BnF Gallica

Almanach de l'Action française

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Action française. Auteur du texte. Almanach de l'Action française. 1932.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

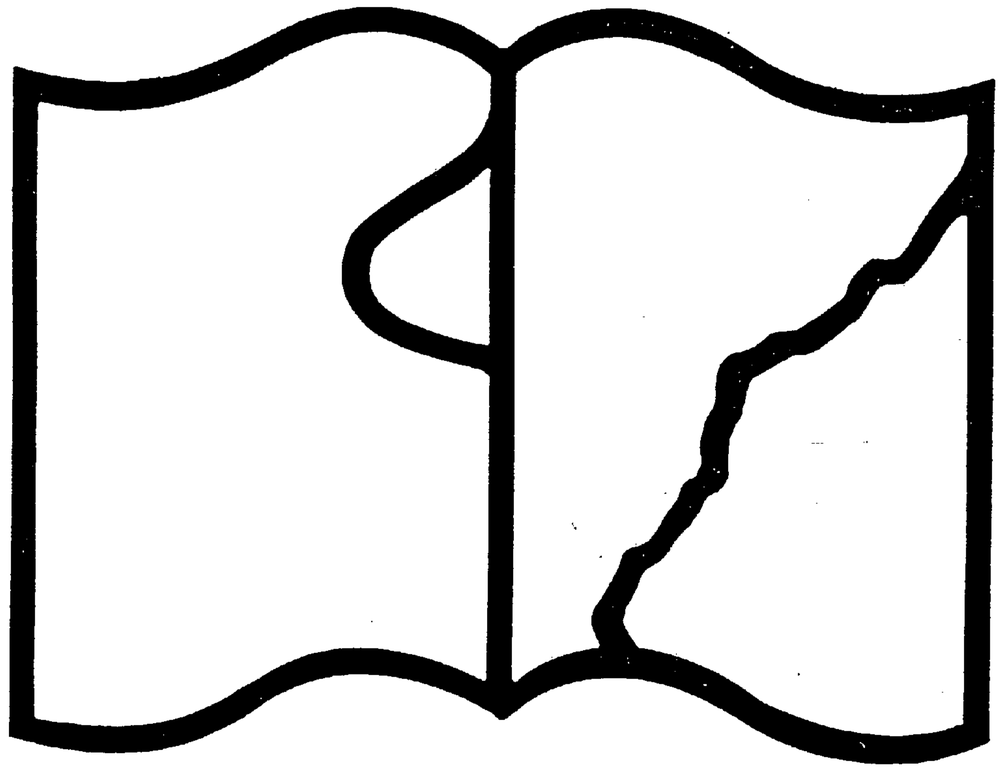

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

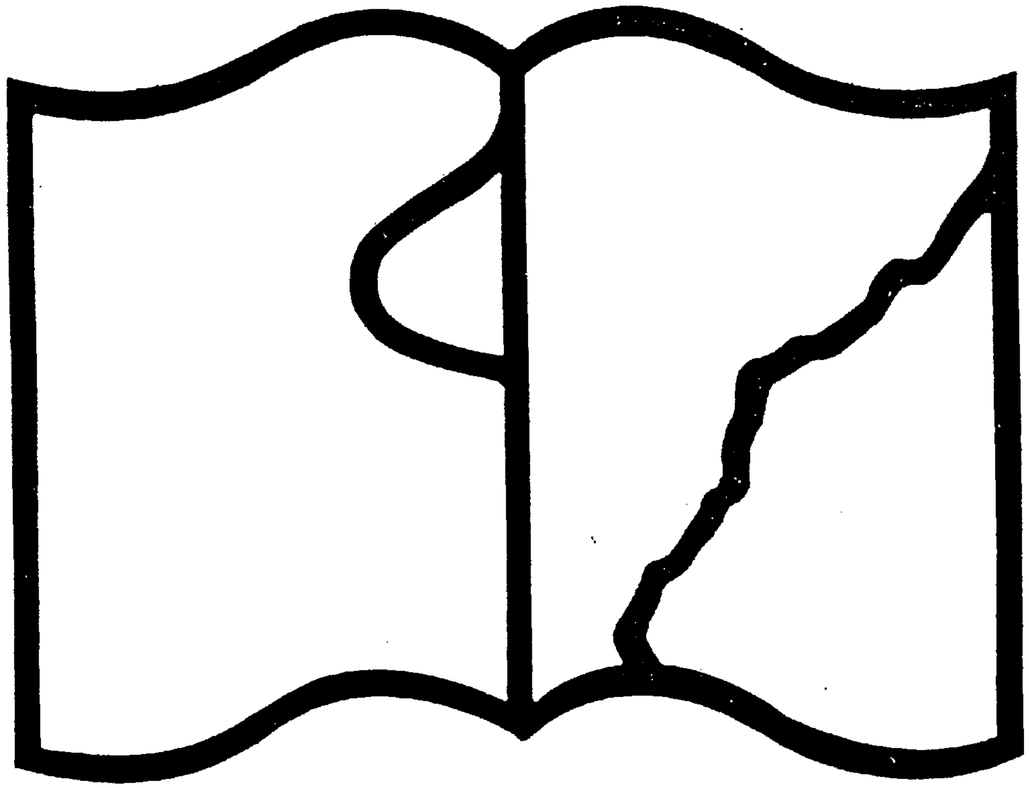

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

1932 XXIV^e ANNEE 1932

Almanach de l'Action Française

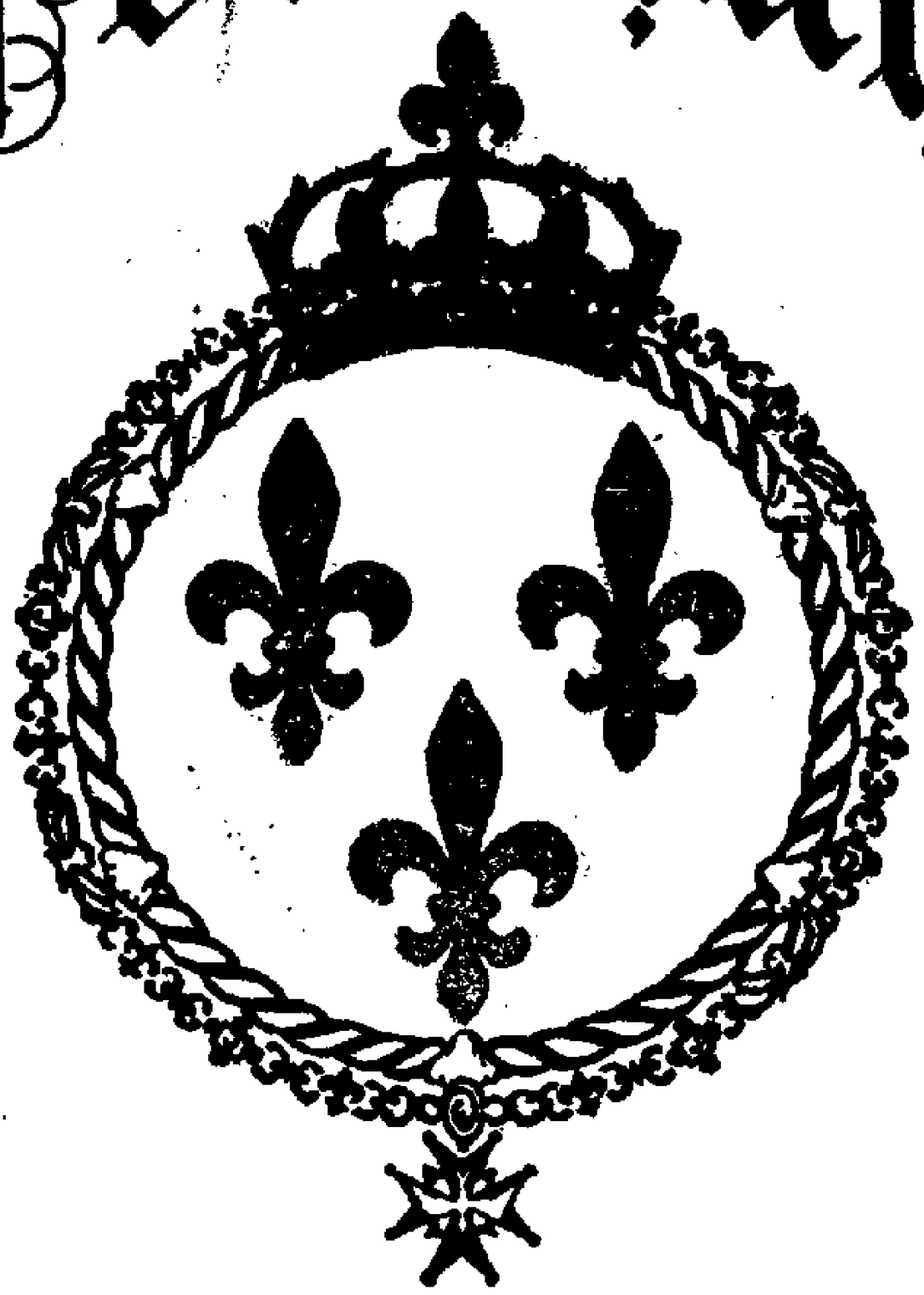

8° L^22 c
1957

à la

rie de l'A.F. 12 rue de l'Isly

LE VIN DE LA VIGNE

CHERRY-ROCHER

se servait à la table

de Louis XIV

ALMANACH DE L'ACTION FRANÇAISE POUR 1932

A PARIS
LIBRAIRIE DE L'A.F.
12, RUE DE L'ISLY

8° Lc 92
1067

RAMLOT

Tailleur :-: Chemisier

CIVIL - MILITAIRE - COLONIAL

CÉRÉMONIE - VILLE - SPORTS - VOYAGES

76, rue de Rennes, PARIS (6e)

Tout le vêtement
et le sous-vêtement colonial

Costumes de toile
sur mesures et confectionnés

Les meilleurs tissus

Les meilleures coupes

Le meilleur marché

NOTA. - Envoi franco du catalogue et des échantillons aux colonies

ANNÉE 1932

ÉLÉMENT DU COMPUT

Nombre d'or.....	14	Epacte.....	22
Cycle solaire	9	Lettre dominicale.....	CB

COMMENCEMENT des SAISONS

(Temps légal)

PRINTEMPS (équinoxe), le 20 mars à 19 h. 53 m. 48 s.
ÉTE (solstice), le 21 juin à 15 h. 22 m. 55 s.
AUTOMNE (équinoxe), le 23 septembre à 6 h. 15 m. 54 s.
HIVER (solstice), le 22 décembre à 1 h. 14 m. 7 s.

ENTRÉE du SOLEIL dans les SIGNES du ZODIAQUE

(Temps légal)

	h.	m.		h.	m.
Verseau, 21 janvier	à 6	7	*Lion,* 23 juillet	à 2	18
Poissons, 19 février	à 20	29	*Vierge,* 23 août....	à 9	6
Bélier, 20 mars	à 19	54	*Balance,* 23 sept...	à 6	16
Taureau, 20 avril..	à 7	28	*Scorpion,* 23 oct...	à 15	4
Gémeaux, 21 mai..	à 7	7	*Sagittaire,* 22 nov..	à 12	10
Ecrevisse, 21 juin..	à 15	23	*Capricorne,* 22 déc.	à 1	14

ECLIPSES du SOLEIL et de LUNE

Le 7 mars, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.
Le 22 mars, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.
Le 31 août, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.
Le 14 septembre, éclipse partielle de lune, visible à Paris.

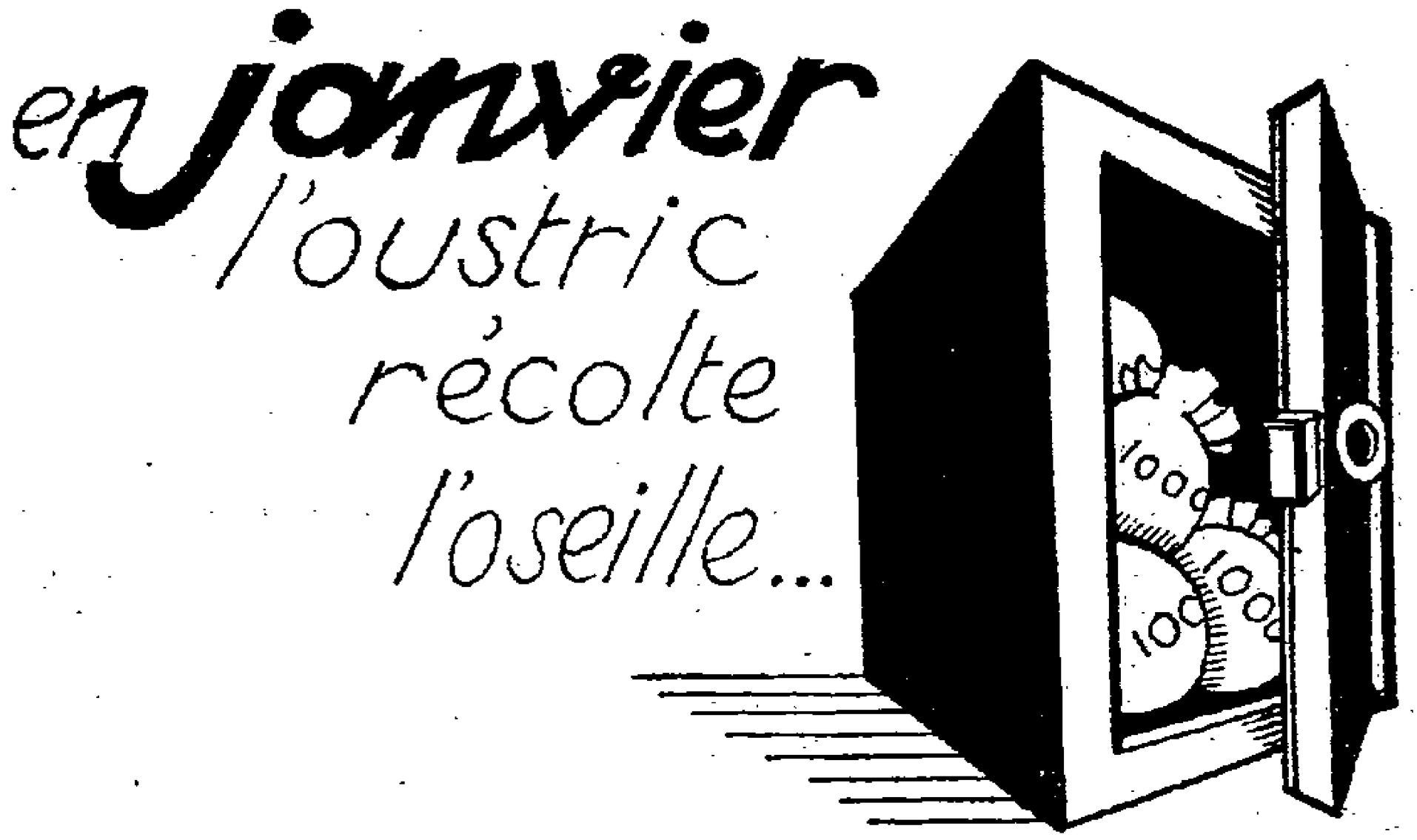

NOTES DU MOIS

JANVIER

SOLEIL	LUNE
LEVER : le 1er à 7 h. 46	LEVER : le 1er à 0 h. 5
le 31 à 7 h. 26	le 31 à 2 h. 5
COUCHER : le 1er à 16 h. 2	COUCHER : le 1er à 11 h. 30
le 31 à 16 h. 42	le 31 à 10 h. 36

Dernier quartier le 1er
Nouvelle lune le 7 — *Premier quartier* le 15
Pleine lune le 23 — *Dernier quartier* le 30

1	V	*La Circoncision du Seigneur.* S. Odilon, Ab.
2	S	S. Adélard, S. Macaire, Abbés.
3	D	*Le S. Nom de Jésus.* Se Geneviève, V., Se Bertilie, V.
4	L	S. Rigobert, E. C.
5	M	S. Télesphore, P. M., S. Siméon. Stylite, C.
6	M	*L'Epiphanie du Seigneur.* S. Mélaine, E. C.
7	J	S. Théau, C., Se Viergue, V.
8	V	S. Lucien, E. M., Se Gudule, V.
9	S	S. Julien, C., S. Honoré, E. C.
10	D	*Ier après l'Epiphanie.* S. Guillaume, E. C.
11	L	S. Hygin, P. M.
12	M	S. Arcade, M., Se Césarie, V.
13	M	S. Agrèce, E. C.
14	J	S. Hilaire, E. C. D., S. Félix de Nole, C.
15	V	S. Paul, Er., S. Maur, C., S. Bon, E. C.
16	S	S. Marcel, P. M., S. Furcy, Ab., S. Honorat, E. C.
17	D	*IIe après l'Epiphanie.* S. Antoine, Ab., S. Sulpice, E. C.
18	L	*Chaire de S. Pierre à Rome.* Se Prisque, V. M.
19	M	S. Marius et Cc., MM., S. Canut. R.
20	M	SS. Fabien, P. et Sébastien, Mm.
21	J	Se Agnès, V. M.
22	V	SS. Vincent et Anastase, MM.
23	S	S. Raymond de Pennafort, C., Se Emérentienne, V. M.
24	D	*La Septuagésime.* S. Timothée, E. M., S. Babylas, E. et Cc., Mm.
25	L	*IIIe après l'Epiphanie.* *La Conversion de S. Paul.* S. Prix, E. M.
26	M	S. Polycarpe, E. M., Se Paule, Ve, Se Bathilde, R Ve.
27	M	S. Jean Chrysostome, E. C. D., S. Julien, E. C.
28	J	Se Agnès seconde, V. M., S. Charlemagne, Emp.
29	V	S. François de Sales, E. C. D.
30	S	Se Martine, V. M., Se Aldegonde, V
31	D	*La Sexagésime.* S. Pierre Nolasque, C. Se Marcelle, Ve.

Le 10. — Fête de la Sainte-Famille.
Le 21. — Anniversaire de la mort de Louis XVI.
Le 23. — Office du IIIe dimanche après l'Épiphanie,

NOTA. — Nous suivons fidèlement dans ce calendrier le calendrier de l'Eglise universelle. Nous y avons ajouté les noms des saints particulièrement fêtés en France.

ABRÉVIATIONS. — Ab. abbé ou abbesse ; Ap. apôtre ; C. confesseur ; D. docteur ; E. évêque ; Emp., empereur ; Er. ermite ; Év, Évangéliste ; Imp. Impératrice ; M. martyr ; P. pénitent ; Pp. pape ; R. roi ou reine ; V. vierge ; Vv. veuve.

NOTES DU MOIS

FEVRIER

SOLEIL

LEVER : le 1er à 7 h. 25
le 29 à 6 h. 38

COUCHER : le 1er à 16 h. 44
le 29 à 17 h. 30

LUNE

LEVER : le 1er à 3 h. 28
le 29 à 2 h. 37

COUCHER : le 1er à 11 h. 9
le 29 à 9 h. 52

Nouvelle lune le 6 — *Premier quartier* le 14
Pleine lune le 22 — *Dernier quartier* le 28

1	L	S. Ignace, E. M., S. Sigebert, R. C.
2	M	*La Purification de N.-D.* S. Ildefonse, E. C.
3	M	S. Blaise, E. M., S. Anschaire, E. C.
4	J	S. André Corsini, E. C. Se Jeanne de France, R. Ve.
5	V	Se Agathe, V. M., S. Avit, E. C.
6	S	S. Tite, E. C., Se Dorothée, V. M., S. Vast, E. C.
7	D	*La Quinquagésime.* S. Romuald, Ab. S. Amand, E. C.
8	L	S. Jean de Matha C. S. Étienne, Ab.
9	M	S. Cyrille d'Alexandrie, E. C. D. Se Apolline, V. M.
10	M	*Les Cendres.* Se Scholastique, V. Se Austreberte, V.
11	J	*Apparition de N.-D. à Lourdes.* S. Séverin, Ab.
12	V	*Les Sept Fondateurs des Servites.* Cc., Se Eulalie, V.
13	S	S. Fulcran, E. C., S. Grégoire II., P.
14	D	*Ier de Carême.* S. Valentin, M.
15	L	SS. Faustin et Jovite, Mm.
16	M	S. Onésime, C.
17	M	S. Sylvain, E. C., S. Théodule, C.
18	J	S. Siméon, E. C. Be Bernadette Soubirous, V.
19	V	S. Gabin, M.
20	S	S. Eucher, E. C.
21	D	*IIe de Carême.* S. Pépin de Landen, C.
22	L	*Chaire de S. Pierre à Antioche.* Se Marguerite de Cortoue, V.
23	M	S. Pierre Damien, E. C. D.
24	M	S. Pretextat, E. C.
25	J	S. Mathias, Ap. Se Isabelle de France, V.
26	V	Se Walburge, V.
27	S	Se Mechtilde, V., S. Nestor, E. C.
28	D	*IIIe de Carême.* Se Honorine, V. M. S. Léandre, E. C.
29	L	S. Romain, Ab., Se Béatrice, Vv.

Le 5. — Anniversaire de l'élection du Pape Pie XI.
Le 9. — Mardi-gras.
Le 10. — Ouverture du carême. Temps clos pour les noces jusqu'au dimanche de Pâques inclus.
Le 12. — Anniversaire du couronnement du Pape Pie XI.
Les 17, 19, 20. — Quatre-Temps.

LE BUSTE DE S. A. R. LE PRINCE HENRI DE FRANCE

Reproduction en plâtre (teintée terre cuite).

Petit modèle, haut^{r} 25 c/m. (socle comp.) 50 fr. — Franco : 68 fr.
Grand modèle, — 70 c/m. — 130 fr. — — 160 fr.

En vente à la

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. Paris 926-78

en **mars**
l'oustric
tire
la carotte

NOTES DU MOIS

MARS

SOLEIL

LEVER : le 1er à 6 h. 36
le 31 à 5 h. 33

COUCHER : le 1er à 17 h. 32
le 31 à 18 h. 17

LUNE

LEVER : le 1er à 3 h. 45
le 31 à 3 h. 49

COUCHER : le 1er à 10 h. 46
le 31 à 12 h. 14

Nouvelle lune le 7 — *Premier quartier* le 15
Pleine lune le 22 — *Dernier quartier* le 29

1	M	S. Aubin, E. C., Se Eudoxie, M.
2	M	S. Simplice, P.
3	J	Se Cunégonde, Imp. V.
4	V	S. Casimir, R., S. Lucius, P. M.
5	S	S. Adrien, M., S. Virgile, E. C.
6	D	*IVe de Carême.* SS. Perpétue et Félicité, Mm. Se Colette, V.
7	L	S. Thomas d'Aquin, C. D.
8	M	S. Jean de Dieu, C.
9	M	Se Françoise Romaine, Vv.
10	J	*Les XL Martyrs de Sébaste.* S. Droctovée, Ab.
11	V	S. Firmin, Ab.
12	S	S. Grégoire le Grand, P. C. D. S. Pol Aurélien, E M.
13	D	*La Passion.* Se Euphrasie, V. S. Rodrigue, M.
14	L	Se Mathilde, Imp., Ve, S. Lubin, E C.
15	M	S. Zacharie, P., S. Abraham, C.
16	M	Se Eusébie, V., S. Héribert, E. C.
17	J	S. Patrice, E. C., Se Gertrude, V.
18	V	*La Compassion de N.-D.* S. Cyrille de Jérusalem, E. C. D.
19	S	S. Joseph, C., S. Léonce, E. C.
20	D	*Les Rameaux.* S. Vulfran, Ab., S. Bénigne, Ab
21	L	S. Benoît, Ab.
22	M	S. Paul Serge, E. C., Se Léa, V.
23	M	S. Victorien, M.
24	J	S. Gabriel, archange.
25	V	S. Hermeland, Ab.
26	S	SS. Castule et Emmanuel, Mm.
27	D	*Pâques.* S. Jean Damascène, C. D.
28	L	Se Jean de Capistran, C. S. Gontran, R. C.
29	M	S. Eustase, Ab., S. Jonas, M.
30	M	S. Rieul, E., S. Quirin, M.
31	J	Se Balbine, V., S. Amédée, C. S. Benjamin, M.

Le 3. — Mi-Carême.
Les 24, 25 et 26. — Jeudi, Vendredi et Samedi Saints.
Le 28. — Sixième anniversaire de la mort de Monseigneur le duc d'Orléans.
Réouverture du temps permis pour les noces.

Abonnements sans frais à toutes les revues
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

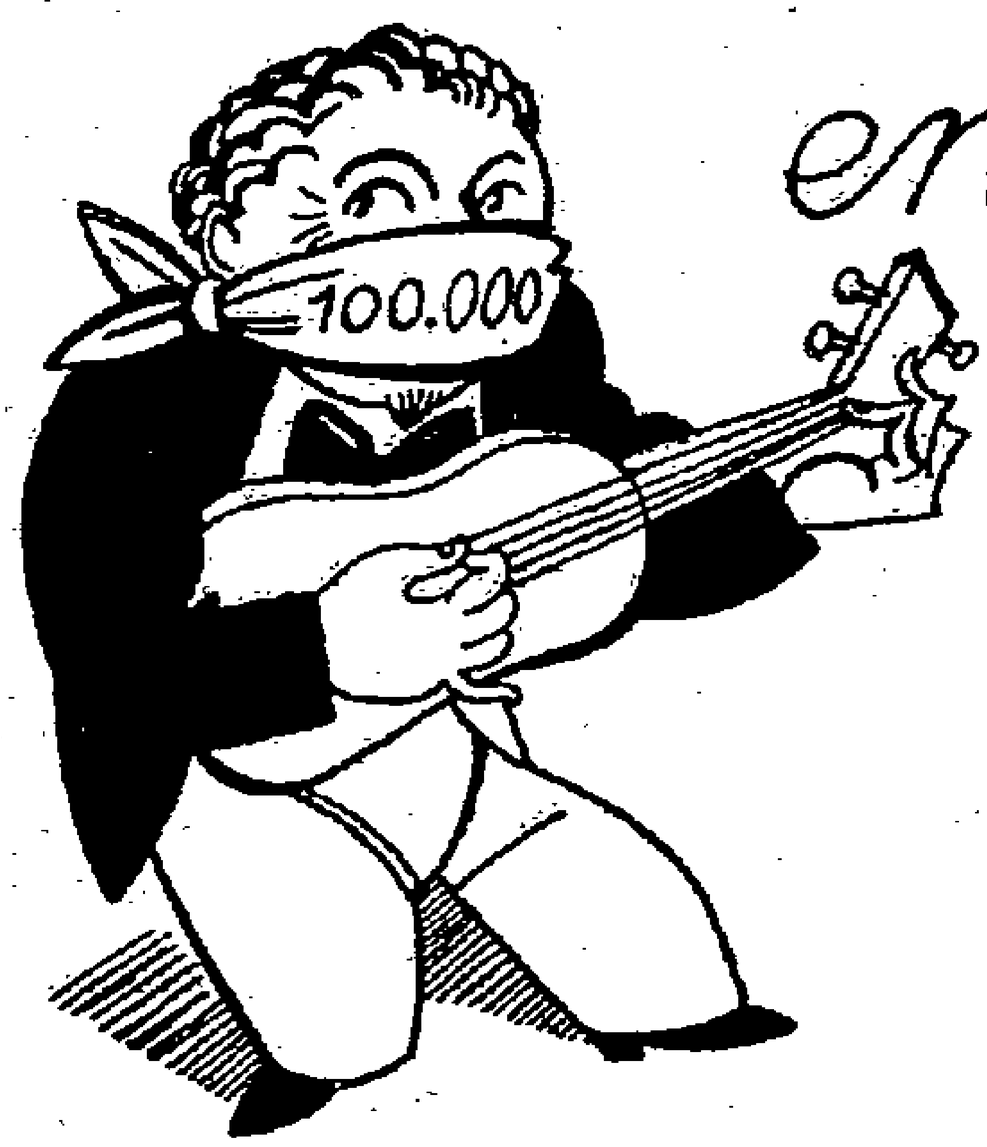

en avril
l'oustric
sarcle
les mauvaises
herbes

NOTES DU MOIS

AVRIL

SOLEIL

LEVER : le 1er à 5 h. 31
le 30 à 4 h. 35

COUCHER : le 1er à 18 h. 10
le 30 à 19 h. 2

LUNE

LEVER : le 1er à 4 h. 11
le 30 à 2 h. 49

COUCHER : le 1er à 13 h. 29
le 30 à 13 h. 42

Nouvelle lune le 6 — *Premier quartier* le 14
Pleine lune le 20 — *Dernier quartier* le 27

1	V	S. Nizier, E. C.
2	S	S. François de Paule, C.
3	D	*In albis.* S. Richard, E. C.
4	L	S. Isidore, E. C. D.
5	M	S. Vincent Ferrier, C. Se Irène, V. M.
6	M	Se Prudence, E. C.
7	J	S. Hégésippe, C.
8	V	S. Gauthier, Ab., S. Amance, E. C.
9	S	S. Hugues, E. C.
10	D	*IIe après Pâques.* S. Macaire, E. C., S. Fulbert, E.
11	L	S. Léon, P. C. D.
12	M	S. Florentin, Ab.
13	M	S. Herménégilde, R. M., Se Ida, Ve.
14	J	S. Justin, M., S. Benezet, C.
15	V	S. Paterne, E. C.
16	S	S. Benoît Labre, C.
17	D	*IIIe après Pâques.* S. Anicet, P. M. S. Rodolphe, M.
18	L	S. Parfait, M. Be Marie de l'Incarnation, Ve.
19	M	S. Elphège, E. M.
20	M	S. Astier, C., S. Théotine, E. C.
21	J	S. Anselme, E. C. D. Se Opportune, V.
22	V	SS. Soter et Caïus, Pp. Mm.
23	S	S. Georges, M., S. Adalbert, E. M.
24	D	*IVe après Pâques.* S. Fidèle de Sigmarigen, M.
25	L	S. Marc, Evang. S. Floribert, E. M.
26	M	SS. Clet et Marcellin, Pp. Mm.
27	M	S. Pierre Canisius, C. D. Se Zite, V.
28	J	S. Paul de la Croix, C. S. Vital, M.
29	V	S. Pierre de Vérone, M. S. Robert, Ab.
30	S	Se Catherine de Sienne, V. S. Eutrope, E. M.

Le 4. — *L'Annonciation de Notre-Dame* (renvoyée du 25 mars).
Le 13. — Solennité de Saint Joseph, patron de l'Église universelle.
Le 25. — Litanies majeures.

Un cadeau agréable et toujours bien accueilli :
C'est un **ouvrage de luxe** ou une **édition originale.**
Ouvrages de tous prix. — Choix important.
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
8e) — C. C. P. 926-78

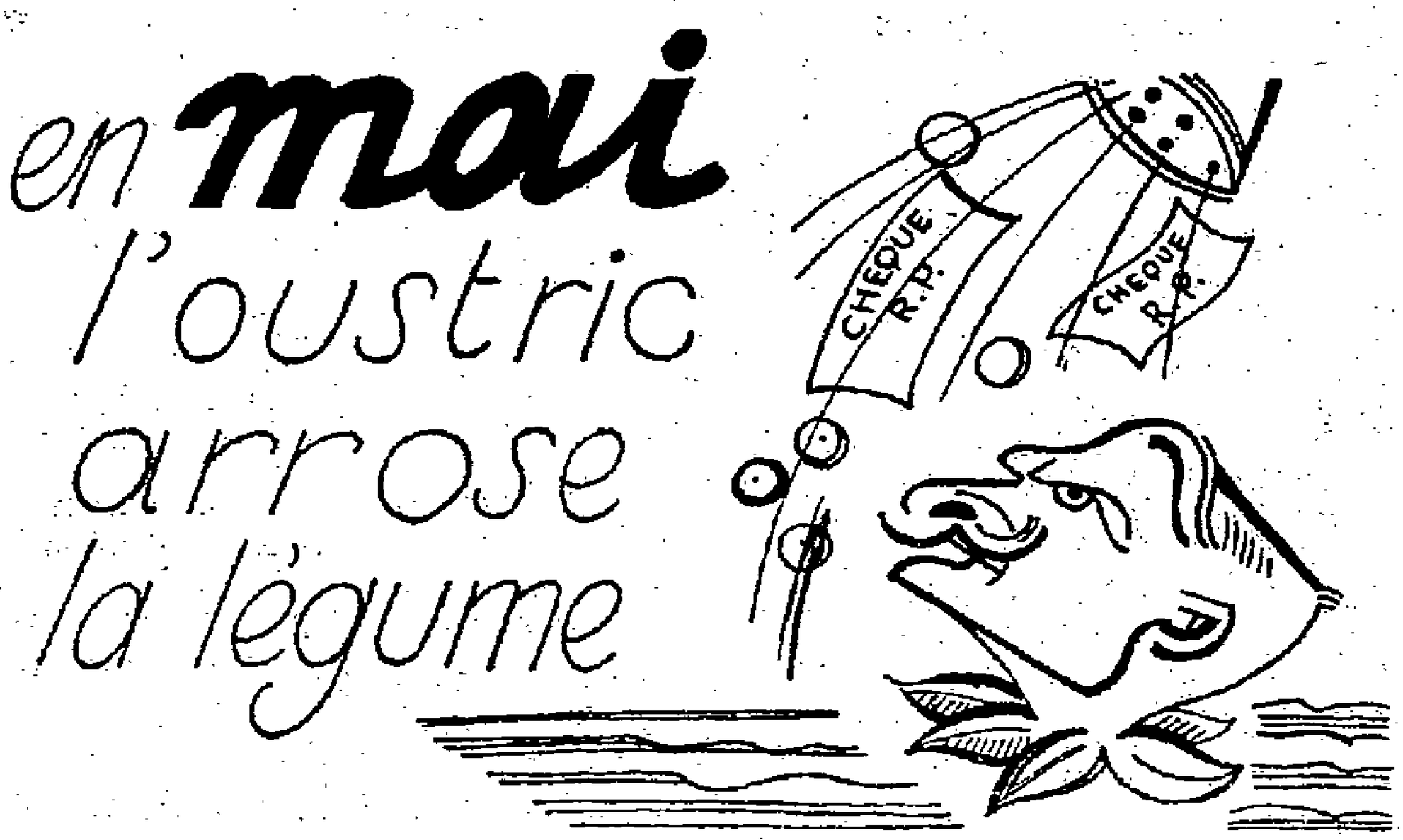

NOTES DU MOIS

MAI

SOLEIL

LEVER : le 1er à 4 h. 33
le 31 à 3 h. 55

COUCHER : le 1er à 19 h. 3
le 31 à 19 h. 42

LUNE

LEVER : le 1er à 3 h. 2
le 31 à 1 h. 46

COUCHER : le 1er à 14 h. 50
le 31 à 16 h. 2

Nouvelle lune le 5 — *Premier quartier* le 13
Pleine lune le 20 — *Dernier quartier* le 27

1	D	*Ve après Pâques.* SS. Philippe et Jacques (Le Min.) Ap.
2	L	S. Athanase, E. C. D.
3	M	*L'Invention de la Se-Croix.* S. Alexandre, P., S. Juvénal, E. C.
4	M	Se Monique, Ve.
5	J	*L'Ascension.* S. Pie V., P. C.
6	V	S. Jean devant la porte latine. Se Avoye, V. M., Se Judith, M.
7	S	S. Stanislas, E. M.
8	D	*Dans l'octave de l'Ascension.* L'Apparition de S. Michel, Archange
9	L	S. Grégoire de Naziance, E. C. D.
10	M	S. Antonin, E. C. SS. Gordien et Epimaque, Mm.
11	M	S. Mamert, E. C., S. Maveul, Ab.
12	J	SS. Nérée et Cc., Mm., Se Flavie, M.
13	V	S. Gervais, E. C.
14	S	S. Pacôme, Ab.
15	D	*La Pentecôte.* S. Jean-Baptiste de la Salle, C.
16	L	S. Ulbald, E. C., S. Honoré, E. C. S. Gens, Er.
17	M	S. Pascal Baylon, C. S. Tropez, M.
18	M	S. Venant, M., S. Eric, R. M.
19	J	S. Pierre Célestin, P. C. Se Pudentienne, V., S. Yves, C.
20	V	S. Bernardin de Sienne, C.
21	S	Se Estelle, V., S. Hospice, C.
22	D	*La Sainte Trinité.* S. Ausone, M., S. Emile, M.
23	L	S. Didier, E. C.
24	M	SS. Donatien et Rogatien, Mm.
25	M	S. Grégoire VII, P. C., S. Urbain, P. M.
26	J	*La Fête-Dieu.* S. Philippe de Néri, C. S. Eleuthère, P. M.
27	V	S. Bède, C., S. Jean, P. M.
28	S	S. Augustin de Cantorbéry, E. C. S. Germain, E. C., S. Chéron, M.
29	D	*Dans l'octave de la Fête-Dieu.* Se Madeleine de Pazzi, V.
30	L	S. Jeanne d'Arc. V., S. Félix, P. C. S. Ferdinand, R. C.
31	M	SSe Angèle de Mérici et Pétronille, Vv.

Les 2, 3 et 4. — Les Rogations.

Le 8. — Fête Nationale de Jeanne d'Arc.

Le 14. — Vigile de la Pentecôte (Abstinence et jeûne).

Les 18, 20 et 21. — Quatre-Temps.

Le 25. — Les Saintes Maries de la Mer.

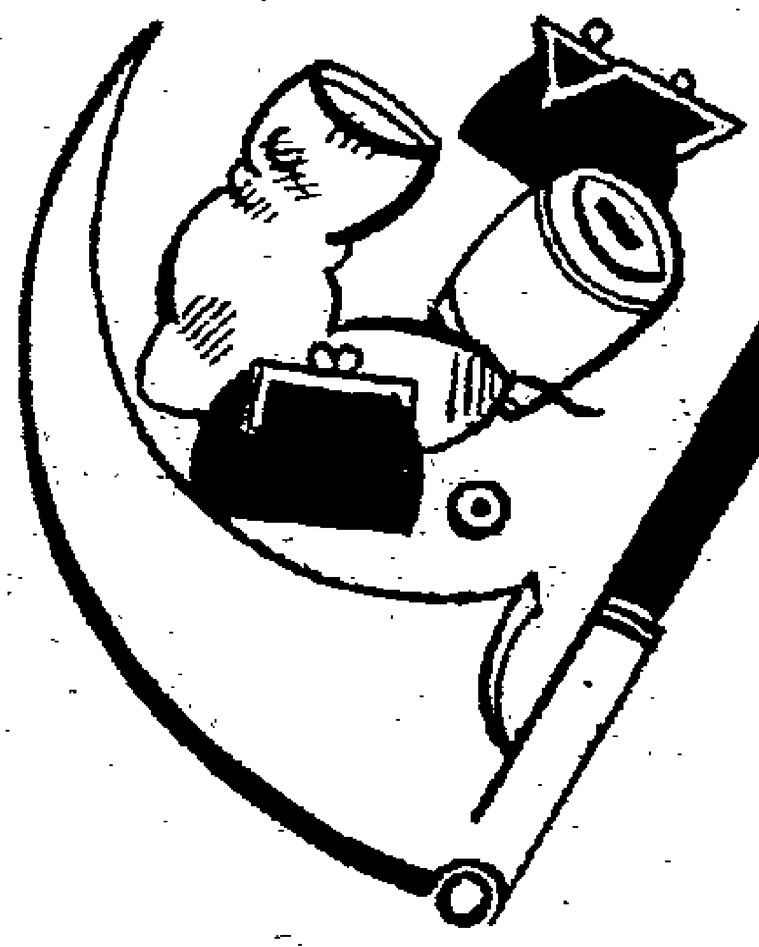

En juin l'oustric fauche le blé

NOTES DU MOIS

JUIN

SOLEIL

LEVER : le 1er à 3 h. 54
le 30 à 3 h. 52

COUCHER : le 1er à 19 h. 43
le 30 à 19 h. 56

LUNE

LEVER : le 1er à 2 h. 1
le 30 à 0 h. 45

COUCHER : le 1er à 17 h. 12
le 30 à 17 h. 20

Nouvelle lune le 4 — *Premier quartier* le 11
Pleine lune le 18 — *Dernier quartier* le 25

1	M	S. Pamphile, M.
2	J	S. Pothin, E. M., Se Blandine, V. M. SS. Marcellin et Co., Mm.
3	V	*Le Sacré-Cœur.* Se Clotilde, Reine, Ve.
4	S	S. François Caracciolo, C.
5	D	*Dans l'octave du Sacré-Cœur.* S. Boniface, E. M.
6	L	S. Norbert, E. C., S. Claude, E. C.
7	M	S. Mériadec, E. C.
8	M	S. Médard, E. C., S. Gildard, E. C. S. Maximin, E. C.
9	J	SS. Prime et Félicien, Mm. Se Pélagie, V. M.
10	V	Se Marguerite d'Écosse, Reine, Ve. S. Landry, E. C.
11	S	S. Barnabé, Ap.
12	D	*IVe après la Pentecôte.* S. Jean de S. Facond, C. S. Basilide et Cc., Mm.
13	L	S. Antoine de Padoue, C. S. Rambert, M.
14	M	S. Basile le Grand, C. SS. Rufin et Valère, Mm.
15	M	SS. Vite, Modeste et Crescence, Mm.
16	J	S. Cyr et Se Juliette, Mm. SS. Fargeau et Fergeon, Mm.
17	V	S. Avit, Ab., S. David, E. C.
18	S	S. Ephrem, C. D., SS. Marc et Marcellin, Mm., Se Marine, V.
19	D	*Ve après la Pentecôte.* Se Julienne de Falconieri, V. SS. Gervais et Protais, Mm. S. Dié, E. C.
20	L	S. Silvère, P. M., S. Lain, E. C. Se Florence, V.
21	M	S. Louis de Gonzague, C. S. Leufroy, Ab.
22	M	S. Paulin de Nole, E. C., S. Alban, M.
23	J	Se Agrippine, V. M.
24	V	*La Nativité de S. Jean-Baptiste.*
25	S	S. Guillaume, Ab. SS. Agoard et Aglibert et Cc., Mm.
26	D	*VIe après la Pentecôte.* SS. Jean et Paul, Mm. S. Babolein, Ab.
27	L	S. Ladislas, R. C.
28	M	S. Irénée, E. M.
29	M	SS. Pierre et Paul, Ap.
30	J	*Commémoration de S. Paul*, Ap. S. Thibaut, C.

Le 24. — Fête de Monseigneur le duc de Guise.

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
envoie franco de port et d'emballage toute commande payée atteignant 100 francs pour la France et 300 francs pour l'Étranger.

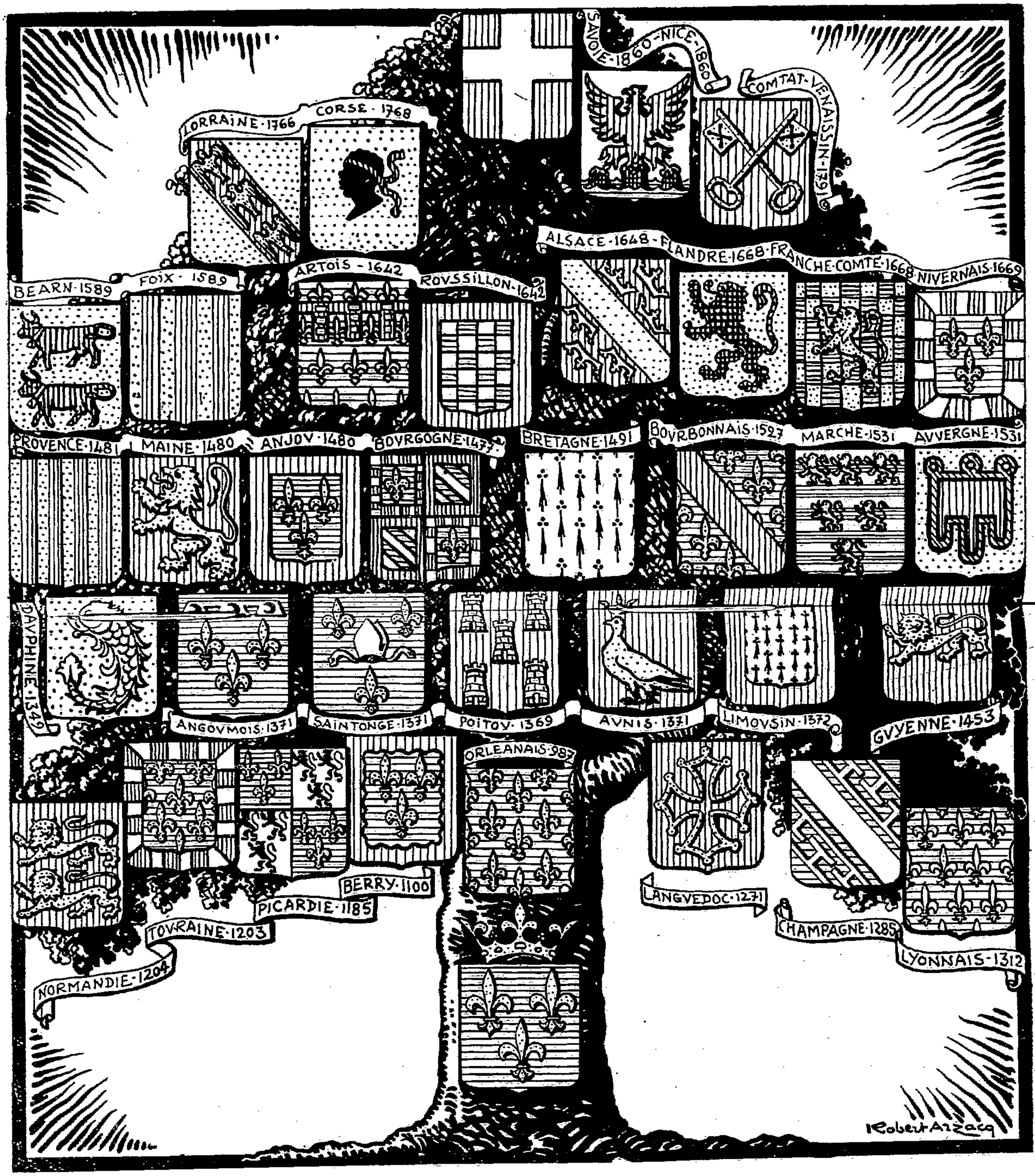

LA RÉUNION DES PROVINCES FRANÇAISES

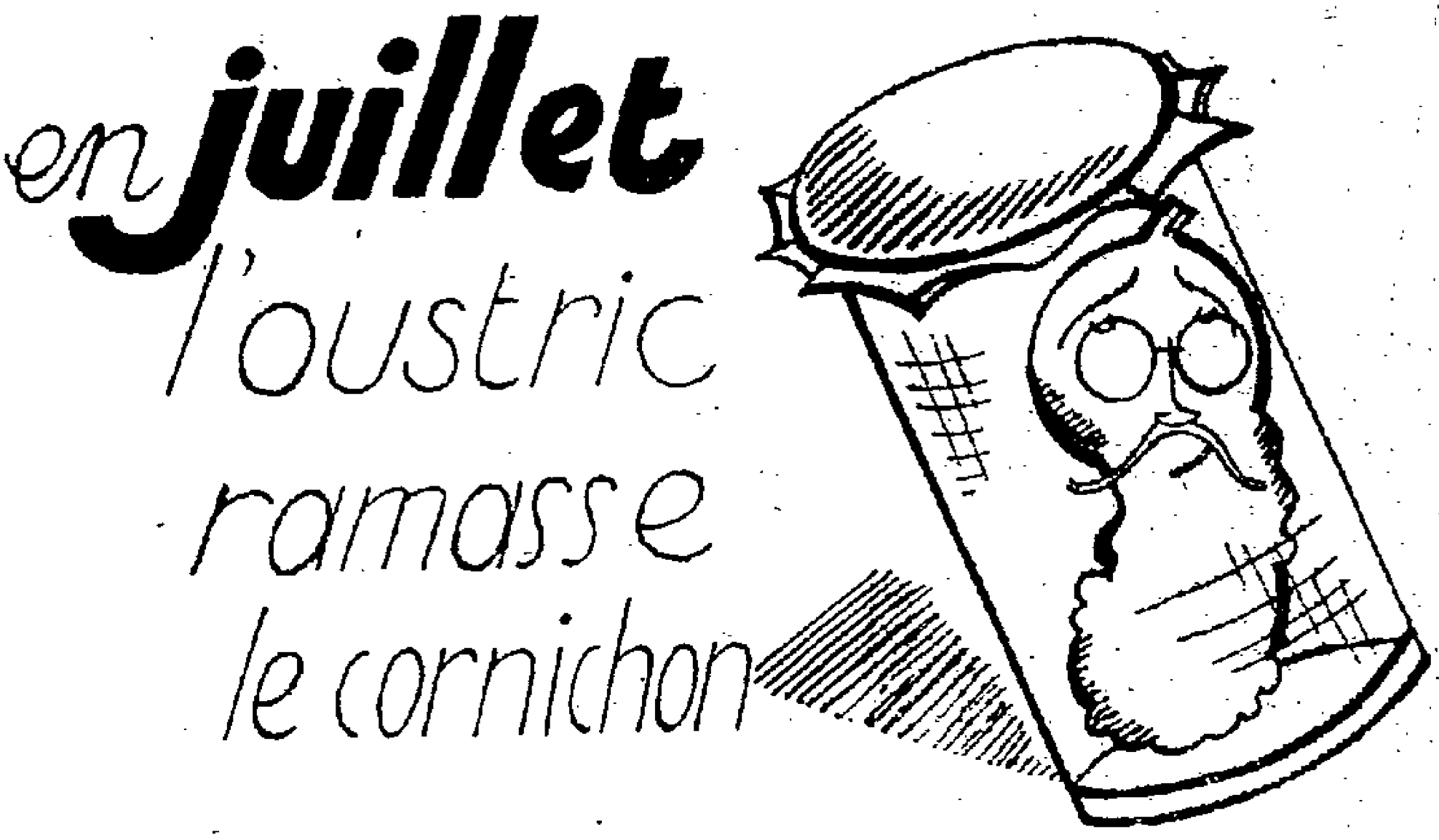

NOTES DU MOIS

JUILLET

SOLEIL

LEVER : le 1er à 3 h. 52
le 31 à 4 h. 23

COUCHER : le 1er à 19 h. 56
le 31 à 19 h. 30

LUNE

LEVER : le 1er à 1 h. 13
le 31 à 1 h. 33

COUCHER : le 1er à 18 h. 27
le 31 à 18 h. 54

Nouvelle lune le 3 — *Premier quartier* le 11

Pleine lune le 17 — *Dernier quartier* le 25

1	V	*Le Précieux Sang du Seigneur.* S. Thierry, Ab.
2	S	*La Visitation de N.-D.* SS. Processus et Martinien, Mm.
3	D	*VIIe après la Pentecôte.* S. Léon II, P. C. S. Anatole, E. C.
4	L	S. Pierre de Luxembourg, C. Se Berthe, V.
5	M	S. Antoine-M. Zaccaria, C. Se Zoé, V. M.
6	M	Se Lucie, M.
7	J	SS. Cyrille et Méthode, Ee. Cc.
8	V	Se Elisabeth de Portugal, Reine, Ve.
9	S	S. Bertrand, E. C. Se Véronique Juliani, V.
10	D	*VIIIe après la Pentecôte.* Les Sept Frères Mm. Se Rufineet Seconde, Vv., Mm.
11	L	S. Pie Ier, P. M., S. Léonce, E. C.
12	M	S. Jean Gualbert, Ab.
13	M	S. Anaclet, P. M., S. Turiau, E. C.
14	J	S. Bonaventure, E. C. D., S. Amic, C.
15	V	S. Henri Emp., C.
16	S	*Notre-Dame du Mont-Carmel.* S. Hélier, M.
17	D	*IXe après la Pentecôte.* S. Alexis, C., Se Marcelline, V.
18	L	S. Camille de Lellis, C. Se Symphorose et ses fils, Mm.
19	M	S. Vincent de Paul, C. S. Arsène, C.
20	M	S. Jérôme Emilien, C. Se Marguerite, V. M.
21	J	Se Praxède, V., S. Victor, M.
22	V	Se Marie-Madeleine. Pénitente. S. Vandrille, Ab.
23	S	S. Apollinaire, E. M. S. Liboire, E. C.
24	D	*Xe après la Pentecôte.* Se Christine, V. M., Se Nicette, V. M.
25	L	S. Jacques le Majeur, Ap. S. Christophore, M.
26	M	Se Anne, mère de Notre-Dame.
27	M	S. Pantaléon, M., Se Natalie, M.
28	J	SS. Nazaire et Celse, Mm. S. Samson, E. C.
29	V	Se Marthe, V., S. Loup, E. C.
30	S	SS. Abdon et Sennen, Mm. S. Germain l'Auxerrois, E. C.
31	D	*XIe après la Pentecôte.* S. Ignace de Loyola, C.

Le 15. — Fête de Monseigneur le prince Henri de France, Comte de Paris.

en **août**
l'oustric
cueille
la poire

NOTES DU MOIS

AOUT

SOLEIL

LEVER : le 1er à 4 h. 24
le 31 à 5 h. 6

COUCHER : le 1er à 19 h. 29
le 31 à 18 h. 35

LUNE

LEVER : le 1er à 2 h. 43
le 31 à 4 h. 21

COUCHER : le 1er à 19 h. 26
le 31 à 18 h. 32

Nouvelle lune le 2 — *Premier quartier* le 9
Pleine lune le 16 — *Dernier quartier* le 24
Nouvelle lune le 31

1	L	S. Pierre es liens. SS. Macchabées, Mm.
2	M	S. Alphonse de Liguori, E. C. D. S. Etienne, P. M.
3	M	S. Étienne, M., S. Geoffroy, C.
4	J	S. Dominique, C., S. Euphrone, E. C.
5	V	*N.-D. des Neiges.* S. Yon, M., S. Abel, E. C.
6	S	*La Transfiguration du Seigneur.* S. Sixte, P. et Cc., Mm.
7	D	*XIIe après la Pentecôte.* S. Gaëtan de Thienne, C. S. Donat, E. M.
8	L	SS. Cyriaque et Cc., Mm. S. Sévère, M.
9	M	S. Jean-Marie Vianney, C. S. Romain, M.
10	M	S. Laurent, M., Se Philomène, V.
11	J	SS. Tiburce et Susanne, Mm. S. Géry, E. C.
12	V	Se Claire, V., SS. Porcaire et Cc., Mm.
13	S	SS. Hippolyte et Cassien, Mm. Se Radegonde, R. Ve.
14	D	*XIIIe après la Pentecôte.* S. Eusèbe, C., S. Justin, M.
15	L	*L'Assomption de N.-D.* S. Tarcisius, M.
16	M	S. Joachim, C., S. Roch, C.
17	M	S. Hyacinthe, C., S. Mammès, M.
18	J	S. Agapit, M., Se Hélène, Ve.
19	V	S. Jean Eudes, C. S. Louis d'Anjou, E. C.
20	S	S. Bernard, Ab. C. D. S. Philibert, Ab.
21	D	*XIVe après la Pentecôte.* Se Jeanne de Chantal, Ve. S. Privat, E. M.
22	L	SS. Timothée et Symphorien, Mm.
23	M	S. Philippe Béniti, C. S. Sidoine, E. C.
24	M	S. Barthélemy, Ap., S. Ouen, E. C.
25	J	S. Louis, R. C., S. Geniès, M.
26	V	S. Zéphirin, P. M., S. Guérin, M.
27	S	S. Joseph Calasanz, C. S. Césaire, E. C.
28	D	*XVe après la Pentecôte.* S. Augustin, E. C. D. S. Hermès, M.
29	L	*Décoll. de S. Jean-Baptiste.* Se Sabine, M.
30	M	Se Rose de Lima, V. SS. Félix et Adaucte, Mm.
31	M	S. Raymond Nonnat, C. Se Florentine, V. M., S. Aristide, C.

Le 13. — Vigile (anticipée) de l'Assomption (abstinence et jeûne).

Le 15. — Procession en mémoire du Vœu de Louis XIII.

Le 18 (dans le diocèse de Paris). — Fête de N.-D., en mémoire du Vœu de Louis XIII.

en septembre l'oustric presse la vendange

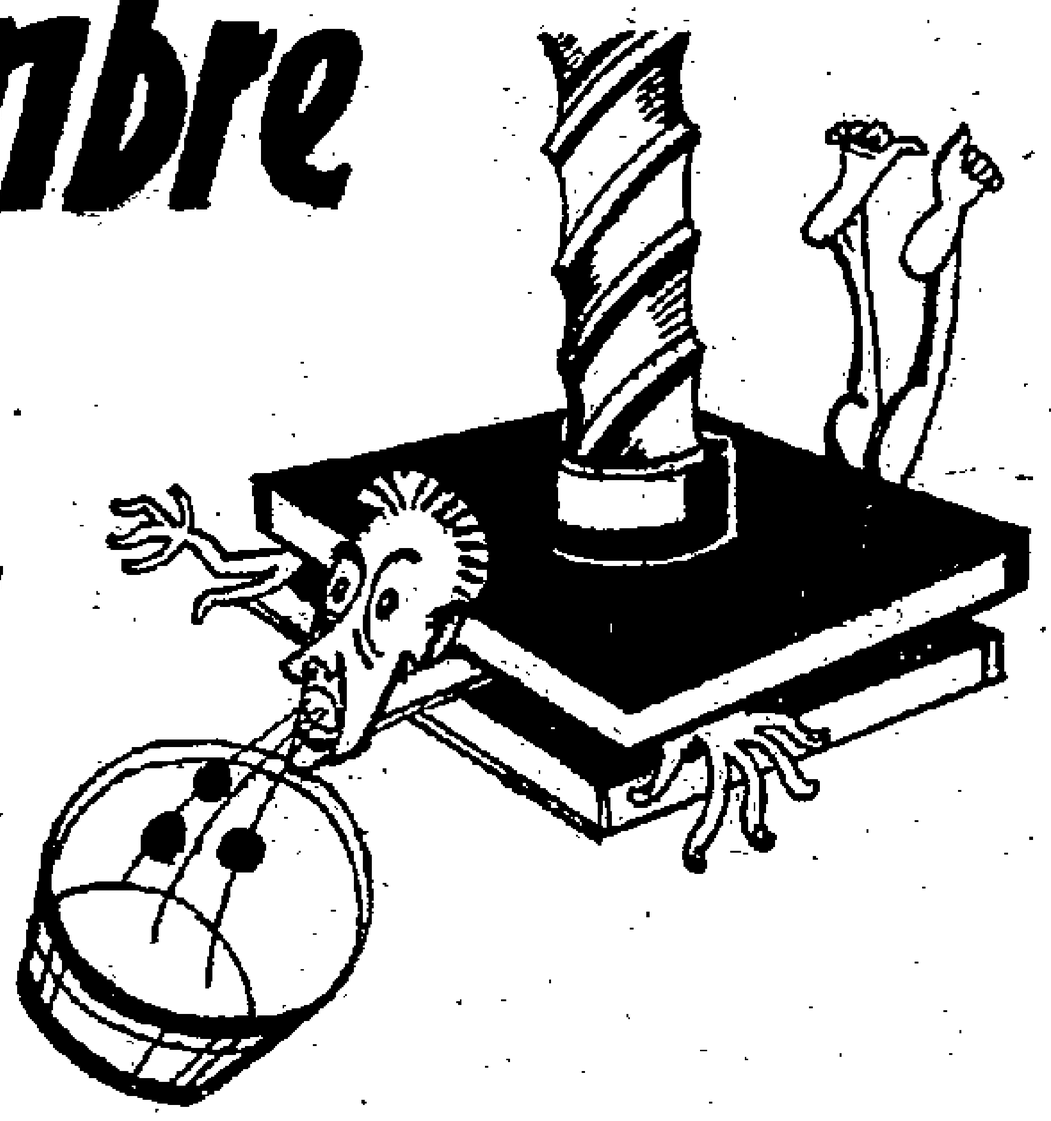

NOTES DU MOIS

SEPTEMBRE

SOLEIL

Lever : le 1er à 5 h. 7
le 30 à 5 h. 49

Coucher : le 1er à 18 h. 33
le 30 à 17 h. 32

LUNE

Lever : le 1er à 5 h. 43
le 30 à 6 h. 2

Coucher : le 1er à 18 h. 48
le 30 à 17 h. 23

Premier quartier le 7 — *Pleine lune* le 14
Dernier quartier le 23 — *Nouvelle lune* le 30

1	J	S. Leu, E., S. Gilles, Ab.
2	V	S. Etienne, R. C., S. Antonin, M. S. Agricol, E. C.
3	S	S. Merry, Ab., S. Aigulphe, Ab. M.
4	D	*XVIe après la Pentecôte.* SS. Marcel et Valérien, Mm. Se Rosalie, V.
5	L	S. Laurent Justinien, E. C. S. Bertin, Ab.
6	M	S. Eleuthère, Ab., Se Eve, V. M.
7	M	S. Cloud, C., S. Euverte, E. C.
8	J	*La Nativité de N.-D.* S. Adrien, M.
9	V	S. Gorgon, M., S. Omer, E. C.
10	S	S. Nicolas de Tolentin, C. Se Pulchérie, Imp.
11	D	*XVIIe après la Pentecôte.* SS. Prote et Hyacinthe, Mm. S. Patient, E. C.
12	L	*Le Saint Nom de Marie.* S. Sacerdos, E. C.
13	M	S. Maurille, E. C., S. Amé, C.
14	M	*L'Exaltation de la Sainte Croix.* S. Materne, E. C.
15	J	*La Compassion de N.-D.* S. Nicomède, M., S. Lubin, E. C.
16	V	SS. Corneille, P., et Cyprien, E. Mm. SS. Euphémie et Cc., Mm.
17	S	*Les Stigmates de S. François.* S. Lambert, E. M.
18	D	*XVIIIe après la Pentecôte.* S. Joseph de Cupertin, C. S. Dizier, E. C..
19	L	SS. Janvier et Cc., Mm., S. Arnou, E. C.
20	M	SS. Eustache et Cc., Mm.
21	M	S. Mathieu, Ev., Se Iphigénie, V.
22	J	S. Thomas de Villeneuve, E. C. SS. Maurice et Cc. Mm.
23	V	S. Lin, P. M., Se Thècle, V. M.
24	S	*N.-D. de la Merci.* SS. Andoche et Cc., Mm. S. Andéol, M.
25	D	*XIXe après la Pentecôte.* S. Firmin, E. M., S. Principe, E. C.
26	L	SS. Cyprien et Justine, Mm. Se Delphine, V.
27	M	SS. Cosme et Damien, Mm. S. Céran, E. C., S. Elzéar, C.
28	M	S. Venceslas, Duc, M. Se Eustochie, V.
29	J	S. Michel, Archange.
30	V	S. Jérôme, C. D., Se Sophie, Ve.

Le 2. — Dans plusieurs diocèses, les Bienheureux Martyrs de Septembre.
Les 21, 23 et 24. — **Quatre-Temps.**

Un cadeau agréable et toujours bien accueilli ;
C'est un **ouvrage de luxe** ou une **édition originale**.
Ouvrages de tous prix. — Choix important.
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) - C. C. P. 926-78

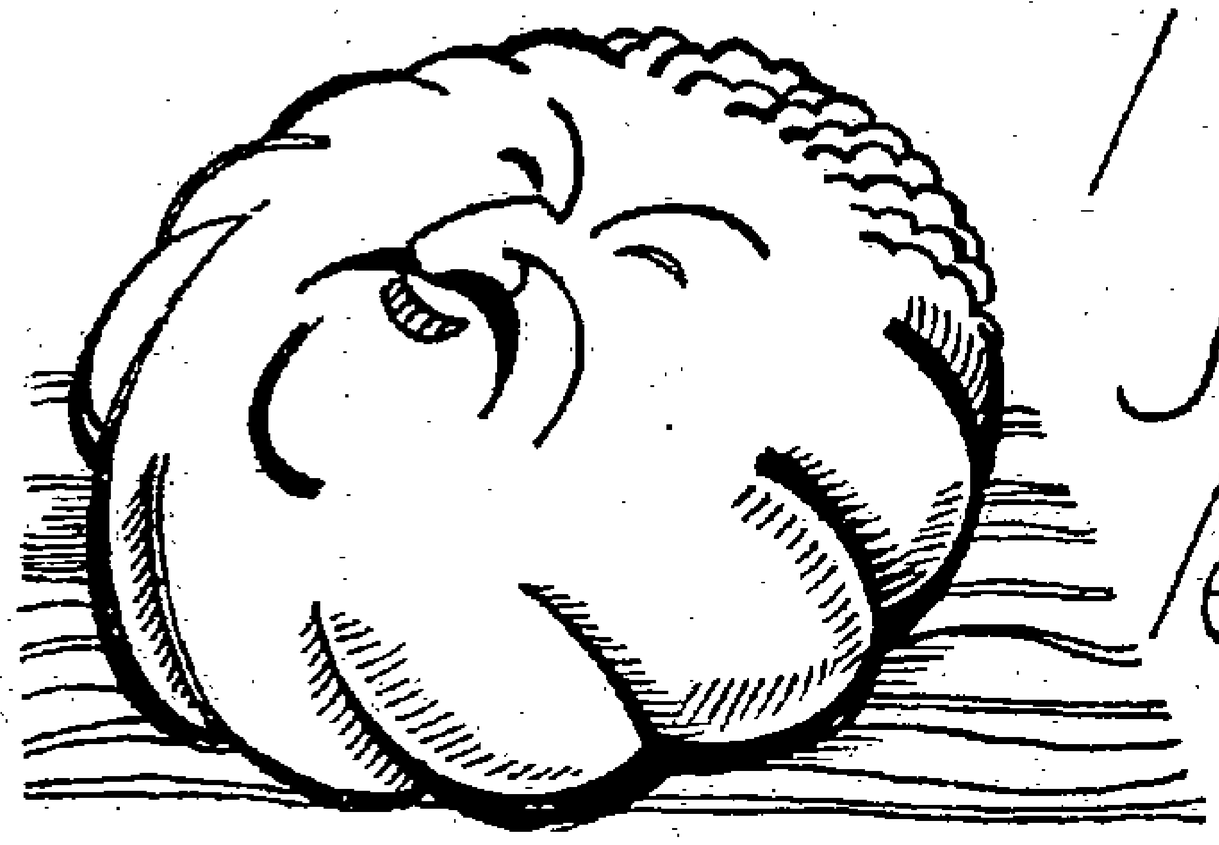

en octobre l'oustric surveille le potiron

NOTES DU MOIS

OCTOBRE

SOLEIL

LEVER : le 1er à 5 h. 50
le 31 à 6 h. 36

COUCHER : le 1er à 17 h. 30
le 31 à 16 h. 32

LUNE

LEVER : le 1er à 7 h. 30
le 31 à 9 h. 29

COUCHER : le 1er à 17 h. 42
le 31 à 17 h. 9

Premier quartier le 6 — *Pleine lune* le 14
Dernier quartier le 22 — *Nouvelle lune* le 29

1	S	S. Rémi, E. C., S. Bavon, C.
2	D	*XXe après la Pentecôte.* *Les Saints Anges Gardiens.* S. Léger, E. C.
3	L	Se Thérèse de l'Enfant Jésus, V. S. Gérard, Ab.
4	M	S. François d'Assise, C.
5	M	SS. Placide et Cc., Mm., Se Aure, V.
6	J	S. Bruno, C., Se Foi, V. M.
7	V	*N. D. du Saint Rosaire.* S. Marc, P. C., SS. Serge et Cc., Mm.
8	S	Se Brigitte, Ve. Se Réparate, Ve M.
9	D	*XXIe après la Pentecôte.* SS. Denis et Cc., Mm.
10	L	S. François Borgia, C., S. Audry, V. C.
11	M	SS. Nicaise et Cc., Mm.
12	M	S. Wilfrid, E. C.
13	J	S. Edouard, R. C., S. Géraud, C.
14	V	S. Caliste, P. M., S. Donatien, L. C.
15	S	Se Thérèse, V., Se Aurélie, V.
16	D	*XXIIe après la Pentecôte.* S. Antioche, E. C. S. Ambrois, L. C., S. Gaudry, C.
17	L	Se Hedwige, Ve. Se Marguerite-Marie, V.
18	M	S. Luc, Ev.
19	M	S. Pierre d'Alcantara, C. S. Vrain, E. C.
20	J	S. Jean Cantius, C., S. Caprais, M.
21	V	S. Hilarion, Ab. SS. Ursule et Cc., Mm., Se Céline, V.
22	S	S. Mellon, E. C., S. Valier, M.
23	D	*XXIIIe après la Pentecôte.* S. Gratien, M., Se Ode, Ve.
24	L	S. Raphaël, Archange. S. Magloire, E. C.
25	M	SS. Chrysante et Darie, Mm. SS. Crépin et Crépinien, Mm.
26	M	S. Evariste, P. M., S. Rustique, E. C.
27	J	S. Frumence, E. C.
28	V	SS. Simon et Jude. App. S. Faron, E. C.
29	S	S. Narcisse, E. C.
30	D	*XXIVe après la Pentecôte.* S. Lucain, M., S. Gilbert, Ab.
31	L	S. Quentin, M., Se Lucile, V. M.

Le 30. — Fête du Christ-Roi.

Le 31. — Vigile de la Toussaint (abstinence et jeûne).

GOUX
CHOCOLATIER
5, rue Gasparin, 5
LYON

toute la gamme des chocolats déjeuner, goûter, dessert, d'une saveur exquise impeccablement présentée : :

NOTES DU MOIS

NOVEMBRE

SOLEIL

LEVER : le 1er à 6 h. 38
le 30 à 7 h. 23

COUCHER : le 1er à 16 h. 30
le 30 à 15 h. 56

LUNE

LEVER : le 1er à 10 h. 52
le 30 à 10 h. 36

COUCHER : le 1er à 18 h. 2
le 30 à 18 h. 4

Premier quartier le 5 — *Pleine lune* le 13
Dernier quartier le 21 — *Nouvelle lune* le 28

1	M	*La Toussaint.* S. Bénigne, C. I.
2	M	*Les Trépassés.* S. Victorin, E. M.
3	J	S. Hubert, E. C., Se Aspais, V.
4	V	S. Charles Borromée, E. C. S. Clair, M.
5	S	Se Bertille, V., S. Lié, C.
6	D	*XXVe après la Pentecôte.* S. Léonard, Er., S. Mélaine, E. C.
7	L	S. Florent, E. C., S. Ernest, Ab.
8	M	*Les Quatre Saints couronnés.* S. Godefroy, E. C.
9	M	*La Dédicace de S. Jean de Latran.* S. Théodore, M., S. Mathurin, C.
10	J	S. André Avellin, C. SS. Tryphon et Cc., Mm.
11	V	S. Martin, E. C., S. Menne, E.
12	S	S. Martin, P. M., S. Nil. Ab.
13	D	*XXVIe après la Pentecôte.* S. Didace, C., S. Gendulfe, E. C. S. Brice, E, C.
14	L	S. Josaphat, E. M., S. Ruf, E. C.
15	M	Se Gertrude, V., S. Eugène, M.
16	M	S. Albert le Grand, E. C. S. Eucher, E. C.
17	J	S. Grégoire le Thaumaturge, E. C. S. Agnan, E. C.
18	V	*La Dédicace de S. Pierre et S. Paul.* Se Aude, V.
19	S	Se Elisabeth de Hongrie, Ve. S. Odon, Ab.
20	D	*XXVIIe après la Pentecôte.* S. Félix de Valois, C. Se Maxence, V.
21	L	*La Présentation de N.-D.* S. Colomban, Ab.
22	M	Se Cécile, V. M.
23	M	S. Clément, P. M., S. Félicien, M.
24	J	S. Jean de la Croix, C. D. S. Chrysogone, M.
25	V	Se Catherine, V. M.
26	S	S. Silvestre, Ab. S. Pierre d'Alexandrie, E. M.
27	D	*Ier de l'Avent.* S. Maxime, E. C.
28	L	S. Séverin, C., S. Sosthène, M.
29	M	S. Saturnin, M.
30	M	S. André, Ap., S. Tugal, E. C.

Le 19. — Fête de Madame la Duchesse de Guise. et de S. A. R. Madame la Comtesse de Paris.

Le 27. — Fête de Notre-Dame de la Médaille miraculeuse.

Le 27. — Temps clos pour les noces jusqu'au 25 décembre inclus.

en **décembre**
l'oustric
termine
la semaille

NOTES DU MOIS

DÉCEMBRE

SOLEIL

LEVER : le 1er à 7 h. 24
le 31 à 7 h. 46

COUCHER : le 1er à 15 h. 55
le 31 à 16 h. 1

LUNE

LEVER : le 1er à 11 h. 16
le 31 à 10 h. 24

COUCHER : le 1er à 19 h. 28
le 31 à 21 h. 4

Premier quartier le 4 — *Pleine lune* le 13
Dernier quartier le 20 — *Nouvelle lune* le 27

1	J	S. Eloi, E. C.
2	V	Sᵉ Bibiane, V. M., Sᵉ Pauline, M.
3	S	S. François-Xavier, C.
4	D	*IIᵉ de l'Avent.* S. Pierre Chrysologue, E. C. D. Sᵉ Barbe, V. M.
5	L	S. Sabas, Ab.
6	M	S. Nicolas, E. C.
7	M	S. Ambroise, E. C. D. Sᵉ Fare, V.
8	J	*La Conception immaculée de N.-D.* S. Romaric, Ab.
9	V	Sᵉ Léocadie et Sᵉ Valérie, Vv. Mm.
10	S	S. Melchiade, P. M., Sᵉ Eulalie, V. M.
11	D	*IIIᵉ de l'Avent.* S. Damase, P. C., S. Fuscien, M.
12	L	S. Corentin, E. C. S. Valéri, Ab
13	M	Sᵉ Luce, V. M., S. Josse, Er.
14	M	S. Nicaise, E. et Cc., Mm. Sᵉ Odile, V.
15	J	S. Mesmin, Ab., Sᵉ Chrétienne, V.
16	V	S. Eusèbe, E. M., Sᵉ Adélaïde, Imp. V.
17	S	Sᵉ Beggue, Ab., V., S. Lazare, E. M. Sᵉ Olympe, Vᵉ.
18	D	*IVᵉ de l'Avent.* S. Gatien, E. C.
19	L	S. Urbain, V. P. C., S. Timoléon, M.
20	M	S. Dominique de Silos, Ab.
21	M	S. Thomas, Ap.
22	J	S. Flavien, M.
23	V	Sᵉ Victoire, V. M.
24	S	Sᵉ Irmine, V.
25	D	*La Nativité du Seigneur.* Sᵉ Anastasie, V. M.
26	L	S. Etienne, protom.
27	M	S. Jean, Ap. et Evang.
28	M	*Les Saints Innocents*, Mm.
29	J	S. Thomas de Cantorbéry, E. M. S. Trophime, E. C.
30	V	S. Sabin, E. C., S. Roger, E. C.
31	S	S. Sylvestre, P. C., Sᵉ Colombe, V. M.

Les 14, 16 et 17. — Quatre-Temps.
Le 17. — Commencement des Antiennes O.
Le 24. — Vigile de Noël (abstinence et jeûne).
Le 26. — Fin du temps clos pour les noces.

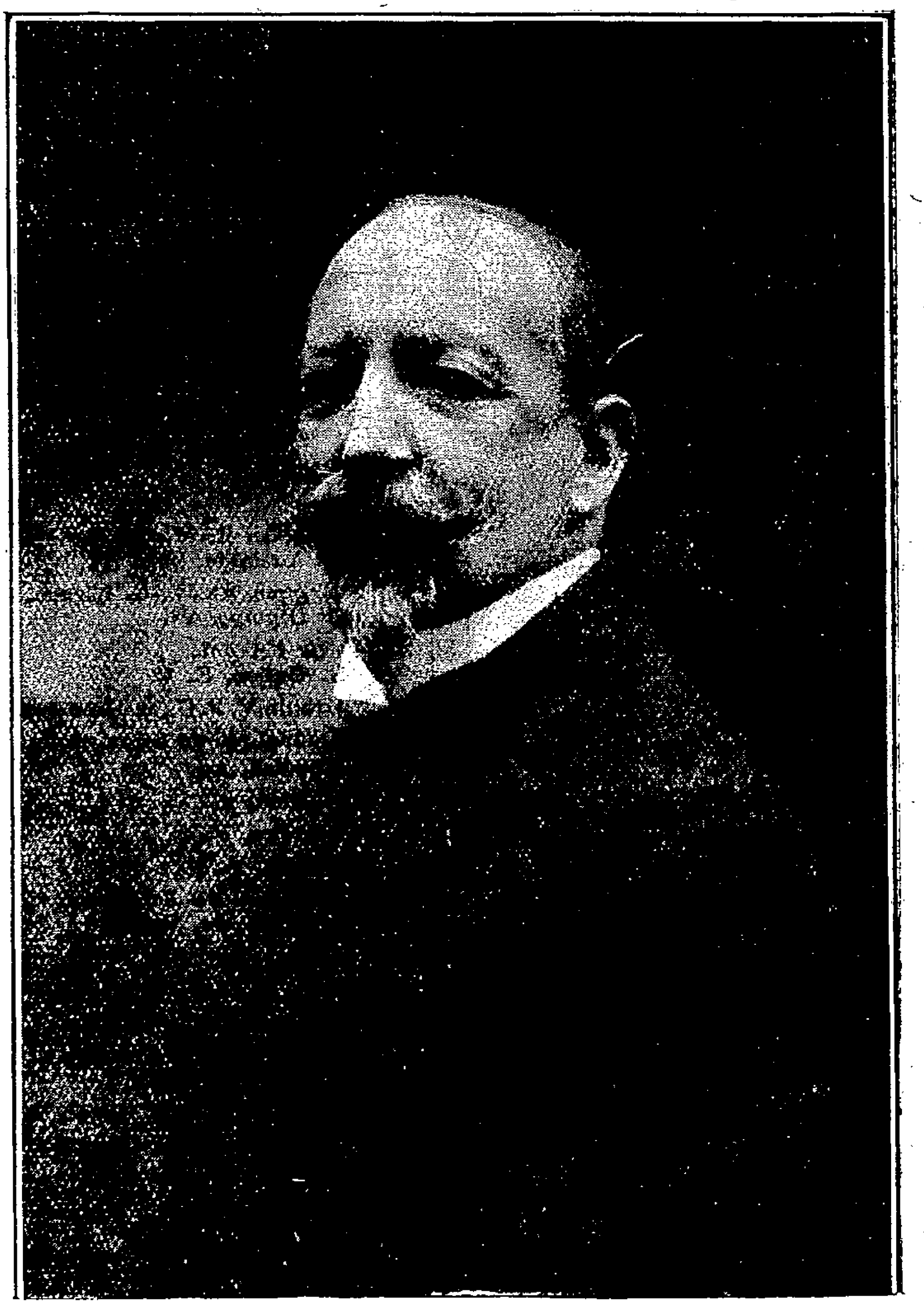

Monseigneur le Duc de Guise

Madame la Duchesse de Guise

Monseigneur le Comte
et Madame la Comtesse de Paris

LE MARIAGE DE Mgr LE COMTE DE PARIS

avec

LA PRINCESSE ISABELLE D'ORLEANS-BRAGANCE

par René Brecy.

L'année 1931 laissera au moins un radieux souvenir à un millier de royalistes français, un merveilleux sujet d'espoir à tous les Français qui savent quelles magnifiques ressources d'intelligence, de vertu, de sagesse politique, notre famille royale tient en réserve et à la disposition de la patrie que ses aïeux ont faite: c'est le mariage de Mgr le Comte de Paris, notre Dauphin, avec son Altesse Impériale et Royale Madame la Princesse Isabelle d'Orléans-Bragance, célébré à Palerme, le 8 avril, magnifiquement et au milieu d'un enthousiasme exceptionnel.

Le 7 décembre 1930, Monseigneur le Duc de Guise, chef de la Maison de France, rendait publique la nouvelle des fiançailles de son fils, Mgr le Comte de Paris, avec sa cousine la Princesse Isabelle d'Orléans-Bragance.

L'auguste fiancé, comblé de tous les dons, gai et vaillant comme un Henri IV, studieux et consciencieux comme un Charles V, ou comme son auguste grand-père qui porta si noblement le même titre de Comte de Paris avec les terribles devoirs d'héritier de la couronne de France brisée, est idolâtré de tous ceux qui l'approchent. C'est le charme et le prestige incarnés, à l'image de sa mère, la solidité et l'honneur même, à l'image de son père, car il unit leurs ressemblances. De l'auguste fiancée on sut bientôt la grâce accomplie et les rares vertus. Fille de S. A. I. et R. le Prince Pierre d'Orléans-Bragance, elle est petite-fille du Comte d'Eu, fils du duc de Nemours et ainsi petit-fils de Louis-Philippe. La Comtesse d'Eu, sa grand-mère, fille du très noble don Pedro, empereur du Brésil, salué par Lamartine et Victor Hugo du nom de Marc-Aurèle chrétien, fut régente de l'Empire hispano-américain, où elle abolit l'esclavage, acte dont les républicains la payèrent en renversant le trône.

De ses deux oncles paternels, l'un, le Prince Louis, est mort des suites de la guerre où il avait combattu comme

volontaire jusqu'en 1917, l'autre, le Prince Antoine, autre combattant magnifique, est mort en service commandé, dans une chute d'avion, aux portes de Londres, onze jours après l'armistice. Elevée, ainsi que le Comte de Paris, avec une vigueur et un soin admirables, déjà elle unit dans l'extrême jeunesse les plus fermes et les plus délicates qualités morales à un ample savoir. Ses yeux, d'un bleu de pervenche ou de ciel français, rayonnent des plus beaux et des plus exquis trésors de l'âme, relevés d'une ravissante modestie. En ces deux jeunes êtres, quels gages d'avenir pour la Maison de France, sur lesquels repose, pour qui veut voir, l'avenir de la France!

***

La famille royale, voulant associer à sa joie le plus grand nombre de Français qu'il serait possible, avait décidé de recevoir à Paris tous ses amis qui souhaiteraient de saluer l'auguste fiancée et de lui présenter leurs vœux avec leurs hommages. La loi républicaine interdit le sol français aux héritiers des rois qui ont constitué la France; seule Madame la Duchesse de Guise, quittant le Manoir d'Anjou, près Bruxelles, pouvait les accueillir, ayant à ses côtés S. A. I et R. la Princesse Isabelle d'Orléans et Bragance et les parents de celle-ci, LL. AA. II. et RR. Monseigneur le Prince et Madame la Princesse d'Orléans et Bragance.

Annonce fut faite disant que, les 14 et 15 mars, les Français seraient reçus l'après-midi à l'Hôtel Lambert, résidence parisienne de la famille la jeune Princesse. Puis, les deux jours indiqués, debout dans le grand salon de l'Hôtel, Madame la Duchesse de Guise, LL. A.. II. le Prince et la Princesse Pierre d'Orléans-Bragance, et, au milieu d'eux, S.A.I. Madame la Princesse Isabelle d'Orléans-Bragance, entourés de leurs services d'honneur, accueillirent les visiteurs avec une bonne grâce inlassable, en dépit de la fatigue d'une réception qui dura sans interruption de deux heures à sept heures du soir et au cours de laquelle défilèrent des milliers et des milliers de personnes. Un merveilleux soleil de fin d'hiver favorisa et embellit cette manifestation de fidélité qui, bien que l'Ile Saint-Louis se trouve à l'écart du va-et-vient immense de la grande ville, attira un nombre incalculable de spectateurs.

*
**

La célébration des noces de Monseigneur le Comte de Paris avec Madame la Princesse Isabelle d'Orléans-Bragance avait été fixée pour le 8 avril, à Palerme.

Puisque le mariage du fils de France devait avoir lieu en terre étrangère, nulle cité ne pouvait aussi bien convenir. La gloire légendaire et magnifiquement justifiée des rois normands de Sicile, attestée dans ctte capitale plus qu'ailleurs par d'extraordinaires monuments et par la fidélité du peuple à garder leur mémoire, en bénédiction après tant de siècles, les souvenirs des Capétiens de la Maison d'Anjou, ceux des Bourbons de Naples qui y ont régné jusqu'à l'unification politique de l'Italie, ne sont pas seuls à rendre Palerme chère aux princes de la Maison de France. Depuis que le futur roi des Français Louis-Philippe d'Orléans y épousa en 1808 la fille des Bourbons des Deux-Siciles, Marie-Amélie, nièce par sa mère de Marie-Antoinette, ils y ont une résidence de famille, le palais d'Orléans, nommé aussi villa d'Aumale pour avoir été longtemps la demeure du grand soldat de la conquête de l'Algérie, qui y écrivit sa célèbre *Histoire des Condé*. C'est là que le duc d'Orléans Philippe VIII est mort en 1926, là aussi qu'en février 1929 une des filles de nos Princes, S.A.R. la Princesse Françoise de France, a épousé S.A.R. le prince Christophe de Grèce. Sans être très vaste, cette élégante demeure, en bordure d'un parc qui commence comme les jardins de Versailles et se prolonge en un immense verger véritablement édénique, se peut prêter à accueillir des centaines d'hôtes.

Il devait en arriver plus d'un millier. Leur présence allait donner un surcroît d'animation à Palerme, qui en ces jours de l'année déborde de touristes venus pour jouir des délices du printemps sicilien. Nos amis marseillais avaient frété un vaisseau, le *Compiègne*, où trois cent cinquante d'entre eux s'entassaient, et qui aborderait à Palerme le 7, veille du mariage.

La population palermitaine, dès longtemps habituée aux bontés de la Maison de France, spécialement dans ses pauvres, pour lesquels Monseigneur le Duc de Guise allait faire parvenir une somme de 10.000 lires au podestat, témoigne toujours à nos princes, avec empressement, l'honneur qu'elle leur porte en toute cordialité. Elle l'a montré de toutes façons: salut des autorités à notre famille royale débarquant, motion du municipe pour leur offrir les hommages et les vœux de la ville, nombreux articles très éloquents dans tous les journaux siciliens, attroupe-

nents compacts et sans cesse renouvelés devant les vitrines qui étalaient des photographies représentant les augustes fiancés ou les épisodes du débarquement et ceux des cérémonies nuptiales, foule incessante devant le palais d'Orléans au portail duquel flottent le drapeau français et le drapeau italien, on ne saurait dire les marques de belle amitié dont notre famille royale et ses hôtes ont été fêtés.

***

Le mardi soir 7 avril, la Maison de France offrit à ses hôtes une réception magnifique, inoubliable.

Il y eut d'abord dîner, où prirent part les ambassadeurs représentant les rois de Grande-Bretagne, d'Espagne et de Belgique, les Princes italiens, espagnols, grecs, polonais et danois, et la famille de l'auguste fiancée du Comte de Paris; puis le millier de Français invités par la Maison de France, et une cinquantaine des Brésiliens fidèles à leur dynastie, furent introduits, en longue colonne, jusqu'au grand salon qui occupe toute la largeur de l'édifice et dans lequel se tenait la famille royale, dans cet ordre: Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Guise (en magnifique robe bleue, lamée d'argent, et portant les bijoux de Marie-Antoinette); le Comte de Paris, la Princesse Isabelle (en robe lamé argent avec, au bas, un dépassant de velours jadé); le Prince et la Princesse Pierre d'Orléans-Bragance (en robe de broché or et rose); puis toute la famille royale et la parenté de l'auguste fiancée, les ambassadeurs et ambassadrices. Toutes les dames avaient le diadème; les hommes en habit ou grand uniforme. Tous les salons étaient ornés de fleurs blanches et ruisselaient de lumière. Les invités sortaient en suivant la file des salons du Nord, à l'extrémité desquels se tenait la Reine Amélie de Portugal.

Les invités étaient présentés un par un au Duc et à la Duchesse de Guise. Comment dire la majesté souriante et l'affabilité du Roi et de la Reine, cet art merveilleux dicté par le cœur de trouver pour chacun le mot qui conquiert à jamais? Mêmes dignité, grâce et accent affectueux chez les Augustes Fiancés, resplendissants de jeunesse. Chaque visiteur recevait un accueil particulier, nuancé avec une justesse admirable.

Recevant Charles Maurras, Madame éleva la voix pour lui dire:

« La grande renaissance de l'idée monarchique, si visible et si manifeste ici, c'est à vous qu'on la doit. »

Avec l'Action française, qui faisait la plus grande partie de cette brillante foule, nombre de groupes royalistes étaient représentés.

Avant de quitter les salons, on était présenté à S.M. la Reine Amélie, dont la majesté et la bonté font toujours une impression ineffaçable.

Le défilé dura plus d'une heure.

Puis, Princes et Princesses conduisirent l'interminable cortège de leurs invités au rez-de-chaussée, vers le grand pavillon central, aménagé pour la danse. En haut de l'escalier, Madame, apercevant Léon Daudet, prit son bras, et c'est ainsi qu'elle voulut franchir toutes les marches.

Le cortège se rendant à l'église :
Mgr le Prince Pierre d'Orléans-Bragance et Madame la Princesse Isabelle, sa fille.

Le bal, ouvert par les Fiancés royaux, garda tout au long un caractère éminent de distinction et de grâce. Les Princes se mêlaient à l'assistance avec la plus touchante aménité. Comment dire les regards chargés d'admiration et d'amour qui les suivaient, tous et chacun ? Une étonnante atmosphère de joie familiale enveloppait la Maison de France et ses invités. Et du prodigieux parc d'Orléans,

sorte de Paradis terrestre aux millions de fruits d'or et aux milliards de fleurs, parvenait, par les baies, l'haleine de l'oranger et du mûrier fleuris.

Les invités pouvaient se répandre sous les ombrages des abords du palais, baignés d'une lumière féérique par de puissants projecteurs.

***

Le lendemain dès 9 heures, une incroyable foule entoure la cathédrale de Palerme, ainsi que les grilles du vaste et beau jardin qui règne sur son flanc au midi. Déjà la grande nef se remplit d'une très brillante assistance, presque toute française, sauf vers le transept où les invités de marque sont mêlés avec l'aristocratie et les autorités palermitaines. L'antique métropole, qui garde dans de fastueux sarcophages de porphyre les cendres de plusieurs rois normands et de deux empereurs, s'est parée de toutes ses tentures pour les noces du Dauphin de France. Elle a allumé ses innombrables lustres. Au dehors, trottoirs, fenêtres et balcons débordent d'avides spectateurs.

Un peu avant 11 heures, le cardinal Lavitrano, archevêque de Palerme, précédé du clergé métropolitain, et suivi des membres de son service d'honneur, fait son entrée solennelle. Au chœur, il revêt une chape magnifique et coiffe une mitre scintillante, tandis que le chapitre métropolitain, merveilleuse prélature, en « cappamagna » violette avec amplé camail d'hermine, occupe les hautes stalles. Les curés des trente paroisses de la ville, en rochet et étole, complètent ce clergé, imposant comme un concile.

Puis le cardinal retourne vers le grand porche, au son des loches, ébranlées à toute volée, pour recevoir les princes. Il donne l'eau sainte aux trois premiers couples du cortège nuptial; il remonte vers le trône archiépiscopal, tandis que le cortège s'avance vers l'autel dans une rumeur d'admiration et aux accents de la *Marche nuptiale* de Mendelssohn, jouée par un orchestre.

A son entrée dans la cathédrale, en tête du cortège on voit:

LL. AA. II. le Prince Pierre d'Orléans-Bragance avec la Princesse Isabelle d'Orléans-Bragance; — S. A. R. le Comte de Paris et Madame la Duchesse de Guise; — Monseigneur le Duc de Guise et S. M. la Reine Amélie de Portugal; — S. A. R. le Prince Charles de Bourbon et Orléans et S. A. I. la Princesse d'Orléans-Bragance; — Sir Ronald Graham, ambassadeur d'Angleterre, et S. A. R. l'infante Louise de France, Princesse de Bourbon; — le comte della Faille, ambassadeur de la Belgique, et S. A. R.

la princesse Christophe de Grèce; — S. A. I. le prince Henri d'Orléans-Bragance et S. A. R. la princesse Marie de Grèce; — LL. AA. RR. le prince Paul de Grèce et la princesse René de Bourbon-Parme; — LL. AA. RR. le Duc des Pouilles et la Princesse Isabelle de France, comtesse d'Harcourt ; — LL. AA. RR. le Duc de Spolète et la Princesse Dolorès de Bourbon-Orléans; — LL. AA. RR. le Duc de Bergame et la Princesse Marie de Bourbon-Orléans; — S. A. R. le Prince Christophe de Grèce et S. A. I. la Princesse Françoise d'Orléans-Bragance.

Suivent vingt autres couples princiers.

La jeune épousée, au bras de son père, toute rose sous un voile de vieille dentelle sans prix est, dans son émo-

Le cortège se rendant à l'église :
A droite : Mgr le Comte de Paris et Madame la Duchesse de Guise.
A gauche: Mgr le Duc de Guise et S. M. la reine Amélie de Portugal.

tion, plus gracieuse que jamais ; le jeune Prince, si svelte, le front lumineux d'intelligence et de courage, au bras de son auguste mère, pour qui l'admiration épuiserait vainement les paroles ; le Duc de Guise, si superbement et gracieusement royal, conduisant la Reine Amélie, si majestueuse, si belle, quelle impression de grandeur royale, de glorieux avenir !

Abrégeons, bien à regret, la somptueuse et parfaite élé-

gance des toilettes, la bénédiction nuptiale, l'acte du mariage rédigé sur un parchemin magnifiquement calligraphié et enluminé, où les deux jeunes époux signent avec un porte-plume d'or ciselé, que le cardinal leur offrira en souvenir de leur union devant les autels. Passons le tableau de la messe, l'admirable musique d'un orchestre de virtuoses, l'allocution, d'un ton et d'une pensée si élevés, où le prince de l'Eglise rappelle les devoirs imposés aux augustes époux par le sacrement et par la grandeur unique au monde de leur race.

Le cortège nuptial, les jeunes époux en tête, descend la grande nef, recevant le salut muet mais incroyablement ému de la foule pressée. Un brouhaha d'allégresse admirative s'élève sur leurs pas. Il faudra une demi-heure pour permettre à l'assistance de s'écouler au dehors.

A leur arrivée devant la demeure royale, les invités sont assourdis par les vivats. La foule italienne acclame les Princes français de toute la force de ses gosiers d'airain. Elle réclame les jeunes époux qui, plusieurs fois, viennent, sur le balcon du premier étage, répondre allègrement à ces cris d'amitié.

***

Cependant les hôtes se répartissent suivant la couleur de leur carte d'invitation au lunch, entre les quatre grands pavillons provisoires, où un somptueux déjeuner froid va leur être servi.

Sur la terrasse qui fait soubassement au palais vers le Midi, sous le ficus colossal, merveille du merveilleux jardin, joue un orchestre. Les personnages du cortège et le cardinal prennent leur déjeuner dans les salons du premier étage ; les mêmes accords baignent palais et pavillons. Au moment ou le vin d'Epernay mousse dans les coupes, Dauphin et Dauphine commencent de parcourir les pavillons. Quand ils paraissent sur le seuil, une ovation éclate qui ne va pas cesser.

Dans l'un d'eux avaient pris place Charles Maurras, Léon Daudet et l'amiral Schwerer. Le Comte de Paris, les apercevant, marche à grand pas vers Maurras et l'embrasse chaleureusement, puis donne la même accolade à Daudet et au vénéré président de la Ligue. Autour de cette scène, c'est un délire. Tous crient, beaucoup ne peuvent retenir leurs larmes. Les traits de notre maître et ami sont contractés par l'émotion, tandis que le jeune Prince lui jette au visage de ces mots qui paient une vie d'héroïque labeur.

DUSATOY
achat - vente
transformations
bijoux d'art
S P.G.

Daudet claironne, plus fort que toutes les autres voix: « Vive le Roi! Vive le suprême espoir de la France! » Mais l'admirable Dauphin et la ravissante Dauphine, toujours souriants, répondant du bras levé aux bras dressés autour d'eux et aux vivats enthousiastes, ne s'arrêtent pas de crier: « Vive la France! ». Ils poursuivent leurs visites par le pavillon où sont, en majorité, Commissaires et Camelots. On imagine l'explosion, puis le tonnerre soutenu de l'ovation. Ou plutôt, non, on ne saurait l'imaginer. C'est comme un brasier d'affection qui flamberait sans cesse. A chaque seconde, la clameur des cris de joie s'élève, les : « Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive le Dauphin ! Vive la Dauphine! » sont criés infatigablement par des centaines de jeunes voix. Beaucoup de nos amis, parmi lesquels tous les âges et toutes les classes sociales sont confondus, pleurent sans cesser d'agiter en l'air les deux bras, sans s'arrêter de crier. Soudain la *Royale* est entonnée et tous la chantent, de quel indicible accent! Au milieu de ce tumulte dont le spectacle étreint et bouleverse, seuls le Comte de Paris et la toute jeune Comtesse, si digne de porter un si grand nom, gardent leur royale aisance. Leur sourire, mouillé de larmes, exprime toutefois la parfaite maîtrise de soi. Dans l'assaut des plus pathétiques émotions, leur main levée, ou leur coupe brandie, répond aux vivats furieux sans défaillir; leur regard droit semble cueillir dans tous les yeux le serment que ceux-ci projettent du fond des âmes.

Ils ont achevé le cycle de leurs visites aux salles de festin. Un essaim s'est formé qui les accompagne dehors et les entoure d'une énorme clameur heureuse. Ils montent par la rampe qui gagne la terrasse.

La musique fait entendre les accords virils et si français de *Sambre-et-Meuse*, auxquels se mêle la chanson des Camelots. « Vive le Prince Henri! Il faut qu'il soit demain à Paris! Vive le Prince Henri! » Déjà la terrasse déborde, car tous les invités veulent y trouver place pour approcher une fois encore leurs Princes. A grand'peine, mais de plus en plus rayonnants, les jeunes époux traversent cette cohue hurlante et admirable. Ils reparaissent au balcon du premier. Le délire joyeux qui n'avait pas eu le temps de s'apaiser monte plus véhément vers eux. La Princesse jette par poignées des gerbes d'œillets et de roses que le Prince lui apporte. Autour des points de chute, c'est une merveilleuse ruée. Le Prince lance des bouquets entiers plus loin encore. Enfin, toute pâle devant ce flot de fidélité enthousiaste que l'incessante clameur

fait déferler vers elle et le Dauphin, la Princesse envoie des baisers. On sent que la scène durerait indéfiniment sans que pût baisser l'ardeur qui enflamme la foule. Mais la petite Dauphine est rentrée pour prendre un instant haleine. Un cri surgit aussitôt, répété avec une violence formidable: Le roi Jean! Le roi Jean!

Il paraît, notre Prince, merveilleusement prestigieux, au regard si bon, près de lui Madame, la plus belle des reines comme la plus noble et la plus aimable. Ovation interminable et délirante.

Des tableaux analogues vont maintenant se dérouler jusqu'au tomber du jour. Ce sera surtout à travers les ombrages embaumés du parc merveilleux, dont seuls les vers du Tasse pourraient faire concevoir la splendeur et les enchantements.

Le *Compiègne* a apporté de Provence un jeune chêne et dans un sac un peu de terre française. Justement, devant la façade du palais, au delà du jardin de fleurs, au bord du bosquet, est un magnifique platane planté par Louis-Philippe en 1808, jour de son mariage. Auprès de l'arbre du Roi, va croître l'arbre du Dauphin.

Charles Maurras et Léon Daudet dans les jardins de Palerme.

Les princes se rendent à la place choisie, escortés par la foule. Et la poétique cérémonie se déroule, au chant des plus belles odes de Mistral, entonnées par Léon Daudet, qui prononce aussi une allocution éblouissante.

Le cercle mouvant et vibrant détend ses multiples anneaux pour laisser sortir la Famille royale, le Duc et la Duchesse de Guise en tête, la Reine Amélie, la Comtesse d'Harcourt, la Princesse Françoise et les charmants époux.

Ils vont faire visiter à cette multitude d'amis leur domaine. Aussitôt ils sont entourés et pressés dans une telle foule, et si heureuse de les approcher davantage, que Commissaires et Camelots, mus instinctivement par leur habitude d'organisation, s'élancent pour faire la chaîne de chaque côté de l'allée, contenant l'affluence enthousiaste.

Alors, acclamations, ovations et chants, de nouveau font

escorte, Certains d'entre nous se précipitent à travers les quinconces de citronniers et, déjouant le service d'ordre improvisé, devancent la tête du cortège pour saluer de tout près Monseigneur, Madame et nos autres Princes, vraiment aussi chéris qu'admirés.

Mais la journée incline vers sa fin, obligeant les invités à sortir du parc pour retourner vers le palais. Là on aperçoit sur le balcon, vers le jardin, les jeunes époux. A

Les jeunes princes au balcon.

cette vue, la foule se précipite. L'indicible scène d'il y a deux heures recommence. Devant la tempête des vivats, les jeunes Princes, de nouveau, jettent des fleurs à pleines mains et du bras rendent des saluts. Elles-mêmes, mêlées à la foule, la Comtesse d'Harcourt et la Princesse Françoise applaudissent. La Dauphine quitte son voile de tulle. Elle le lance sur ceux qui l'acclament. Nulle mêlée ne peut se comparer à la joyeuse bagarre qui s'écrase autour du blanc et léger tissu. Mais les victorieux ne perdent pas la courtoisie que tout inspire en un tel lieu, en pareil jour. Ils partagent les précieux lambeaux en menus

morceaux entre les mains qui se tendent de toutes parts, sans toutefois faire autant d'heureux qu'ils le voudraient.

Cette journée merveilleuse doit prendre fin. On s'en va ravi, en possession de visions qui deviendront légendaires.

Redisons-le, une inconcevable ferveur et tendresse de loyauté a enveloppé en ces jours nos princes, d'une inimaginable affection, qu'ils rendaient à plein cœur.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas vu cette journée taxeront notre récit d'hyperbole. Les heureux témoins nous reprocheront d'être resté au-dessous de la vérité.

Non seulement la presse italienne a donné de ces fêtes des comptes rendus abondants et chaleureux, mais la plupart des grands journaux français, malgré l'ordinaire consigne du silence imposée pour faire oublier ou ignorer nos admirables Princes, en a publié de longues et vives relations.

« Evénement mondial », a dit un de nos confrères républicains. Ouis, mais surtout un événement très heureux pour la France.

On peut désespérer d'elle si elle doit continuer, par l'effet fatal du régime républicain, à s'anémier progressivement, sans compter les effroyables saignées encore possibles et menaçantes. On se sent pour elle le cœur gonflé d'espérance si l'on connaît les vertus de notre antique famille royale, toujours verdoyante bien que la dynastie la plus chargée de gloire qu'ait connue la planète, si l'on a vu l'ardeur de dévouement qu'elle inspire aux royalistes français qui travaillent avec elle pour la patrie.

René Brecy.

Un cadeau agréable et toujours bien accueilli ;
C'est un **ouvrage de luxe** ou une **édition originale.**
Ouvrages de tous prix. — Choix important.
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78.

Ballade pour les noces du Dauphin

Vive le Roi, vive la Reine,
Vive la Princesse lointaine
Et vive son gentil Dauphin !
Avril qui s'éveille aux confins
Du réel et du songe, égrène
Ses blanches perles de grésil
Sur notre joie et notre peine :
Le Dauphin s'unit en exil,
S'unit à la Fleur du Brésil...

Chantez la Rose unie au Chêne,
Chantez tous à voix de sirène,
Poètes inspirés, afin
D'enchanter le riche Destin
Du Couple radieux qui traîne
Tous les cœurs après lui, faut-il
Que tout plaisir porte sa peine :
Le Dauphin s'unit en exil.

Au frais murmure des fontaines,
Cueillons le lys, la marjolaine,
Le lilas blanc et le jasmin ;
Rit et pleure aux rives de Seine,
Le printemps rit dans le ciel fin,
Dans nos cœurs aussi c'est avril :
Pour notre joie et notre peine,
Le Dauphin s'unit en exil.

Envoi :

Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine,
Gardez Henri de tout péril,
Sainte Geneviève, marraine
De son fief, confondez le vil,
L'inhumain régime de haine
Qui vous inflige cette peine :
Le Dauphin s'unit en exil.

Albert PESTOUR.

Moralité de l'Affaire Oustric

par Léon Daudet.

L'Almanach d'Action Française parlera ailleurs de l'affaire Oustric, qui aura été, en 1931, une des grandes affaires politiques de la République. Pourtant il me semble nécessaire d'émettre, à ce sujet, pour nos lecteurs, quelques considérations qui me paraissent de nature à les éclairer pour toujours sur l'exacte valeur du régime que nous subissons.

Dès le début de l'affaire Oustric, j'avais appelé l'attention de la commission d'enquête sur l'étonnante initiative du petit Paul Reynaud (de Mexico), alors ministre des Finances, demandant des poursuites judiciaires contre « les auteurs de certaines manœuvres ayant pour but de troubler le marché financier ». Or, M. Berger, directeur parisien de la banque, ou plus exactement de la simili-banque Oustric, avait déclaré devant la commission « qu'il avait supposé que cette fameuse instruction contre X... avait été ouverte à la suite d'une intervention d'Oustric ». Joint à la démission, quelques semaines plus tôt, de M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, cet acte d'intimidation donne grandement à réfléchir. On sait par ailleurs que la Banque de France avait escompté des effets sans valeur d'Oustric, de ces traites que Mme Bizos avalisait, de son inexistante signature, jusqu'à concurrence de *douze cent quarante mille francs*.

Le 20 Octobre 1930, ces instructions du petit bazardier de Mexico, avalisées non par Mme Bizos, mais par la Chancellerie, étaient transmises au Parquet de la Seine, à Donat-Guigue, gendre de Marraud (lequel est lui-même un homme d'affaires financières et politiques), et à Pressard, gendre de Chautemps (le Chautemps des deux illustres visqueux René Besnard et Robenne d'Azcona). Aussitôt Donat-Guigue, dit Donne-la-Guigne (bien nommé en l'occurence, et Pressard transmettaient au Juge Brack, lequel mettait en mouvement la police judiciaire, cette honnête et remarquable Police Judiciaire, où l'on retrouve

des liasses, égarées au fond d'un placard, de 200.000 fr. en billets de banque !

Notons ici que le directeur de ladite Police Judiciaire était alors le sieur André Benoist, attaché à la galette d'Oustric (ou, plus exactement, volée par Oustric) pour un chèque, entre autres, de 17.000 fr. Ce qui donne toute sa saveur au texte de l'excellent juge Brack :

Commettons la Police Judiciaire à l'effet de procéder à une enquête tendant à rechercher :

1° Si des faits faux ou calomnieux ont été semés dans le public pour produire un trouble sur le marché financier, soit en excitant à la vente des titres de sociétés de banques, soit en provoquant le retrait des fonds déposés, soit de toute manière, et causer ainsi un mouvement artificiel sur les effets et titres de ces entreprises.

2.° Si une action quelconque, individuelle ou collective, directe ou indirecte par personne interposées ou non, notamment des offres massives de titres ont été exercées sur le marché financier dans le but de créer un mouvement artificiel sur les titres dont il s'agit ou ayant pour effet de porter atteinte au crédit de ces établissements et cela pour procurer un gain en faveur de ce mouvement artificiel.

On imagine la rigolade de Benoist (André) quand il reçut cette « commission » complémentaire de celle qu'il touchait frauduleusement d'Oustric pour renseignements et services exceptionnels ! Géo London a publié une étonnante enquête sur les bandits policiers de Chicago, sur ces gangsters et autres qui apparaissent aux lecteurs français comme des champignons monstrueux poussés sur le fumier de la prohibition. Mais elle ne serait pas moins étonnante, l'enquête menée par un homme de son talent et de sa perspicacité sur les dessous de cette Police Judiciaire qui eut avant Benoist, comme directeur, un Ducrcq, complice de l'excrément-à-pattes Anquetil !

L'affaire a suivi son cours devant la Commission d'Enquête.

Elle a démontré, entre autres faits, qu'un ministre de la Justice, un sous-secrétaire d'Etat, un ambassadeur en fonctions se sont fait les démarcheurs appointés d'un escroc de la plus vulgaire catégorie: par qui ont été détroussés, ruinés quantité de gens. Quel aura été le châtiment de ces trois personnages officiels, dont l'un, le sieur

HENRI VAUGEOIS

"LA FIN DE L'ERREUR FRANÇAISE"

On ne peut bien connaître les origines de l'ACTION FRANÇAISE si l'on n'a lu les principaux écrits de Vaugeois, son fondateur ; en particulier ceux qui ont été recueillis et publiés par les soins de la Librairie d'Action Française.

HENRI VAUGEOIS

LA FIN DE L'ERREUR FRANÇAISE

avec une Préface du Marquis de Roux

« Comme ces objections sont tombées une à une devant la vérité incontestable de la doctrine politique monarchique, telle que l'a restaurée en France Charles Maurras, je lui ai apporté l'Action *française* ; nous en ferons ce que Dieu voudra. »

(Testament politique d'Henri Vaugeois, discours prononcé à l'Association des Jeunes Filles royalistes, le 26 février 1916.)

PARIS
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, RUE DE ROME
1928

Demandez à votre Libraire ou à la Librairie d'A. F., 12, rue de Rome, Paris (8e) l'ouvrage dont la couverture est ci-dessus reproduite en réduction.

1 volume in-16 de XVI, 312 pages.

Prix : **15** francs ; franco, **16** fr. **50**

Péret, a commandé pendant de longs mois, à toute la magistrature, à tous les parquets de France ?

La Haute Cour vient de les acquitter.

Il y a deux chapitres dans ce nouveau Panama qu'est l'affaire Oustric : celui de la corruption politique, ministérielle et parlementaire qui relève de la Haute-Cour; celui de l'escroquerie généralisée qui relève, pour les gens en fonctions, de la cour d'assises; pour les simples particuliers, de la correctionnelle. Le dernier chat fourré n'aurait pas la moindre hésitation là-dessus, n'est-ce-pas, sinistre Scherdlin ?

Aussi absents et carents que les députés, les sénateurs sont plus endormis. Leurs fauteuils sont plus moelleux que le bancs. La rue de Vaugirard est provinciale. Les salons du Sénat sont charmants et magnifiques, ornés de tapisseries merveilleuses. L'ensemble est demeuré « Second Tant-Pire » et « notable », au sens de Daniel Halévy, et les bonshommes qui se baladent ou ronflent là-dedans ont tous l'air de présidents de Conseils d'administration ou de notaires retraités. J'ai vu cela de fort près lors de la Haute-Cour de Malvy, où ces braves types en général de mon âge, avaient, vis-à-vis de moi, une attitude mêlée de crainte et d'irritation. C'était d'un puissant comique. Après quatre heures de témoignage-réquisitoire contre Jean-Louis- Malvy, violet comme une aubergine, entre mon condisciple Guillain et Me Bourdillon, je demandai un verre d'eau. On faillit me le refuser. Si encore j'avais demandé un verre de bourgogne !

Je me hâte d'ajouter qu'il y a, parmi les sénateurs, comme d'ailleurs parmi les députés, une vingtaine d'hommes distingués, fins, cultivés, et une trentaine de types qu'on appelait avant la guerre des redingotards (ils portent aujourd'hui des vestons, bien entendu), qui connaissent le budget et la question des impôts. Le reste est, intellectuellement et politiquement, inexistant et, dans une heure de crise, ne compterait pas. Mais les bureaux où siègent les commissions sont plus spacieux et mieux décorés que ceux du Palais-Bourbon, conservatoire de « navets » invraisemblables, qui seraient chers au cœur de Camille Mauclair seconde manière.

Une chose est certaine. Le cas de Raoul Péret était, cette fois, parfaitement net. Ce garde des Sceaux, complice d'un voleur, qui le payait par enveloppes mensuelles, et qui pressait sur ses magistrats pour que ceux-ci renonçassent à

poursuivre ce voleur, ce garde des Sceaux est un misérable qui devrait aller en prison rejoindre son patron Oustric. Certains députés et sénateurs — ceux-ci ont un esprit de corps des plus comiques — avaient suggéré la Malmaison, au lieu de la Santé. Nous avons déjà entendu cela pour le chèque sans provision Klotz, ministre des Finances et filou notoire, mort récemment. En ce cas, et conformément aux vues du Docteur Toulouse, il faudrait envoyer à La Malmaison, tous les voleurs et les assassins. Or, l'équité voudrait que le châtiment soit d'autant plus sévère que le délinquant est plus haut placé.

La Haute Cour en a jugé différemment. Elle a lavé Raoul Péret.

Je tiens pour certain que nous le verrons de nouveau Ministre, Garde des Sceaux, qui sait, il sera peut-être, si le régime dure encore un peu, Président du Conseil. Souvenez-vous de ma prophétie et dites-vous que : C'est ça, la République!

LÉON DAUDET.

EDITIONS ORIGINALES Jacques BAINVILLE

LE CRITIQUE MORT JEUNE. Collection « *Le Jet d'eau* ».

Un volume sur vélin.... **50** fr. Sur Hollande.... **120** fr.

AU SEUIL DU SIECLE. Etudes critiques.

Un vol. sur Madagascar. **116** fr. Le même sur Japon. **200** fr.

LE JARDIN DES LETTRES. Les 2 vol. illustrés par G. GOOR.

Sur Alfa..... **50** fr. Sur Lafuma..... **130** fr.

ETUDES INEDITES SUR JACQUES BAINVILLE.

Un vol. sur Alfa. **30** fr. Le même sur Madagascar. **90** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

CECI INTÉRESSE

tous les jeunes gens et jeunes filles et tous les pères et mères de famille.

Une occasion unique de vous renseigner de la façon la plus complète sur toutes les situations quelles qu'elles soient, et sur les études à entreprendre par correspondance pour y parvenir, vous est offerte par la plus importante école du monde

L'ÉCOLE UNIVERSELLE

par correspondance de Paris, placée sous le haut patronage de plusieurs Ministères et Sous-Secrétariats d'État.

Elle vous adressera gratuitement, sur demande, celles de ses brochures qui vous intéressent :

BROCHURE N° 20404. Classes primaires complètes; Certificat d'études, Brevets, C. A. P., Professorats.

BROCHURE N° 20409. Classes secondaires complètes; Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

BROCHURE N° 20415. Grandes écoles spéciales, Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Armée et Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies.

BROCHURE N° 20418. Emplois réservés aux sous-officiers de carrière, aux mutilés et réformés de guerre.

BROCHURE N° 20427. Toutes les carrières administratives (France et Colonies).

BROCHURE N° 20455. Carrières d'Ingénieur, Sous-ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaître dans les diverses spécialités : Électricité, Radio-télégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Mines, Travaux publics, Architecture, Béton armé, Chauffage central, Topographie, Froid, Chimie.

BROCHURE N° 20457. Carrières de l'Agriculture.

BROCHURE N° 20443. Carrières du Commerce, Administrateur, Secrétaire, Correspondancier, Sténo-Dactylo, Contentieux, Représentant, Publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres, Emplois de la Banque, et de la Bourse, des Assurances, de l'Hôtellerie.

BROCHURE N° 20451. Langues étrangères (Anglais, espagnol, italien, allemand, portugais, arabe, espéranto). — Tourisme.

BROCHURE N° 20454. Orthographe, Rédaction, Rédaction de lettres, Versification, Calcul, Calcul extra-rapide, Dessin, Écriture, Calligraphie.

BROCHURE N° 20462. Carrières de la marine marchande.

BROCHURE N° 20460. Solfège, Piano, Violon, Flûte, Saxophone, Accordéon, Harmonie, Transposition, Contrepoint, Fugue, Composition, Orchestration, Professorats.

BROCHURE N° 20474. Arts du Dessin, Cours universel de Dessin, Illustration, Décoration, Figurines de mode, Anatomie Artistique, Aquarelle, Travaux d'agrément, Peinture, Gravure, Pastel, Histoire de l'art, Préparation aux métiers d'Art et aux Professorats.

BROCHURE N° 20479 Métiers de la Couture de la Coupe et de la Mode (Petite main, Seconde main, Première main, Couturière, Vendeuse, Vendeuse-retoucheuse ; Représentante, Modéliste, Modiste, Coupe pour hommes Coupeus-), Professorats.

BROCHURE N° 20489. Journalisme (Rédaction, Fabrication, Administration) Secrétariats.

BROCHURE N° 20494. Carrières du Cinéma

BROCHURE N° 20499. Carrières Coloniales.

Grâce aux cours par correspondance de l'École Universelle

Chacun peut aujourd'hui acquérir *chez soi*, quelle que soit sa résidence, *à ses heures de loisirs*, quelles que soient ses occupations, *facilement*, quelles que soient ses études antérieures, avec le *minimum de frais* et dans le *minimum de temps*, toutes les connaissances utiles pour occuper la situation dont il se sent digne.

Outre les brochures qui vous intéressent, demandez tous les renseignements et conseils spéciaux dont vous pouvez avoir besoin. Ils vous seront fournis à titre absolument gracieux et sans aucun engagement de votre part.

ÉCOLE UNIVERSELLE, 59, Bd Exelmans, PARIS (XVI°)

Deux instantanés de Charles Maurras le jour de la fête de Jeanne d'Arc.

Les Colonies Françaises

par Charles MAURRAS.

---

*Ces lignes ont paru dans « l'Action Française », le 23 juin 1920. Onze ans après, elles n'ont rien perdu de leur actualité. Que n'ont-elles pu être méditées par les innombrables et enthousiastes visiteurs de l'*EXPOSITION COLONIALE !

Carl Siger est le pseudonyme d'un fonctionnaire du gouvernement qui traite au *Mercure de France* des questions coloniales. Il a lu le livre de M. Thibaudet (1), il y a trouvé un exposé critique des objections élevées dans *Kiel et Tanger* contre la politique coloniale de la troisième République. S'est-il reporté à mon livre ? Probablement que non. Il a pu s'en croire tout à fait dispensé, et il a tiré ses conclusions, dont je retiens les principales, au nombre de deux. La première est que je rejoins Robespierre et n'aime pas les colonies. La seconde est que cette infirmité ne m'est pas personnelle, mais est due à ma

---

(1) *Les idées de Charles Maurras.*

nature de Français ou, si je comprends bien, à ma catégorie particulière de politicien chauvin...

Cette querelle d'origine et d'étiquette mérite d'être vidée d'abord. Il est certain que je suis Français, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de Français et de Françaises, et ne me connais pas d'ascendants extérieurs à mon sol français. Qui plus est, j'ai plaisir à être tel ; seconde faiblesse, et si quelque nécessité m'obligeait à me cacher sous un pseudonyme, je ne le prendrais pas germain, à la différence du Carl dont nous nous occupons. Né Français, Français de raison et de volonté, Français de goût, de choix et de volupté, Français trois et quatre fois relaps comme on peut le voir, y a-t-il en ces fâcheux antécédents quelque chose qui me doive indisposer contre la politique coloniale et contraindre à la détester ?

Ce vocabulaire sentimental pose mal la question. Voyons les choses. Notre France presqu'île ou isthme nourrit un peuple de marins et de négociants. L'immense développement de ses côtes ne donne qu'une idée faible et imparfaite de l'immense intérêt qu'elle a à naviguer et à coloniser. Cependant, postée à l'extrémité ouest de l'Europe, elle reçoit sur une frontière mal affermie l'énorme pression d'un continent où la civilisation germanique n'a servi, les trois quarts du temps, qu'à organiser et armer les barbaries mongoloïdes issues des profondeurs de l'Asie. On peut dès lors poser le problème sous la forme simpliste et brutale de l'alternative : êtes-vous pour ceci, la résistance au choc oriental, ou pour cela, l'expansion maritime et coloniale ? La question peut convenir à des jeux d'amoureux et de petites filles. Une politique rationnelle évite de tout ramener au *vive ceci* ou au *à bas cela*. Ceci peut vivre sans que cela doive être abattu. On peut et l'on doit se prononcer pour les deux développements, auxquels il suffit de donner des numéros. La défense contre l'invasion germanique a le numéro un, parce qu'elle est le salut. L'expansion occidentale et méridionale, d'ordre alimentaire et vital, a le numéro deux. C'est encore un bon numéro.

La priorité appartient à la politique continentale moyennant laquelle nous parvenons à ne pas mourir. Nous, Français, je l'écris sans honte, je le dis en face à M. Carl Siger. On peut avouer ce désir de ne pas voir finir cette race et de la maintenir sur son territoire natal.

Ce désir a-t-il été tyrannique en moi ?

A-t-il opprimé la raison ?

Puisque M. Carl Siger explique les idées et les choses par les personnes, je tiens à lui dire que j'aurais eu des raisons privées de préférer la colonie à la métropole. Je suis enfant du littoral. J'ai toujours vu les bateaux aller et venir. La dentelle des « Iles » est à l'horizon de mes rêves. Nos Provençaux ont écumé tous les rivages. Si je dénombre mes cousins et petits-cousins j'en trouve à l'occident jusqu'à Corrientes; à l'orient jusqu'à Odessa. Chaque génération en ligne paternelle, ou bien en ligne maternelle, aura colonisé en quelque mesure. Mon parent le plus proche est en Cochinchine aujourd'hui (1). On n'est pas mieux placé pour vérifier le profond diagnostic de M. Carl Siger : « habituelle ignorance, incompréhension traditionnelle des Français en matière coloniale » ! Je crains que M. Carl Siger, qui est de bon sang français, n'ait appris chez les Boches à forger des systèmes philosophiques sans le moindre regard sur la réalité.

Je suis écrivain politique. Je suis Français. Ma politique est française. Je fais de la critique d'une certaine politique coloniale...

Il suffit d'un bout de ficelle, et l'on peut même s'en passer pour enfiler toutes ces perles, comme M. Siger : « profondément » si l'on descend dans « la conscience » de M. Maurras, « nos colonies et la politique qu'y a « suivie la France ne l'intéressent pas !... »

Il serait trop long d'examiner les objections de M. Thibaudet, je les crois faibles et le montrerai, mais elles sont faites sur les textes et constituent une discussion. Chez M. Carl Siger, je rencontre une généralisation mal fondée sur ces matériaux de seconde main. Les lecteurs de KIEL ET TANGER savent parfaitement que ce qui est dit dans ce livre de la politique coloniale ne vise pas les colonies elles-mêmes, ni une politique coloniale en soi, mais les directions coloniales de la 3e République.

Ces directions comportaient un élément d'amitié allemande. Ces directions pouvaient ne pas signifier chez ses auteurs un affaiblissement de la vertu morale appelée patriotisme : elles manifestaient une volonté de ne pas s'*hypnotiser sur la trouée des Vosges* ; en termes moins pittoresques, elles révélaient le désir d'ajourner la Revanche jusqu'à ce que l'Allemagne nous l'imposât. On peut

---

1(Le docteur Maurras, mon frère, mort à Saïgon le 22 novembre 1924. (CH. M.)

dire, et l'on soutient même que c'était le seul parti prudent. Erreur. Erreur de fait! Je m'étonne que M. Thibaudet y soit tombé, et j'admire que M. Carl Siger l'y rejoigne : après 1870 (un germanophile comme M. Hanotaux a dû l'avouer), il y avait parmi les possibilités redoutées de Bismarck une « politique blanche » autrichienne et anti-prussienne qui eût pu nous permettre l'initiative de l'attaque vengeresse du « Droit ». On a préféré laisser à l'adversaire tout le loisir de l'agression avec le temps et les moyens de grandir démesurément ! Mais nous avons soldé cette préférence : nos quinze cent mille morts et nos pertes irréparées, peut-être irréparables, donnent raison à Boulanger contre Ferry.

Il n'est pas possible non plus d'assimiler la politique coloniale de la troisième République à celle de la Monarchie : la Monarchie n'avait pas mis la charrue avant les bœufs. Quand, immédiatement après les désastres de 1763, la monarchie tenta de les réparer, elle s'occupa de relever sa marine en même temps que de fonder des colonies : et cela permit la demi-revanche de 1778-1783. Quand, après Trafalgar et Waterloo, le même effort s'imposa à la monarchie bourbonienne, elle s'occupa aussi de reconstituer une flotte, et c'est ce qui permit la prise d'Alger en dépit des représentations de l'Angleterre. Dans l'oubli de cette méthode, nous nous sommes exposés à de nombreux conflits avec l'Angleterre, conflits où nous avons cédé et dû céder.

Devenus ses alliés dans la grande guerre, ses compagnons dans la victoire, le même défaut essentiel nous a laissés à sa merci, nous ne le voyons que trop aujourd'hui. Pourquoi donc n'en pas convenir pour tâcher d'obvier au mal ? Cela vaudrait mieux que d'écrire avec M. Thibaudet, reproduit par M. Carl Siger, que la République a simplement suivi « les exemples et les traditions qu'elle a contredits ».

On commet la même légèreté si l'on prétend qu'en agissant sans plan d'ensemble nous n'avons fait qu'imiter nos concurrents et nos rivaux. Il y a une vieille déclaration de Lord Salisbury en 1879 à laquelle je renvoie MM. Thibaudet et Siger. Ils verront comment a procédé le Foreign Office en Méditerranée depuis la bagatelle de deux siècles et plus : cela va de Gibraltar à Constantinople par Malte, les Iles ioniennes et Chypre...

Tradition, continuité et, comme dirait le grand colonial Richelieu, « esprit de suite » qui racontent les gloires de

l'aristocratie et de la monarchie ! Toutes choses que M. Carl Siger aime fort peu, car ce fonctionnaire se laisse aller à écrire : « quand on est désintéressé, c'est-à-dire » (écoutez cette admirable définition qui vient d'un « fils » de l'oligarchie au pouvoir) (1) « *quand on s'intéresse peu* « aux combinaisons politiques et sociales de l'heure, il « faut bien reconnaître que, dans le chaos de la vie « moderne l'idée d'un Maître et d'un Chef devient un « accessoire désuet, anachronique ».

Ce qui conduit, moyennant deux sous de logique, à proclamer la désuétude de la maîtrise de Gallieni à Madagascar et l'anachronie du commandement de Lyautey au Maroc. Encore une construction ! M. Carl Siger aime ça. Mais je doute que cet échafaudage-ci soit aisément admis par les personnes ayant la moindre expérience des matières que traite le colonial du *Mercure*. Au commencement est le chef. Ou, sans le chef, rien ne commence. (*Action française, 23 juin* 1920.)

Charles MAURRAS.

---

(1) M. Carl Siger se nomme en réalité M. Charles Régismanset.

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
C. C. P. 926-78
se charge de fournir les ouvrages de fonds et les nouveautés de tous les éditeurs aux meilleures conditions.

Achetez

vos fourrures

en toute confiance

et aux meilleurs prix

chez

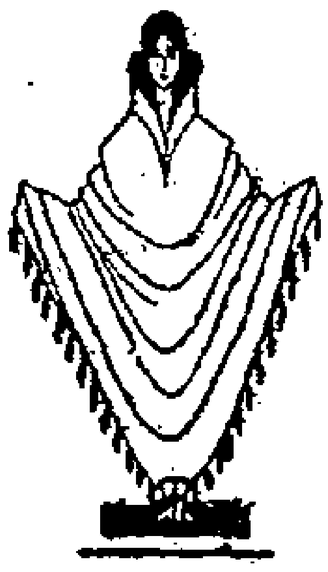

BRAUN

Ancien fournisseur
de la Maison de France

(Se recommander de l'A. F.)

6, rue de Grenelle, PARIS (VI^e^)

Téléphone :
Littré 55.47

Métro :
Saint-Sulpice et Croix-Rouge

La Chanson Royale

par Marcel Grognot.

L'histoire de la Chanson est inséparable de l'histoire de France: vérité première cent fois démontrée avant Beaumarchais. On ne compte plus les ouvrages qui furent consacrés à l'étude des chansons populaires, pour ne parler que des moins anciens: les noms de Dumersan, Picot, Leroux de Lincy, Nisard, Trébucq, y sont attachés. D'autres auteurs recueillirent les fleurs exquises de notre folk-lore, province à province: Tiersot, Bujeaud, Vincent d'Indy pour ne nommer que ceux qui ont grand droit à notre gratitude. N'oublions pas que les Provençaux avec Mistral et Aubanel, et aussi Roumanille, avaient été des précurseurs. Et les Bretons, avec La Villemarqué, et les Béarnais, les Bourguignons... Il les faudrait citer tous. Une lacune, une seule, mais d'importance: la chanson royaliste! Disons mieux: la chanson royale.

Que voulez-vous! au dix-neuvième siècle, la geste de la Maison de France n'intéressait les pontifes que dans la mesure où elle pouvait être un prétexte à l'erreur, à la calomnie: les manifestations du pays, son attachement à sa dynastie nationale ne présentaient aucun intérêt philosophique; les couplets, joyeux ou irrités, consacrés par l'amour du peuple à ses protecteurs naturels, auraient donné trop fâcheuse idée du fonds de loyalisme toujours français. *A priori*, le peuple était malheureux sous la monarchie; il *devait* souffrir; et donc, ç'eût été un scandale que de donner des exemples contraires au dogme démocratique. Les hétérodoxes furent écrasés. La chanson royale fut délaissée, inutile, dangereuse, indigne du jour. Il convenait certainement de se méfier des amateurs qui daignaient exhumer nos anciennes danses et rondes populaires: en dépit de l'appui accordé par quelques écrivains, vers 1840, à une édition illustrée des chansons de France, une autre valeur (on le constate en ce recueil) était acordée au mirliton de Béranger ou aux refrains révolutionnaires.

Il appartenait à l'« *Action Française* » de rétablir la vérité, « comme de bien s'accorde », dirait un Lyonnais: sauver ce qui méritait de l'être parmi les romances de nos grands-pères, les chansons de province où s'exprimait l'amour du sol, uni à celui de la famille-chef; respirer le parfum de ces fleurs à peine fanées où revit un passé de gloire et de gaîté, — ce parfum même de la vieille France.

Le comte Jean de La Laurencie était désigné par lui-même pour accomplir cette tâche: ressusciter la chanson royale. Qui de plus qualifié que cet artiste, dominé par l'amour de son pays? L'historien, l'archéologue, le maître de la préhistoire, le musicien surtout, le poète enfin, s'accordent toujours au milieu du souci, des scrupules infligés à son esprit ami de l'exactitude et de l'art.

A l'appel des étudiants d'Action Française de Lyon, M. de La Laurencie était venu leur parler de la chanson royale. Le soin du recueil à créer, des textes à réunir, lui fut aussitôt confié.

Tâche dificile entre toutes: reconstituer les vieilles chansons, dont nous ne connaissons le plus souvent qu'un texte abâtardi, car les airs furent oubliés et font l'objet de travaux et de recherches invraisemblables (il s'agissait de mélodies passagères); — harmoniser, adapter toutes ces ariettes, ces branles, ces chants villageois, tout cela devait attendre la main d'un maître. Une partie de la musique fut retrouvée, à grand'peine: la plus considérable; — le reste, hélas! n'existe que par les mots.

Ces paroles sont souvent belles; que sont-elles sans le mouvement? Il les faut conserver avec piété quand même, car elles demeurent les témoins des époques les plus troublées de notre histoire. Et peut-être parviendra-t-on un jour, grâce à ces pauvres strophes, à retrouver leur musique! Que M. de La Laurencie en reçoive notre merci. Son travail bénédictin est sans prix.

Sans doute fut-il aidé par tous nos amis et surtout par les dames et jeunes filles royalistes qui répondirent avec joie à son appel et lui envoyèrent des textes précieux; n'oublions pas qu'à lui seul incomba la plus forte tâche.

Le soin de constituer le livre fut confié à notre ami Charles Forot, l'admirable poète, le créateur, l'animateur de ces éditions du Pigeonnier, celui qui, du fond d'un

village du Vivarais (1), a fait revivre une province, a exalté ses enfants, a montré enfin que la ténacité unie à l'intelligence vainc toutes les difficultés et peut se passer du concours de la capitale: ce qui convenait très exactement au Recueil de la Chanson Royale. Ce sont toujours les « pays » qui ont à donné le branle ».

Sans doute, Paris commande; il est obéi et surtout suivi; mais d'abord il a suscité les énergies provinciales.

L'histoire de notre chanson est là pour l'établir; après les croisades, qui nous valurent d'admirables poèmes, il faut constater un ralentissement. Les troubles apparaissent; le pouvoir royal est menacé; une magnifique floraison d'éclore. Ainsi pour les chansons d'« adventuriers » des guerres d'Italie; ainsi pour la Ligue, ainsi pour toutes nos périodes orageuses. Le peuple se serre autour de la famille qui le protège. An contraire, vienne un Louis XIV, la chanson légitimiste n'existe presque plus; il n'y a pas d'airs royaliste-politiques; ces deux adjectifs qui se contrarient démontrent par leur opposition que le pays bien gouverné ignorait notre odieuse politichiennerie et n'éprouvait aucun besoin de protester par des chansons anti ou pro (les odieux préfixes!), en dépit de l'opinion future d'un Caron de Beaumarchais. — Sous Louis XIV, il n'y a, Dieu merci, que des chansons d'amour. On ne pensait guère, dans les milieux *populaires* à célébrer l'Etat et le Prince qui donnaient la paix en même temps que la victoire: le peuple égoïste par nature, reste indifférent à ces biens, il est tranquille; les odes officielles, les fêtes de Versailles, aussi les épigrammes de cour et de gendelettrie suppléaient à cette excellente insouciance; jamais, n'en déplaise aux instituteurs chers à René Benjamin, le peuple n'a joui en France d'une paix comparable à celle que les traités de Westphalie nous avaient donnée. Heureux temps! Sans se poser en « *Laudator temporis acti* » (équivalent d'indigence et de fausseté d'esprit), il est permis de remarquer et de dire que les Français peuvent faire aussi bien que leurs ancêtres, et même en ne faisant rien, s'ils peuvent se reposer sur un Etat puissant. Il n'y a que les institutions qui manquent.

---

(1) Editions du *Pigeonnier*, Saint-Félicien (Ardèche). A Paris, Maison du Livre Français, et à la Librairie d'Action Française. Cette édition particulèrement soignée est ornée d'un beau frontispice gravé sur bois par Jean Chièze.

Vous trouverez dans le Recueil du Comte de La Laurencie, les complaintes du Moyen-Age, les chansons variées de la Renaissance (la bataille de Marignan), les ironies des « Politiques » du temps de la Ligue; la joie populaire sous Henri IV; vous trouverez même le *Roi Dagobert*, cette délicieuse et irrespectueuse fantaisie de cour du dix-septième siècle (à cette époque, on pouvait blaguer de ce ton, et voilà l'esprit français) — enfin les bergeries du XVIII^e^ qui se continuent, si j'ose dire, sous la Révolution, par les chansons vendéennes.

Vous serez peut-être déçus du ton de ces dernières chansons: reportez-vous à l'époque; nos combattants d'alors avaient autre chose à faire que composer des odes royalistes, les ménétriers avaient troqué leur violon contre une arme moins locarnienne. La chanson populaire naît au hasard: il n'y a que peu d'exemples de compositeurs ayant imposé, sur le moment, leurs œuvres politiques à la foule. Remarquez les efforts du gouvernement jacobin en faveur de la chanson patriote et républicaine: récompenses, concours, rien n'y fit. L'enthousiasme unique des artistes de ce temps n'aboutit à rien. Il ne sortit de la Révolution qu'un seul chef d'œuvre: *le Chant du Départ*, de Méhul; *la Marseillaise* elle-même ne doit son succès justifié qu'à un corps de troupe marseillais, comme la *Madelon* en 1914 à un régiment de Champagne; mais peut-on dire qu'elle soit née de la ferveur d'un compositeur? Rouget de Lisle l'avait tirée d'un concerto de Mozart, et Grisons, maître de chapelle à Saint-Omer, en avait déjà donné la musique avant 1785, mieux écrite que celle de son successeur. Qui devrait croire que ce bohême de Rouget de Lisle, prince de la palinodie, écrivant tant d'hymnes médiocres à la gloire de tous les gouvernements, y compris la Restauration, ait été capable de composer cette admirable musique ? Mais la légende est plus forte que l'histoire.

Ne soyez donc pas surpris si nos ancêtres insurgés de l'Ouest, de Lyon ou du Midi, se sont contentés d'écrire des vers hâtifs et sentimentaux, à la manière du temps, sur des airs connus. En était-il autrement de la *Carmagnole* ou du *Ça ira*, qui, firent danser à Trianon ? Des airs de cour, des chansons à boire. voilà d'où sortent les innombrables hymnes révolutionnaires; en général, de la plus triste médiocrité, et quels vers, grands dieux !

Les Vendéens agirent de même; l'almanach royaliste de 1795, imprimé à Maulevrier, en pleine guerre, contient à

côté de très belles proclamations, des lamentables rapsodies, sur des airs célèbres, tels que le *God Save the King;* c'étaient évidemment les compositions d'aumôniers de l'armée ou de braves gens se piquant de poésie; elles devaient être chantées au sortir des messes en plein air; mais furent-elles populaires? Il est permis d'en douter. Quelques-unes qui ne se retrouvent qu'en manuscrit, sont plus vivantes, plus proches du combat: telle cette chanson de l'armée de Charette, oubliée, et retrouvée par une ligueuse d'Action Française, dont M. de La Laurencie dit qu'ainsi « nous réentendrons les accents héroïques... une chanson composée par un de ses lieutenants, où défile, comme dans un ordre du jour, et avec leurs citations, toute une liste de « géants »!

Ne croyons pas, d'ailleurs, par une exagération semblable à celle des auteurs officiels, que la chanson royaliste soit médiocre; les meilleurs morceaux de l'époque de la Révolution sont de ce côté. Trouvez-vous mauvais ce couplet... d'actualité, qui date de l'*Almanach des Emigrants* (1792):

Jadis on voyait des écus,
Hélas! quel funeste présage,
Dans le commerce on n'en voit plus
Et notre argent est en image.

Toute la chanson est de ce ton.

Ce que chantaient les Vendéens, les Lyonnais, les Vivarois et les Vellaves du camp de Jalès! Ce qui leur servait d'airs « de passe » ou de ralliement: leurs vieilles romances, les refrains de leur province; dans l'ouest, par exemple, *la Violette Double*, cette ronde exquise. Et c'est très bien ainsi. La chanson provinciale est un trésor inépuisable. Vous retrouverez cette chanson dans le recueil.

Vous y trouverez aussi la chanson de M. de Charette, mais à sa place, c'est-à-dire en 1853... La vérité doit toujours être respectée. Paul Féval est l'auteur de cette pièce, d'ailleurs si belle qu'elle a bien pu passer pour contemporaine des guerres; elle donne à merveille l'esprit de l'armée catholique et royale et elle a trop d'importance pour être négligée: c'est un chef-d'œuvre.

Il n'est besoin d'insister sur les chansons reproduites ci-dessous : elles se suffisent à elles-mêmes. Le chant de Fon-

tenoy fut publié chez Panckoucke, à Lille, en 1745 ! Il est fort rare et précieux. L'air de *Richard Cœur de Lion*, avec les paroles *ô Louis, ô mon Roi*, fut chanté en plein opéra, dans l'été de 1791. Le *Camp de Jalès* fut inventé par des paysans du Vivarais. La complainte de Louis XVI, sur l'air du *Pauvre Jacques*, reste particulièrement émouvante. Enfin l'air local du *Retour du Roi* est curieux, car en 1814, les complaintes étaient bien pauvres.

Que ces quelques exemples vous engagent à lire et à chanter le beau recueil du comte de La Laurencie : la valeur et l'intérêt de l'ouvrage sont de ceux qui ne passent point. Toute la ferveur, la gaieté, l'esprit, la malice et surtout le loyalisme de nos pères envers la maison capétienne y sont révélés mieux que par des bouquins poudreux. Il complète, il illustre par le fait les admirables synthèses des historiens contemporains, telles que *Le Roi* de Funck-Brentano, l'*Histoire de France* de Bainville, ou la *Révolution* de Gaxotte. Il a sa place marquée dans toute bibliothèque d'un royaliste ou simplement d'un Français capable de comprendre le passé et d'admirer l'attachement du peuple envers sa dynastie nationale.

Marcel GROGNOT.

LE MARIAGE DU DAUPHIN

Un album in-4°.....	6 fr.	Franco :	7 fr. 50
Edition originale.....	15 fr.	—	16 fr. 50

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

LA BATAILLE DE FONTENOY

Sur l'air : *Catiau dans son galetas.*

1745

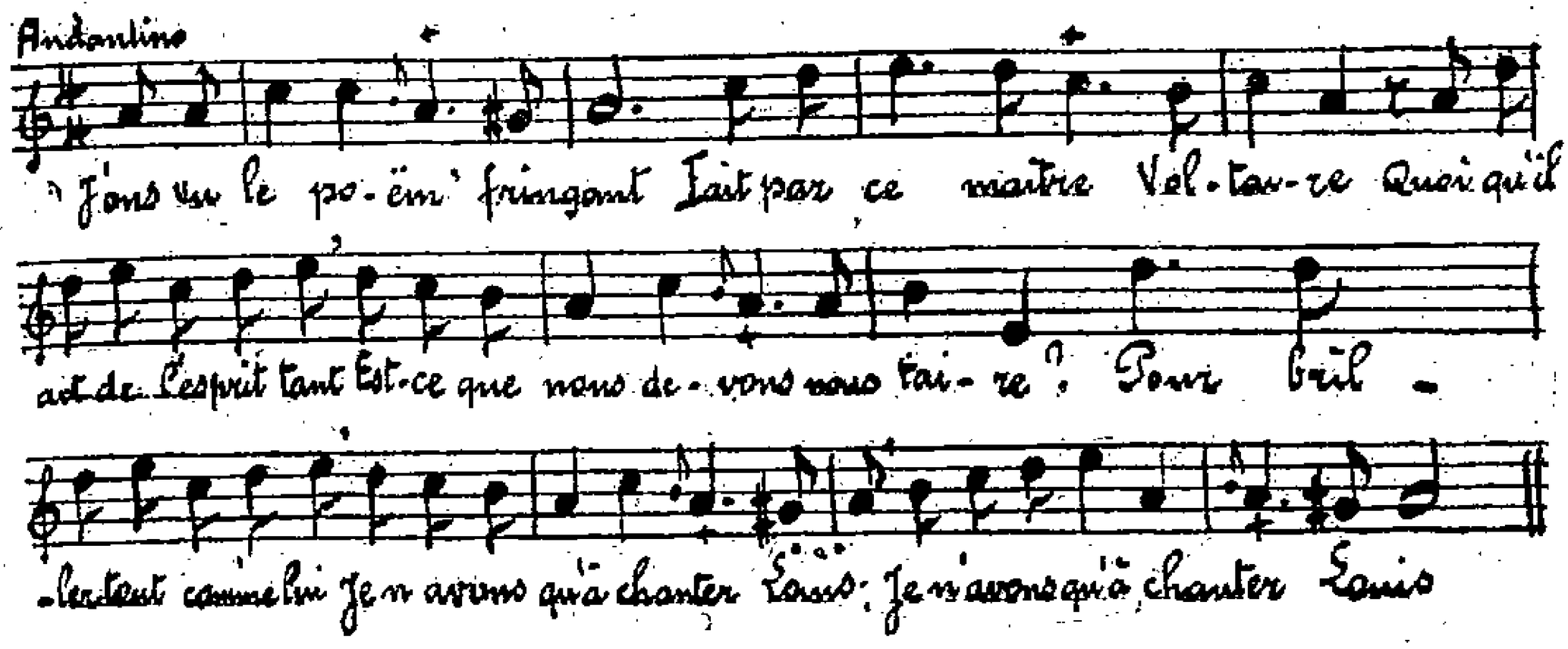

I

J'ons vu le poèm' fringant
Fait par ce maître Voltaire
Quoiqu'il ait de l'esprit tant
Est-ce que nous devons nous taire?
Pour briller tout comme lui
Je n'avons qu'à chanter Louis. (*bis*)

II

Aux plaines de Fontenoi,
Si t'avais vu ce monarque,
Son air inspirait l'effroi
Semblait commander à la Parque;
Ses ennemis criaient tous:
Le voilà, morbleu, sauvons-nous. (*bis*)

III

On voyait aussi partout
Le mari de la Dauphine;
De son Père, il a le goût,
La bonté, le cœur et la mine:
C'est grand bien d'être papa
Quand on a des Enfants comm' ça. (*bis*)

IV

Et toi brave maréchal,
Toi de Saxe le grand Comte,
Si l'on trouvait ton égal,
Je dirais, bon que chien de comte,
Car je n'y vois que ce Roi
Qui puisse l'emporter sur toi (*bis*).

V

Vous aussi, braves guerriers
Colonels et capitaines,
Et vous autres officiers,
Cueilleurs de lauriers par centaines,
J' dirai ce qui vous convient,
Mais un moment. Voilà, ça vient! (*bis*)

VI

Les Anglais à leurs dépens
Connaissent votre courage,
A tous vos coups foudroyants
En vain ils opposaient leur rage;
Ceux qu'échappent à l'armement
Sont contraints de ficher le camp. (*bis*)

EDITIONS ORIGINALES Jacques BAINVILLE

LE CRITIQUE MORT JEUNE. Collection « *Le Jet d'eau* ».

Un volume sur vélin.... **50** fr. Sur Hollande.... **120** fr.

AU SEUIL DU SIECLE. Etudes critiques.

Un vol. sur Madagascar. **116** fr. Le même sur Japon. **200** fr.

LE JARDIN DES LETTRES. Les 2 vol. illustrés par G. Goor.

Sur Alfa..... **50** fr. Sur Lafuma..... **130** fr.

ETUDES INEDITES SUR JACQUES BAINVILLE.

Un vol. sur Alfa. **30** fr. Le même sur Madagascar. **90** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

O LOUIS, O MON ROI

Sur l'air de : *Richard Cœur de Lion*, de Grétry.

1791

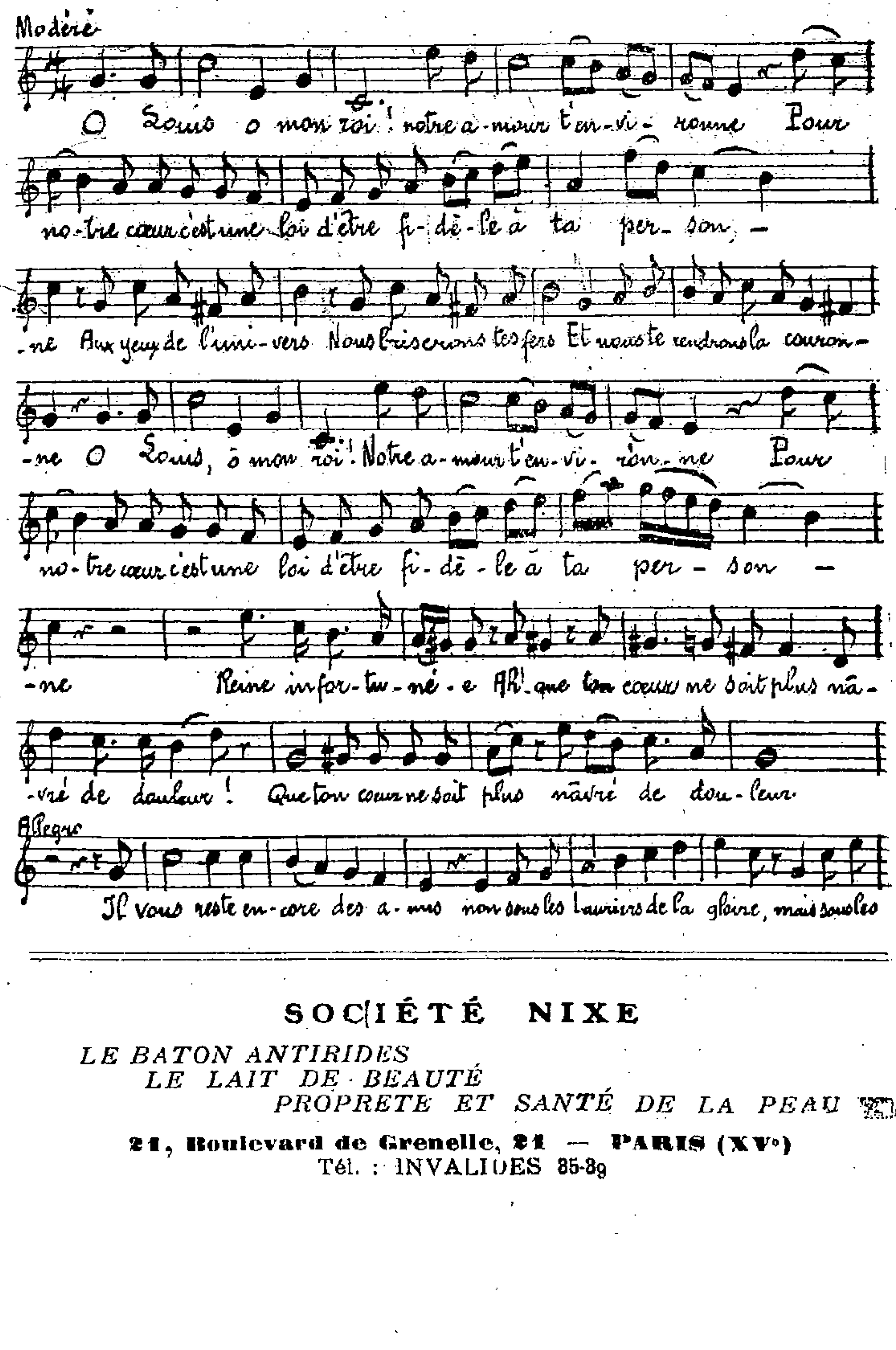

SOCIÉTÉ NIXE

LE BATON ANTIRIDES
LE LAIT DE BEAUTÉ
PROPRETE ET SANTÉ DE LA PEAU

21, Boulevard de Grenelle, 21 — PARIS (XV°)
Tél. : INVALIDES 85-89

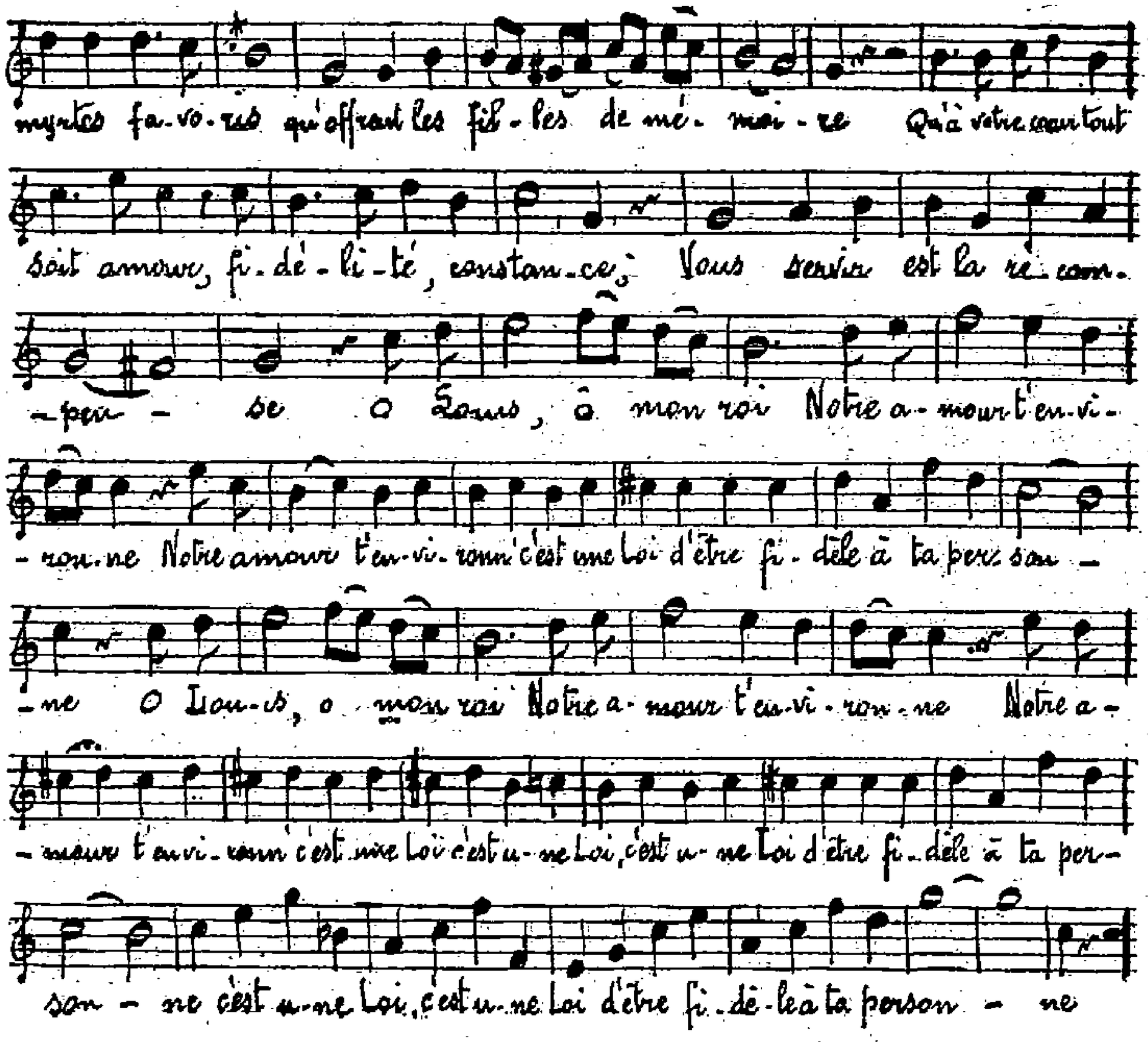

O Louis, ô mon roi!
Notre amour t'environne.
Pour notre cœur c'est une loi
D'être fidèle à ta personne.

Reine infortunée! Ah! que ton cœur
Ne soit plus navré de douleur.
Il vous reste encore des amis
Non sous les lauriers de la gloire
Mais sous les myrtes favoris
Qu'offrent les filles de mémoire.

Qu'à votre cœur tout soit amour,
Fidélité, constance,
Vous servir est la récompense!

COMPLAINTE : LOUIS SEIZE AUX FRANÇAIS

Sur l'air de : *Pauvre Jacques.*

1793

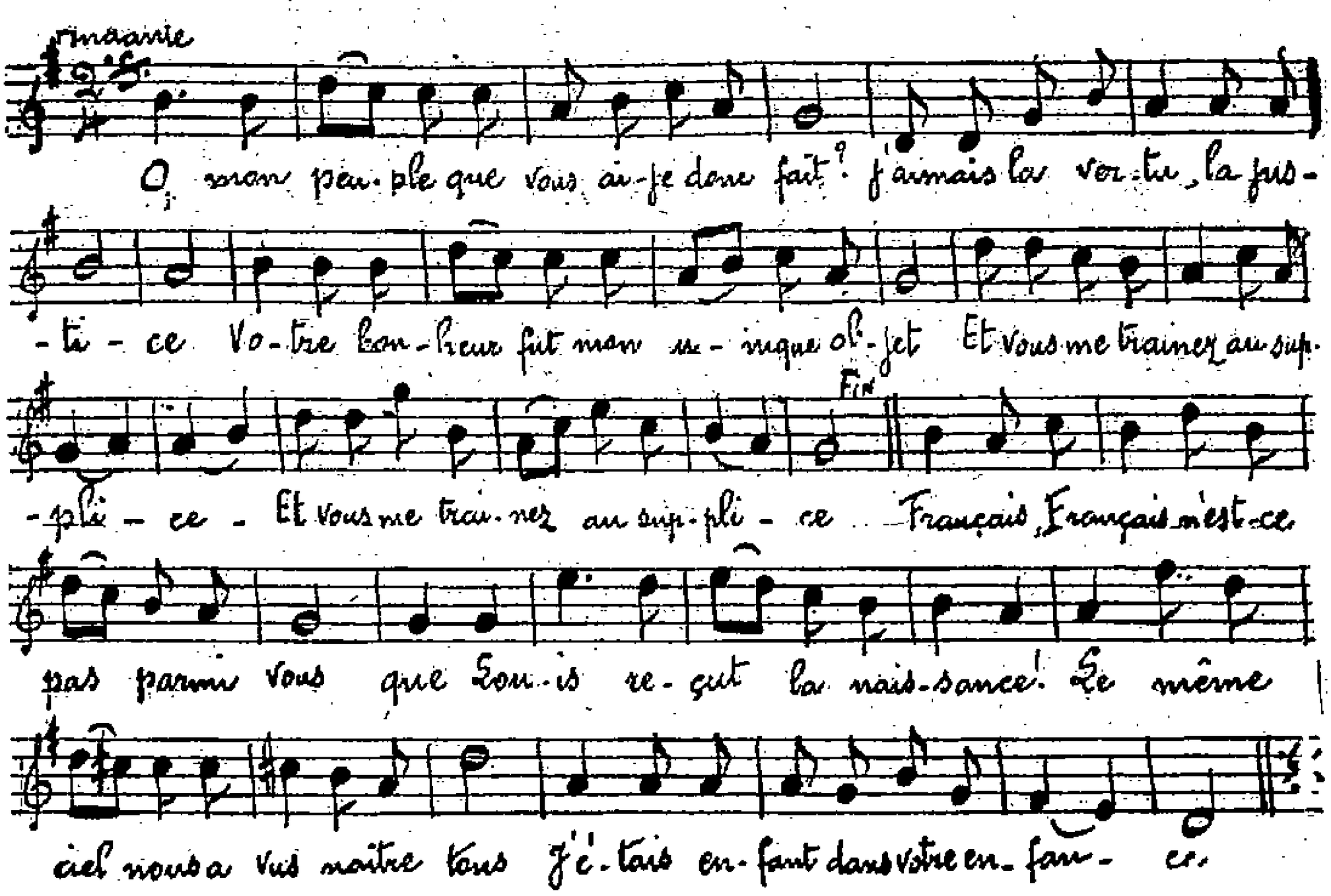

O mon peuple que vous ai-je donc fait ?
J'aimais la vertu, la justice;
Votre bonheur fut mon unique objet
Et vous me traînez au supplice. (*bis*)

Français, Français, n'est-ce pas parmi vous
Que Louis reçut la naissance ?
Le même ciel nous a vu naître tous
J'étais enfant dans votre enfance. (*bis*)

O mon peuple! ai-je donc mérité
Tant de tourments et tant de peines ?
Quand je vous ai donné la liberté
Pourquoi me chargez-vous de chaînes ? (*bis*)

Tout jeune encore, les Français en moi
Voyaient leur appui tutélaire;
Je n'étais pas encore votre roi
Et déjà j'étais votre père. (*bis*)

Quand je montai sur ce trône éclatant
Que me destina ma naissance,
Mon premier pas dans ce poste brillant
Fut un édit de bienfaisance. (*bis*)

Le bon Henri longtemps cher à vos cœurs
Eut cependant quelques faiblesses:
Mais Louis seize, ami des bonnes mœurs,
N'eut ni favoris, ni maîtresses. (*bis*)

— Nommez-les donc, nommez-moi les sujets
Dont ma main signa la sentence.
Un seul jour vit périr plus de Français
Que les vingt ans de ma puissance. (*bis*)

Si ma mort peut faire votre bonheur
Prenez mes jours, je vous les donne ;
Votre bon roi, déplorant votre erreur,
Meurt innocent et vous pardonne. (*bis*)

O mon peuple! recevez mes adieux,
Soyez heureux, je meurs sans peine.
Puisse mon sang en coulant sous vos yeux
Dans vos cœurs éteindre la haine. (*bis*)

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

PREVISIONS

Ma conviction profonde, Monsieur, c'est que les maux de la France, si ce qui se prépare échoue (la restauration monarchique), étonneront de nouveau le monde ; nous irons de calamité en calamité, jusqu'au dernier fond de l'abîme. Voilà pourquoi, Monsieur, je désire la Monarchie dont vous avez peur ; en quoi il est triste pour vous d'avoir comme alliés tous les jaloux, les ennemis mortels de la France qui, eux aussi, à Berlin et ailleurs, ont peur de la Monarchie ; car ils savent bien que la Monarchie referait la France libre et prospère, grande et puissante.

Mgr DUPANLOUP, *Evêque d'Orléans.*
(*Réponse au pasteur de Pressensé, en* 1873).

RECETTES

choisies et présentées par

RAVIGOTE JANVIER

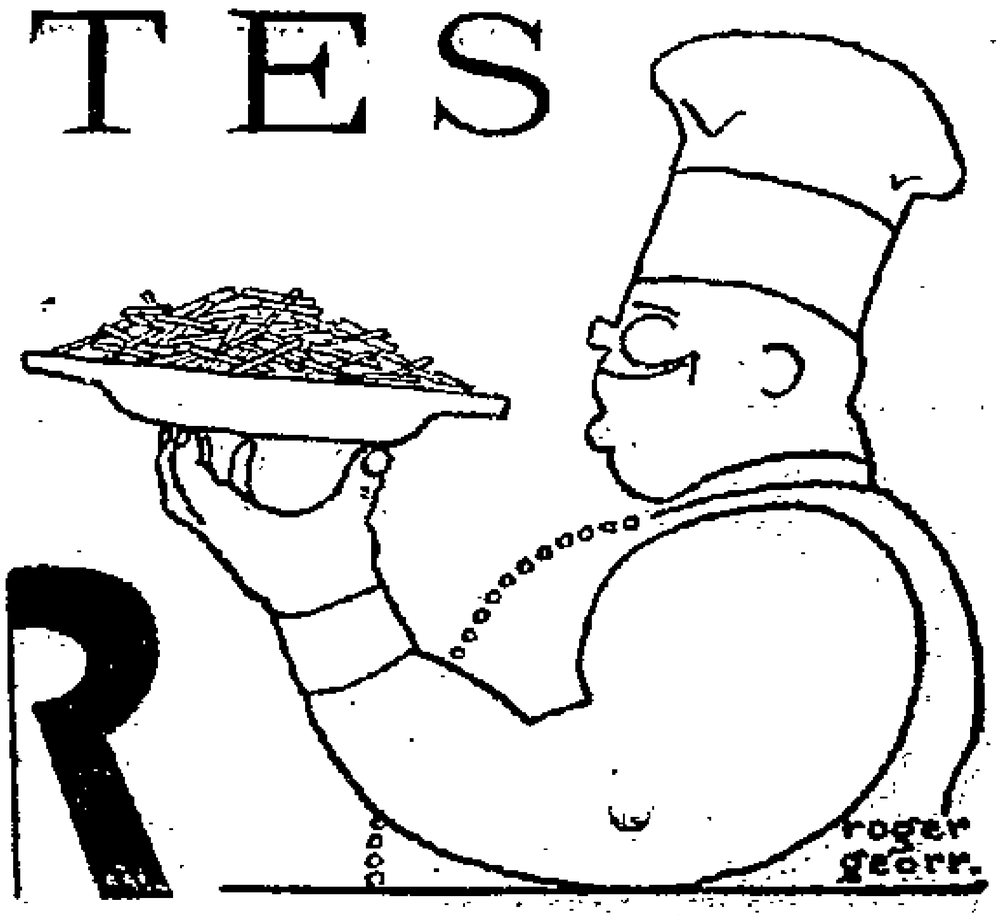

« La destinee des Nations dépend de la maniere dont elles se nourrissent ».

(BRILLAT-SAVARIN, Aphorisme III).

« Les Beaux-Arts sont au nombre de cinq, à savoir: la peinture, la poésie, la musique, la sculpture et l'architecture laquelle a pour branche principale, la pâtisserie. »

Antoine CARÊME.

(cité par l'Almanach de Cagnac pour 1920, La Sirène, 12 la Boétie).

La Charlotte à l'ananas

Pour six personnes, prenez 350 grammes de lait, 250 grammes de crême Chantilly, 250 grammes de gelée d'ananas, 200 grammes de biscuits à la cuiller, 90 grammes de sucre, 5 grammes de gélatine pure en feuilles, un gramme de sel, quatre jaunes d'œufs, un ananas, du curaçao.

Préparez une crême de bonne consistance avec le lait, les jaunes d'œufs, le sucre et le sel, ajoutez-y la gélatine après l'avoir rafraîchie dans de l'eau. Passez la crême; laissez-la refroidir.

Incorporez à cette crême la gelée d'ananas, et du curaçao au goût, puis la crême fouettée, en soulevant la masse. Vous aurez ainsi un bavarois à l'ananas.

Chemisez un moule à Charlotte avec les biscuits en commençant par le fond; pour les parois, coupez-les régulièrement aux deux extrémités et faites-les chevaucher; aspergez l'intérieur avec un peu de curaçao; versez dans le moule l'appareil bavarois par couches successives que vous parsemez de petits cubes d'ananas; couvrez avec le reste des biscuits et mettez à la glace pendant une heure et demie à deux heures.

Démoulez la Charlotte sur un plat et servez.

D'après ALI-BAB.

(La Gastronomie pratique).

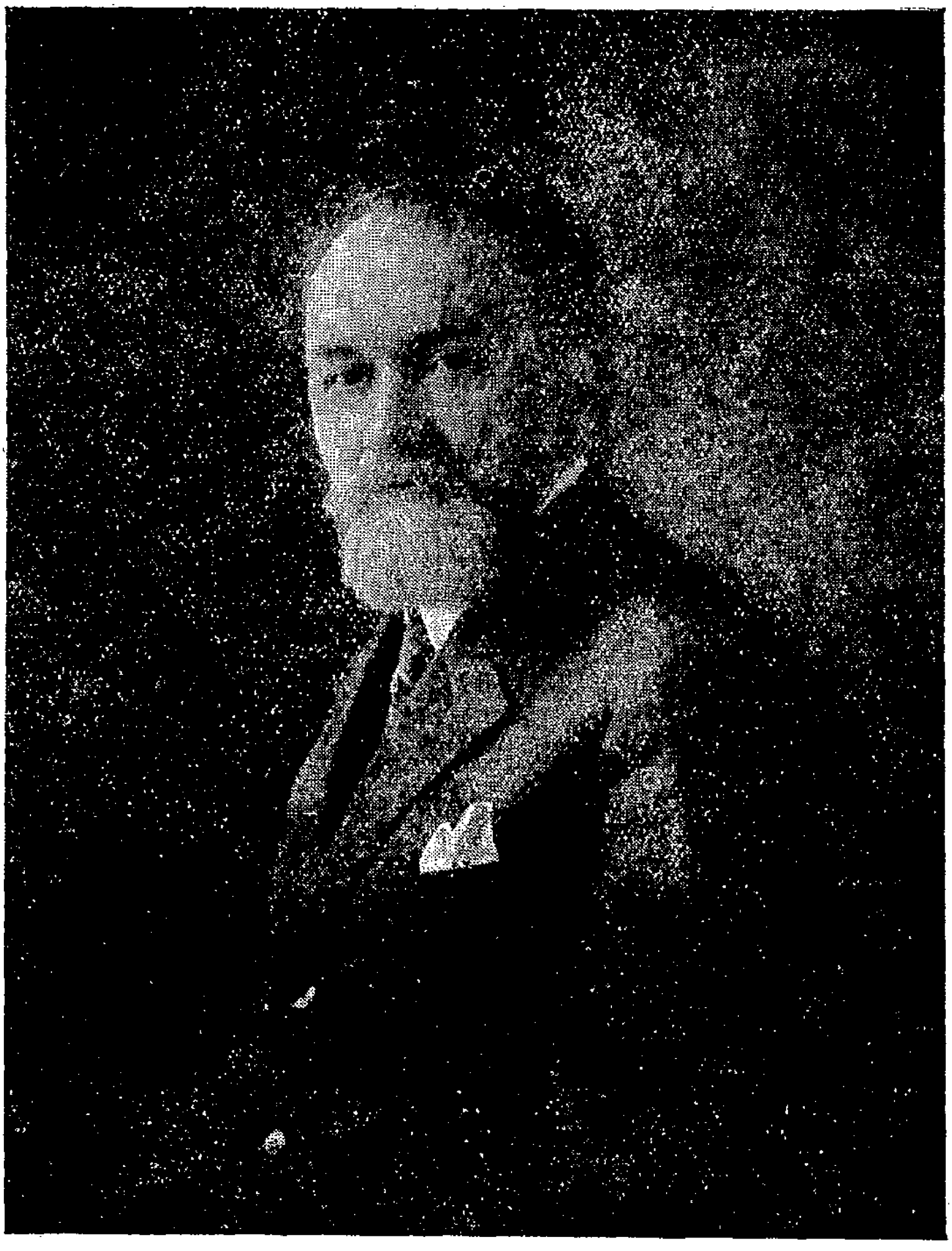

(Photo Taponnier.)

Maurice PUJO

Un cours libre à la Sorbonne

sur Jeanne d'Arc

par Maurice Pujo.

Maurice Pujo s'est enfin décidé à écrire l'Histoire, depuis si longtemps attendue, des Camelots du Roi. La première partie, qui sera intitulée L'Hiver dans la Rue (*la seconde étant :* Le Printemps à la Santé) *est le récit détaillé, jour par jour, de cette extraordinaire période qui va d'octobre* 1908 *à mars* 1909, *où les Camelots du Roi naissants et de plus en plus nombreux, s'emparèrent de la rue parisienne, où leurs manifestations, au service des diverses campagnes menées de front par l'Action Française, étaient quotidiennes et même biquotidiennes, où les jours, les mois, les années de prison, pleuvant sur eux, ne faisaient que redoubler leur enthousiasme et leur ardeur. Les résultats de cette période furent la rupture de la conspiration du silence organisée autour du nationalisme intégral, le rayonnement de la doctrine royaliste dans toute la France et la conquête définitive du quartier latin.*

La principale des campagnes qui occupèrent cet hiver fut celle qui avait pour objet de chasser le professeur-politicien Thalamas, insulteur de Jeanne d'Arc, de la Sorbonne où, bien qu'il n'eût pas le grade exigé de docteur ès lettres, il avait obtenu la faveur d'ouvrir un cours libre. Ce cours ayant lieu le mercredi, et devant comporter douze leçons, les Camelots du Roi et les Etudiants d'A. F., sous la conduite de Maurice Pujo et de Maxime Réal del Sarte, livrèrent onze batailles pour onze mercredis consécutifs, Thalamas vaincu ayant dû renoncer à sa douzième leçon. La forme de ces manifestations fut aussi pittoresque que variée. Nous sommes heureux d'extraire ici, de l'ouvrage de Maurice Pujo, le récit du quatrième mercredi (23 décembre 1908)

Ce mercredi, le service d'ordre, dirigé par le préfet Lépine en personne, avait été organisé de façon plus formidable encore que pour la leçon précédente. De nombreuses brigades d'agents en tenue et en civil occupaient toutes les portes de la Sorbonne. Dans les galeries intérieures avaient été placées deux compagnies de la Garde républicaine. A tous les coins de rue étaient massées d'autres forces de police. Non seulement le Quartier était en état de siège : en prévision du cortège habituel à la statue de Jeanne d'Arc, on avait posté à tous les ponts pouvant conduire de la Sorbonne à la rive droite, une brigade d'agents et une section de la Garde. A la statue elle-même veillaient d'autres brigades ; enfin les abords de l'*Action Française*, chaussée d'Antin, étaient étroitement gardés. Vaines précautions : c'est au cœur de la place que nous avions résolu de porter, cette fois, notre offensive.

Aux abords de la Sorbonne, à partir de quatre heures et demie, des groupes d'étudiants patriotes commencèrent à circuler. De la foule partaient, par places, les cris habituels de : « A bas Thalamas ! »

A cinq heures, on fit évacuer la cour et toute la rue de la Sorbonne, depuis la place jusqu'à la rue des Ecoles. Les charges d'agents empêchaient les manifestants de se former et ceux-ci étaient étonnés de ne pas voir parmi eux ceux qui avaient donné la cohésion et la direction aux manifestations précédentes. Ils les accusaient peut-être de désertion. Ils n'apprirent que plus tard ce qui s'était passé à l'intérieur de la Sorbonne.

Vers cinq heures, les deux cartes suivantes furent remises à leurs destinataires :

A M. Alfred Croiset,

doyen de la Faculté des lettres.

Maurice Pujo, *licencié ès lettres, lauréat de l'Institut, rédacteur à l'*Action Française, *a l'honneur d'informer M. le doyen Croiset que, sur la demande des étudiants patriotes, il ouvrira un cours libre sur Jeanne*

SAVON

L'ABEILLE

72 % d'Huile

COURT DE PAYEN & FALQUE

Maison Fondée en

1730

MARSEILLE

LA PREMIÈRE ET LA PLUS VIEILLE MARQUE FRANÇAISE

Le savon l'ABEILLE est recommandé pour le lavage du linge fin et de couleur des flanelles, du linge de soie et convient particulièrement à toute personne qui a la peau fine et délicate.

d'Arc, le mercredi 23 décembre à quatre heures un quart dans l'amphithéâtre Guizot.

Il espère que M. le Doyen Croiset n'y verra aucun inconvénient et qu'il accordera à ce cours la même protection qu'il a accordée à celui de M. Thalamas, insulteur de Jeanne d'Arc.

Ce n'est pas par orgueil que j'avais invoqué mes modestes titres universitaires et académiques : c'était pour justifier, en quelque mesure, ma prétention à une chaire. On dira que ces titres étaient insuffisants pour l'Enseignement supérieur, mais, à cet égard, M. Thalamas était dans le même cas que moi.

Seconde carte :

A M. Puech, *professeur de Poésie latine à la Faculté des Lettres.*

Maurice Pujo *prie M. Puech de vouloir bien l'excuser s'il lui prend pour aujourd'hui l'amphithéâtre Guizot* (où M. Puech devait faire son cours sur Euripide) *pour y ouvrir le cours libre sur Jeanne d'Arc dont les étudiants patriotes l'ont chargé.*

Les sentiments patriotiques de M. Puech lui feront comprendre ce procédé, imposé par les circonstances. S'il est embarrassé, il pourrait d'ailleurs s'installer dans la salle réservée au cours de M. Thalamas, dont la nécessité ne s'impose pas.

Le projet ainsi annoncé fut exécuté de point en point.

De trois heures un quart à quatre heures un quart

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

L'oubli de la guerre, l'oubli de ses causes, l'oubli de sa marche, l'oubli de l'effort surhumain qui, si tard, rendit possible la victoire, caractérise notre temps.

Oubli instructif, oubli intéressé, oubli fait de légèreté, d'égoïsme et d'illusion — oubli total et lourd de menace !

André TARDIEU, *L'Echo National* (1922).

avait lieu, dans l'amphithéâtre Guizot, le cours de M. Egger sur la Logique. Nous y avions donné rendez-vous à une cinquantaine d'étudiants d'Action Française et de Camelots du Roi. Ils assistèrent à ce cours dans le plus grand silence. Vers la fin, je vins prendre place sur les gradins et un agent de la Sûreté, qui me suivait, s'installa aussitôt auprès de moi. Toutefois, comme je feuilletais des livres et des papiers, j'inspirai moins d'inquiétude et la surveillance se relâcha un moment.

Lorsque M. Egger eut terminé son cours, les auditeurs s'écoulèrent, à l'exception de nos amis. L'un d'eux descendit les gradins et, sous prétexte de féliciter le professeur à qui il se présenta comme un ancien élève, et qui le reconnut comme tel (! !), alla examiner le cabinet qui s'ouvre au bas de l'amphithéâtre. Pendant ce temps, les auditeurs du cours de M. Puech, parmi lesquels quelques dames, cours qui devait s'ouvrir à quatre heures et demie, commençaient à entrer.

Nos amis s'étant assurés des portes je quittai ma place, je montai sur l'estrade et, m'étant placé devant la table du professeur, je fis un signe pour obtenir le silence.

— Mesdames et Messieurs, dis-je, les personnes qui ne sont venues que pour M. Puech peuvent se retirer. Pour des raisons supérieures que vous comprendrez, je suis obligé aujourd'hui de lui prendre sa place pour faire le cours libre sur Jeanne d'Arc dont j'ai été chargé par les étudiants patriotes...

A ces mots, la salle éclate en applaudissements. Les auditeurs venus pour M. Puech ne s'en vont pas. Ils restent, les uns par curiosité, les autres pour joindre leurs bravos à ceux de nos amis. La nouvelle aussitôt se répand au dehors et, en un instant, d'autres auditeurs sympathiques affluent. Il y a bientôt près de trois cents personnes dans la salle.

Cependant, debout, je continue :

— Je m'excuse d'occuper cette chaire. A défaut des titres et de la valeur, j'ai du moins mon patriotisme et vous n'entendrez de moi que des paroles françaises. Il ne sera pas dit que seuls les juifs et les métèques auront le droit d'élever la voix dans cette Sorbonne,

qui fut le foyer intellectuel de notre pays. Nous sommes ici chez nous. Il arrivera ce qu'il pourra : mais nous n'en sortirons que par la violence.

De nouveaux applaudissements éclatent. Dans la salle, c'est l'enthousiasme. Je m'assieds alors au fauteuil du professeur et je commence la première leçon du nouveau cours libre.

Cette leçon sur Jeanne d'Arc, elle a été prononcée intégralement et n'a pas duré moins de trente-cinq minutes. Mais à peine ai-je commencé qu'un premier incident se produit.

L'appariteur, la « tangente », comme disent les étudiants, est entré. Il m'invite à quitter la place. Je l'engage à ne pas interrompre le cours, et je le charge d'aller au plus vite porter à leur adresse les deux cartes, à M. Croiset et à M. Puech, dont on a lu le texte plus haut.

Mais l'appariteur insiste. Comme il fait mine de vouloir m'expulser, nos amis sautent des gradins; leurs bras vigoureux l'enlèvent et le mettent prestement à la porte. Dans la bousculade, il avait laissé aux mains des Camelots son trousseau de clefs, — les clefs de la Sorbonne ! L'*Action Française* publia le lendemain une note pour avertir M. Croiset que ces clefs étaient à sa disposition, mais le doyen préféra faire changer les serrures.

Cependant je continuais mon cours.

« Pour bien comprendre l'histoire de Jeanne d'Arc, disais-je, il faut vous représenter l'état de la France au début du quinzième siècle. C'est une époque analogue à la nôtre. Les discordes civiles y avaient amené le règne de l'étranger. La France souffrait parce que l'autorité traditionnelle du chef était contestée. Le jour où Jeanne d'Arc rendit au Roi son autorité, la France fut sauvée...

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

...Dans le désordre universel, au milieu des discussions des partis, Jeanne d'Arc, inspirée de Dieu, a compris, a senti plutôt qu'il fallait un acte, un acte de volonté simple allant droit à un objet plus haut que ceux que se proposent ses contemporains. Jeanne d'Arc n'est rien qu'une petite paysanne, sans force, sans crédit, mais elle sait ce qu'elle veut, et ce qu'elle veut est conforme à la volonté de toutes les générations de Français pendant cinq siècles d'histoire, conforme à la volonté de ses ancêtres et des nôtres. Pour la France, elle veut le Roi légitime...

Presque chaque phrase avait été saluée d'applaudissements, lorsqu'on vit entrer M. Puech en personne qui venait prendre possession de son siège.

— Que faites-vous là ? me demanda-t-il.

— Vous le voyez : je fais mon cours sur Jeanne d'Arc. Ne me dérangez pas.

M. Puech ne veut pas se contenter de cette réponse. Vainement je lui explique la nécessité où je me suis trouvé de m'asseoir à cette place. Vainement Mme Puech descend des gradins, et, connaissant les sentiments de l'auditoire, elle conseille à son mari de se retirer. Celui-ci veut à toute force me déloger du fauteuil. Un de nos jeunes amis s'approche alors et lui dit, du plus grand sang-froid, en lui mettant la main sur l'épaule :

— Vous troublez le cours, Monsieur, je vous arrête !

M. Puech n'était pas encore remis de son ahurissement qu'il était déjà reconduit à la porte. Nous avions veillé à ce qu'il ne fût victime d'aucune brutalité. Après son départ je tins à rendre hommage au distingué professeur que je dépossédais, bien malgré moi, de sa chaire, et tout l'auditoire applaudit. Après quoi, les étudiants barricadèrent avec soin la porte du cabinet, afin d'éviter le retour d'un pareil incident, et le cours se poursuivit dans le plus grand calme.

Je faisais maintenant le portrait de Charles VII, le roi si calomnié, dont le règne fut cependant un des plus grands de l'histoire de France. « Jeanne d'Arc n'avait

pu que commencer l'œuvre : il était réservé à Charles de l'achever. On ne peut accuser ni de médiocrité ni de faiblesse un souverain à qui l'on dut la libération du territoire, le rétablissement de la paix civile (traité d'Arras) et qui a doté notre pays d'institutions militaires, financières et autres qui sont restées les bases de l'organisation moderne... Mais, à l'heure où Jeanne d'Arc le rencontra, ce prince était découragé par le malheur. Tous les chroniqueurs s'accordent pour reconnaître en lui les plus hautes facultés. En 1429, il ne lui en manquait qu'une, qui seule pouvait mettre en œuvre toutes les autres : la confiance. Ce fut Jeanne d'Arc qui la lui apporta... »

Entre temps un étudiant avait épinglé sur le tableau noir, derrière la chaire, l'affiche du 445 reproduisant la lettre du commandant Cuignet au président Ballot-Beaupré. Un autre avait écrit à la craie : *Cours de l'Action française.*

Parlant depuis plus d'une demi-heure et ne m'étant pas préparé à parler si longtemps, j'avais terminé ma « leçon ». Comme je ne suis guère improvisateur, je n'étais pas sans inquiétude de me voir au bout de mon rouleau. Nous ne pouvions pourtant pas quitter la place de notre plein gré. J'allais me tirer d'embarras en faisant une lecture à mes auditeurs lorsque la force publique, sous la forme d'un officier de paix et d'une compagnie de la Garde, vint donner à l'aventure sa conclusion attendue. Pour la fin de ce récit j'emprunterai les « Impressions de Sorbonne » que je publiai dans l'*Action française.* J'y répondais à un article du déjà louche d'Ernest Judet qui, jouant les baron Pié, avait traité l'affaire de « sotte plaisanterie ». Je disais qu'il n'y avait pas là seulement une plaisanterie :

Non, je ne crois pas que cela ait été l'impression de mes auditeurs de mercredi. Eux et moi, nous étions graves, et l'on n'a ri que lorsqu'il a fallu. Le sentiment dominant, c'est que nous commettions de concert, de propos délibéré, un acte sérieux, qui nous plaçait hors des lois et qui pourtant était raisonnable.

— La vie de Jeanne d'Arc, leur disais-je, est un risque perpétuel. Pour atteindre son but supérieur, elle se met en contravention avec toutes les lois, avec les coutumes de son sexe, avec les

lois de sa condition, avec les lois de l'expérience vulgaire, avec les lois de l'ordre établi. Car l'ordre établi, alors, c'était les Anglais, de même que l'ordre établi, aujourd'hui, ce sont les Juifs et les Francs-Maçons.

Et j'ajoutais : « Elle fait en grand ce que vous faites maintenant en petit pour délivrer votre pays; mais avec cette différence que pour nous cela n'aboutira qu'à la correcticnnelle, tandis que pour elle cela finit par le bûcher ».

A ces impressions sérieuses, il se joignait quelque tristesse : la tristesse d'être obligé par les circonstances de sortir de notre nature, qui n'est pas violente; — la tristesse pour nous, hommes d'ordre qui rêvons la paix et l'harmonie françaises, d'être réduits, pour les rétablir et parce qu'il le faut, à provoquer un désordre momentané; — la tristesse enfin d'être en faute en prononçant dans cette Sorbonne française l'éloge de Jeanne d'Arc, avec l'idée qu'il serait interrompu tout à l'heure par les mêmes soldats français qui venaient de protéger son insulteur.

Ce fut aussi un moment qui ne manqua pas de gravité, que celui où ils apparurent. J'imagine que, s'ils se firent si longtemps attendre et si je pus ainsi achever ma leçon, c'est qu'il leur fallait, pour entrer dans l'amphithéâtre, où la porte du public était restée ouverte, une réquisition écrite du doyen, et qu'on ne trouvait pas celui-ci. Quoi qu'il en soit, leur entrée put rappeler aux jeunes étudiants l'une de ces scènes révolutionnaires dont leurs professeurs avaient dû leur parler souvent dans ce lieu, mais dont il nous était réservé de leur fournir l'image.

Dans le vaste amphithéâtre, nos amis occupaient les gradins inférieurs; les auditeurs venus pour M. Puech, les curieux attirés par la nouvelle, tout ce public d'où ne partit aucune protestation et qui ne cessa de m'encourager de sa sympathie, s'était placé plus haut. Il formait une foule compacte dans l'espace plan situé au-dessus des gradins.

J'avais terminé ma leçon et j'allais commencer la lecture de quelques passages du bel article de Frantz Funck-Brentano sur Jeanne d'Arc. Dans la lumière du gaz, l'officier de paix Fauvel, tout chamarré d'argent, apparut en haut de l'amphithéâtre. Un capitaine de la Garde suivait, puis les soldats en longue file, portant le fusil. Ils étaient entrés sans opposition; on n'entendit pas un cri, pas une rumeur, et je continuais mon cours.

Les Gardes descendirent les marches dans le silence. Ils s'établirent sur un rang dans les deux travées qui coupent les

LE MARIAGE DU DAUPHIN

Un album in-4°..... 6 fr. Franco : 7 fr. 50
Edition originale..... 15 fr. — 16 fr. 50

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

gradins. Une section descendit jusqu'en bas avec le capitaine, et se rangea le long du mur, sur l'estrade, derrière mon fauteuil.

Ce fut seulement quand cette occupation militaire fut terminée que l'officier de paix s'approcha de moi. Je le saluai. Je ne sais si ce fut la crainte d'un grave conflit entre la troupe et nos amis qui le rendit courtois. Chose singulière et qui redevient comique, il me sembla qu'il était impressionné par le silence même de cette salle de « perturbateurs », par l'appareil de ce lieu réservé à la pensée sereine, et que je bénéficiais, pour lui, de la majesté de la chaire que j'occupais.

Il me fit connaître qu'il avait une réquisition écrite du doyen pour faire évacuer la salle.

— C'est bien, monsieur, lui dis-je, la leçon est finie; nous allons nous retirer. Laissez-moi seulement dire un mot à mes amis. Il s'agit d'éviter un conflit.

Il y consentit. Je me tournai vers la salle où déjà les Camelots commençaient à s'agiter.

— Ne résistez pas aux soldats ! criai-je. Vive l'armée ! Vive Jeanne d'Arc !

La salle répondit : « Vive le Roi ! »

Ces cris firent arrêter vingt et un de nos jeunes amis. Quant à moi, mon délit étant sans doute encore mal défini, je quittai la salle librement après avoir reçu, en remontant les gradins, de nombreuses poignées de mains et les félicitations de beaucoup d'auditeurs inconnus.

C'est seulement après quelques jours de réflexion et de défis de notre part que, sur la plainte de M. Croiset, une instruction fut ouverte contre moi. Confiée au juge Chênebenoit, elle aboutit au bout d'un mois, ainsi qu'on le verra plus loin, à une poursuite devant le tribunal correctionnel.

Ce coup réussi fit quelque bruit. Avec le mélange qu'il comportait de narquois et de sérieux, il eut du succès non seulement au quartier Latin mais un peu partout à Paris et en province. Les rieurs furent pour nous. Presque tous les journaux patriotes appuyèrent notre campagne. L'Action française avait réussi à réveiller et à polariser l'opinion contre l'insulteur de Jeanne d'Arc.

Maurice Pujo.

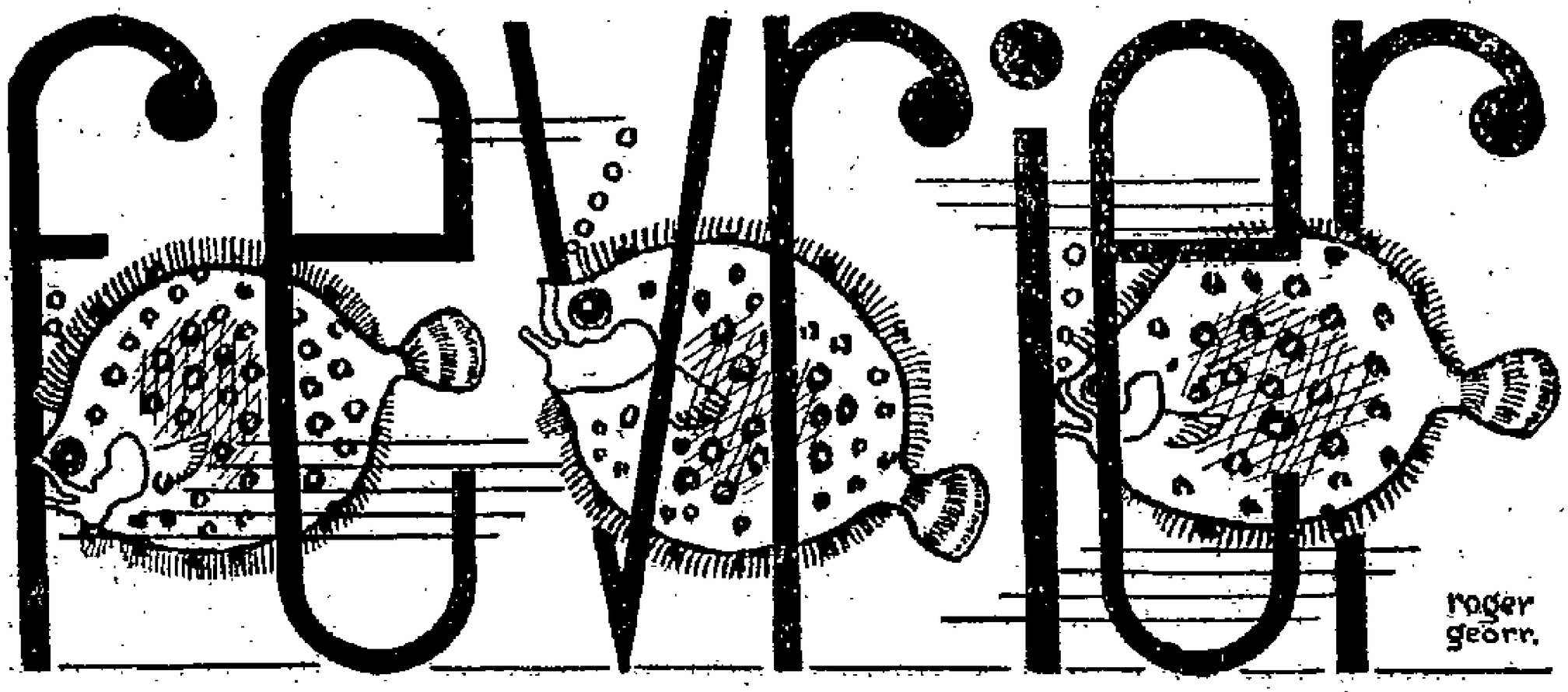

« La Gastronomie marche de pair avec le langage. »

.....

...« L'Art de la Table n'a qu'un lointain rapport avec l'assouvissement de la faim, besoin naturel, pas plus que le langage divin de Corneille avec le cri rauque de l'homme des cavernes. »

MARCEL DES OMBIAUX.
(L'Esthétique de la Table).

La Fondue au fromage

C'est un mets fort ancien, vivement apprécié par Brillat-Savarin et qu'il améliora sans doute: il prenait une quantité d'œufs proportionnée au nombre des convives, un morceau de bon fromage de gruyère pesant le tiers des œufs, et un morceau de beurre frais pesant le sixième du même poids.

Les œufs étant bien battus dans une casserole, il y mettait le beurre, puis le fromage émincé. Il tournait ce mélange sur le feu avec une spatule jusqu'à ce qu'il ait épaissi et molli; il assaisonnait de sel et d'une forte proportion de poivre, faisait servir sur plat chaud et apporter le meilleur vin.

Truffes des Alpes de Savoie

Le plus apprécié des bonbons chocolat

H. RICHARD

Confiseur-Glacier

8, Portiques, 8
Téléphone : 3-51

CHAMBÉRY

Cadeaux élégants - Expéditions - Catalogue franco

Cette fondue de Belley a été perfectionnée par Ali-Bab"; en résumé, elle comporte, pour six personnes:

12 œufs, 240 grammes de fromage de gruyère râpé, 240 grammes de beurre frais, 150 grammes de truffes noires du Périgord, 125 grammes de jus dégraissé de viande de boucherie ou de volaille (dindon rôti de préférence) le jus d'un demi citron, sel, poivre.

Les truffes, nettoyées, pelées, coupées en petits dés, sont sautées pendant cinq minutes dans 80 grammes de beurre, salées, poivrées au goût, constamment remuées. On les réserve sur une assiette

On casse les œufs en séparant les blancs des jaunes, on les passe séparément au chinois ou dans un linge, on les bat aussi séparément. Quand les blancs sont montés on y incorpore peu à peu les jaunes. puis 120 grammes de beurre par petites quantités, le fromage râpé et les truffes.

On met alors sur le feu 80 grammes de jus dans un plat d'argent ou de porcelaine assez profond; dès que le jus entre en ébullition, on y verse la préparation, on la fouette sur le feu. Le mélange devient onctueux; on retire alors du feu pour fouetter jusqu'à obtenir une crême lisse dans laquelle on ajoute le reste du beurre par petits morceaux et le reste du jus. On poivre, on remet sur feu doux pour achever lentement la cuisson.

Au moment de servir sur assiettes chaudes, on aromatise avec le jus du citron. La fondue est alors parfaitement homogène sans le moindre grumeau et « n'est pas éloignée de la perfection ».

D'après ALI-BAB.

FABRIQUE DE DORURES

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BANNIÈRES

FANIONS DRAPEAUX

ÉTABLISSEMENTS

PROTON & BRUYÈRE

Société Anonyme au Capital de 2.200.000 Francs

LYON

5, Place Croix-Paquet

PARIS

61, 63, Rue Réaumur

LA CATASTROPHE DE LYON

par Louis JASSERON.

Quand paraîtra cet Almanach, une grande partie de l'hôpital des Chazeaux, à Lyon, sera démolie. Et ses ruines et débris rejoindront sur la colline de Fourvières, les vestiges épars du temps fastueux de Rome, puis de la Renaissance.

La tradition veut en effet que l'hôtel de Bellegrève ait été construit sur les restes du palais qui vit naître Caligula. Ce que nous savons *historiquement*, c'est que cet hôtel fut élevé au XV^e^ siècle par un des nombreux Italiens que les Foires et le Commerce de Lyon avaient attirés et enrichis.

Les Chazeaux, suspendus à pic sur l'abîme.

Cet Italien s'appelait Benedicti. Au XVI^e^ siècle, l'hôtel de Bellegrève fut acquis par Mandelot, gouverneur royal de Lyon. Tour à tour, il fut occupé à ce titre, par Charles de Neuville et les de Villeroy. Nos rois Henri III et Henri IV y résidèrent en 1584 et 1595. Quand les gouverneurs de Lyon l'abandonnèrent, il fut acquis par un couvent de Bénédictines jusqu'ici fixées à Chazeau-en-Forez, depuis

1332. D'où son nouveau nom : « Les Chazeaux ». En 1789, les religieuses en furent naturellement expulsées. Les Chazeaux devinrent un hôpital militaire, puis un dépôt de mendicité. En 1864 ils furent réunis à l'hôpital voisin de l'Antiquaille.

***

Les Chazeaux se trouvaient à mi-pente sur la colline de Fourvières. En bas de la pente et en face d'eux s'élèvent, près de la cathédrale St-Jean, de nombreuses maisons dont plusieurs sont liées à l'histoire du Vieux-Lyon, tel l'hôtel Renaissance du baron des Adrets et l'hôtel du Petit-Versailles. Ce dernier fut, jadis, la demeure des Chevaliers du guet de Lyon; sa cour aux cintres surbaissés, son écurie aux gracieuses colonnettes, son délicat escalier étaient connus et admirés comme des curiosités du Vieux-Lyon et, Dieu merci, popularisés par le talentueux aquafortiste lyonnais J. Drevet. Depuis la guerre, l'hôtel du Petit-Versailles avait réuni dans ses vieilles salles, autour d'une excellente cuisine, toute l'élite d'une génération artistique, littéraire et politique. Ses murs pleins d'histoire ont abrité les projets, les devis, les discussions de nombreux écrivains amenés au Petit-Versailles par les jeunes hommes de la *Revue Fédéraliste*, des *Cahiers Rhodaniens* et de l'*Action Française*. Charles Maurras y dîna un soir d'avril 1921. En avril 1930, Léon Daudet visita avec enthousiasme le Petit-Versailles.

A quelques pas de là, ayant défié dix siècles et vingt assauts, se dressait un pan de l'ancien mur du Chapitre de Lyon, vestige sombre et majestueux du Moyen-Age.

***

Dans la nuit du 12 au 13 novembre 1930, une masse considérable de terrain glissa, emportant les fondations

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA PRESSE VENALE

Bismarck déclara au Reichstag que tous ses efforts, après Sadowa, avaient visé à faire le silence en France sur l'armement de la Prusse et à nous inspirer une fausse sécurité. « Une fois le moment venu, ajoutait-il, je n'ai eu qu'à supprimer la subvention à certains journaux français, ils sont redevenus du coup patriotes et, prêchant la guerre, m'ont aidé à la faire éclater. »

Maurice BARRÈS, *Leurs figures.*

de l'aile sud des Chazeaux, brisant tout sur son passage et vint heurter dans le dos l'hôtel du Petit-Versailles et plusieurs maisons situées sur la même ligne. Peu après,

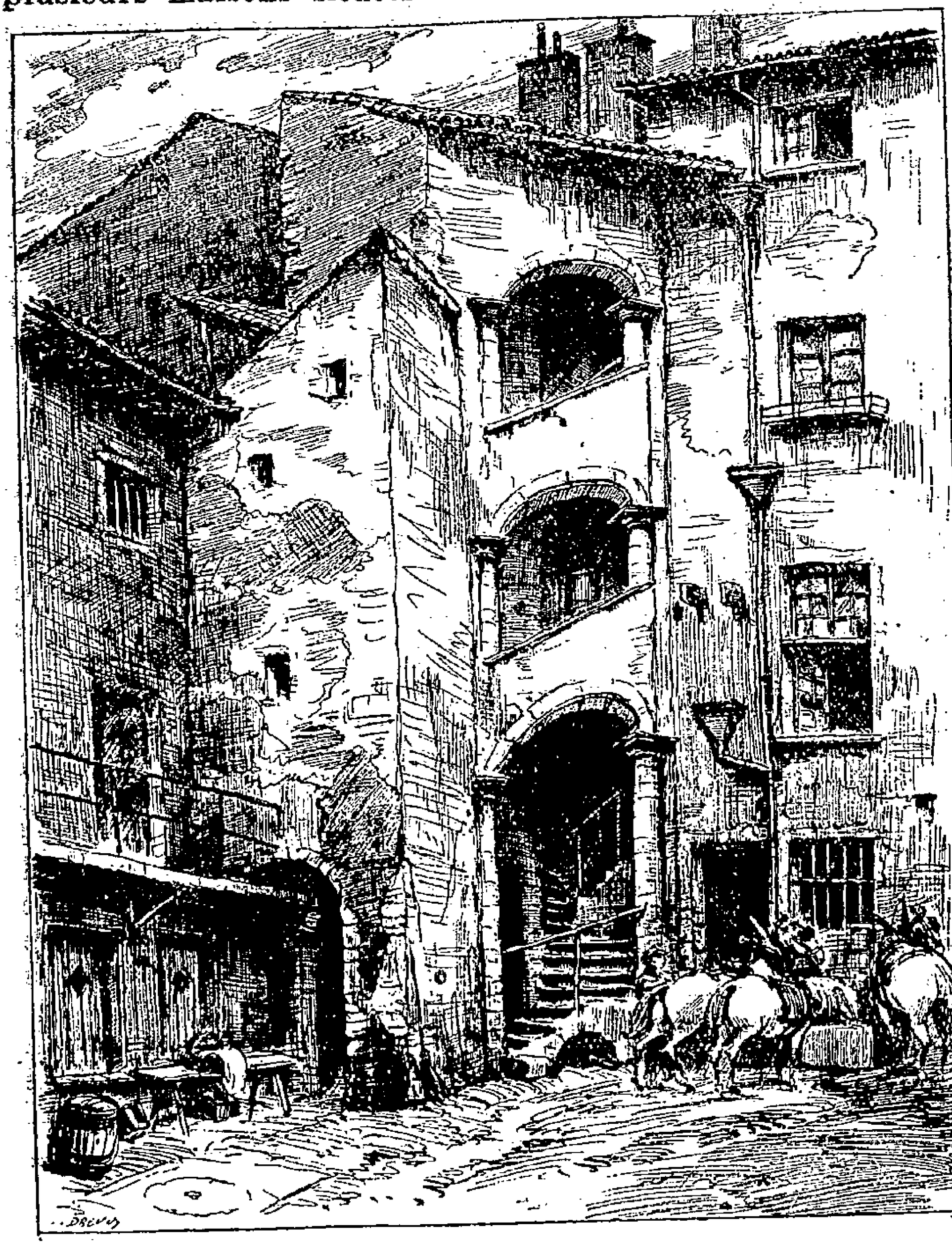

La cour de l'Hôtel du Petit-Versailles d'après une eau-forte de J. Drevet.
extraite de « LE LYON DE NOS PERES », éditeur : Masson.

sous la pression de 20.000 mètres cubes de terres d'où jaillissaient d'abondantes eaux, l'hôtel et les maisons s'écrasèrent contre le vieux mur du Chapitre qui, lui-même

s'abattit sur une maison adossée à lui. Il y eut trente-neuf morts, tant parmi les habitants surpris dans leur sommeil que parmi les pompiers et agents de police qui avaient commencé leur périlleuse besogne de sauveteurs. Plusieurs maisons voisines, dont celle du baron des Adrets, furent ébranlées et sont encore menacées. La mairie de Lyon dut secourir 800 sinistrés et l'on évacua de nombreux appartements. Tout un quartier est, depuis ce triste jour, plongé dans le silence.

Les temps de catastrophe sont les seuls, en République, où l'union sacrée se fasse, spontanée, généreuse. On le vit bien alors à Lyon dont la population *vécut* intensément, en sympathie avec les sinistrés. Les funérailles des victimes fit surgir un concours de foule vraiment inimaginable.

***

Nous avons écrit, ailleurs, et en temps utile, les raisons pour lesquelles cette catastrophe peut et doit être reprochée à l'incurie d'une administration municipale où fleurissent à l'envi les défauts, les lenteurs et l'irresponsabilité démocratiques. Nous n'avons pas l'intention de les exposer ici en détail; nous en résumerons l'essentiel qui porte une leçon politique d'ordre général.

Le 29 novembre, quelques jours après la catastrophe, la *République Lyonnaise*, hebdomadaire royaliste, publiait un numéro sensationnel portant le texte exact d'un rapport du Doyen de la Faculté des Sciences, feu M. Depéret, *daté du 12 mai* 1925. Ce rapport, complémentaire de deux rapports précédents qui avaient été demandés dès 1923 au savant géologue, prophétisait, *jusque dans ses détails et dans ses limites*, la catastrophe qui devait se produire cinq ans et demi plus tard.

Ainsi donc, la Science, dont les républicains ont la bouche pleine, avait fait son devoir. Elle avait alerté les pouvoirs publics. Son rôle était terminé. Dès 1923, l'admi-

ÉTRENNES

Grand choix d'ouvrages à tous prix pour la jeunesse et d'albums pour enfants.

Un livre est toujours un des cadeaux les plus appréciés.

LIBRAIRIE DACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) - C.C.P. 926-78

nistration lyonnaise connaissait le sien. Nous sommes en droit de dire qu'elle n'a pas fait son devoir. Elle est d'autant plus coupable que, quelques jours avant l'ébranlement fatal, elle avait été avisée de sa menace. Les 10, 11 et 12 novembre, en effet, ayant constaté certaines lézardes, certains glissements de terrain, l'administration municipale avait pris diverses précautions d'attente. Mais sa politique était « de ne pas affoler les habitants ». Pour ne pas les affoler, elle les vouait à la mort!

Nous avons écrit plus haut que les mœurs démocratiques de l'administration lyonnaise étaient les vraies responsables. En voici la preuve irréfutable: Dans ses divers rapports de 1923, 1924 et 1925, le professeur Depéret avait indiqué les travaux nécessaires et *urgents* qui s'imposaient car une partie de la colline de Fourvières était minée par de nombreuses sources. Ces travaux supposaient, en 1925, une dépense de six millions. L'ingénieur en chef de la ville de Lyon, pour avoir contresigné les rapports du savant, prétend avoir fait son devoir. Mais il l'a oublié, son devoir, en cachant à ses chefs et au Conseil municipal l'urgence desdits travaux. Et les élus de Lyon, tout occupés à leurs combinaisons électorales et partisanes, ne demandaient qu'à être rassurés. On prête à l'un d'eux cette magnifique réponse, digne du Barbare de Démosthène: « Peuh! ça ne se voit pas! ». Six millions à engloutir dans des galeries souterraines, voilà une dépense fort peu électorale! Parlez-moi de groupes scolaires, de jardins populaires qu'on peut monnayer devant les urnes! Et puis, cette colline de Fourvières n'abrite que des religieuses et des curés qui sont, par définition, sans intérêt électoral. Et l'on ne dépensa que 30.000 francs à boucher quelques trous! La paresse démocratique, la phobie de l'action utile, la peur des responsabilités à prendre, la vilenie électorale, voilà en fin de compte, les grands responsables de la catastrophe et de ses trente-neuf cadavres.

Louis JASSERON.

Pourquoi laisser à votre chien des **vers**, le tænia, qui le tourmentent, le font maigrir ? Il peut en plus les communiquer à vos **enfants**, à **vous-même**. 3 Pilules d'

AREKAL CHANTEAUD

le matin à jeun et votre chien sera débarrassé. Nous **remboursons** en **cas d'insuccès**. Toutes pharmacies **12** Frs, franco contre mandat **12** fr. **85**. Au esoin, adressez-vous **54**, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR.

ALSACE

ALSACE

BIGORRE

BIGORRE

Les costumes de nos Provinces

par Maurice CONSTANTIN-WEYER.

Tout est en série, aujourd'hui ; les automobiles, les appartements où l'on étouffe, l'âme des électeurs, et nos costumes. Que nous soyons en France ou à l'Etranger, à Paris ou en Province, nous retrouvons les mêmes complets d'étoffes anglaises, pour les hommes ; les mêmes robes en crêpe georgette pour les femmes. Il est vrai que les âmes sont, non moins soumises à l'uniforme, je devrais écrire : à la livrée ; on n'aspire plus qu'à gagner de l'argent et à s'amuser.

Où sont les costumes d'antan ? Si l'on trouve, par hasard, dans un coin perdu de la vieille France un musée du costume, la mélancolie se joint au charme. C'est un sentiment mêlé que j'ai éprouvé, naguère, au bourg de Batz. Nombreux sont ceux qui, comme moi, ont payé leur obole, et se sont attardés à contempler les paludiers et les paludières — simples mannequins de cire — à qui le magnifique vêtement du pays prête une vie des temps passés.

Il faut surtout voir la fête Dieu à Guérande. La procession s'y déroule autour des vieux remparts, et, paludiers et saulniers retrouvent dans un bahut vermoulu le vieux costume de leurs pères qu'ils portent, ce jour-là, avec plaisir.

J'ai le souvenir d'une autre émotion parallèle. Il y a plus d'un quart de siècle de cela. Chaque année, au mois de septembre, les « cats » (lisez les jeunes gens) de Monteux-en-Vaucluse s'en allaient porter jusqu'au sanctuaire abandonné dans les montagnes du Bausset, la chasse de Saint-Gens, patron du pays. Ils revêtaient, pour cela, le vieil habillement du Comtat — le même que celui de la Provence — la culotte courte, la taillole rouge, et le mouchoir de couleur noué autour de la tête. Encore une tradition qui s'en va ! On peut, aujourd'hui, se marier à Monteux sans avoir porté Saint-Gens. Au contraire, et fort heureusement, Barbentane continue à mener chaque année sa farandole, avec ses tambourins, et ses Arlésiennes coiffées du petit bonnet de Mireille, la « chapelle » de dentelles croisées sur la poitrine.

Ils étaient beaux, nos vieux costumes des provinces, et, point du tout par l'effet du hasard. Une lente évolution les avait harmonisés aux types physiques de chaque région. Ils nous rattachaient avec force à la terre. La

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR.

AUVERGNE

ARIÈGE (Bethmale)

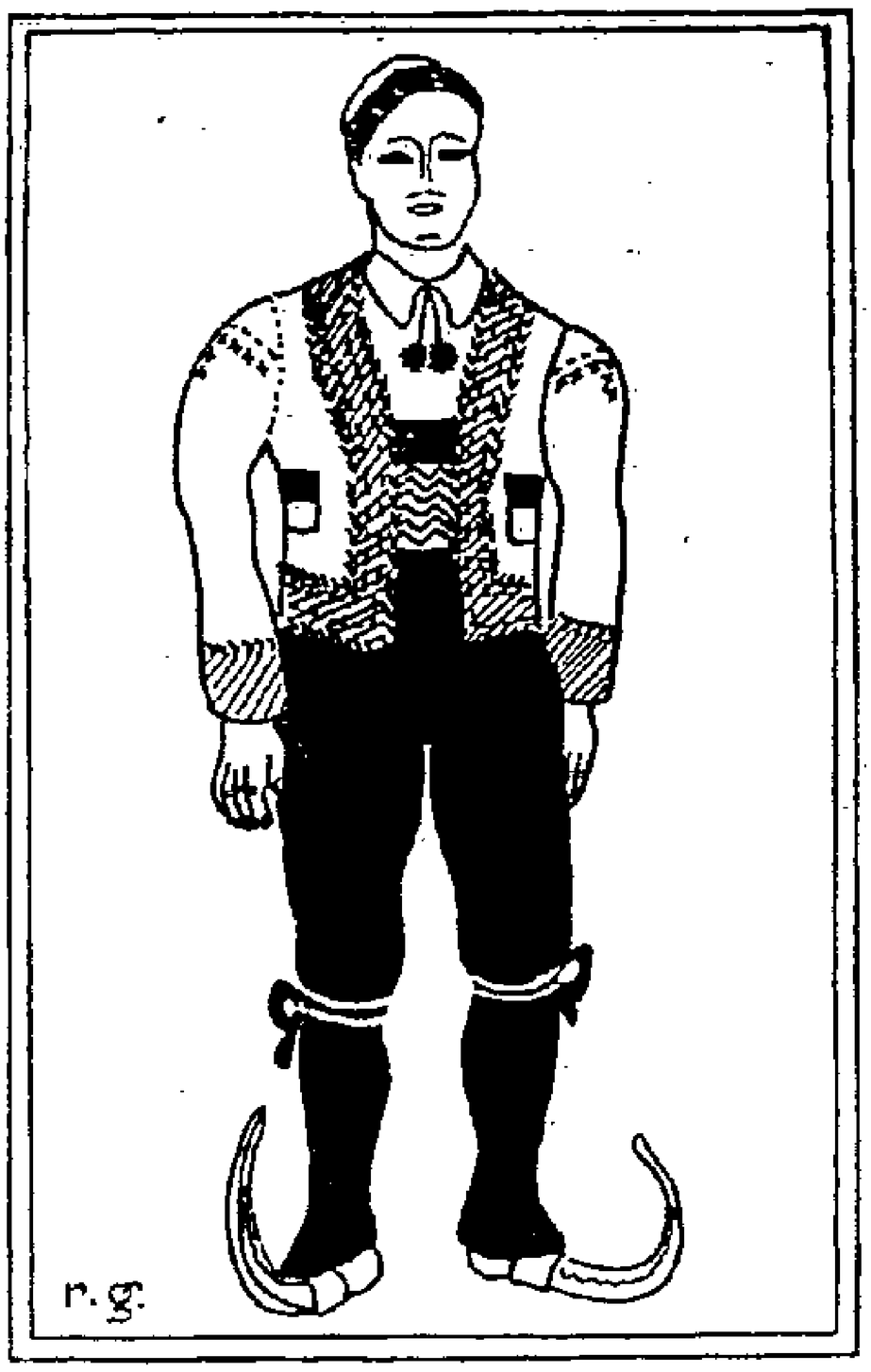

ARIÈGE (Bethmale)

ARIÈGE (Massat)

« biaude » morvandelle, la blouse courte — par opposition à la biaude longue du Berrichon — était à peu de chose près la vieille tunique gauloise. Le cultivateur de Saint-Léger-sous-Beuvray ressemblait ainsi au bouvier de Bibracte, dont il descend. Que de touchants souvenirs dans les sabots qui sont une des plus nobles reliques de notre passé. Ceux qu'on fabrique dans la région de Saulieu ne ressemblent pas à ceux qu'on trouve dans le Bourbonnais, entre Ebreuil et Saint-Pourçain. Et leur façon obéissait à des lois perdues, mais rigoureuses, basées sur une connaissance météorologique, qui laisse loin derrière soi la science de tous les abbés Moreux.

Par surcroît, nos paysannes trouvaient le moyen d'être vraiment belles. Quoi de plus seyant pour la figure que les coiffes bretonnes, ou le chapeau « à deux bonjours » de la Bourbonnaise. Mais, qui se soucie encore de porter coiffe, quand les chapeaux vous donnent l'air d'être une figurante des étonnants tableaux du cinéma ?

Ah ! si nos élégantes voulaient ! Si nos grands couturiers étaient Français et avaient du génie ! Quelle élégance inimitable il y aurait à s'inspirer des vieux costumes, pour en faire la charmante toilette des Parisiennes. Vous Madame ! vous êtes d'origine Alsacienne ? Comme les grands rubans encadreraient bien votre blondeur !... Et vous, mademoiselle ! dont l'aïeul était un fameux chouan de Vendée, votre robe est toute indiquée... Vous, madame, avec votre type méridional de modèle du Corrège, c'est en Arlésienne que vous ferez valoir votre beauté... Vous êtes de Paimpol ? Cela se voit, du reste, à vos yeux couleur d'Océan. N'hésitez pas.

Ainsi parleraient nos couturiers, s'ils avaient le génie qu'on leur prête. Hélas ! ils ne l'ont pas. Mais, nos femmes, si elles avaient le sens de l'élégance, formeraient une ligue pour le costume provincial. Elles en imposeraient aisément la mode, et une mode que je défie bien les Américaines de pouvoir suivre. Voyez-vous Miss Dollar en Bourbonnaise ? Tout son argent ne suffirait point à acheter le charme qu'il faut pour en porter le costume.

Et je ne désespère pas de trouver parmi nos compagnes les femmes d'intelligence, de tête et de goût qu'il faut pour entreprendre cette croisade. On peut attendre beaucoup des femmes. J'oserais même dire qu'à l'heure présente, il faut tout attendre d'elles. Et si elles savaient comme on les aimerait encore cent fois plus.

Maurice Constantin WEYER.

(Photo « Fred Boissonnas »).

Jacques **BAINVILLE**

RÉFLEXIONS d'AUJOURD'HUI

ET DE TOUJOURS

par JACQUES BAINVILLE

L'élection, qu'elle ait lieu au suffrage universel ou au suffrage le plus restreint qu'on puisse concevoir, est une affaire, un marché, un placement. Elle a même un caractère d'échange d'autant plus commercial que le nombre des votants est moins grand et que le vote a plus de poids.

***

Dans son drame d'HERNANI, Victor Hugo, qui eut quelquefois de ces intuitions de l'histoire, a fait du roi d'Espagne le type du candidat éternel lorsqu'il a mis dans sa bouche les vers fameux : « Etre Empereur, ô rage, ne pas l'être... », ou bien : « Il me manque trois voix, Ricardo, tout me manque », qui s'appliquent toujours avec le même succès aux ambitieux en mal d'élection.

***

Ce paysan dont un pré ferme l'horizon, ce prolétaire dont les deux bras sont le seul bien, ce commerçant accablé de soucis, et même, dans une sphère supérieure, ce médecin, cet avocat, que leur profession spécialise, comment leur attention se porterait-elle avec continuité par delà les frontières?

***

A la Chambre française, faite à l'image de la société moyenne, les questions de politique extérieure n'ont jamais été traitées que par un petit nombre de parlementaires, toujours les mêmes, écoutés avec la déférence qu'on accorde à ceux qui ont pénétré des sciences ardues, mais écoutés avec distraction.

***

En réalité, tous les ministres des Affaires étrangères du gouvernement de la République ont pu suivre la politique qu'ils ont voulue : le Parlement leur donnait un blanc-

seing. La démocratie française s'est occupée avant tout d'une redistribution des richesses. Sa grande préoccupation a été les impôts, les traitements, les retraites. Sa politique a surtout été fiscale. Son souci a été de répartir le capital de la nation, non de l'accroître ni même de le protéger.

Les démocraties ont toujours tendance à vivre en vase clos.

***

A la fête du « triomphe de la République », lorsque le drapeau rouge, naguère proscrit, apparut, le président Loubet, fils, petit-fils de propriétaires, ne s'effaroucha pas de ce symbole, non plus que ses ministres bourgeois. On savait ce qu'il voulait dire. La République radicale-socialiste était née.

Tout de suite elle prospéra. Des charges militaires réduites, un vaste budget qui, par les mille canaux des emplois publics, des indemnités, des subventions, distribuait les richesses du pays sans en tarir brutalement la source, il y avait de quoi séduire les masses électorales.

***

On a beaucoup flétri la surenchère électorale. L'admirable, c'est qu'elle ne soit pas allée plus loin, que l'impôt ait continué d'être payé par plus de trois ou quatre cent mille personnes, et qu'une armée encore puissante, malgré tant de lacunes, tant de relâchements successifs, ait coexisté avec cet état de pure démocratie. Le bon sens, l'instinct national des Français avaient servi de correctif. Ils avaient fait ce premier miracle.

***

L'affaire Dreyfus, à maints égards, a fourni une réplique du boulangisme. Seulement les points de départ étaient

---

LEON DE MONTESQUIOU. *Sa vie politique; l'Action Française*, par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau vol. in-8° carré de 930 pages, sur vélin Navarre, avec huit photographies hors texte et un index des noms cités ..... **60 fr.**

Cet important ouvrage résume, avec la vie publique de Léon de Montesquiou, l'histoire de l'*Action Française*, des origines à 1914, et reproduit des documents aujourd'hui introuvables. Il doit figurer dans toute bibliothèque d'A. F.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

bien différents. Au lieu d'être, comme dix ans plus tôt, l'agresseur, de prendre l'initiative, le nationalisme fut alors un sentiment de défense. C'est pourquoi ses pulsations furent moins nettes, moins vives, plus diffuses.

⁂

Contre quoi réagissait l'instinct national qui prenait parti pour l'armée et pour l'état-major ? Contre la conception démocratique qui cherchait, par l'antimilitarisme, sa réalisation intégrale.

⁂

Toute la partie idéaliste du programme dreyfusien, Droit, Justice, cosmopolitisme, c'était le pavillon qui recouvrait la politique du moindre effort.

⁂

De bonne foi, quelques esprits généreux, nourris de doctrines libérales, ont pu s'y tromper. L'histoire, qui distingue les causes et les effets, ne s'y trompe pas. Les chefs du mouvement n'y virent pas moins clair.

⁂

Il s'agissait d'organiser définitivement en France un régime sur l'idée du renoncement et de la paix, une société affranchie des traditions et des disciplines d'un autre âge, libérée du passif légué par la génération antérieure, un Etat dont le principal souci serait d'assurer à l'individu la somme des satisfactions que peuvent procurer les lois sans ruiner l'ordre public. Le droit au bonheur deviendrait le premier des droits.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

QUAND LES OUSTRICIENS ETAIENT PENDUS

Je n'avois caché au Roi de tout ce qui m'étoit arrivé à Rouen, que la donation du buffet de vermeil. Il fut bien étonné en voyant arriver un matin dans sa chambre des porteurs chargés de cette vaisselle. Je lui dis que n'ayant pu par aucun moyen empêcher la ville de Rouen de me faire ce présent, je venois le lui apporter comme une chose qui lui appartenoit ; parce que j'avais fait un vœu solennel de ne jamais rien recevoir à ce titre d'aucun de ses sujets tant que je serois à son service.

SULLY, *Mémoires pour l'année* 1594.

***

On serait tenté quelquefois de croire que l'histoire de notre pays n'a pas été écrite par la même race d'hommes que ceux qui l'ont faite. Nos rois, nos ministres, nos grands diplomates seraient bien surpris s'ils pouvaient voir ce que leur œuvre et leurs intentions sont devenus dans l'esprit de la plupart de nos historiens, mieux doués pour composer des romans, des poésies lyriques, ou soutenir des polémiques de parti que pour autre chose.

***

Le poète espagnol Morera y Galicia définissait l'utopie : « Tout ce qui n'a pas eu lieu dans l'histoire du peuple romain. » Et l'histoire de Rome, où tout est arrivé, est celle d'un passage de la royauté à la République et de la République à la monarchie, à travers les tribulations les plus diverses qu'un Etat puisse subir.

C'est pourquoi l'histoire de l'antiquité est une si bonne école. Il suffit d'en avoir la connaissance superficielle qu'on acquiert au collège pour que rien ne paraisse plus nouveau. Cela est vrai jusque dans les détails.

***

L'idée de nationalité et l'idée de race travaillent l'Europe depuis une centaine d'années. Qui peut répondre que ces idées n'animeront pas, à leur tour, d'autres peuples qui semblent aujourd'hui en sommeil, qu'elles ne détermineront pas d'autres catastrophes ? La France a été directement atteinte par l'unité allemande. Elle vient, par un choc en retour, de soutenir une grande guerre sortie des suites de cette unité et amenée par de nouveaux enfantements de nations dans l'Europe orientale. Qui nous dit que ces causes cesseront d'agir, que d'autres événements semblables ne porteront pas sur nos destinées le même contre-coup ?

PHOTOGRAPHIES

Jacques BAINVILLE, ton sépia ou noir..		8 fr. et 20 fr.
Léon DAUDET	—	8 fr. et 20 fr.
Charles MAURRAS	—	8 fr. et 20 fr.
Amiral SCHWERER	—	8 fr. et 20 fr.

Franco par poste recommandée.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

⁂

La politique des nationalités se rattache étroitement à la littérature romantique. Il y a un lien entre Magenta et *Corinne*. Il y en a un entre Sadowa, Sedan et le livre *De l'Allemagne*.

⁂

Le germanisme a inventé le militarisme parce que le germanisme a besoin d'une grande force militaire dès qu'il est l'expression d'un Etat, c'est-à-dire d'une puissance politique.

⁂

Il y a eu antagonisme, conflit violent, chaque fois que l'Allemagne a été une grande construction politique, que ce fût l'Allemagne d'Othon (Bouvines), de Charles-Quint (deux cents ans de luttes contre la maison d'Autriche) ou des Hohenzollern, avec toutes les différences que le régime des Othon, des Charles ou des Guillaume comportait. Au contraire, chaque fois que l'Allemagne a été formée de plusieurs états indépendants, n'ayant entre eux que les liens peu tendus d'une fédération plus ou moins cohérente, non seulement les guerres ont été rares, localisées et dépourvues de ce caractère national qui les rend impitoyables, mais encore les divers peuples allemands se sont montrés accessibles à la civilisation française.

⁂

Toute guerre civile est une guerre d'idées où se mêlent des intérêts.

⁂

De nos jours, l'Ecclesiaste serait dans le cas d'être mobilisé jusqu'à cinquante ans : il y perdrait de sa sérénité d'esprit.

⁂

Nous avons de tout temps été convaincus qu'un jour viendrait où le courant réactionnaire se ferait si fort et si brutal en France qu'on rendrait justice à notre équilibre et à notre bon sens et qu'on serait heureux de trouver les « énergumènes » de l'*Action française* pour jouer le rôle de modérateurs (1).

Jacques BAINVILLE.

---

(1) Nous signalons à nos lecteurs le petit recuell de Jacques Bainville publié par la Cité des Livres : ***Maximes et Réflexions.***

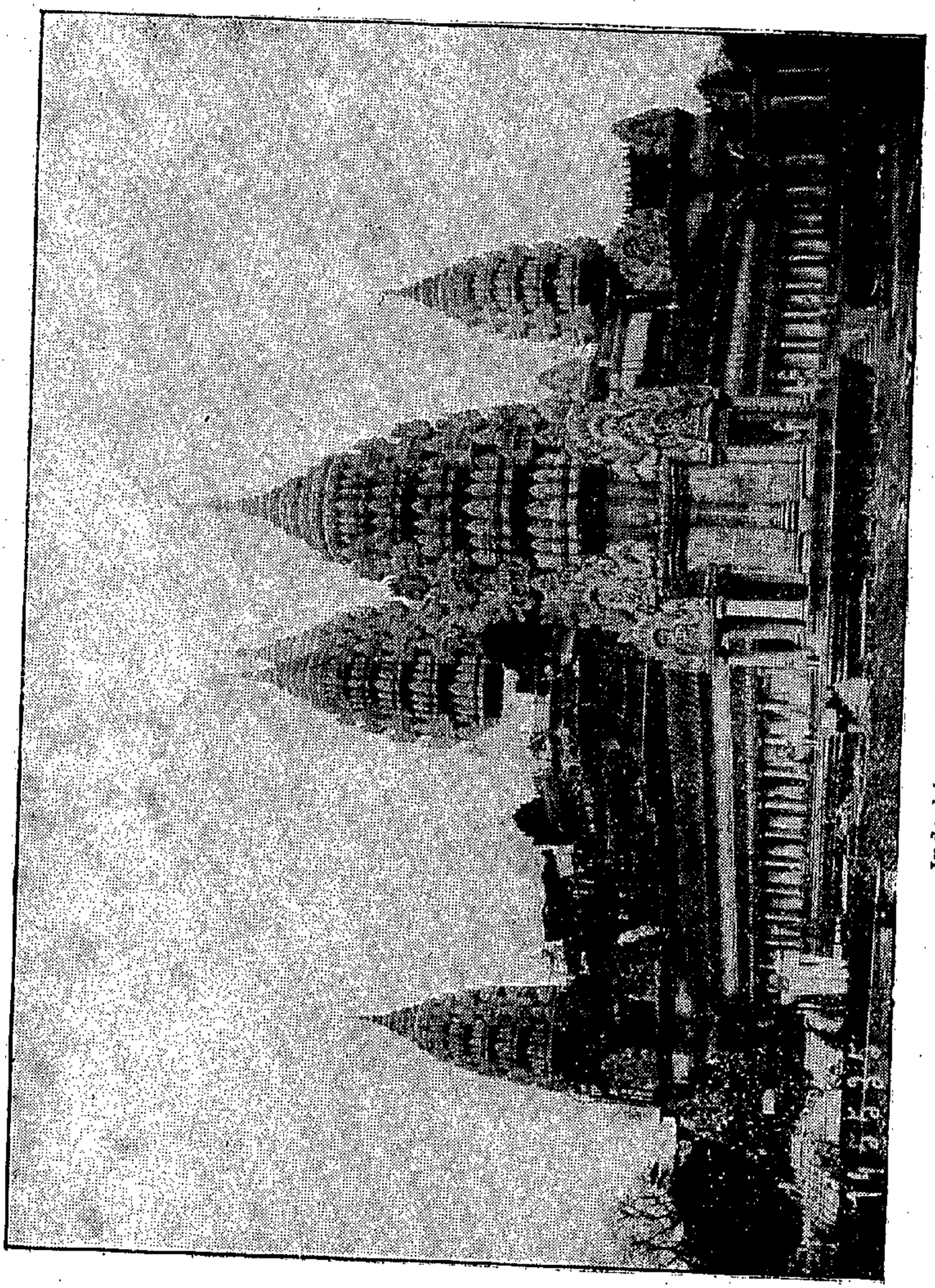

Indochine : Temple d'Angkor-Vat.

L'EXPOSITION COLONIALE
de
VINCENNES
(mai-novembre 1931)

par HERVÉ DE RAUVILLE

L'Exposition Coloniale de Vincennes est une réalisation à la fois colossale et élégante. Il faut entendre le mot « colossal », non dans le sens américain d'énorme et difforme, mais dans le sens français de grandiose, et le mot « élégant » dans le sens de la mesure dans l'art. C'est le résultat d'un effort considérable guidé par une idée d'harmonie et de synthèse. C'est du pur Lyautey, en un mot.

(Photo « Iniran ».)

Maroc : Rue des Petits-Artisans.

Il ne s'agit pas ici, comme je l'ai vu ailleurs, d'une Cosmopolis mal ordonnée, d'un assemblage sans ordre

E. LE MOULT

ENTOMOLOGISTE

4, rue Duméril (13e) **34, Boulevard des Italiens**

Tél. : GOBELINS 83-40 (3 lignes) **Tél. : PROVENCE 88-21**

PARIS

Possède les plus jolis cadeaux à la mode décorés avec

ailes de papillons naturels naturalisés

GRAND CHOIX D'ARTICLES SOIGNÉS
ET AUX MEILLEURS PRIX EN

Bijouterie - Articles de bureau - Cristallerie
Orfèvrerie - Ameublement - Maroquinerie, etc.

La plus importante organisation entomologique du monde entier

STOCK de plusieurs millions d'insectes de tous ordres et de tous pays.
LOTS très intéressants de Coléoptères et Lépidoptères.
MATÉRIEL pour Etude et Classement.
MEUBLES en tous genres, tiroirs pour collections.

ACHAT -- VENTE -- ÉCHANGE

Fournisseur des principaux musées français et étrangers

ÉDITEUR

de l'important ouvrage sur les papillons intitulé

" LES MACROLÉPIDOPTÈRES DU GLOBE "

Par Adolphe SEITZ

Ouvrage avec planches en couleurs comportant 16 volumes de planches et 16 volumes de texte. Documentation très étudiée écrite par les meilleurs et les plus réputés entomologistes du monde entier.

préconçu de groupes ethniques et sculpturaux hétérogènes, déroutant pour le visiteur et lui laissant une impression de cacophonie qui s'efface d'autant plus rapidement que les images se sont présentées à ses yeux dans des oppositions trop violentes.

Par exemple, on peut au premier abord se demander pourquoi, à l'entrée même de l'Exposition, on a encadré

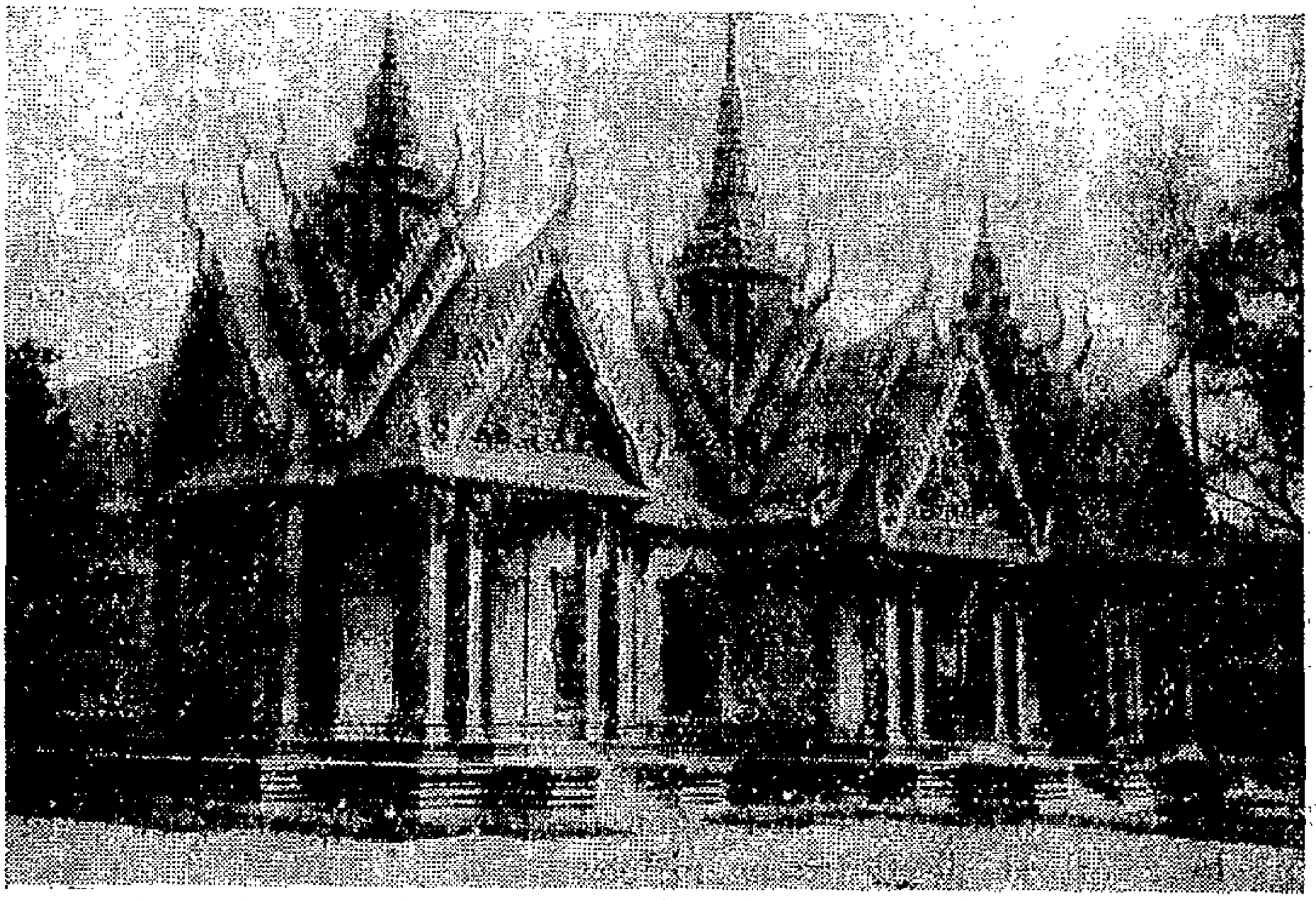

(Photo « Intran ».)

Indochine : Pavillon du Cambodge.

le pavillon de la Réunion, colonie de la mer des Indes, entre ceux de la Martinique et de la Guadeloupe, îles antillaises. Eh ! bien, allez-y voir. Vous vous apercevrez que ces îles dites « vieilles colonies » ont exactement les mêmes caractéristiques. Ce sont des terres foncièrement

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Comptez qu'il vous est impossible de vaincre l'ennemi du dehors tant que vous ne sévirez pas contre l'ennemi du dedans qui est à ses gages.

DÉMOSTHÈNE (*Troisième Philippique*).

françaises, dont les habitants, quelle que soit leur pigmentation, sont assimilables aux Français d'origine, et dont les produits aussi, les arts, les industries sont identiques. Tout, là, comme dans chacune des terres colonisées par la vieille France, qu'elles soient restées françaises ou aient passé sous un drapeau étranger, vibre de patriotisme français. Les dispositions intérieures, dans ces trois pavillons, sont agencées avec goût et l'on est charmé d'y voir l'exotisme et le francisme — si je puis ainsi dire — mélangés dans un assemblage harmonieux d'un ravissant aspect.

En face, l'Inde française, débris du vaste empire que nous avait conquis Dupleix, nous rappelle les grands gestes de ce prodigieux génie colonial, ainsi que ceux de ses émules, les Bussy, les Lally-Tollendal ; elle nous transporte, en même temps, dans une sphère nouvelle, mais toujours profondément imprégnée d'influence française, où les arts et les religions de l'Orient nous livrent leurs secrets par les bronzes et les tableaux aux couleurs vives, sculptés ou peints avec une délicatesse de touche qui décèle une civilisation avancée.

Tout à côté voici les édifices consacrés aux missionnaires, ces pionniers initiaux de notre expansion à travers le monde. Pénétrez à l'intérieur et vous constaterez quelle somme de dévouement, d'héroïsme ont dépensé ces pacifiques explorateurs, quels martyres ils ont enduré pour porter l'Evangile en même temps que le génie de la douce France aux indigènes sauvages de terres ingrates, et quel fut le résultat de leurs sacrifices !

N'est-ce pas que ce coin de l'Exposition Coloniale est admirablement coordonné et dénonce un remarquable esprit de suite ?

Un peu plus au nord est le pavillon de Madagascar, colonie dont la superficie est supérieure à celle de la France et qui est la troisième île du monde quant à la dimension, ne le cédant qu'à l'Australie et à Bornéo. La Grande Ile est un petit continent aux climats les plus

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Cartes postales en héliogravure.

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.
La pochette de 10 cartes assorties : 4 francs (franco 5 francs).
Les 10 poch. 35 fr. (franco 37 fr.), les 50 pochettes 160 fr. franco.
Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

divers, aux productions les plus variées, qui a ses races, ses langues, ses arts, son architecture propres; terre bizarre qui, bien que très rapprochée de l'Afrique et très éloignée de l'Océanie, possède une flore, une faune, une humanité spécifiquement océaniques, sans aucun rapport avec celles de l'Afrique voisine. Il n'est pas douteux que Madagascar est le dernier débris, le finistère de ce vaste

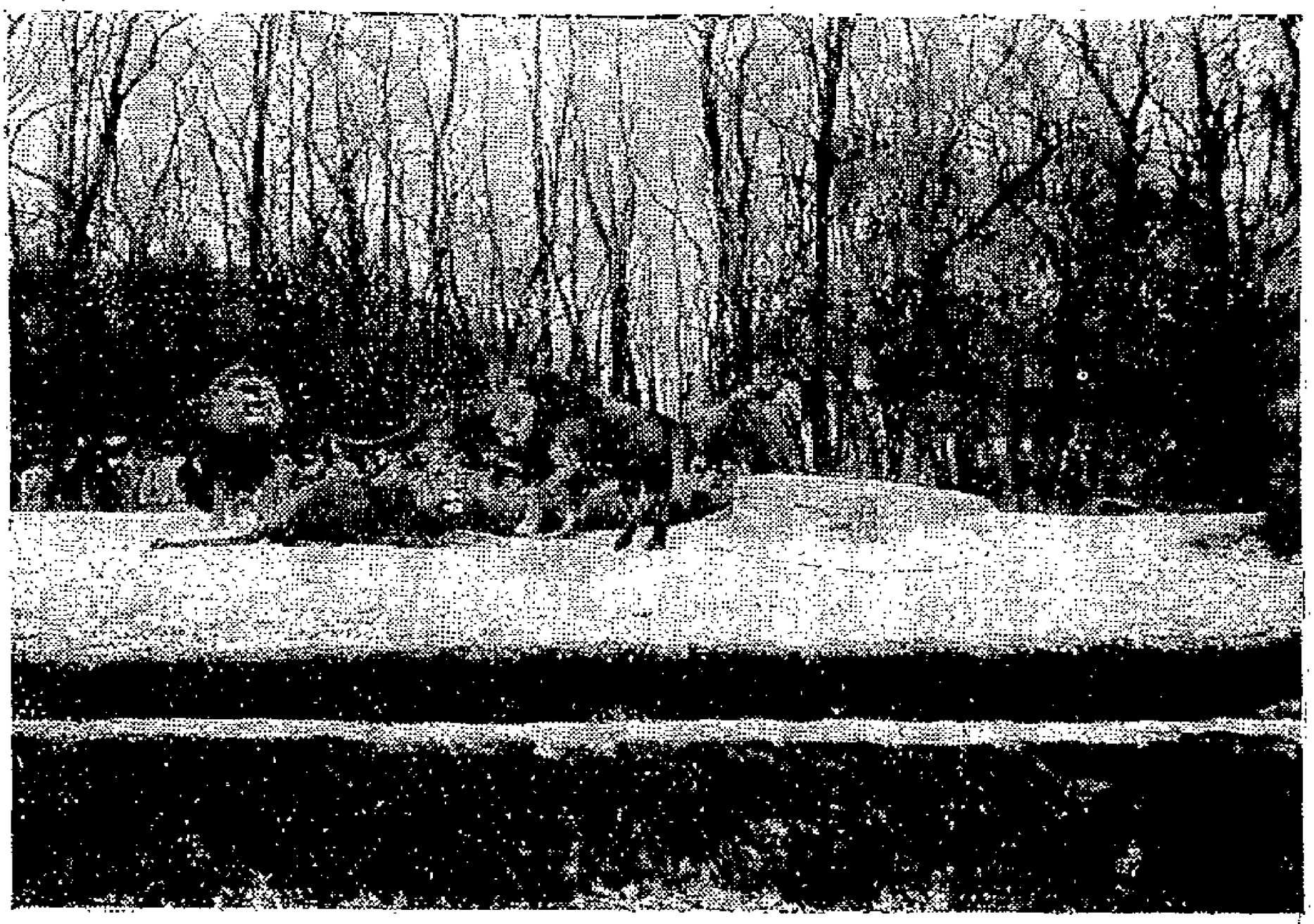

(Photo « Intran »

Groupe de lions au Jardin Zoologique.

continent des temps préhistoriques, aujourd'hui englouti, la Lémurie, qui unissait l'actuelle Grande Ile à Malacca et à la Malaisie, le canal de Mozambique servant seul à relier l'Océan extérieur à la Méditerranée indienne d'alors. Certaines espèces végétales et animales particulières à Madagascar ne trouvent leurs analogues qu'à Java et à Bornéo. Mais quelle joie, tout de même, pour le colonial de retrouver aux portes de Paris les rafias, les ravenales, les zébus, les makis et autres lémuriens, et même les caïmans familiers à ceux qui ont vécu là-bas !

Une seule chose manque à l'Exposition pour créer l'ambiance, c'est le paysage tropical d'essences forestières

locales; ces arbres européens entourant ces édifices exotiques déroutent un peu l'œil du colonial; mais on ne peut demander l'impossible !...

La merveille de l'Exposition est le temple d'Angkor. C'est une magnifique réussite, non pas seulement quant au monument reconstitué, d'une grandiose et étrange beauté; mais aussi quant au décor où on l'a encadré. Lorsque l'on suit la route de ceinture du lac Daumesnil entre des rangées d'arbres et de constructions dont nous reparlerons, mais qui bornent de près l'horizon, et que l'on arrive à la hauteur des bâtiments du Commissariat, on voit s'ouvrir brusquement une longue et large perspective au fond de laquelle se dresse la masse imposante du temple d'Angkor. C'est une vision impressionnante, et, le dirai-je, j'éprouvai, la première fois, une vive émotion : involontairement je fis en esprit un rapprochement entre cette perspective et celle qui, des Champs-Elysées, découvre les Invalides à travers l'avenue et le pont Alexandre III. Bien mieux, il me sembla voir dans le dôme central du temple d'Angkor comme une première ébauche du dôme des Invalides. On conçoit sans peine les développements qui pourraient découler de cette analogie réelle ou supposée.

Que l'on m'entende bien : je ne prétends point comparer l'un à l'autre les deux monuments, ni encore moins les faire procéder l'un de l'autre; je dis seulement que l'architecture des Khmers du Cambodge qui a tous les caractères de celle de l'Inde, d'où venaient très probablement ces constructeurs d'Angkor, a d'étranges analogies, au moins dans ses traits essentiels, avec celle de l'Europe occidentale. Et n'est-elle pas curieuse cette coïncidence qui fit que, les Etrusques en Italie et les Aryas dans le Deccan, résolurent vers le même temps le problème de la

Le lacet inusable

BREVETÉ M. D.

KIN'KAS'PAH

BREVETÉ M. D.

à ferrage indétachable

EXIGEZ-LE POUR VOS SOULIERS

LES SPÉCIALITÉS P. P. Z., 2, rue Beaubourg, PARIS (4e)

voûte en architecture, ce qui donna à leurs monuments une certaine similitude. Autre analogie plus troublante encore : l'histoire de ces Khmers du Cambodge est restée aussi mystérieuse que celle des Etrusques de l'Italie : nul ne sait exactement ni ce qu'ils étaient, ni de quel point précis ils venaient, ni ce qu'ils sont devenus. Ils ont laissé, les uns et les autres, en architecture et en beaux-arts, de

(Photo] « Intran ».

Souks Tunisiens.

magnifiques témoins de leur passage; ils ont laissé de leurs langages des témoignages graphiques que nul n'a pu déchiffrer et personne ne sait quelle langue parlaient les Etrusques ni les Khmers. Peut-être était-ce la même... Mais je m'aventure ici sur un terrain qui n'est pas de mon rayon. J'aime mieux chercher dans l'ethnologie, science qui m'est plus familière, l'explication de ce phénomène.

Que l'Europe — j'entends l'Europe blanche, l'Europe initiatrice de la civilisation — soit une colonie asiatique, je crois que tous les ethnologues, les linguistes et les paléonthologues en tombent d'accord. Le sanscrit est la

langue-mère de tous les idiomes indo-européens dits aryens. Les monuments d'Angkor montrent que le rapport entre l'Inde et l'Europe n'existait pas seulement dans la langue; mais dans les conceptions cérébrales. Cet élancement vers l'azur des monuments religieux dérive évidemment du même idéal et de la même mystérieuse affinité. Il est bien vrai que l'influence de la Rome antique et du christianisme ont éliminé tout ce qu'il y a de baroque (au sens étymologique) dans les monuments de l'Inde. Les diableries, les figures d'épouvante relevant de fétichismes ancestraux ont peu à peu disparu — les gargouilles de nos cathédrales en sont les seuls vestiges — pour faire place à des lignes harmonieuses qui amplifient la beauté de l'ensemble; mais l'idée première reste la même, et par là Bénarès, Delhi et Angkor rejoignent Thèbes, Athènes, Rome et Paris. Ainsi l'une des leçons inattendues de l'Exposition Coloniale est de démontrer l'origine similaire de civilisations les plus dissemblables en apparence.

Une autre leçon à tirer de cette magnifique réussite est la différence de degrés intellectuels des diverses races humaines. Quand on parcourt les sections purement africaines : l'Afrique Equatoriale, l'Afrique Occidentale, le Congo Belge, on s'aperçoit que le nègre est resté une humanité congénitalement primaire : l'art nègre, l'écriture nègre même n'existent pas. Les sculptures sont rudimentaires, qu'il s'agisse de totems, de fétiches ou d'animaux fantaisistes; l'architecture en est restée à la hutte, imitation de la caverne primitive. Cette hutte peut être en paille, en torchis ou en terre, elle peut s'agrandir ou s'élever, elle reste hutte. Quant aux menus objets sculptés, qu'ils soient en bois, en ivoire ou en fer, ils témoignent d'une incurable et puérile grossièreté; le seul piment qui les relève est l'obscénité ou la cruauté. Les langues des nègres sont bassement matérielles sans aucune envolée dans l'abstraction, à ce point que le verbe abstrait par excellence, le verbe *être* n'existe dans aucun de leurs idiomes. Si Descartes n'avait eu à sa disposition qu'un langage nègre, il aurait été incapable de dire : « Je *pense* donc

LES CRAYONS CONTE
SONT LES MEILLEURS.

je *suis* », ces deux termes abstraits étant étrangers aux conceptions de ces primitifs. Il s'agit bien là de races mineures auxquelles seule la tutelle européenne peut apporter un peu d'idéal et de bien-être.

Aussi faut-il admirer les fruits que la colonisation a tirés de pareils éléments ; comment elle a su mettre en œuvre et en valeur les richesses du sol, du sous-sol et du

(Photo « Intran ».

Au Restaurant Africain.

cheptel, richesses ignorées des indigènes qui aujourd'hui en bénéficient.

Quelle différence entre ces arts primitifs des nègres et le sens artistique très développé que révèlent les objets fabriqués dans l'Inde ou au Tonkin, où l'orfèvrerie, par exemple, atteint un degré de perfection que ne dépasse ni même parfois n'égale aucun de nos artistes européens : les coffrets, les vases, les aiguières, les bijoux en argent repoussé et ciselé exposés dans les sections indo-chinoise et indienne sont de vraies merveilles. De même, les dentelles et les broderies en soie éclatante sont, par leur

minutie, la variété de leurs dessins et leur disposition, un charme pour les yeux.

Le revers de la médaille, je l'ai trouvé à l'intérieur du temple d'Angkor où plusieurs salles sont consacrées à la section pédagogique indochinoise : on y voit de grandes cartes où est indiqué le nombre des écoles dans chaque région de la colonie; puis des tableaux représentant des salles d'études où des maîtres indigènes ou européens enseignent des enfants. Naguère, avant l'occupation française, ces écoles étaient, pour le moins, aussi nombreuses; mais l'on y enseignait l'histoire locale, on pénétrait les générations grandissantes des traditions nationales. Aujourd'hui on leur prêche en français l'évangile nouveau basé sur la « liberté, l'égalité, la fraternité » et sur le scepticisme intégral, on leur donne le moyen de lire des livres où sont développées les théories wilsonniennes sur « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». De ces sottises les conséquences commencent à sortir, comme j'ai pu le vérifier à l'Exposition Coloniale même.

Je visitais la pagode cambodgienne où sont représentés des fidèles en prière devant un énorme Bouddhâ auquel ils offrent des fruits de leurs vergers. J'avisai un gardien indigène en uniforme d'agent de police et lui demandai :

— C'est bien ainsi dans les pagodes chez vous ?

— Oui, oui, me dit-il en riant.

— Et cette statue, c'est Bouddhâ ?

Il rit de plus belle :

— Oui, oui, Bouddhââ, y croient core qué ça vrai.

Près de mon interlocuteur deux bonzes, reconnaissables à leurs *langoutis* verts, hochaient la tête en ricanant.

Un peu interloqué, je continuai :

— Vous ne croyez donc pas à Bouddhâ ? Vous êtes peut-être chrétien ?

Il me répondit avec un rire rauque :

— Moi pas crois Bouddhââ, moi pas chrétien; tout ça bitise (*sic*).

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LE BIEN PUBLIC ET LA VOLONTE NATIONALE

Rien ne me paraît plus difficile que de déterminer les vrais intérêts d'une nation, qu'il ne faut pas confondre avec ses vœux. L'accomplissement de nos désirs ne nous éloigne pas toujours de notre perte.

PAUL VALÉRY, *Comœdia* (1927).

« Tout ça bitise ! » Entendez-vous l'écho de nos aliborons des Loges..., qui continuent là-bas leur néfaste besogne ! Cela peut paraître comique au premier abord ; mais songez-y un instant : quelle proie offrent au communisme et à l'anarchie ces pauvres gens déracinés chez eux ?... On l'a déjà vu !

Et que devient là-dedans la formule du grand Lyautey : « Harmoniser les civilisations sans les blesser. Eduquer l'indigène en respectant ses coutumes et ses traditions », formule qui était rigoureusement appliquée sous nos Rois — avec cette seule différence que le « sauvage » converti au christianisme devenait régnicole, c'est-à-dire jouissait de tous les droits civils du Français d'origine — formule qui a valu à la France tant de sympathies durables et nous a permis d'élever jusqu'à nous tant d'anciens « sauvages ».

Voilà encore une leçon à tirer de l'Exposition Coloniale.

HERVÉ DE RAUVILLE.

EVOCATIONS

Souvenirs, par **Henri MASSIS**

Un vol. in-12 : **15 fr.** — Franco : **16 fr. 50.**

« Le meilleur de l'auteur de *Jugements* est dans ce beau livre qui est un grand livre. » « Les Treize » (*Intransigeant.*)

« Ce n'est pas seulement un beau livre de souvenirs, c'est aussi un livre d'histoire. »

Edmond JALOUX. (*Nouvelles Littéraires.*)

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

« *Nombreux sont les peuples qui ne vivent que de poissons et dont l'activité s'est toujours manifestée au plus haut point pendant toutes les périodes de leur histoire. Le Japon en est le meilleur exemple.* »

(Le Code la Bonne Chère).
EDOUARD DE POMIANE.

« *Les Pensées de Pascal, de Clermont, c'est quelque chose... mais la bourride de l'autre Pascal, de Marseille, ...est, elle aussi, à sa façon, un chef-d'œuvre.* »

(A boire et à manger).
LÉON DAUDET.

La Carpe alsacienne

Préparez un court-bouillon coloré avec un peu de caramel. Faites-y cuire la carpe. Sortez-la du bouillon une fois cuite et posez-la sur un plat. Ensuite, faites réduire le court-bouillon. Lorsque son

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

A voir ces fonctionnaires sûrs du lendemain que sont les ouvriers de nos arsenaux, ou nos instituteurs, se dire communistes, on évoque tout naturellement les beaux esprits libéraux de 1789 qui payèrent de leur tête leur snobisme d'avant-garde. Aux uns et aux autres, il arrivera la même aventure. Un des plus grands non-sens de l'Histoire est de voir un peuple de quarante millions d'habitants comme la France, qui doit non seulement toute sa gloire, mais toute sa raison d'être au luxe et, de façon plus générale, à la qualité, ne pas comprendre qu'il perd tout à vouloir se mesurer avec le reste du monde sur le terrain qui lui est le plus étranger, celui de la quantité, où sa défaite est certaine.

Paul MORAND, *Hiver Caraïbe.*

volume a atteint un demi-litre passez-le sur un linge et versez sur la carpe.

Quelques heures après, le poisson est orné d'une gelée consistante.

Servez avec une sauce vinaigrette.

ED. DE POMIANE.

Du même auteur,

Court-bouillon aromatique:

Parties égales d'eau et de vin blanc, sel, poivre en grains, quatre épices, quelques oignons coupés, thym, laurier, échalotes, une gousse d'ail.

Avant de recevoir le poisson, le court-bouillon doit cuire en récipient découvert pendant une heure au moins pour être très parfumé. Plongez-le dans le court-bouillon bouillant; il est cuit quand une longue aiguille entre facilement dans la chair jusqu'à l'arête dorsale.

Œufs pochés au jus.

Ayez de l'eau bouillante salée dans une assez grande casserole. Cassez-y vos œufs avec précaution, chacun à l'endroit où le liquide est resté bouillant.

Retirez sur le côté du feu pour faire pocher trois minutes environ; servez-les sur une purée d'oseille (on les retire et les égoutte au moyen de l'écumoire) ou bien, les ayant dressés sur un plat chaud, masquez-les d'un très bon jus, bien chaud.

ECRIVAINS ET ARTISTES. Etudes sur *Shakespeare, Molière, Rabelais, Ronsard, Mistral, Rodin, Monet, Baudelaire, Hugo, Dostoïewski, Beethoven, Berlioz, Bizet, Stendhal, Mérimée, Proust, Gide, Loti, Bourget, Maurras, Bainville, Capus, Courteline, Donnay, F. de Curel, Porto-Riche, Mounet-Sully, Porel, Sarah Bernhardt, Réjane*, etc...

Les 8 vol. in-16 jésus, illustrés par G. GOOR.
Sur bel alfa ..... **200 fr.**

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

ARTHRITIQUES

Méfiez-vous des Contrefaçons
:: :: et Imitations :: ::

Pour PRÉPARER votre EAU ALCALINE ET DIGESTIVE

N'employez que le

SEL
VICHY-ÉTAT

Le seul véritablement extrait de l'eau des SOURCES de l'ÉTAT

Lessive les Reins, l'Estomac et l'Intestin et Élimine

l'ACIDE URIQUE

Le Paquet : 0 Fr. 35
pour un litre d'eau

Exiger SEL VICHY-ÉTAT
portant le rond bleu **VICHY-ETAT**

TOUTES PHARMACIES

La Sainte de la Patrie et Notre-Dame-du-Puy

Par Louis VISSAGUET.

L'année mil neuf cent trente deux est une des rares années qui verront célébrer le Jubilé de Notre-Dame-du-Puy, un des plus précieux privilèges du célèbre sanctuaire vellave.

Le Jubilé de Notre-Dame-du-Puy, très solennel pélerinage auquel est attachée une indulgence plénière, revient, à des dates curieusement irrégulières, chaque fois que la fête de l'Annonciation, le 25 mars, coïncide avec le Vendredi-Saint, émouvante rencontre. Une période assez courte a vu ou va voir ainsi trois Jubilés à des dates assez rapprochées, en 1910, en 1921, en 1932; il n'y aura ensuite de Jubilé qu'en 2005, puis en 2016; celui qui précéda le Jubilé de 1910 remontait à 1864.

Il y a, dans la même région de France que Le Puy, un autre grand Pardon avec lequel celui du Puy a une ressemblance en ce qui concerne la fixation de la date. Le Jubilé de Saint-Jean, à Lyon, se produit en effet chaque fois que coïncident la Fête-Dieu et la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste le 24 juin.

C'est la même périodicité en apparence capricieuse.

L'esprit demeure confondu en considérant ces rythmes mystérieux commandés par l'enchevêtrement millénaire des cycles solaire et lunaire, caprice apparent, ordre caché que règle le silencieux mouvement des sphères célestes.

Ces vues sur la haute physique astronomique nous entraîneraient trop loin, comme aussi l'histoire même du Jubilé de Notre-Dame-du-Puy et de ses origines lointaines et mal connues. Mon simple savoir d' « honnête homme », comme d'ailleurs ma crainte

d'éveiller les « érudits », gens contentieux et chicaniers, me commandent de rechercher, sans plus, les hautes leçons de ces vieux souvenirs.

Il en est une qui s'impose, en cette année 1932 si proche de l'an 1929 qui est un des centenaires de la mission de Jeanne d'Arc, plus proche encore de l'an 1931, évocateur du bûcher de Rouen. En 1429 la coïncidence mystique de l'Annonciation et du Vendredi-Saint se produisait et Le Puy allait célébrer son grand Pardon. Le Puy et le Velay, en ces tristes temps de discorde nationale, s'étaient honorés d'une constante fidélité au Roi de Bourges, au Roi français, et constituaient, non sans péril ni luttes, un des bastions de ce front de la Loire que battait l'invasion. Le Jubilé de 1429 allait être l'occasion d'une des manifestations les plus hautes de ce sentiment national qui armait le Velay et d'autres terres françaises proches ou lointaines.

A l'heure même, en effet, où Jeanne d'Arc entreprenait sa miraculeuse chevauchée, sa mère, Isabelle Romée, se mettait en route pour le long pélerinage de Lorraine en Velay, afin d'atteindre Le Puy au moment du Jubilé de Notre-Dame. Et c'est là (la remarque est de Monseigneur Touchet dans sa « *Sainte de la Patrie* »), qu'elle accomplit tout son sacrifice maternel en acceptant, avec l'oblation de sa fille, le départ aussi de deux de ses fils allant rejoindre Jeanne aux armées.

Jeanne est la Sainte de notre Patrie. Sa mère, à son

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA DEMOCRATIE CONTRE L'EPARGNE

La guerre à la richesse acquise, comme la lutte des classes dont elle n'est qu'un aspect, est toujours l'une des tentations et l'un des maux des démocraties au moment où, par le développement naturel de leurs principes, l'affaissement des idées morales et la surenchère des courtisans du souverain populaire, elles deviennent la proie des démagogues.

Charles DUPUIS, *de l'Académie des Sciences morales et politiques*. Le Correspondant (1926).

La mère de Jeanne d'Arc,

Maquette de Maxime Réal del Sarte.

humble place, ne peut-elle pas être tenue pour la protectrice particulière de toutes les mères de France et de tous leurs silencieux sacrifices dont les tragiques années 1914-1918 ont vu tant d'exemples paisiblement sublimes ?

Quelques vellaves ont envisagé l'érection au Puy, sur les marches de l'antique basilique, d'un monument en hommage à la Mère Française sous les traits d'Isabelle Romée, au moment même, merveilleuse coïncidence, où, sans les connaître, d'autres Français, en Flandre, souhaitaient que la « Journée des Mères » en 1930, fut placée sous le patronage de la Mère de Jeanne d'Arc. Le grand sculpteur Maxime Real del Sarte, le chevalier de Jeanne d'Arc, faisait sienne l'idée et lui insufflait la vie de son génie qui doit nous faire escompter une triomphante réalisation au Jubilé de 1932.

Dans sa belle lettre pastorale pour le Jubilé de 1921, le si regretté Monseigneur Boutry, alors évêque du Puy, s'écriait: « *Avons-nous, au moins, gagné la paix* « *nationale? Hélas nous sommes profondément divisés* « *sur les questions les plus essentielles. Ce qui aggrave* « *le mal c'est que les puissants du jour s'efforcent* « *systématiquement de comprimer les seules idées capa-* « *bles de ramener la justice, la probité, la moralité;* « *c'est que les hommes qui veulent conserver l'ordre* « *social sont parfois les premiers à en saper les fonde-* « *ments, comme si on pouvait ruiner une cause sans* « *porter atteinte à ses effets..... La récente canonisa-* « *tion de Jeanne d'Arc donne une opportunité spéciale* « *à ces réflexions.* »

LA BRETAGNE

INTRODUCTION par ANDRÉ CHEVRILLON de l'Académie Française « Collection *LA TERRE DE FRANCE* ».

Cet important ouvrage comprenant deux volumes est illustré de plus de 700 héliograv. Les 2 vol. sur vélin Rodingold. . . **400 fr.**

En vente à la

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

Spécimen sur demande

Et le pieux Evêque, qui repose aujourd'hui dans la crypte de son séminaire, disait encore : « *Venez prier « pour la Patrie victorieuse mais meurtrie. Le Jubilé « de 1429 coïncida avec l'entrée en campagne de « l'héroïque Jeanne d'Arc dont la mère a supplié et « pleuré sur les dalles où vont se poser vos genoux. « Il faut qu'un nouveau cri de miséricorde ardent et « immense comme celui du XVe siècle s'élève de nos « poitrines jusqu'au cœur de Dieu, et que, par l'inter- « cession de la Vierge d'Anis nous obtenions la gué- « rison de nos blessures et la plénitude de la Paix.* »

Graves et belles paroles. Le souvenir de la Sainte de la Patrie, celui de sa mère venant puiser aux pieds de la Vierge du Mont Anis, depuis sa lointaine Lorraine, les forces nécessaires au sacrifice de ses plus chères affections méritent toujours ce rappel adressé à nos cœurs et à nos raisons.

Fils de cette terre vellave, il me plaît de dire notre fierté de voir ainsi liée à notre canton la tragique et sublime péripétie de la Patrie qu'alors sauva la Monarchie et sa très sage loi d'hérédité. Jeanne d'Arc fut le héraut de cette loi quand elle affirma sa volonté de faire avant tout sacrer le Roi à Reims.

D'autres rappels, alors, me viennent à l'esprit. Les uns récents : Maurice Barrès fixé en Lorraine par ses racines maternelles, tire ses origines, par son grand-père, de nos monts du Centre. D'autres souvenirs anciens, semi-légendaires : Notre Dame du Puy s'y montre encore protectrice de la grandeur française, elle fut suzeraine de Lourdes et de Bigorre, et la tradition (discutée, mais est-il des traditions qui échappent à ce sort?) fait remonter cette suzeraineté sur Lourdes à la capitulation d'un émir sarrazin qui, chevaleresquement, aurait consenti à se rendre « *à une Dame* ». En 1829, encore, un pélerinage de Lourdes venait rappeler cet antique vasselage (1). On aimerait un tel geste au

(1) Monsieur E. Bréjon a exposé et discuté avec beaucoup de sagacité le dernier état des connaissances historiques sur ce point dans son « *Notre-Dame de Lourdes avant les apparitions de* 1858 » (Aubanel frères, édit., Avignon).

prochain Jubilé. Je songe encore à toute cette politique subtile de nos Rois, rassembleurs des terres françaises dont on voit si bien le cours dans notre histoire locale dominée par cette situation conforme à tout droit et toute équité : les Evêques du Puy dépendant directement du Saint-Siège pour le spirituel, vassaux directs des Rois de France pour le temporel, à titre de comtes du Velay.

Que sera le Jubilé de 1932? Quels grands événements verra-t-il sous le signe d'Isabelle Romée, protectrice des Mères françaises, Isabelle Romée dont le prénom est aujourd'hui si augustement et royalement porté?

Je songe alors aux deux Jubilés que j'ai vus, surtout cet admirable Jubilé de 1910, si beau, si fervent, si sincère, alors que celui de 1921 se montra un peu atteint de fièvre politicienne, altéré ainsi dans son esprit, de même altéré dans sa beauté par le sabotage des cuivres et la niaiserie des coupe-choux des patronages.

Je songe à ces foules se pressant dans les rues étroites comme un sombre flot de marée montante, déferlant sous les noires voûtes romanes du porche de Notre-Dame dans l'escalier qui monte sous la nef, se tassant sous les coupoles illuminées de blancs cordons de feux électriques à l'éclat pur et fort, s'échappant par les portes latérales, l'admirable porche du For, mi-gothique, mi-mauresque, le rude porche Saint-Jean, pour redescendre, courant ininterrompu, vers la ville basse par les mille canaux des voies serrées entre les façades sculptées, patinées au soleil de plusieurs siècles, en ces jours pavoisées, illuminées, rajeunies.

Dans ces pavois et ces illuminations, quelle infinie variété révélatrice d'initiatives étrangères à tout ordre

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Cet amour sans limite de l'humanité sans frontières, trop vaste en effet pour être effectif, n'aboutit qu'à séparer les cœurs du groupement plus restreint, mais plus proche et plus réel, qui constitue la patrie, et à libérer les volontés de tout devoir envers lui.

Mgr. JULIEN, *Evêque d'Arras* (1917).

administratif, émanant d'actifs comités de quartier. Partout, au long des façades, le décor de fête coutumier dans la région : de jeunes sapins alignés apportant leur parfum montagnard; guirlandes de sapin aussi et de lierre s'entrecroisant; le soir, mêlés à ces guirlandes, les feux éblouissants de cordons électriques prodigués, en certaines rues de riche commerce, avec une telle profusion que l'impression était, sous la voûte basse des feuillages tressés, d'un bain lumineux, d'une étuve de clarté; la neige tardive de mars, assez familière à nos montagnes, de tradition, dit-on, à tout Jubilé, vint, certains jours, ajouter à ces jeux de lumière une subtile magie d'aigrettes et de panaches cristallins parmi les sombres feuillages.

Dans les quartiers pauvres qui avoisinent la cathédrale, toujours le décor de sapins à la senteur amère et forte, mais un luminaire modeste, ancien, chacun ornant sa fenêtre d'un humble lampion luisant sur la neige non plus étincelante mais doucement bleutée. Telles étaient sans doute les illuminations que dut voir Isabelle Romée, lorsqu'au terme de sa longue course depuis Domrémy, elle arriva un soir, à la porte des Farges si elle avait fait route par le Bourbonnais, à celle de Vienne si elle avait descendu la Saône par quelque bateau s'offrant aux pélerins.

L'humble femme dut en admirer l'éclat comme moi-même je l'ai admiré au sortir des rues emplies de feux électriques, bien beaux eux aussi. Ces humbles lumières, leur éclat se double, plus encore que celui des opulentes ampoules incandescentes, d'une haute passion spirituelle. Combien elle était brûlante chez cette mère française qui venait offrir sa peine à la Mère des Sept Douleurs, la Vierge des Sept Epées dont une rue du Puy porte encore le nom avec un naïf tableau accroché à la maison d'angle.

Le Puy, le 3 avril, Vendredi-Saint de l'an 1931.

Louis VISSAGUET.

La prise de Bône.

Gravure d'Ed Lerouge d'après une peinture d'Horace Vernet.

Un épisode de la Conquête d'Algérie

LA PRISE DE BONE (1832)

par F. Delebecque.

C'est en quelque sorte se donner part aux belles actions que de les louer de bon cœur.

La Rochefoucauld.

I. — Premières tentatives.

En décidant l'expédition d'Alger, le roi Charles X et son gouvernement avaient réservé leur liberté d'action sur leur future conquête. Ils n'avaient jamais entendu borner celle-ci à Alger même et à sa banlieue. Elle devait au contraire s'étendre aux principaux ports du littoral, d'Oran à Tunis. En particulier, dès le 26 juin 1830, le prince de Polignac prescrivait au comte de Bourmont de faire occuper Bône après la prise d'Alger. L'occupation fut faite sans difficulté par la brigade Damrémont le 2 août. Mais ensuite on eut à repousser des attaques incessantes d'Arabes et de Kabyles.

Aux premiers bruits de la révolution qui avait éclaté à Paris, le maréchal de Bourmont sentit la nécessité de concentrer toutes ses forces. Le 18 août, la brigade Damrémont était rappelée à Alger; jusqu'au dernier moment elle dut faire tête à l'ennemi qui réoccupait nos positions à mesure que nous les abandonnions.

Après le départ des Français, les habitants de Bône, qui leur avaient fait bon accueil, furent en butte aux incursions des montagnards de la région et aux représailles du bey de Constantine, jaloux de la quasi-indépendance de Bône. En mai 1831, un corps de quelques centaines de réguliers turcs, soustenu par un millier d'Arabes, bloqua la place, sauf du côté de la mer qui resta libre. Bientôt les vivres devinrent rares. Au mois de juillet, un brick français, qui ramenait de Tunis le commandant Huder, aide-de-camp du

L'ATELIER 75

SPECIALISTE DU MEUBLE MODERNE

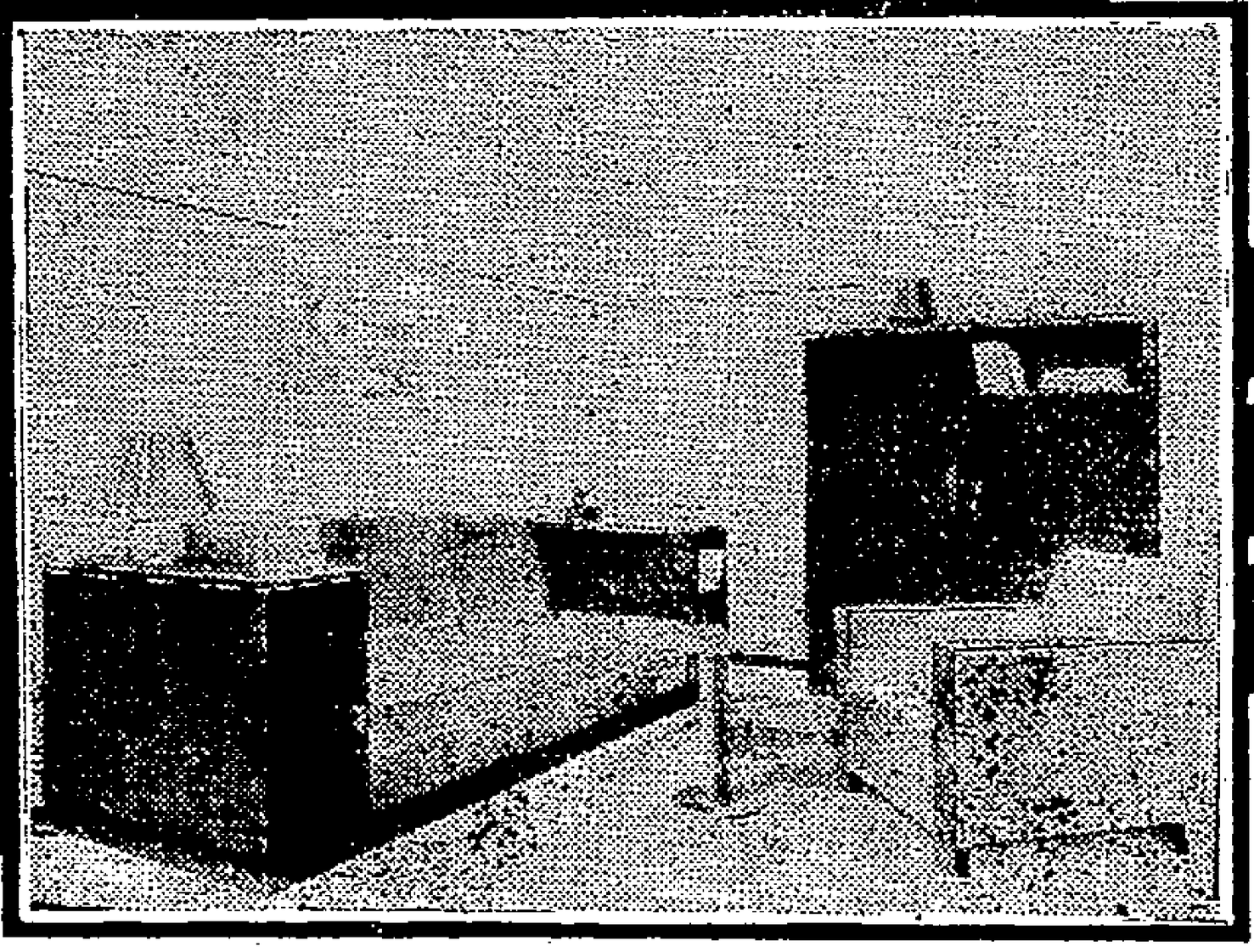

PRIX MODERES • CATALOGUE Fco

75, Bd du MONTPARNASSE • PARIS

DECORATION - TAPIS - PAPIERS PEINTS

MAISON FRANCAISE

Le meilleur accueil est réservé aux lecteurs de l'A.F.

Pub. Rob. FOURNIER

général Guilleminot, ambassadeur à Constantinople, ayant mouillé dans la rade, six notables vinrent à bord demander que les Français voulussent bien les ravitailler et leur prêter l'appui d'un détachement de la troupe musulmane qu'ils employaient à Alger — les zouaves (1). En arrivant à Alger, le commandant Huder transmit le vœu des gens de Bône au commandant en chef, le général Berthezène. Après quelques atermoiements, celui-ci se décida à faire partir pour Bône, le 9 septembre, une corvette et un brick chargés de vivres et portant, avec le commandant Huder, une compagnie du 1er bataillon de zouaves — 4 officiers, 8 sous-officiers, 115 hommes — commandée par le capitaine Bigot.

A l'arrivée à Bône, le 14, de ces zouaves armés, équipés et dressés à la française, Sidi Ahmed, à qui était confiée la défense de la ville, fut déçu : il s'attendait à voir des Arabes ou des Turcs dont il aurait pu faire des recrues pour lui-même. Pourtant il se soumit en apparence ; la garnison de la kasba, ou citadelle, située sur un rocher au nord-est de la ville, fut renforcée d'une cinquantaine de zouaves. Mais le commandant Huder, plus diplomate que militaire et trompé par une fausse sécurité, ne se tint pas sur ses gardes. Sidi Ahmed se ligua avec un Turc, Ibrahim, ancien bey de Constantine, qui affectait le plus grand dévouement pour les Français. Le 26 septembre, Ibrahim pénétra avec quinze hommes dans la kasba, dont la porte était grande ouverte et dont l'officier de service était absent. La garnison se rendit. Le commandant Huder et le capitaine Bigot, avec le reste de la compagnie de zouaves, tentèrent vainement de rentrer dans la kasba. Une centaine de marins furent débarqués, mais ce renfort ne parut pas suffisant pour faire une attaque régulière. Le 29, ce furent les Français qui durent se défendre contre une attaque générale. En se repliant du côté de la Marine, le capitaine Bigot, abandonné de ses hommes, resté seul, s'élança sur ses adversaires, en tua deux, mais tomba atteint d'une balle, et la foule, se ruant sur lui, l'acheva et lui trancha la tête avec son propre sabre. Un des derniers, le commandant Huder, déjà blessé de deux coups de feu, se jeta à la nage. Au moment où il atteignait une embarcation, une balle lui fracassa la tête.

---

(1) La création des zouaves, projetée par le Maréchal de Bourmont (lettre au ministre du 23 août 1830), fut réalisée le 1er octobre 1830 par son successeur, le général Clauzel. Les zouaves, corps indigène au début, furent par la suite progressivement transformés en corps français.

Le lendemain et le surlendemain arrivait à Bône un renfort de 240 zouaves du 2e bataillon. Le commandant Duvivier, qui était à la tête de ce détachement, voulait, avec l'aide des effectifs disponibles des deux bricks qui l'avaient amené, reprendre les hostilités. Les commandants des bâtiments jugèrent l'entreprise trop hasardeuse. Le 11 octobre, les quatre navires mouillaient dans la rade d'Alger.

Tout semblait indiquer qu'une expédition sérieuse serait nécessaire pour s'emparer de Bône.

II. — Un chapitre de roman.

Après ce massacre, Ibrahim s'établit en maître avec ses Turcs dans la kasba. Ben Aïssa, le lieutenant du bey de Constantine El-Hadj-Ahmed, maintenait toujours le blocus de la place. Quatre mois passèrent ainsi. Réduits à l'extrémité, les habitants de Bône se résignèrent à implorer encore une fois les Français qu'ils avaient lâchement laissé trahir. A la fin de janvier 1832, quatre députés de Bône débarquèrent à Alger. Sur la prière de Yusuf, le duc de Rovigo, alors commandant en chef, consentit à les écouter.

Yusuf est trop connu pour qu'il soit besoin de le présenter longuement (1). Il était né vers 1808. Son père avait été fonctionnaire de la petite cour de l'ile d'Elbe en 1814. Envoyé cette année-là à Piombino pour y faire ses études, l'enfant fut enlevé par des pirates, conduit à Tunis et élevé au palais du bey dans la religion musulmane. A la suite d'une intrigue amoureuse avec la fille du bey, Yusuf s'enfuit, en 1830, avec la protection du consul de France de Lesseps, sur un brick français, qui le débarqua à Sidi-Ferruch au moment où le corps expéditionnaire y arrivait. Le comte de Bourmont l'employa d'abord comme interprète — Yusuf parlait couramment le français, l'italien, l'arabe et le turc; bientôt il se distingua en prenant part à des actions de cavalerie, en levant des goums et en éclairant l'armée. Le 21 novembre 1830, après l'affaire du col de Mouzaïa, le général Clauzel le nommait capitaine aux chasseurs algériens. Il mourra en 1866, général de division et grand-croix de la Légion d'honneur.

Le duc de Rovigo accueillit avec bienveillance les envoyés de Bône, et chargea Yusuf d'aller se rendre compte de l'état des choses dans la ville. Yusuf s'embarqua avec les quatre

---

(1) M. Constantin-Weyer lui a consacré récemment une intéressante étude à laquelle on a eu plusieurs fois recours dans ce récit,

députés sur la goëlette *Béarnaise*, commandée par le lieutenant de vaisseau Fréart, et arriva le 8 février en rade de Bône. Le lendemain il eut une entrevue dans la kasba avec Ibrahim et les notables de la ville. Ceux-ci se montrèrent disposés à reconnaître la souveraineté de la France si elle venait à leur secours. Yusuf repartit pour Alger, porteur de ces nouvelles favorables. Le duc de Rovigo ne se décida pas encore à expédier des troupes, mais renvoya Yusuf à Bône avec un autre officier plus ancien, le capitaine Buisson d'Armandy, investi du titre de consul de France.

Buisson d'Armandy, sorti de Saint-Cyr en 1812, dans l'artillerie, avait servi à l'armée d'Aragon. Il eut un rapide avancement, puis vit sa carrière arrêtée en 1815, à la seconde restauration. Il quitte alors l'armée, voyage, entre au service de l'imam de Mascate, puis d'un fils du shah de Perse, passe dans l'Inde, rentre en France en 1823, est nommé vice-consul à Moka, puis à Damiette. Réintégré dans les cadres en 1830, il est envoyé à Alger, où le duc de Rovigo l'attache à son état-major. Il deviendra général de division en 1854.

Les deux officiers partirent sur la *Béarnaise*, suivie d'une felouque chargée de farine et de riz. Aussitôt arrivés à Bône, ils eurent, le 29 février, une entrevue dans la kasba avec Ibrahim. Satisfait de voir arriver des vivres, et non moins satisfait de ne pas voir arriver de troupes françaises, Ibrahim dissimula les intentions perfides qu'il nourrissait et indiqua aux deux capitaines un logement dans une maison voisine de la mer. Yusuf, d'ailleurs, repartit peu après sur la *Béarnaise* pour Tunis où il était chargé d'une mission. Le capitaine d'Armandy restait seul à terre avec trois hommes, non loin de l'endroit où, cinq mois plus tôt, le commandant Huder et le capitaine Bigot avaient été massacrés.

Dans la nuit du 4 au 5 mars, et sans doute par suite d'une trahison, l'ennemi s'introduisit dans la place. Réveillé par des fuyards, le capitaine d'Armandy n'eut que le temps de se jeter avec ses trois hommes dans un canot et de gagner la felouque. Bône était pris, mais non la kasba.

Bientôt le capitaine reçut une communication de Ben-Aïssa, qui lui proposait une entrevue. Il accepta sans hésiter et, s'étant fait mettre à terre, se rendit seul au camp ennemi. Ben-Aïssa, Kabyle d'origine, qui avait vécu quelque temps à Tunis, était un homme de bonnes manières. Il s'excusa d'abord du désordre que ses soldats avaient mis dans la maison de l'officier français, puis il passa à des sujets

plus importants. Il expliqua que le bey El-Hadj-Ahmed était méconnu de la France qu'il aimait beaucoup ; c'est même pour se rapprocher d'elle qu'il voulait s'emparer de Bône ; toutefois son amitié n'allait pas jusqu'à la soumission. Cherchant à gagner du temps en attendant le retour de la *Béarnaise*, le capitaine d'Armandy eut l'air de prendre ces propos au sérieux et répondit en demandant une suspension d'armes pour Ibrahim, un autre bon ami de la France. Après quelque débat, Ben-Aïssa consentit. On convint ensuite d'en référer de part et d'autre à Alger et à Constantine.

Vingt longs jours s'écoulèrent ; la *Béarnaise*, retardée par le mauvais temps, ne revint avec Yusuf que le 26 mars. Le jour même, Ben-Aïssa avait déclaré qu'il avait reçu du bey l'ordre de reprendre les hostilités. D'Armandy, Yusuf et le commandant Fréart tinrent conseil et reconnurent la nécessité de sauver à tout prix la kasba. C'était plus facile à dire qu'à faire. D'Armandy et Yusuf n'ont à leur disposition que deux sous-officiers d'artillerie et un ordonnance. Le commandant Fréart consent à leur donner ce qu'il peut distraire de son faible équipage, 24 marins commandés par le lieutenant de frégate du Couëdic et l'élève de 1re classe de Cornulier-Lucinière — un futur amiral. C'est cette poignée de braves qui va entreprendre de conquérir Bône.

D'Armandy et Yusuf commencèrent par se rendre à la kasba, afin de négocier avec Ibrahim l'entrée de cette petite garnison française. Cette proposition fut diversement accueillie par les Turcs ; il y eut des cris, des disputes, peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains. Enfin, les deux officiers purent se retirer avec la promesse d'avoir avant le lendemain une réponse d'Ibrahim. Au milieu de la nuit, un canot turc accostait la goëlette : ce n'était pas la réponse d'Ibrahim qu'il apportait, mais la nouvelle que celui-ci avait été chassé de la kasba avec quatre récalcitrants, et que tous les autres demandaient à recevoir les Français.

Vers quatre heures du matin, ceux-ci prirent terre. Restait à pénétrer dans la kasba. Sa seule porte était maintenant sous le feu de l'ennemi. Du côté de la campagne soustrait aux vues, les Turcs lancèrent du haut du mur une corde par laquelle se hissèrent d'abord Yusuf, puis successivement ses trente compagnons. Quand le dernier eut pris pied sur le terre-plein, le pavillon français fut hissé et assuré d'un coup de canon. Le jour était venu. Ben-Aïssa se frotta les yeux en apercevant les trois couleurs au sommet de la citadelle.

Les médiocres moyens de défense furent mis en état, la porte murée, des vivres tirés de la goëlette et de la felouque introduits dans la kasba. On se prépara à soutenir le siège. Dans la journée arriva un parlementaire porteur de protestations et de menaces. On ne fit aucun cas des protestations, on déclara qu'on attendait l'exécution des menaces. Le lendemain 28, au matin, la felouque déchargée repartait pour Alger, emportant ce billet du capitaine d'Armandy au duc de Rovigo:

« Mon Général,

« Nous sommes entrés, le capitaine Yusuf et moi, dans « la citadelle de Bône à la tête de trente marins de la « *Béarnaise*. Nous avons pour auxiliaires 130 Turks, dont « un grand nombre nous exècrent, et pour ennemis les 5.000 « hommes de Ben-Aïça mais nous n'en saurons pas moins « conserver la citadelle à la France ou y mourir. »

Les journées du 28 et du 29 se passèrent dans l'attente de l'attaque. Le 29 au soir, on aperçut en plusieurs points des tourbillons de fumée; une grande confusion régnait dans Bône: c'était la population que Ben Aïça chassait de la ville, après y avoir mis le feu. Le lendemain, renonçant à l'espoir d'intimider les défenseurs de la kasba, il levait son camp.

La situation des Français demeurait périlleuse. Les Turcs de la garnison, ne se sentant plus menacés par l'ennemi, songèrent à se mutiner. Au premier indice de rébellion, Yusuf fit saisir quatre d'entre eux; il fendit lui-même la tête du premier d'un coup de sabre, en fit décapiter deux autres, et fusiller le quatrième. La leçon suffit à rétablir pour le moment la discipline. Néanmoins les Français étaient toujours à la merci d'une trahison. Pour écarter cette menace qui pesait sur la kasba, Yusuf offrit de se mettre à la tête des Turcs et d'aller occuper la ville avec eux; il comptait que, sous prétexte de la garder des pillards, l'espoir de piller eux-mêmes les séduirait. Cette entreprise hardie réussit: Yusuf avait aussitôt pris sur les Turcs un tel ascendant qu'il parvint — à l'aide de quelques exemples rigoureux, bien entendu — à maintenir sa troupe dans une complète obéissance.

Le 3 avril, on avait appris à Alger la nouvelle de cette extraordinaire aventure. Le duc de Rovigo fit partir sur-le-champ le 1er bataillon du 4e de ligne et une quarantaine d'artilleurs et de sapeurs, qui arrivèrent à Bône du 8 au

12 avril, remirent en état le mur d'enceinte, dégagèrent les rues principales, curèrent les égouts et les citernes. Les habitants commencèrent à rentrer ; la campagne environnante paraissait calme ; plusieurs tribus du voisinage vinrent faire une soumission plus ou moins sincère.

III. — Epilogue.

L'armée d'Afrique, réduite depuis un an à une simple division d'occupation, n'était pas en état d'envoyer à Bône des renforts suffisants pour en assurer la possession définitive contre les retours offensifs du bey de Constantine ou d'Ibrahim. On expédia de France un régiment d'infanterie, le 55e de ligne, deux batteries d'artillerie, une compagnie du génie, un gros approvisionnement de vivres. Ces troupes débarquèrent à Bône du 13 au 26 mai. Le maréchal-de-camp Munk d'Uzer, qui les accompagnait, était nommé au commandement de la place et de la province.

Le vicomte Munk d'Uzer « officier général de mérite et fort intègre », au dire du maréchal de Castellane dont les jugements ne pèchent pas par excès d'indulgence, avait de plus l'expérience acquise au cours de ses campagnes d'Afrique en 1830, sous le comte de Bourmont et sous le général Clauzel. La fermeté jointe à la modération, tel fut le trait caractéristique de son commandement comme de son administration. Maréchal-de-camp depuis 1823, ce bon ouvrier des premiers temps de la conquête de l'Algérie ne fut jamais promu lieutenant-général.

En arrivant à Bône, le général d'Uzer publia l'ordre du jour suivant :

« Mes chers camarades, la plage où nous abordons était
« il y a quelques jours inhospitalière. Aujourd'hui, nous
« y sommes reçus en amis, grâce à une poignée de braves,
« qui, par un fait d'armes des plus brillants, se sont empa-
« rés de la kasba. Honneur ! honneur aux braves capitaines
« d'Armandy, Yusuf, Fréart, au lieutenant de frégate
« du Couëdic, à l'élève de 1re classe de Cornulier-Lucinière,
« et à leurs intrépides compagnons de la *Béarnaise!* Que
« le drapeau français s'incline devant ces braves, par recon-
« naissance pour le fleuron de gloire qu'ils viennent d'y
« ajouter. »

Le premier soin du général d'Uzer fut de procéder à l'installation des troupes qu'il amenait et à l'établissement

d'un hôpital. En même temps il s'occupait d'assurer la sécurité de la campagne environnante. Ce fut principalement l'affaire d'Yusuf et des cavaliers turcs qu'il avait recrutés. Yusuf devint bien vite la terreur des Arabes. Quand une démonstration plus forte était nécessaire, le général d'Uzer sortait lui-même avec les troupes régulières.

Ibrahim, qui pendant quelque temps n'avait plus fait parler de lui, recommença ses intrigues. Il parcourait le pays avec un marabout en prêchant la guerre sainte. Le 8 septembre, à l'aube, on vit déboucher des montagnes une bande de quinze cents Arabes et Kabyles. Le général d'Uzer les laissa approcher de la ville, puis, quand il jugea le moment venu, il fit sortir deux bataillons du 55e qui tombèrent sur les Kabyles, tandis que l'escadron turc d'Yusuf chargeait les Arabes. Les assaillants lâchèrent pied ; on les poursuivit jusqu'au camp d'Ibrahim qui fut enlevé. Ce fut la dernière tentative de ce coquin, qui périt en 1834, assassiné par des agents du bey El-Hadj-Ahmed.

La tranquillité allait désormais régner dans la ville. Délivrée du joug de la barbarie par un merveilleux coup d'audace, puis remise aux mains d'un chef aussi énergique qu'éclairé, Bône entrait dans la civilisation sous d'heureux auspices. Devenue l'une des plus belles villes de l'Algérie, elle n'oublie pas, après un siècle écoulé, l'héroïsme de ceux qui l'ont rendue française.

F. Delebecque.

LA CONQUETE DE L'ALGERIE

Cartes postales en héliogravure.

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.

La pochette **de** 10 cartes assorties : **5** francs (**franco**).

Les 10 poch. **37** fr. franco, les 50 pochettes **160** fr. franco.

La série des cartes postales est l'objet de l'un des concours de cette année.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

BRETAGNE

BRETAGNE

BRETAGNE

BRETAGNE

FORAIN

par Henri HUGAULT

La mort de Forain a hérissé de nombreuses plumes. Parvenu au seuil de cette Eternité — récompense promise aux âmes de bonne volonté — on n'avait plus à redouter de sa part ce mot qui clouait au pilori, ce dessin fulgurant qui vous marquait au fer rouge. On pouvait désormais broder, inventer au besoin pour masquer une défaillance. La fantaisie reprenait ses droits, se donnait libre carrière. Forain entrait dans la légende — lui dont la vie, sans nulle solution de continuité, n'avait cessé de côtoyer le réel. Si, à certaines heures, sa pensée s'évade vers des hauteurs sereines, son trait n'en demeure pas moins précis, son observation rigoureuse.

D'aucuns se sont efforcés d'expliquer son art par telle ou telle influence et l'on n'a pas manqué de le comparer à Degas, Steinlen, Toulouse-Lautrec, Daumier, Gavarni, Poussin... qui sais-je encore? A la vérité, son trait se rapproche davantage, selon nous, du Carpeaux des esquisses. Le grand sculpteur ne fut-il pas son maître? N'est-ce pas de lui qu'il tient cette science de l'observation ?

Mais à la base de tout, il faut placer ces grandes plaines crayeuses de Champagne et cette merveille de l'art qu'est la cathédrale de Reims. C'est là, devant ce chef-d'œuvre de lumière, que Jean-Louis connût sa vocation. Dès lors, les études cessent de l'intéresser et lorsqu'il vient à Paris, il a tôt fait d'abandonner le latin pour courir au Louvre copier les antiques. Un jour qu'il s'attarde devant une étude du Vinci, il voit quelqu'un qui s'est arrêté derrière lui et l'observe. Il se retourne. L'inconnu lui tend sa carte et l'invite à le venir voir à son atelier. Le gamin met négligeamment la carte dans sa poche et quand il se souvient du personnage qui l'a complimenté, il n'est pas peu surpris de lire sur le carton le nom de Carpeaux. Sa vie s'oriente, il apprend à dessiner, à *voir* surtout. Il fréquente les lieux de plaisir où il rencontre Willette et Lautrec. On le voit assidu à Montparnasse et au foyer de la danse à l'Opéra. Et c'est toute la série de ces dessins amers où il dépeint complaisamment la veulerie de ses

FORAIN

Un portrait du maître par Jean-Loup, son fils.

contemporains, la grossièreté du « cochon » qui s'éveille, la complaisance des mères. Ses filles sont belles, presque toutes. Il s'attache à la forme, mais déjà la légende épingle chaque scène sans laquelle le tableau manquerait de saveur. Que n'a-t-il illustré *La Famille Cardinal* ou les *Mémoires d'une courtisane*...

L' « Affaire » le jette dans la mêlée « du mauvais côté », ont écrit certains. Comment serait-il de l'autre côté de la barricade, ce champenois dont le bon sens s'apparente à

SIMPLE CONSTAT 11 mars 1920.

— Cachottière ! on piétine les « louis » dans la cave.

celui du Bonhomme qu'il n'a cessé d'admirer. Quand paraît l'*Enquête sur la Monarchie*, il répond à Charles Maurras par cette *Belle Jardinière* où l'on voit une ignoble matrone coiffée du bonnet phrygien arrosant des fleurs de lys...

Peu à peu, il s'élève, son dessin s'assouplit. S'il s'enferme au prétoire, ce n'est pas pour fustiger simplement des magistrats corrompus, mais pour plaindre les délinquants. Tendre et cruel, il est humain par dessus tout et sa sensibilité perce à travers ses dessins. Elle atteindra au sublime durant la guerre. Engagé volontaire dans une équipe de camoufleurs, Forain continue de servir par la plume. Son dessin plus balancé atteint à plus d'envolée. A larges

traits, il nous donne une histoire de la guerre, depuis la « *Borne* » jusqu'à « *L'Autre tranchée* ». Faisant récemment l'inventaire du Musée du Luxembourg, je retrouvais dans l'une des salles cette toile sur laquelle se détachent trois personnages : une fillette et son jeune frère. La mère est agenouillée devant une croix de bois surmontée d'un képi. Le fond est une grisaille qui projette en relief cette scène déchirante. Il semble que l'humour se soit effacé devant le drame de la vie. Mais Forain n'a pas encore atteint aux sommets. Sans doute sa carrière est suffisamment remplie, sa collaboration au *Figaro* ou à *L'Echo de Paris*, au *Rire*, au *Monde Parisien* et au *Fifre*, au *Pss't* et à tant d'autres hebdomadaires, l'a placé parmi les maîtres du journalisme. Mais le plus grand drame de l'histoire ne cesse de le poursuivre, et ces scènes du prétoire n'ont été qu'un acheminement vers le Calvaire.

Les souffrances des hommes ne l'ont pas laissé indifférent. A plus forte raison, celles d'un Dieu. *Le Golgotha*, *les douleurs de la Vierge*, *les Pélerins d'Emmaüs*, autant de sujets dont il tirera des accents émouvants. Pour ce, il transpose dans la vie quotidienne le récit évangélique. Ces « pélerins », nous les avons rencontré bien souvent au détour d'une ruelle de Montmartre. Ces madones, il est aisé de les reconnaître au prétoire. Son Christ n'en est que plus Dieu par cette distance qui le sépare de ces misérables créatures. Mais, dans le même temps, il ne cesse de demeurer au milieu de nous.

***

Quand on a parcouru l'œuvre de Forain, sa vie apparaît d'une grande simplicité. C'est une ligne droite qui s'élève mollement, sans heurts, sans à-coups. On a parlé

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Plus elle s'éloigne du temps où les principes traditionnels d'autorité maintenaient dans son sein un certain ordre hiérarchique, plus la démocratie est entraînée vers un état de confusion où toute activité normale se perd dans l'impuissance des partis, la stérilité des corps délibérants, l'instabilité des gouvernants.

Eugène D'EICHTAL, *Revue des Sciences politiques* (1928).

de conversion. Là, encore, quelle légende ! A mesure qu'il s'élevait, il tendait à se rapprocher de la Vérité. De sa jeunesse, il gardait cette humeur primesautière, cette gouaillerie montmartroise qui l'a fait surnommer le gavroche de la caricature, un gavroche dont les mots sont féroces. Cela ne devait guère faciliter son entrée à l'Académie. Mais comment tenir entre ses mains le fouet de Juvénal et n'en pas faire usage ? Supprimez la légende fulgurante de ses dessins, il demeure un peintre consciencieux,

POUR UN RENSEIGNEMENT

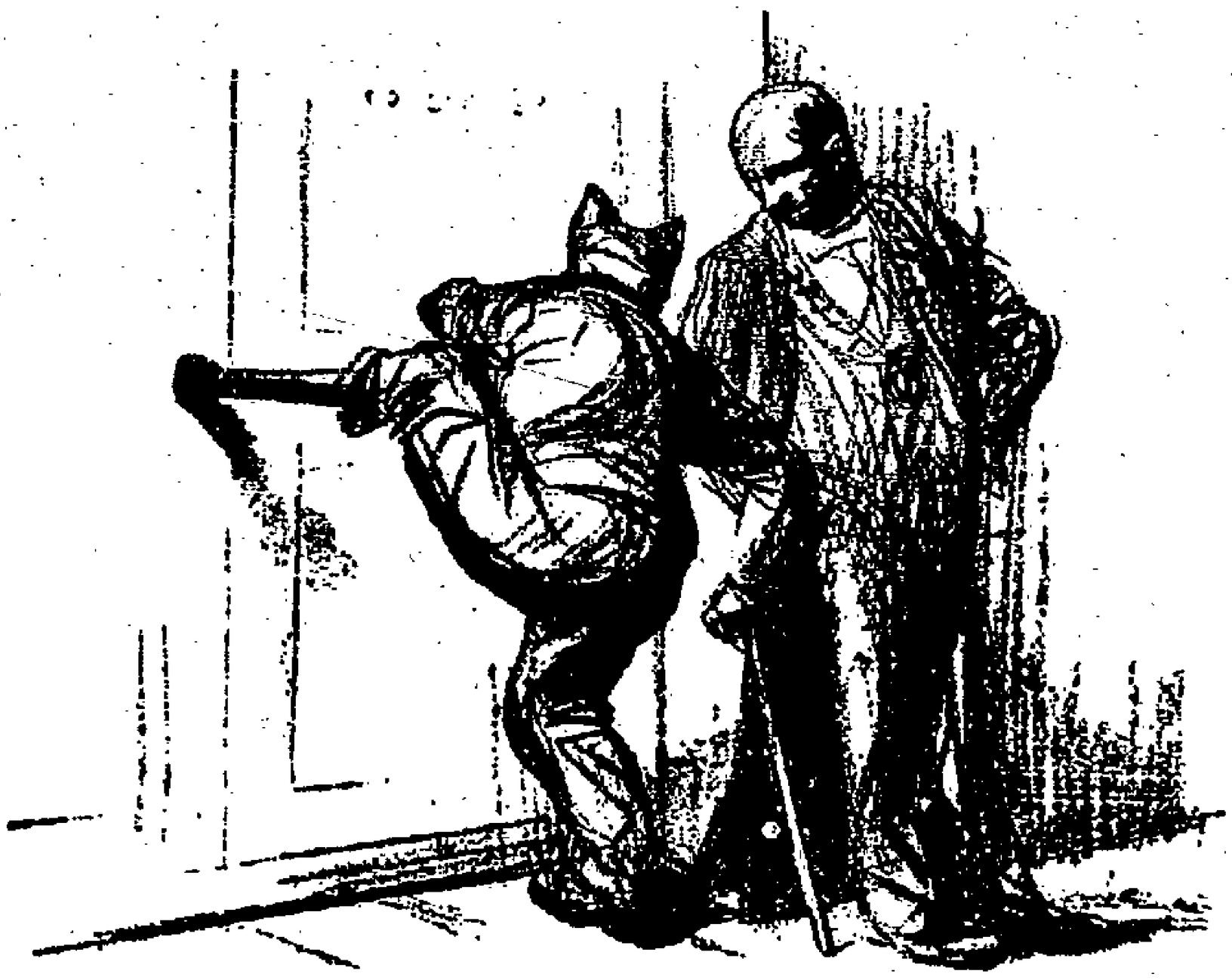

— Je viens leur demander si, oui ou non, je suis vainqueur.

mais il perd tout caractère, toute raison d'être. Ni pour combattre, il ne posera la plume que lorsqu'il sentira « l'ombre monter... »

Homme d'action, il fut aussi un grand patriote, un grand Français. Mais ce n'est pas en vain que né au pays de La Fontaine, il a parcouru ces plaines boisées, flâné durant des heures le long de la Vesle ou de la Marne. La Marne ! Il devait la chanter dans cette illustration de l'ordre du jour signé : Joffre, l'une de ses plus belles pages où il atteint au pathétique. Il lui faut sans cesse des sujets plus larges, plus généreux et l'on ne comprendrait

rien à la courbe ascendante de sa carrière, si l'on était tenté de séparer l'homme de son œuvre. Quelle leçon pour ceux qui font métier de tenir une plume ou un pinceau !

S'il ne s'exteriorise guère — lui-même a confessé qu'il n'avait jamais connu l'amitié, en dépit de ses relations suivies avec Degas ou avec Barbey d'Aurevilly — c'est que sa vie intérieure est intense. S'il n'eût fait que copier, il n'eût été qu'un émule de Toulouse-Lautrec, compagnon de jeunesse. Mais dans cette méditation continue, il puise l'inspiration. Dès lors, il peut aborder tous les sujets, du drame de l'alcôve à celui du Golgotha. Sa sensibilité s'étale partout, dégage l'émotion d'une scène banale, transfigure l'héroïsme des poilus, atteint aux sublimes clartés dans l'image d'un Dieu. Cette tragédie entre toutes, lui seul a su lui donner ces accents déchirants et je me souviens d'une exposition de dessins à la Bibliothèque nationale où je demeurais médusé devant cette figure de Christ : il fallait ! Ce n'était plus le Dieu de vengeance, mais une figure baignée de sérénité, de spiritualité.

Comment Forain ne se serait-il pas jeté aux pieds de ce Crucifix ? Sa fin chrétienne n'est-elle pas l'aboutissement d'une œuvre bien remplie, dernier terme d'une synthèse sur laquelle se profile seulement l'ombre de la cathédrale de Reims ?

Henry HUGAULT.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui même après avoir longtemps souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Labre de M. **Auguste VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à **Grenoble**, qui enverra gratis et franco les indications demandées.

LA CATASTROPHE DU SAINT-PHILIBERT

Par L. DE GÉRIN-RICARD.

Le dimanche 14 juin un naufrage a plongé dans le deuil la France entière et apporté la désolation parmi les populations bretonnes.

Le « *Saint-Philibert* », bateau large à forte quille était parti le matin à 8 heures pour Noirmoutiers ! Il transportait 467 passagers. L'aller s'était effectué par une tempête qui faisait rouler le navire. Au retour, le mauvais temps s'accentua. Le vent soufflait très fort, la mer devint houleuse. Le vapeur chercha alors à regagner le chenal de l'embouchure de la Loire, le navire passa la pointe rocheuse de Saint-Gilles, puis, balloté plus fort par les vagues il se coucha une première fois par suite de la présence d'un grand nombre de passagers à tribord. Le vaisseau venait à peine de reprendre son équilibre qu'une nouvelle lame le souleva et le retourna. C'est alors qu'il sombra. L'extrême violence de la tempête ne permit à aucun des postes environnants, aussitôt alertés, de venir au secours des malheureux.

Des remorqueurs de Saint-Nazaire réussirent à repêcher quelques rares rescapés.

Le nombre des victimes s'est élevé à 455.

Durant deux mois entiers, des travaux de renflouement furent exécutés. Baleiniers et remorqueurs, transportèrent sur les lieux des scaphandriers qui travaillèrent à visiter l'épave afin d'en retirer les cadavres avant que la carcasse du *Saint-Philibert* ait pu être renflouée.

On peut imaginer quel spectacle offraient les sauvages côtes bretonnes où les parents et les amis des passagers défunts interrogeaient l'horizon, attendaient en habits de deuil que leur soit rendu, inanimé, le fils, le frère, le père, la mère qu'ils avaient vu partir joyeux en cette fatale matinée du dimanche 14 juin.

Une mesure sanitaire prescrivait que les corps, retirés de la mer, fussent aussitôt inhumés, au moins provisoirement. Les familles réclamaient avec des cris déchirants que leur soient rendus les corps des leurs. Le souvenir des scènes qui se déroulèrent alors donne le frisson...

On vit un homme, qui avait perdu en mer toute sa famille, errant le long du quai et appeler les siens, maudire, invectiver les flots.

Dans la ville de Saint-Nazaire, le jeudi 18 juin, jour où eurent lieu les obsèques des premières victimes que l'on avait pu reprendre à la mer, on respire une atmosphère véritablement écrasante. Les rues sont tendues de deuil, les drapeaux en berne cravatés de crêpe, sur les boutiques fermées on lit : « Mort sur le *Saint-Philibert* ». Çà et là sont placardés les derniers communiqués dactylographiés se rapportant à la catastrophe. Et ces petites feuilles qui tiennent les familles des victimes au courant des travaux de renflouement sont peut-être ce qu'il y a de plus navrant dans ce spectacle, un de ces détails dont on se souvient toujours...

C'est dans la cour du vieux château féodal que les corps ont été déposés avant d'être transportés au cimetière. Sur une table sont dispersés les objets les plus hétéroclites, fourrures, casquettes, cabas bourrés de provisions, choses qui rappellent la vie subitement interrompue.

Après les allocutions du pasteur et du rabbin, et les *Te Deum* chanté par le chapitre en présence de Monseigneur Le Fer de la Motte, le marquis de Juigné, au nom du Conseil Général, prit la parole. Nous tenons à citer le plus beau passage de ce discours, celui qui dit mieux que tout la leçon que l'on doit tirer de la catastrophe :

« La science a beau multiplier ses inventions merveilleuses, l'homme naît et meurt suivant des lois immuables qui dépassent de beaucoup son génie et qui attestent, avec force pour nous autres croyants, l'existence d'un Dieu créateur et maître en toutes choses.

« Nous souvenant qu'il est le Père très aimant de tous les hommes, c'est vers lui que nous nous tournons pour lui demander d'accueillir dans sa miséricordieuse bonté les malheureuses victimes d'hier et de prendre sous sa protection les familles si durement éprouvées. »

***

L'Action Française a été douloureusement émue par cette catastrophe, où ont péri plus de 400 Français. Sa douleur a été d'autant plus grande que parmi les victimes se trouvait notre ami Armand Rambaud, âgé de 22 ans, camelot du roi de Nantes. Armand Rambaud, qui était un de nos commissaires les plus dévoués de la région bre-

tonne, avait été blessé par les « pacifistes » qui dressèrent un traquenard à nos amis le 31 mai, jour de la réunion de Léon Daudet à Nantes. Notre directeur avait apprécié, ainsi qu'elle le méritait, la courageuse conduite de Armand Rambaud, et avait tenu à ce que le jeune camelot s'assit à côté de lui au banquet. *L'Action Française* qui conserve pieusement le souvenir d'Armand Rambaud, compatit pleinement à la douleur de la famille de notre ami.

L. DE GERIN-RICARD.

***

Armand RAMBAUD

Armand Rambaud avait été amené aux idées de l'A.F. par un des plus anciens Camelots de Nantes, P. Gardahaut. Inscrit depuis 1924 au Groupe de Nantes (il avait 16 ans) il montra depuis un exemple à tous par son inépuisable dévouement, sa discipline, sa gaieté et son esprit de camaraderie.

Propagandiste acharné et tenace, lorsqu'il n'avait pas trouvé l'argument utile dans les discussions journalières qu'il engageait partout et surtout à l'atelier, il n'était pas satisfait de lui et venait demander conseil à ses chefs. En possession de l'argument utile il courait sus à l'adversaire. Il cherchait d'une façon constante à approfondir sa connaissance de la doctrine, non seulement par la lecture quotidienne du journal, mais aussi par la lecture et l'étude des tracts qu'il distribuait en vendant le journal le dimanche aussi souvent que possible.

En 1927, lors du pélerinage à Lourdes, organisé par Yvan de la Débutrie, il avait été désigné comme agent de liaison, et le dévouement avec lequel il s'acquitta de sa tâche, lui fit gagner la sympathie de tous les pélerins.

Volontaire pour toutes les actions décidées par ses chefs, il fut plusieurs fois sérieusement blessé, notamment en 1929 à une réunion organisée par la L.A.U.R.S., où il était venu pour protester contre les discours des Allemands.

Le 31 mai 1931 également, à l'issue de la réunion Daudet à Nantes, alors qu'il rentrait seul chez ses parents, il fut lâchement assailli par une vingtaine de soi-disant « pacifistes » qui le blessèrent si grièvement qu'on dut le transporter à l'hôpital le plus proche.

Ouvrier tapissier-décorateur, il aimait sa profession ;

employé modèle, il avait su mériter par son travail la confiance de son patron et l'estime de ses camarades d'atelier.

Il venait d'être libéré de son service militaire qu'il fit

Armand **RAMBAUD**

durant un an et demi dans la marine, lorsqu'il trouva la mort dans la catastrophe du *Saint-Philibert*, le 14 juin 1931.

Devant ce geste brutal de la mort fauchant en pleine force, en pleine jeunesse (il avait 22 ans) un de nos camarades qui fut dans toute l'acception du mot « un Camelot du Roi », l'A.F. et en particulier le Groupe des Commissaires et Camelots de Nantes, s'inclinent douloureusement.

LE CENTRAL HOTEL à NANTES

le mieux situé (*en face de la Grande Poste*)
160 chambres et appartements très confortables
RESTAURANT de tout premier ordre
1er prix du concours de *Bonne Cuisine* de l'Automobile-Club de l'Ouest
Cave renommée — Prix modérés — Garage

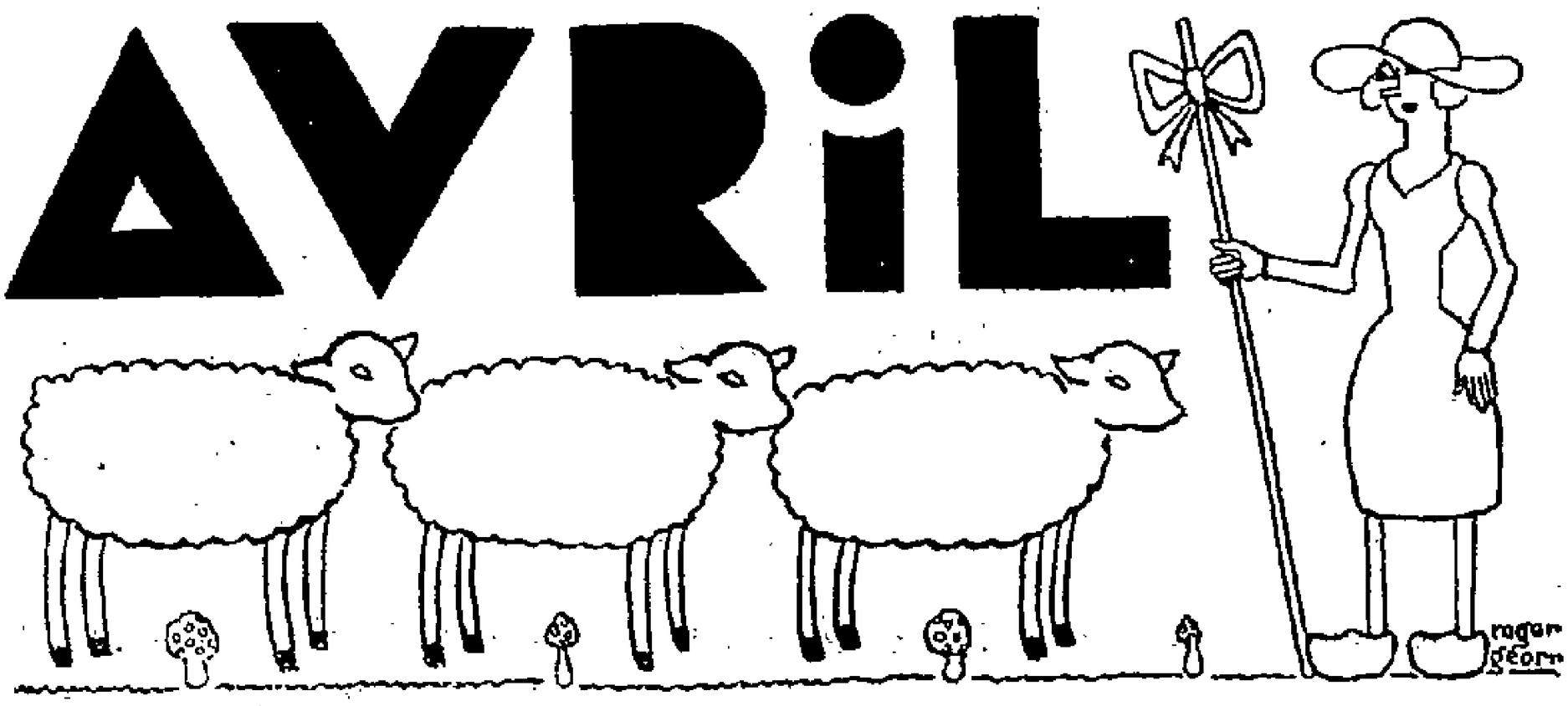

« Il n'est de bonne cuisine que simple... Un poisson doit demeurer un poisson; une mayonnaise est une mayonnaise. »

.....

« Une alimentation bien choisie et bien surveillée... assure la résistance de l'organisme aux causes de trouble et de maladie ... Si j'exerçais, je soignerais surtout mes malades avec une cuisine rationnelle et des vins francs. »

LÉON DAUDET

(A boire et à manger).

Le cochon de lait rôti

Il doit avoir environ un mois, ou six semaines au plus.

Quand il est tué, échaudez-le: vous avez sur le feu un grand chaudron plein d'eau; quand elle commence à être chaude, vous y plongez l'animal en le soutenant par la tête; à mesure que l'eau chauffe, le poil tombe dans le fond du chaudron; sortez alors le cochon de l'eau, placez-le sur une table et grattez-le, c'est-à-dire râclez-le pour achever d'enlever tout le poil, lavez-le, videz-le en pratiquant une fente dans le ventre; flambez-le. Troussez les pattes en les fixant avec une brochette, ou coupez-les. Assaisonnez largement l'intérieur de sel et de poivre, bourrez-le de fines herbes sans oublier le thym, le laurier, les clous de girofle et laissez la chair s'aromatiser pendant douze heures au moins.

Au moment de mettre à la broche retirez le bouquet de fines

Souffrez-vous de **migraines habituelles, mensuelles** ; avez-vous **mal** à la **tête,** des **douleurs,** des **névralgies ?** Prenez 2-3 comprimés dragéifiés de

KENAPIRINE CHANTEAUD

les avaler sans les dissoudre et vous serez édifié. La KINAPIRINE **ne fait pas mal à l'estomac.** Etui FR. **3,75.** F. c/mandat **4,60.** Exigez-la de votre pharmacien. Au besoin adressez-vous 54, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

herbes, recousez l'ouverture. Le feu doit être modéré. Quand la peau commence à jaunir, frottez-la de temps à autres, et partout avec un linge blanc imbibé d'huile d'olive. Cela rend la peau croquante et magnifiquement dorée.

Ce rôti est très délicat. On peut ajouter à son excellence en composant une farce dont on bourre le ventre, après avoir enlevé les fines herbes; par exemple, du lard, le foie. les rognons de l'animal et quelques foies de volaille, des fines herbes, fraîches cueillies, le tout bien haché; sel, poivre, chair à saucisse et champignons. (Au Périgord, on met des truffes). On peut aussi y joindre la fressure hachée et passée sur le feu dans du beurre où elle doit jaunir; et de la mie de pain rassis, gonflée de lait ou de bouillon qu'on égoutte par pression de la main. Enfin, à volonté, un ou deux œufs pour lier. Un peu de jus de citron est recommandé, surtout si l'on a mis la fressure. Bien mélanger le tout. Recoudre l'ouverture. La cuisson demande 1 heure 1/2 ou plus de 2 heures selon les cas. Servir brûlant avec plat chaud et assiettes chaudes. Le rôti est entouré de cresson. On tranche d'abord la tête, puis on enlève rapidement la peau du ventre, celle du dos et des cuisses en y laissant adhérer un peu de chair. Cette peau croquante est très recherchée, celle du ventre surtout, étant la plus délicate. La tête aussi est estimée.

Chaque convive doit avoir sa parte de peau rissolée et de farce.

En saucière, le jus de cuisson dégraissé ; on peut présenter aussi une sauce Robert.

MORETEAU Frères

52, Rue de la République, 52

LYON

TÉLÉPH. : FRANKLIN 12-33

Tailleurs Civils et Militaires

Couturiers et Fourreurs

Trousseaux pour Dames et Messieurs

SUCCURSALES :

GRENOBLE : 8, Place Victor-Hugo.

STRASBOURG : 6, Avenue de la Marseillaise.

L'Armée de la République

par le Général LAVIGNE-DELVILLE

Il n'est pas vrai que la guerre ne soit qu'une lutte entre le canon et la cuirasse. Pour qui veut s'élever au-dessus du matériel — ou, si l'on préfère, du matérialisme — il faut comprendre que la lutte existe entre ceux qui veulent *l'abordage*, le *corps à corps* et ceux qui cherchent à l'éviter.

L'homme qui se croit physiquement le plus faible voudra toujours frapper son adversaire avant qu'il ne soit trop près de lui. De David « frondant » Goliath au mitrailleur arrêtant la vague d'assaut, la vérité reste la même.

Pour arriver au corps à corps malgré le projectile, les procédés se sont multipliés.

D'abord la cuirasse qui permet l'offensive quand même et n'a qu'un but, l'abordage.

Mais quand celle-ci est devenue trop lourde pour le mouvement ou trop insuffisante pour la protection, une révolution — à laquelle nous avons assisté — de la technique de la guerre s'est produite.

A la puissance — momentanée et locale — du feu défensif, l'assaillant oppose la cuirasse — constante et générale — du sol sur lequel il progresse. Il s'enterre dans les tranchées. Il ne peut reprendre le mouvement qui le mène au but que quand le feu de l'ennemi qu'il veut aborder est distrait, dispersé, anémié ou anéanti.

Remarquons incidemment que le corps à corps étant recherché par le plus ardent ou le plus brave, tous les procédés employés pour l'éviter ont été considérés initialement comme des lâchetés ou même des félonies.

C'est l'histoire de l'épée contre le poignard, de la lance contre le sabre, du canon d'Azincourt contre la chevalerie, etc., etc. Point n'est besoin de rappeler ici les pages définitives d'un Ardant du Picq.

Mais depuis, avec une expérience supérieure, nous avons vu davantage. Que ne nous a-t-on pas raconté, au début de la guerre, sur les Allemands qui se terraient dans les tranchées de peur de nos baïonnettes et qui nous imposaient une guerre à leur image : souterraine, sournoise, déloyale !

Et l'on a continué avec l'artillerie à longue portée, les gaz, les avions. On continuera avec les microbes, les ondes, etc., etc., que sais-je ! Mettons-nous bien dans la tête que tous les progrès « nocifs » de la science sont bons pour celui qui veut détruire le moral de son adversaire et, en fin de compte, éviter le corps à corps.

La cavalerie.

Au début de 1914 (et nous avons continué à l'espérer jusqu'en 1918) l'arme spécialement désireuse du corps à corps et instruite en conséquence était la cavalerie. Le choc était son principal mode de combat. Contre la cavalerie ennemie c'était le seul. Elle ne cherchait sa protection que dans sa rapidité. La cavalerie était donc l'arme d'élite par excellence.

Mais pour qu'il y ait abordage il faut deux volontés non seulement égales, mais encore concordantes.

Or, le commandement allemand prescrivit aux siens une tactique différente : le combat à pied et la résistance par le feu.

Il n'y eut donc pas, de ce fait, de grandes rencontres de cavalerie. En se privant ainsi des nombreuses possibilités tactiques et stratégiques d'une arme au plus haut point dynamique (au bénéfice d'ailleurs de quelques missions de 2e plan intéressantes localement) le commandement allemand a commis, à mon avis, une lourde faute.

Mais elle lave du moins la cavalerie ennemie du reproche ridicule d'avoir refusé le combat par manque d'ardeur et de courage. Je suis de ceux qui ont des raisons de n'en pas douter. Il y eut de nombreuses rencontres d'unités et de vaillants corps à corps. Beaucoup de mes cavaliers du 10e Chasseurs ou de la 4e D. C. en gardent eux-mêmes — ou par leurs citations — le souvenir glorieux. Quoiqu'il en

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Rien ne se fonde qu'avec le temps. Ce sont les institutions qui, lentement, créent les coutumes, en cultivant la soumission qui garde et le dévouement qui propulse. Le principal facteur du progrès réel, c'est la tradition.

La psychose légiférante fait que l'Etat (status) **n'est plus l'Etat. Il est le contraire, l'instabilité même.**

Georges DEHERME, *La Coopération des Idées*, (1928).

soit, la priorité que la cavalerie avait jusque là le droit de revendiquer est partagée maintenant avec l'infanterie puisqu'elle combat comme celle-ci, et ne va au corps à corps que comme elle.

L'infanterie.

C'était la déshéritée d'avant-guerre. Nous avons vu que la cavalerie avait cherché — et réussi contre vents et marées — à être une élite. Elle ne pouvait donc être sympathique au régime. Mais que l'infanterie, arme du nombre et de la masse, fut à ce point négligée et même dédaignée, voilà qui en dit long sur l'impuissance de notre démocratie à organiser, à aimer ce qu'elle ne pouvait considérer que comme sa plus pure image.

Le fantassin d'assaut qui a, en guerre, le rôle le plus dur, ne peut aborder l'ennemi qui se protège par son feu, et qui cherche à le maintenir par tous les moyens sous ce feu, que quand certaines conditions, toutes très délicates à réaliser sont obtenues.

Or, ceux qui devaient l'aider ne travaillaient pas exclusivement pour elle. Trop souvent aussi le commandement, soucieux d'éviter au gouvernement des émotions électorales ou budgétaires, voilait à l'infanterie les difficultés qu'elle aurait à surmonter, au lieu de lui donner les moyens d'en triompher. Que de morts, par surcroît, ces erreurs ne lui ont-elles pas valu ! Car rien ne s'improvise en guerre, ou du moins rien ne coûte plus cher que l'improvisation. Le « système D » est d'essence démagogique.

Au cours de la guerre, on a continué à « bourrer le crâne » de l'infanterie. Je ne veux citer que quelques exemples typiques :

La défensive intégrale ;
Le béton qui conserve ;
Le feu qui marche ;
L'artillerie qui conquiert.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

La défensive intégrale.

De Jaurès à Pierre Cot, elle est le résultat des conceptions de primaires militaires ou d'expérimentateurs fragmentaires. Car elle n'a de valeur que si l'on admet à priori un adversaire *offensif*, c'est-à-dire tombant dans l'erreur même que l'on déteste chez soi! On connait le clair raisonnement du simple poilu qui la ridiculise : « Si tu sors, t'es mort ; alors, tu ne sors pas. Si en face il sort, il est mort ; alors, il ne sort pas. Alors, on attend ! ». Le difficile n'est pas seulement de rester dans la tranchée ; c'est surtout de franchir le parapet pour marcher avec la vague d'assaut. Voilà ce qu'il fallait dire à l'infanterie, ce qu'elle a fait en fin de compte, pour être victorieuse. Voilà ce qu'il faut lui répéter pour qu'elle s'y prépare, en n'oubliant pas non plus de lui donner les moyens de réussir.

Le béton qui conserve.

A notre infanterie d'aujourd'hui, à celle de demain, on montre avec satisfaction les forts tant de fois bombardés et dont les organisations ont résisté au choc des plus lourds obus. « Voyez : la coupole fonctionne, la gaine est intacte, le mécanisme de tir lui-même pourrait encore servir. Voilà donc votre instrument supérieur de combat ! » Peut-être ; mais comment se fait-il alors que le fantassin de guerre n'ait pu tenir dans ce béton, utiliser ce matériel, vivre sous ce bombardement, puisqu'en définitive le fort a été pris par l'ennemi? C'est que même dans un abri « *à l'épreuve* », on peut s'affoler, se démoraliser, périr. Le mécanisme humain doit être, lui aussi, « *à l'épreuve* ». Il est plus délicat que l'autre. C'est donc celui-là *aussi* qu'il faut bétonner. L'oublier, c'est s'exposer à renouveler les hontes militaires de Maubeuge, où des unités matériellement intactes, mais moralement insuffisantes, ont jugé qu'elles ne pouvaient pas continuer la lutte dans des forts à peine entamés !

L'offensive c'est du feu qui marche.

Celui qui a lancé cette formule — il n'était d'ailleurs plus fantassin depuis longtemps — a pris le moyen pour le but. L'infanterie ne se compose pas de *porteurs de feu* qui progressent de position de tir en position de tir. Sinon quand la position de tir qui est en avant est moins bonne que celle que l'on va quitter (et surtout en infanterie le

bon tir est celui dont on observe *avec ses yeux* les effets), sinon, dis-je, il n'y aurait aucune raison de se porter en avant.

Non : l'offensive, c'est l'*infanterie* qui marche malgré le feu ennemi, et elle ne marche ainsi, protégée par son propre feu (dans lequel elle a une confiance particulière parce qu'elle en contrôle dans l'*espace* et en règle dans le *temps* la force et les effets) et par le feu de l'artillerie, que pour tenir l'ennemi sous la menace de l'abordage.

Le but, c'est *l'ennemi lui-même*. Si celui-ci lâche pied, le succès est évident, mais incomplet. Il n'est total que quand l'adversaire cloué sur place est détruit ou se rend à merci. Masquer à notre infanterie l'étendue et la rigueur de sa tâche, c'est l'exposer à la surprise, à la démoralisation le jour où l'infanterie ennemie va jusqu'au bout de son devoir.

L'artillerie conquiert, l'infanterie occupe (1)

Ici, la faute est plus grave : on ne masque pas seulement à l'infanterie son devoir, on la trompe en lui faisant croire que d'autres peuvent l'accomplir pour elle. La formule a été trouvée, opportunément d'ailleurs, à un moment où il fallait reconstituer le moral et la confiance du fantassin par tous les moyens. Elle ne devait pas survivre à ce moment. Elle nous a, depuis lors, causé bien des déboires.

Certes, aucun de ceux qui ont vécu du bon côté de la trajectoire — je parle des « arrivées » et non des « départs » — ne prétendra que l'ennemi puisse se servir de ses feux

(1) « La canne à la main » ajoutaient quelques pince-sans-rire qui, d'ailleurs, voyaient la chose de haut et de loin.

Le catalogue de la **LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE**, véritable dictionnaire des ouvrages sélectionnés sur la Politique et les Lettres, est indispensable à tout amateur de *beaux* et *bons* livres.

Envoi gratuit.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

contre nous quand il est pris sous les obus de notre artillerie. Mais nous savons aussi que ces obus, efficaces là où ils tombent, peuvent ne pas tomber *là où* nous voulons, ni *au moment où* nous voulons. Peu nous importe qu'on bombarde avec acharnement une position où l'ennemi n'est pas, n'est plus, ou reviendra dès qu'on aura cessé de le bombarder.

Puis il n'y a pas que les erreurs — hélas ! — de tir et d'observation, il y a les impossibilités, le brouillard, la nuit, l'infériorité d'aviateur, etc. Alors, quand l'infanterie arrive — si elle peut arriver — sur la position soi-disant conquise... il lui reste à la conquérir.

Pous cela, notre infanterie — ce qui en reste — doit arriver en état de combattre — de vaincre — au corps à corps, ce qui subsiste de l'ennemi qui sur place, au dernier moment, a pu se ressaisir ou qui, avant que nous n'ayons pu nous organiser dans la désorganisation des combats, arrive à la contre-attaque !

Voilà à quoi il faut préparer les muscles, les esprits et les cœurs de nos fantassins. Agir autrement après tant de sanglantes expériences serait criminel.

Et qu'on ne vienne pas dire que de 14 à 18 il n'y a pas eu de corps à corps d'infanterie. Si cette guerre est celle du canon à longue portée, elle est celle aussi du couteau de tranchée !

Nous qui, avec la division Grossetti, avons combattu au nord de La Fère-Champenoise sur le champ de bataille où, deux jours plus tôt, la garde wurtembergeoise avait abordé à la baïonnette notre 42e brigade (11e corps), nous n'oublierons jamais les terribles témoignages de l'acharnement du combat rapproché.

Tous les jours

UN BON BICHONNAGE

avec 'Kiwi'

le cirage de luxe

ET VOUS AUREZ DES CHAUSSURES DE ROI !

Spécialités P. P. Z., PARIS

L'infanterie sacrifiée.

Ce que l'infanterie a vécu, souffert, compris, exigé est-il oublié? Déshéritée, négligée avant-guerre, abusée si souvent au cours de la guerre au point qu'on en a abusé, est-elle au moins maintenant l'objet des soins et de la faveur d'une démocratie dont elle est l'émanation? Dans l'attribution des récompenses d'abord, mais aussi et surtout dans son organisation, son recrutement, son encadrement, son instruction, sa préparation à la guerre, son administration, sa direction, notre infanterie est-elle l'enfant chérie de la république Il me sera hélas facile de constater que non!

Nous avons vu, par une contradiction singulière (mais n'est-elle pas logique?) l'infanterie, arme démocratique par excellence, puisque tout le monde peut y entrer et qu'elle n'est qualifiée — à tort d'ailleurs — ni spéciale, ni technique, ni savante. Nous avons vu, dis-je, l'infanterie négligée déshéritée, dédaignée par notre régime « démocratique »!

Mieux encore on va trouver le moyen de la sous-classer par rapport aux autres armes en inversant à son détriment les principes égalitaires qui sont à la base de la doctrine électorale républicaine.

Quand nos bons démocrates de 89 convoqués aux Etats généraux discutèrent le mode de votation, ils exigèrent, au nom de l'égalité, le vote par tête et non par ordre. Un homme en vaut un autre, n'est-il pas vrai?

Mais quand, au cours de la guerre, il s'est agi d'attribuer et de répartir citations et décorations, cette même démocratie trouva très naturel le vote et la répartition par ordre et non par tête.

Au lieu de donner la même récompense à tous ceux qui avaient des titres égaux (actions d'éclat, services éminents, blessures, etc.) quelle que fut l'arme à laquelle les soldats appartenaient, il fut jugé plus démocratique (je dis donc antiégalitaire) de répartir un *contingent* de récompenses semblables aux divers ordres — ou armes — parties prenantes (1).

C'est ainsi que de nombreux fantassins ayant fait la

---

(1) Et je parle également des récompenses collectives (fourragères croix de guerre, Légion d'honneu aux drapeaux, etc.) attribuées pour des mérites bien peu comparables.

plus grande partie de la guerre au péril de leur vie se sont trouvés moins récompensés que leurs camarades versés normalement — ou sur leur demande — dans des armes ou services moins exposés. Et cette injustice se perpétue.

Entendons-nous. Je ne dis pas qu'aucun des figurants des services par exemple, ne devait être décoré..., etc., avant que le dernier fantassin ne le fût. Non, on fait son devoir partout, et tout devoir bien rempli doit être sanctionné. Mais il y a d'abord celui qui accomplit le devoir le plus rude, et surtout celui qui fait plus que son devoir.

Que la formule « *à services égaux récompenses égales* » ne soit que quantitative et non qualitative; qu'elle ne tienne pas un compte suffisant des mérites; qu'ele ait été faussée ou déséquilibrée en défaveur du plus méritant, voilà qui doit donner à notre pauvre mais héroïque infanterie, l'idée exacte de l'estime où la tient notre démocratie et de la vérité des « immortels » principes de 89!

⁂

Je dis que, malgré l'expérience de la guerre, cette défaveur continue. Il est, hélas! facile de prouver sur ce point non seulement l'incapacité mais la malfaisance du régime.

La « Réorganisation »! militaire en cours sacrifie l'infanterie :

A) *Dans son recrutement.* — En nombre, elle ne reçoit plus annuellement que la moitié du contingent (au lieu de près des 2/3 avant guerre). En qualité, on lui donne le « tout venant » sinon le reliquat de ce qu'exigent les autres armes pour leurs instructions ou spécialités. D'où les grandes difficultés de son encadrement de base.

En fait, personne ne veut plus être fantassin, il y a trop

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

L'HISTOIRE EST FAITE PAR LES HEROS

Ce qui mène le monde, ce qui vient à bout de tout ici-bas, ce sont les minorités tenaces, convaincues et bien dressées. Elles marchent de l'avant et on les suit, on emboîte le pas derrière elles.

Mgr GIBIER, *Evêque de Versailles.*
La Vie Catholique (1924).

de risques en guerre, et nos organisateurs militaires naïfs (ou serviles?) exécutants d'une organisation déjà faite sans eux, se sont abandonnés au courant démagogique et parlementaire que, pour le salut de l'armée et du pays, il fallait remonter.

B) *Dans ses réserves.* — L'argument ci-dessus se répercute, en se décuplant, quand il s'agit des réserves. Alors que la guerre nous a appris que l'infanterie est l'arme qui s'use et se vide le plus vite, on diminue à la fois la capacité et le contenu du réservoir qui l'alimente! Et ces réserves « en qui réside la force principale de l'armée » dont les classes déjà moins nombreuses qu'avant guerre, sont chaque année écrémées ou décimées, que valent-elles en cas de mobilisation? Personne ne le sait. J'ai souvent dit et je le répète sans espoir d'être démenti:

Jamais une unité, active ou réserve, constituée et encadrée comme elle le serait à la mobilisation, n'a encore été exercée ni même réunie sous les ordres de ses chefs. Et c'est sur cette même inconnue qu'on bâtit des plans de couverture, d'opérations contre une Reichswehr, armée de métier, immédiatement prête! L'erreur de 1914 se renouvelle mais aggravée, et cette fois sans excuse!

C) *Dans son instruction.* — Vu la diminution de ses unités entretenues, l'infanterie ne peut plus assurer à tous ses officiers d'active le temps de commandement qui était jugé autrefois nécessaire. Or la guerre nous a montré qu'il ne fallait pas le réduire. Pour les officiers de réserve dont la part d'encadrement est tellement accrue, la faute est encore plus grave. Leurs écoles de « perfectionnement » (on devrait dire d'instruction, de confirmation ou de persévérance) se réduisent aux conférences, aux travaux sur la carte, à quelques manœuvres de cadres parfois (!) échantillonnées de troupe. Si je m'en réfère à une statistique récente, le nombre des officiers d'infanterie profitant de cet enseigne-

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
se charge de fournir les ouvrages de onds et les nouveautés de tous les éditeurs aux meilleures conditions.

ment est inférieur au total des vétérinaires, officiers du train, intendants et médecins suivant ces cours. Il devrait être normalement dix fois supérieur. Il est, d'autre part, dix fois plus nécessaire. Là encore, il faut se contenter de l'accessoire puisqu'on ne peut réaliser le principal : le commandement effectif de la troupe aux camps et aux manœuvres, qui est en même temps le contrôle, l'instruction et la récompense du chef. Ceux qui propagent l'illusion que notre infanterie, active et réserve, est *instruite*, sont de grands coupables.

D) *Dans ses garnisons.* — L'infanterie a des garnisons que notre infanterie, active et réserve, est *instruite*, sont généralement fixées en fonction des nécessités militaires. Mais elle détient, *pour des raisons électorales*, le record fâcheux des détachements. On compte les régiments dont les trois bataillons sont réunis. L'influence du colonel, l'esprit de corps ne peuvent qu'en souffrir. Actuellement, au sortir des écoles, nos jeunes sous-lieutenants demandent, non un *régiment*, mais la *garnison* de tel ou tel bataillon où ils sont assurés de rester sans passer fréquemment, comme autrefois, à la portion principale. Et pourtant le général Debeney écrivait (1) : « Le régiment est la « cellule, le sanctuaire où se prépare, s'apprend, se forme « en temps de paix cette camaraderie (j'ajoute cet esprit « de corps) génératrice de la victoire. Ne touchez jamais « au régiment éducateur des forces morales... » Il est difficile de voir plus nettement l'organisateur en contradiction avec le chef.

E) *Dans l'administration et la direction.* — Il apparaît certain aux profanes eux-mêmes, que l'infanterie est la plus mal tenue de toutes les armes. La plus mal habillée aussi. Ni dans l'éclat, ni dans la coupe, ni dans la qualité de ses uniformes, elle n'est favorisée par l'intendance. Son matériel, ses moyens d'instruction sont des plus médiocres. Mes jeunes camarades me reprendront si cela a progressé depuis trois ans. En armement, elle n'a pu obtenir encore le canon d'accompagnement que nous avons tous demandé pour elle depuis dix ans. Elle utilise encore ses reliefs de guerre!

Sa direction — parce qu'elle administre la partie la plus

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1929 : « Armée nationale ou armée de métier ? »

nombreuse du personnel de l'armée — est plus influençable que d'autres par la politique. Depuis la sinistre époque des Sarrail, elle est, à quelques heureuses exceptions près, restée fortement « maçonnée », si j'ose dire, par les partis cartellistes.

Est-il nécessaire d'insister ? D'ores et déjà, j'ai fait la preuve : en République, les devoirs de la défense nationale sont primés par l'intérêt électoral. « La démocratie, qui a créé les armées nombreuses, est aussi inapte à apprécier l'élite qu'à organiser le nombre. »

Là comme partout, pour faire œuvre utile et efficace — et le temps presse — il faut prendre le problème par le gros bout ; *c'est la question du régime qui se pose.*

La Monarchie est-elle donc une magicienne qui, d'un coup de baguette, rétablira la situation ? Evidemment non. La Restauration n'est pas l'œuvre d'un jour. Mais un pouvoir honnête et prévoyant, en arrêtant net les abus les plus évidents, réalisera vite des progrès importants. Les réformes faciles que j'indiquais dans mes précédents articles permettraient déjà à notre haut commandement de récupérer la principale qualité qui lui manque : le courage civique. Elles rendraient à nos cadres la certitude qu'ils sont autre chose que des fonctionnaires, même de qualité supérieure. Elles donneraient rapidement à notre infanterie le sentiment de sa priorité dans l'armée.

Mais il faut surtout voir la Royauté comme un climat sain qui permet aux bonnes plantes du sol français de se développer, tandis que l'ivraie démagogique étouffée ou anémiée finira — avec l'aide de bons extirpateurs évidemment — par disparaître.

Que sera l'armée nationale ? Métier ? Conscription Système mixte ? Il ne m'appartient pas de le dire ni même de le prévoir ici. Elle devra, en tout cas, dominer l'armée de notre adversaire probable.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

L'INERTIE DEMOCRATIQUE

L'anarchie spirituelle est féconde en désastres matériels. Les gouvernants et les gouvernés se trouvent tellement déréglés aujourd'hui qu'ils ne peuvent éviter les fautes qu'en s'abstenant d'agir.

Auguste COMTE.

On a objecté souvent aux militaires : « Quand l'Allemagne appliquait le système de la « nation armée », vous le jugiez redoutable et presque inégalable même avec le service de trois ans. Maintenant que, pour la rendre moins dangereuse, vous lui imposez une armée de métier réduite, c'est cette Reichswehr que vous semblez redouter ! Et vous allez même parfois jusqu'à préconiser pour la force militaire française ce système que vous avez imposé à l'Allemagne pour l'affaiblir. Il faudrait pourtant s'entendre ! »

C'est tout entendu. L'Allemagne, quel que soit le mode militaire qu'elle adopte, — ou qu'on lui impose — sait en tirer (avec l'argent qu'elle nous doit d'ailleurs ou celui que notre gouvernement lui prête) le rendement maximum.

La Reichswehr est l'analogue des « cuirassés de poche » dont les 10.000 tonnes équivalent aux plus gros navires britanniques. De même que ceux-ci ont causé surprise et émoi à l'amirauté anglaise, de même la Reichswehr, instrument de qualité supérieure, donne (avec ses annexes camouflées) de la tablature à notre haut commandement.

Le pays du nombre triomphe par la qualité. Nous, pays de qualité, cherchons la parade dans le nombre !

Mais ce qui avive le paradoxe, c'est que le gouvernement allemand n'oublie pas, par tous les camouflages, de réaliser le nombre, tandis que la République n'a fait que démunir la qualité de notre infanterie active et réserve en réduisant le temps de service et la durée des périodes.

***

La Monarchie peut tout changer. Avec le Roi, notre organisation militaire sera fonction d'une politique exté-

---

HENRI DUTRAIT-CROZON

" Précis de l'affaire Dreyfus "

Un fort volume avec un index des noms cités et un répertoire analytique. Broché 25 francs ; relié 65 francs (franco 68 francs).

" Joseph Reinach historien "

" Révision de l'affaire Dreyfus ". Préface de CHARLES MAURRAS.
Un fort volume 20 francs (franco 22 fr. 50).

" La Justice Républicaine "

Un volume 5 francs (franco 6 fr. 25).

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

rieure stable et solide et non ondoyante et timide. Avec le Roi, tous les efforts du pays seront tendus vers le même but national et non dispersés par la lutte des partis. Pour ces deux raisons, le rendement sera meilleur. Nous serons plus fort à moindres frais. La Royauté peut nous donner sans danger l'armée minima.

« Je m'appuierai sur le peuple et sur l'armée » a dit le Duc d'Orléans. Le peuple instruit par des instituteurs patriotes et bons serviteurs de l'Etat. L'armée mise dans le pays à la place que la République lui refuse et dont les cadres recevront la justice qu'ils méritent du fait de leurs services du temps de guerre et du temps de paix et qui seront mis au rang social qui leur est dû (c'est le général Debeney qui le demande en constatant que cela n'est pas).

Dans cette armée, l'infanterie ayant la tâche la plus rude sera la plus favorisée. Elle attirera le meilleur de nos contingents et de nos cadres.

L'infanterie française peut faire confiance au petit-fils du *Duc d'Orléans*, créateur des chasseurs à pied, des zouaves, des tirailleurs ; au petit-neveu du *Duc d'Aumale*, colonel du 17e léger, inspecteur général de l'infanterie jusqu'au jour où la République lui a retiré le droit de continuer à servir la France.

Dans la Royauté de demain, l'infanterie sera l'élite de l'armée.

Général LAVIGNE-DELVILLE.

(**L'Action Française,** 10 et 25 juin 1931.)

UN BON TAILLEUR
Civil, Militaire et Colonial
Cérémonie — Ville — Sport — Voyage

RAMLOT, Tailleur-Chemisier

76, Rue de Rennes, PARIS — (VIe)

Les Meilleurs tissus. — Les Meilleures coupes. — Le Meilleur marché
Imperméables

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR.

BOURGOGNE

BRESSE

CORSE

CORSE

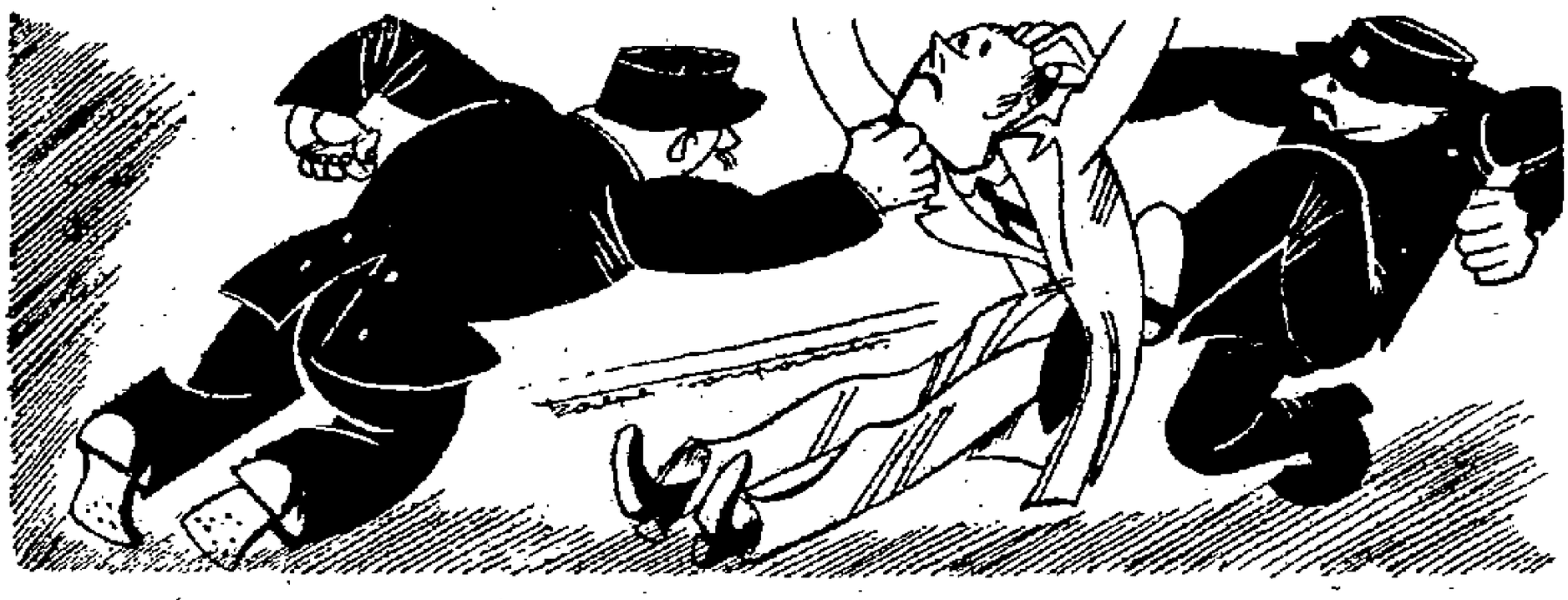

Un "four" et des "pains"

ou

L'Affaire Dreyfus à l'Ambigu

par Hubert DE LAGARDE.

Dans le courant du mois de janvier 1931, on apprenait à Paris, que le théâtre de l'Ambigu allait mettre à l'affiche une pièce nouvelle intitulée « *L'Affaire Dreyfus* ». Cette pièce, disaient les journaux bien informés, était l'œuvre de deux auteurs allemands, MM. Hans Reifisch et Herzog. Elle avait obtenu, la saison précédente, un très gros succès sur une scène berlinoise et M. Jacques Richepin qui l'avait « adaptée » en français en attendait un véritable triomphe personnel.

Malgré les assurances que nous donnait un journaliste — qui se trouvait comme par hasard être juif — que cette « *Affaire Dreyfus* » était une véritable « *pièce de réconciliation nationale* », les milieux patriotes ne furent pas pleinement satisfaits. Que des Allemands se permissent de traiter sur une scène parisienne l'une des périodes les plus pénibles de l'Histoire de France, voilà qui semblait bien, déjà, passer la mesure. La « *réconciliation nationale* » paraissait bien invraisemblable sur une affaire que l'arrêt de la cour de cassation de 1905 n'avait pu « légalement » clôturer qu'en falsifiant un article du code d'instruction criminelle, sur une affaire qui avait divisé si longtemps les Français et que la guerre seule avait réussi à plonger dans un oubli relatif. L'« *Affaire Dreyfus* » de MM. Herzog et Reifisch ne risquait-elle pas, au contraire, de faire

renaître les luttes intestines ? On avait beau nous affirmer que M. Jacques Richepin en « adaptant » la pièce avait ménagé la susceptibilité des divers partis — ce qui était l'aveu que les auteurs allemands ne l'avaient pas ménagée — nous n'étions pas convaincus. Pouvait-on d'ailleurs se cantonner dans la neutralité ? Il fallait bien que M. Richepin ait pris parti pour le condamné de Rennes ou pour l'armée française. En fait, toutes les préférences de cet « adaptateur » avaient été à l'auteur du bordereau.

Il fut aisé de s'en convaincre dès la première scène de cette pièce prétendument bien « documentée ». Tous les ignobles mensonges de la clique à Dreyfus, Zola, Jaurès et Picquart, y trouvaient un accueil cordial. Les quelques concessions que M. Richepin et ses deux auteurs boches accordaient hypocritement à la bonne foi de l'état-major français, n'étaient destinées qu'à le trainer, plus facilement, ensuite, dans la boue. Par contre le colonel de Schwartzkoppen, cet attaché militaire allemand qui avait dirigé à Paris le service d'espionnage du Kaiser, était présenté comme un officier de la plus haute dignité morale, victime innocente de ses chefs.

Que la représentation d'une pareille ordure, visiblement destinée à salir notre armée et à réveiller en France des passions assoupies ait été tolérée par le gouvernement, cela ne nous surprenait qu'à demi.

Décidant de substituer leur volonté à la carence du régime, les vaillants *Camelots du Roi* résolurent donc de faire arracher « *L'Affaire Dreyfus* » de l'affiche, de gré ou de force.

Premiers incidents.

Il y a des gens qui ont le sens de l'à-propos.

Le samedi 19 février au matin, alors que la pièce boche tenait l'affiche depuis une semaine, un quotidien publiait une « interwiew » de M. Jacques Richepin où celui-ci déclarait modestement :

« *L'Affaire Dreyfus est une réussite incontestable.* »

Du simple point de vue théâtral, M. Jacques Richepin exagérait quelque peu. La critique, en effet, avait été unanime à déclarer que le vague mélodrame allemand était d'une platitude à décourager un billard. Il ne pouvait intéresser qu'un public dont il servait les haines antimili-

taristes, public d'échappés de ghettos ou public de métèques, tout heureux de voir salir nos généraux sur une scène française.

Mais M. Jacques Richepin se moquait bien du point de vue théâtral. Il avait craint, un instant, que sa pièce boche fût énergiquement conspuée dès le premier jour. En voyant qu'une semaine venait de s'écouler sans incidents, il en concluait que la « réussite était incontestable ». Mais il se hâtait trop de chanter victoire.

(Cliché *Wide-World.*)

La garde veille aux barrières de l'Ambigu

Le même jour, 14 février, était, en effet, celui que les Camelots du Roi avaient choisi pour prendre l'offensive. Et le soir même, comme le Nouvel-Ambigu ouvrait ses portes pour la représentation de l' « Affaire Dreyfus », nos amis qui avaient pour la plupart retenu leurs places à l'avance, s'introduisirent dans la salle sous l'œil confiant d'un service d'ordre cependant imposant.

De cette grande bataille qui devait se livrer entre les Camelots du Roi, peu à peu renforcés par les Ligueurs, les Etudiants d'A.F. et le Paris patriote, d'une part, M. Jacques Richepin, la préfecture de Police, les métèques et

les anti-militaristes, d'autre part, bataille qui dura exactement quarante-trois jours et se termina par une splendide victoire de nos amis, la première escarmouche ne manqua pas de pittoresque.

Au cours du deuxième tableau de la représentation de ce soir là, comme le colonel de Swartzkoppen faisait dans le bureau de Bülow un éloge enflammé de l'infect Picquart, bien digne de trouver un tel défenseur, une exclamation innatendue s'éleva de l'orchestre :

— Vive Picquart ! clamait un spectateur qui semblait enthousiasmé. Vive Picquart !

— Fermez ça ! risposta tout aussitôt l'un de ses voisins, sur un ton comminatoire.

Toute la salle s'était dressée, tandis qu'entre les deux hommes, l'altercation se prolongeait, homérique. Cependant, sur la scène, Schwartzkoppen roulait un œil bovin et incompréhensif. Bousculant les spectateurs, un commissaire du théâtre s'était précipité et s'efforcait d'apaiser les deux interlocuteurs qu'il croyait d'opinions politiques opposées. Or, c'étaient, en réalité, deux Camelots du Roi qui jouaient ainsi dans la salle, pour le grand amusement de leurs camarades et au scandale du public judéo-métèque, une scène humoristique bien plus spirituelle que toutes celles de la pauvre « Affaire Dreyfus ».

Toutefois, comme le spectacle ayant repris son cours était continuellement l'objet d'interruptions, le sergent de ville et le « hambourgeois » commencèrent à ouvrir l'œil.

Lorsque une voix lança à Picquart qui s'attendrissait sur les dangers qu'il avait courus en Afrique, « Dommage que tu n'y sois pas crevé ! » ces gardiens de l'ordre firent : « tiens, tiens ! »

Quant un ironique tonnerre d'applaudissements salua l'arrestation du même Picquart, lesdits gardiens de l'ordre serrèrent d'un cran ceintures et ceinturons.

Et comme les Camelots du Roi conspuaient énergiquement

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

L'électeur est un mineur incapable de gérer ses affaires auquel la loi remet cependant le droit de choisir son tuteur.

COURCELLE-SENEUIL.

un Zola pelliculaire à souhait, sergents de ville et « hambourgeois », envahissant la salle, commencèrent à procéder au hasard, avec toute la délicatesse qu'on leur connaît, à de multiples arrestations.

Cependant le spectacle se poursuivait au milieu d'un vacarme infernal. Et pourtant ce n'étaient là que hors-d'œuvres. Les Camelots du Roi avaient attendu le tableau du procès Zola pour démasquer leurs dernières batteries. A peine le rideau s'était-il levé et le Grand Fécal, une main sur le cœur, s'apprêtait-il à prendre la parole, qu'une véritable tempête de protestations éclatait. Les exclamations s'entrecroisaient avec les coups de sifflets. Vainement le public judéo-métèque tentait d'applaudir les acteurs qui sur la scène, frappaient du pied avec fureur. Vainement agents et « hambourgeois » se ruaient, à dix contre un, sur les Camelots. Ceux-ci prolongeaient si bien leur hourvari qu'au bout d'un quart d'heure de tumulte indescriptible, la direction du Nouvel-Ambigu devait se résigner à baisser le rideau.

Des Camelots du Roi qui criaient : « Vive l'Armée ! » avaient été ignoblement brutalisés par la police. Quatorze arrestations avaient été opérées.

L' « Affaire Dreyfus », cette pièce de « réconciliation nationale » s'avérait déjà d'une contestable réussite.

Les manifestations s'amplifient.

Et cela ne faisait que commencer.

Dès le lendemain, comme M. Jacques Richepin, qui se croyait, avec l'appui de la police, bien certain d'avoir le dernier mot, maintenait sa pièce boche à l'affiche, les Camelots du Roi « remettaient ça ». Avec un admirable cran, ils « remettaient ça » le surlendemain. Inutile de dire que la Préfecture avait, cependant, fait donner le ban et l'arrière-ban de ses troupes. Le quartier avoisinant le Nouvel-Ambigu était aux heures des représentations mis en état de siège. Les rituelles arrestations de nos amis s'opéraient chaque jour avec une brutalité plus révoltante. Néanmoins, les Camelots du Roi ne faiblissaient pas et continuaient, avec un admirable courage à saboter impitoyablement l'« Affaire Dreyfus ».

La grande presse, visiblement gênée aux entournures, s'efforçait bien, d'après les ordres qu'elle avait reçus de la Préfecture, de diminuer l'importance des manifestations

de nos amis, mais elle s'y prenait assez mal, témoin ce journal de « grande information » qui publiait, le 16 février, le curieux compte-rendu suivant :

« Signalons que le spectacle donné hier, en matinée au Nouvel-Ambigu a été marqué par quelques manifestations de jeunes gens se réclamant des organisations d'Action Française, épars dans la salle. Onze d'entre eux, expulsés par des inspecteurs, ont été emmenés au poste central de police. Ils ont été rendus à la liberté après vérification de leur identité.

« *En somme, la représentation de* l'Affaire Dreyfus *s'est déroulée sans aucun incident* ».

Cette dernière phrase, comme le remarquait ironiquement Maurice Pujo,— conclusion inattendue, ajoutée par ordre à l'article sans qu'on se soit aperçu qu'elle le contredisait — valait de l'or: l'or publicitaire de l'Ambigu et la médaille d'or de la Préfecture.

Quant à la *Croix*, elle laissait à entendre, avec son habituelle bonne foi, que les Camelots du Roi s'indignaient contre la nullité littéraire et dramatique de l' « Affaire Dreyfus », et, prétendant que nos amis assommaient d'inoffensifs spectateurs, donnait tort à ces héroïques défenseurs de l'armée française.

⁂

La manifestation du 18 février revêtit un caractère de gravité exceptionnelle. On y put mesurer le courage de nos amis.

La Préfecture avait, sans doute, reçu l'ordre d'en finir coûte que coûte avec les Camelots du Roi qui troublaient régulièrement le cours de la pièce boche, car d'énormes forces de police avaient été mises sur pied.

Dès le contrôle, les employés du Théâtre faisaient arrêter ceux des candidats-spectateurs dont la physionomie leur semblait suspecte. Mais en dépit de ce filtrage savant, de nombreux Camelots du Roi s'étaient introduits dans la salle où plastronnaient sans retenue une multitude de

OUVERTURE DE COMPTES
pour ACHATS D'OUVRAGES et ABONNEMENTS
Il suffit de verser une provision (C. C. P. 926-78 Paris) ; la situation du compte est donnée périodiquement et sur demande.
Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

hambourgeois. Et le rideau s'était à peine levé que nos amis, narguant les policiers, commençaient à faire éclater de petits tubes recélant des gaz subtils, créant ainsi une atmosphère à la Zola, bien de circonstance.

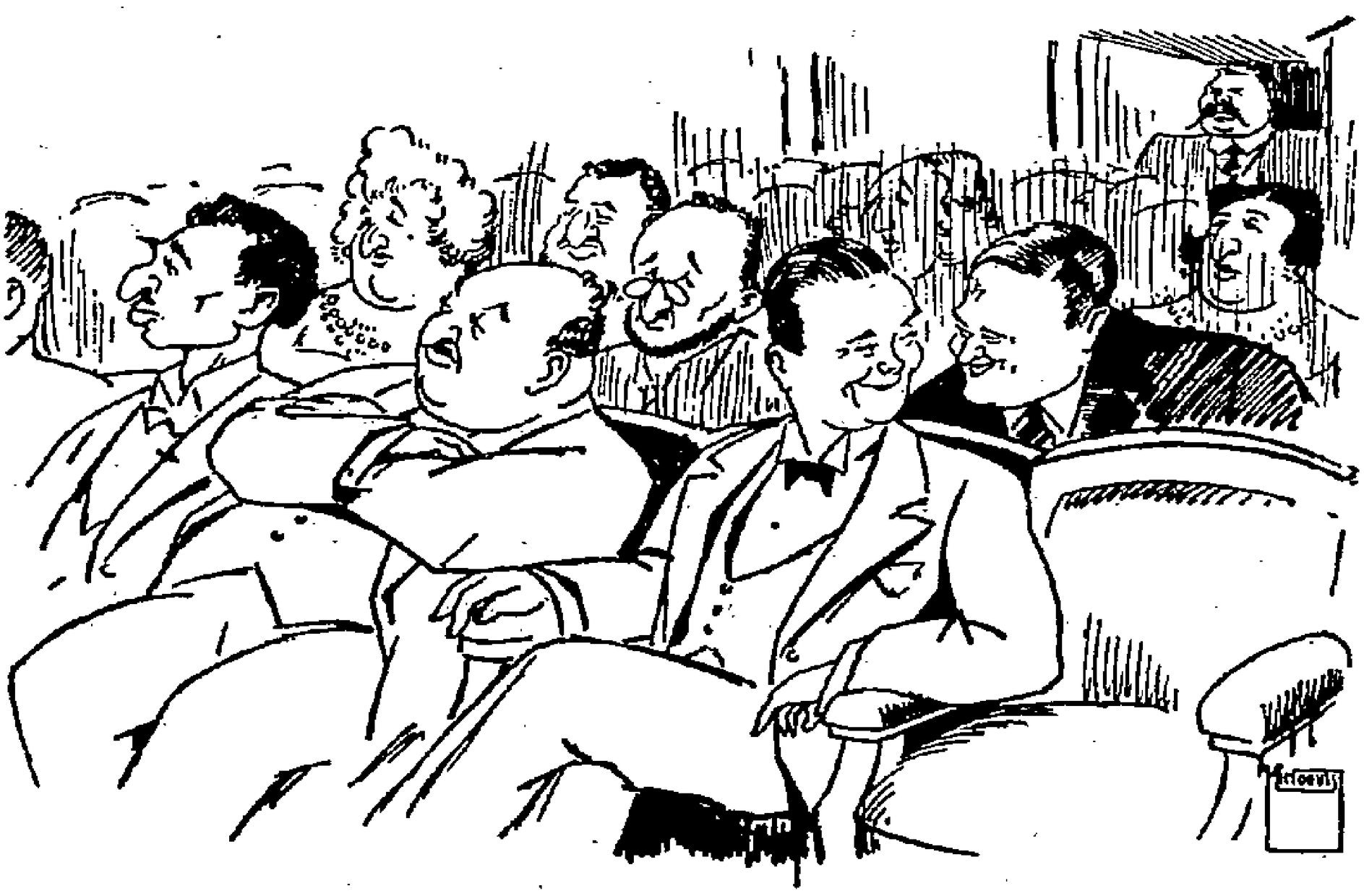

Le 1er Camelot : Tu n'as donc pas lancé tes boules puantes
Le 2e Camelot : Si... Peine perdue ! avec leurs appendices ils aspirent toute l'odeur d'un coup....

D'après le *Charivari*.

Pendant l'entracte, la direction de l'Ambigu essaya bien de combattre ces vapeurs délétères à l'aide d'un modeste « Fly-Tox » transformé en vaporisateur à eau de Cologne. Mais après le passage de cette ridicule seringue, il restait bien des appendices nasaux enchifrenés, bien des mouchoirs fébrilement agités qui tentaient de ventiler une atmosphère nullement embaumée.

Un de nos amis avait déjà été brutalement arrêté. Mais c'est après le premier entr'acte que la fureur policière éclata. Je n'en pourrais mieux faire juger le lecteur qu'en reproduisant ici un passage de l'article que j'écrivis au sortir de la salle, ayant encore devant les yeux le spectacle ignoble auquel je venais d'assister, article qui parut le lendemain dans l'*Action Française :*

Au tableau suivant, un Schwarlzkoppen en casque à pointe ose traiter les Français de vaniteux et de menteurs. Mais, cette fois, l'insulte à notre patrie sera relevée. Une voix vibrante coupe la parole à l'officier prussien :

— Tais-toi, sale Boche! A Berlin!

Une bagarre éclate à l'orchestre lorsqu'on veut arrêter cet interrupteur. Des spectateurs reçoivent des coups et cherchent à fuir le théâtre de la lutte. Des femmes crient, des exclamations s'entrecroisent, des insultes s'échangent et lorsque notre ami disparaît. emporté par les agents, le public ne peut reprendre son calme. C'est à peine, dès lors, si l'on pourra entendre quelques bribes de l'ignoble pièce antifrançaise. Les interruptions individuelles de nos amis déclencheront à chaque fois de nouvelles manifestations de la salle, soulevée de dégoût par la brutalité des agents et des hambourgeois.

Les Camelots ne laissent en effet plus passer une seule phrase du texte boche sans lui infliger de sanglantes répliques.

Lorsque Mme Dreyfus, au nom de son mari, demande emphatiquement qu'on ait pitié des enfants du traître.

— Il n'a pas eu pitié de la France! rappelle énergiquement une voix.

Quand Jaurès déclare que l'immonde Zola servit par son « *J'Accuse* » la cause de l'humanité, un Camelot rectifie : « Tu veux dire la cause des Boches! »

Et l'apparition dudit Zola soulève un tel torrent d'insultes et d'injures que le Grand-Fécal, arrêté net dans son élan antimilitariste, ne peut articuler un seul mot.

Toutes ces interruptions, accompagnées d'arrestations et de bagarres violentes, se déroulent dans un nuage de plus en plus compact de vapeurs suffocantes.

Les policiers cognent à tour de bras, sans autre résultat que de redoubler le cran magnifique des Camelots du Roi. Ce courage et cette ténacité emportent l'admiration des spectateurs neutres. Et comme on voit les hambourgeois lutter à cinq contre un Camelot dont la face n'est plus qu'une plaie sanguinolente, un cri spontané de dégoût jaillit de la salle :

« C'est ignoble! Assassins! Assassins! »

Gênés par le rôle public qu'on leur fait jouer, les policiers s'efforceront maintenant de procéder dans les couloirs aux passages à tabac qui leur ont été commandés.

M. Jacques Richepin, contenant mal sa nervosité, marche de long en large dans le hall du théâtre, excitant les hambourgeois à être impitoyables.

— Si l'on ne peut plus assurer le service d'ordre, c'est à désespérer de la police ! déclare-t-il d'un ton impératif au commissaire qui l'escorte servilement.

Des renforts policiers, amenés en autocars, déferlent sans arrêt sur le boulevard. Il y a maintenant dans la salle de l'Ambigu plus d'agents que de spectateurs. Mais on n'intimide pas des Camelots du Roi.

Dès que le rideau se lève sur le procès Zola, et que l'auteur de *J'Accuse* commence à lire son ignoble pamphlet, les soixante Camelots qui ont pu échapper aux expulsions des premiers actes

laissent libre cours à leur indignation de patriotes et de Français. Sous la coupole de l'Ambigu, c'est une véritable tempête qui éclate en coup de tonnerre. Plus de trois cents agents se précipitent sur nos amis qui leur opposent une résistance énergique et ne cèdent pas la place. Des spectateurs s'enfuient, terrorisés par les scènes de sauvagerie qui se déroulent de l'orchetre à l'amphithéâtre. Des femmes sont frappées par les hambourgeois, et deux d'entre elles sont emportées à la pharmacie la plus proche. Le spectacle est totalement interrompu et les acteurs tendent stupidement des poings furieux vers la salle. Dans les escaliers, de larges gouttes vermeilles marquent le passage de nos amis, défigurés lâchement par des brutes assoiffées de sang.

Le combat dure plus d'une heure, furieux de part et d'autre, se déroulant à la fois dans la salle, dans l'entrée du théâtre et sur le boulevard.

Car le tumulte avait gagné la rue. Dès le début de la représentation, des passants, intrigués autant par le déploiement inaccoutumé de forces policières que par les effluves nauséabondes qui flottaient dans la brise, s'étaient attroupés aux abords du Théâtre. En voyant brutaliser un de nos amis que des agents guidaient vers le poste à grand renfort de coups de poings et de coups de pied, cette foule avait manifesté son indignation par des clameurs hostiles. Et, tout aussitôt, la police avait répondu à ces protestations en chargeant.

Refoulés de l'autre côté du boulevard, les Parisiens avaient alors aperçu, à travers les vitres du théâtre, les scènes de sauvagerie qui se déroulaient dans les couloirs. Une rumeur gronda et spontanément des cris s'élevèrent de plus en plus nourris. « Vive l'Armée, A bas les Juifs ! » clama la foule grossissante que les charges répétées des agents ne parvenaient plus à disperser.

J'avais été arrêté dans la salle, mais relâché presque aussitôt. Comme je me retirais et que j'étais déjà sur les marches extérieures du théâtre, M. Jacques Richepin, qui écumait de rage et qui gesticulait comme un contorsionniste m'interpella grossièrement.

La maladroite sortie de ce cabotin que je voyais ce soir-là pour la première fois me procura la satisfaction de lui dire son fait en peu de mots. Malgré la présence redoutable d'une centaine d'agents sur le parvis de l'Ambigu, quelques passants prenaient déjà fait et cause pour moi, quand M. Jacques Richepin, tout d'abord menaçant, se résolut à battre en retraite et à s'en retourner cacher sa honte à l'intérieur de son établissement.

Dans la nuit, la foule, au lointain, acclamait un groupe de nos amis arrêtés, qu'une camionnette de la préfecture emportait.

— Vive l'Armée! A bas les Juifs!

Le Paris patriote commençait à s'émouvoir.

Du boulevard au Palais de Justice.

Dans cette soirée sanglante du 18 février, plus de cent arrestations avaient été opérées. Six d'entre elles furent maintenues. Prévenus de « rébellion » (!) et d' « outrages à agents » (?) nos amis Alain de Camaret, Lucien Cayré, Georges Palous, Roger Labarre, Gerald Héricot et René Santo se virent condamner à des peines variant de 16 à 300 francs d'amende.

Les manifestations allaient désormais revêtir une nouvelle forme. Violentes sur le boulevard, elles se poursuivraient simultanément dans la salle de l'Ambigu sous une allure fort humoristique.

Les émissions de gaz délétères avaient donné d'excellents résultats. Lors de la fameuse représentation du 18 février, les dreyfusards les plus enthousiastes n'avaient pu « tenir le coup », et, de l'aveu même de la direction de l'Ambigu, les remboursements de places s'étaient élevés à 1.200 francs. Il est fort difficile d'aérer un théâtre de construction aussi ancienne que l'Ambigu. Quelques boules puantes jetées périodiquement suffirent donc à entretenir dans la salle une suave atmosphère. Et bientôt la plaisanterie courut sur toutes les bouches que la direction de l'Ambigu délivrait aux spectateurs en même temps que leurs tickets de superbes masques à gaz permettant de suivre toutes les péripéties de l'*Affaire Dreyfus* dans les meilleures conditions de confort.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Dans mon diocèse, quand je rencontre des hommes dont la juste pensée m'étonne dans cette période troublée et que je leur demande d'où leur viennent de telles vues, ils me répondent : — Vous ne connaissez pas l' « Action Française »? **Je la connais, mais cela ne fait que m'affirmer dans mon affection.**

Mgr DE CABRIÈRES, *Evêque de Montpellier* (1906).

Le 23 février, comme la représentation suivait péniblement son cours, entrecoupée des éternuements des acteurs et des spectateurs, on vit un personnage très blond, dont les lunettes d'or et le faux-col démesurément haut donnaient immédiatement à penser qu'il était quelque « professor » en voyage, insulter ses voisins dans la langue gutturale de Bismarck, et les accuser d'avoir versé sous son fauteuil des liquides malodorants. On vît des policiers obtempérer aux ordres de ce personnage qui leur ordonnait en allemand d'arrêter tel ou tel de nos amis. Enfin, comme le public protestait et commençait à menacer ce mouchard d'Outre-Rhin, on vit agents en uniforme et hambourgeois se porter avec un ensemble touchant au secours de notre Boche et protéger sa retraite. Alors que dans cette salle de l'Ambigu plus de deux cents arrestations de Français avaient été opérées avec une brutalité indicible, la police ne jugea même pas à propos de demander ses papiers au « professor ». Quant à la direction du théâtre, elle lui fit mille excuses et s'empressa de lui rembourser le montant de sa place.

Ainsi, les Camelots du Roi avaient fait la preuve que seuls les Boches étaient chez eux à l'Ambigu. Car le « professor » n'était autre que notre ami Baur qui avait réussi par un adroit maquillage à créer une illusion parfaite.

Le même soir de violentes bagarres s'étaient produites sur le boulevard. Camelots du Roi, ligueurs et étudiants d'Action Française auxquels s'étaient joints de nombreux patriotes n'avaient pas cessé, malgré les charges de police, de conspuer la pièce boche et d'acclamer nos généraux. Les agents étaient tellement surexcités qu'ils avaient procédé à des arrestations grotesques. Un de mes confrères, appartenant à un journal de droite, et qui était venu sur les lieux en simple spectateur, avait été conduit au poste *menottes au poing*. Trois automobilistes, qui, de leur voiture, criaient « A bas Dreyfus ! », avaient été appréhendés violemment. Aucune de ces arrestations n'avait, évidemment, pu être maintenue. Par contre, un de nos amis devait prendre, ce soir là, le chemin du Dépôt, pour séjourner dix-sept jours dans les prisons de la République : c'était Jean Valteau.

Pendant le second entr'acte, on avait vu, devant la porte du théâtre, un personnage, monocle à l'œil et qui faisait l'important, désigner nos amis à un fort groupe d'agents

qui l'entouraient. Ce quidam, qui était l'un des acteurs de la pièce boche, M. Daniel Norman, avait réussi à faire arrêter quelques manifestants lorsqu'un Camelot, indigné de ce mouchardage, bondit à travers la garde de policiers, et administra à l'acteur une giffle formidable qui l'envoya rouler sur la chaussée. Le Camelot réussit à disparaître aussitôt. On ne devait pas le retrouver.

Mais un régisseur du théâtre, nommé Roger Ovido, prétendant alors avoir vu l'adversaire de son camarade se réfugier dans un café, la police, sur ses indications, arrêta, au moment où il sortait de cet établissement, notre ami Jean Valteau. Celui-ci était absolument étranger à l'incident et les témoins déclarèrent aussitôt que son signalement ne correspondait pas à celui du Camelot recherché. Jean Valteau n'en fut pas moins incarcéré et inculpé de coups et blessures.

Jean VALTEAU.

L'arbitraire de cette arrestation démontra que la police pour protéger la pièce boche était déterminée à aller jusqu'au bout de l'illégalité. Mais l'activité héroïque déployée par nos amis n'en fut pas le moindrement ralentie. Vainement le pauvre Richepin et ses seïdes déposaient une plainte contre X..., réclamant, en vertu des articles 307, 311, 313, 414 et 415 un million de dommages et intérêts. — C'est à Berlin qu'ils doivent aller se faire payer ! ripostait ironiquement l'*Action Française*. Et tous les rieurs se mettant de notre côté, l'*Affaire Dreyfus* sombrait chaque jour davantage dans le ridicule.

Le mercredi 25 février au soir, une note de l'*Agence Fournier* annonçait que « afin de permettre la désinfection complète de la salle, le théâtre du Nouvel-Ambigu ferait relâche le jeudi ». Sans défiance de nombreux journaux, parmi lesquels *Le Petit Parisien*, *le Petit Journal*, *L'Œuvre*, *Le Quotidien*, *L'Ami du Peuple*, *L'Auto*, *etc...* insé-

raient cette note ou inscrivaient « relâche » au nom de l'Ambigu sur leur liste des spectacles. Or, il se trouva que la dépêche Fournier était apocryphe. La direction de l'Ambigu n'avait nullement eu l'intention d'interrompre le cours brillant des représentations de l'Affaire Dreyfus. Et M. Richepin affirma en pleurnichant que c'était encore là un sale coup des Camelots du Roi.

(Cliché *Wide-World*)

La police chargeant les patriotes.

Le pauvre garçon n'était, d'ailleurs pas, ce jour-là, au bout de ses malheurs. Un communiqué pathétique adressé aux journaux du soir faisait part d'un nouvel attentat.

« *Après les manifestations*, disait ce communiqué, *le sabotage des représentations d'une pièce qui évoque une affaire judiciaire qui passionna le public à la fin du siècle dernier, les mystérieux manifestants ont profité de l'obscurité et du silence. Ce matin, quand la concierge de l'Ambigu pénétra sur la scène, pour la livrer à l'équipe des nettoyeurs, elle fut littéralement suffoquée par une odeur pestilentielle qui avait envahi la salle.*

« *Des recherches furent entreprises pour en découvrir la cause. On trouva sur une bouche de chaleur, derrière les*

décors, un paquet ficelé contenant deux bouteilles et qui laissaient couler goutte à goutte un liquide d'une odeur innommable. N'écoutant que son courage, un machiniste enleva les bouteilles dont le contenu nauséabond sera examiné par les services du laboratoire municipal. »

La représentation en matinée s'était déroulée dans des conditions pitoyables. Vainement toutes les fenêtres avaient été ouvertes. Au dire d'un observateur — d'un renifleur serait plus exact — dès l'entrée du théâtre une odeur infecte prenait les spectateurs aux narines et leur soulevait le cœur. La direction de l'Ambigu n'avait donc qu'à rendre grâce aux Camelots du Roi qui, en annonçant « Relâche » avaient raréfié le public.

Si M. Richepin ne se décidait pas, comme des farceurs l'avaient prétendu, à doter en masques à gaz les spectateurs, par contre il s'était résolu à leur faire remettre en même temps que leurs billets, l'inénarable poulet suivant :

AVIS AU PUBLIC !

« *La Direction prévient le public que des manifestations antidreyfusardes ont déjà été organisées par les Camelots du Roi à des représentations précédentes, et que les mêmes faits peuvent éventuellement se reproduire.*

« *Comme précédemment, toutes mesures de police sont prises pour assurer le bon ordre des représentations.*

« *Cependant, la Direction de l'Ambigu serait particulièrement reconnaissante aux spectateurs de bien vouloir l'aider, dans la mesure du possible, à discerner les perturbateurs, qui seront immédiatement expulsés de la salle.* »

L'Ambigu n'était donc plus seulement une école d'antimilitarisme. Ce théâtre se transformait également en école de délation.

⁂

Le samedi suivant, le sang coula en abondance sur le pavé des boulevards. Camelots du Roi, ligueurs et étudiants d'A. F. s'étaient donné rendez-vous devant l'Ambigu. Et c'est un véritable flot humain qui battit durant de longues minutes les grilles de ce théâtre. Affolés, les spectateurs de la pièce anti française entendirent s'élever vers eux la clameur du Paris patriote qui les cinglait du double cri vengeur de : « A Berlin ! A bas les Boches ! ». Des autocars

de la Préfecture débarquaient sans interruption les escouades de police alertées. Mais la foule des patriotes était si compacte que c'est à peine si la pression des cordons d'agents parvenait à la faire reculer de quelques mètres.

Ayant reçu de nouveaux et importants renforts, les troupes de la Préfecture se déterminèrent enfin à charger. Elles le firent avec une brutalité inouïe, frappant à coups de matraque les manifestants et cherchant à les atteindre à la face. Pour avoir commis le crime d'acclamer l'armée française, des jeunes gens furent transportés inanimés dans les cafés avoisinants, des anciens combattants, des mutilés de guerre furent lâchement assommés.

Entre temps, la pègre israélite et cosmopolite, rassemblée sous les ordres du juif ukrainien Liffschitz, dit Lecache, tentait d'attirer nos amis isolés dans un guet-apens. Mais sérieusement corrigée par les Camelots du Roi, cette racaille dut battre en retraite et se disloquer dans la nuit.

Jusque vers minuit les bagarres se prolongèrent sur l'étendue des boulevards. Enfin, sur l'ordre de leurs chefs, nos amis se dispersèrent. On comptait, dans les deux camps, une quinzaine de blessés graves qui avaient dû être transportés dans les hôpitaux. De nombreux blessés légers avaient pu, après pansement sommaire, regagner leurs domiciles.

Suspension des hostilités.

En apprenant les résultats de cette sanglante échauffourée, les Parisiens tressaillirent.

Car la conspiration du silence dont la plupart des journaux entouraient les manifestations de l'Ambigu avait dû, en raison de la gravité des évènements, être rompue. Et la presse de « grande information » s'était vue obligée de mettre ses lecteurs au courant de cette bataille rangée. Sans doute les commentaires de certaines feuilles n'étaient pas toujours favorables à nos amis. Mais le public français n'eut pas de peine à deviner de quel côté se trouvait la bonne cause. Et notre confrère Charles Omessa résuma la pensée de tous en écrivant dans *La Liberté* :

« Tous les soirs, dans un théâtre proche de la place de la République et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il poursuit des intentions ambiguës, sinon équivoques, la représentation d'une certaine pièce provoque des bagarres de plus en plus violentes et a, pour résultat, d'augmenter la clientèle des hôpitaux et des cliniques...

« ... Si l'on estime, en haut lieu, que cela est tolérable, c'est que le « haut lieu » n'y est jamais allé voir. Il ne s'agit pas de brimer des intérêts privés mais de *défendre la dignité même de Paris*. »

Le scandale n'avait que trop duré. L'association des Croix de Feu, adressait au préfet de police une lettre où elle priait M. Chiappe d'avoir à « mettre fin à cette lamentable exhibition » qu'était l'Affaire Dreyfus. D'autres groupements d'Anciens Combattants étaient prêts à intervenir.

M. Jacques Richepin, lorsqu'il avait porté sa plainte ridicule, s'était porté fort au nom d'un certain nombre d'associations professionnelles ou autres. Mais ces associations, consultées, s'étaient plus ou moins poliment détournées de lui.

« Comment en serait-il autrement, écrivait Maurice Pujo. Tout le monde sait que l'*Affaire Dreyfus* des Herren Hans Reifisch et Herzog est *une pièce de propagande allemande et antifrançaise*. C'est dans cet esprit qu'elle a été montée d'abord à Berlin, où elle a fait huer l'uniforme de nos officiers. C'est dans le même esprit qu'on lui a fait faire son tour d'Europe et qu'on la portera sans doute en Amérique, où elle contribuera à nourrir les légendes diffamatoires que l'on fait courir sur la France « militariste » et son armée. Mais on ne pensait pas que l'audace boche arriverait à l'imposer à Paris!

« M. Jacques Richepin l'a servie quand, avec une outrecuidance aussi criminelle que niaise, il a prétendu avoir rendu cette pièce innocente en modifiant quelques scènes ou quelques répliques. Il en a simplement rendu le venin plus assimilable et plus dangereux. Il a favorisé ainsi la besogne de démoralisation française voulue par les Herren Reifisch et Herzog. »

Le soir même du jour où paraissaient ces lignes, la pièce boche cessait ses représentations. La préfecture de police en apprenant qu'une manifestation plus formidable encore

PHOTOGRAPHIES

Jacques BAINVILLE, ton sépia ou noir..		8 fr. et 20 fr.
Léon DAUDET	—	8 fr. et 20 fr.
Charles MAURRAS	—	8 fr. et 20 fr.
Amiral SCHWERER	—	8 fr. et 20 fr.

Franco par poste recommandée.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

que celles des journées précédentes se préparait, avait en effet prudemment incité la direction de l'Ambigu à retirer l'*Affaire Dreyfus* de l'affiche.

Le 6 mars, notre ami Sylvain Imbert qui avait été arrêté pour « cris séditieux », relatés par le rapport de police en ces termes : « Vive la France ! A bas l'armée » (*sic*), comparaissait devant la 14e chambre correctionnelle. Bien entendu notre ami, au dire de tous les témoins avait crié en réalité : « Vive la France ! » et « Vive l'armée ! » La version de la police était tellement stupide que, après une éloquente plaidoirie de Me Calzant, le tribunal ne put condamner Imbert qu'à 100 francs d'amende avec sursis... pour la forme.

La semaine suivante, Jean Valteau, qui avait été arrêté sur la dénonciation du régisseur Roger Ovido et qui était accusé d'avoir blessé l'acteur-mouchard Compère dit Norman, comparaissait, après dix-sept jours de détention arbitraire, devant la 13e chambre correctionnelle. Défendu par Me de Roux et Me Calzant, notre ami, qu'aucun des témoins ne reconnaissait pour être l'auteur de la fameuse giffle, fut triomphalement acquitté. Quant au Compère dit Norman qui s'était cyniquement opposé à la mise en liberté provisoire de Valteau, il se vit condamner aux frais de l'instance. Celà fit donc à ce mouchard deux soufflets au lieu d'un.

Le 18 mars, l'*Action Française* offrait dans la Salle des Ingénieurs Civils pleine à craquer, un vin d'honneur aux Camelots du Roi et aux Etudiants d'A. F. pour célébrer leur victoire de l'Ambigu et pour honorer leurs camarades blessés ou prisonniers. Maxime Réal del Sarte, Charles Maurras, le Colonel Larpent, Maurice Pujo, Cazenove de Pradines (représentant l'Amiral Schwerer et Paul Robain empêchés) et Léon Daudet prirent successivement la parole et furent longuement acclamés.

Il était permis de supposer que la pièce boche était bel et bien enterrée et qu'on ne reverrait plus sur les boulevards les scènes sanglantes qu'elle y avait provoquées. Mais c'était compter sans les amis de l'Allemagne qui se hâtèrent d'intervenir.

Le 19 mars à la Chambre, le sieur Guernut interpellait le gouvernement.

« Pourquoi la pièce de l'Ambigu a-t-elle été retirée de l'affiche? demandait-il. Ce n'est pas M. Richepin qui a

sollicité le retrait de l'*Affaire Dreyfus*. Le directeur de l'Ambigu a été obligé de suspendre les représentations car on lui a déclaré à la préfecture qu'il serait rendu responsable des incidents qui pourraient s'ensuivre. Suffit-il donc de quelques menaces pour que le gouvernement républicain capitule devant les ennemis de la République ? »

Très embêté, Pierre Laval déclarait qu'il « n'y avait jamais eu d'interdiction », et « que M. Richepin pourrait reprendre la pièce quand il voudrait. »

MM. Jacques Richepin, Guernut dit « Guernouille » et leurs acolytes pro-boches ne demandaient rien de plus que ce dégonflage présidentiel qui allait entraîner de nouveaux désordres.

Le lendemain, l'Agence Fournier communiquait la note suivante :

« A la suite des déclarations de M. le président du Conseil à la tribune de la Chambre, M. Rivers, directeur de l'Ambigu, a décidé, d'accord avec M. Jacques Richepin, de reprendre les représentations interrompues de l'*Affaire Dreyfus*.

« Pour permettre la mise au point parfaite du spectacle, la reprise de l'*Affaire Dreyfus* a été fixée à vendredi prochain 27 mars. »

Le Boulevard est aux Français.

Mais, cette fois, l'*Affaire* devait être promptement liquidée. Par sa lâcheté, Pierre Laval venait de donner aux organisations d'Action Française l'occasion de remporter une seconde et rapide victoire.

M. Jacques Richepin, pour protéger « les libertés du

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

ELECTIONS ! ELECTIONS !

Un roi est la personnification de l'intérêt général qui se substitue à l'intérêt particulier. Un roi, mais un roi libre et perpétuel, est la seule institution qui puisse empêcher d'avoir sept à huit cents rois perpétuellement impuissants, craintifs et affamés. Un seul roi peut songer à tout le monde, huit cents rois ne peuvent songer qu'à eux.

Louis VEUILLOT, *Derniers mélanges*.

spectacle » en péril, avait fait appel à deux groupements qui se paraient des titres pompeux et ridicules de « Combattants pacifistes » et de « Ligue contre l'antisémitisme ». Ces groupements qui réunissaient difficilement quelques douzaines de juifs, d'anarchistes et d'apaches, avaient reçu la mission de maintenir l'ordre à l'intérieur de l'Ambigu. Mais, nonobstant la présence de ces sbires qui formaient la majeure partie de l'assistance, la salle, dès la première représentation, fut littéralement inondée de liquides méphitiques.

Je me trouvais à l'extérieur du théâtre et je me souviendrai longtemps de la ruée vers les portes de tous les spectateurs, mouchoirs au nez, toussotant, crachant, pleurnichant et beuglant. Ce spectacle était d'une puissance comique extraordinaire. Les « gardiens de l'ordre », officieux et officiels, qui avaient essayé vainement de « tenir », se voyaient eux aussi, implacablement refoulés vers la sortie par la vague de gaz qui, par les portes entr'ouvertes gagnait bientôt le boulevard. Les nombreux curieux venus voir ce qui se passerait, se tenaient les côtes, soulevés par un rire homérique. Quant aux pauvres dreyfusards proboches, ils étaient dans un état de fureur indescriptible qui se traduisait par mille insultes et menaces aux Camelots du Roi, chaque fois que leurs éternuements leur laissaient le temps d'en proférer.

— Ah si nous les tenions! qu'est-ce qu'ils prendraient!

Mais, précisément, ils ne « les » tenaient pas le moins du monde et, pour l'instant, c'étaient les narines dreyfusardes qui prenaient tout.

Vers dix heures, comme de timides essais de rentrée dans la salle avaient abouti à autant de replis précipités, on vit apparaître sur les marches de l'Ambigu un homme congestionné, aux gestes d'automate qui, les poings crispés sur la poitrine, clama d'une voix larmoyante ces propos d'aliéné :

« Messieurs, je tiens à stigmatiser les honteux procédés dont nous avons été victimes ce soir, l'attentat odieux de ces s..... de Camelots du Roi. C'est bien simple, la pièce sera jouée coûte que coûte, dussions-nous la finir à 8 heures du matin! Et puis, ce n'est pas fini! Si ces manifestations se poursuivent, nous irons tous, tous, vous entendez, dans tous les théâtres de Paris, ficher en l'air les spectacles qui s'y donnent! (*sic.*) Vive la République! »

M. Jacques Richepin, car c'était lui, disparut ensuite comme dans une trappe, tandis que la foule des badauds riait à gorge déployée et le conspuait vigoureusement.

***

Il fallait en finir de cette grotesque comédie. Le lendemain matin 28 mars, l'Association Marius Plateau, lançait un appel aux mutilés et anciens combattants, aux veuves et orphelins de la guerre et à tous les patriotes français. Cet appel rappelait que la pièce boche n'avait été reprise que sur « la volonté de l'Allemagne servie par la vanité d'un imbécile, le sectarisme des politiciens franc-maçons et la faiblesse du gouvernement ». Il se terminait ainsi :

« Venez tous ce soir, à neuf heures, devant l'Ambigu, revêtus de vos glorieuses décorations de guerre!

« Venez et faites entendre votre indignation aux cris de : Conspuez Dreyfus! Dehors les Boches! Vive la France! »

L'impression fut immense. Dans la matinée le préfet de police rappelait que les cortèges étaient interdits et annonçait que « toutes mesures d'ordre seraient prises pour qu'aucune manifestation ne soit tolérée sur la voie publique. »

Le soir, le boulevard grouillait littéralement de sergents de ville, d'agents cyclistes et de gardes républicains à cheval. Malgré cette imposante protection, les seïdes de M. Richepin, si flambards la veille, s'étaient enfermés peureusement dans le Théâtre de l'Ambigu et la direction avait fait accrocher aux grilles verrouillées cet écriteau grotesque : « Complet! »

Malgré les barrages de police, la manifestation commençait à l'heure prescrite par l'association Marius Plateau. Il ne m'est pas possible d'en donner ici même un faible aperçu. Quatre colonnes de l'*Action Française* du lendemain suffirent à peine à relater la véritable bataille qui se livra pendant plus de trois heures entre les patriotes et les troupes policières. Pendant plus de trois heures, les formations de l'Action Française à la tête desquelles on remarquait Maurice Pujo, Maxime Réal del Sarte, Lucien Lacour, Philippe Roulland, Bernard Van de Velde, Jacques Renouvin, le capitaine de Cazenove, Marcel Wiriath, Pierre Héricourt et Marcel Guitton, formations auxquelles s'étaient agglomérés de nombreux patriotes et anciens com-

battants venus des quatre coins de Paris, tinrent tête à la police. De la Place de la République au faubourg Montmartre, de terribles bagarres éclatèrent, interminables. A deux heures du matin on se battait encore vers la porte Saint-Denis; la police comprit qu'elle était impuissante à s'opposer à la volonté des patriotes parisiens.

(Cliché *Wide-World*).

L'Etat-major de la Préfecture devant l'Ambigu.

A gauche : M. Guichard. *Au centre* : M. Chiappe.

Aussi le lendemain, malgré les protestations de M. Jacques Richepin, l'*Affaire Dreyfus*, pièce boche de sang et de boue, disparaissait dans l'ordure d'où elle n'aurait jamais dû émerger.

Conclusion.

Une fois de plus, les groupements d'Action Française avaient démontré qu'ils étaient la seule force organisée capable de tenir tête à la police et d'imposer au gouvernement républicain la volonté française.

Les « bien-pensants », comme dirait Bernanos, ces bien-pensants; toujours prêts à encaisser avec un sourire résí-

gné les plus formidables soufflets, avaient accusé nos amis d'être des fauteurs de désordre. Mais en réalité, c'étaient les Camelots du Roi qui avaient rétabli dans Paris un ordre troublé par la présence d'une pièce ordurière que notre gouvernement n'avait pas eu le courage d'interdire et qu'il avait, par contre, fait protéger par des troupes policières détournées de leur emploi normal. Le véritable désordre avait été d'assommer lâchement les braves jeunes gens qui acclamaient la France et l'armée française, de protéger la pègre judéo-métèque qui jouait du couteau dans les ruelles obscures. Et les patriotes l'avaient bien compris, qui s'étaient, aux derniers jours, rangés à nos côtés.

Les groupements dreyfusards, qui s'étaient vantés de protéger la pièce boche envers et contre tous, s'étaient révélés, à l'usage, d'une sottise égale à leur pleutrerie. Ils avaient en effet, embauché sur un simple coup de téléphone, comme *Jeunesses sportives et républicaines*, vingt-cinq Camelots du Roi pour le service d'ordre de la salle. Et nos amis avaient assuré ledit service d'ordre à leur façon ; c'étaient eux qui avaient projeté en abondance dans la salle de l'Ambigu boules puantes et liquides méphitiques, tandis que les amis de M. Jacques Richepin fouillaient vainement de malheureux spectateurs et les passaient à tabac.

M. Jacques Richepin tenta de faire rejouer sa pièce boche sur d'autres scènes parisiennes. Mais cet auteur mélodramatique trouva partout porte close et mépris.

Quel obscur intérêt avait donc eu M. Richepin à faire représenter son ignoble « *Affaire Dreyfus* » ? Pourquoi l'avait-il maintenue si longtemps à l'affiche ? Pourquoi avait-il fait des pieds et des mains pour la faire renaître de ses cendres ?

Au temps des représentations, il avait annoncé que l'Ambigu faisait chaque soir de mirifique recettes. Or nous savions qu'il n'en était rien, les salles n'étant pratiquement faites que de dreyfusards munis de billets de faveur et de hambourgeois rétribués par la direction du théâtre. Et, de fait, lorsque les sieurs Herzog et Reiffisch, qui s'attendaient, après un aussi beau « succès », à palper la forte somme, réclamèrent leurs droits d'auteurs, ceux-ci s'élevaient à un chiffre si minime qu'il y eut, de la part de ces deux boches, de très vives protestations.

Alors ?... Encore une fois, quel intérêt M. Jacques Riche-

pin avait-il eu à prolonger les représentations d'une pièce qui ne faisait même pas recette et qui, par contre, le couvrait chaque jour d'une honte plus ineffacable ?

Aux esprits désireux d'approfondir ce problème moins ténébreux qu'on ne le croit, je recommande la lecture de certain écho paru dans le *Charivari* du 4 avril 1931, sous le titre « A la solde de Berlin ».

Ils jugeront eux-mêmes s'il y a là matière à satisfaire une curiosité bien légitime.

H. DE LAGARDE.

HANAPPIER, PEYRELONGUE & Cie
FONDÉE EN 1817
A BORDEAUX
GRANDS VINS
OLD PETER'S GIN - Y.A.P. WHISKY
ROLLS'PORT

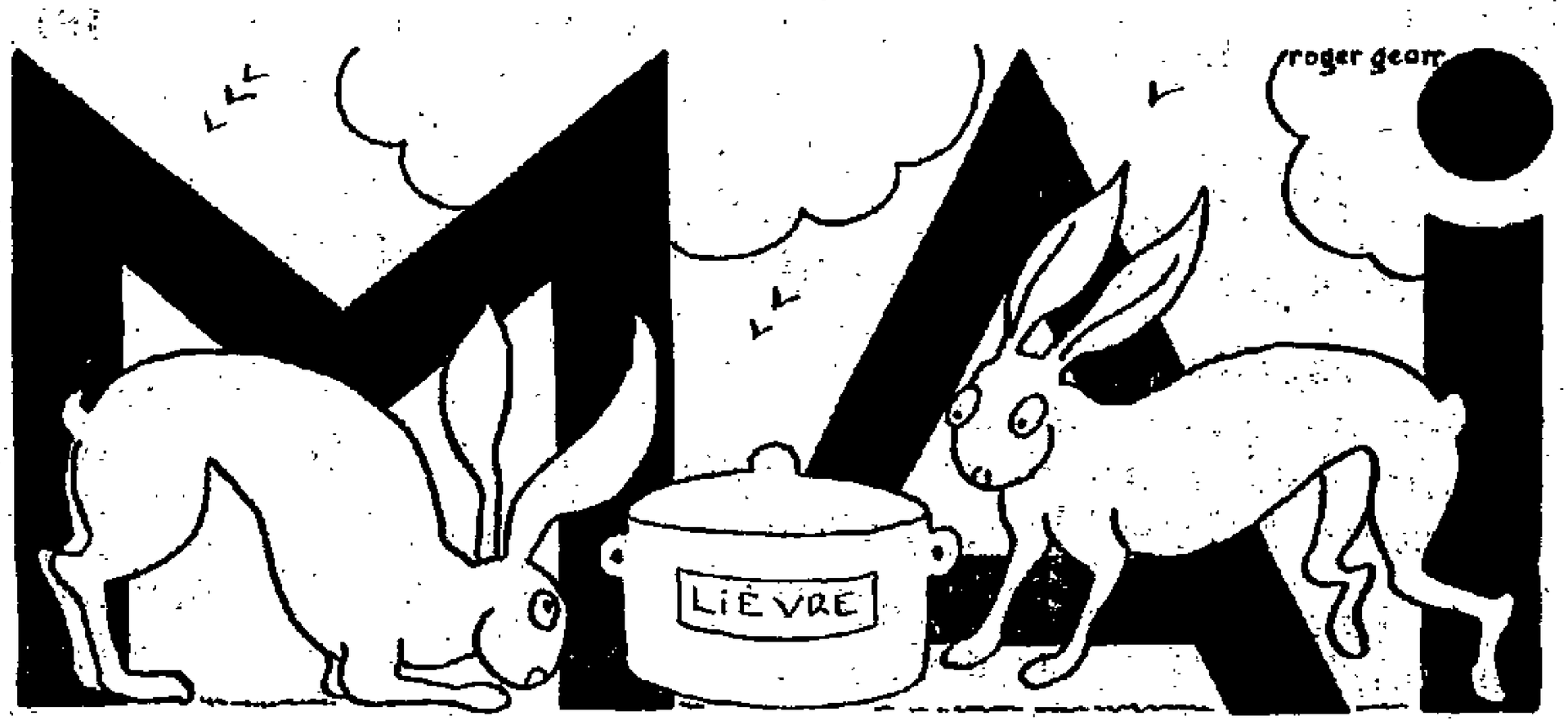

« La plupart des cuisiniers français ont sucé avec le lait, les bons principes culinaires et ce fait seul suffit à leur assurer une maîtrise incontestable. »

.....

Au point de vue gastronomique nous traversons une crise: ...les chemins de fer drainent de partout ce qu'il y a de meilleur... ils en privent les habitants des pays producteurs ...on cueille les fruits avant maturité... on n'a plus de lait à la campagne ...difficilement du poisson au bord de la mer ou un bon bifteck dans un pays d'élevage... nous vivons un peu comme dans le manoir à l'envers. »

ALI-BAB (Gastronomie pratique).

Les escalopes à la crême

Farinez légèrement vos escalopes et jetez-les dans la poêle quand le beurre est très chaud. Elles doivent dorer rapidement sur feu vif. Dès qu'une face est dorée, retournez l'escalope sur l'autre face. La cuisson doit se faire en six ou huit minutes.

Retirez vos escalopes de la poêle dressez-les sur plat chaud à l'entrée du four. Déglacez la poêle avec du consommé. Dans la sauce ainsi obtenue, mettez 250 grammes de champignons émincés et préalablement sautés dans du beurre; laissez faire quelques bouillons, ajoutez 125 grammes de crême fraîche; mélangez bien, réchauffez sans laisser bouillir, et versez sur les escalopes. Servez.

D'après ED DE POMIANE.
(Le Code de la Bonne Chère).

Les Œufs Bûcheronne

Faites griller des rondelles de pain. Disposez-les dans un plat bien beurré, pouvant aller au four et sur la table.

Sur chaque croûton, posez une tranche de jambon.

Arrosez le tout avec des œufs battus, (plus ou moins selon le nombre de rondelles). Salez, poivrez, parsemez de petits morceaux de beurre et mettez au four.

Cinq ou six minutes suffisent.

(D'après ED. DE POMIANE).

L'OEUVRE d'un GRAND ROI

Comment la Provence devint française

par L. de Gerin-Ricard.

I

Du fond de sa retraite dans un de ces châteaux où le roi aimait à s'arrêter sur le parcours de quelque excursion que son goût ambulatoire le poussait à entreprendre si fréquemment, Louis XI devait songer bien des fois au petit Comté qui là-bas vers le sud de la France commerçait avec les pays méditerrannéens, l'Afrique du Nord, les Etats Levantins et l'Extrême-Orient.

Il devait songer aussi que cette riche province qui occupa une glorieuse place dans le passé de Rome et de la Grèce et dont les troubadours et les artistes furent célèbres, était aux mains d'un vieillard sans héritier à l'humeur indolente et frivole qui était loin de savoir exploiter les sources de richesse si diverses de son domaine.

Quel beau fleuron pour la couronne de France !

Le monarque qui ne recula devant aucun obstacle pour accroître d'un lambeau de territoire le patrimoine royal et fut aux prises avec les pires difficultés, desquelles son génie triompha toujours, pouvait espérer que cette annexion serait plus aisée qu'aucune autre. Un concours de circonstances providentielles semblait en effet préparer l'annexion de la Provence à la France.

Le roi René d'Anjou qui, à travers les chants et les récits littéraires, nous apparaît comme un modèle de bonté et de sagesse, était en fait un assez pauvre esprit et un caractère léger et mobile. Louis XI connaissait bien son oncle. Il saurait exploiter ses travers.

Il sait que René d'Anjou nourrit l'ambition de reconquérir le royaume de Naples, qu'il aura d'impérieux besoins d'argent pour payer ses gens d'armes, il sait aussi que la vue d'un beau cheval, d'un harnachement doré ou d'une vaisselle plate le comble d'une joie enfantine, lui fait oublier de graves préoccupations.

Aussi, alors que les rapports des deux monarques, au cours des si laborieuses négociations qui auront lieu entre eux, seront, on ne peut plus tendus, Louis XI n'hésitera-t-il pas à faire envoyer à son oncle de nombreux présents.

Il pouvait donc sembler à première vue que ce vieillard qui, en 1473, au lendemain de la mort de son petit-fils, le jeune duc Nicolas de Lorraine, n'avait plus d'héritier direct, serait facile à convaincre et que la Provence échoirait sans grand heurt à la France.

Cependant, par l'on ne sait quelle intuition de sa nature si perspicace, le roi de France paraît, dès le début des relations avec le comte de Provence, avoir prévu l'entêtement de son oncle à ne pas céder, par honte de se voir contraint à en passer par où voulait Louis XI, et son désir de contrecarrer les desseins de celui-ci, afin d'affirmer sa volonté et sa puissance.

L'intérêt de la Provence semble avoir peu compté dans la décision du vieux roi de résister à l'emprise de son neveu ; il semble plutôt que rageusement, le monarque se soit entêté à reculer l'échéance de ce qu'il devait bien pressentir comme inévitable, afin d'affirmer, par un réflexe assez habituel aux natures faibles, une vaine puissance.

Dès le début, Louis XI agit avec prudence et habileté. C'est ainsi qu'il s'empresse de donner à son neveu pour le remercier des services rendus durant la guerre du Bien Public, le droit de sceller ses lettres en cire jaune à l'instar des rois de France.

C'était là, pour Louis XI, s'en tirer à bon compte et

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA VIEILLE FRANCE, LA VRAIE FRANCE

Au XVIII^e^ siècle notre rang était si établi que l'Académie de Berlin ouvrit un concours, non pour rechercher si le français était la première langue, mais à quelles raisons il devait son universalité et s'il la conserverait. La réponse de Rivarol est restée fameuse.

La France était le peuple alors sans égal par la fécondité de sa population, sa gloire militaire et une influence telle que, renonçant à rivaliser avec notre goût, nos mœurs, nos caprices, l'univers poli se bornait à les copier.

Etienne LAMY,

I^er^ Congrès de la langue française au Canada (1912).

rien ne pouvait davantage combler d'aise son vaniteux cousin. Mais cette faveur ne suffisait évidemment point pour décider le vieux roi à en passer par où voulait son neveu. Dès 1474, le roi de Sicile, fait un premier testament par lequel il institue Charles du Maine son héritier universel et lègue le duché de Bar à son petit-fils René de Lorraine.

Afin de sauver la face et pour que l'on ne croie point que ce testament n'avait d'autre objet que de manifester ses hostiles sentiments envers Louis XI, René tient à déclarer, dans les lettres adressées aux Communautés urbaines de son comté, que « s'il a écrit ses dernières volontés c'est pour le salut de la chose publique, la paix et la tranquillité de la Patrie ». Ces formules vagues ne pouvaient tromper personne.

A peine ce testament est-il rendu public que le roi René confère à Charles en l'adoptant, le titre de duc de Calabre, puis, il invite les prélats, les nobles et les villes à venir lui prêter hommage. Bien mieux, le monarque se rend en compagnie du duc du Maine à Marseille et en Arles où tous deux sont solennellement reçus.

Cependant, Louis XI, en face de ces faits nouveaux, ne demeurait point inactif. Il répond au testament de son oncle par la saisie immédiate des duchés de Bar et d'Anjou. Ce n'était point là un mouvement de colère intempestive. La colère ni l'indignation ne sont politiques, Louis XI le savait, et en bien d'autres circonstances il sut patienter, attendre, ruser... Mais ici, il fallait jouer le tout pour le tout. Le roi de France frappa vite et fort pour intimider son oncle. Le 6 mars 1476, Louis XI demande au Parlement la mise en accusation du roi de Sicile, et le Parlement le cite à comparaître. Puis, comme

---

EVOCATIONS

Souvenirs, par **Henri MASSIS**

Un vol. in-12 : 15 fr. — Franco : 16 fr. 50.

« Le meilleur de l'auteur de *Jugements* est dans ce beau livre qui est un grand livre. » « Les Treize » (*Intransigeant.*)

« Ce n'est pas seulement un beau livre de souvenirs, c'est aussi un livre d'histoire. »

Edmond JALOUX. (*Nouvelles Littéraires.*)

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

le roi de Sicile n'obtempère point, Louis XI lui envoie 3 ambassadeurs qui lui apportent sa grâce à la condition « qu'il renonce à ses états hormis la Provence et qu'il n'entretienne plus de rapports avec les ennemis de la couronne de France ».

En compensation, Louis XI promet au roi René, de lui faire servir une pension de 60.000 livres. Quelque grands qu'aient été les besoins d'argent du comte de Provence, cette pension, sur la régularité des versements de laquelle il pouvait avoir de sérieux doutes, ne suffisait point à le décider à abandonner ses Etats.

Il a même l'audace de déclarer par avance qu'au cas où Louis XI le contraindrait à se dessaisir de ceux-ci, toute renonciation devrait être considérée comme nulle car il n'aurait alors agi que par crainte et sans la liberté nécessaire.

Cette déclaration manque par trop de dignité sous la plume d'un monarque. Elle est d'un haut comique, car elle montre toute la pusillanimité du vieux prince et l'âme de vaincu avec laquelle il abordait le combat.

Néanmoins, devant cette attitude, Louis XI change de tactique. Il devient doucereux et conciliant. Il invite son oncle à se rendre à Lyon pour y passer quelques jours en sa compagnie.

Ces journées deviennent des semaines tant les réjouissances que le roi de France sait habilement offrir à son hôte divertissent ce personnage épris de fêtes et de spectacles brillants.

Durant ce long séjour, seul Louis XI ne perd pas son temps. Il étudie les caractères et la mentalité des seigneurs de la suite du roi René et fixe son choix sur ceux qu'il compte utiliser comme auxiliaires de sa politique.

Cette cour où Angevins et Provençaux, Siciliens, Catalans, fraternisent mal et où chacun s'aperçoit des graves défauts de leur maître, fournit au roi de France plus d'un agent.

***

Cependant de l'autre côté des Alpes, le roi de Naples convoitait le même comté que le roi de France, et un autre seigneur, celui dont Commines disait que « s'il avait eu la Provence il aurait tenu en son obéissance depuis la mer de Ponant jusqu'à celle du Levant car il avait déjà en son obéissance la Seine et la Lorraine », le duc de Bourgogne, Charles Le Téméraire, avait des vues lui aussi sur la Provence

Commines prétend même avoir assisté à un entretien entre Louis XI et Pierre Casu, sénéchal de Provence, au cours duquel l'envoyé du roi René assure que son maître avait songé à faire du duc de Bourgogne son héritier. Mais aucun document ne permet de l'établir. Un concurrent plus redoutable encore pour Louis XI était Ferdinand d'Anjou, déjà maître des rivages catalan et napolitain, roi de Naples, et qui se serait assuré par la possession de la Provence, la maîtrise de la Méditerranée. Le fils de celui-ci, le duc de Calabre, vint en 1477 à Marseille, et fit au roi de Sicile de pressantes offres de concours pour lutter contre le roi de France. Le comte de Provence demeura sourd à ces avances intéressées. Son antipathie pour son neveu n'allait pas jusqu'à lui faire oublier ses plus essentiels devoirs de vassal vis-à-vis de son suzerain. Enfin, René II, duc de Lorraine, descendant directement de René d'Anjou par sa mère, prince à l'esprit très politique était candidat, lui aussi, à la succession du Comte de Provence. Très habilement, à l'instar de Louis XI, il comble le vieux roi des cadeaux qui sont le mieux à même de le séduire. Il lui rend même visite, et saisit l'occasion pour visiter les principales villes de Provence, gagner de nouveaux partisans, réchauffer le zèle des anciens.

Au cours d'une de ses visites à René, le duc obtient du comte de Provence que celui-ci lui *arrente* pour 3 ans son duché de Bar. Louis XI s'émeut.

Pour obtenir une amodiation semblable à celle qui vient d'être consentie à René, il fait verser à son oncle les 32.083 livres tournois dont il lui est redevable depuis de longues années. René doit en passer par où veut le roi de France. Il accepte les deniers et conclut l'amodiation.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

L'ancien régime avait la continuité dans les desseins. Les nouveaux gouvernements se plaisent à la variété. Leurs vues se renouvellent à chaque changement de ministère. L'organisation de l'avenir devient, de ce fait, infiniment chanœuse ; chacun vit au jour le jour, ne s'occupant, devant les profondes lézardes de l'édifice, que de réparations fragmentaires qui parent au péril le plus pressant.

Et c'est Louis XV que nos manuels d'histoire accusent de s'être écrié : « Après nous le déluge ! »

Docteur Ch. FIESSINGER, *Figaro* (1930).

Alors sous l'effet de l'on ne sait quelle mystérieuse menace, le duc de Lorraine affolé, quitte la Provence pour Venise.

Le 26 janvier, croyant ses jours en danger et fuyant les embuches qu'il redoute de Louis XI, il s'embarque à Marseille.

Lorsque les deux vaisseaux qui emportaient le prince et sa suite eurent doublé les îles du château d'If le duc de Lorraine dut respirer plus librement. Cependant, à son bord se trouvait un grand seigneur de Provence, agent dévoué de Louis XI, Palamède de Forbin, qui devait être l' « œil » du roi de France auprès de son dangereux rival.

***

Le 10 juillet 1480, le vieux roi mourut en son palais d'Aix-en-Provence.

C'était Charles du Maine, neveu et fils adoptif du comte de Provence, qui lui succédait.

Ce prince, aussi intelligent et érudit que pieux et sage, allait être ainsi soudain lancé dans une des plus importantes entreprises du siècle. L'héritier du roi René savait avec quelles avides puissances il allait être aux prises. Il s'était tenu très au courant des moindres évènements de la politique de la France, de l'Italie et de l'Espagne. A plus forte raison avait-il suivi de très près les compétitions diverses qui s'affrontaient déjà à propos d'un comté dont la succession n'était point encore ouverte, et dont il devait un jour être le souverain.

Cependant, au lendemain de l'avènement de Charles, ses nouveaux sujets se montrèrent unanimement soumis. Mais le souverain n'ignorait point que les Provençaux, toujours si attachés à leurs coutumes, et jaloux de leur autonomie, que les princes de la Maison d'Anjou avaient toujours respectée, considéraient d'un œil défiant leur nouveau maître.

Toutefois, les nombreux partisans de René de Lorraine, angevin lui aussi, et dépossédé au profit du neveu de son aïeul, se tinrent tranquilles au début du règne. Mais encore une fois, Charles connaissait la menace qui était suspendue sur son sceptre. En proie, d'autre part, à des embarras financiers, conséquence de la lamentable administration de son oncle, ce prince français devait fatalement se tourner vers Louis XI comme vers un protecteur riche et puissant.

« La preuve la plus saisissante du protectorat exercé

alors sur la Provence par Louis XI, écrit M. l'Abbé Arnaud d'Agnel, à la substantielle étude de qui nous faisons plus d'un emprunt, est la lettre écrite par les représentants officiels de ce pays, le 7 novembre 1480, la veille même de l'assemblée des trois états, au roi de France qu'il appelleront leur « très redouté seigneur. »

« Sire, lisons-nous plus loin, très humblement que plus pouvons, nous supplions et requérons que, ainsi que toujours lui (Charles) avez esté bon seigneur, père et utile directeur, ainsi nous plaise à tous ses affaires, l'aurez en espéciale souvenance et pour recommandé. »

Ces déclarations sont bien celles de futurs sujets désireux de se gagner par avance les sympathies de leur maître de demain. D'autre part, Charles du Maine, qui a besoin d'argent, accroît encore sa dépendance à l'égard de Louis XI en demandant au roi de France le versement des sommes dues par le monarque à son prédécesseur. Ce que Louis XI n'avait pas accordé au roi René, il n'a pas les mêmes raisons de le refuser à Charles du Maine, bien au contraire.

Celui-ci du reste est loin de gaspiller les deniers publics à la manière de son grand oncle. Il réalise de nombreuses économies ; en même temps que sage administrateur et fin politique, il combat l'empiètement du pouvoir temporel des gens d'Eglise sur le gouvernement de l'Etat. Il réforme également la justice.

***

Mais à la fin de juin 1481, René de Lorraine en vient aux solutions extrêmes, et connaissant l'état désastreux de la Provence que le roi René a laissé à Charles du Maine, il

ECRIVAINS ET ARTISTES. Etudes sur *Shakespeare, Molière, Rabelais, Ronsard, Mistral, Rodin, Monet, Baudelaire, Hugo, Dostoïewski, Beethoven, Berlioz, Bizet, Stendhal, Mérimée, Proust, Gide, Loti, Bourget, Maurras, Bainville, Camus, Courteline, Donnay, F. de Curel, Porto-Riche, Mounet-Sully, Porel, Sarah Bernhardt, Réjane,* etc...

Les 8 vol. in-16 jésus, illustrés par G. Goor.
Sur bel alfa ..... **200** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-72

décide de profiter de cette situation. Les débuts de la campagne malgré les sérieux préparatifs de défense organisés par le comte de Provence furent un triomphe pour les armées de Lorraine. Les troupes du petit-fils du roi René s'emparèrent aisément des villes d'Apt, de Saignon et de Forcalquier.

C'est alors que Louis XI intervint. Le roi de France envoie sur les bords de la Durance une armée de 18.000 hommes commandée par Jacques Galiot. Le choix d'un généralissime ne pouvait être plus heureux. Cet ancien condottière napolitain, venu en Provence à la suite du roi René, joint à de rares talents de stratège et de guerrier une connaissance parfaite du pays autant que du caractère des habitants.

Une à une, en commençant par Forcalquier, Galiot, à la tête des armées françaises et provençales reprend toutes les places enlevées par René II.

Ainsi, Louis XI était bien le protecteur dont on ne pouvait se passer.

D'autre part, Louis XI réussissait à faire placer en Provence, à des postes importants, des hommes qui pouvaient en même temps servir la cause française et neutraliser l'action des partisans de René de Lorraine.

L'action de ces agents ne put qu'augmenter encore la dette de reconnaissance du comte de Provence envers son cousin.

Le 10 décembre 1481, Louis XI obtient du comte de Provence qu'il signe un testament en bonne et due forme laissant au roi de France et à sa descendance les comtés de Provence et de Forcalquier. Il était temps, le lendemain Charles rendait le dernier soupir.

***

Le 11 décembre 1481, la Provence est réunie à la France. Enfin, Louis XI rentrait en possession de la province que pour des raisons si nombreuses, il convoitait depuis de longues années. Il restait maintenant (et ce monarque qui incorpora tant de provinces au royaume, le savait) à conquérir en fait ce qui venait de lui être cédé en droit.

Il en est des annexions comme des révolutions dont M. Jacques Bainville a dit qu'elles se faisaient « sinon avec le consentement populaire, du moins avec son assentiment ».

Or, les Provençaux, farouchement individualistes et

habitués depuis de longs siècles à vivre libres sous le gouvernement des Anjou, entendaient bien garder leur indépendance.

Enfin, le parti lorrain comptait encore de nombreux et d'actifs partisans. Parmi ceux-ci Monseigneur de Luxembourg, seigneur de Martigues.

Mais Louis XI allait avoir un agent merveilleux pour affermir son pouvoir en la personne de Palamède de Forbin, grand seigneur, appartenant à une famille florentine dont les nombreux membres étaient tous établis dans les villes de Provence et de Méditerranée, comme négociants et marins. Louis XI n'hésita pas, pour lui conférer une plus grande autorité, à le nommer vice-roi de Provence.

Louis XI en le choisissant avait été fort bien inspiré. Outre les qualités personnelles de Palamède, celui-ci offrait l'avantage de connaître parfaitement un peuple et un pays qu'il avait, en quelque sorte, déjà conquis.

Le vice-roi est allié à toutes les grandes familles du comté. Ses relations avec les premiers négociants marseillais vont lui permettre de renseigner merveilleusement son souverain sur le commerce de Marseille dont Louis XI rêve de faire un port d'où la France expédiera ses produits dans l'Europe du Nord, et en Extrême-Orient.

Le premier acte de celui qui fut, même sous le gouvernement de René et de Charles, un serviteur zélé du roi de France, est de faire habilement arrêter Luxembourg et de lui faire signer un acte par lequel il renonce à sa vicomté de Martigues.

Puis, Forbin, à la veille de la réunion des Etats de Provence, s'emploie, et réussit, en lui accordant diverses

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

POUR LE COMMANDEMENT UNIQUE

Quand les vents rapides emportent les navires, deux pilotes et une foule de sages agissent moins habilement qu'un homme d'un aspect plus faible qui a seul le commandement. Il ne faut qu'un maître dans les maisons et dans les cités quand elles veulent être bien gouvernées.

EURIPIDE.

prérogatives, à s'assurer le concours du conseil communal d'Aix, qui est le principal inspirateur de l'assemblée.

Enfin la séance attendue et redoutée a lieu. Le 15 janvier 1482, dans la grande salle d'apparat du relais des comtes de Provence à Aix; les Etats se réunissent.

Palamède préside, assis sur son trône.

Après avoir donné connaissance des lettres patentes de Louis XI par lesquelles le monarque le nomme gouverneur de Provence, Forbin ordonne à un secrétaire de lire les principales réquisitions des Etats et les réponses qui leur sont faites par Louis XI. Le roi accorde le maintien des franchises et libertés, la promesse de faire juger en Provence les causes civiles et criminelles. Louis XI déclare, d'autre part, que les principaux officiers et magistrats résideront à Aix. Il réduit à trois le nombre des *maîtres rationaux*. Enfin, le souverain, sans se compromettre beaucoup, affirme que le pays sera gouverné suivant le droit et les coutumes de l'ancien temps.

A côté de ces promesses d'un ordre très général et, somme toute, assez vagues, le monarque accordait des faveurs et des libertés nouvelles aux provençaux; c'est ainsi qu'il déclare que les bateaux de commerce provençeaux auront leur libre entrée dans tous les ports français. Dans l'intérêt du négoce, le roi confirme les pactes que les comtes de Provence avaient conclu avec les princes de Savoie et de Dauphiné, la ville de Gênes, Avignon et Comtat Venaissin. De plus, Louis XI promit d'intervenir auprès du prince de Monaco pour obtenir de lui la suppression des droits nuisibles aux transactions de la Provence avec l'Italie.

Dans le domaine juridique, Louis XI fait de très heureuses réformes en supprimant de nombreux fonctionnaires et en réduisant à six le nombre des secrétaires de la cour des Comptes, porté à douze par le munificent roi René. Enfin, sur la demande des Etats, Louis XI remet en vigueur une vieille coutume qui veut que soient réglées à l'amiable les différends surgissant entre les seigneurs et leurs hommes.

D'autre part, Louis XI dit sa volonté de porter remède à la situation lamentable causée par de nombreuses bévues du vieux Roi avide d'argent qui avait cédé, par exemple, les droits des salins d'Hyères.

Enfin, le souverain, pour encourager les marins provençaux à lutter contre les pirates, déclare renoncer à ses droits sur toute prise. Ainsi, très habilement, Louis XI accordait, dès le lendemain de son avènement, à ses nou-

veaux sujets des libertés et des privilèges qui étaient les mieux indiqués pour leur plaire en même temps qu'elles étaient la condition d'un ordre et d'une prospérité plus grande en Provence.

Mais les Marseillais furent certainement les plus comblés, et de nombreux privilèges, qu'ils avaient en vain réclamés sous les souverains précédents, leur furent aussitôt accordés par Forbin.

C'était là un acte extrêmement politique; le vice-roi de Provence savait bien que son maître désirait donner à la grande cité phocéenne tous les moyens de devenir un des premiers ports du monde.

Mais ailleurs, et principalement lorsque ses parents et amis étaient en cause, Forbin alla un peu vite et même par trop fort. Les libéralités qu'il accorda à ses protégés, sous prétexte d'acquérir des partisans à la cause française, passaient les bornes. Louis XI fut informé et il jugea aussitôt qu'il était nécessaire de couper court aux prévarications de Forbin. Il ne faudrait pas croire que le vieux monarque n'ait point vu, dès le début, dans le caractère de son serviteur, ce qu'il pouvait y avoir de trop grande habileté et de ruse. Louis XI était bien placé pour savoir que celui qui était son agent alors qu'il servait officiellement le comte de Provence avait une compréhension trop claire de ses intérêts et était capable de leur sacrifier bien des choses. Mais Forbin devait lui être d'une aide précieuse. Maintenant il fallait l'exécuter. L'exécution n'était pas aisée. Comment, si peu de temps après l'avoir investi de sa confiance et de tous les honneurs, proclamer à la face du pays à la tête duquel Louis XI l'avait placé, que son vice-roi avait démérité ?

Et, en dehors des critiques que l'inconséquence apparente de la conduite du roi ne manquerait pas de soulever, n'y aurait-il pas à redouter que les provençeaux prennent fait et cause pour celui à qui ils devaient tant, qui s'était ménagé bien des dévouements et des amitiés, et dont une mesure hâtive et maladroite ferait une victime aux yeux de tous ?

Sagement, le roi adopta la meilleure des solutions : il manda Forbin à sa cour.

Ainsi la disgrâce n'était point trop apparente et un frein serait mis aux dilapidations du trésor par Forbin.

Il restait maintenant à remédier à la situation créée en Provence par le vice-roi. Pour cela, le roi désigna un commissaire à qui il donna tout pouvoir : le sieur Jean de Baudricourt, un des collaborateurs en lesquels

Louis XI avait le plus de confiance et dont il fit successivement son conseiller, son chambellan, avant de le sacrer chevalier de son ordre et de le nommer bailli de Chaumont, puis lieutenant général à Arras, gouverneur de la Bourgogne et du Mâconnaîs, du Charollais, de l'Anscenois et de la place forte de Besançon. Les faveurs dont le Roi de France, qui en était en général peu prodigue, combla Baudricourt permettent d'imaginer les hautes qualités que devait posséder celui qui était le favori d'un monarque qui savait si bien choisir ses collaborateurs.

Ce personnage, à la fois grand capitaine et fin diplomate, et qui avait, par surcroît, fort bien connu Palamède dans les Flandres, était l'homme le mieux désigné pour remplir le rôle que lui confiait Louis XI. L'envoyé du souverain devait soigneusement vérifier les comptes des receveurs, veiller à ce que la fidélité au roi de France soit observée par tous, ne pas hésiter à destituer les fonctionnaires qui lui sembleraient le moins du monde suspects, et les remplacer par des étrangers tout dévoués à Louis XI.

Baudricourt prend tout de suite la seule attitude qui pouvait convenir : une attitude ferme et intransigeante.

Il frappe impitoyablement tous les mauvais serviteurs de la couronne, il sacrifie les parents et les amis les plus intimes de Forbin, jette à bas les forteresses de certains seigneurs : en un mot, il livre en Provence avec la brutalité que commandaient les circonstances, la lutte que menèrent les capétiens contre les grands féodaux, dans l'intérêt du royaume et de l'unité politique de la France.

Dans l'intérêt aussi de la Provence, car, il ne faut point oublier que ce furent les déprédations du trésor par les protégés de Forbin et leur mauvaise administration qui décidèrent Louis XI à agir.

Baudricourt fait du reste toutes les concessions qui ne peuvent être préjudiciables à la cause française. Les habitants ne sont pas contraints, ainsi que c'était alors la coutume, à entretenir les hommes d'armes. De plus, l'envoyé du Roi de France indemnise certaines villes des ravages causées par les troupes. Enfin, les seigneurs de Provence qui se montrent fidèles à la cause française reçoivent gratifications, pensions et offices.

Baudricourt réussit même à gagner à la cause du roi de France Guillaume de l'Essart, autrefois ami et conseiller du duc de Lorraine. Aussi, ce haut fonctionnaire, qui avait été d'abord destitué est rétabli dans ses charges de procureur fiscal, secrétaire et maître rational.

Avant de mourir, le vieux roi apprit la pleine réussite de la mission de son commissaire. Grâce à l'habileté et à la ténacité d'un monarque, une province, qui devait tant enrichir, dans tous les domaines, le patrimoine français, faisait partie du royaume. Et le roi de France ayant triomphé en Provence des partisans des diverses puissances étrangères, cette province était bien définitivement française, et douée d'une administration assez souple et assez forte pour assurer sa prospérité.

La Provence dont le destin était maintenant lié à celui de la France, était à l'abri des luttes qui l'avaient déchirée autrefois et à même de procurer à la grande Patrie des avantages innombrables.

Du fond de son château de Plessis-les-Tours, Louis XI pouvait dire les vers qu'Adrien de Meeus place dans la bouche de Louis XIV mourant :

« Si mon souffle s'éteint, quelque chose demeure,
« Je m'en vais, mais l'Etat subsistera toujours.
« .....
« Mes arrières-neveux comprendront ma victoire
« Quand mon peuple vivra dans les siècles futurs ».

L. DE GÉRIN-RICARD.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LES « VRAIS BELLICISTES »

Ils ont proclamé la paix et la paix ne s'est pas faite. Ils ont même projeté une lumière singulière sur cette formule qui pourrait bien être une loi de l'histoire : Si vis bellum, para pacem, **si vous voulez la guerre, préparez la paix, la paix selon le monde !**

Mgr CHOLLET, *Archevêque de Cambrai.*
(*Discours au Congrès eucharistique*, 1922).

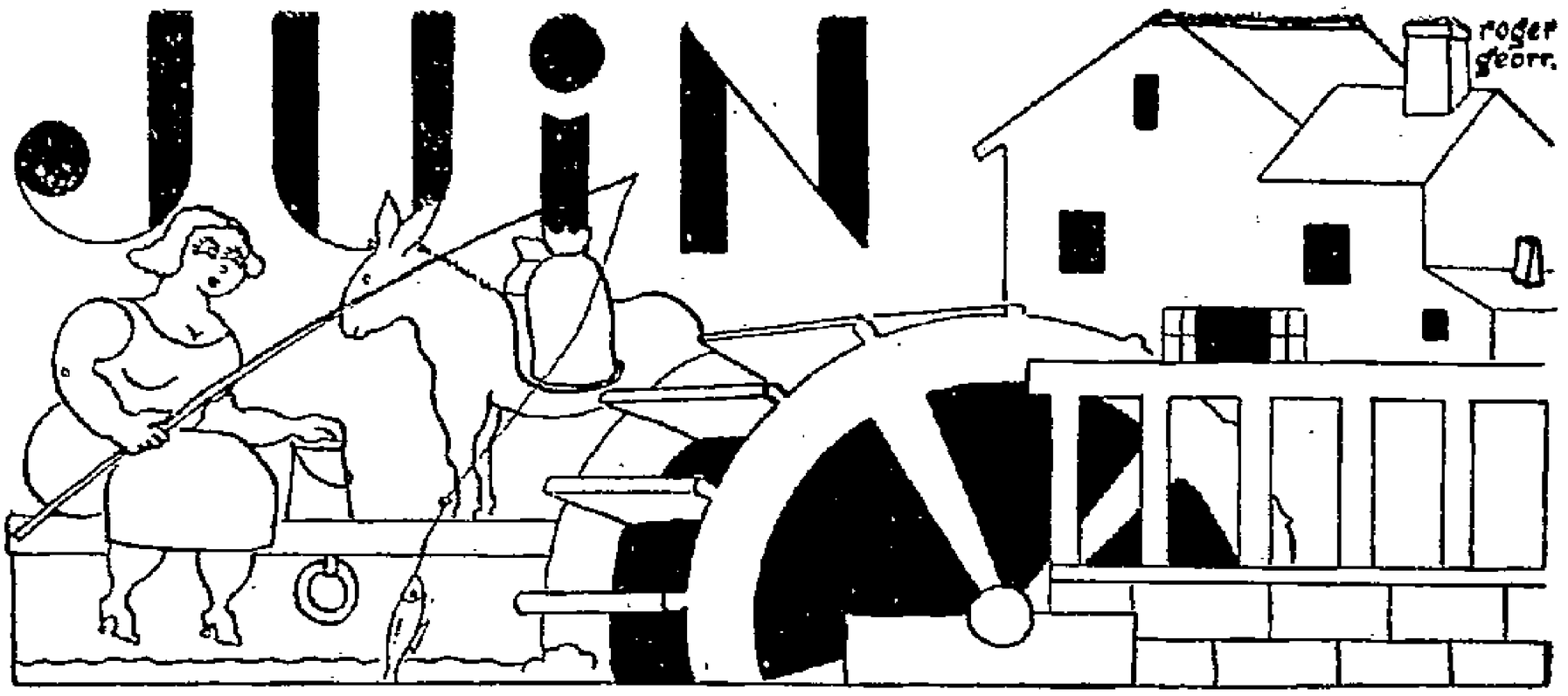

« L'eau, triste dans le verre, est sinistre dans le plat. »

LÉON DAUDET.
(A boire et à manger)

« Le vin est le meilleur de tous les sérums. »

R. PONCHON.

Ragoût de poulet au vin

Ayez un jeune poulet tendre et gras. Coupez-le en morceaux, que vous faites dorer dans le beurre avec 135 grammes de lard de poitrine coupé en dés, six petits oignons, quelques échalotes et une carotte moyenne coupée en rondelles.

En retirant le tout, remplacez par les morceaux de poulet; ajoutez sel, poivre, environ cinq grammes d'ail haché; faites revenir à feu très vif.

Ajoutez dans la casserole les premiers éléments que vous aviez déjà fait revenir, savoir, lard, oignons, échalotes, carotte.

Flambez le tout à la fine champagne ou à l'armagnac. Saupoudrez de farine, tournez pendant quelques instants.

Ajoutez 125 grammes de champignons frais de saison, préalablement épluchés. Mouillez avec 100 grammes de vin blanc un peu sec.

Vous couvrez alors la casserole et faites cuire à feu très vif pendant un quart d'heure environ

Au dernier moment, mettez les morceaux de poulet et le lard dans un plat que vous aurez tenu au chaud; dégraissez la sauce, passez-la. montez-la avec environ 25 grammes de beurre, versez-la sur le poulet et servez.

Ce plat est communément dénommé coq au vin. Mais (dit Ali Bab) « comme il peut être fait tout aussi bien avec une jeune poule qu'avec un jeune coq et qu'en définitive, c'est un ragoût, il vaut mieux le désigner sous le nom de *Ragoût de poulet au vin*. »

D'après ALI-BAB.
(La Gastronomie pratique).

L'ANNÉE POLITIQUE

Par Abel MANOUVRIEZ.

Les derniers jours du Cabinet Tardieu

Le scandale Oustric

Le cabinet Tardieu, sur lequel les modérés avaient fondé tant d'espérances, ne devait pas atteindre la fin de l'année 1930.

Au point de vue extérieur, en confiant le portefeuille des Affaires étrangères à Aristide Briand, l'ancien collaborateur de Clémenceau avait contresigné d'avance la politique de Locarno, celle des abandons successifs, celle du « chien crevé », flétrie jadis par lui.

La session de la Société des Nations, à Genève, avait pris fin, le 2 octobre, par le vote d'une convention d'assistance financière entre tous les Etats en cas d'agression, petite comédie destinée à jeter de la poudre aux yeux des naïfs. L'Allemagne et l'Italie s'étaient, d'ailleurs, abstenues.

L'opinion française ne se trompa pas. Notre ami Robert Bourin fut son interprète, lorsqu'il accueillit, sur le quai de la gare de Lyon, Aristide, rentrant de Genève, par le cri de: « Infâme Briand, tu nous ramènes la guerre ! »

Deux jours après, à Bar-le-Duc, M. Maginot, ministre de la guerre, donnait au pays un grave avertissement: « Nous avons déjà été, dit-il, très loin, trop loin peut-être même, dans la voie du désarmement. » (4 octobre).

A la Chambre, M. Franklin-Bouillon dénonça courageusement la faillite de Locarno, M. Louis Marin fit voir les manquements successifs de l'Allemagne. Puis, Aristide monta à la tribune jouer un air de son violoncelle, et André Tardieu se déclara solidaire du vieux farceur. La confiance lui fut votée, le 14 novembre, par 323 voix contre 270.

Presque aussitôt allait éclater un des plus gros scandales de la IIIe République. L'affaire Oustric allait, par ses répercussions, atteindre, sinon dépasser, l'affaire Wilson, l'affaire du Panama et l'affaire Humbert. Ce fut un coup de foudre dans les milieux parlementaires, lorsque, à propos de la déconfiture du banquier Oustric, M. Raoul Péret,

ministre du cabinet Tardieu, fut mis en cause et bientôt convaincu d'avoir, alors qu'il occupait le portefeuille des Finances, autorisé l'introduction en France, en vue de leur cotation à Paris, de 500.000 actions de la *Snia Viscosa*, affaire lancée par la banque Oustric, et d'avoir, le 2 novembre 1930, alors qu'il était garde des Sceaux, détourné le procureur général à la Cour de Paris et le procureur de la République au Tribunal de la Seine de requérir l'inculpation des dirigeants de la banque Oustric dans une information ouverte depuis 1927 contre les sieurs Rochette, Maixandeau et autres. M. Raoul Péret était devenu l'avocat-conseil de la banque Oustric, et, sans avoir jamais plaidé une seule fois pour elle, il en avait reçu de la main à la main pour 300.000 francs d'honoraires.

Oustric fut inculpé le 20 novembre, et il devait être arrêté le 28, après que, le 21, la Chambre eut voté par 585 voix contre 0 la nomination d'une commission chargée d'enquêter sur le scandale. Le jour même de l'arrestation d'Oustric ,les sous-secrétaires d'Etat Falcoz et Lautier, compromis dans l'affaire, remettaient leur démission.

Le ministère Tardieu était frappé à mort. Le 4 décembre, il succombait, au Sénat, à la suite d'une interpellation Héry, sur un ordre du jour hostile, présenté par M. Bienvenu-Martin, qui réunit 147 voix contre 139.

Le ministère Steeg

M. Poincaré ayant refusé de constituer le nouveau cabinet, M. Barthou n'ayant pu y parvenir, M. Doumergue fit appel à M. Steeg, qui accepta.

Le cabinet Steeg, tel qu'il se présenta devant les Chambres, le 18 décembre, était nettement orienté à gauche. Ce fut une tentative sournoise, mais qui ne dura pas longtemps, de reconstitution du Cartel. Grâce aux voix de quelques « Saxons » de la gauche radicale, M. Steeg obtint 7 voix

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

La royauté n'est pas un parti, c'est le refuge de tous. Elle n'exclut personne. Le Roi de France s'entoure de toutes les compétences et les emploie au bien public. C'est dans ces conditions que l'autorité royale peut résoudre pacifiquement les problèmes sérieux, rassurer les intérêts menacés et donner au prolétariat les statuts organiques que la concentration républicaine lui refusera toujours.

PHILIPPE VIII (1912).

de majorité. Après quoi, il s'empressa de mettre le Parlement en vacances.

Durant celles-ci, le 3 janvier 1931, le maréchal Joffre, le vainqueur de la première Marne, mourut à Paris. Des funérailles nationales lui furent faites, le 7 janvier, au milieu d'un afflux considérable d'assistants recueillis et émus.

A la rentrée, le cabinet Steeg donna la mesure de ce qu'on pouvait attendre de lui. Il fit voter, à la Chambre, par 270 voix contre 258, la libération des communistes Marty et Duclos (15 janvier). Mais il n'allait pas tarder à succomber, à la suite d'incidents entre deux de ses membres, MM. Boret. ministre de l'agriculture, et Meyer, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale, qui révélèrent que des indiscrétions de M. Boret avaient favorisé, à la Bourse du Commerce, des manœuvres spéculatives. Le 22 janvier, la Chambre mettait le cabinet en minorité de dix voix.

Le ministère Laval

La situation parlementaire était délicate. Les deux blocs de la Chambre, droite et gauche, s'étaient révélés sensiblement égaux, avec une vingtaine de voix flottantes pour les départager.

Appelé à l'Elysée, M. Pierre Laval, après avoir inutilement tenté un cabinet de concentration, reconstitua l'ancien cabinet Tardieu s'appuyant sur les droites. M. Tardieu prenait le portefeuille de l'agriculture, M. Léon Bérard celui de la justice, M. Maginot celui de la guerre, M. Flandin celui des finances. Briand, qui n'avait pas quitté le quai d'Orsay sous le cabinet Steeg, y demeurait avec M. Laval (27 janvier).

Le 30 janvier, la confiance fut votée à M. Laval, à la Chambre, par 312 voix contre 258.

Deux mesures prises par M. Maginot, le 9 février, ont été bien accueillies par l'opinion: le maréchal Pétain a été chargé de coordonner les mesures de défense aérienne en France avec le titre d'inspecteur général de la défense aérienne du territoire, et le général Weygand a été nommé vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

Le 11 mars, un discours de M. Piétri, ministre du Trésor, à la Chambre, a révélé un fait grave: Le budget a cessé d'être équilibré. Il est en déficit. Les milliards accumulés par M. Poincaré, jalousement couvés par le papa Chéron, ont déjà fondu. Le gaspillage démocratique a fait son œuvre...

Les affaires du Parti socialiste

Le 13 mars, un débat, à la Chambre, provoqué par les socialistes, qui avaient mis en cause M. Flandin à-propos de la faillite de l'*Aéropostale*, a plutôt tourné à la confusion des amis de M. Léon Blum. M. Flandin a riposté en montrant par plusieurs exemples que les chefs socialistes, avocats et parlementaires, s'accommodaient fort bien du régime capitaliste pour en profiter grassement et pour en vivre.

Les polémiques qui suivirent cette séance apportèrent la preuve que le *Populaire*, organe du parti S.F.I.O., avait reçu des subventions de la banque Bénard et que le propre fils de M. Léon Blum touchait, à la maison Peugeot, où il était entré sur la recommandation d'Oustric, des appointements doubles de ceux des ingénieurs de son âge. M. Léon Blum avait nié, à la Chambre, l'intervention d'Oustric. Il fut convaincu de mensonge.

La révélation de la pourriture du monde parlementaire socialiste n'empêche pas les succès électoraux du parti. Les socialistes ne cessent de grignoter les radicaux. Ils ont emporté un siège sénatorial dans le Pas-de-Calais (21 décembre) ; ils ont conquis les sièges de députés de Céret et de Privas (1er février et 9 avril). Ils emporteront encore celui d'Aubusson (3 mai), celui de Mâcon (12 juillet) et un siège sénatorial dans les Bouches-du-Rhône (5 juillet). Ils comptent désormais 110 sièges à la Chambre. L'avertissement est sérieux pour tout le monde. Si rien ne vient l'arrêter, il faut s'attendre, aux élections générales de 1932, à une avance notable de ce parti qui ne représente plus guère que la démagogie la plus ignorante et la plus basse.

Certains radicaux-socialistes auraient-ils compris? A Lyon, M. Herriot, aux prises avec l'opposition de ceux qu'il appelle des « révolutionnaires en peau de lapin », a donné sa démission de maire et de conseiller municipal du 1er arrondissement pour aller se faire élire dans le IIIe, fief socialiste (19 avril). Il a été réélu maire le 26.

A Marseille, une élection municipale partielle nécessitée par le décès de M. Flaissières, maire socialiste, a donné la majorité à un modéré, M. Eugène Pierre (3 mai). Le docteur Ribot, radical-socialiste, a été élu maire de Marseille (10 mai).

Cependant, les audiences de la Commission d'enquête, présidée par M. Marin, avaient abouti au renvoi en Haute-

Cour de M. Raoul Péret et de MM. René Besnard, Gaston Vidal et Albert Favre (25 mars).

Le 19 mai, le Sénat constitué en Haute Cour a ordonné un supplément d'information, après avoir entendu lecture du réquisitoire du procureur général Scherdlin (1).

Vers l'Anschluss

Mais les préoccupations de la politique étrangère allaient passer au premier plan.

Dans son discours de Nice (9 avril), le président Doumergue avait jeté une sorte de cri d'alarme qui sera répété, le 3 mai, par M. Pierre Laval, affirmant, à la Courneuve, que la paix de l'Europe exige, de la part de l'Allemagne, le respect des traités.

Or, il n'est que trop manifeste que le Reich ne cherche que toutes les occasions de se libérer des clauses politiques et financières du traité de Versailles et du plan Young.

Officiellement, le cabinet Brüning, demeuré au pouvoir après la crise de septembre 1930, affirme que l'Allemagne tiendra tous ses engagements, mais il a soin de faire valoir bien haut ses difficultés financières et la nécessité de ménager l'opinion allemande, pour réclamer des concessions et pour suggérer tout d'abord une révision du plan Young. Celui-ci a diminué cependant les charges du plan Dawes, lequel était lui-même une réduction de l'état de paiement de 1921.

Les manifestations en faveur de la revanche ont été nombreuses, au cours de l'année, sur tout le territoire du Reich:

Le 25 septembre 1930, au procès des officiers de la Reichswehr de Leipzig, Hitler, cité comme témoin, a annoncé le triomphe certain de son parti, puis « des têtes qui tomberont ». Il a ajouté: « Nous refuserons alors de reconnaître les traités qui nous ont été imposés par la force. Nous les briserons par tous les moyens. »

Le 4 octobre, le Congrès des Casques d'Acier a réclamé la révision du traité de Versailles et le retour à la patrie allemande de l'Alsace-Lorraine, de la Silésie, du couloir polonais, d'Eupen et de Malmédy. Le lendemain, à Coblence, en territoire démilitarisé, a lieu un défilé de 120.000 Casques d'acier.

Les nationaux-socialistes ont enregistré des progrès mar-

---

(1) MM. Raoul Péret, René Besnard, Gaston Vidal et Albert Favre ont été acquittés par la Haute-Cour, le 23 juillet 1931.

qués aux élections municipales de Bade et de Mecklembourg (16 novembre), de Brunswick (1er mars), d'Oldenbourg (17 mai).

Le 14 mars, a été conclue entre l'Allemagne et l'Autriche une convention destinée à réaliser, dans un avenir prochain, l'union douanière des deux pays, prélude à leur union politique. La convention n'a été connue que quelques jours plus tard.

L'émotion a été vive, sur le moment, en France et dans les pays de la Petite Entente.

L'opération avait été, d'ailleurs, présentée fort habilement de part et d'autre, du côté allemand comme du côté autrichien, où l'on soutenait qu'elle était parfaitement compatible avec le projet d'« Union européenne » et qu'elle était même un premier pas vers la réalisation de celle-ci.

Interpellé à la Chambre, Aristide Briand répondit qu'il ne regrettait rien de la politique qu'il a suivie jusqu'ici. La Chambre, après intervention de M. Pierre Laval, vota la confiance par 419 voix contre 43, mais en condamnant l'union austro-allemande et en donnant mandat impératif au gouvernement de s'y opposer (8 mai).

L'élection présidentielle

Le prestige d'Aristide était sérieusement atteint par l'état inquiétant des affaires d'Allemagne. Il l'était également par l'échec des pourparlers franco-italiens quant au désarmement naval. C'est à ce moment que, M. Doumergue arrivant au terme de son septennat, l'Assemblée Nationale dut se réunir à Versailles pour élire son successeur.

L'élection du nouveau président de la République donna lieu à deux tours de scrutin.

Au premier tour, M. Doumer, président du Sénat, arrivait en tête avec 442 voix. M. Briand suivait avec 401; M. Hennessy avait obtenu 15 voix. 39 suffrages s'étaient égarés sur des noms divers.

M. Briand, dont la candidature avait été prônée par M. Léon Blum et par le Vatican, se retira après le premier tour.

Au second tour, M. Doumer fut élu par 504 voix contre 334 à M. Marraud, candidat des gauches (13 mai).

Le vote de la Chambre du 8 mai obligea Aristide à tenir à Genève un langage plus ferme que de coutume. La convention austro-allemande, déclara-t-il, est contraire aux traités, la France ne l'acceptera jamais (16 mai). MM. Curtius et Shober, délégués allemand et autrichien, accep-

tèrent, le 19, sur la suggestion de M. Henderson, délégué anglais, le renvoi de la question à la Cour de la Haye. C'était ajourner la difficulté, non la résoudre.

Rentrant de Genève, Aristide fut accueilli, à la gare de Lyon, par une manifestation organisée par divers groupements « pacifistes » et qui revêtit vite l'aspect des démonstrations du transfert des cendres de Jaurès au Panthéon, en 1924. Toute la pègre anarchiste avait donné. Des anciens combattants qui protestaient furent frappés aux cris de « vive la paix ! » (22 mai).

A L'EXPOSITION CANINE
par Ralph SOUPAULT.

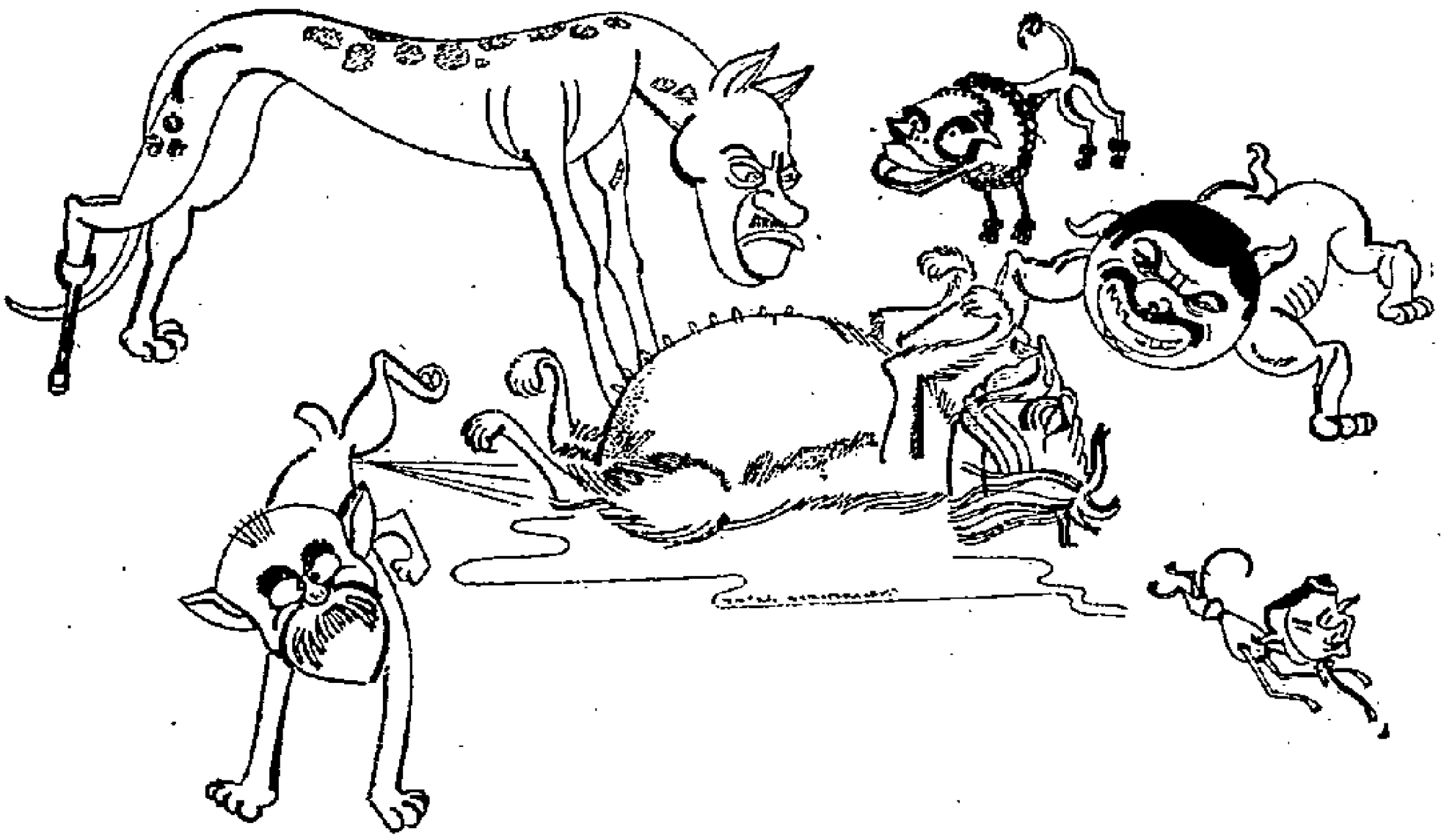

Dommage qu'il n'y ait pas de concours de « chiens crevés » ! Aristide aurait sûrement gagné... et de loin...

(d'après le *Charivari*).

Le 27 mai, le vieux singe du quai d'Orsay retirait, sur la demande « pressante » de ses collègues, la démission de Ministre des Affaires étrangères qu'il avait donnée au lendemain de l'élection du 13. Il faisait approuver sa politique étrangère par plusieurs votes successifs (28 mai, 9 et 16 juin), puis s'en allait pérorer à Gourdon aux côtés du sieur Malvy et y préparer de concert avec lui la reconstitution d'un nouveau cartel des gauches pour 1932 (14 juin).

Le 6 mai, avait eu lieu l'inauguration de l'Exposition coloniale, œuvre du maréchal Lyautey, dont le succès allait s'affirmer de jour en jour.

La fin du plan Young

Les affaires d'Allemagne, cependant, se précipitaient avec une vitesse accélérée. Les conséquences de l'évacuation de Mayence allaient se faire sentir plus rapidement encore qu'on ne l'avait cru.

Le 6 juin, en même temps qu'il publiait ses décrets-lois destinés à porter remède à la situation financière du Reich devenue extrêmement difficile, le cabinet Brüning posait, dans un manifeste au pays, la question de la révision du plan Young. L'Allemagne, affirmait-il, est arrivée à l'extrême limite des sacrifices et des efforts.

Le même jour, le chancelier, accompagné du Ministre des Affaires étrangères Curtius, avait une entrevue, à Chequers, avec M. Ramsay-Macdonald.

Le 9 juin, 150.000 Casques d'acier défilaient, en colonnes menaçantes, à Breslau, pour bien affirmer à l'Europe que l'Allemagne ne perd pas de vue la question polonaise.

Le 18 juin, M. Mellon, secrétaire du Trésor américain, était à Londres, il conversait à son tour, avec M. Ramsay Macdonald et avec la directeur de la Banque d'Angleterre. Il se préparait quelque chose...

Le 20 juin, en effet, le président du Reich Hindenburg adressait au président des Etats-Unis, M. Hoover, un message de détresse : l'Allemagne n'en pouvait plus ; elle n'avait plus un sou en caisse ; elle n'allait plus pouvoir payer ses fonctionnaires et ses chômeurs.

Dès le lendemain, sans tergiverser, M. Hoover lançait une proposition à tous les gouvernements créanciers du Reich. Il leur suggérait l'ajournement pendant un an de tous paiements de dettes entre gouvernements.

L'Allemagne accepta d'enthousiasme sur le champ, bien entendu. L'Angleterre et l'Italie y consentirent aussi sans

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA MEURTRIERE PHILOSOPHIE ALLEMANDE

Notre démocratie, marchant sous le signe du Devenir, ravage, détraque, stérilise l'Etre, c'est-à-dire la vie.

Il faut jeter au feu la philosophie du Devenir et, de la notion de l'Etre, tirer tout ce qu'elle contient de possibilité, de vrai progrès et d'avenir certain et précieux.

Pasteur Louis LAFON, *La Vie Nouvelle* (1930).

difficultés, puisque les versements de l'Allemagne ne leur servent qu'à payer leurs dettes envers les Etats-Unis.

En France, l'émotion fut plus vive: une partie des versements allemands, la tranche inconditionnelle, assure, chez nous, le service des réparations. Le « moratoire » Hoover creuserait dans notre budget déjà en équilibre chancelant un trou de deux milliards et demi.

AU SERVICE DU « DEUTSCHLAND »

par Ralph SOUPAULT.

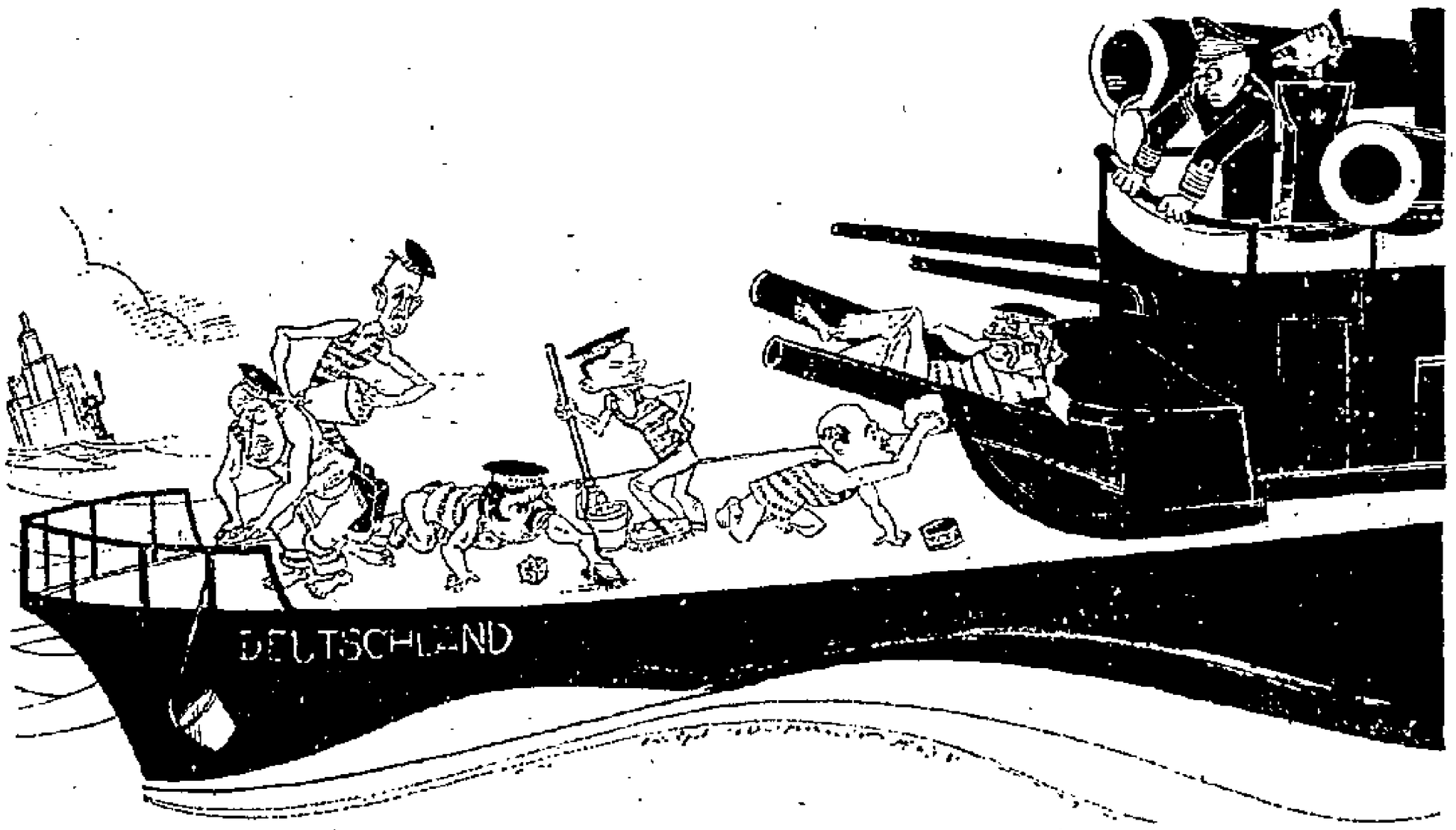

Brüning: — ... et que ça reluise !!! Sinon les socialistes français vous donnent vos huit jours!!!!...

(d'après le *Chartvart*).

Et M. Hoover exigeait une acceptation immédiate! C'était presque un ultimatum...

Le 24 juin, le gouvernement français envoya sa réponse à Washington. Il essayait de se maintenir sur la position de défense du plan Young et déclarait accepter la proposition américaine, en formulant quelques réserves.

La séance de la Chambre du 27 juin fut des plus mouvementées. M. Franklin-Bouillon fit appel à la fierté nationale. M. Herriot se joignit à lui, et la vie du cabinet fut un moment menacée. Mais le socialiste allemand Breitscheid travaillait ses coreligionnaires dans les couloirs et les décidait à voter pour. L'ordre du jour de confiance fut voté par 386 voix contre 189. Le 4 juillet, le Parlement fut envoyé en vacances. Le gouvernement allait avoir les mains libres pour négocier de nouveaux abandons.

Le 6 juillet, l'accord final fut conclu. La France accep-

tait tout, sous quelques réserves de forme. Nous renoncions aux paiements allemands pendant un an, autant dire pour toujours, et nous acceptions en outre le risque d'être contraints de verser à la Banque des règlements internationaux, en cas de moratoire du plan Young, deux milliards 700 millions comme contribution au fonds de garantie.

Nouveau sacrifice qui ne devait servir à rien du tout: l'Allemagne était devenue un gouffre à capitaux. A peine dispensée de ses versements, elle réclamait à cor et à cri des crédits à long terme pour permettre à la Reichsbank de faire face à des sorties de devises massives qui, en quelques jours, avaient pris l'aspect d'une véritable hémorragie. Pressentis, les Etats-Unis se récusèrent (12 juillet). Ils n'avaient déjà engagé que trop de capitaux dans le guêpier allemand, et la proposition Hoover n'avait eu comme but que de leur donner le temps de se dégager.

Le 13 juillet, une des principales banques d'Empire, la *Danat*, fermait ses guichets, et il fallait décréter un moratoire d'urgence pour les caisses d'épargne et les sociétés de crédit. Dans la proclamation qu'il adressait au pays, le gouvernement du Reich rejetait toute la responsabilité de la catastrophe sur la France, coupable de ne pas avoir accepté sur le champ les propositions Hoover.

La révolution espagnole

Il y a bien longtemps que Maurras avait signalé, dans l'Espagne comme dans la Russie, dans l'Extrême-Occident comme dans l'Extrême-Orient, les deux points faibles de l'ordre européen. Dans la péninsule ibérique, l'inconsistance intellectuelle des élites était un phénomène des plus inquiétants. Professeurs, savants, journalistes, étudiants, semblent y être demeurés étrangers au grand mouvement contre-révolutionnaire qui a conquis les classes éclairées de toutes les autres nations de l'Europe. Ils en sont encore aux idées rétrogrades qui avaient cours chez nous vers le milieu du siècle dernier.

D'autre part, le système parlementaire, le « rotativisme », était mort de sa belle mort en 1923, et la dictature de Primo de Rivera, par ailleurs souvent bienfaisante, n'avait pas su, comme en Italie, créer un état d'esprit ardent et compréhensif qui la soutînt.

Lorsque Primo de Rivera dut se retirer, l'armée lui ayant fait comprendre qu'elle ne le soutiendrait plus, la Monarchie demeura seule à se débattre avec l'ancien personnel de

politiciens auquel il fallut faire appel. Ce personnel revenait, pétri de préjugés périmés, et aussi de rancunes et de petites haines personnelles. Il n'avait pas pardonné à Alphonse XIII de l'avoir mis en vacances pendant sept ans.

Dans le pays aussi, la popularité du monarque avait baissé. Ses sentiments francophiles ouvertement affichés pendant la guerre avaient déplu aux germanophiles, c'est-à-dire à beaucoup de gens, en Espagne, aux partis de gauche et d'extrême-gauche d'une part qui avaient misé sur le succès de l'Allemagne, et aux éléments catholiques, de l'autre, qu'on allait voir, sous l'influence du clergé, se prononcer, en maint endroit, en faveur de la République.

Deux coups de force révolutionnaires un peu prématurés échouèrent toutefois. Le 14 décembre 1930, la rébellion de la garnison de Jaca, près de la frontière française, fut écrasée par les troupes loyalistes, et, le lendemain, une tentative sur l'aérodrome militaire des Quatre-Vents, à Madrid, n'eut pas de succès. Le commandant Franco et les chefs du mouvement durent se réfugier en avion au Portugal.

Mais la situation demeurait trouble, et il ne semble pas que le général Bérenguer, qui avait succédé à Primo de Rivera, ait eu les qualités qu'il fallait pour la domin r. Après avoir hésité, tergiversé, il se décidait à convoquer les électeurs pour le 12 avril 1931, à l'effet d'élire les conseils municipaux ; puis il remettait sa démission au roi (14 février).

La confusion devint alors, en peu de jours, complète. Alphonse XIII chargea de constituer le ministère M. Sanchez-Guerra, type de ces anciens politiciens aigris que les malheurs du temps faisaient remonter à la surface. Le spectacle de M. Sanchez-Guerra, allant quémander des collaborations dans les prisons, provoqua une réaction passagère dans l'opinion publique, un mouvement d'indignation dont parut bénéficier la Monarchie.

LEON DE MONTESQUIOU. *Sa vie politique ; l'Action Française,* par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau vol. in-8° carré de 930 pages, sur vélin Navarre, avec huit photographies hors texte et un index des noms cités. . . . . **60 fr.**

Cet important ouvrage résume, avec la vie publique de Léon de Montesquiou, l'histoire de l'*Action Française*, des origines à 1914, et reproduit des documents aujourd'hui introuvables. Il doit figurer dans toute bibliothèque d'A. F.

Librairie d'Action Française 12, rue de Rome, Paris (8e). C. c. p. 926-78.

Le 18 février, l'amiral Aznar mit sur pied un ministère de concentration monarchiste « qui comprenait MM. de Romanonès, Garcia Prieto, Bérenguer, La Cierva et Cambo.

Ce fut dans ces conditions qu'on alla aux urnes. Les élections furent « libres », naïvement « libres ». Dans maintes circonscriptions, comme à Tolède, le clergé avait fait voter pour les candidats de la République. Ceux-ci triomphèrent dans toutes les grandes villes (12 avril). La révolution se faisait sans coup férir.

Le 14 avril, Alphonse XIII quitta Madrid en auto et gagna la France, où sa famille le rejoignit. La population parisienne, qui est intelligente et animée de sentiments délicats, lui fit un accueil enthousiaste (16 février). Elle acclamait dans l'exilé royal le Bourbon qui s'était toujours rappelé, sur le Trône d'Espagne, qu'il était de souche française, et elle comprenait en même temps combien cette révolution était indésirable, combien elle allait, dans les circonstances troublées où se débat l'Europe, compliquer une situation si complexe.

En Espagne, ce fut, comme toujours en pareil cas, dans les premiers jours, un débordement d'enthousiasme. La niaiserie de la foule, entretenue par l'ignorance des élites, s'imaginait que la République, proclamée aussitôt en grande pompe, à Barcelone, puis à Madrid, allait résoudre toutes les difficultés. Il n'en fut rien, bien entendu.

La révolution n'eut d'autres résultats immédiats qu'une série de troubles communistes dans les grandes villes, des actes d'indiscipline dans la marine de guerre et dans les troupes du Maroc et une chute verticale de la peseta. Dès le 28 mai, il fallait élever de cinq à six milliards la circulation fiduciaire.

En même temps, une vague d'anticléricalisme allait passer sur la Péninsule. Partout, à Madrid, à Cordoue, à Séville, à Grenade, à Alicante et à Saragosse, églises et couvents allaient brûler, aux acclamations de la populace (10, 11 et 12 mai).

Le gouvernement provisoire présidé par un républicain catholique, M. Alcala Zamora, laissa faire. Bien mieux, il fit expulser d'Espagne l'archevêque de Tolède et l'évêque de Vittoria qui avaient émis des protestations.

Les élections à la Constituante ont eu lieu le 28 juin. Elles ont été fortement orientées à gauche. Les socialistes formeront le groupe le plus nombreux ; les radicaux nuance Lerroux viendront ensuite. Quant à la droite républicaine,

elle ne comptera que quelques unités. Les carlistes ont triomphé en Navarre et les autonomistes en Catalogne.

Après le scrutin, le colonel Macia, chef du gouvernement de Barcelone, a pu dire: « Désormais, on ne nous gouverne plus de Madrid ». En Galice, en Navarre, en Andalousie, il va falloir également compter avec des mouvements autonomistes.

Le conflit du Vatican et du fascisme

Les accords du Latran n'ont décidément pas résolu la question romaine. Le conflit a bientôt repris entre le Vatican et M. Mussolini, à propos de l'activité des groupes de l'« Action catholique ».

Le 1er juin, un décret gouvernemental a ordonné la fermeture de tous les locaux où ces groupes donnaient leurs réunions. Il a été exécuté avec l'énergie brutale habituelle au fascisme.

M. Mussolini soutient, non sans apparences de raison, que l'activité de l'« Action catholique », qui a donné asile à tous les opposants au régime, est purement politique et ne se conforme pas à l'esprit du Concordat. Le Pape répond qu'il n'en est rien, que le fascisme, prétendant à monopoliser l'éducation de la jeunesse, voit avec mécontentement une concurrence menée avec succès contre ses œuvres juvéniles.

Le 5 juillet a été publiée une encyclique de Pie XI condamnant les doctrines du fascisme sur l'éducation de la jeunesse. Le Pape déclare que le serment fasciste n'est pas licite... mais il permet à ceux que les nécessités de leur carrière contraignent à ce serment de le prêter en se réservant de s'en dégager si les circonstances venaient à leur en faire un devoir.

La conférence de Londres qui s'ouvrit le 21 juillet, après que MM. Bruning et Curtius, venus à Paris, eurent eu une entrevue avec M. Pierre Laval, au cours de laquelle ils réclamèrent, dit-on, la restitution du couloir polonais à l'Allemagne.

Elle tourna mieux pour nous qu'on ne pouvait le craindre. Mais ce ne fut pas faute du gouvernement français de s'être imprudemment engagé. Son plan, qui fut heureuse-

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Une république est toujours sujette à des dissensions; rien ne lui est plus dangereux qu'un voisin puissant.

SIEYÈS.

ment écarté par l'Angleterre et les Etats-Unis consistait dans l'octroi au Reich d'un crédit de 500 millions de dollars, suivi, à brève échéance, d'un emprunt international du même montant, contre gages financiers et garanties politiques. L'Allemagne devait prendre l'engagement de ne pas augmenter ses armements, de résilier le protocole d'union douanière du 19 mars et de consentir « une trêve politique » de dix ans.

FLIRT FRANCO-SOVIETIQUE

par BOGISLAS.

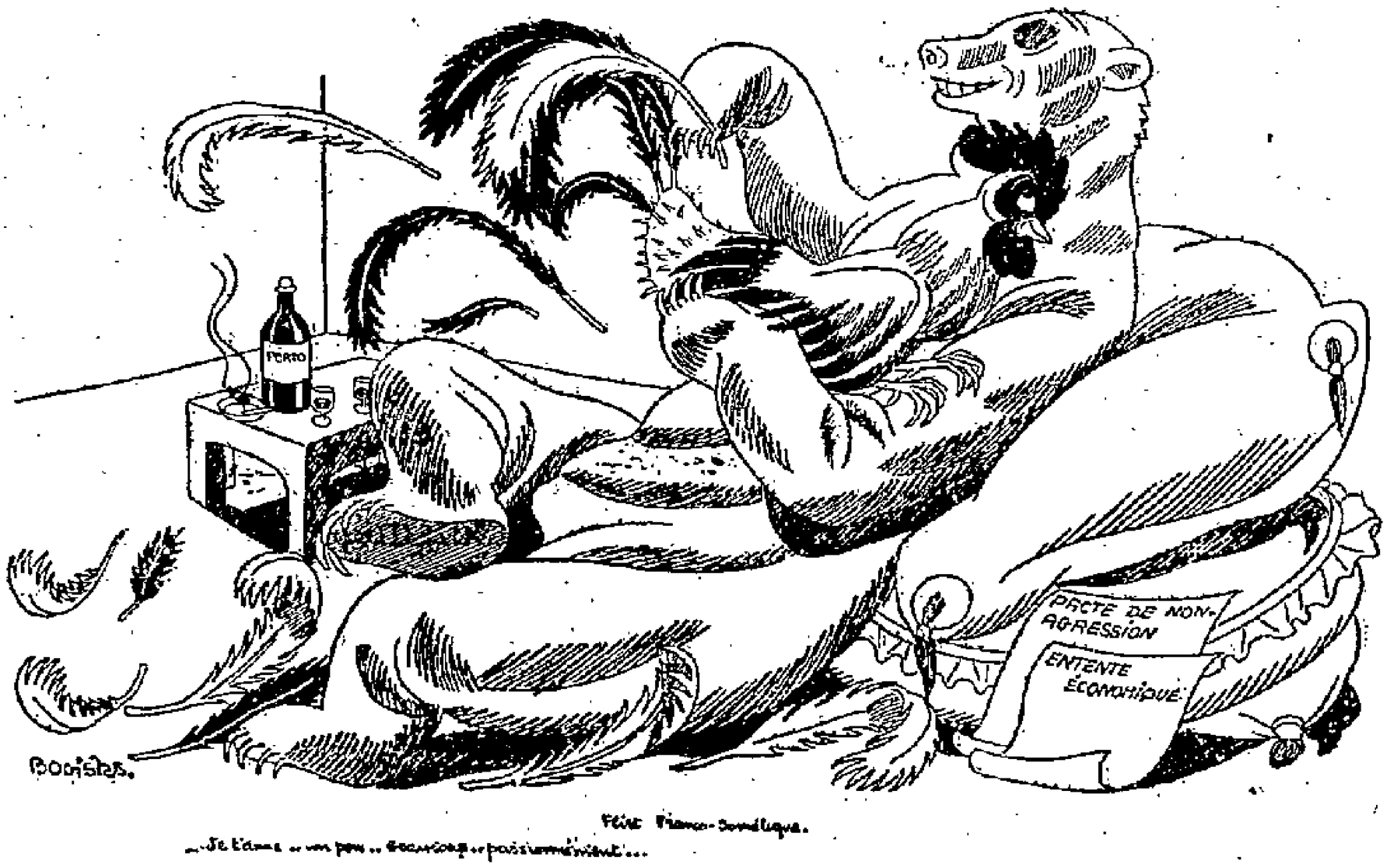

— Je t'aime... un peu... beaucoup... passionnément...

(d'après le *Charivari*).

La conférence se borna à quelques décisions et recommandations anodines pour alléger provisoirement la situation financière de l'Allemagne (23 juillet). L'Allemagne en est donc restée pour un temps au régime du moratoire, personne n'ayant pu prévoir comment les choses tourneraient. Le Reich aurait-il encore recours à l'inflation ? Le mark retomberait-il à zéro comme naguère ? En tout cas, il faut s'attendre chez nos voisins, à des convulsions de tous genres. La sagesse consistera pour nous à rester attentifs et à demeurer forts. Plus que jamais, la consigne devrait être qu'il n'y a pas de bêtises à commettre. Mais nous sommes à peu de mois des élections de 1932. Une fois de plus, notre destin et celui de l'Europe seront à la merci d'un coup de dés.

Abel MANOUVRIEZ.

ACTION THÉRAPEUTIQUE
DES GRAINS DE VALS

Les Grains de Vals, dont tout le monde connaît les remarquables propriétés doivent leur vogue bien méritée à une habile et judicieuse association de leurs principes actifs qui leur permet de remplir les deux conditions exigées d'un bon laxatif :

1° Stimuler la secrétion biliaire du foie et faire couler la bile dans l'intestin ; — 2° exciter doucement la paroi de l'intestin, de façon à faire secréter ses glandes et à provoquer une accélération de ses mouvements. Toutes ces influences concourent au même résultat : faciliter l'excrétion des résidus digestifs.

Les produits utilisés dans la préparation des Grains de Vals sont : d'une part, le podophyllin, préparé d'après un procédé spécial, et les extraits végétaux, cascara sagrada et bourdaine ; d'autre part, des extraits opothérapiques : extrait biliaire et extrait intestinal.

L'opothérapie biliaire est destinée à stimuler la secrétion du foie. La bile, qui, de cette manière, arrive en abondance dans l'intestin, rend les matières fécales plus pâteuses, ce qui facilite leur cheminement vers l'extérieur.

L'opothérapie intestinale, étudiée par Gilbert et Carnot, a fourni des résultats thérapeutiques remarquables. En dehors de ses effets sur la digestion chimique des aliments, elle active la motricité et l'exonération du canal digestif.

Il est à noter que les Grains de Vals n'irritent pas l'intestin et ne provoquent jamais de coliques : autant de raisons pour en conseiller l'emploi.

Un des avantages du traitement par les GRAINS DE VALS, est d'être très économique, puisque le flacon pour trois mois de traitement ne coûte que **4 fr. 50** tous impôts compris. Il se trouve dans toutes les pharmacies du monde entier, et au

LABORATOIRE H. NOGUES & Cie

=:= 11, Rue Joseph-Bara - PARIS =:=

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

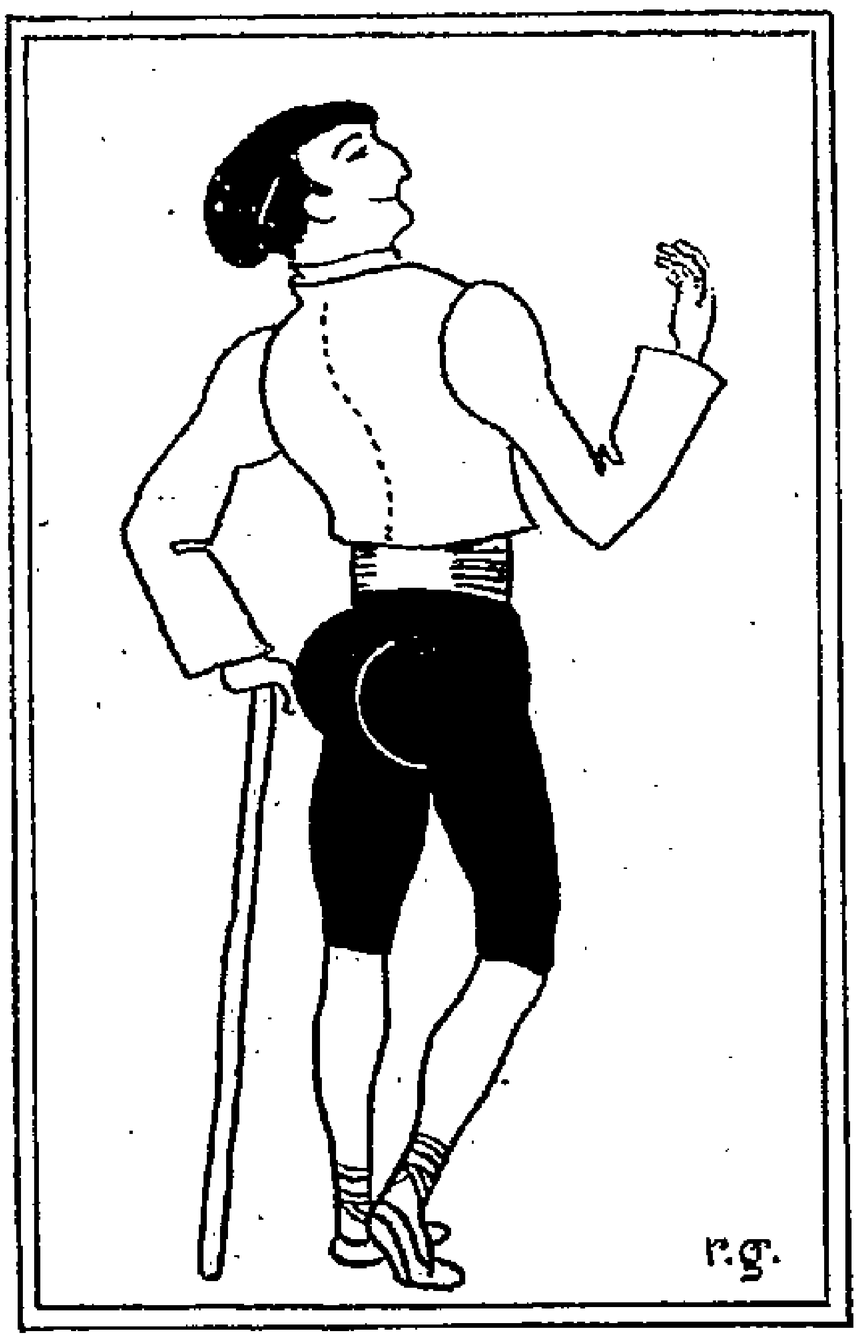

GASCOGNE

LANGUEDOC (Biterroise)

LORRAINE

MARCHE

L'AFFAIRE OUSTRIC

CHANSONS DE JABON

Les noms !... Les noms !

On chuchote... on murmure. Les noms ! Les noms ! Ce sont de grands noms, tous les grands noms de la République démocratique, laïque et obligatoire. Les chèques pleuvaient, comme au temps de Panama.

Oustric, le chancelier des chéquiers... ne dit rien, et ne veut rien dire....

Cependant j'ai été l'interroger en musique et voici le résumé de notre conversation :

AIR : *SAVEZ-VOUS PLANTER LES CHOUX?*

(De Maurice CHEVALIER).

Dit's moi, M'sieu l' Chancelier,
Chancelier des... chéquiers,
Un petit renseign'ment,
Concernant votre argent.

Comment les arrosiez-vous,
A la mode, à la mode,
Comment les arrosiez-vous,
A la mode de chez vous?

LE CHANCELIER.

Celui-là quand j' l'arrosai,
Voyez-vous,
D'un chèqu', voyez-vous, voyez-vous.

Chaque fois, il hésitait,
S'il le prendra ou l' paierait.
Dra ou l' paierait,
Ra ou l' paierait,
Ou l' paierait, ou l' paierait, ou l' paierait,
S'il le prendr... Raoul Péret.

JABON.

Dit's-moi, M'sieu l' Chancelier,
Chancelier des... chéquiers,
On dit qu'un Sous-S'crétaire
Savait très bien y faire.

D' ces gens-là y' en a beaucoup,
A la mode, à la mode,
D' ces gens-là y' en a beaucoup,
Tardieu en a mis partout.

LE CHANCELIER.

Y'en a un qui touchait gros,
Voyez-vous,
Chait gros, voyez-vous, voyez-vous,
Y s' balladait en auto,
Ce zigomar, c'est l' héros!
Mar c'est l'héros,
Mar c'est l'héros,
C'est l' héros, c'est l' héros, c'est l' héros,
Ce zigo... Marcel Héraut.

JABON.

Dit's-moi, M'sieu l' Chancelier,
Chancelier des chéquiers,
Un député de goche,
En mettait plein sa poche.
Il s'empifrait jusqu'au cou,
A la mode, à la mode,
Il s'empifrait jusqu'au cou,
Il aurait dévoré tout.

LE CHANCELIER.

Il n'avait pas froid aux yeux,
Voyez-vous,
Aux yeux, voyez-vous, voyez-vous,
Il se sucrait pour le mieux,
Mais qui donc est ce Monsieur?
Est-ce Monsieur? Est-ce Monsieur?
Monsieur est-ce? Monsieur est-ce? Monsieur est-ce?
Est-ce Monsieur? Monsieur... Hesse?

JABON.

Dit's-moi, M'sieu l' Chancelier,
Chancelier des chéquiers,
On dit qu'un petit homme
Touchait de fortes sommes.

Qui est-c' qui palpait des sous,
A la mode, à la mode,
Qui donc palpait des gros sous,
A la mode de chez vous?

LE CHANCELIER.

Il voulait que je l'arrose,
Voyez-vous,
L'arros', voyez-vous, voyez-vous,
Il plaidait fort bien sa cause,
Et mêm' sa triomphal' cause
Triomphal' cause,
Triomphal' cause,
Omphal' cause, omphal' cause, omphal' cause.
Même sa triom.... Falcoz.

JABON.

Dit's-moi, M'sieu l' Chancelier,
Chancelier des chéquiers,
Qui encor chez Oustric
Venait toucher du fric?

LE CHANCELIER.

On n' se montrait pas grigou,
A la mode, à la mode,
Et l'on payait à tout coup,
A la mode de chez nous.

Un d'eux venait le lundi,
Voyez-vous,
L' mardi, voyez-vous, voyez-vous,
Soutirait jusqu'au sam'di,
Du tonneau et du barril,
Et du barril et du barril,
Du barril, du barril, du barril,
Du tonneau et... Dubarry!

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES A L'AVANT-GARDE !

L'Action Française a soulevé les critiques de quelques-uns ; je ne suis pas de ceux-là, car sans elle, bien des atteintes au corps de la France auraient été portées qui, grâce à son énergie, ont été évitées. On la voit toujours à l'avant-garde lorsqu'il s'agit des intérêts vitaux et supérieurs du pays.

Abbé BERGEY, *Député de la Gironde* (1925).

Dans le bain !

La Commission d'Enquête était bien décidée, paraît-il, à pratiquer une vaste opération de voirie, et à nettoyer les écuries.

Mais à peine les robinets ont-ils été ouverts, qu'un immense fleuve de boue s'est mis à dégouliner sur les politiciens...

Alors on chante :

AIR : VOILA POURQUOI JE SUIS RÉPUBLICAIN !

Lorsqu'un beau jour, la Commission d'Enquête
Dans les Affair's Oustric eût mis son nez
Ell' fut soudain étonnée, stupéfaite
De voir les crab's qui grouillaient dans le panier.
Elle avait vu, en consultant l' registre
Des homm's d'Oustric, qu'on y trouvait Péret.
Ell' fit venir devant ell' le ministre,
Et s'aperçut que le ministr' touchait
Ell' s'aperçut que le ministr' touchait.

Alors cett' brave Commission d'Enquête,
C'était normal, voulut poursuivr' Péret.
Pour lui fair' rendre un peu de la galette
Que sans scrupul' le bonhomme empochait.
Elle prit donc un moyen très logique,
Et dès le lendemain ell' convoquait
D'vant ell' le procureur d' la République.
Ell' s'aperçut que l' procureur touchait,
C'est rigolo, mais l' procureur touchait.

C'est fort, se dit, la Commission d'Enquête,
Nous allons faire arrêter ces gens-là,
En demandant à la Polic' Secrète
De délivrer contre eux de beaux mandats.
Elle convoqua le chef de la police,
Le lendemain, Monsieur Benoist venait,
On s'aperçut que c'était un complice
Et que le chef de la polic' touchait,
Parfaitement, Monsieur Benoist touchait.

Un moyen s' dit la Commission d'Enquête,
C'est d'envoyer en Haut' Cour ces voleurs.
Rapidement, sans tambour ni trompette,
Elle en prévint Messieurs les Sénateurs.
Mais le Sénat déclara, quelle histoire,
Que pour juger tout' la bande à Péret,
Il ne voulait avant tout rien savoir-e.
Pour cet' raison : les sénateurs touchaient !
C'est pas d' la blagu', les sénateurs touchaient.

Il paraît que la Commisssion d'Enquête
Va commencer un travail nouveau,
Et n' plus chercher qui touchait la galette,
Evidemment ils étaient beaucoup trop.
Ell' va fouiller dans le mond' politique
Pour voir enfin si quelqu'un n' touchait pas.
Si elle en trouve un dans la République,
Ce sera dur, mais ce s' ra toujours ça,
Mais on affirme qu'ell' n'en trouvera pas.

JABON.

Vous pouvez faire vous-même une excellente

BOISSON DE MÉNAGE

Agréable à boire, saine et économique

de GOUT TRÈS AGRÉABLE

et revenant

à **25** centimes le litre

avec

l'extrait PICARD

(à base d'extraits de plantes)

Prix du flacon 10 fr.; franco *contre mandat 11 fr.*; franco *contre remboursement 12 fr.*; *les 3 flacons contre mandat 30 fr.*; franco *contre remb. 32 fr.*

Renseignements et vente : PHARMACIE, 12, Boulevard Saint-Martin, PARIS (10e)

L'AFFAIRE OUSTRIC DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Par L. DE GÉRIN-RICARD.

La Commission d'Enquête aura eu au moins comme résultat de mettre en lumière les mœurs des politiciens.

Ainsi sont apparues, dans un jour très cru, les tares de la République que l'*Action Française* n'a cessé de dénoncer.

Les dépositions des témoins entendus à propos de l'affaire Oustric et dont nous nous sommes efforcés de reproduire les passages essentiels en même temps que les plus pittoresques, disent mieux que tout, que, sous le régime « qui a besoin pour vivre du suffrage des consciences et des volontés », les consciences et les volontés s'achètent et se trafiquent quotidiennement.

Sous le signe de l'irresponsabilité s'établit une solidarité entre fonctionnaires et journalistes vendus, magistrats serviles, politiciens avides d'argent et puissants seigneurs de la finance internationale.

Et les révélations de la Commission d'Enquête ne nous placent pas en face de cas exceptionnels. Il n'est pas besoin de lire entre les lignes de la sténographie officielle pour comprendre que ces scandales sont choses normales, avérées, reconnues, cyniquement avouées dans les milieux corrompus de la politique parlementaire. C'est bien le régime qui veut cela.

Les Raoul Péret, les René Besnard, les Falcoz, les Albert Favre, les Gaston Vidal sont les dignes fruits de la république.

Une « excellente affaire »

Une excellente affaire, c'est, s'il faut en croire Gaston Vidal, ancien sous-secrétaire d'Etat, et bien d'autres témoins également cyniques, la *S. N. I. A. Viscosa.*

Ces messieurs ont évidemment de sérieuses raisons de penser ainsi...

Mais ce sont là des jugements bien subjectifs.

Rappelons les faits.

Le 26 mars, Gaston Vidal, agissant pour le compte de son patron Oustric, dont il a reconnu avoir reçu 860.000 francs, seulement pour l'affaire en question, remet à M. Moret, directeur du mouvement général des fonds, la demande officielle d'entrée en France de 500.000 actions de la S. N. I. A., affaire lancée par l'ex-milliardaire italien Gualino, qui vient d'être envoyé au bagne par Mussolini.

M. Moret, saisi de cette demande, déclare à M. Gaston Vidal, ainsi qu'il le répétera à diverses reprises devant la Commission : « Tant que je serai à la tête du mouvement général des fonds, cette affaire ne se fera pas ».

M. Moret n'ignorait pas ce que valait l'affaire italienne. De plus, c'était une règle depuis de longues années de n'autoriser l'introduction d'aucune valeur étrangère sur le marché. Enfin, la chute de notre devise nationale s'accélérait alors. Aussi M. Moret ne pouvait-il répondre autre chose à M. Vidal. Celui-ci sourit et rétorqua : « L'affaire se fera, M. le directeur ».

L'ancien sous-secrétaire d'Etat connaissait bien le régime démocratique. C'est lui qui devait avoir raison.

Le 13, M. le directeur du mouvement général des fonds consulte le ministère des affaires étrangères, sui-

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

L'OCCASION

Nous avons une occasion unique de faire la France grande, il ne faut pas la laisser échapper. Il y a huit siècles que pareille occasion ne s'est rencontrée. On peut perdre une bataille, une guerre. On n'a pas le droit de ne pas profiter de sa victoire, surtout lorsque celle-ci a été complète et décisive.

Paul CAMBON, *Ambassadeur à Londres* (1919).

vant l'usage. Gaston Vidal se rend aussitôt au ministère, et le surlendemain le ministère consulte notre ambassadeur à Rome, M. René Besnard.

Disons en passant qu'il y avait au Quai d'Orsay un personnage puissant, devant lequel la Commission a montré trop de pusillanimité, et qui était tout dévoué à Oustric : il s'agit de G. Peycelon, l'âme damnée de Briand.

Les relations de ce triste personnage avec le banquier sont attestées par une lettre d'Oustric à Gualino, au sujet de l'introduction de la S. N. I. A., dans laquelle le financier disait : « J'interviendrai à nouveau au Quai d'Orsay. Mais M. Gilbert Peycelon est absent et ne doit être de retour que samedi ».

On découvrit aussi dans les dossiers d'Oustric un bon de caisse de 21.500 francs aux initiales G. P. Interrogé au sujet de ce bon, Oustric a déclaré aux enquêteurs qu'il ne voulait pas répondre. Sommé de dire au moins s'il s'agissait de Peycelon, le banquier a observé le même mutisme. Ce silence est aussi éloquent qu'un aveu fait par Peycelon lui-même.

Informé par le Quai d'Orsay que M. René Besnard était alerté, Gaston Vidal part aussitôt pour Rome, y voit à deux reprises M. René Besnard, et, comme par enchantement encore, après cette visite du véritable magicien qu'est en l'espèce Gaston Vidal, notre ambassadeur envoie un avis favorable au ministère.

Il déclare qu'il n'a pas « d'objection à formuler » à l'introduction des valeurs italiennes.

Pour se faire valoir du reste auprès de celui qui l'a acheté, M. René Besnard écrit à Gaston Vidal qu'il a envoyé au ministère un « avis très favorable ».

Le 7 mai, rapport favorable des Affaires étrangères aux Finances.

M. Moret ne change pas d'avis. Il soumet à son ministre, M. Raoul Péret, un rapport concluant à un refus d'autorisation. A ce rapport, M. Moret joint une lettre destinée à Oustric, qui fait part au banquier de la décision du ministère.

Mais alors, M. Raoul Péret répond au chef du mouvement général des fonds qu'il faut un supplé-

ment d'enquête, car, dit-il, « M. René Besnard recommande tout particulièrement cette affaire ». Entre temps, Raoul Péret avait reçu la visite de Gaston Vidal... et même celle de René Besnard, venu de Rome exprès pour l'entretenir de l'affaire.

Donc M. Moret, par ordre, demande l'avis du ministère du commerce.

M. Serruys, directeur des accords commerciaux, remet à ce sujet à M. Charmeil un rapport en plein accord avec l'avis de M. Moret.

C'est alors que Gaston Vidal fait intervenir auprès de M. Charmeil son collègue et ami Albert Favre, ancien sous-secrétaire d'Etat.

Ainsi qu'il a eu le cynisme de le déclarer devant la commission d'enquête, M. Favre a fait « trois ou quatre visites à M. Charmeil afin de lui faire partager sa conviction ». Et cet infâme politicien a eu le front d'ajouter au cours de sa déposition : « J'ai eu l'impression que j'avais atténué, dans une certaine mesure, par mon argumentation et mes objections, la rigueur des premières affirmations ».

Convoqué devant la Commission d'enquête, M. Charmeil a bien dû avouer qu'il avait transformé les termes du rapport de M. Serruys au point de qualifier de « sérieuse et puissante » une affaire sur laquelle M. Serruys faisait les plus expresses réserves. Mais ce qui est inouï, c'est qu'après avoir eu connaissance du rapport de M. Serruys, défavorable à la S. N. I. A., M. Charmeil avait reçu un rapport de notre attaché commercial à Rome, M. Bonnefon-Craponne, qui était plus catégorique encore et qui concluait que l'affaire ita-

PHOTOGRAPHIES

Jacques BAINVILLE, ton sépia ou noir.. 8 fr. et 20 fr.
Léon DAUDET — 8 fr. et 20 fr.
Charles MAURRAS — 8 fr. et 20 fr.
Amiral SCHWERER — 8 fr. et 20 fr.

Franco par poste recommandée.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

lienne « ne devait pas être recommandée à l'épargne française ». C'est cependant ce que M. Charmeil a fait d'un cœur léger...

Lorsque Raoul Péret reçut la réponse du commerce, il est démissionnaire depuis 4 jours, mais peu importe ! L'avocat d'Oustric veut bâcler l'affaire. Il demande dans une lettre écrite de sa main, contrairement à l'usage, et où il inscrit la mention : *Très urgent*, un avis... favorable aux Affaires étrangères.

Ce qu'il obtient.

Raoul Péret demande alors aussitôt à M. Moret d'établir un rapport « objectif » qui lui permette de signer l'autorisation.

M. Moret obéit contraint et forcé, ainsi qu'il l'a déclaré à diverses reprises devant la Commission d'Enquête. Dans son rapport du 23 juin il formule du reste les mêmes réserves que précédemment. Et le ministre signe l'autorisation.

M. Raoul Péret avait bien mérité d'Oustric. Six mois après avoir autorisé l'introduction sur le marché français d'une valeur étrangère qui devait faire courir les plus graves dangers aux finances publiques et à l'épargne française, il était nommé l'avocat-conseil d'Oustric. Cela lui rapporta durant 3 ans la coquette somme de 100.000 francs par an pour ne rien faire. Suivant les déclarations de divers témoins et l'aveu de Raoul Péret lui-même, cet avocat d'Oustric n'a *jamais plaidé* pour la banque.

Le Marché Caillaux-Oustric

Voilà pour Péret. Quant à Caillaux son successeur, malgré les grands airs qu'en bon cabotin il n'a pas manqué de prendre devant la Commission, il a été manifestement démontré qu'il avait passé avec Oustric un véritable marché.

Avant de signer la lettre d'autorisation de cotation des titres de la S. N. I. A. le nouveau ministre des finances avait posé ses conditions à Oustric. Il avait demandé pour son fidèle Coggia une place d'administrateur de la S. N. I. A. Caillaux avec Coggia nièrent

tout d'abord devant la Commission d'Enquête que les pourparlers Caillaux-Oustric au sujet de la nomination d'administrateurs de la société fussent antérieurs à la signature ministérielle. Une lettre d'Oustric à Caillaux et une autre de Gualino à Oustric ont permis, à ce propos, de convaincre Caillaux et Coggia de faux témoignage.

L'Affaire Maixandeau et quelques autres

La S. N. I. A. n'est pas la seule affaire Oustric où les parlementaires et les fonctionnaires de la IIIe République se soient vendus à ce « haut et puissant seigneur de la finance ».

Au début de 1927, le parquet de la Seine avait ouvert à l'occasion du placement dans le public de titres fictivement cotés en Bourse une instruction, sur l'inculpation d'escroquerie, contre les sieurs Maixandeau, Thorel, Rochette. Puis, après une longue expertise, le 21 octobre 1930, le procureur de la République adressait au procureur général un rapport qui concluait à l'inculpation de certains banquiers, dont Oustric.

C'est alors que le procureur général Donat-Guigue estima qu'il devait en référer au Garde des Sceaux, qui se trouvait être (comme le hasard fait parfois bien les choses) Raoul Péret, avant d'autoriser son substitut à délivrer ce réquisitoire.

Et bien entendu Raoul Péret demande aux magistrats de modifier en faveur d'Oustric les termes de leur rapport. Et, bien entendu aussi, Donat-Guigne et Pressard obéirent.

Convoqués une première fois devant la Commission d'Enquête, les magistrats, se sachant perdus s'ils parlaient, adoptèrent l'attitude qui est celle de tous les grands criminels dont la culpabilité est patente : le mutisme.

Alléguant, tout à fait à tort, le « secret professionnel », ces messieurs refusèrent de répondre aux questions des enquêteurs.

Mais, quelques jours plus tard, M. Chéron ayant

déposé à ce sujet devant la Commission, les magistrats ne purent plus invoquer le secret professionnel, et durent bien parler.

Le Donat-Guigue que la Commission d'Enquête a entendu alors était tout différent de l'insolent personnage qui, le 13 février, avait énergiquement refusé de répondre à aucune des questions qui lui étaient posées. Les agissements de Raoul Péret et des procureurs ayant été connus au grand jour, M. Donat-Guigue avait pris le parti d'adopter une attitude plus humble. Au cours de sa déposition, le magistrat a essayé de se justifier; il a parlé fréquemment de sa « très grande franchise », de sa volonté d'aider et d'éclairer la Commission. Il n'y a pas de compliments enfin qu'il n'ait tenu à décerner aux enquêteurs chaque fois que l'occasion s'en présentait.

C'est ainsi que par deux fois il a déclaré à M. Mandel que ses questions étaient très « judicieuses ». Mais ces éloges n'ont point ému les enquêteurs, non plus que les interminables dissertations volontairement confuses dans lesquelles s'est lancé le témoin chaque fois qu'une question embarrassante lui était posée. La culpabilité du procureur qui a modifié les conclusions de son rapport sur l'affaire Maixandeau, par ordre de Raoul Péret, et qui n'a mis M. Chéron au courant qu'un mois après sa nomination de ministre et lorsqu'il était certain que le pot-aux-roses allait être découvert, est apparue à tous.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

D'un bout à l'autre de l'histoire, nous constatons que les peuples qui ont voulu, enivrés de leur civilisation, se faire un instrument de jouissance et de paix, ont été livrés comme des proies à des peuples plus rudes. Ils ont été envahis et asservis. Leur renoncement, la largeur et l'opulence de leur hospitalité, ne les ont pas sauvés; ni même leur supériorité de culture, s'ils n'ont pas su la défendre les armes à la main.

Nous ne possédons rien qui ne soit menacé, dès que nous n'avons plus l'énergie de maintenir cette possession par la force.

Paul BOURGET, *Discours à l'Académie Française*,
2 janvier 1914.

Les Titres de l'Extension

L'audition de M. Farnier, sous-gouverneur de la Banque de France, ancien directeur du mouvement général des fonds et ancien chef de cabinet de MM. Clémentel et Raoul Péret, a permis aux enquêteurs de se rendre compte de tout ce qu'eut pour le moins d'étrange la conduite de ce haut fonctionnaire dans l'affaire de l' « Extension ».

Le témoin, à la fin du mois de septembre 1929 et après de nombreuses démarches faites auprès de lui par M. de Rivaud pour lui signaler la hausse inquiétante des titres de l' « Extension », introduits en Bourse par Oustric, a entretenu de cette affaire l'avocat général Cord. Celui-ci déclara que le parquet n'avait pas à intervenir.

Ce Cord, dont on a évoqué à maintes reprises le fantôme devant la Commission d'Enquête, trouva la mort dans un accident d'automobile alors qu'il était dans la voiture d'un certain M. Fournier, qu'il avait reçu pour mission de surveiller...

M. Farnier envoya un rapport à M. Chéron, ministre des Finances.

Quatre mois plus tard, le 27 janvier au matin, M. Farnier recevait la visite de M. Jean Durand, accompagné d'Oustric, qui lui aurait parlé, de fantomatiques machinations dont il était victime en Bourse...

Mais, coïncidence bizarre, dans l'après-midi du même jour, le directeur du mouvement général des fonds reçoit un rapport de M. Daru, commissaire de police de la Bourse, qui parlait, pour la première fois, et sans précision aucune, de ces « mystérieuses « machinations » dont l'innocent Oustric était victime.

Aussitôt, et avec une rapidité que déploient bien

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.
8

rarement les fonctionnaires, sans chercher le moins du monde à savoir si les affirmations du commissaire de police avaient quelque fondement, M. Farnier rédige un projet de lettre pour le garde des Sceaux à soumettre à la signature de M. Chéron, et dans lequel, après avoir résumé le rapport du policier, le directeur du mouvement des fonds demandait l'ouverture d'une enquête contre les prétendus ennemis d'Oustric.

Fonctionnaires vénaux

Et puisque nous en sommes à parler de la conduite de certains hauts fonctionnaires, n'oublions pas de citer le cas savoureux de M. Augé, inspecteur de l'enregistrement, qui toucha 100.000 francs d'Oustric pour faire éviter des amendes fiscales au banquier.

Et puis, il y a encore le policier André Benoist, ce sinistre personnage, inventeur de la « chambre des aveux spontanés » où il torturait les inculpés lorsqu'il était chef de la police judiciaire, et qui vendait à Oustric des renseignements confidentiels. Un bon de caisse de 17.200 francs aux initiales du policier a été découvert dans la comptabilité du financier. Cet individu, qui se montra du reste devant la Commission arrogant comme peuvent l'être des policiers sous un régime où ils savent que tout leur est permis, parce-qu'ils en sont le soutien, a une assez jolie carrière... Chef de la Sûreté à l'armée d'Orient, il fut cassé par le général Franchet d'Espérey qui demanda son renvoi, parce que le policier avait fait des démarches pour que l'espion Gonrévitch put rentrer en France. Le général accusait en outre Benoist d'avoir touché un chèque de 50.000 francs du banquier Chary.

LE MARIAGE DU DAUPHIN

Un album in-4°..... 6 fr. Franco : 7 fr. 50
Edition originale..... 15 fr. — 16 fr. 50

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

Et malgré ce, il fut réintégré dans l'administration en 1922-23 grâce à l'appui de M. de Cassagnac, l'étonnant foudre de guerre, celui qui réussit à se faire évacuer après une demi-journée de front, pour une mystérieuse blessure au *calcaneum*...

Journalistes vendus

Enfin, il y a aussi les malfaiteurs à la solde des politiciens, ceux qui déshonorent la profession de journaliste.

Les interrogatoires de plusieurs d'entre eux ont montré quelle corruption règne parmi tout ce qui touche de près ou de loin aux milieux parlementaires.

Ici le journaliste et le député s'allient pour tromper, dépouiller le citoyen.

C'est ainsi que l'honorable M. Perquel, directeur du *Capital*, commandeur de la Légion d'honneur, au titre militaire, pour avoir fait la guerre loin du front comme officier d'administration, reçut 200.000 francs d'Oustric pour passer 54 lignes de publicité dans son canard.... Ou tout au moins, M. Perquel voudrait le faire croire... Car, coïncidence bizarre, on retrouve Raoul Péret dans chacune des affaires dont s'occupe Perquel, son ami intime. Oustric le savait. Il pouvait espérer que les 200.000 francs par lui donnés à Perquel lui permettraient d'utiliser cette intimité... Il ne semble pas avoir été déçu.

En effet, dans une lettre du 16 juillet, le financier annonçait à Perquel qu' « il recevrait la somme de 100.000 francs pour le remercier d'avoir bien voulu user de son influence pour faciliter la conclusion de l'affaire de la S. N. I. A. ». Or, à cette date, aucune insertion publicitaire n'avait paru dans le *Capital* concernant les titres italiens, il ne pouvait donc s'agir de récompenser M. Perquel de la publication d'articles.

Une digne réplique de M. Perquel, directeur du *Capital*, est M. Bollak, directeur de l'*Agence économique et financière*.

Celui-ci a reçu 135.000 francs d'Oustric pour deux articles publicitaires sur la S. N. I. A., de quinze et de dix-neuf lignes... Mais il faut dire que cet intime

(celui-là aussi) d'Oustric, qu'il tutoyait, avait communiqué au banquier de très importants renseignements financiers, qu'il a avoué tenir de Paul Reynaud lui-même...

Ajoutons que ce Bollak a été décoré de la Légion d'honneur, alors que la grande chancellerie la lui avait refusée, grâce à l'intervention des députés Dutreil, Lhopiteau et Bluysen.

MM. Dutreil, Lhopiteau et Bluysen collaborent à l'*Agence économique*. Ils devaient bien ce petit service à leur directeur...

A LA COMMISSION D'ENQUETE DU SENAT
par Ralph SOUPAULT.

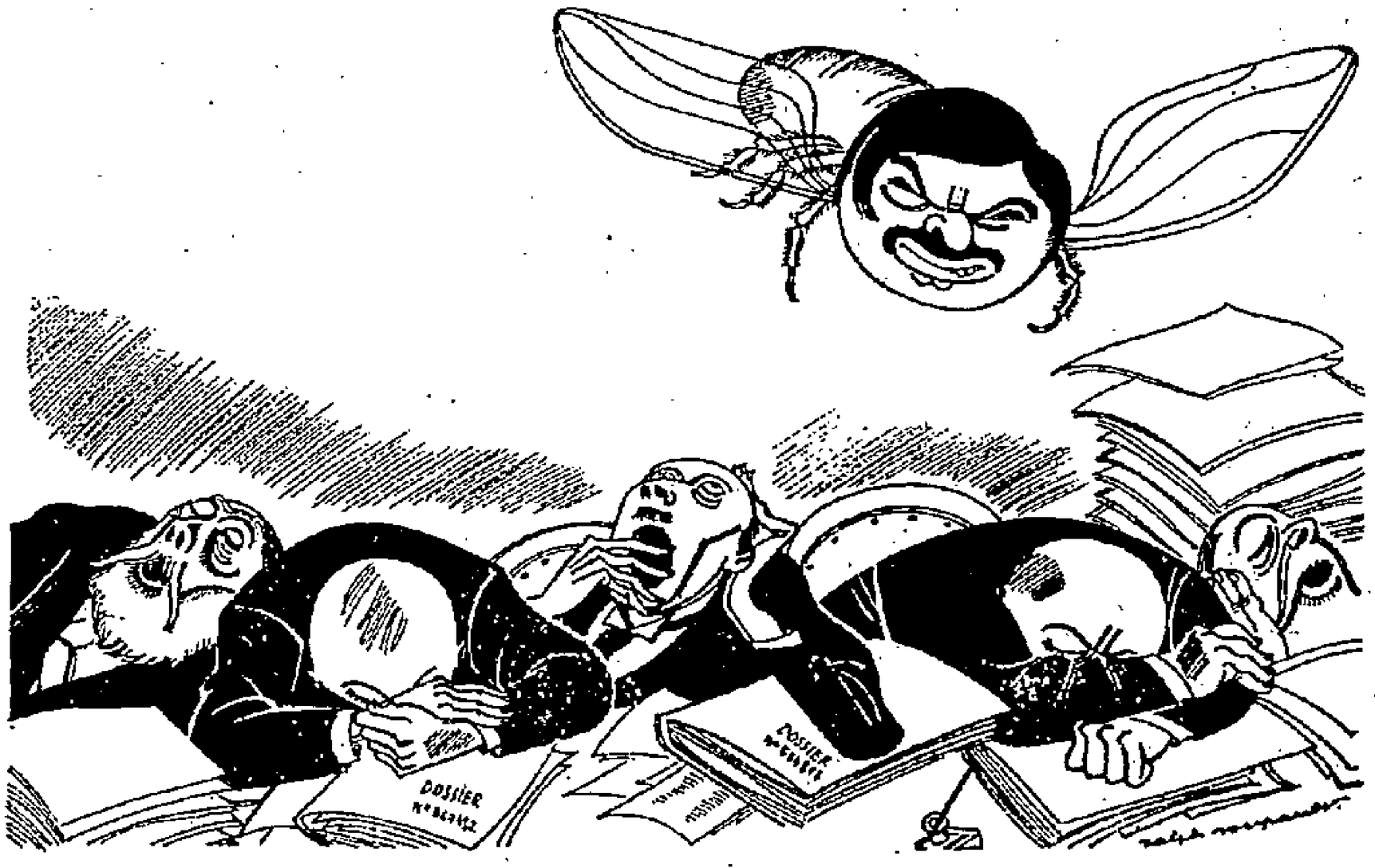

La mouche tsé-tsé exerce ses ravages...
(d'après le *Charivari*).

Lederlin, Falcoz, Lautier, Blum

Défilèrent également devant la Commission (pour ne citer que les gros personnages) :

Lederlin, administrateur de plusieurs affaires Oustric mais qui, à l'en croire, ignore tout des trafics accomplis dans les conseils où il occupait une place de premier plan.

Falcoz, qui fut avocat de la Salfa durant 2 mois et de la Ford Française, et qui a touché 118.000 francs

d'Oustric, alors qu'*il était sous-secrétaire d'Etat.* Ce parlementaire était, lui aussi, un avocat peu bavard : il ne plaidait pas, donnait fort peu de consultations mais, devenu avocat des affaires Oustric, il changea subitement d'opinion au sujet des droits de douane et se garda de soutenir à la commission des douanes la thèse dont il s'était déclaré le partisan peu de temps auparavant en de nombreux articles de journaux. Oustric avait passé par là...

Lautier, de l'*Homme Libre*, à qui Oustric versait pour son journal un don annuel de 250.000 francs, et qui n'a pas encore compris pourquoi...

M. *Robert Blum*, heureux fils-à-papa, qu'Oustric fit entrer chez Peugeot (affaire que le banquier de la rue Chauchat tenait en tutelle), comme ingénieur, aux appointements de 6.000 francs par mois.

« Ces appointements étaient beaucoup plus élevés que ceux que nous versions aux ingénieurs de son âge », a déclaré M. Robert Peugeot.

Evidemment, tout le monde ne peut pas être le fils de Léon Blum.

Oustric et la Banque de France

Un autre scandale c'est la conduite des directeurs de la banque de France avec Oustric.

Suivant les déclarations même de M. Manuel, qui était président du conseil d'administration de la banque Oustric en juin 1926, le financier, qui allait du reste voir quotidiennement M. Mollié, directeur du service de l'escompte à la Banque de France, bénéficiait de facilités particulières à la Banque. Celle-ci accordait des crédits exceptionnels à Oustric. Bien mieux à un moment, la banque Oustric étant « boîteuse », le directeur de la Banque de France avait placé un représentant chez Oustric pour « contrôler » soit-disant, l'escompte. Or, le résultat a été qu'Oustric a bénéficié de facilités plus grandes encore auprès de la Banque de France.

Tel est, pour l'instant, le bilan. Or, ainsi que l'écrivait un de nos confrères du *Crapouillot* : « Etant donné que la banque Oustric était un petit établissement —

qui n'a guère fait perdre plus de 500 millions aux épargnants français — et qu'elle entretenait nonobstant un personnel extrêmement varié, quel nombre de fonctionnaires, de chefs de service, de parlementaires et de ministres peut bien appointer une Grande Banque ? »

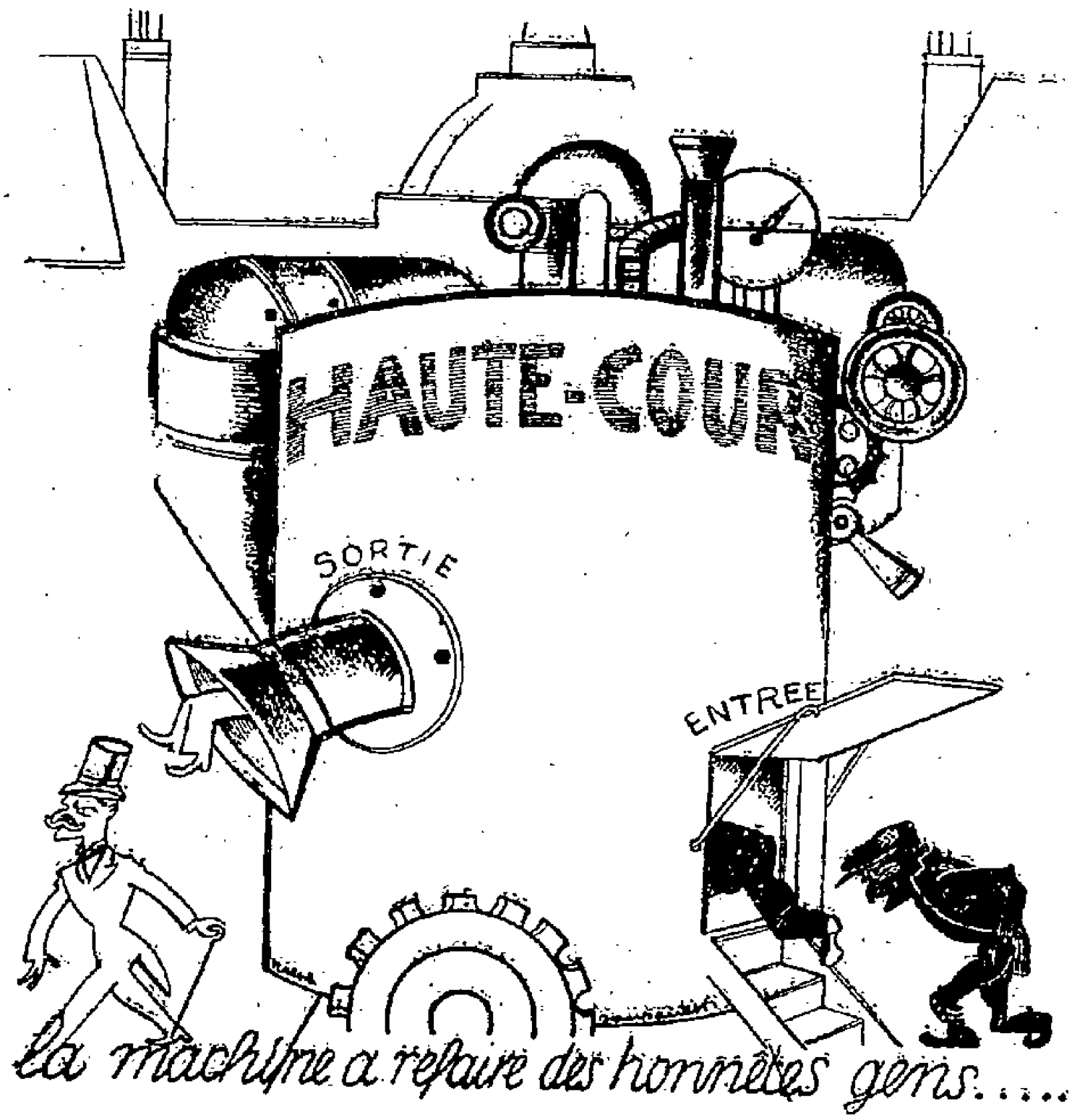

La machine a refaire des honnêtes gens.....

(d'après *Le Charivari*).

L'opinion de la Haute-Cour

Les travaux de la Commission d'Enquête se sont terminés par l'envoi en Haute-Cour de Raoul Péret, Gaston Vidal, Albert Favre et René Besnard. En un arrêt dont les attendus contredisaient tout ce qui avait été déclaré au cours des séances de la Commission, la Haute-Cour où siégeait Joseph Caillaux, a acquitté toute la bande par 160 voix contre 55 et 41 abstentions.

L. DE GERIN-RICARD.

“ L'Action Française ” au Palais de Justice

par Abel MANOUVRIEZ.

Le prix du sang

Les policiers Delange et Colombo, meurtriers de Philippe Daudet, qui ont l'impudence de réclamer chacun 100 000 fr. de dommages-intérêts au père de l'enfant qu'ils ont tué, ont obtenu gain de cause sur la question de compétence.

La première Chambre Civile, la première Chambre de la Cour, la Cour de Cassation ont décidé successivement, en dépit des conclusions fortement motivées en droit de Me de Roux, qu'il appartenait au Tribunal civil de connaître de cette affaire.

Le procès est donc revenu devant la première Chambre civile, présidée par M. Wattine, pour être plaidée au fond.

A la demande de Me de Roux, avocat de Léon Daudet, le tribunal a tout d'abord ordonné la communication et le versement aux débats du dossier de l'instruction de l'affaire Philippe Daudet. Mesure indispensable, avait souligné Me de Roux, pour que le tribunal puisse dire en toute connaissance de cause si Léon Daudet a été ou non de bonne foi, lorsque, le 26 janvier 1925, il a déposé une plainte en homicide volontaire et complicité contre Delange et Colombo.

Le député Montigny, qui s'était présenté en première instance pour Delange et Colombo, avait repassé, cette fois, le dossier et la charge de la plaider à un jeune avocat, Me Nunès.

Me Nunès insinua que Léon Daudet savait, lorsqu'il déposa sa plainte, que le suicide était incertain, qu'il n'avait obéi qu'à des préoccupations d'ordre politique et judiciaire, qu'il avait utilisé deux fois le cadavre de son fils. Cette insulte à un père douloureux fit, dans l'auditoire, une impression pénible. Mais Me Nunès, après avoir prouvé qu'il ne redoutait pas l'odieux, fit ensuite la démonstration de ses éminentes qualités à manier la gaffe: montrant que ses clients avaient le choix entre deux juridictions, le tribunal correctionnel et le tribunal civil, il ajouta qu'ils

avaient choisi celui-ci. Pourquoi? Parce qu'une plainte en dénonciation calomnieuse au tribunal correctionnel les eût obligés à faire la preuve de la mauvaise foi de Léon Daudet, tandis qu'en saisissant le tribunal civil d'une demande en dommages-intérêts basée sur l'article 1382, ils n'ont à démontrer au pis que son imprudence dans ses accusations et qu'à invoquer le préjudice qu'ils ont subi.

Me de Roux, plaidant pour Léon Daudet, l'audience suivante, a retracé une fois de plus, avec sa magistrale éloquence, les éléments de sa conviction du crime.

Le procès se trouve maintenant, a-t-il dit, strictement limité. Il doit se dérouler, non sur le plan d'une vérité absolue qui n'aurait pu être discutée que devant le jury, mais sur celui du droit d'un père à réclamer toute la lumière quant aux circonstances mystérieuses de la mort de son fils. Léon Daudet a-t-il ou n'a-t-il pas commis une faute pénale ou civile, lorsque, le 26 janvier 1925, il déposa une plainte désignant nommément Delange et Colombo comme responsables du drame sinistre du boulevard Beaumarchais? La question est là et n'est que là.

Après avoir fait voir que Delange et Colombo n'ont subi aucun préjudice (ils n'ont pas été révoqués et on n'a pas entendu dire que l'avancement leur ait été refusé), Me de Roux a montré qu'il n'y a eu aucune faute, aucune imprudence, aucune légèreté, dans les accusations de Léon Daudet. Les circonstances se sont en effet accumulées, depuis la mort de l'enfant, pour fortifier la conviction du père qu'il y avait eu crime, non suicide: pas d'odeur de poudre dans le taxi de Bajot; pas de balle retrouvée; pas d'éclaboussure de sang sur les housses à la hauteur de la tête; une douille retrouvée dix jours après le drame et qui n'était même pas oxydée, quoique la voiture eût été lavée et relavée à grande eau; aucune preuve matérielle confirmant la version officielle; tout reposant sur le seul témoignage de Bajot qui s'est trompé sur bien des points, comme le pardessus, par exemple, et qui a donné deux versions différentes de la découverte par lui du prétendu suicide; le rôle des

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Mieux vaut tranquillement forger de bonnes armes
Que clouer des cercueils en gémissant trop tard!
O France, épargne-toi les remords et les larmes!
Ne tente pas deux fois un glorieux hasard!

René FAUCHOIS, *Revue Mondiale* (1929).

anarchistes et de l'épouvantable Le Flaoutter; les mensonges des policiers; la surveillance invraisemblable du boulevard Beaumarchais et les impossibilités des explications policières; pour finir, le mystère du commissariat Saint-Vincent-de-Paul, l'absence de balle dans le canon de l'arme qui devait se recharger automatiquement.

A huitaine suivante, le substitut Guyenot donna des conclusions rapides, où les erreurs et les omissions de fait fourmillaient. Il concluait à la condamnation.

Par jugement en date du 18 juin 1930, le contrôleur général Delange et le commissaire Colombo ont obtenu chacun 50.000 francs de dommages-intérêts.

Un père condamné à solder le prix du sang de son fils à ceux qui l'ont tué. Il aura fallu ce régime pour descendre jusqu'à une pareille horreur, jusqu'à une semblable vilenie.

Le cas du président Diousidon

Le vaudeville après la tragédie...

M. Diousidon préside une des sections de la XII[e] Chambre correctionnelle. C'est devant lui que devait revenir le procès en diffamation intenté par Léon Daudet au chauffeur Bajot dont l'*Œuvre* du gros T... a publié, le 16 juin 1927, une lettre outrageante pour ses sentiments paternels.

Or, quelque temps avant l'audience, Daudet apprit que ce singulier magistrat, au cours d'un repas, la fameuse « chaleur communicative » aidant sans doute, avait invité les assistants à venir assister au procès, s'ils voulaient « s'amuser »:

— *Daudet, ajouta-t-il, me cite cent cinquante témoins pour son affaire. Il est assommant* (sic), *mais j'espère que je l'aurai tout de même. Il nous embête* (resic). *Il ramène son affaire devant toutes les chambres successivement, et il faut que je l'aie pour le faire taire.*

Des témoins de ces aimables propos s'offraient spontanément pour venir les rapporter, si besoin était.

Une réplique était due à cette manifestation de cynisme ingénu. Elle fut administrée sur le champ même.

Une demi-heure avant l'ouverture de l'audience, Léon Daudet, accompagné de M[e] Georges Calzant, se rendit au greffe du tribunal correctionnel et y déposa une demande de récusation du président de la XII[e] Chambre, pour inimitié capitale aux termes de l'article 378 du Code de procédure civile.

M. Diousidon ne put qu'accuser le coup en silence et battre précipitamment en retraite. Lorsque l'audience s'ouvrit et qu'on appela les causes inscrites au rôle, à l'appel de l'affaire Daudet contre Bajot, il prononça le renvoi à une date où siège, non la seconde section de la douzième Chambre qu'il préside, mais la première section présidée par son collègue, M. Audièvre (9 janvier 1931).

Saisie de la demande de récusation, la seconde section de la douzième Chambre, présidée par M. Audièvre, s'en tira par une pirouette quelconque destinée à sauver la face au collègue gaffeur et maladroit (4 février 1931).

On doute que le zèle de M. Diousidon lui soit profitable. Il s'est conduit avec trop de sottise et il a mis la justice en trop ridicule posture pour qu'il puisse espérer que ça lui comptera pour son avancement.

Le million du sieur Francisque Gay

Encore une affaire joyeuse, que celle-là. Mais s'il y avait une justice, le saint homme Francisque Gay, directeur de la *Vie Catholique*, se fût mordu les doigts de son imprudence.

Dans son numéro du 27 septembre 1928, l'*Action Française* avait relevé un article du *Courrier de Genève* rendant compte de certain « Congrès démocratique international » qui s'était tenu, à Genève, sous la présidence de l'illustre Marc Sangnier. Elle avait reproduit ce passage, extrait du journal suisse:

— *On remarquait encore trois volontaires du Pape invités à ce repas par Marc Sangnier, pour y représenter le*

ECRIVAINS ET ARTISTES. Etudes sur *Shakespeare, Molière, Rabelais, Ronsard, Mistral, Rodin, Monet, Baudelaire, Hugo, Dostoïewski, Beethoven, Berlioz, Bizet, Stendhal, Mérimée, Proust, Gide, Loti, Bourget, Maurras, Bainville, Capus, Courteline, Donnay, F. de Curel, Porto-Riche, Mounet-Sully, Porel, Sarah Bernhardt, Réjane*, etc...

Les 8 vol. in-16 jésus, illustrés par G. Goor.
Sur bel alfa ..... **200** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

groupement et aussi afin que chacun apprenne à connaître l'uniforme de ces jeunes à chemise écrue avec foulard bleu, culotte noire, bas bleus aux revers rouges....

Pour atteindre les nations, les diplomates sont insuffisants; il faut atteindre les sources vives des nations, ce sera l'œuvre des volontaires du Pape.

Le saint homme Gay, dans un article en date du 6 novembre de la *Vie Catholique* sous le titre « Les à-peu-près de l'*Action Française* », affirma que l'*Action Française* s'était « impunément » permis de falsifier le texte du *Courrier de Genève*. Selon lui, il fallait lire, non pas *Volontaires du Pape* (groupe de la *Vie Catholique*), mais *Volontaires de la Paix* (groupe de Marc Sangnier).

Le bon Monsieur ajoutait, de son ton papelard :

— *Nous ne prendrons point au tragique cette manifestation nouvelle de leur procédé de polémique, mais, sans courir le risque d'appauvrir jamais notre caisse de propagande ou d'enfreindre le commandement de Rome qui interdit de favoriser l'A. F., nous offrons de verser intégralement à la caisse de l'A. F. le million que le mouvement agonisant* (sic) *réclame à grands cris, s'il peut nous montrer dans le* Courrier de Genève *le texte qu'il lui attribue.*

Patatras! Le saint homme Gay faillit attraper la jaunisse quand, le 17 octobre, un huissier agissant à la requête de Robert de Boisfleury, administrateur de la Société anonyme l'*Action Française*, se présenta dans les locaux de la pieuse maison de la rue Garancière pour lui signifier notre acceptation de l'offre du million, lui remettre le numéro du *Courrier de Genève* sollicité et lui faire sommation d'avoir à s'exécuter en versant le million.

Dès qu'il fut remis de son émotion première, Gay se mit à ergoter, à chicaner, et à insinuer que nous avions fabriqué un faux numéro du *Courrier*. Il fallut l'assigner

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA MANŒUVRE ALLEMANDE AU IVe SIECLE AVANT JESUS-CHRIST

Ce que nous ne pouvons reprendre maintenant par une guerre, nous le recouvrirons facilement par une ambassade.

ISOCRATE (VIII. 22).

devant la première chambre civile pour son refus de payer et pour les diffamations dont il avait aggravé sa dérobabe.

La question qui se pose est double, a plaidé Me de Roux: un journaliste accuse un de ses confrères d'avoir falsifié un texte et il ajoute qu'il promet de payer à ce confrère un million si son accusation se révèle injustifiée.

L'accusation était injustifiée, puisque l'*Action Française* a pu montrer le numéro du *Courrier de Genève* qu'on l'accusait d'avoir falsifié, mais l'offre de Francisque Gay était une façon de persuader ses lecteurs qu'il avait raison. Pour les âmes simples qu'il dupe, pour la présidente des bonnes œuvres de la paroisse, conférant avec la chaisière et avec sa trésorière, fallait-il qu'il eût raison le pauvre cher homme, puisqu'il s'engageait d'avance à payer un million !

M. Gay a tarifé lui-même le préjudice que nous causait son indigne diffamation. Ce préjudice, il l'a évalué à un million. Il faut qu'il paye. Quand Charles Maurras offrait 100.000 francs à quiconque pourrait lui présenter le texte que lui attribuait faussement le cardinal Andrieu, il parlait sérieusement. Il aurait payé. Que M. Gay en fasse donc autant!

Me Philippe de Las-Cases, avocat du saint homme, n'a répondu à cette forte argumentation que par des pirouettes et des plaisanteries.

Le tribunal, présidé par M. Baraveau, a dû reconnaître dans son jugement que l'*Action Française* avait parfaitement rempli les conditions mises par Gay au paiement de son million, et que les échappatoires proposées par Me de Las-Cases, telles que l'offre de se libérer avec un million de marks dépréciés, ne pouvaient être prises au sérieux. Il nous a déboutés néanmoins pour une raison de droit: il y avait, dit-il, de la part de Gay, promesse de donation. Or, aux termes des dispositions du Code Civil, toute donation doit être passée en forme authentique à peine de nullité. En un mot, Gay n'échappe au paiement que parce que son article n'était pas écrit sur papier timbré, en la présence d'un notaire, ce qu'il n'est pas accoutumé de faire, il faut le reconnaître, dans les salles de rédaction.

Le tribunal nous a déboutés également de notre instance en diffamation. Le saint homme Gay nous avait accusés d'avoir fabriqué un faux numéro du *Courrier de Genève*. Le tribunal déclare qu'il n'y a pas diffamation. On se demande ce qu'il lui faut pour que ce délit soit constitué.

L'insertion demandée nous a été refusée. De sorte que

la présidente des œuvres de la paroisse, sa trésorière, la chaisière de l'église et le bedeau, lecteurs habituels de la *Vie Catholique*, et qui n'ont pas le droit de lire l'*Action Française*, resteront persuadés que nous sommes des faussaires et des menteurs.

Condamné seulement à payer les frais, ses arguments ayant été repoussés, le saint homme Gay peut se vanter de s'en être tiré à bon compte (29 janvier 1931).

Le cas de l'Évêque d'Oran

Le procès en diffamation, « intenté par Mgr Durand, évêque d'Oran » à Maurice Pujo et à l'*Action Française*, est revenu devant la douzième Chambre correctionnelle, présidée par l'ineffable Diousidon.

Me Maurice Garçon, notre avocat, a déposé, à l'appel de la cause des conclusions demandant au tribunal de surseoir à statuer jusqu'à ce que Mgr Durand, qui se prétend diffamé par l'article de Pujo en date du 22 février 1928, ait comparu en personne à l'audience.

— *Les imputations de M. Maurice Pujo, a plaidé Me Garçon, sont graves. Un évêque aurait reçu du gouvernement général de l'Algérie des sommes importantes se chiffrant par plusieurs centaines de mille francs, au titre d'indemnités à remettre à des prêtres de son diocèse qui étaient décédés ou qui n'avaient jamais rempli leurs fonctions. La question est d'importance. M. Pujo affirme, Mgr Durand nie. Il est nécessaire que le tribunal puisse se rendre compte de la matérialité des faits en les entendant contradictoirement l'un et l'autre. Il peut connaître d'autant plus facilement la vérité qu'il a devant lui, comme plaignant, une personne dont le caractère sacré confère à ses paroles une importance toute particulière. Nous avons la conviction que, du fait de son sacerdoce, Mgr Durand ne peut dire que ce qui est vrai.*

Le président Diousidon, toujours gaffeur, interrompit, ici l'avocat:

— *En somme, Maître, vous voulez dicter au tribunal sa conduite à tenir envers la partie civile ?*

— *Nullement, répondit avec un flegme ironique Maître Garçon. Je me borne à invoquer la jurisprudence de votre chambre à l'égard de M. Léon Daudet. Je ne puis croire un seul instant que cette jurisprudence n'ait été*

créée que pour un seul homme. Les amis de M. Léon Daudet doivent pouvoir l'invoquer, comme ses adversaires. Il ne faut pas que la justice s'expose à s'entendre dire qu'elle a deux poids et deux mesures.

Surseoir à statuer jusqu'à ce que Mgr Durand vienne ici? Je ne demande pas autre chose, parce que, si Mgr Durand ne juge pas à propos de se déranger, je suis bien sûr que vous en tirerez les mêmes conclusions que tout le monde et que vous aurez compris que mes accusations étaient fondées.

Le tribunal s'est contenté de joindre l'incident au fond et de passer outre aux débats.

De par la loi sur la presse, nous ne pouvons rendre compte de ceux-ci. Bornons-nous à dire que Me Philippe de Las-Cases a dû reconnaître que tous les faits allégués par Pujo étaient exacts. Et il a même ajouté ceci que nous ignorions: à la suite des débats aux délégations algériennes sur le cas de Mgr Durand et à la suite des déclarations du gouverneur général Viollette qui donna l'assurance que les sommes indûment perçues seraient remboursées, il fut décidé, en haut lieu, qu'on ne pousserait pas l'affaire plus loin, et que tout s'arrangerait en douceur.

On trouva un euphémisme charmant. Il ne pouvait être question d'obliger Mgr Durand à rembourser. Rembourser était une expression grossière, malséante, qui pouvait prêter à des commentaires fâcheux. L'évêque d'Oran fut prié seulement avec discrétion de faire un « don spontané ». Il versa « spontanément » 20.000 francs aux petites sœurs

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LE PECHE DE DEMOCRATIE

La souveraineté du peuple substitue à l'autorité de la raison la volonté commune, dont le caractère est d'être incertaine et capricieuse.

La grande erreur de la démocratie est de confondre les sujets et le souverain, d'oublier que la vraie liberté consiste essentiellement à n'obéir qu'à la raison, de subordonner la forme à la matière, l'un au multiple. La démocratie est le renversement de tous les principes, le pêché contre l'esprit.

Jules LACHELIER, *Cours de Morale.* Leçon XV.

de Biskra qui se trouvent, comme par hasard, être les protégées de Mme Viollette. Et l'on parla d'autre chose...

Le jugement rendu par M. Diousidon est tel qu'on pouvait l'attendre du magistrat qui s'était vanté d'*avoir* Léon Daudet et de le faire taire.

Il condamna Maurice Pujo et Joseph Delest, gérant de l'*Action Française*, le premier à 300 fr., le second à 200 fr. d'amende, tous deux solidairement à 20.000 francs de dommages-intérêts, sans avoir rien examiné des faits établis par Pujo, et en avouant, par le rejet de la demande de sursis, que la jurisprudence instaurée par lui ne l'avait été qu'à l'occasion des procès de Léon Daudet, et afin d'empêcher celui-ci de demander et d'obtenir justice (5 mars 1931).

La magistrature des derniers temps de l'Empire, même celle d'un Delesvaux, n'avait jamais atteint un tel degré d'impudence et de cynisme.

Mais que de maladresse aussi ! M. Diousidon a rendu un bien mauvais service à l'évêque d'Oran en ne l'invitant pas à quitter l'ombre reposante des palmiers algériens pour venir, conformément à la jurisprudence de la douzième Chambre, répondre aux questions qui lui seraient posées. Maintenant, aucun doute ne peut subsister pour personne. Mgr Durand, diffamateur et dénonciateur du R. P. Le Floch, en acceptant la dérobade que lui offrait le président Diousidon, a signé son aveu des faits dénoncés par Pujo. La cause est entendue...

Le second procès Daudet-Bajot

(Croquis de Mme Calzant)

On a vu, plus haut dans quelles conditions le président Diousidon a été forcé de repasser son dossier à son collègue M. Audièvre.

Le procès de Léon Daudet contre le chauffeur Bajot est venu devant ce dernier, le 3 juin 1931, et a occupé huit audiences de la douzième Chambre correctionnelle. Il a été marqué par des incidents nombreux et émouvants, et par des révélations sensationnelles qui ont permis à la vérité de faire un pas nouveau et décisif. On peut dire qu'après les dépositions de Goldsky et de Landau, celle du député Brogly et la confrontation du commisssaire Waegelé avec le secrétaire Gebel, c'est tout un pan de mur du monument de la version officielle du suicide de Philippe Daudet qui s'est écroulé.

A l'audience du 3 juin, Bajot, mis sur la sellette et ques-

tionné de près par Me de Roux, dut reconnaître qu'il avait menti en prétendant que la campagne de Léon Daudet lui avait fait perdre son gagne-pain. L'« abandon » de son métier de chauffeur de taxi, s'est borné à une suspension de travail de deux mois environ. Notre homme avait voulu se rendre intéressant.

Me Noguères, avocat de Bajot, qui avait tenté de faire diversion à l'attitude piteuse de son client en s'en prenant à Léon Daudet, ne réussit qu'à se faire rembarrer vigoureusement par celui-ci et traiter, pour la plus grande joie de la salle, de député manqué, de blackboulé, de grotesque, d'anthropoïde et de chimpanzé.

On entendit, ce jour-là, Pierre Lecœur que la défense — pour faire une autre diversion — a représenté comme ayant sollicité un certain nombre de témoignages, notamment ceux de Mmes Colin, Dubois et Valogne et d'Allin, le beau-frère de l'anarchiste Gruffy. Lecœur refuta avec beaucoup de calme cette fable et montra que Léon Daudet avait reçu, au cours de l'instruction, un nombre considérable de lettres de gens qui prétendaient savoir quelque chose sur les circonstances de la mort de Philippe. Il a prié Lecœur de voir de quoi il s'agissait, et, pour cela, de se mettre en rapport avec ces gens. Rien de plus naturel.

Me Wilm refit la lucide démonstration de l'impossibilité de suicide qu'il avait déjà présentée, il y a cinq ans, à la barre des assises. Il rappela que cette conviction du meurtre avait été celle de MM. Du Mesnil, directeur du *Rappel*, et Pierre Bertrand, directeur du *Quotidien*, aujourd'hui décédés, qui vinrent déposer en ce sens en même temps que lui.

Puis, le professeur Dantzer, du Conservatoire des Arts et Métiers et de l'Ecole Centrale, vint dire que, dans l'affaire Nourric et Duquesne, où le rapport de l'expert Bayle entraîna la condamnation des deux accusés, M. Bayle avait

---

LA CONQUETE DE L'ALGERIE

Cartes postales en héliogravure.

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.

La pochette de 10 cartes assorties : **5** francs (franco).

Les 10 poch. **37** fr. franco, les 100 pochettes **300** fr. franco.

La série des cartes postales est l'objet de l'un des **concours** de cette année.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

invoqué son nom à lui Dantzer, à l'appui de son expertise, alors qu'il ne l'avait même pas consulté.

A l'audience suivante (10 juin), M. Léon Mirman, conseiller d'Etat, ancien député, ancien commissaire de la République en Meurthe-et-Moselle, refit, comme Me Wilm, la démonstration de sa conviction du crime. Il ajouta: « A la place de M. Léon Daudet et dans les mêmes circonstances que lui, persuadé que mon fils a été tué, j'aurais agi comme lui, j'aurais crié, hurlé, remué ciel et terre comme lui. »

Léon MIRMAN

Jean Goldsky, l'ancien condamné du *Bonnet rouge*, après avoir rappelé qu'il est, en politique, un adversaire déterminé de Léon Daudet, déposa ensuite au tribunal dans quelles circonstances, il fut, en tant que collaborateur de M. Edmond du Mesnil, au *Rappel*, amené à s'occuper de la question de la mort mystérieuse de Philippe Daudet, qui inquiétait et angoissait beaucoup M. Du Mesnil.

GOLDSKY

M. Goldsky raconta qu'il avait eu plusieurs conversations avec l'anarchiste Georges Vidal au cours desquelles celui-ci avait dit qu'il croyait à l'impossibilité du suicide. Il révéla aussi avoir appris que, le jour du drame, au moment où les policiers firent irruption dans la boutique du boulevard Beaumarchais, il n'y avait pas là que Philippe Daudet et Le Flaoutter. Il y avait un témoin, la maîtresse de Le Flaoutter, qui vit la scène sans être vue, et qui, depuis, a parlé et affirmé que le coup de feu qui tua

l'enfant avait été tiré par un des policiers, le commissair Colombo :

— *Les commissaires qui pénétrèrent chez Le Flaoutter étaient sur leurs gardes. On leur avait dit qu'il s'agissait de capturer un anarchiste dangereux et armé. Ils se sont remémoré le meurtre du chef de la sûreté Jouin, en* 1913, *par Bonnot. Le commissaire Colombo a pris peur et il a tiré. La police connaît tout cela. Il y a, dans cette salle, des gens qui savent comment les choses se sont passées, qui connaissent les noms. Seuls, M. Chiappe et M. Noë, le chef de la Sûreté actuel, ne sont au courant de rien. Ils ont d'ailleurs demandé des indications, et ils savent que, dans leurs services, on sait à qui s'en tenir.*

Léon DAUDET

Goldsky compléta cette sensationnelle déposition en indiquant pour quelles raisons la maîtresse de La Flaoutter n'a pas parlé :

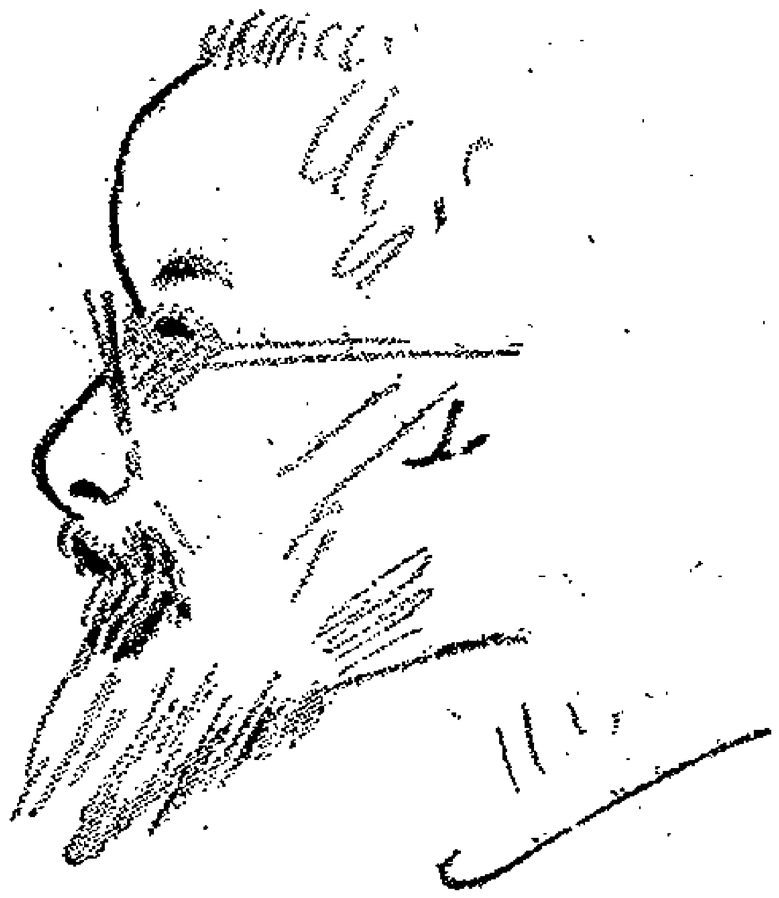

Me DE ROUX

— *Elle est en difficultés avec la police et elle a reçu des lettres de menaces. Toutefois, l'assurance d'un sauf conduit semblable à celui qui permit à Gruffy de venir déposer devant la Cour d'assises, en* 1925, *la déterminerait sans aucun doute à sortir de sa réserve.*

A la suite de la déposition de Goldsky, sur la demande de Léon Daudet, le substitut Mozer fut chargé d'ouvrir une enquête et de rechercher les personnes qui seraient en mesure de faire connaître l'identité du témoin dont Goldsky, tenu par la parole d'honneur qu'il avait donnée, n'avait

pas cru pouvoir révéler le nom. Le Flaoutter et sa femme furent entendus peu après par commission rogatoire, et Mme Le Flaoutter, aujourd'hui divorcée, qui vit séparée de son ex-épouvantable conjoint, fit à son tour une révélation sensationnelle : Germaine Berton, la fille de police qui abattit lâchement Marius Plateau par derrière, a été la maîtresse de Le Flaoutter, l'indicateur de Lannes !

A l'audience du 16 juin, après que M. le professeur Achille Mestre, de la Faculté de droit, fut venu dire qu'il croyait à la bonne foi de Léon Daudet, la version officielle de la mort de son fils lui étant apparue invraisemblable, Jacques Landau, le compagnon de Goldsky au *Bonnet rouge*, confirma la déposition de celui-ci et déposa avoir reçu la confidence du témoin qui avait assisté à la partie du drame au cours duquel le petit Philippe trouva la mort.

— *J'ai exigé des preuves. Au début, je ne croyais pas à ce que cette femme, une « compagnonne » anarchiste, me racontait. Mais elle m'a apporté les preuves que je réclamais. Elle m'a livré des billets anonymes de menaces à elle adressés que j'ai fait expertiser. Les billets étaient de la même écriture que les pièces de comparaison qui m'avaient été fournies.*

Ils étaient de l'écriture de Le Flaoutter, tout le monde l'a compris.

Landau précisa ensuite les raisons qui ont déterminé le témoin à garder jusqu'ici le silence : son mari est fonctionnaire et encore actuellement en place ;

— *J'ai donné ma parole d'honneur de ne pas trahir celle qui me procurait ces informations. Mais j'ai voulu mettre ma conscience à l'abri. J'ai remis à un membre éminent du Conseil de l'Ordre des Avocats toutes les pièces que j'avais à ma disposition et je lui ai demandé conseil. Il m'a répondu qu'il n'y avait pas de doute, que je n'avais pas le droit de révéler le nom.*

On entendit, après Landau, Mme Valognes et M. Colin, mari de Mme Colin, dont les témoignages qui démentent formellement la version de Bajot ont été écartés sans examen ni discussion par la Cour de Cassation. Mme Valognes confirma ses dires et M. Colin en fit autant pour ceux de sa femme. Puis le colonel Larpent rappela les expériences et les expertises démontrant l'impossibilité d'entendre un coup de feu tiré dans un taxi, boulevard Magenta, à l'heure où se serait produit le prétendu suicide.

La quatrième audience (24 juin) s'ouvrit par un coup

de théâtre: Me de Roux donna lecture d'un télégramme de Me Heitz, bâtonnier de Colmar annonçant que M. Brogly, député du Haut-Rhin, faisait connaître qu'il était prêt à déposer en justice que Colombo avait avoué devant témoins, à Mulhouse, être l'auteur de la mort de Philippe. M. Brogly fut aussitôt cité pour l'audience suivante.

On entendit alors M. Arnoux qui vint déposer que, le 9 mai 1929, le commissaire Colombo avait été cause, dans la région de Libourne, d'un homicide par imprudence. Son auto avait renversé un passant, M. Joseph Rombaud, qui en mourut. Or le fait a été complètement caché et n'a commencé à filtrer qu'un an après. A la Cour d'assises, Colombo avait objecté: « Si j'avais tué Philippe Daudet, ça se saurait. » Le témoignage Arnoux apportait la preuve d'un homicide involontaire commis par Colombo, sur lequel le secret le plus complet avait été gardé.

Le commissaire Colombo, cité par la défense fut entendu ensuite. Nerveux, les traits contractés, il récita, comme une leçon apprise, sa version policière. Il a été de ceux qui participèrent à la surveillance du boulevard Beaumarchais. On lui avait dit de surveiller un anarchiste dangereux qui devait venir chez Le Flaoutter entre 3 h. 30 et 4 heures. Ni lui ni ses collègues n'ont vu entrer et sortir l'individu dont on leur avait donné le signalement.

Quant aux aveux passés par lui, Colombo déclara qu'il avait pu parler, devant témoins, de l'affaire Philippe Daudet, mais il nia avoir reconnu être l'auteur du meurtre de l'enfant.

Questionné par Me de Roux, le témoin perdit beaucoup de son assurance et se mit à bafouiller.

— Si j'avais tué Philippe Daudet comme on le prétend, dit-il, j'aurais rédigé un procès-verbal.

— Avez-vous rédigé un procès-verbal, lors de l'accident qui coûta la vie à M. Rombaud? interrogea Me de Roux.

Colombo dut reconnaître qu'aucun procès-verbal n'avait été dressé.

Allin, ancien beau-frère de Gruffy, vint ensuite révéler que, dans la salle des témoins de la Cour d'assises, un anarchiste nommé Fragne, dit Saint-Etienne, lui avait remis une petite glace de poche appartenant à Philippe Daudet, ainsi qu'une lettre, en le chargeant d'aller porter la glace et la lettre à Le Flaoutter. Celui-ci déchira la lettre en s'écriant: « C'est un chantage! »

Allin rapporta également une conversation qu'il avait

eue avec l'anarchiste Vidal, après le procès d'assises. Vidal croyait au meurtre de l'enfant par Colombo.

Léon Daudet fit, ici, une déclaration assez courte dans laquelle il retraça à grandes lignes les diverses phases de la lutte qu'il soutient depuis huit ans, avec ténacité admirable, pour faire la lumière complète sur les circonstances de la mort de son fils. Il montra comment, peu à peu, depuis l'apparition du numéro du *Libertaire*, la conviction se fit dans son esprit et dans celui de sa femme, qu'il y avait eu meurtre, non suicide. « J'ai précisé mes accusations, termina-t-il, au fur et à mesure que l'évidence se faisait de plus en plus forte à mes yeux; j'ai proféré mes accusations suivant les progrès de la lumière, et je maintiens mes accusations, aujourd'hui que nous touchons à la vérité. »

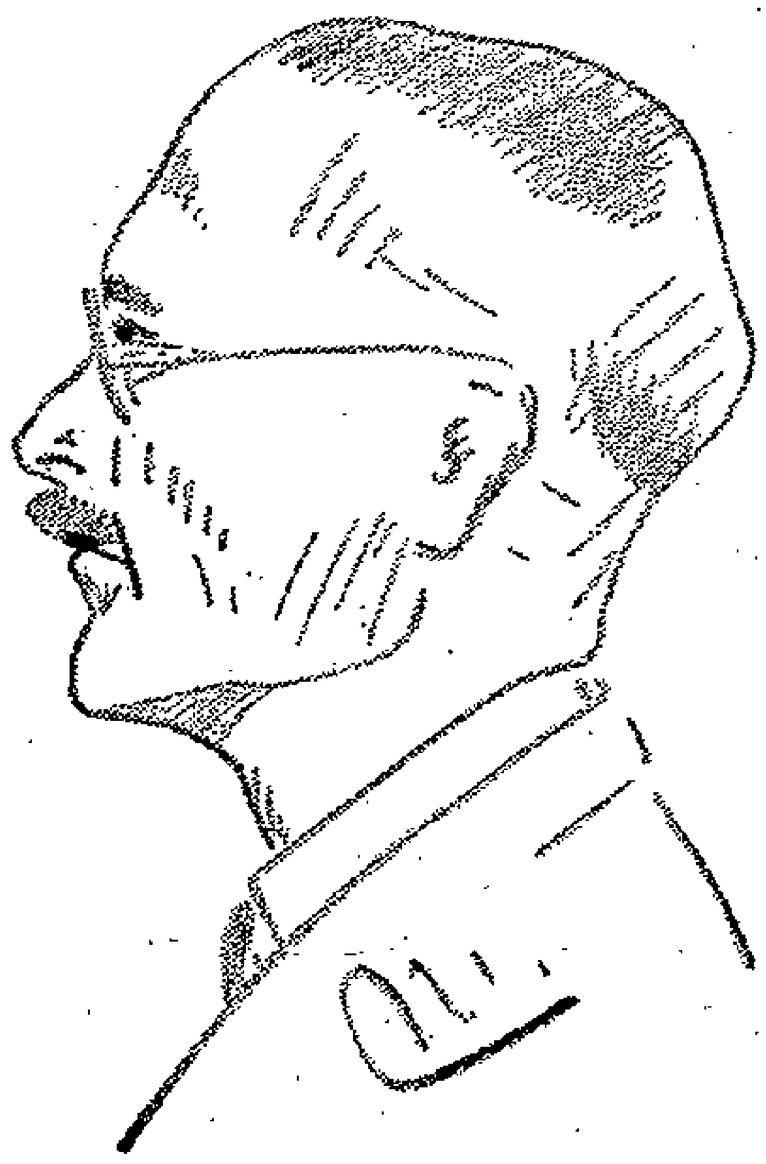

COLOMBO

Le 1er juillet, le député Brogly fut entendu. Adversaire de Léon Daudet, mais père de famille comme lui, des raisons d'humanité l'ont déterminé à dire ce qu'il savait, à révéler ce qu'on lui avait confié. En 1925, un de ses amis, M. Weiss, lui a raconté qu'il avait eu une conversation avec M. Gebel, secrétaire de M. Waegelé, commissaire de police de Mulhouse, au cours de laquelle M. Gebel avait dit: « M. Colombo a avoué à un ou plusieurs policiers qu'il était l'auteur de la mort de Philippe Daudet, ajoutant toutefois que le meurtre avait été exécuté en service commandé et qu'il ignorait de qui il s'agissait. »

Invité par M. Brogly à répéter les termes de cette conversation, M. Gebel commença par la nier, et les choses en restèrent là jusqu'au procès actuel. Lisant dans les journaux les dépositions de Goldsky et de Landau, M. Brogly fut frappé de leur concordance avec les faits de Mulhouse. Il revit M. Gebel qui le supplia de ne pas le désigner. Il était encore dans la police, il pouvait s'attirer, dit-il, les pires ennuis et voir briser sa carrière. Au cours d'une nouvelle entrevue, toutefois, M. Gebel avoua: « J'ai bien

au, dit-il, avec M. Weiss, la conversation que celui-ci vous a rapportée. »

Un peu plus tard, rappelé à la barre, M. Brogly dira que M. Gebel ne consentit à parler que lorsqu'il eut été fait appel à ses sentiments catholiques.

M. André Weiss, ingénieur chimiste, confirma la déposition de M. Brogly.

Il en fut de même de M. Gebel, grand jeune homme aux trait sympathiques, qui déposa, d'une voix bouleversée et entrecoupée de sanglots :

— *M. Waegelé m'a dit que Colombo lui avait avoué avoir tiré sur Philippe Daudet, mais qu'il ne savait pas à qui il avait affaire, au moment où le drame s'est produit. Quand M. Waegelé m'a dit cela, j'étais seul avec lui. J'ai rapporté ce propos, le jour même ou le lendemain à M. Weiss... J'ai commencé par prier M. Weiss de ne rien dire... Je suis fonctionnaire de la police... C'était ma situation qui était en jeu. Et elle l'est encore actuellement.*

Le commissaire Waegelé, gros homme congestionné, nia furieusement et éperdument, Maladroitement aussi.

Comme M. de Roux lui demandait « qu'avez-vous dit à Gebel ? », il se troubla et hésita, et finit par émettre la prétention qu'on lui dit d'abord ce que Gebel avait déclaré. Puis, il bredouilla une explication embarrassée .

— *J'ai peut-être parlé de l'affaire avec Colombo, au poste de permanence... J'ai dû dire : Quoi qu'il advienne, c'est une affaire bien compliquée, et Colombo aura sûrement des ennuis.*

Ces dénégations embarassées ne trompèrent personne. Chacun, à l'audience, emporta la conviction que c'était M. Gebel qui avait dit la vérité.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LE GOUVERNEMENT MONARCHIQUE

C'est celui qui intéresse le plus à la conservation de l'Etat les puissances qui le conduisent. Le prince qui travaille pour son Etat travaille pour ses enfants et l'amour qu'il a pour son royaume, confondu avec celui qu'il a pour sa famille, lui devient naturel.

BOSSUET, *L'Education du Dauphin*, Livre II.

Il eut été intéressant de confronter Waegelé et Gebel avec Colombo. Mais ce dernier n'a pas attendu la suite des débats. Il est reparti en vitesse pour Bordeaux où il est en fonctions. Dérobade qui équivaut à un second aveu.

Un fait nouveau important fut révélé, à la même audience, par le colonel Larpent et par M. Edme Goyard, directeur de la *Tribune libre du Périgord* : A Périgueux, où il donnait une conférence sur l'affaire Philippe Daudet, le colonel Larpent a eu comme contradicteur un anarchiste, Périer dit Germinal, qui a déclaré que, le jeudi 22 novembre 1927, il se trouvait au *Libertaire* avec un camarade. A un moment donné, Vidal sortit de son bureau : « Imaginez, dit-il, quelque chose de formidable. Nous avons fait une recrue que vous ne devineriez pas. J'ai dans mon bureau le fils de Léon Daudet. » Germinal a ajouté que le jeune homme demanda *Les Fleurs du Mal* et qu'on lui répondit qu'on ne possédait pas ce livre au *Libertaire*, mais qu'il pourrait le trouver chez un libraire du boulevard Beaumarchais nommé Le Flaoutter. Dès le jeudi, donc, au moins, les anarchistes connaissaient l'identité de Philippe. Or, ils ont toujours prétendu le contraire et leur version sur la lettre « Ma mère chérie » supposait cette ignorance.

Me de Roux prononça, en fin d'audience, une plaidoirie admirable de persuasion, de logique et de force, soulignant « le contingent de faits nouveaux » qui avaient été la moisson abondante de ces audiences émouvantes. Il demanda en terminant la condamnation de Bajot : Dire d'un père qu'il était de mauvaise foi lorsqu'il ne trouvait pas toutes naturelles les conditions si étranges dans lesquelles son fils a trouvé la mort, dire de ce père qu'il a exploité dans un but commercial et pour augmenter le tirage de son journal le cadavre de son enfant, constitue une diffamation qui ne peut se pardonner.

Le 6 juillet, le substitut Febvre donna des conclusions fort prudentes, s'en remettant au tribunal du point de décider si les débats avaient modifié la physionomie de l'affaire telle qu'elle se présente dans le dossier de l'instruction.

Me Nogueres et Paz plaidèrent ensuite pour Bajot et Me Le Troquer pour le gérant de l'*Œuvre* (13 juillet).

Le jugement a été rendu le 20 juillet. Il a égalé en scandale et en indignité les autres décisions judiciaires fameuses qui sont la honte du régime: la violation de l'article 445 du Code d'Instruction criminelle, l'acquitte-

ment de la fille de police Germaine Berton, le non-lieu en faveur du garde mobile assassin de l'héroïque Jean Guiraud.

Admis à faire la preuve de son abominable diffamation, Bajot devait être automatiquement condamné du moment qu'il ne la faisait pas.

Le jugement n'a même pas essayé de dire qu'il l'avait faite. Il s'est contenté de dire que sa bonne foi demeurait intacte, ce qui, en droit, constituait tout au plus une circonstance atténuante.

Pas plus que les décisions antérieures, il n'a essayé de réfuter les arguments tirés par Léon Daudet des mensonges des anarchistes et des policiers, de l'invraisemblable inefficacité de la surveillance policière, de sa non moins invraisemblable levée à l'heure où l'anarchiste, « dangereux s'est échappé et où il semble » qu'elle aurait dû redoubler, de la vision de Le Flaoutter, etc...

Il a écarté d'un tour de main les nouveaux témoignages sans les discuter. Il n'a pas dit un mot du délit de diffamation reproché à Bajot qui constituait tout de même le fonds du procès.

Pourquoi cette violation nouvelle de la loi ? Le jugement l'a avoué dans un attendu affreux: le meurtre de Philippe était un crime d'Etat:

— *Attendu, dit-il, que si l'on peut expliquer que, père de famille et polémiste, M. Léon Daudet en arrive à confondre ces deux qualités, qu'il mettra d'autant plus d'ardeur et de passion à défendre l'opinion qu'il a adoptée, qu'il voit là une occasion de discréditer le régime dont il est l'ennemi, et que l'affaire de son enfant est ainsi devenue une affaire de parti, on comprend que Bajot reproche à son adversaire de fausser la vérité.*

Bajot a donc été relaxé et Léon Daudet condamné aux dépens.

Ainsi que l'écrivait, le lendemain, Maurice Pujo dans l'*Action française*, les juges de la XII[e] chambre se seront déshonorés en vain. Ils se seront simplement liés à la bande infâme, au syndicat des meurtriers de Philippe. Pas plus que ceux-ci, ils n'échapperont au châtiment, le jour de la reddition des comptes. Car ce jour viendra: *Exoriatur Ultor*...

Abel Manouvriez.

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

NORMANDIE

NORMANDIE

NORMANDIE

NORMANDIE

ÉMILE CROS

Maison française et de tout premier ordre

FOURRURES

PELLETERIES

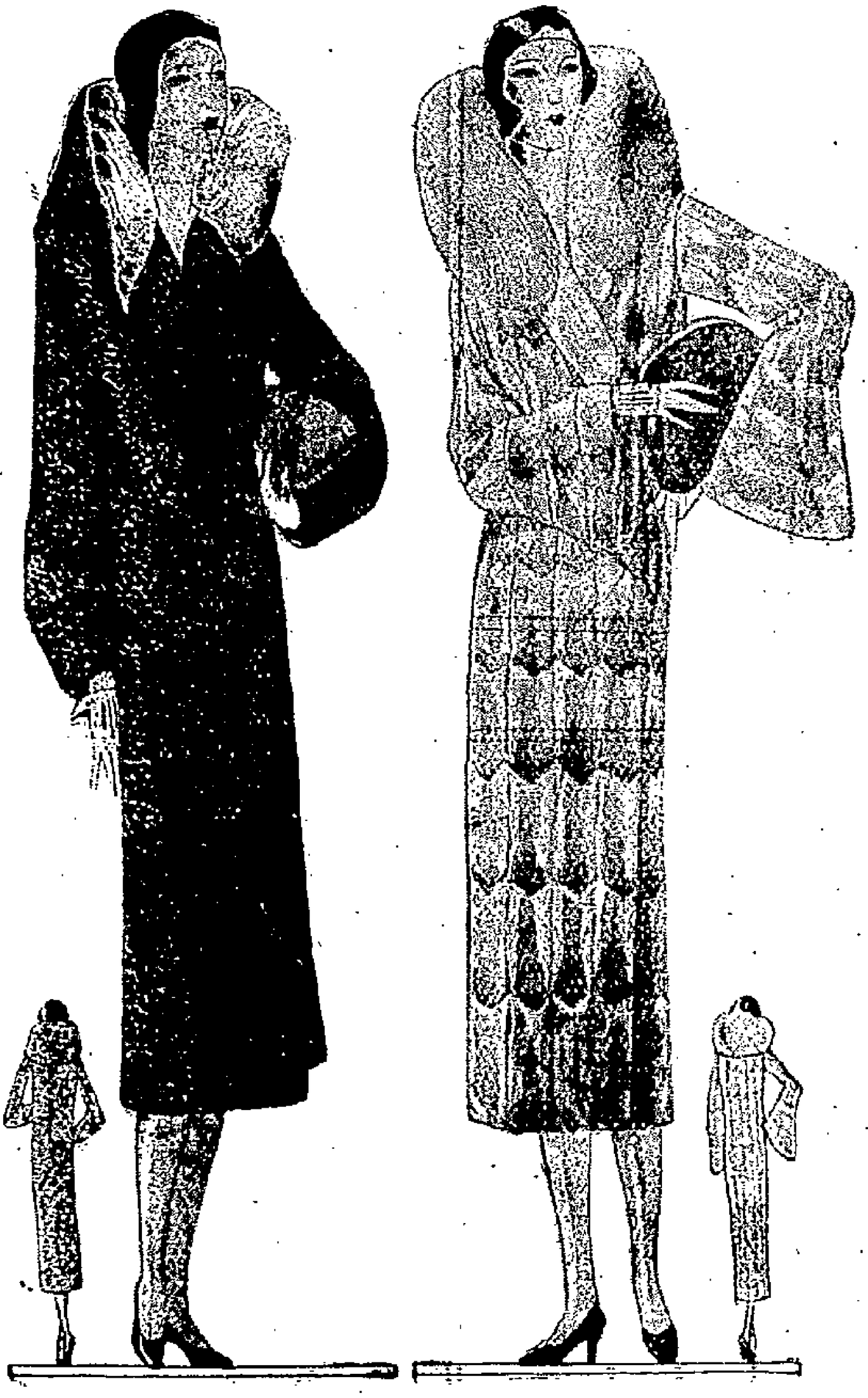

Extrait de notre catalogue *1931-1932*, que nous envoyons sur demande

PARIS, 10, rue Marcel-Renaut (XVII^e arr^t) *Tél. : Wagram 72-78*

VICHY, 12 et 14, rue Sornin *Tél. : 31-45*

Les Légendes Républicaines

par le Docteur BACHELIER.

LES IMPOTS D'AUTREFOIS.

Ce qui rend singulièrement ardu l'exposé de la fiscalité au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, c'est d'abord la décentralisation profonde qui diversifiait les coutumes et les redevances dans chaque paroisse et presque dans chaque mandement, c'est ensuite l'imprécision et l'incessante évolution du vocabulaire relatif aux charges supportées par nos pères. Une même exaction prend des noms différents suivant les provinces, ou encore dans une même province suivant les différentes époques de son histoire. Inversement, les mêmes mots ont désigné des taxes fort distinctes par leur assiette, leur taux et leur destination. Cette véritable confusion des langues a provoqué parfois de joyeux quiproquos. Elle a surtout favorisé le dénigrement systématique des institutions de l'ancienne France, au détriment de la justice et de la vérité historique. Il n'est donc pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur les charges imposées aux Français d'autrefois par le seigneur direct, le seigneur justicier, le Roi et l'Eglise.

LE SEIGNEUR DIRECT.

Les droits du seigneur direct dérivaient de l'ancien droit de propriété, lentement transformé au cours des siècles. L'institution du servage, qui devait elle-même progressivement s'adoucir, s'était substituée au pouvoir absolu du maître sur son esclave, et avait fini par valoir au serf un droit de plus en plus large sur la *tenure* qu'il cultivait. D'autre part, l'institution du patronage avait étendu à la plupart des hommes libres et à la presque totalité des nobles, des devoirs (services ou redevances) qui rapprochaient en quelque manière leur propre condition de celle des serfs.

A la plus belle époque du Moyen Age, sous le règne de saint Louis, quatre charges principales pesaient sur la personne des serfs: la *poursuite*, le *formariage*, la *taille* et la *mainmorte*.

En vertu du droit de poursuite, le seigneur pouvait contraindre à revenir sur leurs terres les serfs qui en avaient déguerpi sans son assentiment. La création des *villes neuves* ou *villes franches*, des *bastides* et des *sauvetés* ne tarda pas à rendre ce droit illusoire, et à désarmer les seigneurs à l'égard de leurs serfs fugitifs. Certes, la sorte d'expropriation qui frappait ainsi les seigneurs directs n'alla pas toujours sans heurts. L'histoire du Velay rapporte à ce sujet un épisode caractéristique. C'était vers 1235. Un homme de Chapteuil et sa femme avaient abandonné leur tenure contre le gré de leur seigneur et s'étaient réfugiés au Puy. Pons de Chapteuil les fit sommer de revenir, et comme ils ne bougeaient pas, adressa une requête à l'évêque Bernard de Montaigu.

Celui-ci ne daigna pas répondre. Outré de ce qu'il regardait comme un déni de justice, Pons de Chapteuil vint lui-même au Puy chercher les fugitifs, et comme ils refusaient de le suivre, il les fit mettre à mort sous ses yeux par ses gens. Puis il retourna paisiblement dans son château. L'évêque, informé de ce qui s'était passé, leva aussitôt quelques troupes et vint assiéger Chapteuil. Pons dut se rendre. Bernard de Montaigu le garda une dizaine d'années en chartre privée près de lui, et, malgré les instances de l'aristocratie vellave, ne lui rendit la liberté que moyennant un traité en bonne et due forme par lequel Pons de Chapteuil léguait son château à l'Evêque du Puy, s'il venait à décéder *sans hoirs mâles procréés de son corps*. Cette éventualité s'étant produite, Frédol de Saint-Bonnet, qui occupait alors le siège épiscopal du Puy, se fit remettre, en 1289, le château de Chapteuil et toutes ses dépendances...

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

VIVE LE ROI !

L'argument décisif, victorieux et qui doit emporter la conviction, demeure que, dans un Etat où tout le reste est mobile et ne peut guère ne pas l'être, sous peine de se fossiliser, l'hérédité pose un point fixe, symbole et facteur, effet et cause, lieu et instrument d'unité. Dans la nation faite de tant de pièces, traversée par tant de courants, disputée par tant d'influences, travaillée, tiraillée par tant de fortunes diverses, c'est lui ce point en vérité, l'un et l'indivisible.

Charles BENOIST, *Les lois de la Politique française.*

Ce qui reste de la porte principale du Château de Chapteuil-en-Velay.

(Cliché J. de Veyrac, Le Puy).

***

Tout serf qui voulait se marier en dehors de la terre de son seigneur, devait acquitter un droit de *formariage*. C'est ce droit qu'une légende méchante et bête a voulu présenter comme une obscène tyrannie. Notons que les nobles ne pouvaient pas davantage se marier sans le consentement de leur suzerain. Il est classique de citer à ce sujet les décisions de saint Louis, interdisant à Jeanne de Ponthieu d'épouser le roi d'Angleterre, à la comtesse de Flandre d'épouser Simon de Monfort, à ce dernier de prendre en mariage Mathilde, comtesse de Boulogne, et obligeant au contraire la fille de Mathilde de Boulogne à s'unir avec Gaucher IV de Chatillon, et Mathilde de Flandre à se marier avec Thomas de Savoie. La servitude du formariage, comme celle du droit de poursuite (car on connaît des hommages de seigneurs s'engageant à la résidence), existait donc à tous les échelons de la hiérarchie féodale. Elle ne tarda pas à dégénérer en une simple formalité.

***

La *taille* était la redevance que tout seigneur foncier pouvait exiger de ses tenanciers. Le droit de posséder, refusé primitivement à l'esclave, lui avait été peu à peu concédé en fait, mais avec un certain nombre de restrictions, parmi lesquelles on compte l'obligation où se trouvait le serf de donner à son seigneur les sommes que celui-ci voudrait lui réclamer. Il va sans dire que ce droit, absolu et illimité dans son principe, était subordonné en pratique à une foule de considérations. Peu à peu, les coutumes ou les conventions particulières réduisirent la « taille à merci » en une « taille abonnée », sorte de taxe forfaitaire fixée une fois pour toutes. Plus tard, ces différentes « tailles serviles » en vinrent même parfois à se confondre avec les « tailles casuelles » dont il sera question plus loin.

***

Puisque l'esclave romain n'avait pas le droit de posséder, il était logique qu'à sa mort, les économies qu'il avait pu réaliser revînssent à son maître. Telle est l'origine de la *mainmorte*. Mais, en pratique, cette servitude avait perdu un peu de sa rigueur. En particulier, les biens d'un serf vivant au sein de sa famille ne pouvaient en aucun cas revenir au seigneur. Ces biens étaient considérés non pas comme la propriété personnelle du serf,

mais comme une propriété commune à la « société taisible » qui lui survivait. Si en certains pays, comme le Velay, la mainmorte se retrouve, de plus en plus atténuée, jusqu'au XVIII[e] siècle, d'autres provinces en furent affranchies de fort bonne heure. Le Dauphin Humbert II prescrivit que la mainmorte serait abolie sur toutes ses terr s: si un seigneur voulait néanmoins l'exiger de ses hommes, il resterait lui-même soumis à cette servitude, ce qui fut fait. Car la mainmorte ne pesait pas seulement sur les serfs, L'hommage-lige y astreignait également les nobles, et on lit sans surprise, dans les lettres-patentes érigeant en duché la vicomté de Polignac (novembre 1783), une clause par laquelle Louis XVI, dérogeant aux « édits et déclarations donnés sur le fait des duchés », dispensait ledit duché d'être réuni à la couronne, si le duc de Polignac venait à décéder sans « hoirs mâles ». Le clergé lui-même n'échappait pas à cette coutume générale. Le mobilier des évêques revenait au roi, et celui des curés à l'Evêque. Les curés vellaves ne purent se racheter de cette servitude que le 28 octobre 1424, sous l'épiscopat de Guillaume de Chalancon.

***

Les droits que nous venons d'énumérer portaient sur la personne des tenanciers; d'autres portaient sur la tenure. Comme les premiers, ils prenaient leur source dans le droit absolu de propriété appartenant au seigneur direct. Comme eux aussi, ils avaient subi au cours des âges de profondes modifications.

Tel était en particulier le cas du *cens*, redevance annuelle, qui, fixée une fois pour toutes, était devenue insignifiante lorsque la monnaie eut perdu son antique valeur, et qui ne fut bientôt plus considérée que comme un indice de sujétion.

Les *corvées* ne mériteraient qu'une simple mention, si l'on n'avait pas considérablement exagéré la charge qu'elles représentaient. En fait, elles furent progressivement modérées par les seigneurs et par les coutumes, si bien qu'on peut les comparer aux journées de travail que, même à notre époque, les propriétaires exigent parfois de leurs fermiers.

Au contraire, les *droits de mutation* eurent une tendance marquée à devenir plus lourds, du moins jusqu'à l'époque où ils furent définitivement fixés. C'est que, peu à peu, les tenures serviles s'étaient transformées en emphythéoses, dont le tenancier pouvait, avec le consentement du sei-

gneur, disposer à son gré. On peut dire sans exagération que le seigneur direct fut ainsi exproprié de ses terres. La *prélation* (ou droit de priorité sur tous les acquéreurs des possessions dépendant de sa directe), les *lods* (droit de mutation qu'il percevait s'il n'usait pas de son droit de prélation), *l'acapte* (droit de mutation à l'occasion, non plus d'une vente, mais d'une succession) pourraient être envisagés comme une sorte d'indemnité pour l'expropriation progressive qui avait fait passer en d'autres mains l'héritage autrefois possédé uniquement par le seigneur direct.

Cette remarquable évolution du vieux droit quiritaire, cette lente dépossession du seigneur au profit du serf et du manant, ainsi devenus peu à peu maîtres du sol auquel ils avaient tout d'abord été attachés, cette complète transformation sociale des personnes et des biens, suffiraient à valoir au régime féodal une gloire merveilleuse, si les préjugés révolutionnaires ne dissimulaient pas, sous d'ineptes calomnies, la beauté sereine et grave du Moyen Age français, tout ennobli par les sentiments généreux de la Chevalerie.

LE SEIGNEUR JUSTICIER.

Affaibli par les invasions barbares, sarrasines et normandes, disloqué par l'institution du patronage et par les immunités accordées aux grands propriétaires, séquestré dans les familles des comtes et autres fonctionnaires qui avaient obtenu l'hérédité de leurs charges, le pouvoir de l'Etat s'était émietté, malgré quelques réactions passagères, depuis la fin de l'Empire jusqu'au terme de la royauté carolingienne. Les petites gens, victimes de cette

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

C'est moins souvent l'ambition des princes que les luttes intérieures des peuples, le mécontentement quant à la marche intérieure des affaires publiques, les manœuvres des partis, principalement de leurs chefs, qui mettent la paix en péril. Une assemblée, dans laquelle la responsabilité ne pèse entière sur aucun de ses membres, se résout plus facilement à la guerre qu'une personne seule, quelque élevée que soit sa hiérarchie.

MOLTKE,

Histoire de la guerre franco-prussienne

anarchie, recherchèrent la protection d'hommes puissants, capables de les protéger, comme le faisaient autrefois les dépositaires de l'autorité de l'Etat, et consentirent en retour à se reconnaître comme les sujets de ces nouveaux maîtres. C'est ainsi que les seigneurs justiciers se trouvèrent investis des droits régaliens auxquels ils joignirent un certain nombre de droits honorifiques.

Les droits régaliens comprenaient notamment la justice, la police, les impôts, le service militaire. La Monarchie capétienne s'efforça de reconstituer l'unité politique de l'Etat, tout en laissant subsister une large décentralisation administrative, et sut peu à peu reprendre la plupart de ces droits régaliens.

Dès la fin du XIII[e] siècle, il fut interdit aux seigneurs de rendre eux-mêmes la justice. Ils durent constituer leurs tribunaux avec des juges présentant des garanties réelles de probité et de connaissances juridiques. De plus, l'institution des cas royaux, les paréages, les assises des Grands Jours, les sénéchaussées, les sièges présidiaux, les cours des Parlements, dépossédèrent les seigneurs justiciers de leur principale prérogative.

La police, tout d'abord exclusivement assurée par les seigneurs, fut ensuite partagée entre eux et les communes. La création d'une maréchaussée royale restreignit davantage encore sur ce point l'autorité seigneuriale.

On peut comprendre au nombre des impôts seigneuriaux quelques monopoles (banalités, minage...) dont l'utilité à cette époque n'est guère contestée, les diverses déshérences (aubaines, épaves, bâtardises, mainmorte...) que l'Etat moderne a conservées, pour la plupart, à son profit, — de menus privilèges (droit de langue, etc.) résultant d'une convention bilatérale. Mais les principales taxes perçues par le seigneur justicier étaient la *leyde* et les *péages*.

La leyde était une sorte de droit de place, levé sur les marchandises et denrées vendues dans des conditions de temps et de lieux bien déterminées. Souvent le produit de la leyde était affecté aux fortifications du *castrum* ou de la ville. Il arriva même que cette taxe fut prélevée, non par les agents du seigneur, mais par ceux des communes.

La raison d'être des péages était l'entretien des routes et des ponts, ainsi que la sécurité des voyageurs. Ils furent presque tous supprimés dès l'Ancien Régime. Pourtant, et la chose est curieuse, combien d'automobilistes demandent aujourd'hui que les taxes de transport soient affectées exclusivement au développement et à l'entretien des voies de communications, ce que l'on peut regarder comme un

retour partiel au système des péages si honnis par les manuels scolaires...

La taille seigneuriale, qui était primitivement un cadeau gracieusement consenti par les vassaux, devint ensuite une véritable exaction, correspondant au doublement du cens dans l'un des quatre ou cinq cas suivants: *a*) lorsque le seigneur est fait chevalier (cas exceptionnel après le XVI^e^ siècle); *b*) lorsqu'il marie sa fille aînée; *c*) lorsqu'il se rend en Terre Sainte (cas désuet dès le XIV^e^ siècle); *d*) lorsqu'il est rançonné (cas inexistant depuis le XVI^e^ siècle); *e*) lorsqu'il acquiert un fief d'une certaine importance (cas rejeté par la plupart des coutumes). Avant l'institution des armées permanentes, le seigneur avait encore le droit de percevoir un doublement de cens lorsqu'il partait en guerre pour le service du Roi.

A ce subside se joignaient d'autres charges militaires: le service de garde ou de guet; les chevauchées et le service d'ost, les corvées d'entretien du *castrum*, ou diverses taxes substituées à ces redevances personnelles (porterage, vingtain, champart, etc). En somme, on voit là le système des milices chères au cœur des partis avancés...

Au surplus, l'exercice des droits régaliens par les seigneurs féodaux appelle deux observations importantes. La première, c'est que les nobles et les clercs étaient eux aussi assujettis, sous une forme quelconque, à la plupart de ces impôts, — surtout, cela va sans dire, quand ils habitaient une commune qui jouissait elle-même de ces droits. La seconde, c'est que généralement, à chaque droit, correspondait pour le seigneur un devoir bien précis, et il arrivait souvent que la cessation du devoir seigneurial entraînait par le fait même l'abolition des droits corrélatifs. On voit dès lors que les criailleries provoquées par l'usurpation des droits régaliens sont un peu excessives...

***

Les critiques dirigées contre l'usage des droits honorifiques sont-elles plus justifiées? Il ne le semble pas.

La chasse, par exemple, contrairement à l'opinion com-

CHARLES MAURRAS

La Politique, Tome I (1926-1927).

Un fort volume sur vélin avec un portrait du duc d'Orléans par MAXIME RÉAL DEL SARTE . . 60 francs. Sur Rives . . **150 francs.**

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8^e^).

C. C. P. 926-78

mune, n'était pas un privilège réservé à la noblesse, du moins en Languedoc et en Forez. Si les seigneurs justiciers et les rois prirent des mesures de police pour en réglementer l'exercice, ainsi du reste que cela se pratique de nos jours, ces mesures ne concernaient pas telle ou telle catégorie de personnes, mais déterminaient les conditions de lieux, de temps et d'armes imposées pour la chasse de tel ou tel gibier. Ah! sans doute, les seigneurs directs pouvaient se réserver le droit d'autoriser la chasse sur leurs terres. Mais aujourd'hui, les propriétaires les plus démocrates n'en font-ils pas autant?

Une réglementation semblable interdisait la possession d'un colombier aux personnes, nobles ou roturières, qui, ne pouvant pas nourrir leurs pigeons, les laissaient vivre aux dépens du voisin. Les dégâts commis dans leurs potagers par ces volatiles font souvent regretter l'ancien état de choses aux plus farouches républicains...

Ainsi réduits à leurs véritables proportions, les droits seigneuriaux paraissent beaucoup moins absurdes, beaucoup moins injustes, beaucoup moins vexatoires que ne le prétendent des manuels tout imbus d'une lutte de classes que l'on ignorait autrefois. En vérité, l'étude attentive de la féodalité montre que peu de régimes ont été aussi soucieux de l'équilibre et de la réciprocité des services rendus. Certes, il y eut des abus et des insuffisances; mais, malgré ces insuffisances et ces abus, je suis convaincu que les idées de justice et de charité n'ont jamais brillé d'un plus vif éclat ni provoqué de si sages réalisations que durant la période tourmentée, mais si généreuse et si noble, du Moyen Age.

LE ROI.

Il serait fastidieux d'énumérer tous les impôts que perçut l'Ancien Régime et de les comparer avec les « contributions » dont nous gratifie la République, — d'autant que la plupart de ces impôts se retrouvent, sous des noms différents et avec des taux un peu plus élevés, dans les contributions modernes. On ne s'arrêtera donc pas à la

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

maltôte, élégamment appelée aujourd'hui taxe sur le chiffre d'affaires, ni à la *capitation*, à laquelle on a substitué toute une charmante série d'impôts sur le revenu, ni aux droits de *haut-passage*, devenus les droits de douane, ni à bien d'autres exactions dont les éditions présentes ont été, comme il sied, revues et considérablement augmentées.

La *gabelle* est à peu près le seul épouvantail que l'on agite encore sous les yeux des enfants pour leur faire haïr, à travers la fiscalité d'autrefois, le passé de notre Patrie. On leur enseigne que Philippe-le-Bel institua cet impôt et contraignit tous les Français à acheter chaque année une quantité minima de sel au prix fixé par les greniers royaux. S'il en eût été ainsi, la gabelle aurait donc été l'occasion d'un abus comparable à celui qui s'étale audacieusement de nos jours, où tous les citoyens doivent contribuer au budget de l'école laïque, même s'ils n'en usent pas, même s'ils confient leurs enfants à l'enseignement libre... Mais la vérité est un peu différente. L'impôt sur le sel est d'institution romaine, et s'il subit quelques éclipses, il existait sûrement avant Philippe le Bel, au temps de saint Louis. Quant à sa répartition, elle fut essentiellement variable, suivant les provinces et mêmes suivant les villes, dont les privilèges s'imposaient de gré ou de force aux monarques les plus absolus — et les plus honnis de l'histoire officielle.

Car — il faut toujours y revenir — la décentralisation de l'ancienne France entraînait une prodigieuse diversité de lois et de coutumes. Il n'est pas jusqu'à la taille royale, impôt créé en même temps que les armées permanentes, et dont on pourrait par suite préjuger l'uniformité, qui n'ait présenté dans son taux, son assiette et sa perception, d'infinies variétés. Ici, la taille était *personnelle*, c'est-à-dire qu'elle affectait seulement les roturiers; noblesse et clergé en étaient exempts. Ailleurs, elle était *réelle*, c'est-à-dire qu'elle affectait les terres: une terre

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Je ne connais rien de plus dangereux que les gens qui propagent des idées fausses sous prétexte que la nation ne voudra jamais y renoncer. Si elle n'y renonce pas, elle périra. Mais ce n'est pas un motif pour accélérer la décadence en adoptant l'erreur. Il n'y a d'autres règles de réforme que de rechercher le vrai et de le confesser sans réserve, quoi qu'il arrive.

LE PLAY.

noble, même possédée par un roturier, ne payait pas la taille; une terre roturière, même possédée par un noble ou par un ecclésiastique, y était assujettie.

Au reste, l'immunité de la noblesse à l'égard de la taille n'eût été qu'un fait assez naturel: la taille, avons-nous dit, était affectée à l'entretien de l'armée. Elle était une sorte de rachat du service militaire. Or, les nobles devaient le service militaire personnel, et lorsqu'ils furent (sous Louis XIV) exemptés en partie de cette charge, la taxe du *ban* et de *l'arrière-ban* leur fut tout simplement imposée.

Tant que le pouvoir royal ne soumit pas le peuple à d'autres obligations militaires, le tiers-état se trouva assez favorisé. Il est vrai qu'un jour il fallut lever des troupes au moyen de la conscription. Et les manuels scolaires manifestent une indignation vertueuse devant les deux horribles lèpres qui défigurent l'armée de l'Ancien Régime: le *racolage* et les *privilèges* en matière d'avancement.

Certes, quand les sergents recruteurs « employaient la violence et la fraude pour obtenir des recrues », ils violaient outrageusement la liberté individuelle de leurs victimes. Mais pourrait-on nous dire si la liberté individuelle des Français est plus universellement ou plus délicatement respectée au XX^e^ siècle, lorsque sonne l'heure de la mobilisation, ou plus simplement celle du service militaire et des périodes de réserve?

Quant à la fable d'après laquelle l'avancement était réservé aux nobles, elle a fait long feu. Trop d'exemples illustres la démentent pour qu'elle puisse trouver créance ailleurs que dans les cervelles un peu folles de nos concitoyens les plus sots, — je veux dire ces braves gens qui

Hémaseptic Larra

ARRÊT INSTANTANÉ DES PETITES HÉMORRAGIES

ANTISEPSIE

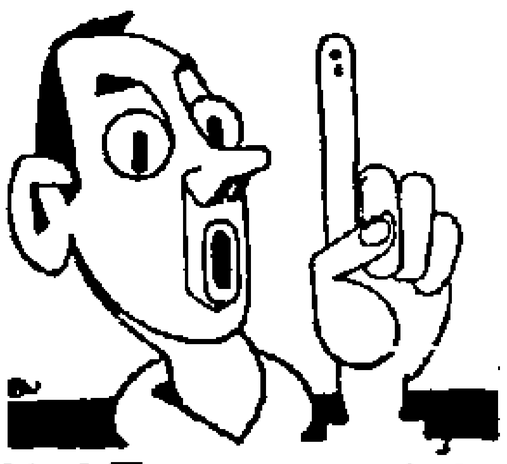

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

6.75

Flûte ! Encore une piqûre !

Vite, une goutte d'Hémaseptic !

Gros : Pharmacie MERLET, 24, Bd Jean-Jaurès, Boulogne (Seine) et O. C. P.

s'affublent d'une épithète trop lourde ici de deux lettres: les démocrates chrétiens.

En résumé, malgré les dépenses de la royauté capétienne, que les manuels édités sous la direction de M. Jean Guiraud attribuent « surtout au luxe de la cour, à l'accroissement du nombre des fonctionnaires et à l'entretien de l'armée » (Ch. Aimond: Le Moyen Age, p. 397), la fiscalité d'autrefois n'était pas — et de beaucoup — aussi accablante que de nos jours, où le tiers de notre travail appartient à l'Etat, qui nous réclame encore de longs mois, et même de longues années de notre existence pour soutenir ses « guerres d'enfer ».

L'EGLISE.

Les ressources de l'Eglise ne se bornaient pas au casuel et aux offrandes plus ou moins volontaires que lui apportaient ses fidèles. Elles comportaient aussi le produit de véritables impôts: le denier de Saint-Pierre et la dîme.

Le denier de saint Pierre avait été institué en vertu d'un accord passé entre Charlemagne et le Pape Léon III qui l'avait couronné empereur. C'était un tribut de 1.200 livres par an, dont les collecteurs étaient établis à Aix-la-Chapelle, au Puy-en-Velay et à Saint-Gilles. Il ne semble pas que la France ait subi longtemps cette exaction.

La dîme, au contraire, ne fut abolie que par la Révolution. Elle était d'abord une simple obligation canonique, mais les Carolingiens en firent un impôt légal. Les textes sacrés ne manquaient pas pour justifier cette contribution, mais, quand l'unité de religion eût été détruite, elle devint rapidement impopulaire.

Il ne faudrait pas croire cependant que cet impôt enlevait au paysan le dixième de ses revenus. La plupart du temps, un bon nombre de produits de la ferme en étaient exemptés. Ceux même qui y restaient astreints ne l'étaient

PHOTOGRAPHIES

Jacques BAINVILLE, ton sépia ou noir..		8 fr. et 20 fr.
Léon DAUDET	—	8 fr. et 20 fr.
Charles MAURRAS	—	8 fr. et 20 fr.
Amiral SCHWERER	—	8 fr. et 20 fr.

Franco par poste recommandée.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

souvent que dans une proportion plus réduite que le mot de dîme ne l'indiquait: le décimateur n'avait droit par exemple en certains pays qu'à la douzième, la vingtième ou la vingt-quatrième gerbe. En beaucoup de paroisses, on avait « abonné » cet impôt, c'est-à-dire qu'on avait substitué une somme forfaitaire à la contribution en nature. Parmi les avantages qu'entraînait l'abonnement, on peut compter, outre la suppression d'une inquisition particulièrement odieuse aux cultivateurs, la répartition de cette charge sur un plus grand nombre de contribuables. En revanche, l'avilissement progressif de la monnaie et la hausse du coût de la vie rendirent souvent le produit de la dîme insuffisant pour l'entretien du clergé de la paroisse. Une réforme s'imposait donc: en 1789, les trois ordres étaient d'accord, sinon sur les modalités, du moins sur la nécessité de cette réforme, que la Monarchie aurait fort bien pu réaliser en pleine harmonie avec les intéressés, si la Révolution n'avait préféré supprimer brutalement la dîme.

Mais quand cet impôt eut été aboli, on ne tarda pas à comprendre qu'il ne servait pas seulement, comme on l'avait prétendu, à entretenir le haut clergé dans le luxe et la paresse. Il fallut créer un budget des cultes, un budget d'assistance et un budget de l'instruction publique. Les contribuables, qui savent ce que tout cela leur a coûté, sont en droit de se demander si les charges qui résultent de la suppression de la dîme ne sont pas supérieures aux bénéfices qu'ils en ont retirés...

Cette revue est assurément trop rapide pour permettre d'apprécier dans tous ses détails la fiscalité de l'Ancien Régime. Elle peut cependant donner une idée assez juste des principes qui la fondaient et des charges relatives

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

La démocratie intégrale a été appliquée au monde européen. Et derrière elle, s'est introduite l'anarchie.

Voilà le plus grand mal dont souffre notre vieux continent et rares sont ceux qui le voient ou qui, le voyant, consentent à l'avouer.

La reconstitution économique est à la mode. Que sera-t-elle, que donnera-t-elle sans la reconstitution politique?

Jacques BAINVILLE, *Eclair de Montpellier* (1922).

qu'elle imposait au peuple. Le principe fondamental en était non pas la chimérique égalité des contributions, mais un équilibre aussi exact que possible entre les devoirs et les droits, ou, si l'on préfère, une corrélation judicieuse entre les privilèges et les charges. La perpétuelle réciprocité des services à rendre et des avantages à recevoir est tellement éloignée de notre esprit moderne, qu'il n'est pas inutile d'insister sur le caractère particulièrement équitable d'un tel principe. Quant au poids de cette fiscalité, il était dans la plupart des cas très inférieur au lourd fardeau que nous impose un Etat férocement centralisé et âprement pillé par les bandes au pouvoir.

Notre conclusion découle naturellement de ce qui précède. Quels qu'aient été les abus, quelles qu'aient été les insuffisances du régime féodal et de l'Ancienne Monarchie, ces insuffisances et ces abus, que le pouvoir royal s'efforçait de corriger, la République les a multipliés et aggravés à l'envi. Ne nous lassons donc pas d'étudier notre histoire nationale. « L'histoire imparfaitement observée nous divise, disait Fustel de Coulanges: c'est par l'histoire mieux connue que l'œuvre de conciliation doit commencer ». Travaillons à mieux la connaître, pour mieux la faire aimer. En détruisant de funestes préjugés, nous préparerons efficacement la Restauration définitive de notre vieille et belle Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, qui sera dans l'avenir, comme elle le fut toujours dans le passé, la meilleure sauvegarde de l'autorité, des libertés, de la prospérité et de l'honneur.

Docteur BACHELIER.

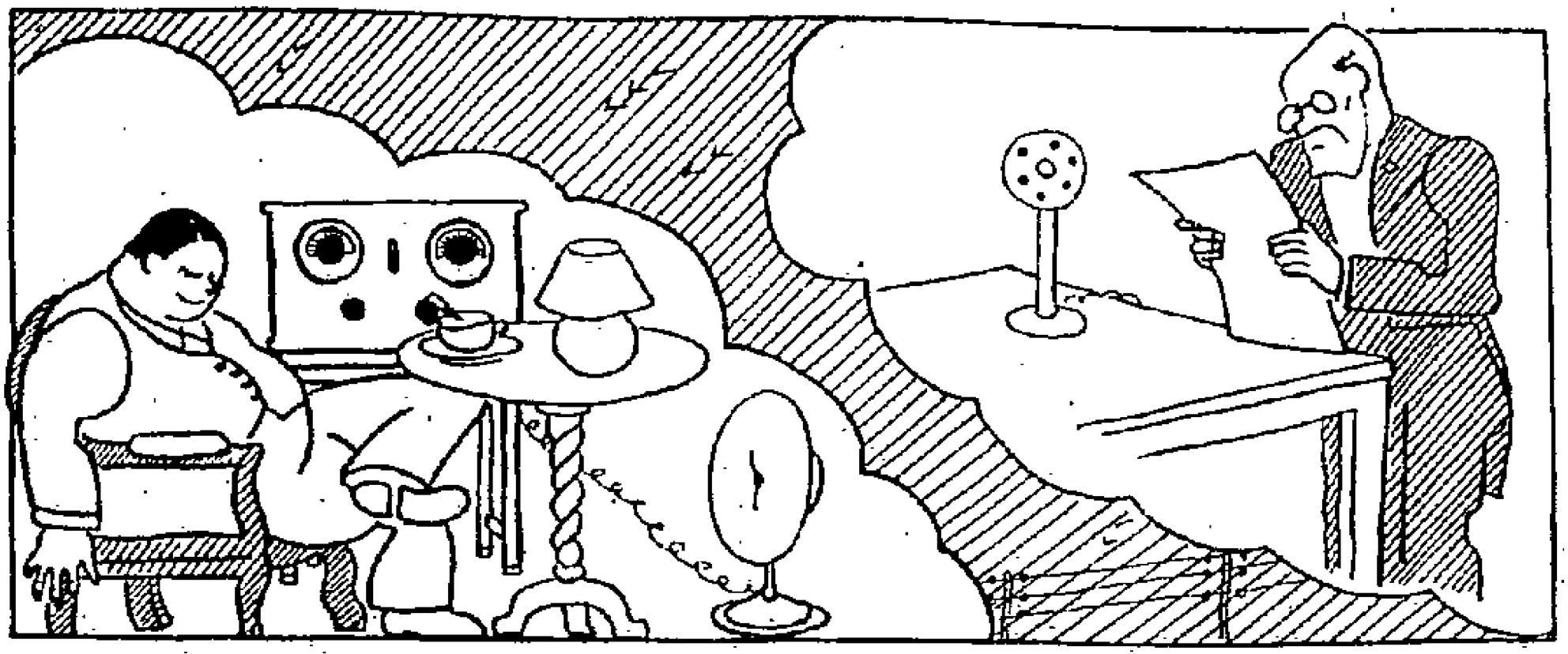

L'ANNÉE RADIOPHONIQUE

Dans le domaine des ondes

Parmi tous les problèmes nouveaux qu'a fait surgir la science du domaine des ondes éthérées, l'actualité annuelle a mis en valeur les découvertes géniales de quelques savants français. Au nombre des applications récentes de la radio, il faut compter la télémécanique et le télécinéma; la première, merveilleuse découverte qui permet de mouvoir à des distances parfois considérables des appareils appropriés à ce genre de fonctionnement; la seconde, invention géniale d'un procédé scientifique parfaitement au point à l'heure actuelle et lui permet de projeter à distance des images animées. Dans les applications futures, mais cependant d'un avenir assez prochain, on peut classer la radiovision, ou vision par T.S.F.

Examinons sommairement les principes de ces différentes applications de la science moderne. La télémécanique se compose d'un système émetteur et d'un système récepteur, les deux appareils fonctionnant en synchronisme parfait. Le maniement d'une commande de l'émetteur déclenche un relai spécial dans le récepteur qui met en fonctionnement le mécanisme définitif. Il fut procédé, tout au début des recherches, à des expériences qui furent à peu près, dans le domaine de la radio-télémécanique, ce que furent les appareils de Lancelin dans le domaine psychique. Puis, peu à peu, les savants qui suivaient la question de télémécanique mirent au point des émetteurs-récepteurs capables de diriger à de grandes distances, sans lien mécanique d'aucune sorte entre l'opérateur et le mécanisme définitif, des

avions et des navires. La télémécanique pratique était découverte !

Le télécinéma, lui, eut des débuts beaucoup plus modestes et, faut-il le dire, beaucoup moins encourageants. L'étranger travailla beaucoup la question. Les savants français aussi. L'ingénieur Barthélemy, dans son laboratoire de Montrouge, put transmettre, il y a quelques mois, une certaine longueur de film qui, reçue sur un écran, fut

Studio d'émission de télévision.

jugée remarquablement nette et stable par les spectateurs présents, très rares d'ailleurs. La Légion d'honneur est venue récompenser les travaux admirables du savant Barthélemy.

Malgré la publicité formidable qui entoura, il y a quelque mois, la mise en service d'un télécinéma dans une salle de spectacle des boulevards, nous pouvons affirmer que les seuls vrais résultats pratiques de télécinéma furent l'œuvre des savants français.

Mais ils travaillèrent dans l'ombre et le silence.....

Il y a également maintenant la télévision. En cette

matière, il faut constater avec regret que les laboratoires étrangers ont obtenu depuis un certain temps de bien meilleurs résultats que les laboratoires français. Nos savants, sans moyens, sans aide financière d'aucune sorte, n'ont pu poursuivre comme il l'eût fallu l'étude pourtant si intéressante de la vision à distance sans fil Depuis la

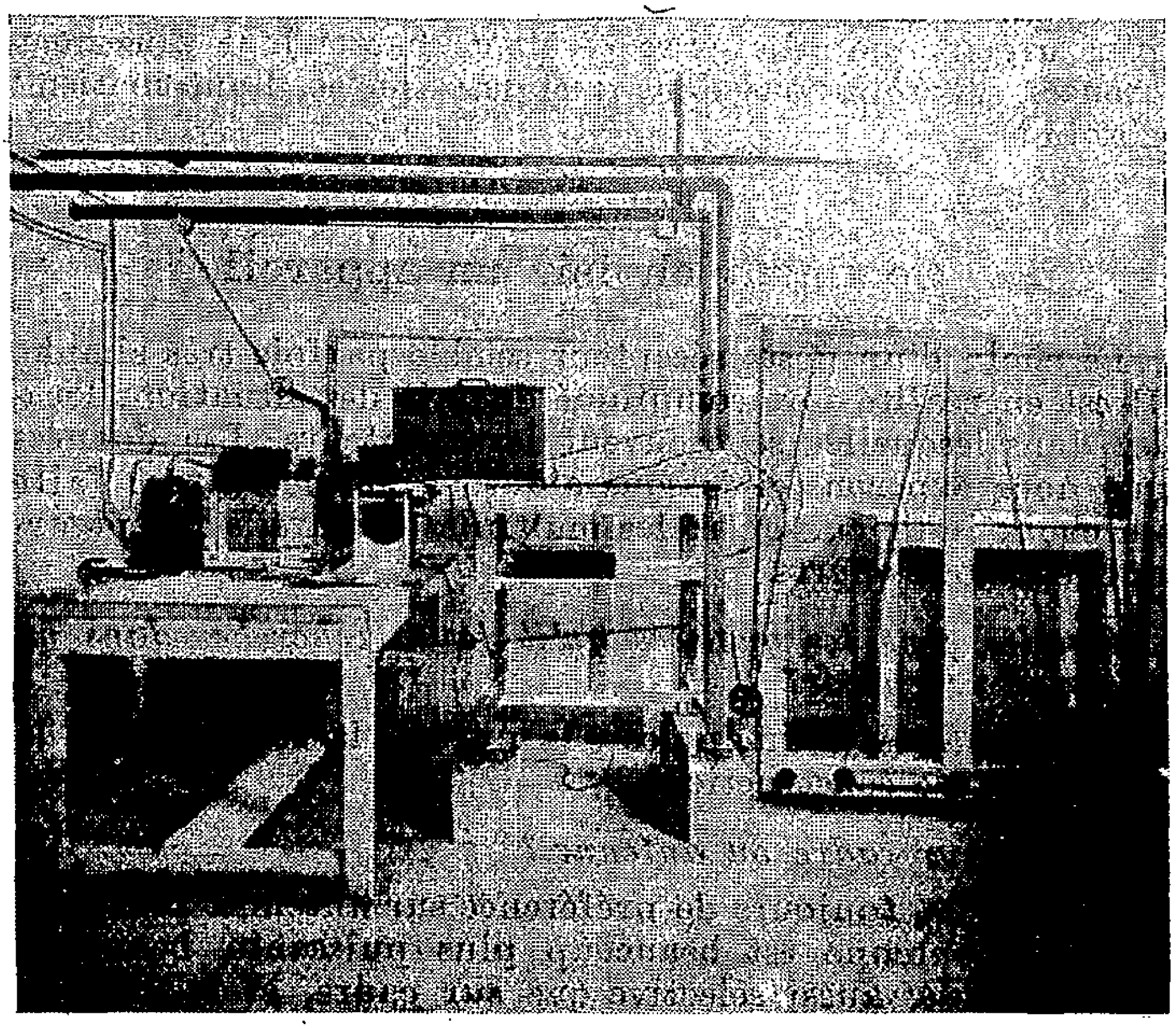

Laboratoire d'expériences de téléciném a.

séance publique organisée au Trocadéro, en 1924, par le savant Edouard Belin, inventeur de la téléphotographie, à l'occasion du jubilé d'Edouard Branly, les progrès qu'a accomplis en France cette science sont bien faibles par rapport à ce qu'a réalisé l'Etranger. Notre amie la Belgique a réussi, il y a quelques mois, à commercialiser la radiovision. L'Allemagne émet régulièrement des images l'Angleterre aussi. La France est très en retard sur ce point sinon dans le domaine du laboratoire tout au moins dans le domaine pratique de l'application.

Depuis l'an dernier, de réels efforts ont été tentés dans la question des applications spéciales des ondes radio-élec-

triques. L'état embryonnaire de l'an dernier a disparu en majeure partie pour faire place à un état de fait.

La radiophonie elle-même a progressé en puissance et en pureté. Les programmes ont été améliorés, la technique a gagné aussi.

Il ne manque plus à la France qu'un statut rationnel et équitable de la T.S.F. et de ses applications. C'est d'autant plus urgent que celles-ci se révèlent chaque jour plus nombreuses. Verrons-nous dans quelques années, l'automatisme absolu ?

L. R. H.

Comment choisir un appareil

Le choix d'un poste récepteur semble parfois très simple. Il est en réalité fort compliqué du fait des situations locales dans lesquelles se trouvent les auditeurs. Les données que nous exposons ci-dessous aideront nos lecteurs à faire un choix judicieux entre les multiples appareils récepteurs qui leur sont offerts.

Quelles sont les qualités qu'il faut rechercher dans un appareil récepteur?

Trois qualités principales : la pureté, la sélectivité et la robustesse de construction.

Ecoute sur cadre ou antenne ?

Si possible, toujours de préférence sur antenne. La réception sur antenne est beaucoup plus puissante, beaucoup plus sensible, aussi sélective que sur cadre, et le gain de sensibilité qui résulte de son utilisation diminue le nombre de lampes nécessaires pour la réception.

En ce qui concerne le prix du récepteur :

Un poste cher n'est pas forcément bon. Il existe des postes très bon marché et excellents et d'autres de prix élevés qui fonctionnent dans de très mauvaises conditions. Il y a surtout, dans le prix, une question de fini et de présentation sur laquelle l'auditeur ne porte pas toujours toute l'attention désirable.

Au sujet du nombre de lampes :

De nombreux lecteurs nous écrivent : « J'achèterais bien un trois lampes, mais je préfère un poste puissant et j'achèterai un poste puissant à six lampes. »

C'est là une erreur. La sensibilité d'un appareil récepteur, sa puissance, son bon fonctionnement ne dépendent pas obligatoirement du nombre de lampes, mais surtout du montage, du matériel utilisé pour la construction du poste et du soin apporté à celle-ci.

Au sujet de l'alimentation. Piles ou secteur?

Les deux modes d'alimentation, ou plus exactement les trois, si nous comptons également les accumulateurs, sont bons.

Les fabricants de piles trouvent évidemment que les postes-secteurs sont une diabolique invention, fonctionnent mal et irrégulièrement. Par contre, les fabricants de postes-secteurs constatent que les piles et les accumulateurs n'ont jamais été aussi lourds que depuis qu'ils fabriquent eux-mêmes des postes-secteurs. Les conseils des fabricants ne peuvent donc loyalement présenter toutes les garanties d'impartialité nécessaire. L'alimentation sur piles et accus est parfaite et régulière. Mais les accus et les piles ont aussi des inconvénients. L'alimentation secteur débarrasse l'auditeur du souci de la recharge des accumulateurs, mais, en cas de panne du seceteur ou de surtension accidentelle, les lampes peuvent être grillées ou bien l'auditeur peut être privé d'audition. Il faut, pour décider de l'un ou de l'autre mode d'alimentation, étudier chaque cas particulier et tenir compte des conditions particulières d'installation.

Nous nous tenons à la disposition de ceux de nos lecteurs qui désireraient des renseignements complémentaires sur toutes ces questions. Nous engageons vivement ceux qui désirent se rendre acquéreurs d'une installation réceptrice à nous consulter. Nous leur donnerons toujours des conseils absolument impartiaux, et ils sont toujours assurés de trouver auprès de nous le plus bienveillant accueil.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

HEURES DE FOLIES CRIMINELLES

A la stupeur future de l'Histoire, à l'ahurissement de tout ce qui est cultivé dans le monde entier, la sottise ignominieuse, hélas! a pleinement abouti. Si les difficultés issues de la guerre vont s'aggravant, les fruits de la victoire se liquident éperdument.

Louis MARIN, *La Nation* (1930).

LE CHARIVARI

HEBDOMADAIRE SATIRIQUE ILLUSTRÉ

...qui dit tout...

CHARLES MAURRAS.

...demeuré la seule gazette qui dit ce que les autres ne disent pas.

LÉON DAUDET.

fêtera son centenaire en 1932.

Pour connaître tous les dessous de la politique, des journaux, des salons, de la justice, des Arts, des Théâtres, des Cinémas, des Lettres, etc...

Pour goûter les meilleurs dessins satiriques,

ABONNEZ-VOUS

LE CHARIVARI

HEBDOMADAIRE SATIRIQUE ILLUSTRÉ

Un an : **50 francs**

41, Rue Saint-Placide, PARIS (VI^e^)

Téléph. : LITTRÉ 24-05

Compte chèque postal : PARIS 93585

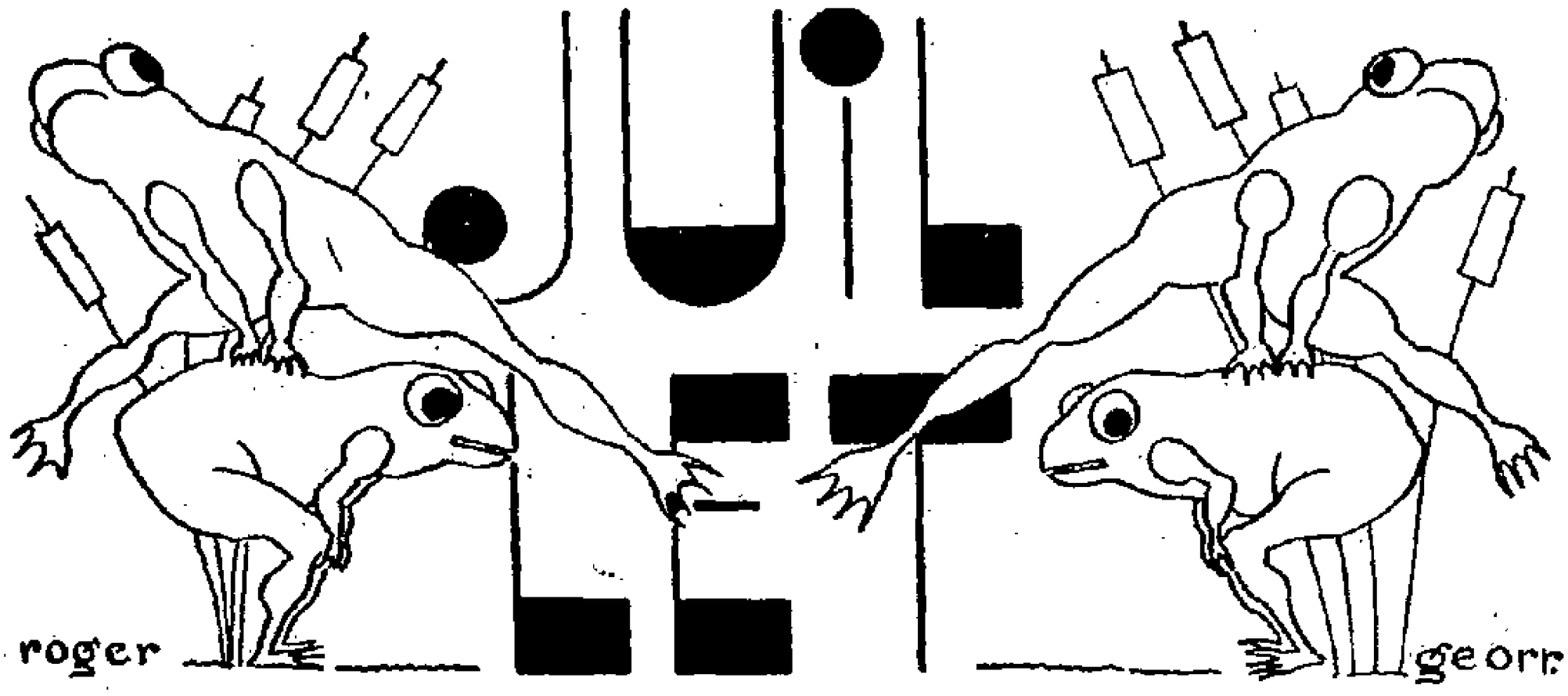

« ...Les combinaisons culinaires sont innombrables; il n'y a pas, il n'y aura jamais de livre de cuisine complet. »

ALI-BAB.

« Chacun de nous passe, pendant sa vie, par trois stades auxquels répondent trois hygiènes alimentaires toutes différentes: un stade de croissance, un stade d'état et un stade de déclin. »

ED. DE POMIANE.

Les Truites farcies

Ayez des truites de taille moyennne, videz-les par le milieu du corps, écaillez-les, essuyez-les avec soin.

Préparez une farce courte avec un cèpe haché, revenu dans un peu d'huile, un petit morceau de jambon haché menu, fines herebs. échalotte et persil; sel, poivre.

Faites la liaison de cette farce avec un peu de farine et un œuf entier, puis introduisez-la par cuillerées dans l'intérieur de chaque truite.

Sur de belles braises de bois, faites chauffer, un gril à poisson et placez-y les truites enduites d'un peu d'huile, de chaque côté.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

PATRIOTISME ET ROYALISME

C'est un plus grand miracle d'être ému par une étoffe tricolore que de l'être par une créature de chair et de sang en qui s'incarne la France, née de ceux qui ont fait la France, et dont les enfants s'appellent fils de France.

François MAURIAC, *Vie de Jean Racine.*

Au moment de les servir, arrosez-les avec un filet de verjus et de vinaigre et couvrez-les d'une persillade.

On peut farcir les truites uniquement avec des grains de raisins verts.

Si l'on n'est pas outillé pour faire griller les truites sur la braise, on peut les cuire au four.

D'après LA MAZELLE.

(La Bonne Cuisine du Périgord).

Melon rafraîchi

Coupez le melon en tranches, enlevez les parties non comestibles et recueillez le jus qui s'est écoulé.

Roulez les tranches dans du sucre semoulé; disposez-les dans un légumier en argent où vous les faites mariner pendant 3 heures avec kirsch ou cognac. Versez, la liqueur étant presque absorbée le jus que vous aviez réservé, ainsi qu'un verre à bordeaux de vin de porto blanc, de madère ou de champagne. Couvrez le légumier et mettez-le pendant quatre heures dans un seau de glace additionné de sel.

D'après ALI-BAB.

Maison DESBOIS Aîné, fondée en 1874

L. DOREAU et G. LARROQUE

Successeurs

BUREAUX ET ATELIERS DE FERRONNERIE

10, rue Castagnary, PARIS (15e) - Vaugirard 11-80

Ateliers de Construction : Arcueil-Cachan

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES	GRILLES ET RAMPES
COMBLES — CHARPENTES	DE TOUS STYLES
ENTRETIEN — ÉLECTRICITÉ	JARDINS D'HIVER
SERRURERIE D'ART	MARQUISES — VERANDAS
SERRURERIE DE BATIMENT	LUSTRES

A LA GRANDE MAISON DE RUSTIQUES

172, Avenue du Maine (14e)

Métro : MOUTON-DUVERNET — **Tél. : Ségur 80-91**

Meubles et objets d'art rustiques.

Ancien et reproduction d'ancien en Normand, Breton, Provençal, Bressan, gothique.

Installation. Décoration. Lustres, etc.

Grand choix de cosy-corners.

Echange de mobiliers.

Facilité de paiement.

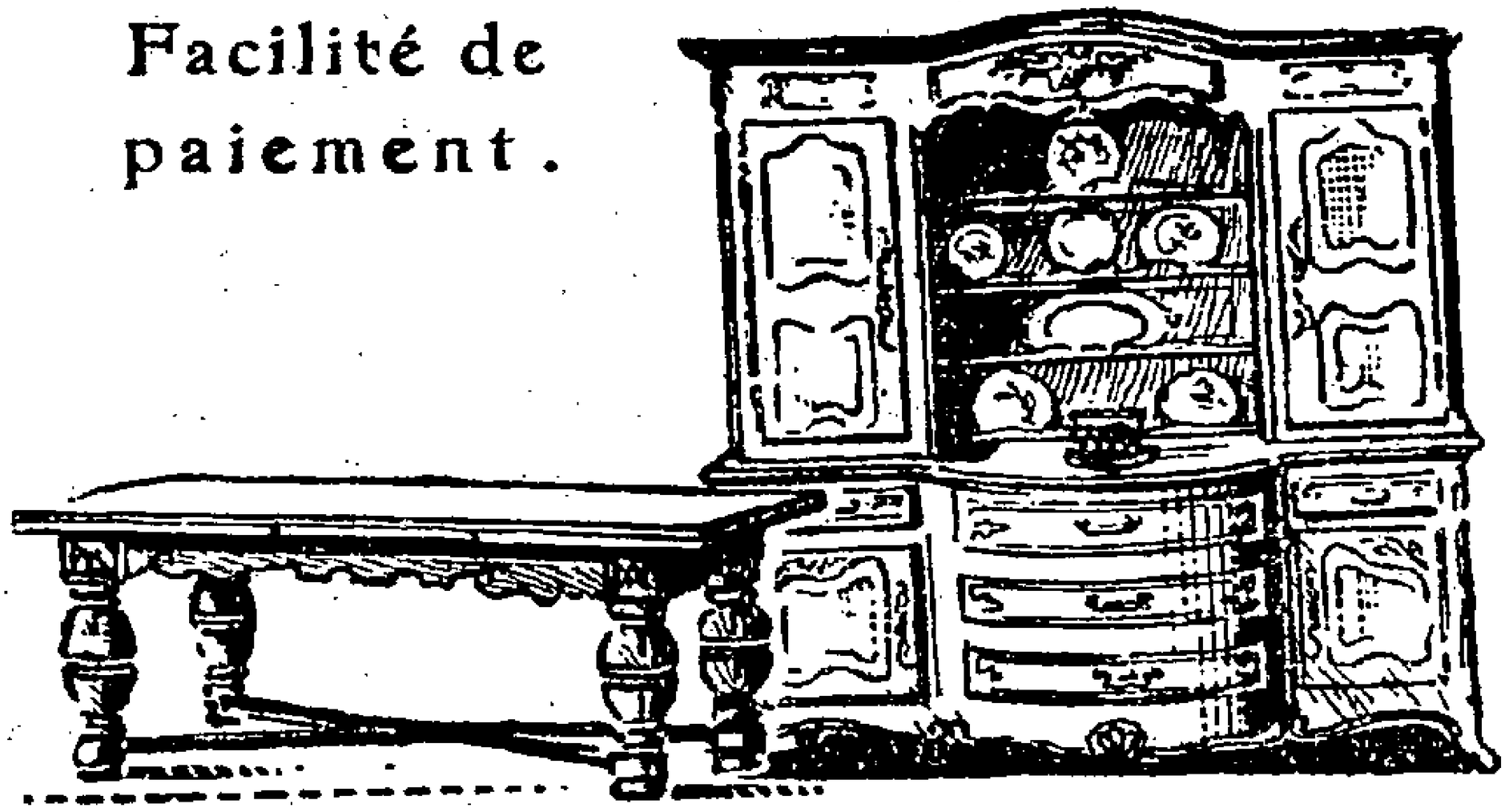

COMMENT CHARLOT
A VU BRIAND

COMMENT BRIAND
A VU CHARLOT
(d'après le *Charivari*).

Le BANQUET de GOURDON

REVUE

de Michel TRÉVYSE

Malgré le désagrément qu'il pouvait y avoir à circuler, ce dimanche-là, sur la ligne Paris-Gourdon, en la peu rassurante compagnie de personnages aux mines patibulaires, je n'avais pas hésité, soucieux que j'étais d'acclamer Aristide, mon illustre ami, je n'avais pas hésité, répète-je, à retenir un fauteuil capitonné dans le « pullmann » (1) Briand.

Et c'est ainsi que j'ai pu assister à ce mémorable banquet dont, à l'époque, la grande presse, notoirement stipendiée par les ignobles adversaires de notre vénérable et vénéré ministre des Affaires étrangères, ne donna que comptes-rendus tronqués ou erronés.

A peine arrivé, je cherchai une commère de revue. Et mon choix se fixa sur la divine poétesse et comtesse de Noailles, née Anna de Brancovan, auteur, ainsi que chacun sait, de plusieurs milliers de vers fortement appréciés des pêcheurs à la ligne, en général, et d'Aristide Briand, en particulier. Bien qu'elle soit très collet-monté depuis qu'elle a reçu la cravate de la Légion d'honneur, elle ne put se refuser à tenir ce rôle flatteur ; car, de tous les personnages présents qui avaient fait la guerre, c'était elle la plus élevée en grade dans notre ordre national.

Quant au rôle du compère, il ne pouvait échoir, évidemment, qu'à M. Malvy, brillant décoré de la médaille des évadés de Vincennes et poteau d'Aristide.

***

Quand le rideau se lève, les dîneurs sont en train de festoyer avec vacarme. Nombre de ces messieurs sont déjà passablement gris. On s'interpelle d'une table à l'autre et,

---

(1) Pullmann (de *pull*, mo d'argot signifiant fille de mauvaise vie, et de *mann*, mot d'origine germanique) : homme qui vit des femmes. Synonyme de maquereau, souteneur, homme du milieu (Etymologie peu connue qui nous est donnée par un philologue de nos amis.)

tout en vidant les plats et les bouteilles, on échange des vues politiques de haut vol.

PREMIER DÎNEUR FAMÉLIQUE. — Mince, mon vieux ! qu'est-ce qu'on se met !

DEUXIÈME DÎNEUR FAMÉLIQUE. — Ah ! ce n'est pas pour dire, mais le camarade Malvy a bien fait les choses ! Vise plutôt le menu :

Foies blancs
Brochettes de maquereaux à la nantaise
Tournedos sauce genevoise
Evincé de gigot à la Versailles
Boulettes pontificales
Cailles vert-pré Toutes-Aides
Noailles au fromage
Haricots de la Paix
Soufflets Anschluss et Breslau
Petits fours à la Quai-d'Orsay
Vins du Rhin allemand
Crus des Postillons (réservés aux orateurs)
Etc., etc...

CHŒUR DES SBIRES APPOINTÉS.

Ah! vraiment quel royal repas!
J'en ai mal à l'estomac!
Et ri-flo-flo!
Et ri-fla-fla!
Lucullus din' chez Gargantua!

(Ils entrechoquent leurs verres et les vident prestement).

LE COMPÈRE (*après avoir frappé sur sa coupe demi-cristal les trois coups traditionnels*). — Mes chers camarades, nous allons maintenant donner la parole à M. Aristide Briand, héroïque redresseur de l'Allemagne et tombeur de M. Marin.

LA COMMÈRE (*qui fait des vers avec autant de facilité qu'un premier Prix du Conservatoire en aurait pour jouer du mirliton*) :

C'est lui qui met un frein aux rumeurs de Breslau
Et qui sait de Marin résoudre les complots.

LE COMPÈRE. — Notre ami Briand me disait tout à l'heure qu'il se sentait un peu fatigué du voyage. J'espère qu'il voudra bien cependant consentir...

CHŒUR DES SBIRES APPOINTÉS. — Oui, oui ! debout ! Laïus ! Vos gueules, là-bas ! Silence ! Aristide ! Aristide !

LA COMMÈRE :

Puisqu'à ce grand banquet tu promis ton concours,
Prends ton luth, Aristide, et nous donne un discours.

(*Elle baise le ministre des Affaires étrangères sur le front.*)

ARISTIDE (*à qui la divine Commère vient d'insuffler brusquement son génie poétique*). — Mesdames, Messieurs et la compagnie, vous m'avez fait bien de l'honneur de m'inviter à ce banquet, moi la France, que je représente le gouvernement à l'étranger. De quoi donc que je pourrais vous dire pour vous faire plaisir ?

UNE VOIX (*au fond*). — Parlez-nous de l'Anschluss !

ARISTIDE. — J'en entends un qui me dit comme ça de parler de l'Anschluss. Mais savez-vous seulement ce que c'est, vous qui me causez, jeune homme ? L'Anschluss, c'est comme qui dirait l' début des Etats-Unis d'Urope, après lesquels on n'aura plus de guerre.

CHŒUR DES DÎNEURS FAMÉLIQUES. — Bravo ! C'est envoyé ! Vive Briand ! Vive la paix ! Vivent les Etats-Unis d'Europe ! Vive l'Anschluss !

ARISTIDE. — Y en a qui disent que j' suis un vieux débris. Eh bien ! t'nez, l'aut' jour, à propos de c' plan Young, Laval y m' disait : « Çà va mal ! ça va mal ! » Eh bien ! c'est encore moi, l' vieux débris, qui l'a remonté c' t' homme quand j'y ai dit :

(*Il chante.*)

AIR : *ELLE N'EST PAS DU TOUT SI MAL QUE ÇA.*

Ça n' va pas du tout si mal que ça.
Les Allemands n' sont pas des scélérats,
Et, ma foi, ces braves gens-là
Pourquoi les mettre à plat?
Ils d'mandent si peu d' chose,
Un rien, une petite clause
Qu'on rayerait de sur le p'tit contrat :
Y a, vraiment, pas d' quoi en faire un plat.
S'ils veulent un peu d'argent, on leur en donnera.
J' trouve que ça n' va pas du tout si mal que ça!

LE COMPÈRE. — Admirez, camarades combattants, la magnifique confiance de M. Briand. Rappelez-vous les jour-

nées terribles où les veaux bellicistes répétaient stupidement : « On les aura ! » M. Briand, lui, c'est un pacifiste : « Ils nous auront ! », telle est sa fière devise.

LA COMMÈRE :

Il a posé son front sur son fusil sans poudre
Et les questions de paix, lui seul peut les résoudre.

ARISTIDE. — Oui, moi j' suis pour la Paix. T'nez, à c' banquet on voulait d'abord servir des pruneaux. Quand j'ai su ça, j'ai dit à Malvy : « Si y a des pruneaux à recevoir, j'en suis pas ! » Alors on a remplacé les pruneaux par des haricots. J' suis t'y pas amateur de paix, dites un peu ?

CHŒUR DES DÎNEURS FAMÉLIQUES. — Bravo ! Vive Briand ! Vivent les faillots ! A bas les pruneaux !

ARISTIDE. — J' leur z'y ai dit à Genève : « Si on veut plus d' moi, j' prendrai mon bâton et mon gourdon de pèlerin. » Ils ont pas voulu m' lâcher. Dame, ils savent bien que tant que j' serai là, y aura pas d' guerre. C'est pour ça que tous les jours j' suis traîné dans la boue par MM. Marin, Franklin-Bouillon et compagnie, qui veulent remett' ça.

CHŒUR DES SBIRES APPOINTÉS. — C'est ignoble ! Au jus Franklin-Bouillon ! A l'eau Marin ! Vive Malvy ! Vive Briand !

ARISTIDE. — Laissez donc ! Tout ça n'a pas d'importance. J' me soucie autant des propos de ces messieurs que d'une paix sur toile cirée. (*Il chante.*)

AIR : *LES BRIGANDS.*

Depuis que j' fais ma politique,
Pensez bien qu' j' suis habitué
A m' faire traiter de vieille bourrique
Et autres aménités.
J' les encaisse sans peine, sans peine, sans peine,
Puisque des Allemands j'ai su conserver l'amitié.
A la p'tite semaine, semaine, semaine,
C'est fou d' puis sept ans c' que j'ai déjà pu leur lâcher.
J' vais p't-être un peu fort, mais
Si c'était à refaire
Si c'était à refaire, je le referais !
V'là mon caractère ! V'là mon caractère ! (bis)
Ah ! ah ! ah ! ah ! voui !

LE COMPÈRE. — Oui, messieurs, depuis son avènement, M. Aristide Briand n'a pas cessé avec un beau courage, de réaliser l'actif de la France pour le verser dans les caisses de l'étranger !

CHŒUR DES SBIRES APPOINTÉS ET DES DÎNEURS FAMÉLIQUES. — Bravo ! Vive la politique de réalisation !

La salle entière acclame longuement l'orateur. On porte Aristide, Malvy et Mme Anna (de Noailles) en triomphe. Et, pendant que l'auto file, les mobilisés non pensionnés se dispersent en chantant la *Madelon de Locarno*.

AIR : *LA MADELON*.

Pour le dépit, la fureur des militaires,
Ces bellicist's, ces crapulards, ces bandits,
Grâce à Briand, il n'y aura plus jamais d' guerres;
On en est sûrs, maint'nant qu'il nous l'a promis.
Roupillons sur les deux oreilles!
Tant qu'Aristide sera là,
Il f'ra pour la Paix des merveilles
Grâce à sa p'tit' pan' Europa
Il sait s' tenir à table :
Il a de l'estomac!
Ce qu'il peut s' mett' dans l' rable,
On dirait un prélat!

REFRAIN

L'ami Briand est un beau caractère
Quand on l'envoie quelque part en mission,
Il a vit' fait de trouver la manière
De s' fair' fair' une ovation
(et allez donc!)
Aussi pour plaire aux puissanc's étrangères
On l'a nommé, pour fair' des concessions,
Aristid', chanoine capitulaire
De Gourdon, de Gourdon, de Gourdon!

RIDEAU.

Michel TRÉVYSE.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Les affaires périssaient ou parce que souvent on ne les entendait pas, d'autres fois on ne les résolvait pas, ou étant entendues et résolues, on ne les exécutait pas.

RICHELIEU.

GRANDS VINS DE

BORDEAUX

T. DE VIAL & FILS

NÉGOCIANTS A

BORDEAUX

GIRONDE

Échantillons et Prix sur demande

35 et 37, Avenue Émile-Counord,

BORDEAUX

FÊTE EN PROVENCE

Par G. SIGNORET.

Qui n'accorde à la Provence une primauté souveraine et qui n'en franchit les frontières tout fièvreux déjà d'une émotion sacrée ? Les poètes l'ont nommée la plus belle terre française entre les plus belles, les artistes et les histo-

(Cliché A. Pradeilles, Alès).

Une ferrade dans la Crau.

riens en ont dit tour à tour les fastes et les charmes, et ses fils industrieux ou glorieux l'ont illustrée aux quatre coins du vaste monde, si bien, qu'on y cherche loin de la cité tentaculaire et capitale — Marseille — loin des villes provinciales et modernes, sous l'écorce, la chair. Se sont alors entr'aperçus les plus émouvants paysages du monde, mais où sont les Héros et les Dieux ?

Et, tandis que le doute impie va peut-être vous gagner, voilà que le ciel favorable vous accorde de voir, en pleine lumière, se dérouler la Légende.

C'est, du moins, la grâce qui m'a été faite. C'était un

beau dimanche de mai, tout au long d'une fête donnée par des sections d'Action Française de Provence, à quelques kilomètres de Saint-Martin-de-Crau, dans les terres, au Mas-Lescot.

Dès neuf heures, des autos y arrivaient chargées de gaieté, rires et chants, de jeunesse. D'autres, et d'autres encore et des cars...

Bientôt, plusieurs centaines de personnes s'en allaient

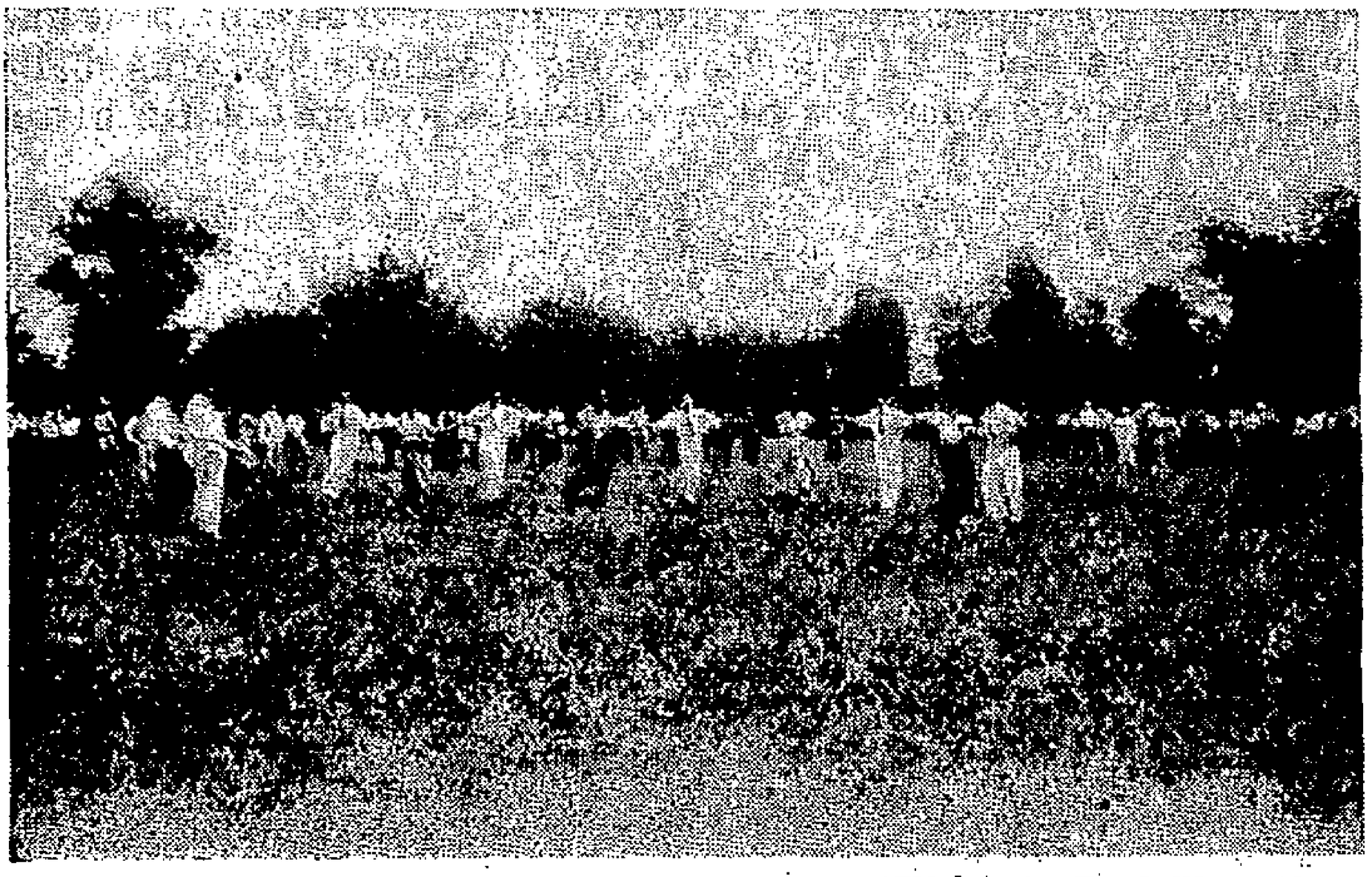

(Cliché A. Pradeilles, Alès).

Les farandoleurs de Barbentane.

en caravane en pleine Crau, à trois kilomètres du Mas, là ou l'herbe se fait plus épaisse avec de fines touffes de thym entre les pierres rondes. De forts garçons se dissimulant derrière des joncs en buissons, guettaient le jeune taureau que trois gardians en formation triangulaire, leur amenaient au galop. Ils venaient du bout de l'horizon, de là où passaient les troupeaux. Quand ils furent proche, les cavaliers s'arrêtèrent net, mais la bête, lancée, continua de foncer. Alors les jeunes hommes bondirent vers elle. Bientôt, elle fut entourée, prise aux cornes par les plus hardis qui luttèrent jusqu'à ce qu'elle s'abattit. Déjà, d'autres cavaliers en amenaient une autre et c'étaient de nouveaux assauts, et la foule s'agitait, applaudissait ; la foule en cette plaine immense, immense, avec au loin ses frontières de hauts arbres où sont les « mas » avec,

sur elle, le ciel immense, immense et bleu, tout sillonné ce jour là de nuages voyageurs ; la foule, avec des groupes gracieux d'Arlésiennes si belles et si fines avec leur coiffe « à la cravate » leurs fichus brodés, leurs robes en forme, les belles Arlésiennes qui riaient d'un rire clair et dont les mots chantaient dans l'air frais. Pour elles, les cavaliers, les rudes gardians nobles et fiers, faisaient caracoler nerveusement, follement leurs petits chevaux et pas-

(Cliché A. Pradeilles, Alès).

Les farandoleurs.

saient en flèche, très droits sur leur selle avec leur manière superbe de tenir le trident au poing ou de le porter sur l'épaule. Sur le coup de midi, tout le monde s'en retourna au Mas.

Là, dans un pré magnifique, sous l'ombre fraîche de grands arbres, par groupes, l'on s'arrangea pour déjeuner.

Tandis qu'ainsi l'on s'apprêtait, voilà que les gardians ramenèrent les bêtes. On vit venir de loin le troupeau sombre qu'entouraient de toutes parts les cavaliers. Ils venaient d'un train rapide. Soudain, à quelques mètres du Mas, un gardian, le dernier, lança son cheval au grand galop, et, passant en tête, entraîna la troupe en une charge formidable. Ils passèrent en trombe dans un chemin creux, le long du pré, et l'on entendit sonner sur les pierres rondes les fers des chevaux, comme un cristal,

et les taureaux, pressés les uns contre les autres, haleter sourdement.

Tous, alors, dans le pré, applaudirent et s'enthousiasmèrent.

Puis, l'on mangea de bon appétit, à pleines dents, et l'on but le bon vin.

Bientôt, des chants s'élevèrent. C'étaient des chansons provençales et des chants royalistes. « La Coupo Santo »

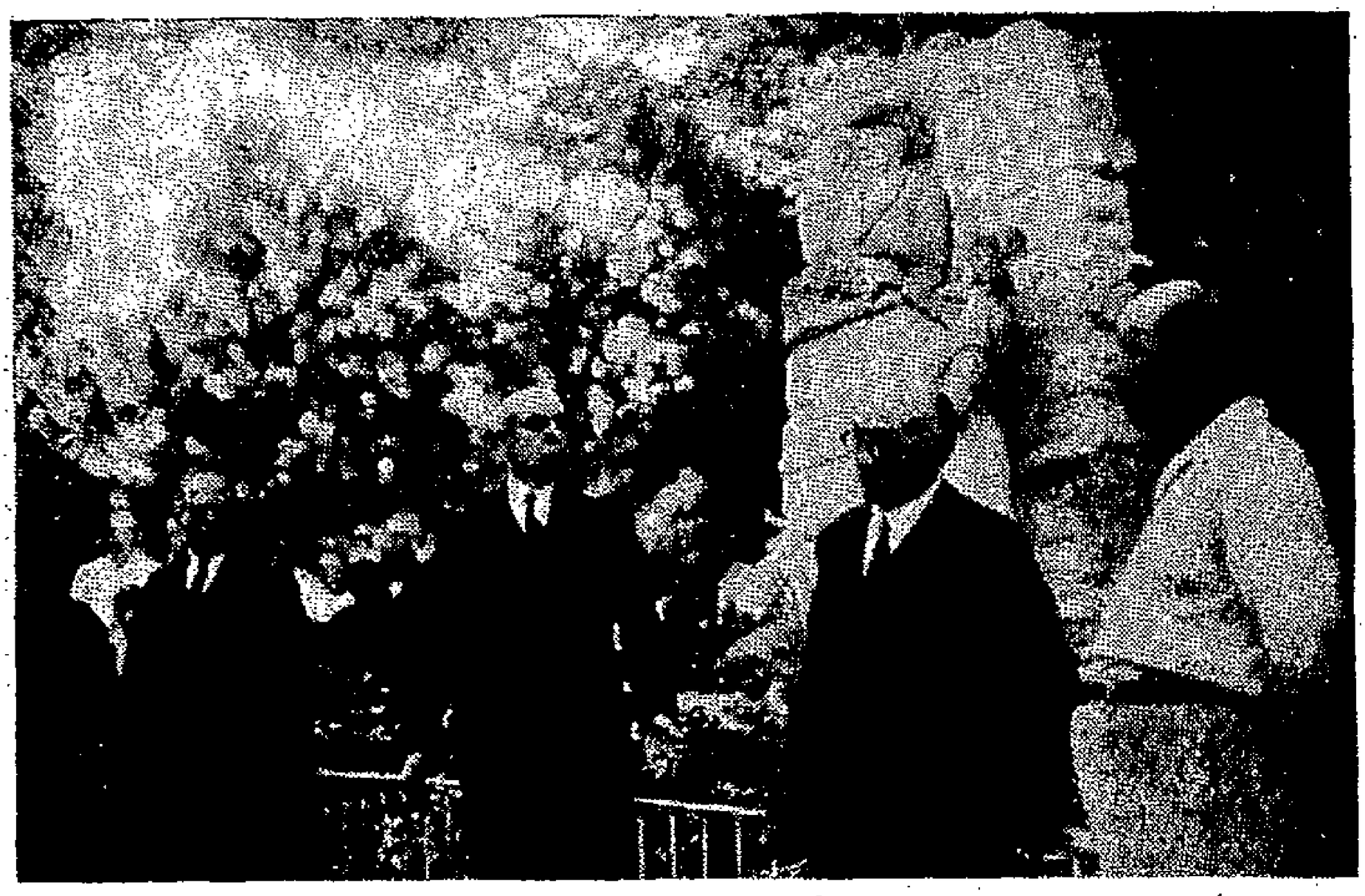

(Cliché A. Pradeilles, Alès).

De gauche à droite, M Joseph Amic, Paul Robain, le Commandant Dromard.

et la « Royale ». L'on battait des bans et l'on criait « Vivo lou Rei », « Vive le Roi ».

Puis, ce furent les danses, un groupe de farandoleurs et de farandoleuses de Barbentane menant la fête. Ils dansaient sur l'herbe, sous le soleil, au son de la flûte et du tambourin avec une incomparable élégance. Les jeunes hommes, beaux et forts, rivalisaient d'adresse ; les jeunes filles, l'air fier et humble à la fois, la démarche souple, ressuscitaient miraculeusement la beauté des femmes de la Grèce Antique.

En rangs serrés on se pressait pour les voir, les mieux voir.

Après, l'on alla « au monument » monument élevé à la mémoire du fondateur du Mas. On y alla en ordre. D'abord, les Camelots du Roi, par quatre, superbes d'al-

lures, disciplinés. Et tout le monde suivant en une longue colonne. Arrivé au monument, Me Amic, président de la section d'Action Française d'Avignon, puis Paul Robain, du Comité directeur d'Action Française, secrétaire général de la Ligue, prirent la parole. Ils parlèrent peu, mais leurs harangues ardentes dirent la beauté de cette fête et de ce pays, et de cette race de Provence, aussi, la première de la France, de la France d'abord. Ils dirent leur foi royaliste et leur confiance en une prochaine Restauration nécessaire, et tout ce peuple d'applaudir avec enthousiasme et de crier encore « Vive le Roi » et de chanter encore et « la Royale » et la « Coupo Santo ».

Et tous de retourner « aux bêtes », au « noble jeu ». Ce fut cette fois-ci dans une arène rustique, en plein soleil, d'innombrables combats livrés à six petits taureaux emboulés. Tout d'un coup, l'on pensa au départ. Il se fit joyeux.

Tandis que je partais sur les routes, la tête lourde, la tête ivre d'images, et que la nuit venait lentement de l'autre bout de la plaine, un couplet chantait obstinément en moi, un couplet de la « Coupo Santo », le plus beau peut-être :

« Vuejo-nous lis esperanço
E li raive di jouvènt,
Dóu passat la remembranço
E la fe dins l'an que vèn. »

Verse-nous les espérances
Et les rêves de la jeunesse ;
Le souvenir du passé
Et la foi dans l'an qui vient.

G. SIGNORET.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LES MOUTONS AFFIRMENT

Si vous croyez arrêter ces gens-là (les Allemands) par des bêlements pacifistes, vous vous trompez d'angoissante manière et pour que la paix règne sur la terre, il ne suffit pas que les moutons affirment leur résolution de ne pas attaquer les loups.

André LEFÈVRE, *ancien Ministre de la Guerre* (*Lettre aux électeurs d'Aix-Arles*, 1924).

IMPRESSIONS
en
noir et couleurs

TRAVAUX de LUXE

Journaux

PÉRIODIQUES

CATALOGUES

Affiches tous formats

R. C. MELUN 6485

Pierre POUYÉ

IMPRIMEUR

9bis, Avenue Galliéni, 9bis

-- MELUN --

TÉL. 141 (SEINE-et-MARNE)

Une année de politique pontificale

par le Commandant DUBLAIX

I. Politique générale du Saint-Siège

Cette politique a conservé, pendant les douze mois écoulés, les caractères qu'elle a présentés depuis les débuts du pontificat de S.S. Pie XI: elle s'est affirmée démagogique et germanophile.

Le 1er février 31, l'*Osservatore Romano*, à propos d'un Memorandum du Bureau international du Travail, sur les problèmes du Travail, se félicitait de la concordance des principales idées de ce Memorandum (tout imprégnées de socialisme) avec celles exprimées par le Saint-Père, dans son allocution de Noël précédent.

II. Le Saint-Siège et l'Allemagne.

Les sympathies pro-allemandes de Pie XI se sont affirmées, dès sa première Encyclique, *Ubi arcano Dei*, où le Saint-Père déclarait que le traité de Versailles *a exaspéré et presque légitimé l'esprit de rancune et de vengeance.*

Rappelons encore: l'envoi de Mgr Testa en Rhénanie pour y soutenir la résistance passive à l'occupation française; la lettre publique adressée par le Pape à Mgr Gasparri pour blâmer l'occupation de la Ruhr; les encouragements donnés au mouvement autonomiste alsacien, suscité et subventionné par l'Allemagne; la faveur que le nonce apostolique en Belgique marqua au mouvement flamingant, parce que ce mouvement est germanophile; enfin l'appui accordé au projet d'incorporation de l'Autriche au Reich.

Dès le principe, le Secrétaire d'Etat du Saint-Siège avait fait savoir à Mgr Seipel, alors chancelier d'Autriche, que le Saint-Père voyait *l'Anschluss* d'un œil tout à fait favorable.

Pie XI a calculé, sans doute, que l'adjonction de 7 millions de catholiques autrichiens à la population du Reich rendrait les catholiques d'Allemagne presque aussi nombreux que les protestants. De ce chef, le catholicisme acquerrait, dans ce pays, une influence telle que la Papauté pourrait trouver, le cas échéant, auprès du gouvernement allemand, un appui politique analogue à celui que l'empire austro-hongrois assurait autrefois au Saint-Siège.

Au cours de l'année écoulée, le Pape a continué de témoigner au nationalisme allemand autant de bienveillance qu'il avait déployé de sévérité contre le nationalisme français.

C'est ainsi que, le 19 septembre 1930, recevant une délégation de la jeunesse catholique allemande, le Pape dit à ses auditeurs: « *Bénie soit toute votre jeunesse catholique,*

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

POLITIQUE EN DEMOCRATIE

Si l'on représente tout un peuple s'occupant de politique... ; si l'on observe les effets que cette maladie produit dans l'existence de milliers d'êtres humains ; si l'on calcule le trouble qu'elle apporte dans chaque vie, les idées fausses qu'elle met dans une foule d'esprits, les sentiments pervers et les passions haineuses qu'elle met dans une foule d'âmes ; si l'on compte le temps enlevé au travail, les discussions, les pertes de force, la ruine des amitiés ou la création d'amitiés factices et d'affections qui ne sont que haineuses, les délations, la destruction de la loyauté, de la sécurité, de la politesse même, l'introduction du mauvais goût dans le langage, dans le style, dans l'art, la division irrémédiable de la société, la défiance, l'indiscipline, l'énervement et la faiblesse d'un peuple, les défaites qui en sont l'inévitable conséquence, la disparition du vrai patriotisme et même du vrai courage, les fautes qu'il faut que chaque parti commette tour à tour à mesure qu'il arrive au pouvoir dans des conditions toujours les mêmes, les désastres et le prix dont il faut les payer ; si l'on calcule tout cela, on ne peut pas manquer de dire que cette sorte de maladie est la plus funeste et la plus dangereuse épidémie qui puisse s'abattre sur un peuple, qu'il n'y en a pas qui porte de plus cruelles atteintes à la vie privée et à la vie publique, à l'existence matérielle et à l'existence morale, à la conscience et à l'intelligence, et qu'en un mot il n'y eut jamais de despotisme au monde qui pût faire autant de mal.

FUSTEL DE COULANGES.

cette jeunesse qui se rénove dans une Allemagne qui se rénove. »

De telles paroles, prononcées quelques jours seulement après le succès triomphal remporté par les Hitlériens dans les élections, devaient être interprétées et furent interprétées partout comme l'expression de la joie que causait au Saint-Père la victoire des nationalistes allemands les plus outranciers.

Ah! combien est justifié le cri de satisfaction poussé naguère par la Gazette de Cologne: « *Nous n'avions pas eu de pape aussi allemand depuis Adrien VI* (1522). »

Le 13 mai 1931, Pie XI recevait, par groupes de nations, les pélerins venus à Rome, à l'occasion du 40e anniversaire de l'Encyclique *Rerum novarum*. *L'Osservatore Romano* du 15 mai a résumé le petit discours adressé par le Souverain Pontife à chacun de ces groupes.

Aux Suisses, aux Belges, aux Anglais, aux Français, le Pape fit entendre quelques compliments et paroles pieuses. Mais aux Allemands et aux Autrichiens, *qui furent reçus ensemble*, le Saint-Père déclara « *qu'il était heureux de voir représentés à cette audience, non seulement toutes les parties de l'Allemagne et de l'Autriche, mais encore toutes les classes.* »

Il était difficile, en raison des circonstances, de ne pas voir, dans ces paroles pontificales, une nouvelle approbation de l'Anschluss.

III. Le Saint-Père et l'Italie

Jusqu'aux événements de mai 1931, dont nous allons parler, Pie XI avait témoigné au nationalisme italien, ardent et belliqueux, les plus grands égards. C'est ainsi que le 30 octobre 1930, il avait autorisé le cardinal Sincero, cardinal de curie (donc sujet de l'Etat du Vati-

LEON DE MONTESQUIOU. *Sa vie politique ; l'Action Française*, par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau vol. in-8° carré de 930 pages, sur vélin Navarre, avec huit photographies hors texte et un index des noms cités . . . . . **60** fr.

Cet important ouvrage résume, avec la vie publique de Léon de Montesquiou, l'histoire de l'*Action Française*, des origines à 1914, et reproduit des documents aujourd'hui introuvables. Il doit figurer dans toute bibliothèque d'A. F.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8°). C. c p. 926-78.

can), à procéder à la bénédiction du drapeau des mutilés de guerre et à prendre la parole à cette cérémonie. Après avoir appelé les bénédictions de Dieu sur la personne du Roi, sur celle du Duce, « *dont les forces providentielles sont toutes consacrées au bien de l'Italie* », le cardinal demanda à Dieu de bénir « *l'armée italienne, la milice* (fasciste) *et cette saine et hardie jeunesse, honneur de la patrie* (la jeunesse fasciste). »

Mais un conflit aigu s'est élevé, dans les derniers jours de mai 1931, entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, au sujet de l'*Action catholique italienne*. D'après l'article 43 du Concordat annexé au traité de Latran (février 1929), l'Etat italien reconnaît l'A.C.I., à condition que celle-ci développe son action sous la dépendance immédiate des évêques, en dehors de tout parti politique et s'occupe seulement de la diffusion et de l'application des principes catholiques.

Or l'A.C.I. avait ouvert ses rangs, non seulement à tous les anciens *popolari* de don Sturzo, mais à des adhérents qui n'étaient même pas des catholiques pratiquants, qui étaient parfois des socialistes, et qui se signalaient souvent par leur hostilité envers le régime établi.

Contre cette violation des clauses du Concordat, Mussolini réagit énergiquement en ordonnant la dissolution des groupes de l'A.C.I. et la fermeture de leurs permanences. Il est vrai que ces opérations de police s'accompagnèrent quelquefois de violences blâmables. Mais, en somme, il n'y eut ni tués, ni blessés, ni incendies, rien de comparable aux effroyables crimes de la République espagnole.

Le Saint-Père a fait réorganiser l'A.C.I. sur des bases conformes au Concordat: les groupes relevant directement de l'autorité des évêques, n'ayant pas de chefs politiques et ne s'occupant que de religion.

Pour faciliter les rapports des catholiques avec le fascisme, le Pape a même permis aux fidèles de prêter le serment fasciste, si les circonstances l'exigent, à condition de faire devant Dieu et devant leur propre conscience la

Pourquoi exposer vos **enfants, vous-même** à contracter une **maladie épidémique** quand il suffit, pour s'en préserver de sucer le matin au réveil 2 à 3 granules de

SULFHYDRAL CHANTEAUD

qui vous préservera, vous guérira de l'**Angine**. de la **laryngite**, du **rhume**, de la **grippe**. Toutes pharmacies, la boîte **9 fr. 90**, franco, contre mandat **10 fr. 75**. Brochure : 54, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

réserve: « sauf les lois de Dieu ou de l'Eglise », ou encore: « sauf les devoirs du bon chrétien », avec le ferme propos de déclarer extérieurement cette réserve si la nécessité s'en présentait. » (Encyclique: *Non abbiamo bisogno*, du 29 juin 1931).

Cette Encyclique, conçue en termes parfois violents et formulant contre le régime des accusations graves, a soulevé les protestations des fascistes.

En outre, et c'était de bonne guerre, Pie XI avait pris les mesures nécessaires pour que son Encyclique, adressée au clergé et aux fidèles du monde entier, parvînt dans les principales capitales étrangères avant d'être connue à Rome.

Les hostilités se sont trouvées engagées entre les deux pouvoirs qui coexistent à Rome: celui du Souverain Pontife et celui de l'Etat italien. Ce conflit a mis en joie la Franc-Maçonnerie dont les organes ont unanimement couvert d'éloges l'Encyclique et son auteur. L'*Œuvre*, par exemple, écrivait: « *Quand Pie XI dénonce l'accaparement brutal de la jeunesse... par les propagandistes de la haine et de la violence... ce sont tout simplement les droits de l'homme qu'il affirme avec solennité.* ».

Le Pape a proclamé, dans son Encyclique, que *la conception fasciste n'est pas conciliable avec la Doctrine catholique et avec le droit naturel.*

Le Secrétariat général du fascisme a riposté en déclarant que *l'adhésion au parti fasciste est inconciliable avec l'adhésion aux organisations de l'Action catholique.*

La Commission centrale de l'A.C.I. a décidé alors de transférer son siège auprès de la Cité du Vatican.

Quelques journaux fascistes ont parlé de la rupture possible du Concordat. Mais ils ne reflétaient point la pensée du Duce. Mussolini est trop fin pour se priver, par cette rupture, des moyens d'action, que le Concordat lui donne sur le clergé catholique, par exemple le droit de veto sur la nomination des évêques.

De son côté, le Saint-Siège n'a pas intérêt à provoquer une rupture totale avec le gouvernement italien, car toute l'existence matérielle de l'Etat du Vatican, ses communications, sa sécurité, sont dans la main de ce gouvernement.

C'est pourquoi, peut-être, le Souverain Pontife a laissé la porte ouverte à une réconciliation possible en spécifiant, dans son Encyclique: « *Par tout ce que nous venons de dire, nous n'avons pas entendu condamner le parti fas-*

ciste comme tel. Nous avons entendu signaler et condamner seulement ce que, dans le programme et l'action de ce parti, nous avons constaté de contraire à la doctrine catholique. »

IV. Le Saint-Siège et l'Espagne.

Bien que la monarchie espagnole fût un gouvernement catholique, profondément respectueux de la religion et de l'Eglise, bien que le roi Alphonse XIII eût solennellement consacré son royaume au Sacré-Cœur, le Pape régnant, obéissant à ses tendances démagogiques, a visiblement favorisé la révolution qui devait substituer une République socialiste à cette royauté tulélaire.

Dès les élections municipales d'avril 1931, une grande partie du clergé espagnol votait, à bulletin ouvert, pour les républicains. La consigne venait du Vatican.

A peine le roi parti et la République proclamée, plusieurs évêques se sont empressés de se rendre auprès des autorités nouvelles pour affirmer leur adhésion au régime républicain. Enfin, ce régime n'était pas proclamé depuis vingt-quatre heures, il n'avait encore été reconnu par aucune puissance, que déjà le nonce se précipitait chez le président Zamora pour lui apporter la reconnaissance officielle de la République espagnole par le gouvernement du Saint-Siège.

De cet empressement les catholiques espagnols ont été récompensés par une effroyable vague de violences anticléricales. Des bandes de malfaiteurs, soudoyés par la Judéo-maçonnerie et dirigés par des agents communistes venus, pour la plupart, de l'étranger, ont incendié, en quinze jours, deux cents établissements ou monuments religieux: églises, chapelles, couvents, collèges, séminaires, évêchés, etc... Plusieurs prêtres et religieux ont été tués; des religieuses ont été gravement molestées; des évêques ont été chassés de leur siège épiscopal, ou même, comme l'archevêque de Tolède et l'évêque de Séville bannis d'Espagne.

GOUX
CHOCOLATIER
5, rue Gasparin, 5
LYON

Vous enverra franco ses merveilleux fruits glacés et toutes ses spécialités : :
Fondé en 1904
Catalogue illustré sur demande.

Cependant le Vatican n'a prononcé aucune condamnation contre le gouvernement dont la faiblesse ou la complicité permettait tous ces crimes. Et le président de la République espagnole, recevant des journalistes, en juin dernier, pouvait leur dire: « *Nos relations avec le Saint-Siège sont tout à fait normales et mêmes amicales.* »

V. Le Saint-Siège et la France.

Il est de notoriété publique que, lors de l'élection présidentielle du 13 mai 1931, les sénateurs et députés catholiques avaient reçu, de la Nonciature, le mot d'ordre de voter pour Aristide Briand. Le *Temps* du 13 mai a, lui-même reconnu ce fait. Cette consigne ne faisait d'ailleurs que confirmer la directive générale antérieurement donnée par le Vatican aux mêmes parlementaires. « *Soutenir, en toute circonstance, Briand et sa politique.* » Briand, pendant toute sa carrière a pourtant pris la part la plus active aux mesures de persécution contre l'Eglise de France. Il est, au surplus, l'auteur de la loi de Séparation. (Cf. *Cinquante années de laïcité*, par l'Abbé J.-M. Bourceret. — Bonne Presse).

Le jeudi 28 mai 1931, l'*Osservatore Romano* écrivait: « *M. Briand, qui avait présenté sa démission de ministre, après le résultat défavorable de l'élection présidentielle, a cédé aux instances de ses amis et a retiré cette démission. Sa décision est saluée avec une satisfaction générale par toute l'Europe.* »

Il semble que, lorsque les catholiques d'un pays sont très divisés sur une question purement politique (maintien ou non de Briand au Ministère des Affaires Etrangères), le

---

EVOCATIONS

Souvenirs, par **Henri MASSIS**

Un vol. in-12 : **15** fr. — Franco : **16** fr. **50.**

« Le meilleur de l'auteur de *Jugements* est dans ce beau livre qui est un grand livre. » « Les Treize » (*Intransigeant.*)

« Ce n'est pas seulement un beau livre de souvenirs, c'est aussi un livre d'histoire. »

Edmond JALOUX. (*Nouvelles Littéraires.*)

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

Saint-Siège devrait s'abstenir de prendre ainsi parti dans le débat.

Le 24 juin, l'*Osservatore Romano*, cité par la *Croix* du 26, consacrait une longue note élogieuse à la proposition du président Hoover et déclarait: « *Le geste de M. Hoover nous est particulièrement sympathique.* » Quelques jours plus tard, un télégramme émanant directement de la Cité du Vatican et communiqué à la presse par l'agence *Radio*, proclamait l'approbation solennelle et sans réserve donnée par Pie XI à la proposition du président des Etats-Unis.

Cette proposition, qui aboutissait à suspendre, pendant un an, le paiement des réparations dues par l'Allemagne, était extrêmement avantageuse pour nos ennemis d'hier et de demain et très préjudiciable à la France. Notre pays se voyait, en effet, privé d'une recette attendue de deux milliards de francs et sera vraisemblablement obligé de verser trois milliards de francs à la Banque des Règlements internationaux, en 1932.

Mais la conséquence la plus grave de la *combinazione* Hoover est de porter un coup mortel au plan Young et de rendre presque certaine la cessation de tout versement à faire par l'Allemagne au titre de nos régions dévastées. Ces considérations n'ont point arrêté le Souverain Pontife.

Conclusion. — Nous pouvons dire, avec tristesse, que, par suite des erreurs politiques de S.S. Pie XI, son pontificat aura été, pour l'Eglise de France tout au moins, l'un des plus funestes qu'ait enregistrés l'Histoire.

E. DUBLAIX.

N.D.L.R. — *Peu après la composition de cet article, nous avons appris avec douleur la mort de notre éminent collaborateur et ami, le Commandant Dublaix. L'Almanach de l'année prochaine rendra un hommage mérité à la vie toute de devoir de ce bon soldat, de cet excellent chrétien.*

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

De mille députés l'éloquence stérile
Y fit de nos abus un détail inutile
Car de tant de conseils l'effet le plus commun
Est de voir tous nos maux sans en soulager un.

VOLTAIRE, *La Henriade.*

Ce que disent les Timbres

Par Jacques CORBIÈRE.

Plus d'une fois déjà, dans l'*Action Française*, la plume subtile d'Orion nous a montré d'une façon frappante l'étroit rapport qui joint ces deux sciences : Politique et Philatélie. Il est curieux de constater que ce lien, qui peut sembler occasionnel, est cependant assez puissant, assez continu, pour que la connaissance de la timbrologie soit au moins une aide efficace pour celle de l'Histoire. Parmi tant d'autres exemples, prenons celui de cette puissance voisine que la démocratie française a suscitée, et qu'elle ne sait maîtriser.

Au milieu du XIX^e^ siècle l'Allemagne était constituée par une foule de petits Etats jaloux les uns des autres, et que rien ne semblait destiner à former un jour le bloc germanique que nous connaissons. Ces forces divisées ne comptaient guère à côté de l'Autriche des Habsbourg. Le premier de ces Etats qui fit usage de timbres pour l'affranchissement des correspondances fut, en 1849, la Bavière. Elle fut suivie dans cette voie, l'année d'après, par la Prusse, la Saxe et le Hanovre. Dans les années suivantes d'autres les imitèrent. Ce furent : le Grand Duché de Bade, la ville de Bergedorf, Brême (Bureaux prussiens), Brunswick, Hambourg, Lübeck, Mecklembourg, Oldenbourg, Wurtemberg, ainsi que la principauté de Tour et Taxis. Le souverain de ce dernier Etat avait alors, par privilège ancien, le monopole des postes dans une partie des Etats allemands, en sorte que ses timbres circulèrent dans plusieurs d'entre eux. Mais leur particularisme était alors si net que ce prince avait dû créer deux vignettes distinctes, destinées l'une aux Etats du Nord, l'autre aux Etats du Sud.

En 1866 la Prusse bat l'Autriche — soutenue par les Etats du Sud — à Sadowa, et elle annexe le Hanovre, dont les timbres disparaissent. C'est la première manifestation philatélique de la patiente politique bismarckienne,

devant laquelle Napoléon III, héritier de la démocratie, avait eu la faiblesse de s'incliner aux entretiens de Biarritz en 1865, contre la promesse jamais tenue (à toi Aristide Briand) de compensations pour la France. Les événements, alors, se précipitent. En 1867 le roi de Prusse rachète les Postes de Tour et Taxis ; en 1868 il crée la Confédération de l'Allemagne du Nord, dont les vignettes ne portent encore que des inscriptions. Enfin, après le guet-apens de 1870, Guillaume Ier est proclamé empereur d'Allemagne le 18 janvier 1871, à Versailles, et l'aigle prussien étale immédiatement ses ailes sur les timbres de l'Empire.

Il y devait rester, comme seul emblème, jusqu'en 1900 (cl. 1), aussi longtemps qu'il fut nécessaire pour cimenter le bloc germain. Ce travail fait, l'Allemagne prussianisée n'avait qu'à reprendre sa politique agressive; et tandis que ses agents cherchaient à saper notre armée sous le couvert de l'Affaire Dreyfus, l'on voyait apparaître la Germania guerrière, casquée et cuirassée que l'on peut voir en tête de cet article. A remarquer que la légende était encore : *Reichpost* (poste d'Empire), qui fut remplacée deux ans plus tard par celle, plus catégorique de : *Deutsches Reich* (Empire allemand) comme le montre le cliché N° 2. L'Unité allemande était terminée. Sur un timbre de cette série, illustrant l'apparition du Maître, Guillaume II, on peut lire cette devise : *Ein Reich, Ein Volk, Ein Gott* (un empire, un peuple, un Dieu), Cl. N° 3.

La Germania, dont la prédestination semble au moins curieuse servait encore pendant la guerre de 1914, et fut en bien des places surchargée : Belgien... Rumanien...

Cependant, le roi de Bavière, ayant gardé une relative indépendance, continuait d'émettre des timbres spéciaux. Après la défaite et la révolution, le mécontentement est grand dans ce pays ; l'Etat populaire (Volkstaat Bayern) puis même l'Etat libre (Freistaat Bayern) sont proclamés, qui se retrouvent sur des surcharges en 1919. Une sage politique eut alors favorisé cette séparation, en même temps que celle des Etats Rhénans. Ce fut l'idée de Mangin, mais contraire à la ligne de conduite du régime, elle fut abandonnée, et l'on voit la mention Freistaat disparaître, puis en 1920 la brutale surcharge : Deutsches Reich (cl. N° 4). Enfin ce que Guillaume II dans son apothéose n'avait pas osé faire est réalisé grâce à notre faiblesse par une Allemagne vaincue; l'unité allemande est plus solide encore, et les timbres bavarois disparaissent.

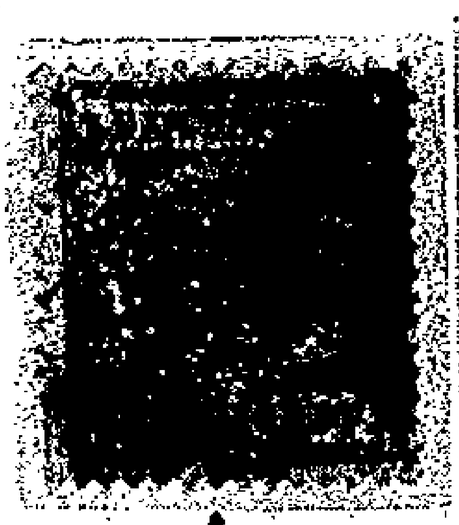

1

2

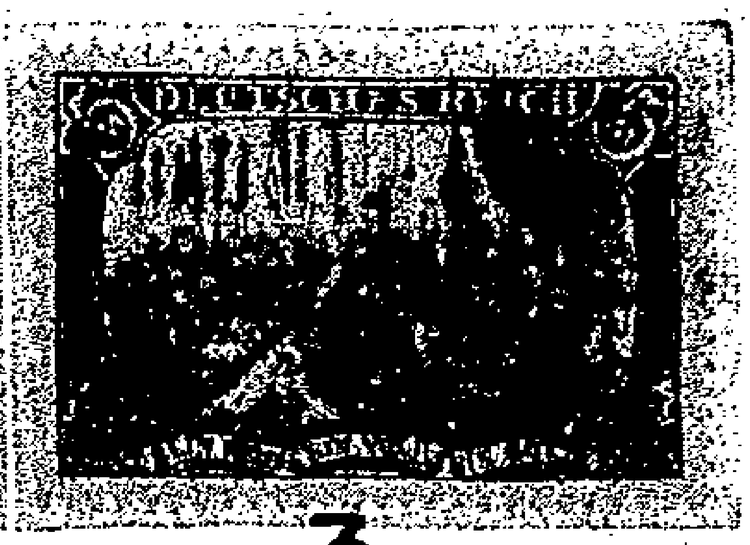

3

4

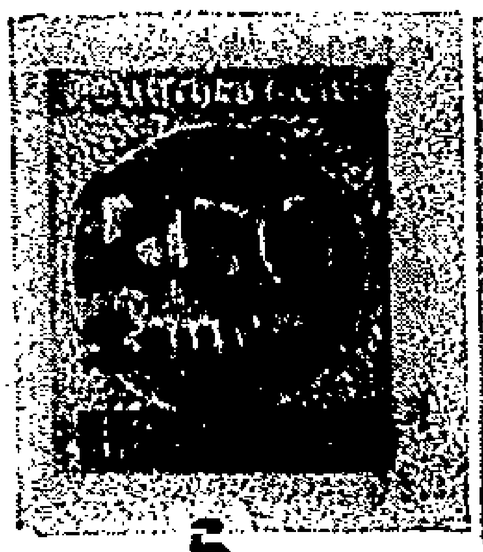

5

6

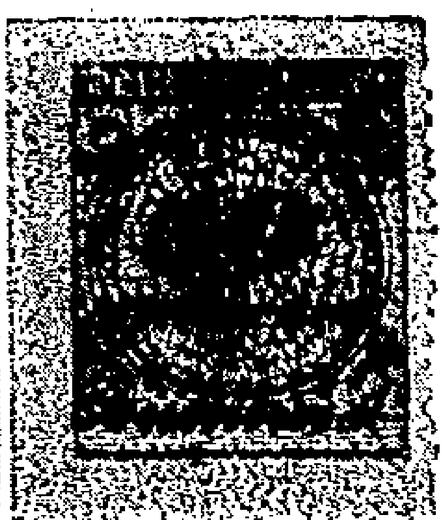

7

En 1923, le sentiment national est encore exalté par la vente de figurines surchargées « *Rhein-Ruhrt-Hilfe* » au profit des « victimes » de l'occupation. Mais déjà la catastrophe est proche, et peu de temps après l'on voit, *en quelques mois* augmenter les valeurs des timbres, dont le renouvellement doit être si rapide que tout emblème y disparaît, laissant seule au milieu la valeur formidable. C'est la faillite, et ce sont les timbres de millions, puis de milliards de marks (cl. n°s 5, 6, 8 à 17) par une progression effarante.

Alors s'opère le redressement, et le retour des milliards aux « pfennig », mais aussi reparaît immédiatement l'aigle prussien déployant ses ailes (cl. N° 8). Un timbre de cette époque est assez suggestif (1925. cl. N° 9). L'on voit au premier plan une province rhénane (Rheinland) surveillée de loin, d'un œil féroce, par l'aigle gigantesque. Ne fallait-il pas rappeler discrètement (?) à ceux qui voudraient l'oublier que le Rhin est bien allemand... et la Sainte Vehme proche ?

Aujourd'hui, que voyons-nous ? La République allemande glorifie par ses timbres l'empereur Frédéric Le Grand (cl. N° 10), Hindenburg, coupable de guerre (cl. N° 11). Ce dernier même, en signe de victoire, est surchargé le 30 juin 1930, jour de la criminelle évacuation du Rhin. Toutes les occasions sont ainsi recherchées d'exalter à nouveau la force germanique.

L'Autriche — situation retournée en trois quarts de siècle — a remplacé en 1928 l'aigle bicéphale par le monocéphale, en même temps que la légende : « Kaiserliche — Königliche Osterreich » par « Deutschösterreich » (Autriche allemande (cl. N° 13-14). Une énergie relative a fait, en 1921, remplacer cette devise par le seul mot « Osterreich », actuellement encore en service, mais pour combien de temps encore ?

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

C'est la triste condition des gouvernements démocratiques que, chargés de réprimer le désordre, on les veut complaisants et flatteurs pour les causes du désordre. On leur demande d'arrêter le mal quand il éclate, et on leur commande de l'encenser tant qu'il couve.

GUIZOT, *De la démocratie en France* (1849).

8

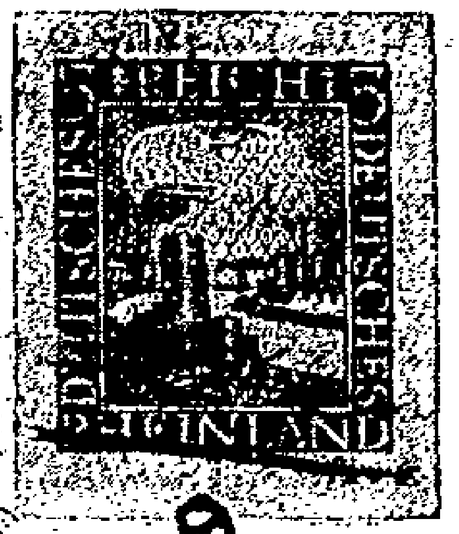

9

10

11

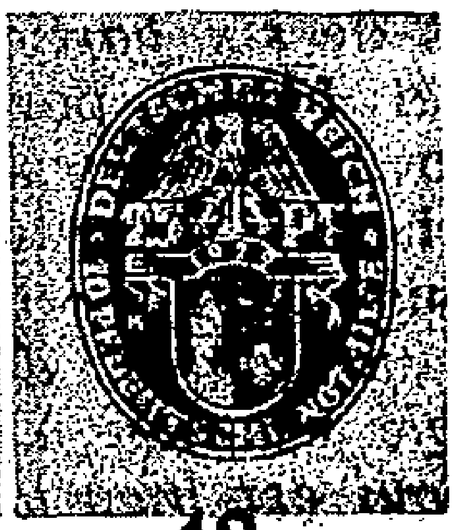

12

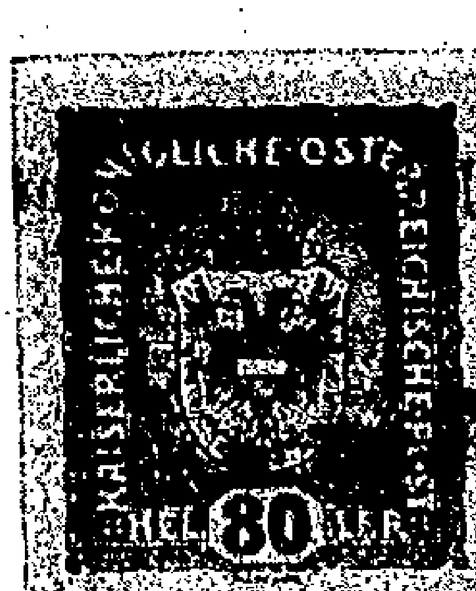

13

14

15

A l'extérieur, les occasions sont recherchées d'aviver les sentiments germanophiles. C'est ainsi que les Allemands de Dantzig ont fêté par une surcharge commémorative leur statut de ville libre, sans lequel ils seraient tombés sous la domination polonaise, ainsi encore que la Hongrie célèbre le passage du Zeppelin également par une surcharge (cl. N° 15)... Anschluss ?...

Ne faut-il pas alors rappeler ce timbre paru en 1929 dont le Colonel Larpent a déjà parlé dans l'A. F. ? Une série Allemande avait été émise avec les écussons des diverses provinces. Le 25 pf. de cette série portait un écusson à trois motifs (cl. N° 12) ; Une tour, une tête d'auroch, *une croix blanche sur fond rouge, emblème suisse*. Après l'article de l'A. F. les catalogues de timbres poste publièrent la liste des provinces illustrées, cette vignette fut alors donnée comme portant les armes de Mecklembourg-Strelitz. Or, les armes de cet Etat sont formées de *six parties, jointes au centre par un écusson rouge et blanc*, portant chacune les armes d'une des six provinces. *Parmi ces armes, point de tour.* La tête d'auroch s'y retrouve, ainsi qu'une croix blanche sur fond rouge. *Mais cette croix, au pied plus allongé, est encore surmontée d'une couronne, en sorte qu'elle ne ressemble en rien à celle reproduite sur le timbre allemand, qui est bien la croix suisse.*

Ne sont-ce point là symptômes inquiétants pour qui connaît l'évolution philatélique allemande du dernier siècle ? N'est-ce pas là encore la preuve que cette science philatélique, si décriée parfois, peut être l'occasion de sages réflexions, ainsi qu'un guide dans cet autre savoir : la Politique ?

JACQUES CORBIÈRE.

LES CRAYONS **CONTÉ**
SONT LES MEILLEURS.

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

COMTÉ DE NICE

PICARDIE (Boulogne)

POITOU

POITOU

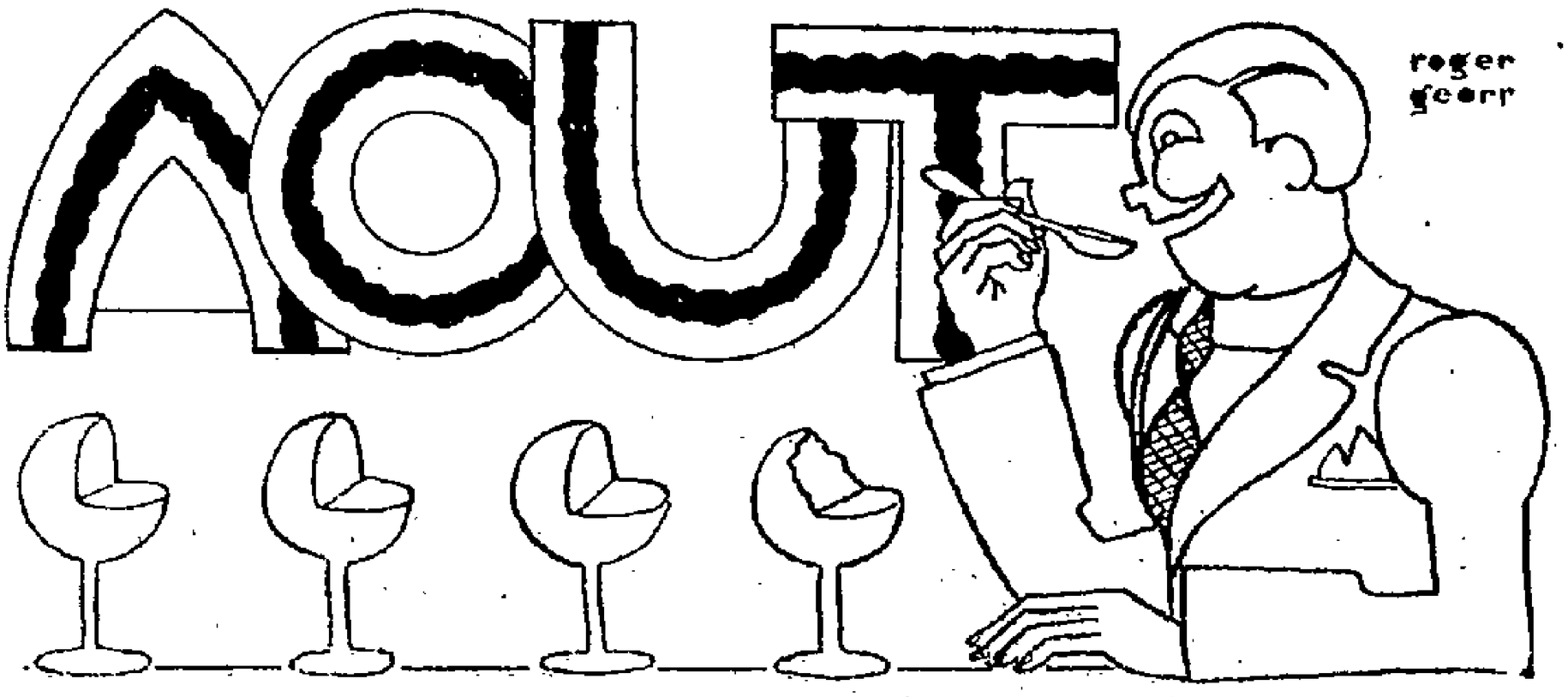

« Je recommande l'usage de la salade: elle rafraîchit sans affaiblir et conforte sans irriter... elle rajeunit. »

BRILLAT-SAVARIN.
(Variétés).

Mais...

« Qui vin ne boit après salade
« Est en danger d'être malade »

(Dicton).

Les bonnes salades vertes

Pour qu'elles soient vraiment bonnes, il faut enlever les côtes avec soin; une laitue est d'une délicatesse parfaite si l'on ne met dans le saladier que les parties tendres. Ne cueillez les laitues (et toutes les salades en général) qu'au moment de vous en servir: dans le cas où elles commenceraient à se flétrir un peu, faites tremper les feuilles dans l'eau fraîche assez longtemps pour qu'elles se raffermissent.

Les œufs durs font merveille dans la laitue; à la campagne, des fleurs de capucine l'ornent agréablement.

On peut remplacer le vinaigre par du jus de citron; la crême fraîche peut aussi se substituer à l'huile.

Quelques bonnes lampées d'un vin généreux sont recommandées après l'ingestion des salades vertes, laitue, romaine, chicorée frisée, scarole, mâche, etc...

Beignets à la crême

Faites une crême à la vanille ou à tel parfum qui vous plaira; pour la rendre plus consistante, délayez un peu de farine dans le lait; vous pouvez aussi la faire prendre au bain-marie.

Laissez-la refroidir.

Coupez-la en losanges avec le couteau d'argent; ayez du blanc d'œuf battu et, d'autre part de la mie de pain rassis tamisée. Passez vos losanges les uns après les autres dans le blanc neigeux puis dans la fine mie de pain.

Vous les mettrez à frire dans une bonne friture de beurre fondu.

Servez bien chaud.

Bilan Littéraire

par Pierre CHARDON.

Combien de fois et depuis combien d'années n'avons-nous pas entendu gémir les fanatiques de Charles Maurras: « Pourquoi ne publie-t-il pas ceci, et cela ? »... Voici de quoi faire cesser les pleurs et voici de quoi combler tous les vœux: *De Démos à César*, *Principes*, *Quatre Nuits de Provence*, *Méditation sur Jeanne d'Arc*, *Entre le Louvre et la Bastille*, *Tryptique de Paul Bourget*, *Au Signe de Flore*, *Pour la Défense Nationale: I Sur les Cendres de nos Foyers*, *II Décernez-moi le Prix Nobel de la Paix*, *III Les Lumières de la Patrie*; *Les plus Belles Pages*. Politique, philosophie, littérature, critique, souvenirs, anthologie, magnifique déroulement d'une pensée si souple, si variée, si nuancée, si toujours parfaitement adhérente au réel, au concret, au vrai, au sein d'une unité irréductible.

Léon Daudet continue son éblouissante production: *les Rythmes de l'Homme*, suite de ses travaux et de ses recherches sur les maladies dites incurables (le cancer); les *Noces du Dauphin à Palerme;* et surtout cet extraordinaire *Femme et l'Amour* que tout le monde a lu, que toutes les femmes ont sur leur table, qui a touché au vif tant de questions essentielles: morales, conjugales, nationales!

De Jacques Bainville on attend avec impatience un *Napoléon* dont les lecteurs de la *Revue Universelle* connaissent déjà les admirables chapitres. Nous avons relu ce printemps, *l'Histoire de France:* il n'y a rien de comparable à ce tableau si clair, si simple, si exact, si poignant. Pour vous faire prendre patience avant que *Napoléon* n'envahisse les librairies: *le Jardin des Lettres*, *Paraboles hyperboliques*, *Maximes et Réflexions*, *les Sept Portes de Thèbes* nous ont livré quelques-uns des secrets littéraires et philosophiques de son biographe.

***

Notre ami André Rousseaux terminait ainsi son année littéraire dans l'almanach pour 1931:

« N'attendons point à l'an prochain, pour signaler le grand livre d'Eugène Marsan, *Instances*, qui nous parvient

au moment où nous relisons nos épreuves: un maître livre, d'un maître de la critique, qui apporte une mise au point définitive de certaines questions capitales de notre histoire littéraire. »

Nous ne saurions rien ajouter à ces lignes parfaites. *Instances* et *Signes de notre Temps* sont parmi les réussites les plus merveilleuses de la critique contemporaine.

Dans cet ordre, l'an 1931 nous a donnée quelques excellents ouvrages. *Proust* de Pierre Abraham, juste, dégagé de toute chapelle, et d'autant plus attachant, où l'explication de l'homme et la clef de l'œuvre sont recherchées et trouvées avec une conscience et une intelligence qui nous changent des habituelles fantaisies dithyrambiques. *Essais critiques* de Marcel Arland sont remplis de talent et, quoique manquant de points d'appuis inébranlables, quoique trop subordonnés au « sentir », ils dénotent un esprit sincère, consciencieux et une très vive intelligence. *Evocations littéraires* de Gabriel Brunet participent de Sainte-Beuve, encore que l'auteur des Lundis y soit jugé avec une clairvoyance très aiguë. Il s'agit là, à propos de centenaires, d'une revision de jugements sur quelques grandes ombres: Bossuet, Courier, Renan, etc. Profondes pages d'une grande originalité.

M. André Bellessort a publié, à la saison des fleurs, un ouvrage qui mit à feu et à sang toutes les plumes d'obédience républicaine : *Les Intellectuels et la IIIe République.* M. Thérive en écrivit un feuilleton, de rage. C'est toujours gai. Apportant ses preuves au livre guide et maître : *L'Avenir de l'Intelligence*, M. Bellessort étale sans peur la bassesse intellectuelle inhérente à la démocratie, non seulement inguérissable mais s'aggravant chaque jour.

Comme nous écrivions ces lignes, « vient de paraître » *Evocations* d'Henri Massis. Souvenirs pathétiques d'une recherche qui aboutit au salut: la foi catholique, la monarchie. Beaucoup parmi les contemporains d'Henri Massis payèrent de leur vie le désordre intellectuel et moral d'avant-guerre. Tout se tient, tout s'enchaîne, et l'invasion

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

« Etranger, répondit le Cyclope, j'aime vos discours. Je m'en voudrais de vous cacher qu'un jour viendra où vous me servirez de pâture. Mais que cela ne nous empêche point d'être amis. »

Jean GIRAUDOUX, *Elpénor.*

Georges BERNANOS

Pierre VARILLON

Marcelle TINAYRE

J. et J. THARAUD

Henri MASSIS

allemande a parmi ses causes profondes la désaffection de l'élite, dans notre pays, pour les principes les plus saints, les plus justes, en même temps que l'assoupissement de l'instinct de conservation. Les portraits que trace Henri Massis de ceux qui furent ses maîtres ou qui exercèrent une influence considérable sur les esprits de son temps sont d'une vérité souvent douloureuse. Certes, ces hommes apportèrent à l'intelligence et au cœur un aliment. Mais cet aliment n'a pu nourrir personne. Tels, jadis, les *Déracinés*. Mais tandis que les jeunes Nancéens ne trouvaient rien et ne pouvaient rien trouver, ceux de la génération de Massis, et ceux qui suivirent ont vu apparaître la lumière. Nous savons qu'elle n'est venue ni du Nord, ni de l'Orient...

***

La mode des biographies continue. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi certains font les dégoûtés : puisque tout dépend du biographe, on peut aisément imaginer des réussites. Le fait est qu'il y en a. Maurice Constantin Weyer a écrit une *Vie du Général Yusuf* dédiée à Madame la Duchesse de Guise, un des récits les plus attachants qui soient sur la conquête de l'Algérie et ses héros. De Pierre Lafue une étonnante biographie psychologique : *Lénine ou le Mouvement*, où l'homme, déjà légendaire, qui fut un instant le maître de la Russie, est expliqué ; le mécanisme de ses effroyables actions démonté et mesuré. Destructeur pervers, pour le plaisir, il se heurta soudain à la réalité : choc tragique et dont on ne peut imaginer le résultat, puisque Lénine mourut tout de suite après ! La Russie littéraire est représentée par André Levinson : *Vie pathétique de Dostoïevsky*, mise au point de tant d'hypothèses, de folies à la Gide et à la Freud, le grand écrivain mis à sa vraie et belle place ; et par André Maurois : *Tourguenieff*, portrait fin, discret, plein d'art mais auquel le modèle a fait tort. Comme nous préférons du même Maurois, son *Byron* et surtout son *Lyautey !* Les

Armurerie – Articles de Chasse, de Voyage en tous genres
Malles de Cabine, Mallettes – *Prix très avantageux*
J. PÉTAVY 167 et 169, Boul. St-Germain, PARIS
— Tél. : LITTRÉ 10-31 —

hommes de génie inspirent. Nulles pages peut-être d'André Maurois ne sont plus humaines et parfaites que celles consacrées au Maréchal. L'enthousiasme certes, ne suffit pas à l'écrivain, mais il l'aide, il le porte, il lui donne le souffle, la vie, le sens de la grandeur. L'enthousiasme d'André Maurois pour celui qui fit notre Maroc est immense. Il est justifié et partagé.

Mais le grand événement biographique de l'année est certainement le livre de Georges Bernanos: *La grande peur des Bien-Pensants*, qui évoque Drumont. Quelle substance, quelle richesse, quel brûlant foyer! On ne saurait analyser cette histoire vengeresse. Il faut lire et se laisser entraîner par le flot puissant. Il vous abandonne sur un rivage dur et sans ombre, mais d'où l'on contemple un sublime horizon.

❧

Le prix Goncourt fut décerné à M. Henri Fauconnier pour son livre *Malaisie* qui n'est point un roman, et dont l'honorable exotisme n'efface point Conrad ni Somerset Maugham. M. Marc Chadourne obtint le prix Fémina pour *Cécile de la Folie*, choix aussi déconcertant que le livre.

D'innombrables romans parurent pendant le dernier trimestre 1930. C'est toujours ainsi, et ce n'est pas gai. Dans cette mer, les bons sont noyés à coup sûr et les médiocres ont toutes les chances d'être extirpés au petit bonheur et mis en vedette. Cette aventure est annuelle. Dans le courant de 1931, quelques livres intéressants virent le jour: une nouvelle d'André Maurois, *Le Peseur d'Ames*, curieux essai de fantastique et de merveilleux sur une base scientifique vraisemblable. Un beau roman de Marcelle Tinayre : *l'Ennemie intime*, patiemment construit, mûrement pensé, logique, vrai, mais où fleurit pourtant une sympathie humaine, profonde et rayonnante. De Constantin Weyer: *Napoléon*, important morceau de la grande fresque canadienne que l'auteur de *Clairière* à l'intention d'achever un jour. Car *Napoléon*, ne vous y trompez pas, est un métis d'Indien et de Blanc.

Deux livres de Paul Bourget où ce maître du roman, descendant comme le dit M. Edmond Jaloux « des grands moralistes français », met de nouveau à nu de pauvres cœurs d'hommes et de femmes qui se font mutuellement souffrir, et qui surtout font souffrir, et même mourir, les innocents. *La Rechute* et *De Petits Faits vrais* s'ajoutent à tant d'œuvres où, comme le dit toujours M. Jaloux,

« nous apprenons à réfléchir sur les incertitudes, les détours et les ressources de notre pauvre humanité. »

Pierre Benoit que l'Académie française, pour une fois heureusement inspirée, vient d'accueillir, a situé son roman annuel: *Le déjeuner de Sousceyrac* dans un bon petit pays à mi-côte de l'Auvergne et du Quercy, abrupt, pittoresque, vert, riche, où fleurit un drame curieux dont le personnage essentiel est l'Argent. Il faudra faire un jour une anthologie de paysages dans l'œuvre de Pierre Benoit: Ceux du *Déjeuner de Sousceyrac* sont parmi les très beaux de la littérature française contemporaine.

L'argent est aussi un des protagonistes principaux du *Jérémie* de Pierre Varillon. Cet argent fait mouvoir tout un monde provincial, mais les actes du héros ne lui doivent rien: c'est l'amour, c'est le sacrifice de soi jusqu'au crime qui transforme *Jérémie* et lui fait accomplir d'étranges choses. Il en meurt, mais cette mort est un rachat. Les êtres sont mystérieusement liés par de grandes lois fraternelles qu'ils ignorent mais qu'ils subissent. Qui ose montrer ces lois, qui ose les mêler à la précaire vie humaine, est sûr d'insuffler à son œuvre la grandeur et le pathétique.

Nous ne pouvons dans cette promenade rapide à travers les romans, et malgré cette rapidité, passer sous silence deux œuvres traduites l'une de l'anglais: *Princesse Blanche* de Maurice Baring; l'autre du norvégien: *Printemps* par Sigrid Undset. Voilà ce que l'on peut proposer à l'admiration d'un public français. On ne le trompe pas, on ne le vole pas. Tant de livres étrangers nous empoisonnent hélas!

Le grand Prix Nobel de Littérature a été donné au romancier américain Sinclair Lewis dont le roman *Babbitt* fut une révélation. Comme on dit en France un Tartufe, un Gaudissart, un Homais, ou Joseph Prudhomme, on dit aux Etats-Unis : un Babbitt et même babbitt sans majus-

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Il est fort heureux qu'à défaut d'administrations qui fassent leur devoir et de grands journaux où l'on soit comme naguère sérieusement documenté, il y ait l'Action Française qui remplace décidément dans notre pays toute autorité, toute recherche et tout effort.

Eugène LAUTIER, *L'Homme libre* (1922).

Pierre BENOIT

cule. Cela donne la mesure d'une popularité, d'une vérité. Les Américains ont reconnu dans Babbitt leur type parfait, l'étalon — si l'on peut dire — de leur peuple.

***

Nous nous excusons bien de ne pas donner à la Poésie la place qui lui revient et qui est la première. La Poésie ne peut se contenter d'un alinéa. Citons pourtant, parmi les livres de vers que nous avons lus cette année: *Le Secret des Heures Mortes*, par Jean Pourtal de Ladevèze, d'une inspiration si haute et d'un art si dépouillé; le mélancolique et délicieux *Voyage Intérieur* d'Eugène Lapeyre; *Le Songe dépouillé* de Georges-Louis Garnier; les beaux et émouvants *Poèmes* posthumes de Pierre Frayssinet; enfin le grave et pur poème de René Patris : *La mort de Sapho*.

Nous terminerons notre bilan par ce qu'Henri Martineau nomme « La Littérature ». Quelques excellents livres. Honneur d'abord à Stendhal dont le même Henri Martineau a découvert et publié les *Pensées* écrites à l'âge de vingt ans, qui donnent sur l'écrivain exaspérant et enchanteur des renseignements d'un immense intérêt; *Stendhal par ceux qui l'ont vu*, recueil très amusant composé par M. Jourda; enfin le *Stendhal* de M. Albert Thibaudet, pas toujours juste, mais dont la lecture est d'une passionnante excitation psychologique.

Paul Morand s'est confronté avec lui-même: *Papiers d'identité* et il a tenté un parallèle entre 1900 et 1931. Jeux d'esprits, toujours intéressants. Jacques de Lacretelle est revenu d'Athènes et de Delphes avec le *Demi-Dieu ou le Voyage en Grèce*, c'est un livre sobre, classique, digne du sujet. Les frères Tharaud dans *l'Oiseau d'Or* ont rassemblé des pages anciennes qui composent une anthologie remarquable de la manière et de la pensée des deux écrivains, purs classiques, dont l'art est un des plus achevés de notre temps. Tout humide encore, arrivé juste avant la clôture : *Présence de Virgile* de Robert Brasillach. Si nous osions donner une épithète à ce livre d'un jeune talent si vif et si mûr, nous le traiterions de barrésien. Oui, cet esprit barrésien de la recherche à travers l'homme, fût-il immense comme Virgile, du paysage psychologique éternel. Sans doute Robert Brasillach n'est-il pas, comme nous l'étions à son âge, éperdu de Barrès. L'accent du *Voyage de Sparte* est fait pour nous assurer de cette

unité des esprits, à travers vents et marées, et qui nous rend Virgile contemporain.

Faut-il faire des souhaits pour l'année prochaine ? Pourquoi pas ? Voici le nôtre : qu'à la faveur des troubles financiers dont la répercussion se fit sentir si durement dans l'industrie du livre, un bienfait surgisse. Que ce soit la fin, la vraie fin de l'inflation littéraire, de la publicité sans pudeur, et que ce soit aussi la revalorisation, si l'on peut dire, des écrivains véridiques.

Pierre CHARDON.

***

P.-S. — Nous lisons, trop tard pour en parler ici comme ils le méritent, les beaux vers que le poète Xavier de Magallon a consacrés aux Amitiés.

De même, signalons avec le regret de ne pas l'analyser plus longuement, la remarquable enquête Europe-Amérique de Gérard de Catalogne : *Dialogues entre Deux-Mondes.*

A JEANNE D'ARC

GRAVURES EN NOIR ET EN COULEURS
ESTAMPES SPORTIVES

Plaquettes et Médailles — Encadrements en tous genres
Statuettes de JEANNE D'ARC œuvre de Maxime REAL del SARTE

P. HÉNAUT

Téléphone
LOUVRE 47-54

SALLE D'EXPOSITION

3, place de Rivoli, et 1, rue des Pyramides — PARIS

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

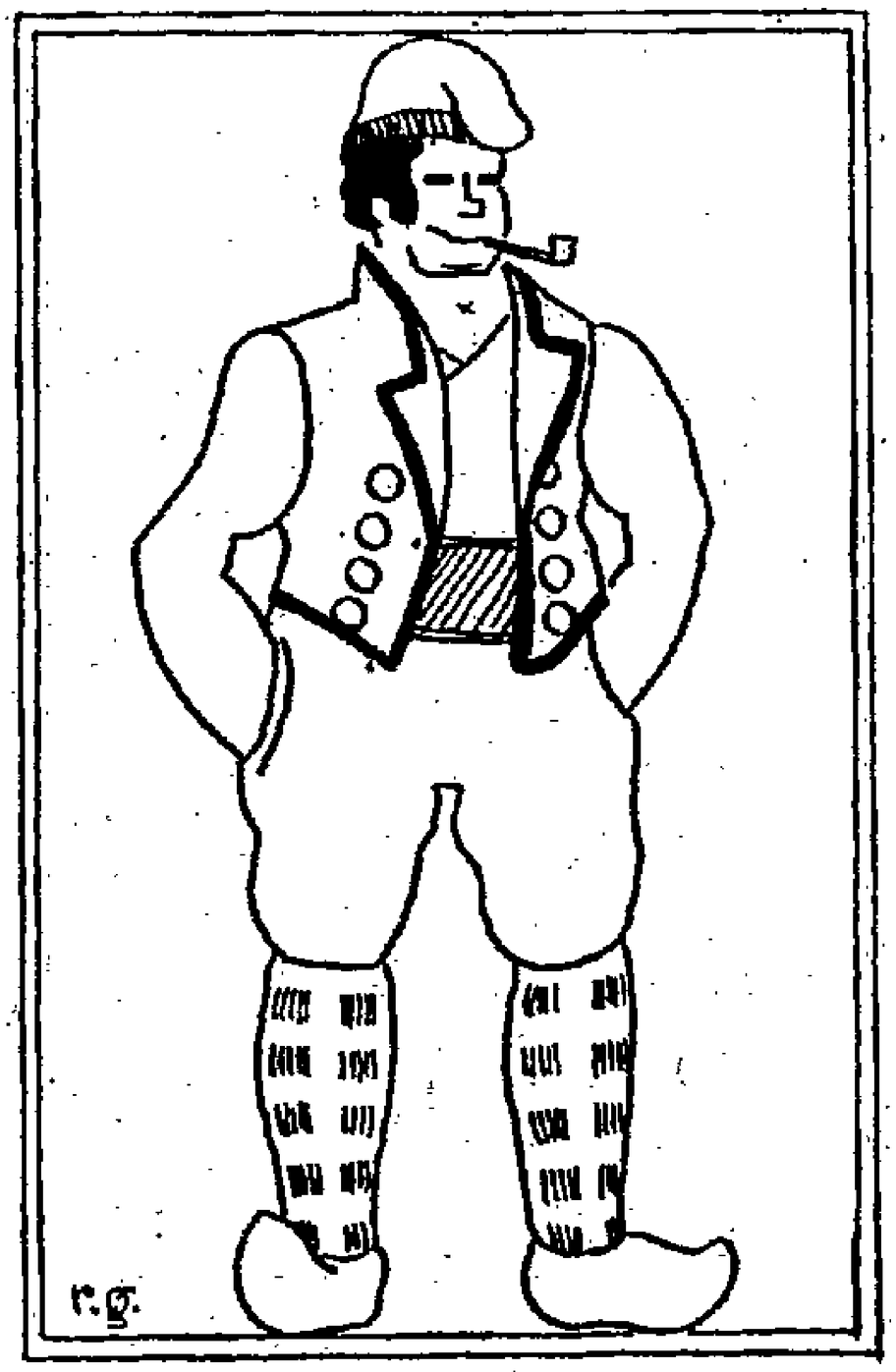

PROVENCE

PROVENCE

PROVENCE (Arles)

PROVENCE

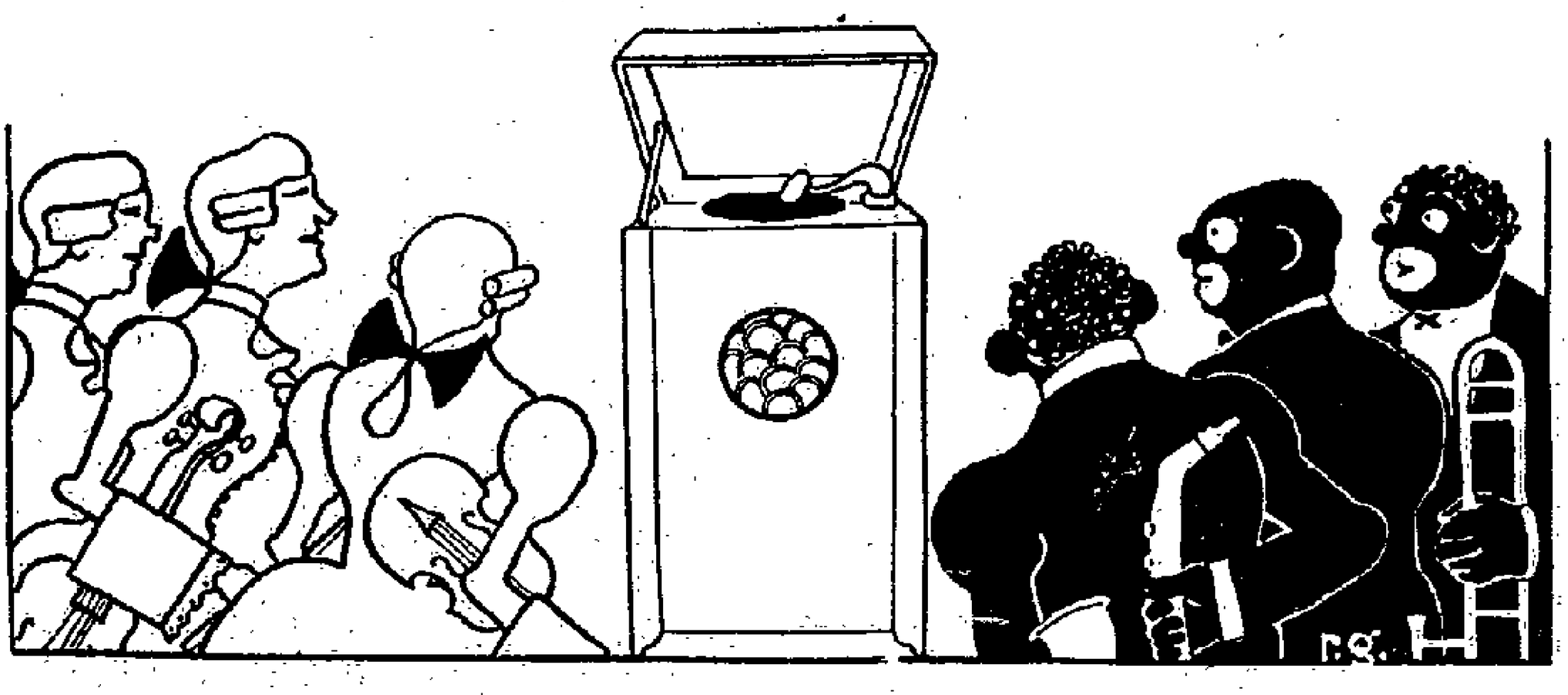

LE PHONO

par Dominique SORDET.

Le critique et le collectionneur.

Ce que le lecteur continue à demander au critique phonographique, au seuil de cette année 1932, ce sont beaucoup moins de brillantes variations sur le présent et l'avenir de la musique mécanique que des renseignements précis sur les disques qu'il convient d'acquérir.

Les années passent, et l'édition enregistrée se signale toujours par une grande inégalité des résultats techniques et artistiques. On imprime trop de disques pour que tous soient bons. Aucune firme ne songe encore à se restreindre, à déclarer qu'elle ne publiera que douze disques ce mois-ci, mais douze disques parfaits. La nécessité d'amortir rapidement l'outillage, de comprimer les prix de revient, de faire figure auprès du voisin, pousse les éditeurs à produire beaucoup, beaucoup trop, et à s'en remettre au hasard du soin de réussir, çà et là, quelque chef-d'œuvre. Pourquoi tel disque est-il excellent, et tel autre mauvais ? Personne n'en sait rien. En librairie, il y a l'édition de luxe, le beau livre soigneusement typographié et illustré qui se vend cher, mais qui représente un ensemble de supériorités prévues et tangibles. Rien de tel dans l'édition enregistrée. La couleur de l'étiquette peut à la rigueur donner une indication : elle ne suffit pas à garantir la finesse ou la transparence d'une gravure, ni à prouver la souplesse d'une voix ou l'intelligence d'un style. Alors ?

Alors, le critique phonographique a encore de beaux jours devant lui. Il peut encore rendre à son lecteur de précieux services. Certes, il est sujet à l'erreur. Il lui arrivera de manquer de sang-froid, de s'emballer pour un

disque médiocrement enregistré dont la musique ou l'interprète lui plaît, de méconnaître au contraire une cire magnifique qui sert de support à une œuvre indifférente. Et puis, un disque n'a pas une valeur absolue. Son rendement dépend du phonographe chargé de le mettre en valeur. Il arrive que le critique soit mieux équipé que l'amateur moyen. Mieux, ou autrement. D'où certains jugements sur certains disques qui peuvent ne pas correspondre exactement aux constatations du lecteur.

Quand on a formulé toutes ces réserves, il n'en reste pas moins que le critique qui prend son métier au sérieux est encore le meilleur agent d'information du collectionneur.

∴

On nous demande souvent une liste de bons disques. En voici une de plus. Voici deux douzaines de disques réussis, auxquels pourront s'ajouter les excellents enregistrements couronnés ou mentionnés par le Jury du Grand Prix du Disque et dont les titres sont trop connus désormais pour que nous ayons à les rappeler.

ORCHESTRE: *La Symphonie Inachevée*, de Schubert, dirigée par M. Stokowski (Gram. W. 1.128 à 30); *Siegfried-Idyll*, de Wagner, dirigée par M. Bruno Walter (Col. LFX 145-46); le ravissant *Andantino*, de Lalo, par le London Symphony Orchestra, sous la direction de M. Piero Coppola (Gram. L. 864).

INSTRUMENTS: *Soirée de Vienne*, paraphrase de concert sur les valses de Johann Strauss, par le pianiste Walter Rehberg (Polydor 23.745); le *Tambourin*, de Rameau, pour clavecin, par Mme Wanda Landowska (His Master Voice DA 977); *l'Allegro*, de Fiocco pour violon, par Yehudi Menuhin (Gram. DA 1003); « l'Adagio » du *Concerto en ré majeur*, de Haydn, pour violoncelle, par M. Gerard Hekking (Col. LFX 84).

CHANT: *Lydia*, de Gabriel Fauré, par M. Roger Bourdin (Odéon 188.634); la scène de la lettre, de *Pelléas*, par Mlle Germaine Cernay (Odéon 123.590); l'Air de *Linda di Chamonix*, de Donizetti, par Mme Toti Dal Monte (Gram. DB 1.318); *Adelaïde*, de Beethoven, par M. Schlusnuss (Polydor 95.391); le Grand air de Vasco, de l'*Africaine*, par Thill (Col. LF 21); la *Belle Aronde*, par les chœurs de la Chanterie de la Renaissance (Col. DFX 54).

MUSIQUE LÉGÈRE: Les couplets de la Boxe, de *Brummel*, par M. Lucien Baroux (Odéon 238.316) et ceux de la *Vie Parisienne*, par M. Emile Rousseau (Gram. K 6.127); une

romance, *Je n'ai qu'un amour c'est toi*, par Mlle Marthe Coiffier (Col. DF 285).

Folk-Lore: Le Mur des Lamentations à Jérusalem (Col. DC 103), document pathétique sur l'âme juive ; *Son voile qui volait*, chanson populaire canadienne d'un tour un peu leste (ce qui limite les auditoires auxquels on peut la faire entendre), mais dont le côté « vieille France » est très savoureux (Col. DF 186) ; le *Pauvre Laboureur*, par M. Reynaldo Hahn (Col. BF 1).

Diction : *La Course de Taureaux*, par les clowns Antonet et Beby (Pathé X 94.013) ; Les *Deux sourds*, par Raimu (Col. DF 286) ; enfin la plus réussie des paysanneries lorraines de Chepfer : *Qu'est-ce que nous pourrions bien faire du Mimile* (Odéon).

On ne se trompera pas beaucoup en accordant sa préférence à ces deux douzaines de disques, tous bien enregistrés et bien interprétés. Et on aura au moins une idée de l'extrême variété du répertoire dans lequel l'amateur de phonographe peut puiser.

Dominique Sordet.

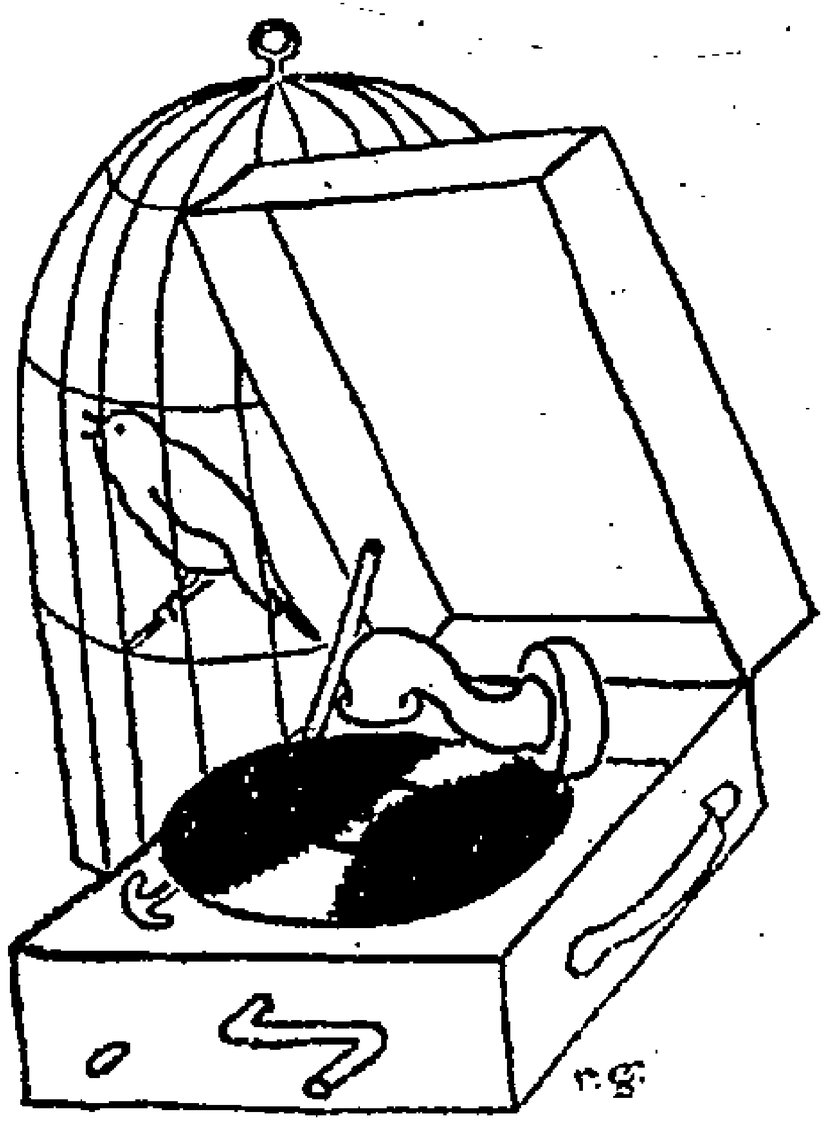

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Dans toutes les délibérations parlementaires, la supériorité individuelle sera inévitablement opprimée, et la médiocrité nombreuse toujours triomphante. C'est ce que l'on voit clairement dans la conduite des choses humaines : le niveau de l'intelligence s'y abaisse en proportion exacte du nombre des délibérants.

Lamartine, *Cours. Entretien 9.*

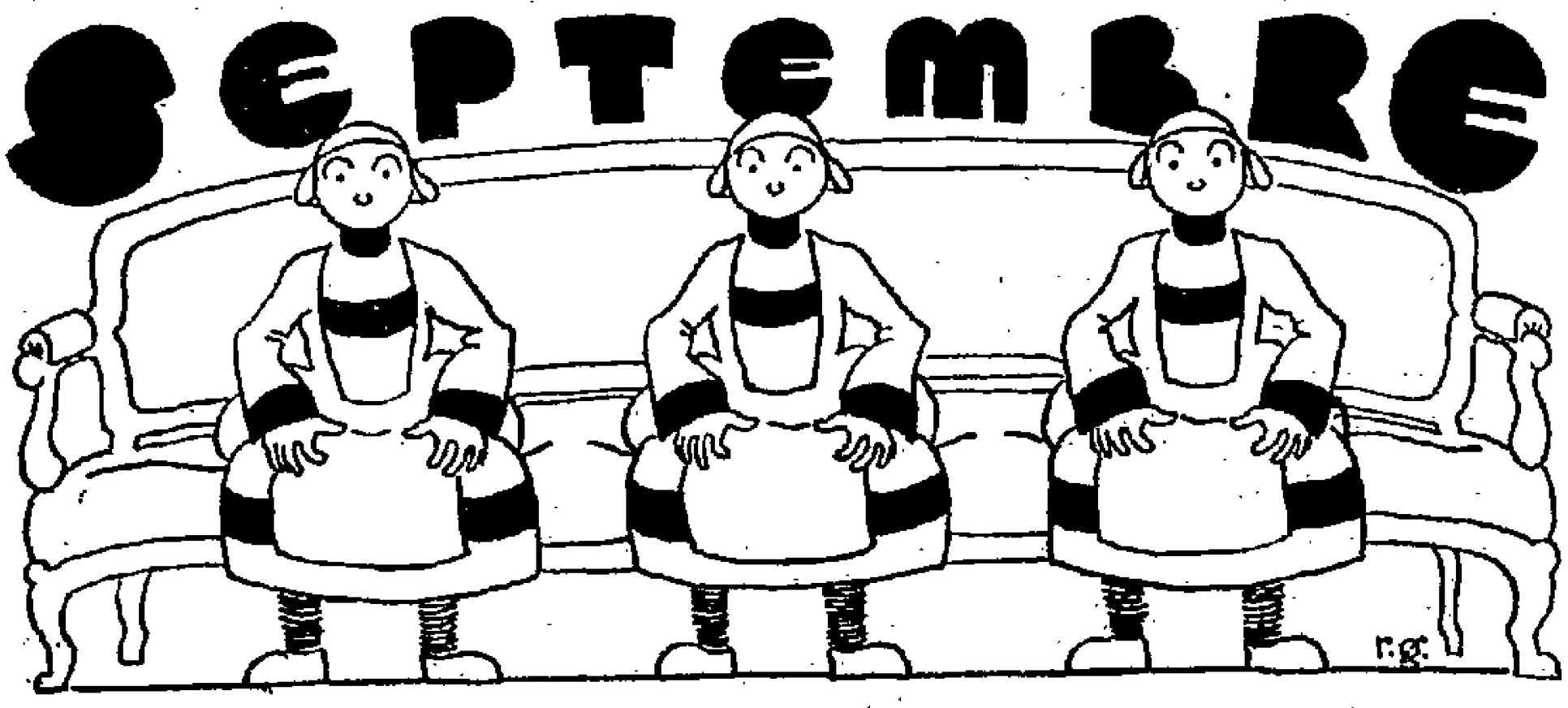

« ...Il ne suffit pas d'offrir des mets délectables dans un ordre parfait, de graduer des vins généreux versés dans de belles coupes... il faut aussi choisir ses convives pour faire un bon repas. »

« En gastronomie comme en d'autres matières, il n'y a de guide meilleur et plus sûr que le goût et la raison. »

(*L'Esthétique de la Table*).

M. DES OMBIAUX.

Grives au gratin

Ayez douze à quinze grives bien fraîches; après les avoir plumées, videz-les et flambez-les légèrement.

Mettez-les ensuite dans une casserole avec un bon morceau de beurre et faites-les revenir jusqu'à ce qu'elles soient à moitié cuites; ôtez-les de dessus le feu pour les égoutter.

Prenez les foies de vos grives auxquelles vous joindrez deux ou trois autres foies de volaille; pilez tous ces foies ensemble, mêlez-les ensuite avec du godiveau bien fait ou une farce bien fine; assaisonnez le tout d'un peu de sel, de poivre et de muscade. Garnissez le fond d'un plat d'argent de la farce que vous venez de faire; enterrez-y vos grives de manière à ce qu'on ne les voie presque pas; couvrez-les de bardes de lard et d'un rond de papier beurré; mettez votre plat sur de la cendre chaude, le four de campagne par-dessus (nous dirions aujourd'hui: mettez à four doux) et laissez cuire doucement pendant une demi-heure.

Au moment de servir, ôtez les bardes de lard, égouttez (dégraissez) bien vos grives et saucez-les (nappez-les) avec une bonne italienne.

(Recette de Grimod de la Reynière).

L'Année Économique et Sociale

Par Firmin BACCONNIER.

La période qui s'étend de juillet 1930 à juillet 1931 est marqué, en France, par trois événements d'importance: 1° au début du second semestre 1930, l'entrée de notre pays dans la grande crise mondiale; 2° au mois de mai 1931, l'ouverture, à Vincennes, de l'Exposition coloniale internationale; 3° au mois de juin, le geste du président des Etats-Unis. Celui-ci, dans le but de sauvegarder les 240 milliards de capitaux prêtés à l'Allemagne par des maisons américaines, a proposé, d'une manière assez insolite, à la France, à la Belgique, à l'Italie, à l'Angleterre, de faire remise au Reich pendant un an (pratiquement pour toujours) des sommes qu'il leur doit.

C'est, disons-nous, dès le début du second semestre 1930, que la France est entrée dans la crise mondiale. Le recul économique s'y est fortement accentué à partir d'octobre ou de novembre. Jusqu'à cette époque, la plupart de nos industries, à l'exception des *Textiles*, avaient conservé une activité à peu près normale. Maintenant toutes sont atteintes. Les moins touchées semblent être l'*alimentation*, ce qui ne saurait surprendre, étant donné que les restrictions que les consommateurs s'imposent portent en dernier lieu sur les dépenses de nourriture; le *Bâtiment*, occupé à achever les constructions entreprises à Paris et sur plusieurs points du territoire; les *matériaux de construction*, solidaires du *Bâtiment*, et certaines *industries de la construction électrique*. Encore convient-il de noter que le Bâtiment donne déjà de sérieux signes de fatigue. Au cours du premier semestre 1931, les autorisations de bâtir à Paris et dans la banlieue parisienne, ne représentent guère que 60 % de celles qui ont été données pendant la période correspondante de 1930.

Les industries les plus fortement atteintes sont les textiles: laine, soie, coton, lin. A la Foire de Lille, M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce, a fourni sur l'industrie textile du Nord les précisions suivantes: « A Lille, l'exportation des fils de lin a baissé de 35 à 7 % de la fabrication totale; celle des

fils de coton n'existe plus ; la filterie, qui en 1928, écoula à l'étranger 32 % de sa production, a vu le chiffre diminuer de 9,5 % en 1929 et de 38 % en 1930. Un tissage très important a vu le tonnage de ses exportations vers l'Afrique occidentale française baisser de 74 % en 1930 par rapport à 1928 et, vers les autres colonies, de 35 %. Il en est résulté un chômage partiel dont l'accroissement est à craindre. »

La situation s'est aggravée du fait de la grande grève des textiles, à Roubaix-Tourcoing, qui a duré deux mois et qui a permis à nos concurrents étrangers de s'emparer de certains marchés que nous occupions depuis fort longtemps.

Les industries de la bonneterie ont vu réduire leur chiffre d'affaires de près de 40 % ; dans les industries de transformation de tissus, la différence avec l'an passé dépase parfois 50 %. On a dû réduire la durée du travail, et dans de nombreux cas, licencier le personnel.

Les fabriques de chaussures, de gants, de maroquinerie n'exportent pour ainsi dire plus.

La métallurgie a ramené le nombre des hauts fourneaux à feu, de 156 en novembre 1929 à 135 en janvier 1931. Parallèlement, la production mensuelle de fonte est tombée de 877.000 tonnes à 800.000 et celle de l'acier de 793.000 à 756.000 tonnes de décembre 1929 à décembre 1930.

Dans la mécanique, les industries très touchées sont l'automobile, la fonderie, la construction de matériel textile, solidaire naturellement des industries textiles, et les constructions navales.

Dans la céramique, la diminution de l'activité est de douze pour cent en moyenne par rapport à 1929.

Les industries chimiques favorisées pourtant par la grande diversité de leur clientèle, constatent une réduction de leurs affaires, qui n'est que de 8 % pour certaines fabrications, mais qui dans des entreprises déterminées dépasse parfois 30 %.

Le *matériel des chemins de fer* avait bénéficié jusqu'à la fin du premier semestre 1931, d'importantes commandes des réseaux, Mais le Conseil supérieur des chemins de fer, en présence du déficit des réseaux, ayant supprimé 547 millions de commandes de matériel roulant, la Chambre syndicale des fabricants et des constructeurs de matériel pour chemin de fer et tramways, a dû arrêter les fabrications dans nombre de ses ateliers ; le débauchage de plusieurs milliers d'ouvriers s'en est suivi.

La dépression de nos industries de transformation a retenti sur nos mines et la production d'électricité.

La consommation de la houille a fléchi de 2 millions et demi de tonnes en 1930. Le déclin, commencé dès le deuxième trimestre, s'est beaucoup accentué au cours des derniers mois; les stocks s'accumulant sur le carreau des mines, les compagnies ont dû réduire le nombre des journées de travail et les salaires.

Les fournitures du courant électrique, qui n'avaient pas cessé de progresser au cours des années précédentes, ont subi un temps d'arrêt et, même, pendant les derniers mois, une réduction d'environ 10 %.

Les chemins de fer, qui pendant les neuf premières semaines de 1930, avaient enregistré un accroissement de recettes, ont constaté par la suite des moins-values croissantes. Néanmoins le déficit des encaissements ne représentait guère, en fin d'année, par rapport à 1929, que 1,03 % des recettes totales. Mais la situation s'est aggravée ensuite et, depuis le début de 1931, la diminution des recettes atteint 10 %.

Les Transports maritimes subissent, eux ausi, une crise sévère, qui a mis la Compagnie Transatlantique en difficulté. Cette crise est due à la réduction du trafic et à l'avilissement des frets. Voici qui atteste l'importance de cette crise: le canal de Suez n'a été emprunté, en 1930,

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Dans tous les cas, Français, je vous conseille d'être sur vos gardes. Qu'il arrive ce qu'il voudra en Allemagne, que le roi de Prusse ou le docteur Wirth parvienne à la dictature, tenez-vous toujours armés, demeurez à votre poste, l'arme au bras.

Je n'ai pour vous que de bonnes intentions, et j'ai été presque effrayé quand j'ai entendu dire dernièrement que vos ministres avaient le projet de désarmer la France.

Comme en dépit de votre romantisme actuel, vous êtes nés classiques, vous connaissez votre Olympe. Parmi les joyeuses divinités qui s'y régalent de nectar et d'ambroisie, vous voyez une déesse qui, au milieu de ses doux loisirs, conserve néanmoins toujours une cuirasse, le casque en tête et la lance à la main. C'est la déesse de la Sagesse!

Henri HEINE (1832).

que par 5.671 navires jaugeant 43.946.000 tonnes, alors qu'en 1929, il avait été fréquenté par 6.274 navires jaugeant 46.278.000 tonnes.

Enfin le Tourisme est en baisse. Au dire de M. Paul Vallat, directeur de l'Office national du tourisme, les recettes provenant de nos visiteurs étrangers ont été, en 1930, inférieures de 30 % à celles de 1929, qui, elles-mêmes, avaient accusé une moins-value de 20 % par rapport à l'année antérieure.

Dans l'agriculture, la campagne 1930-31 a donné des résultats très déplaisants. La récolte de blé, de vin, de pommes de terre, de légumes et de fruits a été franchement mauvaise. Celle du sucre a dépassé un peu la récolte de 1929-30. La production du lait a été abondante: les importations de produits laitiers n'en ont pas moins considérablement augmenté; par contre les exportations ont été stationnaires ou en recul. L'élevage est parmi les entreprises agricoles, la seule qui, dans l'ensemble n'ait pas trop à se plaindre. Mais ici encore les importations d'animaux vivants ou de viandes fraîches et réfrigérées progressent de plus en plus, tandis que les exportations sont en sensible diminution.

Touchant les prix, l'« Union agricole de Lille » a dressé, d'après les cotations officielles, un tableau où sont inscrits, d'une part, les prix des denrées agricoles en mai 1929, et, d'autre part, le prix de ces mêmes denrées en mai 1931.

De ce tableau il résulte que deux produits seulement, sont nettement plus chers qu'il y a deux ans : 1° le blé, de 15 %, en raison de la mauvaise récolte; 2° les pommes de terre, de 100 %, par l'effet de pourriture qu'ont occasionnée les pluies torrentielles. Quant aux viandes de bœuf et de veau de bonne qualité elles n'ont guère bougé, mais les qualités moyennes sont meilleur marché qu'en 1929.

Toutes les autres denrées agricoles ont baissé de quinze à soixante pour cent: la baisse est de 30 % pour les céréales secondaires; de 15 % pour le sucre, le lait et le beurre; de 30 à 35 % pour les fromages; de 35 % pour la viande de porc; de 50 % pour les pois, de 65 % pour les haricots, de 50 % pour la laine, de 60 % pour le lin.

En outre, l'Union agricole de Lille fait remarquer que certains relèvements de droits de douane sont récents et n'ont pas du tout profité aux producteurs. C'est le cas des céréales, des pommes de terre et des houblons.

Le chômage

Depuis le mois de juillet 1930, le nombre des chômeurs inscrits a évolué comme suit:

1930	
26 juillet	856
27 septembre	988
31 octobre	1.663
29 novembre	4.893
27 décembre	11.952
1931	
31 janvier	28.536
28 février	40.766
21 mars	50.744
11 avril	51.804
16 mai	47.292
27 juin	36.237
4 juillet	35.377

Il ne s'agit que des chômeurs *secourus*. Le nombre de nos chômeurs complets, secourus ou non, est, en effet, estimé à 300.000.

On notera néanmoins le fléchissement du nombre de nos chômeurs *secourus* depuis le mois de mai. Ce fléchissement est dû à des circonstances saisonnières et il n'en faudrait tirer des conclusions optimistes que si l'amélioration persistait dans les mois suivants.

Quant au chômage *partiel*, il n'a pas cessé de croître jusqu'au mois de mars. D'après les enquêtes officielles, ce chômage, dans les établissements de plus de 100 ouvriers, se serait élevé par rapport au personnel total, aux proportions suivantes: janvier, 14 %; février, 24,2 %; mars, 32,8 %. En avril, la proportion est plus faible: 31,7 %.

Si le chômage partiel sévit avec la même intensité dans les établissements industriels qui occupent moins de 100 ouvriers, il toucherait en France bien près de deux millions de personnes.

Les salaires en 1930

La statistique générale de la France nous apprend que les salaires ont continué à monter en France pendant l'année 1930.

Pour l'ensemble des villes autres que Paris, on constate, par rapport à 1911, que les salaires journaliers des hommes étaient multipliés par le coefficient 8,91.

Les salaires féminins avaient augmenté encore davantage. Par rapport à 1911, les salaires journaliers des femmes étaient multipliés, en octobre 1930, par le coefficient 8,66 et les salaires horaires par le coefficient 10,45.

D'octobre 1929 à octobre 1930, l'augmentation des salaires journaliers a été de 7,1 % pour les hommes et de 8,1 % pour les femmes.

Pour presque toutes les professions, la moyenne journalière des salaires dépassait 30 francs en octobre 1930. Elle était inférieure à 30 francs seulement pour les manœuvres (26 fr. 50), pour les tisserands, les cordiers et les tanneurs. Elle dépassait 40 francs pour les sculpteurs ornemanistes (43 fr.).

Pour la région parisienne, les salaires journaliers, par rapport à 1911, étaient multipliés en octobre 1929, par le coefficient 6,24 et en octobre 1930 par le coefficient 6,68 ; les salaires horaires par le coefficient 7,2 en octobre 1929 et par le coefficient 7,74 en octobre 1930.

D'octobre 1929 à octobre 1930, la hausse des salaires journaliers a été de 9 %.

La moyenne des salaires journaliers est passée de 49 fr. 34 en 1929 à 53 fr. 76 en 1930 ; la moyenne des salaires horaires de 6 fr. 07 à 6 fr. 61.

Dans presque toutes les profession, la moyenne journalière était supérieure à 50 francs. Elle atteignait 74 fr. pour les tailleurs de pierre.

Dans la plupart des départements, la moyenne des salaires journaliers était comprise entre 32 et 40 francs en octobre 1930.

L'enquête que nous résumons ne tient pas compte des salaires dans des professions importantes, notamment dans les mines et l'agriculture. Dans les mines, on constate que les salaires journaliers, dans l'ensemble des bassins étaient multipliés, au troisième trimestre 1930, par le coefficient 6,74 pour les ouvriers du fond, par le coefficient 7,42 pour les ouvriers du jour et par le coefficient 6,86 pour l'ensemble des ouvriers.

Ils étaient en moyenne de 40 fr. 16 pour les ouvriers du fond, de 29 fr. 84 pour les ouvriers du jour et de 37 fr. 06 pour l'ensemble des ouvriers.

Pour l'agriculture, on constate, dans les chiffres de la Statistique générale, de très grosses différences entre les régions. Ainsi le salaire du journalier est estimé à 3.060 francs à Briançon et à 9.000 francs à Cholet. Le salaire

du valet de ferme est estimé à 4.112 francs en Loire-Inférieure et à 11.000 francs à Millau.

Ces gros écarts tiennent sans doute en partie aux différences dans l'évaluation des rémunérations en nature.

L'évolution du commerce extérieur de la France

Voici comment se traduit le commerce extérieur de la France métropolitaine avec ses fournisseurs et clients pendant les années 1927, 1928, 1929, 1930 et les cinq premiers mois de 1931:

Commerce extérieur avec les pays étrangers

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE
	(en millions de francs)		
1927	46.999	47.207	+ 216
1928	46.693	43.019	— 3.674
1929	51.274	40.631	— 10.643
1030	45.820	33.977	— 11.843
1931 (5 premiers mois)	16.920	10.546	— 6.374

Commerce extérieur avec les colonies

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE
	(en millions de francs)		
1927	6.058	7.717	+ 1.659
1928	6.627	6.324	+ 1.597
1929	7.010	9.441	+ 2.431
1930	6.523	6.852	+ 2.529
1931 (5 premiers mois)	2.367	3.175	+ 803

Les deux tableaux ci-dessus marquent très nettement le sens de l'évolution du commerce extérieur de la France

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES BOBARDS DEMOCRATIQUES

L'art essentiel du politicien est de créer quelques mots magiques, capables de griser l'âme enfantine des foules. Liberté et démocratie, droits indéfectibles du travail, émancipation intégrale du prolétariat, guerre à la guerre, paix à la paix: autant de formules dont Démos est bien incapable d'analyser le contenu. Mais il s'en gargarisera indéfiniment.

André LICHTENBERGER, *La Victoire* (1928).

métropolitaine. Avec la France d'outre-mer, la balance commerciale est créditrice. Les chiffres de 1931 sont moins bons que ceux des années précédentes, à cause de la crise économique, qui a si fortement touché nos possessions d'outre-mer. Mais que, malgré cette crise, la balance commerciale de la métropole avec l'Afrique du Nord et les colonies demeure favorable, voilà qui est bien digne d'attention.

Au contraire, notre commerce avec les pays étrangers donne des résultats de plus en plus décevants. En 1930, le déficit mensuel était inférieur à un milliard; en 1931, le déficit mensuel s'annonce supérieur à 1.200 millions.

A noter que nos exportations de produits fabriqués, (qui constituent près des deux tiers de nos exportations en valeur), ont baissé, par rapport à 1927, de près de 20 % en valeur et en poids; quant aux importations de produits fabriqués, elles ont augmenté de 95 % en valeur et de 164 % en poids. Nous empruntons ces chiffres au rapport présenté, par M. Daudet, directeur de l'Association nationale d'expansion économique, à l'assemblée générale de cette Association.

Les différentes industries, nous dit encore M. Daudet, ont réagi de façon très différente devant la crise de nos exportations.

« L'examen des chiffres afférents à chacune d'elles permet de constater :

« Que les produits chimiques et l'industrie du papier ont non seulement maintenu mais amélioré en 1930 leur situation par rapport à 1927;

« Que l'industrie de luxe est restée stationnaire en valeur si elle a perdu 8 % dans le volume des marchandises exportées;

« Que l'industrie mécanique et la verrerie-poterie, tout en accusant une baisse sensible, ont subi une réduction en valeur très inférieure à la diminution moyenne qui a frappé l'ensemble des produits fabriqués;

« Que, au contraire, la diminution est fortement supérieure à la moyenne pour l'industrie des cuirs et peaux, les textiles, l'habillement et la métallurgie. »

Le fléchissement de nos exportations de produits fabriqués et la progression de nos importations des produits de cette même catégorie, doivent certainement être attribués au fait que les prix étrangers sont plus bas que les nôtres. Le prix de la tonne exportée en 1930 (produits fabriqués sans fer, fonte et acier) ressort à

AGRICULTEURS

Pour toutes vos Cultures

et, en particulier, pour vos

POMMES DE TERRE

employez

le

MARC DE COLLE

fabriqué par la

Maison Émile BERTRAND

ANNONAY

(Ardèche)

à 5.610 francs, tandis que le prix de la tonne importée n'est que de 4.795 francs. L'étranger a sur nous un avantage de 815 francs par tonne.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que la part prise dans nos achats par nos principaux clients (ceux qui, de 1927 à 1930, ont acheté à la France pour une somme supérieure à un milliard de francs) est en très nette diminution. Les achats de l'Angleterre à la France ont subi de 1927 à 1930 une diminution de 32,8 %. La diminution est de 28,2 % pour la Belgique, de 36,5 % pour l'Allemagne, de 9,5 % pour la Suisse, de 32,5 % pour les Etats-Unis; de 17,8 % pour l'Italie, de 30,9 % pour les Pays-Bas, de 33,8 % pour l'Espagne, de 22,9 % pour l'Argentine. Il s'agit des exportations totales. Si nous ne retenons que les produits fabriqués (y compris les ventes de fer, fonte et acier, pierres gemmes exclues), la diminution des exportations, par rapport à 1927 est, en 1930, de 25,3 % pour l'Angleterre, de 19,5 % pour la Belgique, de 34,4 % pour l'Allemagne, de 2,5 % pour la Suisse, de 32,7 % pour les Etats-Unis, de 1,1 % pour l'Italie, de 7,5 % pour les Pays-Bas, de 30,8 % pour l'Espagne, de 25,5 % pour l'Argentine.

Le mouvement des prix

Rappelons que les indices qui caractérisent le mouvement des prix depuis la guerre, sont au nombre de trois: *prix de gros, prix de détail, coût de la vie.*

Les indices de prix de gros sont établis d'après les prix de 45 marchandises (20 denrées alimentaires et 25 matières

LÉON DAUDET

ECRIVAINS ET ARTISTES. Etudes sur *Shakespeare, Molière, Rabelais, Ronsard, Mistral, Rodin, Monet, Baudelaire, Hugo, Dostoïewski, Beethoven, Berlioz, Bizet, Stendhal, Mérimée, Proust, Gide, Loti, Bourget, Maurras, Bainville, Capus, Courteline, Donnay, F. de Curel, Porto-Riche, Mounet-Sully, Porel, Sarah Bernhardt, Réjane*, etc...

Les 8 vol. in-16 jésus, illustrés par G. Goor.
Sur bel alfa ..... **200 fr.**

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

industrielles), dont 29 sont des produits nationaux et 16 des produits importés.

L'indice des prix de détail est établi d'après les prix pratiqués à Paris pour 13 denrées choisies parmi les produits de première nécessité (pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler).

L'indice du coût de la vie représente le mouvement de la dépense d'une famille ouvrière de 4 personnes. Dans la fixation du chiffre, l'alimentation intervient pour 60 %, le chauffage et l'éclairage pour 5 %, le logement pour 12 %, l'habillement pour 15 %, les dépenses diverses pour 3 %.

Les trois indices sont calculés sur la base de 100 en 1914.

L'indice des prix de gros s'est inscrit, à la fin de juin 1931, à 478; l'indice des prix de détail à 632; l'indice du coût de la vie à 589.

Il faut lire: les 45 marchandises qui coûtaient 100 fr. en 1914, coûtaient 478 francs à la fin de juin 1931. Les 13 denrées alimentaires, qui coûtaient 100 francs avant la guerre en coûtent aujourd'hui 632. La famille ouvrière de 4 personnes qui dépensait cent francs, dépense aujourd'hui 589 francs. Dans l'ensemble, les prix d'avant-guerre sont multipliés, pour le consommateur, au moins par 6.

Jusqu'au mois de janvier 1931, les indices de la Statistique générale ont accusé une discordance très accentuée entre les prix de gros et les prix de détail. Les prix de gros baissaient, les prix de détail montaient. Depuis le mois février, les choses paraissent avoir changé. En ce qui concerne les prix de gros, nous remarquons que les 29 produits nationaux retenus par la Statistique sont à l'indice 539 en juin contre 552 en mai, 566 en avril, 560 en mars. De mai à juin, l'indice a fléchi de 13 points. Au contraire, les seize produits importés sont, en juin, à l'indice 366, contre 350 en mai, 365 en avril, 370 en mars. Fin juin, les produits étrangers bénéficiaient encore d'un avantage sur les nôtres de 173 points, mais cet avantage était supérieur le mois précédent, puisqu'il atteignait 202 points.

Touchant les prix de détail, l'indice, depuis bien longtemps n'avait pas cessé de monter. Il s'inscrivait à 500 en 1927 et à 650 en février 1931. Il s'établit à 647 en mars, à 641 en avril, à 634 en mai, à 632 en juin.

Un fléchissement identique s'observe dans l'indice du coût de la vie. A la fin de 1930, cet indice s'inscrit à 597.

A la fin du premier trimestre 1931, il a été ramené à 0 et le voici à 589 à la fin du second trimestre.

Nous noterons comme un bon signe cette baisse simultanée de l'indice des prix de gros, de l'indice des prix de détail et de l'indice du coût de la vie en France. Gardons-nous toutefois de pousser trop loin l'optimisme, car si les prix de détail et le coût de la vie fléchissent en France, ils fléchissent bien plus fortement encore à l'étranger. Si même nous les comparons à la moyenne de 1930, on constate qu'ils sont en augmentation en France, tandis qu'à l'étranger nous les trouvons en baisse partout. Calculés en or, les prix de détail ont gagné, par rapport à 1930, en France 4 points, au lieu qu'ils sont en diminution de 14 points en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Pologne; de 22 points aux Etats-Unis, de 10 points en Belgique, en Suisse et en Tchéco-Slovaquie; de 8 points en Suède, de 13 points en Norvège.

On a coutume d'attribuer la hausse des prix à l'institution des tarifs douaniers. A première vue, cela paraît incontestable. Et pourtant ce n'est que très relativement vrai. Le tarif douanier déclenche bien, aussitôt qu'il est appliqué, la hausse du produit considéré, mais au bout d'un temps qui est parfois très court, le produit baisse par l'effet même de la protection douanière qui a déterminé l'abondance du produit. Or l'abondance amène forcément le bon marché.

C'est croyons-nous, l'explication de la baisse constante du coût de la vie sous les gouvernements si fermement protectionnistes de la Restauration et de Louis-Philippe. De 1820 à 1848, l'indice des prix de gros des produits alimentaires a baissé de 25 %. Mais en même temps la production du blé a été augmentée de 50 % et le paysan, à l'abri du régime protectionniste, a développé considérablement toutes les autres productions agricoles et notamment la culture du lin et du chanvre, l'élevage du mouton à laine et du ver à soie. Bastiat lui-même a reconnu que le protectionnisme institué par la Restauration avait amené non la cherté, mais le bon marché. Si le théoricien du libre-échange eût vécu, il eût constaté avec une égale bonne foi la cherté des denrées alimentaires qui s'est accentuée

BÈGUES L'INSTITUT des **BÈGUES**, *30, Rue Croix-Nivert, PARIS*, s'occupe spécialement de la guérison du **BÉGAIEMENT**

si gravement depuis les traités de 1860 qui abolirent le protectionnisme en France. Notre explication de ce fait, si singulier en apparence, est toujours la même: la protection douanière détermine l'abondance, au lieu que le libre-échange, en décourageant le paysan de produire, amène la disette, donc la cherté des vivres.

Au reste, point n'est besoin de remonter à la Restauration pour établir que le protectionnisme ne sacrifie pas nécessairement le consommateur, comme les libre-échangistes le lui reprochent. Les Etats-Unis sont incontestablement plus protectionnistes que nous; l'Allemagne aussi et aussi la Tchéco-Slovaquie et la Pologne. Pourtant nous venons de voir que, par rapport à l'an dernier, les prix de détail, calculés en or, avaient baissé aux Etats-Unis, en Allemagne, en Tchéco-Slovaquie et en Pologne, et qu'ils ont haussé chez nous.

Les prix baissent à l'étranger plus fortement que chez nous pour deux raisons principales. L'une, qui concerne plus spécialement les prix de gros, tient au fait que nombre de pays étrangers, dans le but de s'emparer des marchés extérieurs, vendent leurs produits à des prix avilis, ce qui peut se faire sous différentes formes notamment par le moyen de primes d'exportations.

Dans la Ruhr, le « Kohlensyndikat » consacre un milliard et demi au soutien de l'exportation, ce qui permet de maintenir un écart de 30 à 35 francs par tonne entre les prix intérieurs et les prix d'exportation du charbon.

En Grande-Bretagne, pendant plusieurs années, les « Cinq Comtés » ont attribué une subvention de 12 à 24 fr. par tonne aux charbons exportés. La subvention est momentanément suspendue, mais elle a permis aux bassins britanniques de tripler en deux années leurs expéditions vers la France. La Russie nous envoie ses blés, ses lins, ses bois à des prix qui ne peuvent être pratiqués qu'à la condition de ne pas rémunérer le travailleur russe.

Quant aux prix de détail, s'ils baissent fort peu en France, c'est surtout parce que ces prix incorporent chez nous des charges fiscales excessives. Un exemple: Le litre d'essence, qui vaut à Rouen pas tout à fait 8 sous (0 fr. 387,6) paie sept impôts à sept administrations différentes et aux huit sous d'achat à Rouen, l'Etat en ajoute près de vingt pour son compte.

Tant que nos charges fiscales seront maintenues à un niveau aussi élevé, nos prix ne baisseront pas ou baisseront peu.

Les impôts

Les charges fiscales sont, d'année en année, de plus en plus lourdes pour les Français. Les chiffres ci-dessous le font paraître:

Crédits ouverts à l'Etat

Budget 1926	37.338	millions
— 1927	39.541	—
— 1928	42.415	—
— 1929	45.366	—
— 1930	49.500	—
— 1931	50.640	—

En six années, le budget français s'est enflé de 13 milliards et demi. Et il ne s'agit que du budget de l'Etat. Car nous avons, en outre, le budget des départements et des communes, et les dépenses afférentes à la caisse d'amortissement. Le contribuable français a payé au cours des quatre dernières années:

En 1927	50.650	millions
En 1928	60.000	—
En 1929	69.666	—
En 1930	80.000	—

Le montant du memoire que nous avons à solder pour l'exercice 1930-1931 se décompose comme suit: 50.640 millions pour l'Etat; 7 milliards pour la caisse autonome; 7 milliards pour les trente-cinq offices et services publics dotés d'une autonomie financière plus ou moins totale; 16 milliards au moins pour les budgets des départements et des communes. Cela fait un total qui dépasse 80 milliards.

Le revenu national étant estimé 200 à 225 milliards, on voit que le fisc prélève un peu plus du tiers du revenu des Français. A cet égard, l'étranger est bien mieux favorisé que nous. L'Allemand et l'Anglais ne paient guère plus de vingt à vingt-cinq pour cent de leur revenu et l'Américain du Nord, à peine dix francs pour cent.

Le grave est que nous n'avons même pas l'assurance que cette formidable note à payer de 80 milliards subira, dans les années qui viennent, la moindre réduction. Le Ministre du Budget n'a pas caché que les crédits contiennent des « *germes de dépenses à échéance différée* ». C'est-à-dire que messieurs les Parlementaires nous ont conduits sur la voie qui mène vers les 85 ou 90 milliards d'impôts.

C'est au mois d'avril que le Ministre du Budget nous

laissait entrevoir cette peu encourageante perspective. Or, deux mois après s'est produit le fait nouveau que nous avons signalé en commençant: l'intervention du Président des Etats-Unis touchant les dettes de guerre. La suspension, qui est une suppression, du plan Young, creuse dans notre budget un trou de 2 milliards. En outre, les recettes fiscales sont inférieures aux évaluations; on prévoit, en fin d'exercice, une insuffisance de 2 milliards; il faudra aussi combler le déficit des chemins de fer, qui est d'environ 200 millions par mois, soit 2.400 millions pour l'année. Enfin le renflouement de la Compagnie Transatlantique va nous coûter un milliard. Au total 7.400 millions de dépenses nouvelles. Et nous ne disons rien de ce que nous devons verser à l'Angleterre et aux Alliés comme conséquence de notre « retraite en fanfare » — le mot est de M. Franklin-Bouillon — sur le fonds de garantie de la Banque des Réparations, ni surtout des centaines de millions que nous perdrons par suite de notre abandon des réparations en nature.

Il ne faut pas se dissimuler que cette frénésie de dépenses budgétaires coïncidant avec le marasme des affaires va créer une situation d'où il peut sortir des catastrophes. La politique du Gouvernement de la République conduit ce pays à la banqueroute et à la ruine.

La crise économique et ses remèdes

L'un de nos plus éminents capitaines d'industrie, M. Duchemin, président de la Confédération générale de la production française, attribue le malaise économique dont souffre présentement le monde, à deux causes principales: l'exagération des moyens industriels de production et la diminution du pouvoir d'achat des populations rurales.

En gros, cela est vrai. Quand on considère que les Etats-Unis, notamment, peuvent fabriquer à eux seuls huit millions d'automobiles par an, alors que les achats annuels du monde entier n'atteignent même pas ce chiffre, on est natu-

LE MARIAGE DU DAUPHIN

Un album in-4°..... 6 fr. Franco : 7 fr. 50
Edition originale..... 15 fr. — 16 fr. 50

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

rellement porté à admettre que la crise économique actuelle est une crise de surproduction.

Pourtant cela n'est vrai que d'une manière relative. En France tout particulièrement, la surproduction n'intervient dans la crise que comme une cause lointaine et indirecte.

Sur le plan agricole, nous ne sommes pas en présence d'un véritable phénomène de surproduction. Nous ne récoltons pas trop de blé. La récolte de 1929 fut exceptionnelle et lors même que nous produirions cent millions de quintaux de blé tous les ans, nous sommes parfaitement en mesure de les consommer, à la condition que l'on nous restitue le bon, le savoureux pain de France. Car, du fait que nous mangeons du très mauvais pain, la consommation annuelle du blé a diminué de vingt millions de quintaux depuis la guerre.

Touchant le vin, nous conviendrons qu'il y a surproduction et encore avec beaucoup d'hésitation, car nous avons à notre disposition des moyens qui nous permettent d'absorber la totalité des produits de nos vignes. Nous songeons à la limitation, non des plantations comme le prévoit le fameux « statut de la viticulture », mais des cépages grossiers qui ne peuvent donner qu'un produit impur, à l'interdiction de la vente des vins anormaux, au développement de la production du raisin de table, à la fabrication des vins sans alcool à l'usage de nos populations musulmanes; à la diminution des charges qui pèsent sur la viticulture et sur le commerce des vins, de manière que le vin puisse être vendu au consommateur des villes à des prix raisonnables.

Sur le plan industriel, la crise n'est due à la surproduction que dans une faible mesure. Parmi nos industries principales, la métallurgie paraît produire avec excès, sans doute parce qu'elle est trop tournée vers la quantité, et elle trouverait profit à corriger ses erreurs, en s'orientant davantage vers les produits de qualité. Les textiles également sont des industries trop soufflées. Cela tient au fait que nos textiles, tributaires de l'étranger pour la quasi-totalité de leurs matières premières, dépendent aussi de l'étranger pour une part importante de leurs objets manufacturés. Mais là encore nous ne sommes pas sans moyens pour obtenir le redressement de nos industries textiles, de nos filatures ou tissages de coton, de laine, de soie, de lin. Ces moyens se réduisent à cette formule: *élargissement du marché intérieur* (métropolitain et colonial) *par l'augmentation du pouvoir d'achat des populations rurales*. Et nous

voici revenus à la cause numéro 2 indiquée par M. Duchemin comme ayant déterminé la présente crise économique : diminution du pouvoir d'achat des populations rurales.

Sur cette cause numéro 2, nous n'avons aucune espèce de réserve à formuler. Il est hors de doute qu'en France son action sur nos difficultés économiques a été prépondérante. L'agriculteur a vendu ses produits bien souvent à un coefficient inférieur à cinq par rapport à l'avant-guerre, et ses frais d'exploitation ont été le plus souvent au coefficient 7 ou 8. L'agriculteur, n'ayant pas fait de bénéfices, a été naturellement un piètre consommateur des produits industriels. Et voilà comment la détresse paysanne a déterminé la misère ouvrière.

Cette situation prendrait fin bien vite si une politique de déflation fiscale permettait à l'industrie nationale de vendre moins cher ses produits, et par là même de transformer en bénéfices les pertes que subissent les agriculteurs. Ces derniers auraient alors des possibilités d'achat plus étendues, et ils pourraient à leur tour ranimer l'activité industrielle.

Firmin BACCONNIER.

NOUGAT DE MONTÉLIMAR

SPÉCIALITÉS RECOMMANDÉES
Truffes au Nougat
Croquettes Nougat au Chocolat

A LA RUCHE D'OR
MARQUE DÉPOSÉE

EXPÉDITIONS PAR POSTAUX pour tous Pays (France et Etranger)

CHABERT & GUILLOT

Nous offrons aux gourmets notre colis postal réclame numéro 29, franco domicile, contenant :

1 Boîte de 500 grs de Truffes au Nougat
1 » de 500 » de Nougat au Chocolat
1 » de 500 » de Nougat Blanc Extra

moyennant l'envoi d'un mandat de **50** francs ; pour la France - Cte-postal, Lyon 7987 ; pour l'Etranger, Union Postale, en supplément.

Ecrire **CHABERT et GUILLOT**, Nougats - MONTÉLIMAR

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

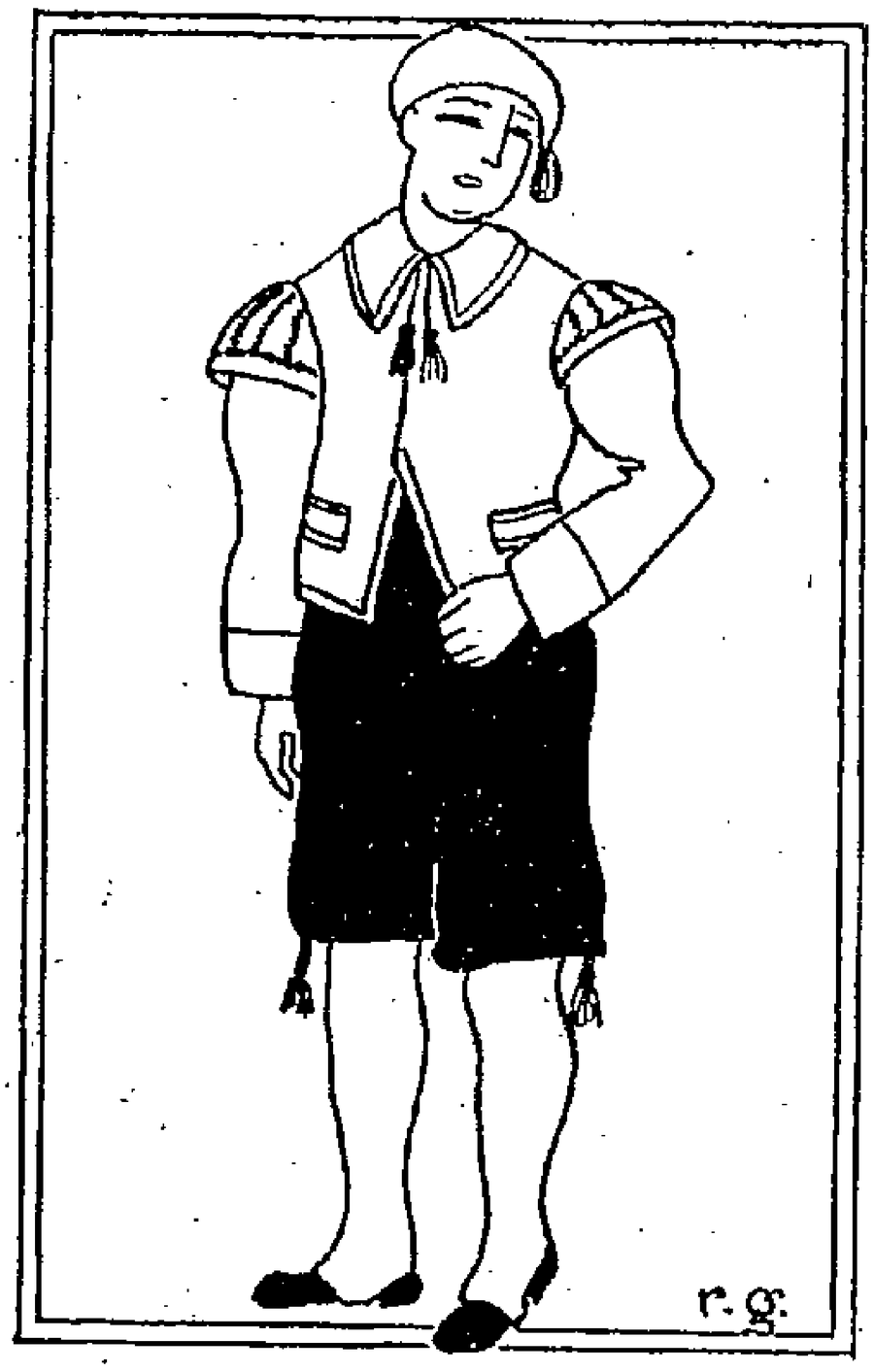

PYRÉNÉES (Ossun)

SAVOIE (Hauteluce)

SAVOIE Tarentaise)

SAVOIE (St-Jean-d'Arves)

LE COIN DES ENFANTS

Les Roses de la Dauphine

(NOUVELLE)

Penchée sur son rosier, Joseline souriait dans le clair matin. Déjà l'une des fleurs s'était ouverte, toute blanche, avec le cœur légèrement teinté de rose, et la transparence d'un coquillage.

— Il y en aura sept, murmurait la fillette... Sept!... J'en garderai une qui, si je la soigne bien, embaumera pendant de longs jours ma petite chambre... Les six autres, je les vendrai à la dame du Vieux-Castel qui aime tant les fleurs et qui m'en donnera un bon prix! Elles sont si belles, mes roses!...

Des roses merveilleuses, en vérité! Un sien cousin, jardinier de son état, avait fait cadeau du rosier à l'orpheline. Bien vite, celle-ci l'avait planté dans la minuscule plate-bande ménagée à l'avant de la masure et, tout en gagnant misérablement sa vie en ravaudant le linge des voisines, elle surveillait l'éclosion des fleurs qui lui apporteraient leur joliesse, leur parfum... et peut-être quelques écus!

Le soleil aidant, et aussi l'eau bienfaisante dispensée par Joseline, un bouton s'ouvrit à midi, un autre le soir et, le lendemain, s'épanouirent les dernières roses! Un vrai bouquet de mariée!... Une splendeur!... Des pétales veloutés, des tons de nacre, un port de reine sur la tige droite et élancée!... Quel dommage de n'en pouvoir jouir que quelques heures!... Mais la bourse de Joseline était vide et, pour la remplir, il fallait vendre les fleurs magnifiques, orgueil et joie de celle qui les avait menées à parfaite éclosion!

Délaissant son ouvrage, la fillette saisit les ciseaux meurtriers, coupa les tiges, les débarrassa de leurs épi-

nes et posa les roses, encore humides de rosée, dans un pot de grès rempli d'eau claire.

— Tout-à-l'heure, j'irai jusqu'au Vieux-Castel...

Mais un coup, rudement frappé, la fit bondir à sa porte.

— C'est vous, Catherine?... Que vous arrive-t-il?...

Rouge, haletante, sa cornette de travers tant elle avait couru, la bonne femme commença par s'asseoir pour reprendre souffle. Enfin, elle put parler:

— Une grande nouvelle, ma mie!... Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine seront ici tout-à-l'heure!...

— Est-ce possible?...

— Oui... paraît que Madame la Dauphine — c'est l'Archiduchesse Marie-Antoinette qu'elle s'appelle — est belle comme le jour!... Elle vient de loin... de loin... de Vienne!... Elle a passé à Compiègne, puis à Saint-Denis!... Tout Paris s'est précipité au devant d'elle!... On dit qu'il n'y avait plus une seule voiture disponible dans Paris!... Carrosses, brouettes, chariots, carabas, vinaigrettes, tout roulait vers Saint-Denis!

— Oh! que j'aurais voulu être là! soupira Joseline.

— Attends... Ce n'est pas fini!... Le jour du mariage — c'était avant-hier, le 16 mai — il y a eu, dans la capitale, des fêtes comme on n'en avait jamais vu! Le soir, toutes les maisons étaient illuminées!...

— Ce devait être beau!...

— Splendide!...

— Et tout-à-l'heure, le cortège royal passera par ici, sur la route. Suis-moi, Joseline, tu les verras. Monsei-

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

« Nous n'avons pas d'exemple, en nos annales, qu'une République réellement démocratique ait duré plus de quelques années sans se décomposer et disparaître dans la défaite ou la tyrannie, car nos foules ont, en politique, le nez du chien qui n'aime que les mauvaises odeurs. Elles ne choisissent que les moins bons et leur flair est presque infaillible. »

MAETERLINCK, *La Vie des Termites.*

gneur le Dauphin — que Dieu le protège — et Madame la Dauphine!...

— Laissez-moi faire un brin de toilette, Catherine...

— Vite, vite, ma fille... Tu les manqueras!...

Tandis que la brave femme allait porter plus loin la nouvelle, Joseline mit son plus beau cotillon, sa casaque la plus propre, lissa ses longs cheveux noirs et sortit de sa maison. Mais une idée subite l'arrêta:

— Mes roses!... Mes belles roses!... Si j'osais!...

Elle rouvrit sa porte, prit à pleine main la gerbe embaumée, et arriva sur la route comme paraissaient les premiers carrosses.

Transportée, la foule jetait des vivats d'allégresse!

— Les reconnaîtrai-je pensait Joseline... Tous ces seigneurs, toutes ces grandes dames se ressemblent, avec leurs beaux atours!...

Mais une clameur immense annonça les nouveaux époux!...

— Vive notre Dauphin Louis!... Vive notre Dauphine!... Vivent nos Princes!... Vive le Roi!...

Joseline parvint à se faufiler au premier rang.

— Ils passeront trop vite!... Je ne les verrai pas!

Mais la providence protégeait l'orpheline! Un embarras de voitures, un remous dans cette houle humaine, obligèrent les carrosses à s'arrêter, juste devant la jeune fille. Alors, d'un geste gracieux, avec un élan de tout son cœur, Joseline lança ses roses qui vinrent tomber sur les genoux de la Dauphine.

— Oh! les fleurs merveilleuses!... s'écria la Princesse.

Elle approcha les roses de son fin visage puis se tournant vers Joseline, lui sourit.

— « Belle comme le jour » avait dit Catherine... Plus belle encore! songeait la fillette, extasiée... Elle remplissait ses yeux du spectacle qu'elle n'oublierait de sa vie!

Soudain, il lui sembla qu'une tristesse voilait le regard du Dauphin. Celui qui devait être le Roi-martyr voyait-il, en cette minute, les jours de l'épreuve, l'affreux supplice et, plus tard, la mort des Lys de France?...

Mais, comme le soleil dissipe les nuages, une expression irradiée remplaça bientôt cette fugitive mélancolie.

Non! Les Lys de France ne peuvent mourir!... Et le Dauphin, les yeux levés vers le Ciel, sembla suivre une vision consolante et triomphante!

Peut-être aperçut-il, sous le ciel lumineux de l'Italie, un autre cortège acclamé par une foule ardente?... Peut-être entendit-il d'autres vivats : « Vive Monseigneur le Dauphin... Vive Madame la Dauphine », s'adressant à ceux en qui revivrait dignement, si Dieu le voulait, la noble lignée des Rois de France?... Sa jeune épouse tendait vers lui les roses et il sourit à celle qui semblait elle-même une fleur!

Joseline, sans rien deviner des pensées du Prince, avait eu peine de sa tristesse! Elle fut joyeuse de sa joie retrouvée!... D'ailleurs, les carrosses s'éloignaient et la fillette s'arracha, à regret à l'énivrant spectacle! Du sacrifice, consenti avec bonheur, elle ne se souvenait que pour bénir la Dauphine qui avait daigné accepter son offrande!

Que mangerait-elle ce soir?... Demain?... Qu'importe!... Se priver pour ceux qu'on aime est si doux!

Joseline avait compté sans le grand cœur de Marie-Antoinette! La Dauphine s'enquit de la fillette aux roses, et quelques jours plus tard, une somptueuse voiture s'arrêta devant l'humble masure.

Une Dame d'Honneur en descendit.

— N'est-ce pas vous, jeune fille, qui avez lancé des fleurs sur les genoux de Madame la Dauphine?

— C'est moi! répondit Joseline en rougissant.

— De qui teniez-vous ces roses superbes?...

L'orpheline le dit, et aussi quelle était sa misérable existence de ravaudeuse...

— Vous auriez pu vendre vos fleurs et gagner ainsi quelques écus...

— C'est vrai, Madame!... Mais le sourire de notre Princesse vaut beaucoup plus que de l'argent!...

— Ainsi vous aimez les fleurs?... Vous seriez heureuse de vivre au milieu d'elles?...

— Ce serait un rêve, Madame!

Des jours s'écoulèrent. Puis, un matin, la même Dame d'Honneur vint trouver Joseline:

— Venez avec moi, mignonne...

Toute troublée, Joseline monta dans la voiture qui s'arrêta devant une jolie boutique que remplissaient des lys, des roses, des œillets, des pivoines, des résédas...

— Voici votre domaine, mon enfant. Madame la Dauphine vous l'offre en souvenir de votre geste généreux et fervent.

On devine la joie de Joseline!... Dès le lendemain, elle fit venir un peintre d'enseignes. Il était jeune et ne manquait pas d'imagination.

— Que mettrons-nous pour attirer la clientèle?... « Au séjour de Flore »?... « A la jolie fleuriste »?... « A la gerbe embaumée »?...

Mais Joseline avait son idée. Elle sourit en secouant négativement la tête.

— Non... Au milieu, vous peindrez un bouquet de sept roses blanches... Pas une de plus, pas une de moins... Et, en lettres d'or, vous écrirez: « Aux roses de la Dauphine ».

Jehan D'ALBE.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA ROYAUTE, DRAPEAU VIVANT DES PEUPLES

Un fou seulement peut parler du drapeau comme d'un lambeau d'etoffe peinte, parce que le drapeau est un symbole d'une immense valeur dans la vie et la pensée d'un peuple.

De même, un Roi peut rendre un service immense comme symbole et je ne mets pas en question que, pour beaucoup de peuples, ce ne soit un malheur de ne pas posséder un tel symbole, une pareille tête-drapeau.

Théodore ROOSEVELT.

OCTOBRE

Vive donc le superbe automne,
Rouge et doré!
Le vin magnifique et sacré
Qui chante dans la tonne.
Le vin...
Je ne dis pas l'eau... mais le vin!

RAOUL PONCHON. (La Muse au Cabaret).

« Il faut avoir au moins trente ans pour aimer le pot-au-feu. Avant cet âge fatidique, on ne sait pas ce qui est bon ».

(Les Plats nationaux dans les Bons Plats de France).

PAMPILLE.

Consommé aux œufs pochés et au fromage

Pour 6 personnes, prenez 200 grammes de Parmesan râpé fin, 50 grammes d'excellente glace de viande, un litre et demi de très bon consommé, 12 croûtons, 6 œufs frais, du beurre frais.

Faites bouillir le consommé avec la glace de viande.

Beurrez les croûtons, faites-les dorer au four.

Mettez dans une soupière les croûtons de pain au sortir du four.

Cassez les œufs dans le consommé bouillant. Aussitôt qu'ils seront pris, versez avec précaution dans la soupière, et servez en envoyant en même temps le parmesan dans un ravier.

On peut servir ce potage dans autant de petites soupières qu'il y a de convives. Les œufs seront cassés chacun dans une soupière, le consommé y étant maintenu bouillant. ALI-BAB.

Huîtres sur canapés

Pour huit ou dix personnes, pilez ensemble 240 grammes de fromage de Hollande frais avec 120 grammes de beurre. Ajoutez-y 120 grammes de madère et 60 grammes de curaçao; mélangez bien.

Ayez un pain anglais, coupez la mie en tranches d'un centimètre d'épaisseur, taillez-les en carrés et en losanges de six centimètres de côté. Faites-en 24. Etendez sur l'une des faces le mélange préparé et placez les huîtres par dessus.

C'est un excellent hors-d'œuvre froid. On peut présenter de même le caviar.

(La Gastronomie pratique).
D'après ALI-BAB.

LA RELIURE CHEZ SOI

Voilà un titre qui va faire plaisir à beaucoup de nos lecteurs qui, voyant leurs revues et bouquins s'entasser pêle-mêle dans quelques coins, seront contents de pouvoir les assembler proprement en suivant ces quelques conseils.

Prenons, pour notre premier essai, notre almanach.

Première opération. — Débrochage : Après avoir arraché la couverture, séparons chaque cahier et coupons avec des ciseaux les fils qui les relient. Remarquons en passant qu'en général tous les cahiers sont numérotés au bas de la première page ce qui nous aidera à trouver le commencement et la fin de chaque cahier et nous servira aussi pour la classification avant la couture.

Pose des gardes blanches : Prenons une double feuille de papier blanc, posons-là sur le premier cahier en laissant dépasser un demi-centimètre du côté du dos, rabattons et collons cette partie

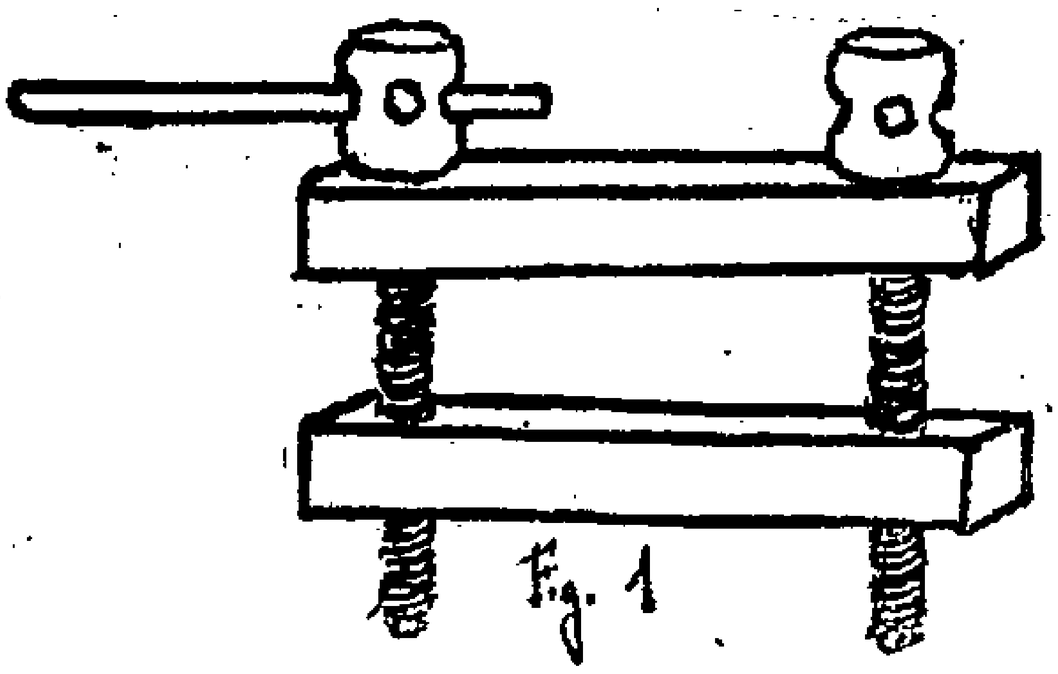

Fig. 1

dépassante sur la dernière feuille du 1er cahier. Posons de la même manière la garde de la fin du livre. Formons avec de vieux papiers, deux cahiers que nous mettrons au commencement et à la fin du livre afin de le protéger au cours du travail; c'est ce que nous appellerons les protège-gardes, car ces dernières seront enlevées quand la reliure sera finie et qu'il n'y aura plus qu'à coller les gardes. Tassons bien nos cahiers en tête et sur le dos et mettons sous presses quelques heures. A défaut d'autre presse, mettons de chaque côté du livre une planchette (ais) de la même dimension et utilisons la presse figure 1 qui nous servira pour diverses opérations.

Grecquage : Prenons les ais ferrés qui doivent nous servir aussi à faire les mors, posons-les de chaque côté de notre livre à un centimètre du dos environ, mettons dans la presse; cette dernière, posée à plat sur des tréteaux ou plus simplement sur deux chaises.

remplira ainsi les fonctions de l'étau du relieur. Avec une scie à main, creusons l'emplacement des ficelles et des chaînettes (grecques), le tout convenablement disposé (Voir *fig*. 2).

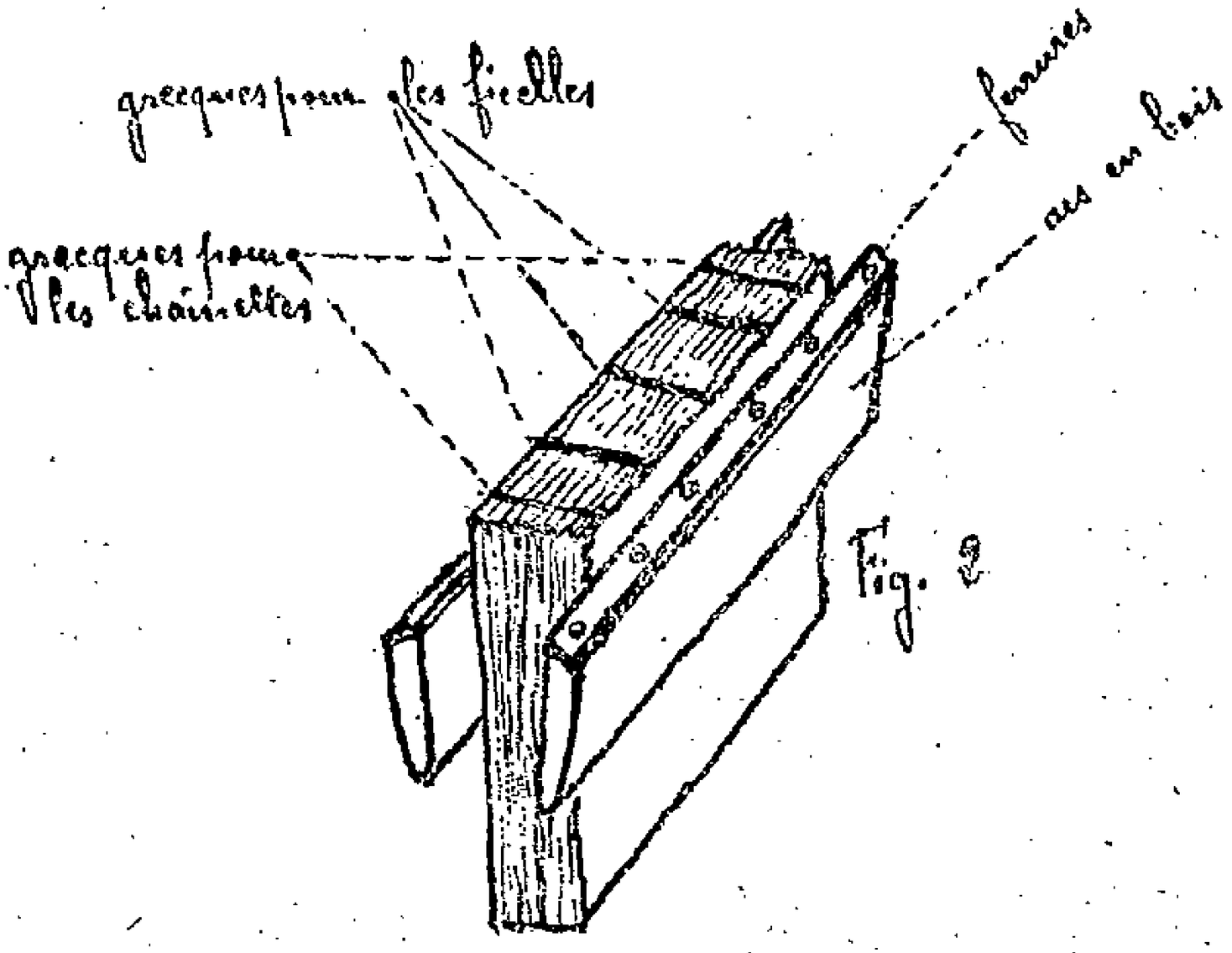

Fig. 2

Couture : Avant de procéder à la couture, ayons soin de vérifier si tous les cahiers sont en ordre. Prenons le cousoir (*fig*. 3) (ce petit métier à coudre n'est peut-être pas à la portée de tout le monde, mais avec un peu d'ingéniosité on peut parfaitement le remplacer soit avec un petit cadre en planches, soit avec le dossier d'une chaise), tendons les ficelles à grecques (voir *fig*. 3). Posons notre livre à gauche, le premier cahier dessus. Choisissons un fil lissé de force proportionnée à la grosseur et au nombre des

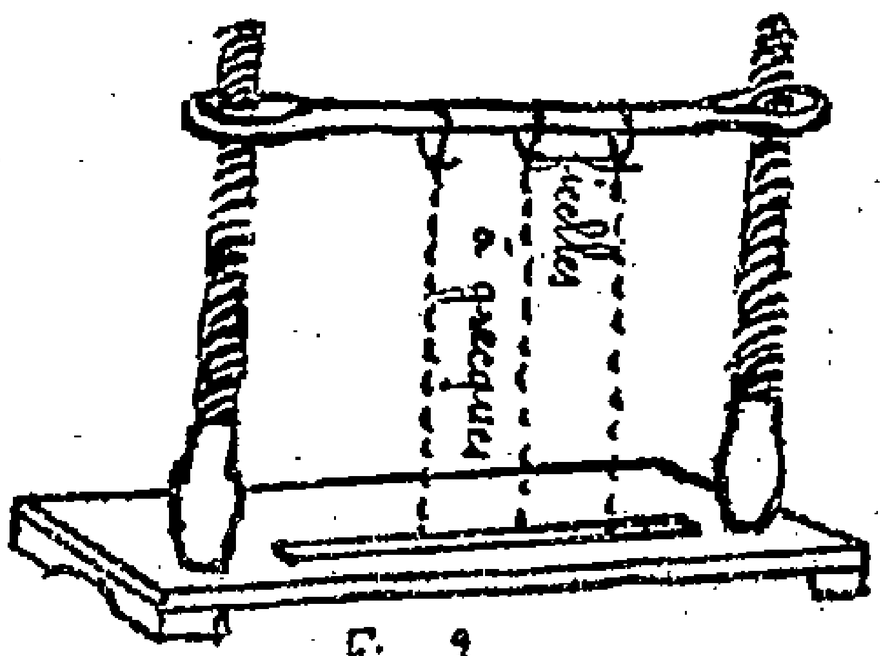

Fig. 3

cahiers car il est indispensable d'obtenir une certaine épaisseur au dos pour pouvoir plus facilement l'arrondir. Gardons-nous cependant d'exagérer cette épaisseur qui nous donnerait un dos trop rond et une goultière trop creuse; ce serait disgracieux et nuisible à la solidité du livre Prenons le protège-garde, ouvrons-

le au milieu, posons-le sur le cousoir, la tête du livre à notre droite, et les grecques bien en face de chaque ficelle.

Prenons notre aiguille et faisons-la pénétrer dans la première grecque c'est-à-dire celle de la chaînette, avec la main gauche, qui doit rester dans le cahier, faisons-la ressortir en dehors par la grecque de la première ficelle, passons sur la ficelle et pénétrons à nouveau dans le cahier par la même grecque pour ressortir par la suivante et ainsi de suite jusqu'à la chaînette opposée (voir *fig*. 4); prenons le deuxième cahier et renouvelons l'opération. A la fin de ce cahier nouons notre fil avec le bout que nous avons eu soin de laisser dépasser en commençant et continuons par le

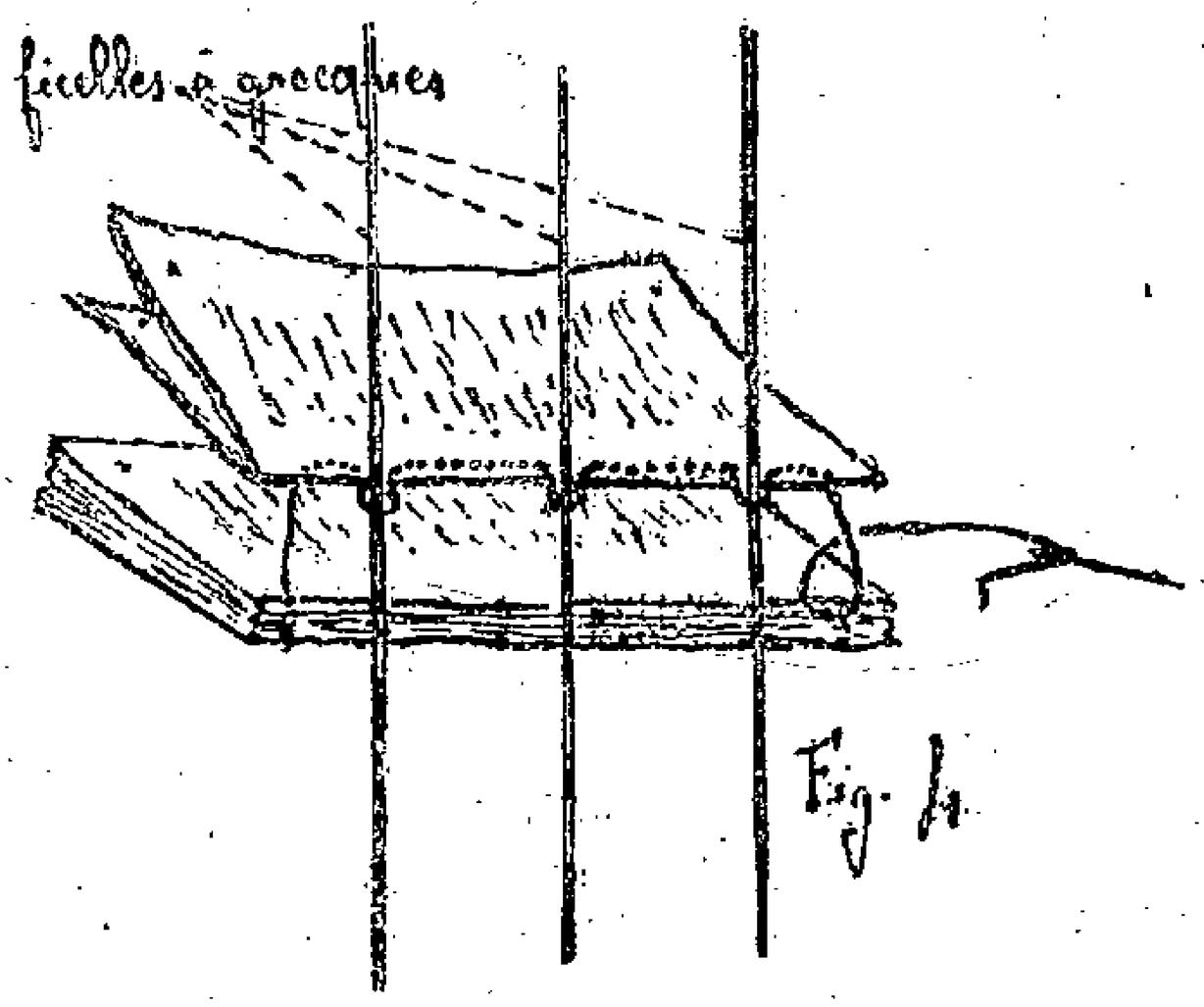

Fig. 4

troisième cahier à la fin duquel nous passerons notre fil entre les deux cahiers de dessous en formant un point de chaînette (*fig*. 4); prenons alors le quatrième cahier et continuons jusqu'au dernier après lequel, pour terminer la couture, nous ferons double point de chaînette avant de couper notre fil; otons alors notre livre et coupons les ficelles à 4 ou 5 centimètres du livre.

Encollage du dos : Après avoir bien tassé le dos de notre livre, de façon qu'il n'y ait pas de cahier en retrait, passons, à l'aide d'un pinceau assez gros, une couche de colle forte, en prenant bien soin de ne pas barbouiller les ficelles; laissons sécher en faisant attention de laisser le dos bien plat.

Arrondissure et mors : Après avoir effiloché les ficelles, posons le livre à plat devant nous : avec le pouce de la main gauche, faisons pression sur le milieu de la gouttière et, avec les autres doigt, opérons une traction sur les cahiers de dessus. De la main droite, avec un marteau, tapotons le dos afin de l'arrondir, retournons le livre et opérons de même façon de l'autre côté. Renouvelons l'opération jusqu'à ce que nous ayons obtenu un arrondi suffisant. Plaçons notre livre entre les ais ferrés de manière que le premier et le dernier cahier dépassent les ferrures de l'épaisseur du

carton que nous voulons employer. Ayons soin de cacher les ficelles sous les ais pour ne pas les couper entre le marteau et les ferrures. Plaçons le tout dans la presse posée à plat et serrons fortement, à petits coups de marteau, dirigés comme l'indique la figure 5; couchons les cahiers sur les ais.

Coupe des cartons : Coupons les cartons de dimensions suffisantes pour qu'ils dépassent les tranches de 2 à 5 $^{m}/_{m}$ c'est-à-dire une fois et demie l'épaisseur du carton (chasses, voir ce mot *fig*. 7). Appointons les ficelles en mettant un peu de colle de pâte

à l'extrémité. Posons nos cartons bien à leur place sur le livre et traçons au crayon un tiret bien en face de chaque ficelle; à l'aide d'un poinçon, perçons le carton à chaque emplacement des ficelles à 1/2 cm. du bord, retournons le carton sens dessus dessous et faisons un second trou à 1 cm. du premier un peu en biais par rapport à celui-ci; passons nos ficelles dans ces trous (*fig*. 6).

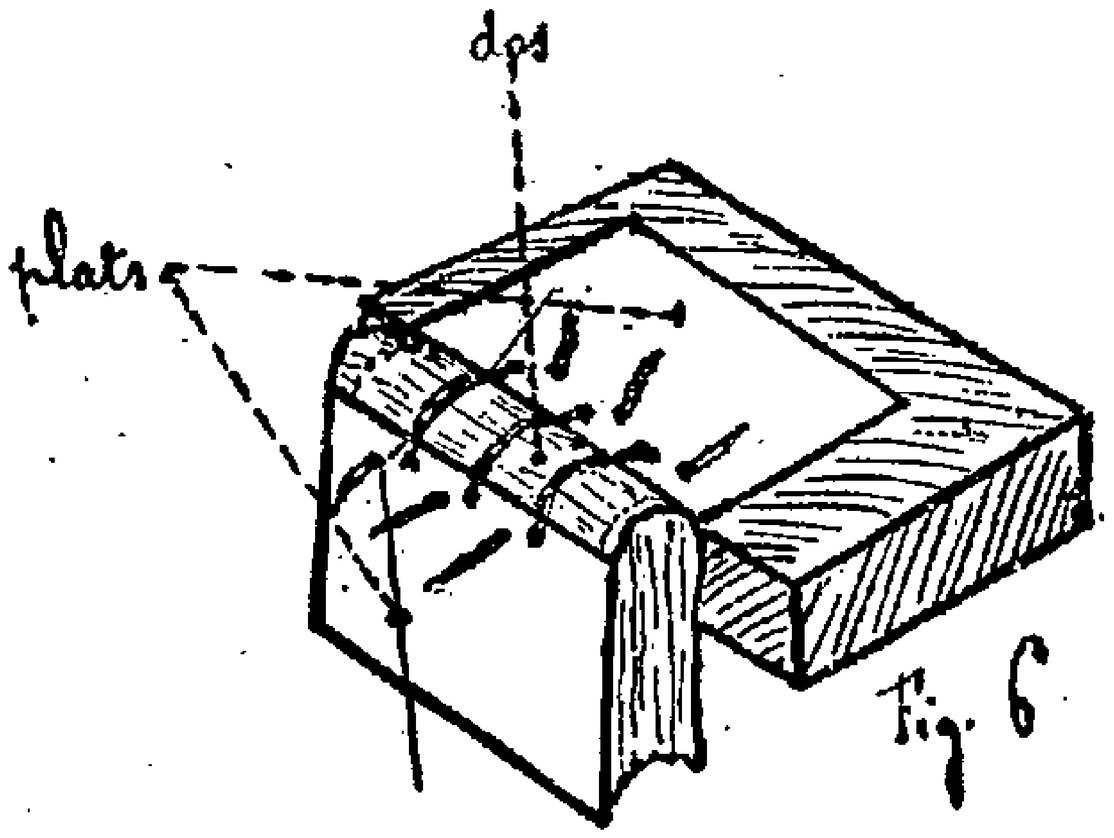

Posons notre livre sur un plot (*fig*. 6), tendons bien les ficelles et martelons les trous de façon à les boucher; coupons les ficelles qui ne doivent dépasser que d'un centimètre, mettons sur chacune un peu de colle de pâte, collons sur le plat.

(Pour ne pas compliquer notre matériel d'amateur, nous ne rognerons pas notre livre, cela se fait du reste couramment maintenant même chez le professionnel; cela a l'avantage de conserver le format intégral du livre). Une fois les ficelles bien collées et bien sèches, égalisons les chasses en tête et en queue, tenant le dos arrondi de façon que le livre conserve bien sa forme, plaçons entre deux ais et mettons en presse quelques heures; après quoi, sans ouvrir notre livre, afin de ne pas défaire le travail de la presse, nous collerons sur le dos, d'un mors à l'autre, un morceau de singalette (colle forte). Sur la singalette collons un morceau de papier et laissons sécher.

Coupons ensuite notre dos brisé, c'est-à-dire un morceau de carte de la longueur du carton et d'une largeur légèrement inférieure à celle du dos. Prenons un papier qui, couvrant le dos, déborde jusque vers le 1/3 du plat; encollons à la colle de pâte, plaçons le dos brisé au milieu et couvrons le livre en veillant à ce que le dos

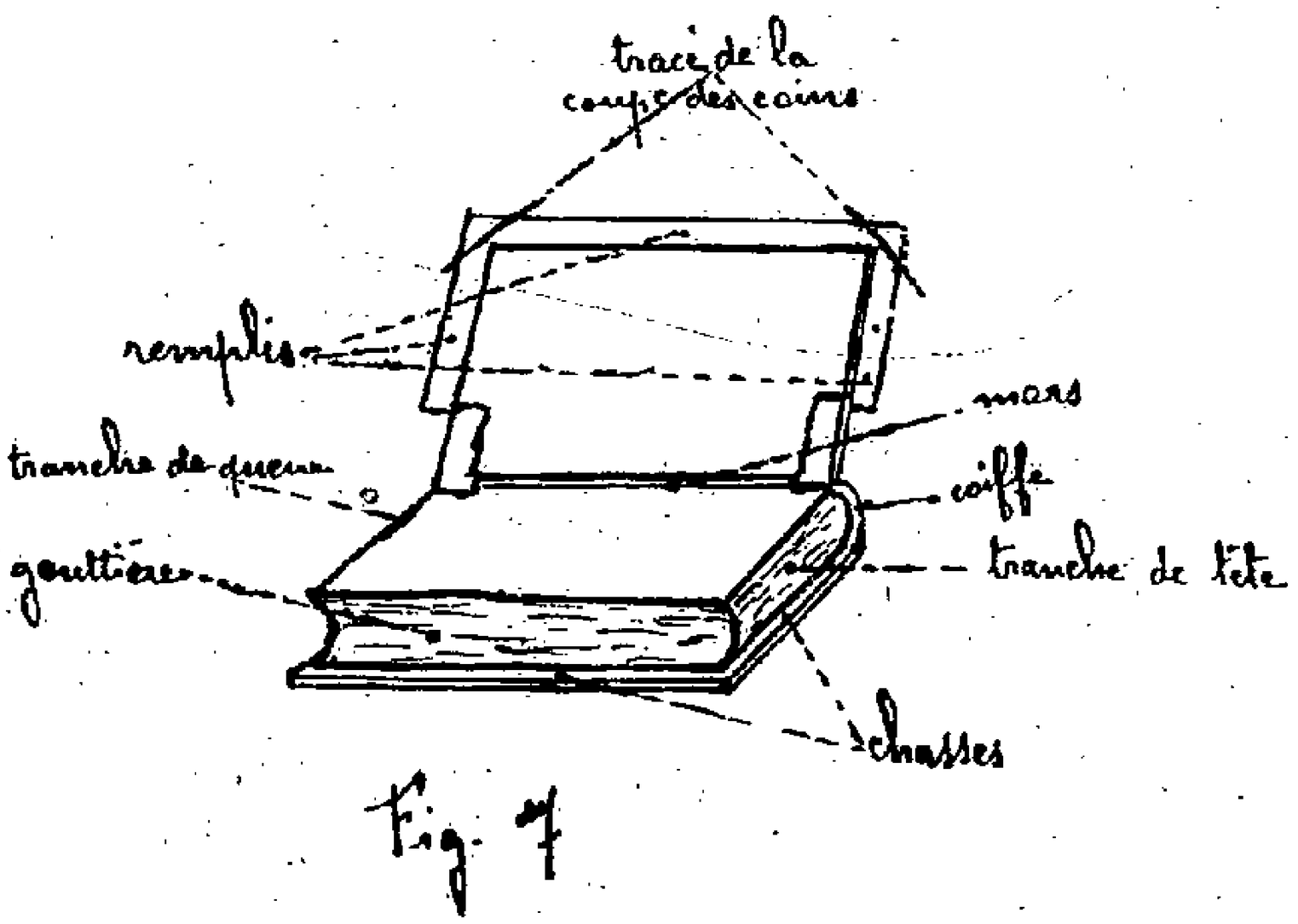

Fig. 7

brisé reste bien en place sur le dos. Laissons sécher et coupons le papier au ras des cartons. Coupons une toile qui devra recouvrir le papier et dépasser à chaque extrémité d'un cm. 1/2; encoltons la toile (colle forte) et appliquons-la sur le dos, sans pli, rabattons ensuite les dépassants entre le dos brisé et le dos du livre, fermons et laissons sécher.

Prenons le papier marbré choisi pour couvrir nos plats, et dont la teinte s'harmonise avec celle de la toile, encollons-le à la colle forte très claire et posons-le en place de façon qu'il chevauche légèrement la toile et qu'il dépasse des trois côtés du carton de 1 cm. 1/2 (*fig. 7*).

Coupons les coins à une distance du carton légèrement supérieure à l'épaisseur de celui-ci. Replions ensuite les deux côtés, enfonçons, avec les ongles des pouces, les petits coins des angles

et enfin collons le rempli de dessus. Arrachons maintenant les protège-garde en prenant soin de ne pas déchirer les gardes blanches, nettoyons bien le mors en enlevant les morceaux de papier et de colle qui pourraient adhérer et terminons notre petit travail.

Encollons à la colle de pâte la première feuille de nos gardes blanches, rabattons-la sur le carton en l'appliquant du mieux possible, veillons à ce que le papier adhère bien dans le mors et ne fermons notre livre qu'après séchage complet. Après fermeture mettons en presse en serrant légèrement et laissons quelques heures.

Voici notre petit almanach solidement et coquettement habillé par une reliure que nous avons le plaisir d'avoir confectionnée nous-même.

E. CHEVALIER.

RELIURE
de Bibliothèques de Luxe et de Fantaisie
Marcel BARAST
Fournisseur de l'ACTION FRANÇAISE
36, rue des Petits-Champs (av. de l'Opéra), **PARIS**
ATELIERS : *A PARIS ET A GENTILLY (Seine)*
Tél. : Gut. 22-49 Métro : Pyramides

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Il a régné chez nous un besoin de se fier à une parole germanique. Tacite le disait jadis aux Gaulois : « Que les Germains vous parlent, et votre crédulité s'exerce à leur profit ». A vingt siècles de distance, nos malheurs viennent de ce que nous avons cru à des promesses allemandes, à la Prusse qui devait désarmer après Iéna, au Parlement de Francfort qui devait fonder l'Allemagne libérale ; nous avons cru, avant 1870, en Bismarck le bon conseiller, avant 1914, en Guillaume II l'empereur de la paix ; et aujourd'hui nous inclinons à croire en la démocratie allemande, qui garantira la paix du monde. Arrière, je vous prie, cette confiance, cette crédulité, qui est une manière de se trahir soi-même, et qui pourrait faire de la paix de demain la formule initiale d'une nouvelle guerre.

Camille JULLIAN (1916).

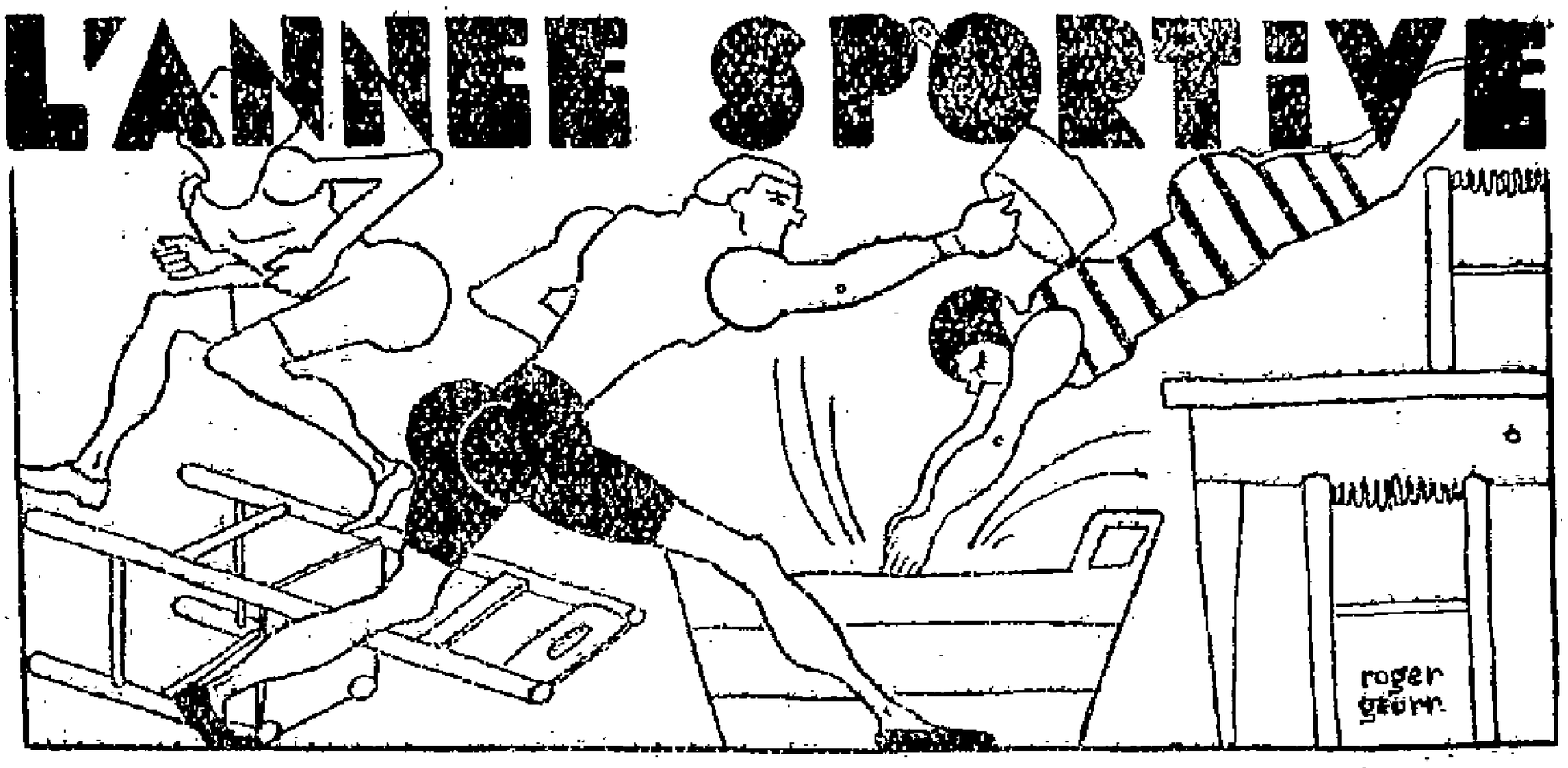

L'Année Sportive

Par Elie Bouteille.

Nous n'avons pas l'intention de passer une revue détaillée des résultats sportifs enregistrés au cours de la saison 1930-1931. Cela nous mènerait trop loin et ne serait d'ailleurs d'aucun intérêt pour le plus grand nombre de nos lecteurs.

Nous parlerons d'abord des sports dits mécaniques, puis, ensuite, des sports athlétiques.

Les faits les plus marquants de l'aéronautique sont : la randonnée de l'escadrille du général italien Balbo et le record en circuit fermé de Le Brix et Doret. Ces deux exploits feront date dans l'histoire de l'aéronautique. Aller de Rome à Buenos-Ayres groupés par douze selon un horaire nettement défini a surtout une signification militaire. Le pays qui possède une telle organisation, avec un rayon d'action si étendu, sera particulièrement redoutable en cas de conflit. C'est une démonstration de force qui montre quel progrès l'aviation a accompli et qui démontre en même temps quelle importance elle a pris au point de vue défense nationale.

L'exploit de Doret et Le Brix qui, les premiers, ont réussi sur le *Trait d'Union* mis à leur disposition par M. François Coty, à dépasser les dix mille kilomètres, est à la fois un exploit sportif et un exploit mécanique. Le premier est à l'actif des deux pilotes aux-

quels il a fallu une résistance et une énergie peu communes. Le deuxième est à l'honneur du matériel (Dewoitine pour la voilure et Hispano-Suiza pour le moteur). A la suite de ce record en circuit fermé, Le Brix et Doret ont tenté de battre le record du monde de distance en ligne droite. Partis du Bourget ils tentèrent d'atteindre Tokio, mais, malheureusement, le phénomène connu sous le nom de « givrage » les obligea à atterrir dans une forêt de Sibérie. Le Brix et le mécanicien Mesmin sautèrent de la carlingue en parachute pendant que Doret essayait de poser l'appareil dans une clairière, mais en pleine nuit, le meilleur pilote ne peut faire que ce qu'il peut. L'appareil fut détruit, le moteur fut moins éprouvé. Au cours de sa descente en parachute le mécanicien Mesmin fut blessé au pied.

Aussitôt qu'il apprit l'accident, M. François Coty câbla à Le Brix, Doret et Mesmin qu'il avait acheté un nouvel appareil identique au premier Trait d'Union et qu'il le tenait à leur disposition pour renouveler leur tentative. Ce geste généreux fut accueilli avec joie par les trois aviateurs, toujours aussi décidés à accomplir un exploit retentissant.

On sait quelle fut la fin tragique du raid du *Trait-d'Union?* La mort de l'héroïque Le Brix et de Mesmin a vivement attristé la France entière.

***

L'industrie automobile semble avoir atteint son maximum de technique et son maximum de développement. Le salon de 1930 ne nous a rien appris de nouveau. Les recherches des techniciens s'orientent plutôt vers le plus grand confort. Il est évident que seule la découverte d'un nouveau carburant pourrait amener une transformation complète de la technique. D'autre part, la capacité d'achat a diminué. Les grands fabricants d'automobiles qui espéraient voir les Français s'adapter aux mœurs américaines ont commis une grosse erreur de psychologie : le Français est trop économe pour acheter une voiture non seulement quand il n'a pas les moyens de la payer, mais même s'il n'a pas les moyens de couvrir régulièrement les frais d'entretien. C'est pourquoi la fabrication en grande série ne pouvait aboutir en France qu'à une impasse. La production en grande série est un déséquilibre à tous les points de vue. On commence à s'en apercevoir, on commence à en juger les conséquences.

Au point de vue sportif, l'automobile montre peu d'activité. Nous ne voulons pas dire par là qu'il n'y a pas assez d'épreuves, au contraire, mais celles-ci (rallies, concours d'élégance, etc...) sont devenues plus des parties de plaisir ou des réunions mondaines que des épreuves nettement sportives. Les constructeurs ont abandonné ce moyen de publicité très onéreux, et ils estiment que la technique n'a plus besoin de ce banc d'essai qu'est la course. Cinq ou six marques seulement continuent, en Europe, à fabriquer soigneusement des voitures de courses. Parmi celles-ci, « Bugatti » est incontestablement la meilleure. N'est-ce pas celle qui s'est adjugé le titre de champion d'Europe grâce à son chef pilote Chiron ?

Mais où sont les luttes d'antan ?

***

La motocyclette a pris un développement considérable en ces dernières années. C'est un moyen de locomotion rapide, pratique, peu coûteux d'achat et d'entretien. Elle est appelée, pendant plusieurs années encore, à se développer et à progresser au point de vue technique. Du point de vue sportif, les épreuves, organisées par divers groupements, sont beaucoup trop nombreuses, et les règlements trop divers. Elles perdent de leur éclat et n'atteignent pas leur but : faire faire des progrès à la technique et faire de la réclame aux maisons qui y participent. Mais ce n'est quand même pas une raison pour les négliger complètement comme le font les fabricants français. Et ceux-ci s'étonnent ensuite de voir le marché français envahi par des machines belges, anglaises ou américaines.

Il faudrait séparer les épreuves qui ne sont que des épreuves de tourisme des épreuves qui sont exclusivement sportives. Les unes et les autres ont leur utilité mais les secondes doivent avoir un plus grand retentissement.

***

Et maintenant, passons aux sports athlétiques. A tout seigneur, tout honneur : l'athlétisme, le plus utile et le plus pur des sports.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

La saison 1930 avait été assez bonne. Vainqueurs des italiens et des anglais nos athlètes furent battus par les allemands et les hongrois. L'année 1931 nous fut moins favorable ; nous avons été battus par les Italiens, les Anglais et les Allemands. Mais si les rencontres officielles furent peu favorables à nos couleurs, Ladoumègue continue à illustrer l'athlétisme français. Après avoir battu les records du monde des 1.500 et 1.000 mètres, il s'est attaqué à d'autres, mais celui qu'il vise particulièrement c'est le record du mile (1609 m.) détenu par Nurmi.

L'année 1932 verra les Jeux olympiques à Los Angeles. Il était question, un moment, de n'envoyer personne. Mais le sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique a rassuré les sportifs. Nous irons donc à Los Angeles. Nous estimons que seuls les athlètes qualifiés devraient faire ce long déplacement. A notre avis, seuls : Auvergne, Moulines (s'il est remis), Séra Martin, Keller, Ladoumègue, Rochard, Sempé, Viel, Adelheim, Philippon (et peut-être Ménard), Noël, Duhour, Winter, Ramadier devraient effectuer le déplacement. Les autres, à moins d'exploits sensationnels d'ici à quelques mois ne pourraient remplir qu'un rôle de figurants.

♣

La balle au panier créée par les Patronages, modifiée par les Américains eut des débuts obscurs en France. Depuis la guerre, elle a prit une extension considérable, à

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA CONTINUITE NATIONALE

L'unité de la France n'est pas formée par un nombre d'individus vivant à un moment donné et ayant en commun certaines idées ou certains goûts éphémères, mais bien par un nombre de familles se développant d'âge en âge, et ayant en commun certains intérêts permanents : intérêt du sol à défendre, de la race à perpétuer, du capital économique et moral à développer.

Charles MAURRAS,
Conclusion de l'*Enquête sur la Monarchie.*

tel point que la Fédération d'athlétisme compte maintenant beaucoup plus de licenciés de *basket-ball* que de licenciés d'athlétisme. La balle au panier a maintenant ses rencontres internationales et son championnat national divisé en plusieurs catégories. Le meilleur club de France est incontestablement le Foyer de Mulhouse, qui depuis plusieurs saisons enlève le titre de champion de France.

***

Nous ne parlerons du ballon ovale que pour dire simplement qu'il est dans le marasme. Ce noble sport qui aurait dû être réservé à une élite est tombé entre les mains d'un groupe de profiteurs qui l'ont déformé complètement : c'est la Fédération Française de Rugby. Dégoutés, un certain nombre de clubs (douze au début, des dizaines maintenant) se sont séparés des brebis galeuses et ont formé l'Union Française de Rugby Amateur. Mais la F.F.R. est entre les mains de politiciens, francs-maçons pour la plupart, qui détiennent les subventions et l'agrément du gouvernement. La raison, l'ordre auront-ils le dessus ? 1932 nous le dira. Nous souhaitons tous, en tout cas, que le beau sport du ballon ovale devienne ce qu'il devrait être, un jeu pour jeunes gens intelligents et bien élevés en même temps que forts et vites.

Le premier résultat de cette scission fut la suppression des rencontres internationales. Voilà des années que notre ami Lucien Dubech, dans la page sportive de L'A. F., prédisait cet avatar. La Fédération des profiteurs peut dire adieu aux belles recettes.

LEON DE MONTESQUIOU. *Sa vie politique; l'Action Française*, par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau vol. in-8° carré de 930 pages, sur vélin Navarre, avec huit photographies hors texte et un index des noms cités ..... **60 fr.**

Cet important ouvrage résume, avec la vie publique de Léon de Montesquiou, l'histoire de l'*Action Française*, des origines à 1914, et reproduit des documents aujourd'hui introuvables. Il doit figurer dans toute bibliothèque d'A. F.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

⁂

L'événement important du ballon rond en 1931, ce fut l'admission par la Fédération Française du principe du professionnalisme. Il était logique qu'un jour verrait se produire cette évolution. En effet, le joueur qui se sentait la vedette d'une équipe et qui, grâce à sa renommée, faisait affluer l'argent dans la caisse de son club devait, un jour ou l'autre, en réclamer sa part (ce qui se faisait trop souvent sous le manteau). On lui a donné l'autorisation officielle de le faire à condition qu'il se déclare ouvertement professionnel. Il reste maintenant à régler l'application de ce nouvel état de fait. La Fédération s'y appliquera en 1932.

⁂

La nage française avait, en 1930 et au début de 1931, fait tant de progrès, grâce à Jean Taris et à Mlle Yvonne Godard, qui battaient records sur records, que l'on pouvait voir venir les championnats d'Europe sans crainte. Hélas! ce fut une cruelle déception. Seule Mlle Godard réussit à enlever le titre de championne d'Europe du 100 mètres nage libre. Mais Taris, mal remis d'une récente indisposition, fut battu aux 400 et aux 1.500 mètres. Ces championnats d'Europe furent un succès pour les hongrois qui enlevèrent la plupart des épreuves : Barany fut leur meilleur représentant.

⁂

La Coupe Davis de tennis est restée en France. Ce ne fut pas sans mal. Cochet, grippé, ne put participer aux championnats de France internationaux. Mal remis, il alla se faire battre aux championnats d'Angleterre, à Wimbledon. Borotra lui aussi n'était pas dans son assiette. Et lorsqu'on vit les jeunes et vaillants joueurs anglais battre les Américains dans la finale interzone, on ne vit pas sans anxiété arriver la grande finale. Heureusement Cochet était rétabli et, sans avoir retrouvé sa grande forme, il réussit à battre Perry et Austin, lesquels battaient un Borotra en mauvaise condition. La victoire en double de Cochet-Brugnon nous assura la possession de la Coupe, mais nous avons eu chaud. Si la Fédération ne veut pas se résoudre à faire comme a fait la Fédération anglaise,

c'est-à-dire à former de jeunes joueurs, il y a bien des chances pour que la Coupe Davis, en 1932, repasse le Channel ou parte pour l'Amérique.

L'année pugilistique ne fut pas, et de loin, d'une qualité semblable à celle de 1929 et 1930. Nous eûmes infiniment moins de grands combats, infiniment moins de vedettes étrangères.

La raison principale de ce ralentissement provient de la guerre sans merci que se livrèrent durant plusieurs mois de l'hiver l'organisateur parisien Jeff Dickson et les managers de boxe. Ceux-ci avaient boycotté Dickson, et leur résistance fut, au début, terrible. Le promoteur ne disposait plus que de très rares « écuries » de boxeurs, et les programmes présentés à la Salle Wagram souffrirent forcément de la lutte.

Les managers organisèrent eux-mêmes. A la Salle Bullier, au Moulin de la Galette, au Cirque d'Hiver, à la Salle Pleyel, le public fut convié. Mais il se produisit un fait assez curieux: malgré la bonne qualité des programmes présentés dans toutes ces salles, le public n'accourut pas et continua de demeurer fidèle à Dickson. Après deux ou trois mois, la résistance des managers faiblit. Tout le monde perdait de l'argent, et l'organisateur de la Salle Pleyel se suicida même à la suite d'une réunion qui fut un désastre.

A l'heure actuelle, tout semble revenu à la normale. Les managers acceptent des combats chez Dickson. Il faut bien vivre. On peut même dire que l'organisateur américano-parisien a été le grand vainqueur de la bataille. Ajoutons que sous son éternel sourire se cache un assez vif désir de vengeance contre certains managers.

Les plus grands combats n'eurent donc pas lieu en France. Nous avons dû nous contenter des exhibitions du nègre Al. Brown et du combat Thil-Dundee à la veille du départ en vacances. Nous avons assisté à l'ascension magnifique du petit tunisien Victor Perez, aux succès d'Eugène Huat en Amérique, aux furieux combats Alverel-Nekolny, à la boxe élégante de l'italien Anactète Locatelli et à celle, vraiment inélégante, du « tourbillon » Gustave Humery.

A l'étranger, le géant de foire, Primo Carnera, a gagné plusieurs fortunes dans des combats sans grande signification. L'Allemand Max Schmelling est devenu champion du monde toutes catégories, au grand dépit des américains. Schmelling a récemment confirmé sa valeur en battant par « knock-out » l'espoir des Etats-Unis, Young Stribling.

En Europe, Pierre Charles perdit son titre européen des poids lourds, au bénéfice de l'allemand Müller. Un autre teuton, Domgsergen, s'attribua le titre des moyens, mais il semble bien que ce trophée sera de nouveau l'apanage de Thil, quand celui-ci le désirera.

On parle pour 1932 d'une grande saison de boxe. Le nouveau Palais des Sports, création de Dickson, est à même de voir les plus grandes rencontres se dérouler sous ses fermes. Attendons les vedettes.

♣

Après les championnats du monde cyclistes, on peut écrire que la saison cycliste sur route est terminée. Le cyclisme sur piste, lui, règne durant l'année entière, et c'est pourquoi il ne semble pas nécessaire de commenter ici les exploits de ces messieurs du vélodrome. Michard, Faucheux, Grassin, Paillard règnent toujours, et peu de « nouveaux » sont venus les inquiéter. Le renouvellement des cadres est difficile pour les directeurs de vélodromes, mais on ne forme pas une étoile de la vitesse ou du demi-fond en une seule saison. Mais assez parlé de la piste.

Le 5e Paris-Brest et retour a été la dernière épreuve importante de l'année; cette course clôt la saison routière 1931.

C'est à la fin de mars que celle-ci a commencé. La 1re grande course fut, en effet, le Tour des Flandres, que gagna le jeune coureur belge Romain Gysels. Peu de temps après, se courait le classique Paris-Roubaix. Cette course fut simplement magnifique, et se termina par une nouvelle victoire belge, celle de Gaston Rebry. Celui-ci abaissait le record général de l'épreuve, que détenait le regretté François Faber. De tous les coureurs français, seul, Charles Pélissier fit ce jour-là une performance honorable, se classant second et battant, lui aussi, le record de Paris-Roubaix.

D'autres épreuves importantes virent cependant des victoires françaises. C'est ainsi que Boisseron dans Paris-

Caen et Leducq dans Paris-Tours passèrent en tête la ligne d'arrivée. Notons que dans Paris-Tours, il sembla bien que le juge à l'arrivée se trompa, mais, de toutse façons, la victoire restait à un français. Jean Aerts enleva Paris-Bruxelles, Emile Joly Paris-Rennes, Alfred Haemerlinck le Circuit de Paris, Romain Gysels le Grand Prix Wolber, Francis Bonduel le Circuit du Morbihan, Wauters Paris-Lille, Jean Bidot s'adjugea Paris-Belfort, Les Vosges, L'Alsace et Paris-Vichy, Oppermann fut le vainqueur du Circuit du Bourbonnais, de Lyon-Genève-Lyon et de la « décennale » Paris-Brest et retour. Marseille-Lyon revint à l'extraordinaire autrichien Max Bulla, qui battit, à 37 de moyenne, le record de l'épreuve.

Chez les amateurs, le Vélo-Club de Levallois enleva presque toutes les épreuves auxquelles il participa.

Et nous arrivons au Tour de France. A la surprise générale, la fameuse course fut enlevée par un Français, Antonin Magne, qui paya d'ailleurs ses efforts d'un mois de maladie. Antonin Magne fit une performance extraordinaire, bien supérieure à celle de Leducq l'année dernière. Peu soutenu par ses co-équipiers, Charles Pélissier excepté, Antonin Magne répondit à toutes les attaques de ses adversaires belges et italiens et parvint même à faire mieux qu'eux. Ce 25e Tour de France nous révéla définitivement l'autrichien Max Bulla. Coureur hors pair, Bulla enleva 3 étapes et lui, qui était parti pour le Tour de France sans un sou vaillant en poche, revint à Paris, riche d'une soixantaine de mille francs. Depuis cette époque, Bulla a consolidé son avoir, et, comme il a compris qu'il ne gagnerait jamais rien en son pays, il est venu s'installer définitivement à Paris.

EVOCATIONS

Souvenirs, par **Henri MASSIS**

Un vol. in-12 : **15** fr. — Franco : **16** fr. **50.**

« Le meilleur de l'auteur de *Jugements* est dans ce beau livre qui est un grand livre. » « Les Treize » (*Intransigeant.*)

« Ce n'est pas seulement un beau livre de souvenirs, c'est aussi un livre d'histoire. »

Edmond JALOUX. (*Nouvelles Littéraires.*)

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

Les récents championnats du monde se terminèrent par un insuccès pour nos couleurs. Nous eûmes même si peu de chances que l'un des officiels se trompa dans l'une de ses décisions et déclara, à la surprise générale, le danois Falk Hansen, champion du monde de vitesse. Chacun a entendu parler de cette erreur, qui priva le français Michard du trophée international. Les Danois furent les grands vainqueurs des championnats du monde, puisqu'ils s'adjugèrent trois titres : ceux de vitesse par Harder et Falk Hansen, celui de la route (amateurs) par Henri Hansen. Les Allemands enlevaient le demi-fond par Sawall et les Italiens, la route (professionnels) par Marco Guerra.

Dans cette dernière épreuve, Ferdinand Le Drogo se classait second.

Maintenant les routiers se reposent, glanant de temps à autre des contrats sur piste et recherchant des engagements pour la saison 1932. Ce n'est pas le côté le moins difficile de leur métier.

Elie BOUTEILLE.

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78.

a en magasin ou vous procurera dans le plus court délai les ouvrages recommandés ou annoncés dans le journal l'*Action Française;* il en est de même des nouveautés et des ouvrages publiés à Paris. C. C. P. 926-78.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

AVIS AUX VOYAGEURS POUR GENEVE

Il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre que celui qui tient pour réel et pour vrai ce qui devrait l'être sans doute, mais qui malheureusement ne l'est pas, court à une ruine inévitable.

Aussi je ne craindrai pas de dire que celui qui veut être tout a fait bon avec ceux qui ne le sont point ne peut manquer de périr tôt ou tard.

MACHIAVEL.

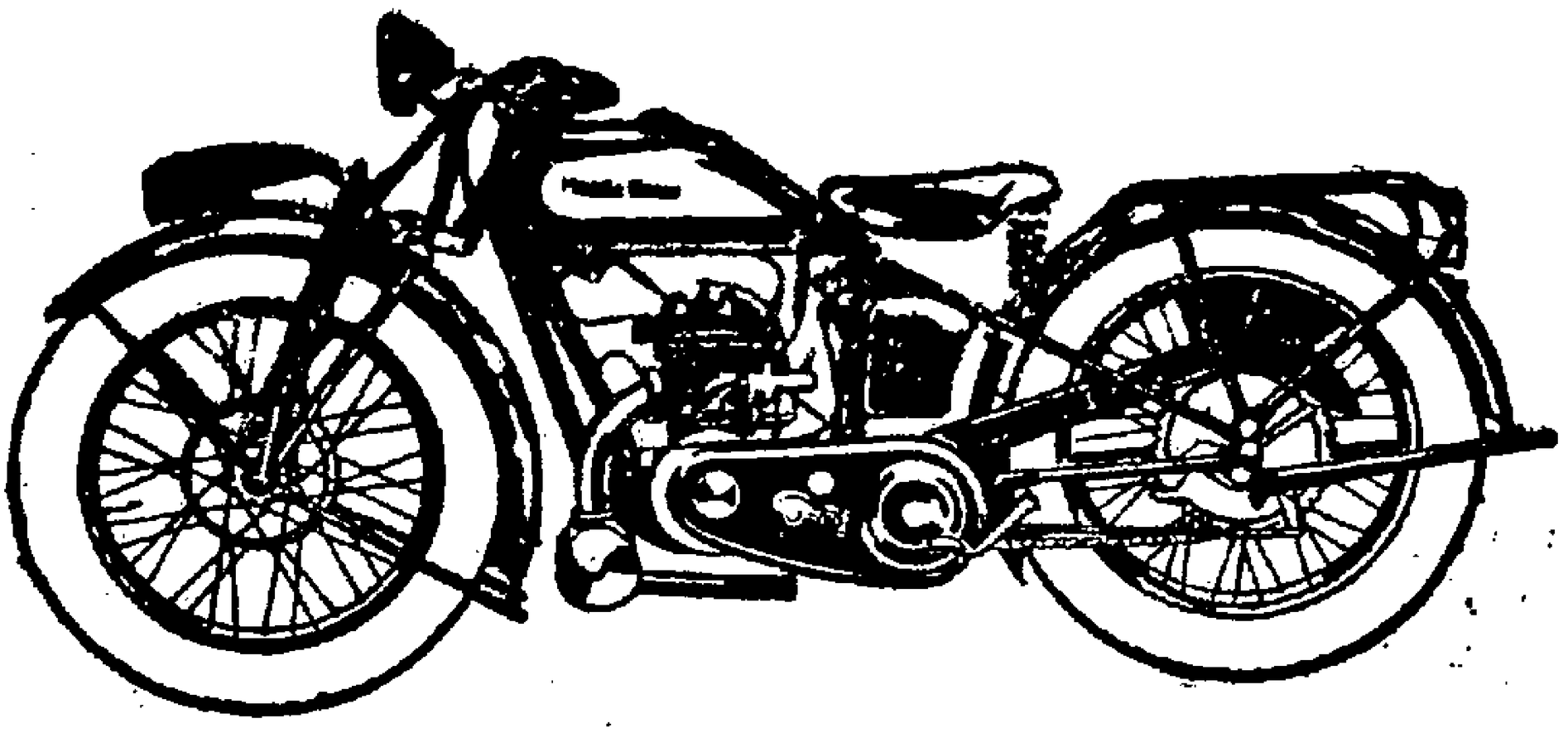

LES MOTOS
MONET & GOYON

2 et 4 Temps et de toutes cylindrées

se voient partout en course et sont **PARTOUT VAINQUEURS**

elles rencontrent la faveur du public grâce à leur

SUPÉRIORITÉ DE CONSTRUCTION

et à leurs qualités de **ROBUSTESSE** et de **CONFORT**

Notice franco sur demande

MONET & GOYON – MACON

93, Rue du Pavillon

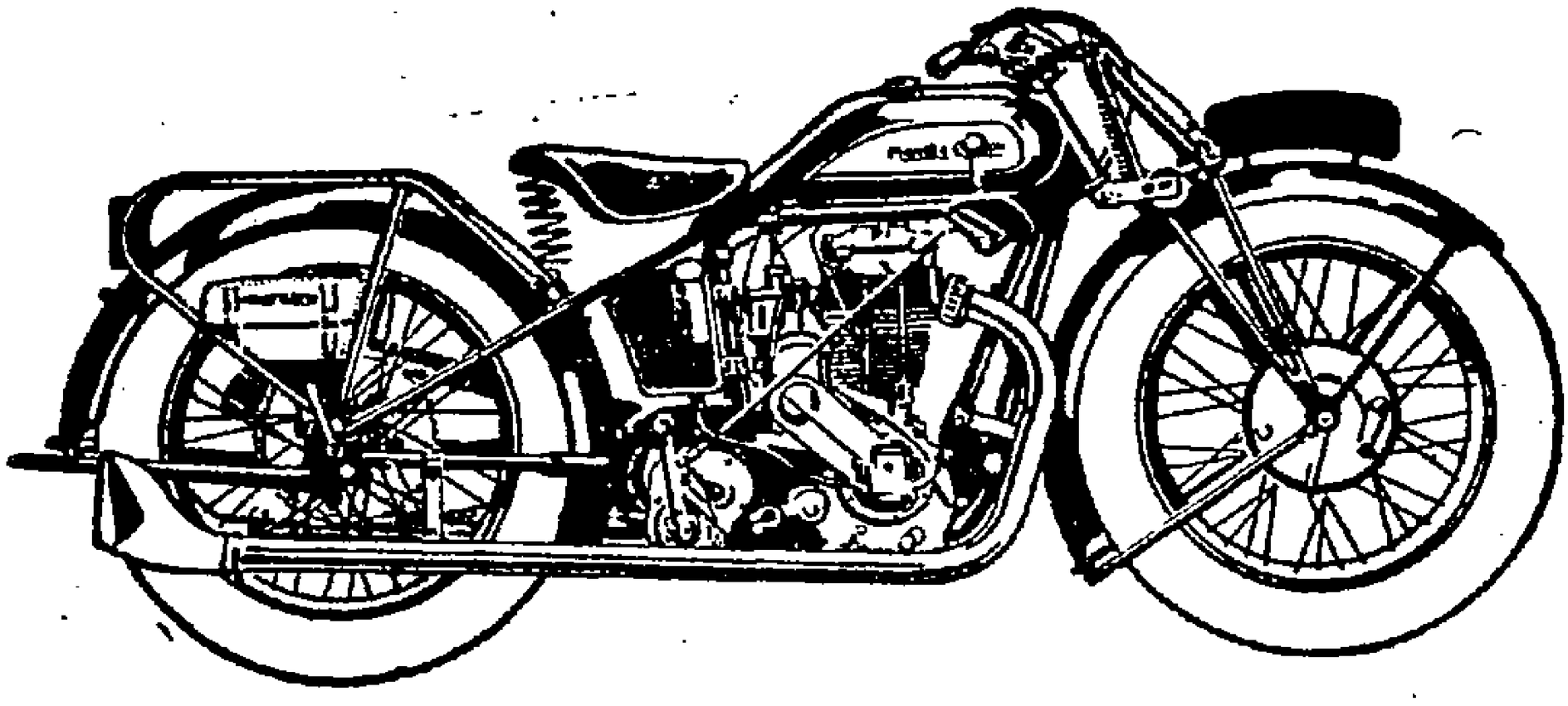

COSTUMES PROVINCIAUX

par Roger GEORR

SAINTONGE

VELAY

LE " CHALOT " (Velay)

VENDÉE (Sablaise)

L'activité de l'Action Française en 1931

Par Pierre Lecœur.

Jamais l'*Internationalisme*, l'esprit *pan-européen*, la *fraternité des peuples* n'ont connu pareille vogue en Europe et dans le monde. Journaux, revues, déclarent que nous touchons à la terre promise. La haine et la guerre ont été mises hors la loi. Mais, jamais, en réalité, on n'aura vu grandir avec une telle rapidité les pires menaces des pires catastrophes. 1931, ou le triomphe de l'hypocrisie. Poursuivant d'un pas aussi rapide qu'elle peut sa marche progressive, l'*Action Française* a multiplié au cours des quatre dernières saisons ses avertissements, ses éclaircissements, son inlassable propagande en faveur du bon sens et de la sagesse politiques. Ses écrivains et ses orateurs se sont multipliés. De grandes manifestations ont été organisées pour redire et répéter avec plus de force que jamais les craintes des Français avertis et les conditions indispensables au salut de notre pays. Ligueurs, Etudiants et Camelots du Roi ont profité de toutes les occasions qui s'offraient à eux pour secouer les mauvais Français complices de l'étranger et affirmer leur foi monarchique. Il n'est pas possible en quelques pages, de rappeler dans leurs détails chacune des manifestations qui se sont produites cette année, ni même de donner au lecteur une notion exacte de l'importance de celles que nous allons relater.

Si réduit que soit le tableau que nous allons tracer de l'activité de l'*Action Française*, nous espérons qu'il permettra néanmoins d'apprécier son importance grandissante.

⁂

En pleine période de vacances, au mois de septembre, Jean Mouraud, chef des Camelots du Roi de Saint-Pourçain-sur-Sioule, prenait l'initiative d'intervenir dans une réunion donnée par un bas défroqué. Avec le concours de nos amis, il arrivait à chasser de la salle l'orateur et ses amis.

Puis, le 20 octobre dans la soirée, Robert Bourin, jeune vétéran des luttes d'Action Française, avec un courage intrépide, seul au milieu des officiels, allait dire son fait à Aristide Briand.

Voici en quels termes, Charles Maurras rappelait le passé de notre ami dans l'*Action Française* du 3 octobre :

« Robert Bourin, trente-six ans, architecte diplômé par le Gouvernement, père de cinq enfants, Camelot du Roi depuis 1909, chef du 2e groupe de Paris, sept fois arrêté, aux mercredis de Thalamas, aux soirées de Bernstein, au cortège de Jeanne d'Arc, aux manifestations pour la loi de trois ans, blessé d'un coup de couteau au côté gauche dans une réunion de Léon Daudet dans sa campagne électorale de 1924, Robert Bourin fait, on le voit un vétéran de la grande classe.

« Mais c'est aussi un vétéran de la défense française.

« Blessé de guerre — 65 % d'invalidité — Robert Bourin, sous-lieutenant au 1er groupe du 313e régiment d'artillerie lourde, a été fait chevalier de la Légion d'honneur le 21 septembre 1918 avec cette citation .

« Jeune officier d'un courage calme et réfléchi, doué d'un « imperturbable sang-froid, toujours prêt pour des missions périlleuses, a été grièvement blessé le 25 juillet 1918 en faisant une « reconnaissance dans une position avancée. Le général commandant en chef des armées du nord et du nord-est : Pétain. »

« Il n'y a pas un mot de cette belle citation que notre ami Robert Bourin n'ait eu à cœur de justifier à tous les moments de sa vie civique depuis vingt et un ans que nous le connaissons. Mais j'ai le devoir de porter à la connaissance de nos lecteurs deux traits qui achèveront de le leur présenter ! Ce qui a déterminé son acte d'hier soir, c'est, en tout premier lieu, sa qualité de père de cinq enfants. L'affreux destin dont l'Europe occidentale est menacée par les sales manœuvres de l'infâme Briand, la guerre, cette guerre, certaine si Briand continue à la préparer comme dit Millerand « *sous le drapeau de la paix* », cette guerre est balancée sur la tête des générations qui grandissent : elles en seront les premières victimes, soit que leur âge les désigne au nouvel appel, soit que les parents encore vigoureux soient l'objet du rappel farouche. Un père de cinq enfants avait raison de vouloir avertir et flétrir l'auteur responsable de cette horreur. »

Il convient maintenant de rappeler les circonstances et les détails de cette manifestation.

Les élections allemandes venaient d'avoir lieu quelques semaines auparavant. On sait qu'elles avaient été marquées par un succès éclatant des nationaux socialistes, partisans d'Hitler. Ce

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Il est douloureux pour les républicains sincères que nous sommes, de reconnaître que le régime parlementaire est le système idéal pour enrichir une oligarchie de grands financiers sur le dos de la masse des citoyens.

Jean RÉMY, *Le Financier contre la Cité.*

succès avait surpris et donné à réfléchir aux Français qui jusque là pouvaient naïvement croire que Briand était bien, comme il le prétend, « l'homme de la paix ». En dépit de cet avertissement Briand, au cours de la session de septembre de la Société des Nations avait continué sa politique d'abandon. Il était nécessaire de marquer que les Français en avaient assez d'être ainsi trahis.

Le 2 octobre, trompant toutes les surveillances, Robert Bourin, parti à la fin de l'après-midi pour la gare de La Roche, dernier arrêt du rapide de Genève, parvenait à monter dans un des premiers wagons du train, sautait rapidement sur le quai avant l'arrêt complet à la gare de Lyon, se faufilait parmi les admirateurs d'Aristide et arrivait un des premiers au pied des marches du wagon ministériel.

L'homme de Locarno, se montrait satisfait de sa mauvaise besogne. Roulant sa petite bosse, lentement il descendait les marches du wagon, attendant des acclamations. D'un pas ferme, Robert Bourin s'avança alors. Les deux poings tendus vers Aristide il lui cria : « Infâme Briand, tu nous ramènes la guerre ». Sous cette apostrophe inattendue, l'homme du pré de Saint-Nazaire, croyant qu'on en voulait à sa vie, chancela. Soutenu par M. Chiappe et un quelconque ministre, il fut traîné vers sa voiture comme un condamné à mort vers la guillotine et disparut dans la nuit, tandis que les policiers s'emparaient de notre ami et brutalement le conduisaient vers le commissariat spécial de la gare de Lyon.

Par la voix d'un ancien combattant authentique, d'un des premiers Camelots du Roi, Briand avait reçu en plein visage, ce soir-là, le crachat indigné et méprisant, annonciateur de sa défaite présidentielle du mois de mai suivant.

Le 12 octobre, une grande réunion donnée à Arras, sous la présidence de M. de Resnes, délégué de Monseigneur le Duc de Guise, groupa près de 4.000 patriotes. Paul Robain et Léon Daudet déchaînèrent les applaudissements unanimes de l'auditoire. Le matin dans la cour de l'hôtel où avait lieu à midi un banquet de 500 couverts, Lucien Lacour et Robert Bourin avaient remis aux Commissaires d'A. F. de la région du Nord, leurs insignes, tandis que les Présidents des sections de la première zone élaboraient le plan de propagande de l'année de travail et d'action qui s'ouvrait.

Le geste de Bourin avait eu des répercussions dans le public. Les anciens combattants s'étaient émus de la politique d'abandon suivie par le Ministre des Affaires Etrangères. Un comité de vigilance des anciens combattants s'était formé. Ce comité organisa le 22 octobre un meeting à la salle Wagram, qui groupa dix mille anciens combattants : Pierre Héricourt, secrétaire général de l'Association Marius Plateau, y prit la parole. Un ordre du jour réclamant l'éloignement définitif d'Aristide Briand fut voté.

Le lendemain, un banquet joyeux fêtait l'acte courageux de Robert Bourin.

***

C'est sa doctrine politique, confirmée par l'événement, qui a permis à l'Action Française de devenir le grand mouvement monarchique qu'elle est aujourd'hui. C'est en faisant appel à l'intelligence, à la raison, à l'expérience politique, aux leçons de l'histoire, qu'elle a conquis et qu'elle conquiert chaque jour de nouveaux adeptes parmi les élites du pays. C'est dire que l'étude tient à l'Action Française, une grande place. Chaque année, à l'Institut d'Action Française, des cours sont donnés par des maîtres éminents. Les questions politiques, sociales, économiques, historiques y sont traitées. Le 8 novembre 1930, M. Frantz Funck-Brentano, présida la leçon d'ouverture. Après lui, Lucien Dubech et Charles Maurras prirent la parole. Au cours de cette année les auditeurs de l'Institut devaient entendre tour à tour MM. André Bellesort, Marie de Roux, René Benjamin, Georges Bernanos, Pierre Gaxotte et José Le Boucher.

Le 14 novembre la série des grandes réunions données dans la banlieue parisienne s'ouvrait. Sous la présidence de l'amiral Schwerer la Ligue d'Action Française donnait à Bécon-les-Bruyères une grande réunion. Le public attentif et chaleureux qui remplissait la salle ne ménagea pas ses applaudissements au Président de la Ligue, à M. d'Esplechin, au général Durand et à Joseph Delest.

Strasbourg, qui n'avait pas revu Léon Daudet depuis son exil, fit le 16 novembre un chaleureux accueil au directeur de l'*Action Française*. La grande salle de l'Aubette, en ce pluvieux dimanche d'automne, était comble quand les orateurs prirent place sur l'estrade. Après un discours en alsacien de notre ami Dengler, Paul Robain, en un magnifique exposé nourri de faits, montre la trahison républicaine, l'incapacité du régime d'assurer la sécurité et la paix et la nécessité de faire appel à Jean III, roi de France. Léon Daudet, longuement acclamé, montre sous son vrai jour le parlementarisme et dessine la silhouette de quelques vedettes de la Chambre. Il conclut, à son tour, en acclamant le

ÉDITIONS ORIGINALES

Jacques BAINVILLE

LE CRITIQUE MORT JEUNE. Collection " *Le Jet d'eau* "
Un volume sur vélin . . . **50 fr.** Sur Hollande . . . . **120 fr.**

AU SEUIL DU SIÈCLE, Études critiques.
Un vol. sur Madagascar . **116 fr.** Le même sur Japon . **200 fr.**

LE JARDIN DES LETTRES. Les 2 vol. illustrés par G. Goor.
Sur Alfa . . . . . **50 fr.** Sur Lafuma . . . . . **130 fr.**

ÉTUDES INEDITES SUR JACQUES BAINVILLE.
Un volume sur Alfa . **30 fr.** Le même sur Madagascar . **90 fr.**

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

roi. Les échos de cette réunion où nombre d'adversaires étaient présents eurent, sur la propagande d'A. F., une importante répercussion.

En ce même dimanche, à Perpignan, Charles Maurras, l'amiral Schwerer et Pierre Héricourt, présentés avec une chaude éloquence par Me Desperamons, délégué du Prince, faisaient acclamer la solution monarchique à un immense auditoire groupé dans la salle du Casino.

Au cours de la semaine suivante, Charles Maurras, venu en Provence pour célébrer les morts de sa famille, exposait aux ligueurs de Marseille nos raisons d'espérer un ordre véritable en France.

⁂

« On ne discute pas avec la trahison, on la réprime » rappelait fort sagement l'Action Française du 29 novembre 1930 en racontant l'exploit accompli la veille au soir par les Etudiants d'A. F. et les Camelots du Roi, dans la Salle des Sociétés Savantes.

La Ligue des Droits de l'Homme devait y donner ce soir là une grande réunion pro-boche sur ce sujet : « L'Allemagne et nous ». Victor Bach, Grumbach, et un député du nom de Pierre Cot, qui quelques temps auparavant avait été dire à Berlin l'amour qu'il porte aux boches, étaient les orateurs prévus.

Il n'y eut ce soir là qu'un orateur, mais celui là n'était pas sur l'affiche. Son discours fut bref. Au moment où arrivaient sur la scène les personnages prévus, une voix se fit entendre, qui dit « Les amis des boches ne parleront pas ce soir. En avant les Camelots ». D'un seul élan partant de tous les points de la salle Camelots du Roi et Etudiants s'élançaient à ce signal vers la tribune, puis repartaient et en dix minutes évacuaient vigoureusement orateurs, métèques, juifs, philoboches, bref tout le public de ces messieurs. Par précaution, des bombes fumigènes rendaient ensuite la salle intenable ce soir-là. Une nouvelle et sérieuse leçon était donnée aux amis de l'Allemagne.

Trois jours plus tard, dans la même salle des Sociétés Savantes, l'amiral Schwerer ouvrait le XVIIe congrès d'Action Française. Ce Congrès apporta des preuves matérielles des progrès accomplis l'année précédente.

Pendant que se tenaient les séances de ce Congrès, l'Académie Française faisait remettre ses prix de vertu par l'ignoble individu, sans mœurs et sans honte, qui répond au nom de Barthou. L'Action Française estima que ce scandale ne pouvait passer ainsi. Un de nos très dévoués amis, Marcel Wiriath, président de la section du Xe, s'en fut, seul, assister à cette séance solennelle de l'Académie.

Les habits verts sont en place. Louis Barthou prend la parole.

Il n'a pas dit trois phrases que de sa voix nette et forte. Wiriath l'interrompt :

« Arrêtez, Barthou ! lui crie-t-il. Vous n'êtes pas qualifié pour

parler au nom de la vertu. Comme chacun sait, vous êtes un homme taré ! »

Des policiers se jettent sur notre ami. C'est en vain.

D'une voix tranquille, mais plus forte, Wiriath poursuit :

« Il y a ici une assemblée d'honnêtes gens, elle représente l'élite intellectuelle du pays. C'est un scandale pour l'esprit qu'un homme taré, une saloperie comme vous, vienne distribuer des prix de vertu. »

Quatre policiers sont arrivés à se saisir de Wiriath qui mené vers le poste fait encore entendre, dans le silence consterné de la salle, la protestation des honnêtes gens.

***

Le vendredi 5 décembre, eut lieu, dans l'immense salle Bullier, la réunion de rentrée des Etudiants d'Action Française. Jamais on n'avait vu jusque là, dans cette salle, une foule aussi considérable, une jeunesse aussi nombreuse et aussi ardente acclamer avec Léon Daudet, l'amiral Schwerer, René Benjamin, Marie de Roux et Maxime Real del Sarte. Une année très brillante par ses résultats s'ouvrait ce soir là pour les Etudiants d'Action Française.

La section de Marseille, une des plus vivantes et des plus actives donne chaque année,une série de grandes réunions et de conférences. Le 4 janvier 1931, Paul Robain et Elie de Sèze ouvrirent cette série en parlant l'un de l'incapacité foncière du régime, l'autre des scandales financiers, devant la foule qui remplissait la grande salle de l'Olympia.

Le 7 janvier, l'Association Marius Plateau était représentée aux obsèques du Maréchal Joffre par une délégation comprenant plusieurs centaines d'anciens combattants d'A. F.

La Salle des Sociétés Savantes qui voit chaque année tant de manifestations d'Action Française était de nouveau comble d'un public auquel elle ne peut plus suffir, venu du seul VI[e] arrondissement pour entendre nos raisons. Tour à tour Marcel Wiriath, l'amiral Schwerer et Léon Daudet recueuillirent les applaudissements de cet intéressant auditoire.

Depuis quelques semaines la France était pourvue d'un minis-

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Si je suis persuadé que mon voisin prépare la guerre de revanche de l'Allemagne par la candeur de ses illusions pacifistes, je ne me tiendrai pas de lui dire rudement que celui qui aime ses ennemis est un saint, mais que celui qui les prend pour des amis est un sot.

Marie DE ROUX.

Cahier de la République des Lettres, des Sciences et des Arts (1927).

tère Steeg. Les origines allemandes autant que l'obscure et triste figure de ce Président du Conseil devaient inévitablement, au bout de peu de temps, obliger nos amis à exprimer leur naturelle aversion pour un tel homme. Le dimanche 18 janvier, sur les grands boulevards, à Paris, les Camelots du Roi manifestaient dans les cinémas et, à l'Aubert Palace, ouvraient, dans l'écran où se reflétait la binette de Steeg, une large déchirure. Ceci valut à plusieurs de nos amis une occasion de faire connaissance avec le poste, et à Pierre Capron un séjour odieusement prolongé à la prison de la Santé.

Le 21 janvier, fut, comme de coutume, célébrée à Saint-Germain-l'Auxerrois la messe à l'anniversaire de Louis XVI. La foule des royalistes parisiens s'y pressait. Le lendemain une même foule pieuse commémorait le lâche assassinat anarcho-policier, de Marius Plateau par la fille Germaine Berton.

Les sections d'Action Française de la banlieue parisienne continuaient leur active propagande. Le 5 février, dans deux localités aussi proches que Nogent-sur-Marne et Le Perreux, les orateurs d'A. F. se firent entendre. Léon Daudet prit part à ces manifestations qui réunissaient chacune une foule extrêmement importante que nos orateurs surent gagner.

Au même moment les Etudiants d'A. F., eux aussi, fort actifs, donnaient une série de conférences qui valurent à nos jeunes amis de nombreuses adhésions nouvelles.

Entre le 14 février et 30 mars, les représentations d'une pièce boche, tirée de l'*affaire Dreyfus*, jouée à l'Ambigu, furent l'occasion d'importantes manifestations qu'Hubert de Lagarde rappelle ailleurs aux souvenirs des lecteurs de l'Almanach.

Cette pièce fut l'origine d'une intervention du colonel Larpent au Club du Faubourg. Me Zévaès, ayant essayé d'abuser de l'ignorance de son public, se fit moucher par le Colonel Larpent, et de si belle façon, qu'il n'eut qu'un moyen de s'en tirer, remettre à plus tard ses réponses.

⁂

Le mariage de Mgr le Comte de Paris, avec la Princesse Isabelle d'Orléans et Bragance approchait. Il devait donner lieu à des manifestations inoubliables qui sont relatées ailleurs. Le dimanche 15 mars, Mme la Duchesse de Guise recevait, à l'Hôtel Lambert, tous les Français joyeux de célébrer cet heureux événement. La foule d'Action Française vint ce jour-là dire à Madame sa fidélité et son bonheur. Elle en fut largement récompensée par l'accueil si bon et si charmant qui fut fait à chacun par Madame et par la Princesse.

En revenant des fêtes de Palerme, l'amiral Schwerer, Charles Maurras et Léon Daudet prirent part le 12 avril aux manifestations du troisième congrès de la Fédération Provençale d'A. F. Il est presque inutile de dire qu'elles eurent lieu dans un vif enthousiasme, les chefs de l'Action Française donnant pour la première fois leurs impressions de ces journées remplies par les multiples

témoignages de l'affectueuse bonté des Princes et par l'espérance que faisait naître le mariage du Dauphin.

Dans le quartier Saint-Paul à Paris, infesté comme on le sait, d'une pouilleuse vermine juive, les Camelots du Roi étaient, depuis un certain temps provoqués chaque dimanche. Le 26 avril, rue Vieille du Temple, une centaine de juifs chercha querelle à une quinzaine de Camelots du Roi. Ce fut tant pis pour les agresseurs, nos amis bien qu'inférieurs en nombre infligèrent à cette racaille une sévère leçon qui, depuis, a ramené le calme, et permis aux vendeurs de l'Action Française de reprendre leur utile besogne.

La journée du 1er mai, fut, on le sait, fort calme. Le vent révolutionnaire et communiste ne souffle guère en France, pour l'instant. Pourtant quelques intellectuels eurent ce jour-là l'imprudente pensée de vouloir faire auprès de la jeunesse des Ecoles, une certaine propagande. Il en fut d'eux comme des Juifs du quartier Saint-Paul. Les Etudiants d'A. F. mirent un frein sérieux à leur essai et versèrent à l'égoût les tracts communistes, non sans avoir rondement dispersé les distributeurs.

Grâce à l'initiative de M. Jacques Hébertot, un film représentant les scènes du Mariage du Comte et de la Comtesse de Paris à Palerme, fut composé. Dans la grande salle Pleyel, qui, on le sait, contient près de 3.000 spectateurs, en moins de quinze jours, deux séances furent données au début de mai. Au cours de ces séances, l'amiral Schwerer et Léon Daudet commentèrent ce film et dégagèrent toutes les leçons qui ressortent de cet heureux événement.

Le 7 mai, au cours des débats sur l'Anschluss, les Etudiants d'A. F. manifestèrent autour de la Chambre Cent cinquante d'entre eux furent arrêtés pour avoir manifesté contre Briand.

1931 a marqué le cinquième centenaire du martyre de Jeanne d'Arc à Rouen. Aussi le jour de la Fête Nationale du 10 mai, la mémoire de la glorieuse Lorraine fut-elle célébrée avec ferveur. Le cortège traditionnel organisé on le sait grâce aux sacrifices et au dévouement des Camelots du Roi qui l'imposèrent au gouvernement républicain, fut plus brillant et plus nombreux que jamais.

⁂

Le sinistre Aristide Briand, était, on s'en souvient, candidat à la Présidence de la République. De banales combinaisons où se trouvaient mêlés catholiques et socialistes, devaient assurer son triomphe le 13 mai, jour de l'élection. Les Camelots du Roi qui savent de science politique certaine que l'horreur des responsabilités est une des tares du régime, et que la frousse et l'esprit de panique règnent aisément dans les milieux parlementaires, prirent

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

l'heureuse initiative d'envoyer à chaque député et sénateur un bref avertissement ainsi conçu : « Prends garde à toi *si* Briand est élu ». On peut tenir pour rigoureusement exact que cette missive est pour beaucoup dans l'échec retentissant d'Aristide.

Trois grandes manifestations d'Action Française devaient marquer la fin de cette année d'activité. La première eut lieu le 17 mai à Perpignan, en plein air. Vingt mille auditeurs acclamèrent les discours vibrants de Me Despéramons, délégué du Prince, de l'Amiral Schwerer et de Léon Daudet. Cinq cents convives prenaient part au soir de cette journée à un banquet enthousiaste.

Les gens qui trafiquent du gâtisme de Briand essayèrent de profiter de son retour de Genève le 22 mai, pour tenter de parer aux conséquences de l'échec du 13 mai et de le remonter sur le pavois. Ils firent appel aux « aristides » de Paris, aux voyous, aux indicateurs de police et réussirent cette pègre autour de la gare de Lyon. Très dispersés et peu nombreux, les Camelots du Roi qui se trouvaient là, firent face à l'adversaire et corrigèrent de bonne façon ces admirateurs trop intéressés d'un homme néfaste.

Le 31 mai, les royalistes de l'Ouest étaient conviés à se réunir à Nantes. Cette seconde grande manifestation eut le même succès que la première, 15.000 patriotes acclamèrent le Duc de Guise et les Princes après avoir applaudi aux discours du Colonel de Guiny, délégué régional du Prince, de Me de Roux, de l'amiral Schwerer et de Léon Daudet. Les républicains avaient annoncé qu'ils empêcheraient Daudet de parler. Ils n'osèrent pas venir, leur appel ne réunit d'ailleurs qu'un petit nombre de personnes. De leur côté la journée ne fut marquée que par quelques agressions contre certains de nos amis isolés. Du côté de l'Action Française, un banquet manifique clôtura cette nouvelle affirmation de l'indéfectible attachement à la Monarchie, de la Bretagne et d'une partie de la Vendée.

Après une interruption d'un an, l'Action Française reprit cette année la tradition de ses banquets médicaux. Six cents convives, parmi lesquels figuraient les notabilités les plus brillantes et les plus connues de la science médicale, prirent part à cette soirée où tour à tour, furent entendus Léon Daudet, Charles Maurras, les Docteurs Pichon et Morlaas. Ce banquet, remarquablement orga-

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Cartes postales en héliogravure

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.

La pochette de 10 cartes assorties : 4 francs (franco 5 francs).
Les 10 poch. 35 fr. (franco 37 fr.), les 50 pochettes 160 fr. franco.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

nise, marque un progrès certain des doctrines d'Action Française dans cette élite que constitue le monde médical

Cette période d'action d'études et de propagande, commencée en octobre 1930, s'acheva le 11 juin par le pélerinage de 30.000 patriotes, venus de la région parisienne et du nord, au Mont-Renaud. Cette hauteur sur laquelle vinrent échouer tant d'attaques allemandes, et qui garde encore les traces de durs et meurtriers combats, était particulièrement propice au rassemblement voulu par les organisations. Une belle journée le favorisa. Il n'est pas possible en une aussi courte place de dire la profonde impression produite tant par les discours de M. Etienne de Resnes, délégué régional de Mgr le Duc de Guise, de Georges Gaudy, héros du Mont-Renaud, de Paul Robain, de l'amiral Schwerer et de Léon Daudet, que par l'enthousiasme chaleureux des auditeurs et aussi par ce grand mouvement d'une foule royaliste sur les routes du Nord.

Ce que nous pouvons dire c'est que ce rassemblement a produit déjà ses effets heureux sur la population de cette région dévastée. A Noyon et dans la région, l'Action Française enregistre depuis le 21 juin, de nombreuses adhésions nouvelles.

En terminant, nous tenons à redire que ce bref résumé a dû laisser dans l'ombre, faute de place, les initiatives d'un grand nombre de groupes de province, initiatives toujours marquées du signe du succès. Ceux qui ignorent l'Action Française, sa doctrine, et sa vie, peuvent néanmoins se rendre compte par ces quelques pages, qu'au moment où les plus graves menaces économiques et politiques pèsent sur notre pays, il existe encore, heureusement pour la France, un groupe d'hommes qui savent ce que la sécurité de la Patrie réclame, et qui pourront au moment opportun changer le cours des événements en renouant la tradition royale.

Pierre LECŒUR.

SEMELLES HYGIÉNIQUES AU FORMOL

Semelles Formic

Maintiennent le pied chaud en hiver, frais en été, combattent la transpiration

LES SPÉCIALITÉS P. P. Z., 2, rue Beaubourg, PARIS (4e)

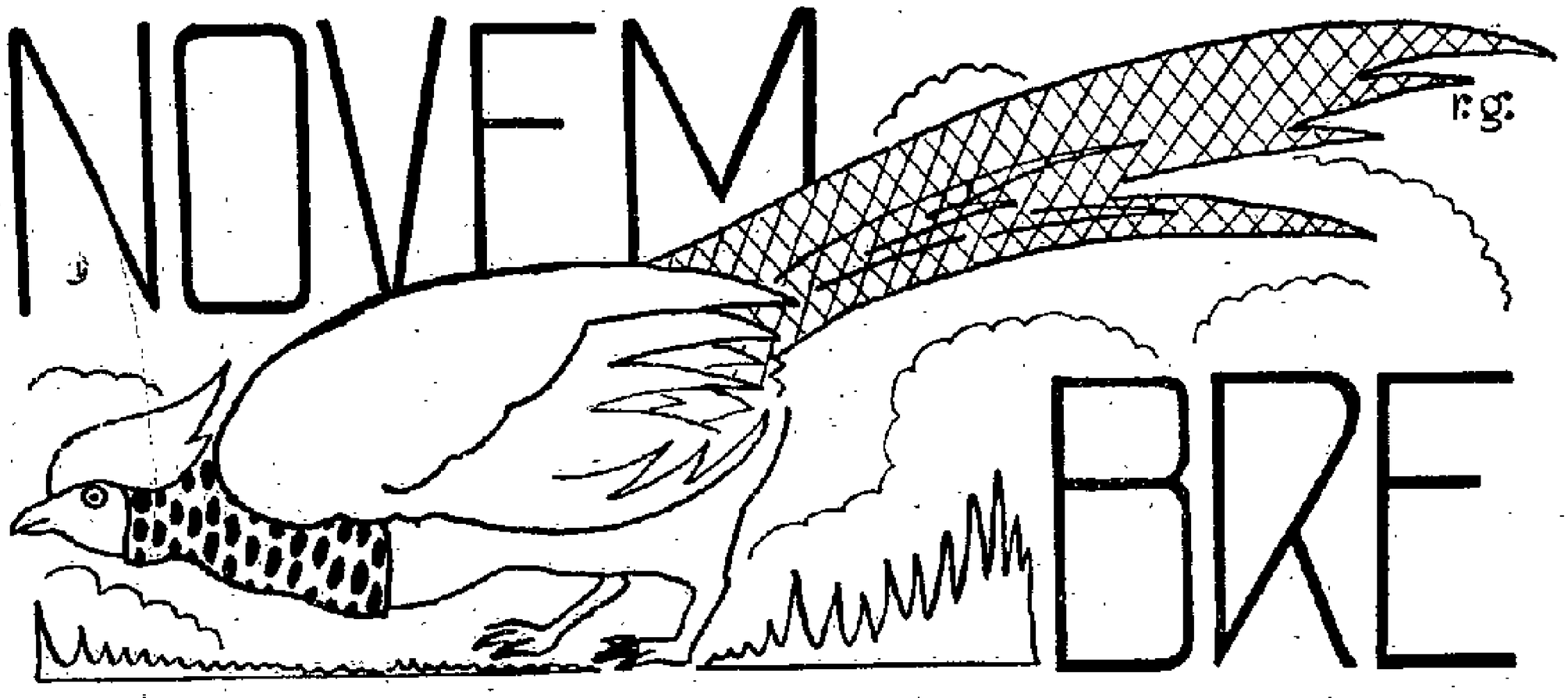

« Un dessert sans fromage est une belle à qui il manque un œil. »

.....

« La gourmandise est un acte de notre jugement, par lequel nous accordons la préférence aux choses qui sont agréables au goût sur celles qui n'ont pas cette qualité. »

BRILLAT-SAVARIN.
Aphorisme XIV.

Terrine de gibier

Prenez le gibier, quel qu'il soit, à poil ou à plume et joignez-y une égale quantité, en poids, de veau et de porc frais. Coupez-le tout en tranches assez fines.

D'autre part, faites une farce un peu montée avec les débris de gibier, persil, échalotes, oignons hacés, truffes et lard.

Rangez, par lits alternés dans la terrine: le gibier, le veau, le porc, le hachis et des truffes coupées en rondelles. Faites cuire au four, laissez trois ou quatre heures.

Préparez un jus assez épais pour donner de la gelée, avec tous les os et débris du gibier et de la viande et versez-le sur la terrine quand elle sort du four. Le lendemain, couvrez soigneusement la terrine avec une couche de saindoux et, si vous voulez la conserver longtemps, mettez autour du couvercle, qui doit fermer hermétiquement, une bande de papier de plomb.

Si l'on fait entrer un peu de foie gras dans ces terrines, il va

sans dire qu'elles n'en seront que plus délicates; et les plus fines sont faites avec du gibier à plumes.

D'après PAMPILLE.

(Les Bons Plats de France).

Foies de poularde des Gourmands

Acquérez chez un marchand de volailles 500 grammes de beaux foies de poularde que vous parez et séparez en deux pour les faire sauter au beurre avec sel et poivre. Enlevez-les, roses encore, de la sauteuse; ajoutez au beurre douze petites têtes de champignons bien propres, à qui, une fois dorées, vous joindrez deux truffes fraîches, pelées et émincées, plus un verre à madère de bon Corton. Quand le vin est à moitié réduit, placez trois cuillerées de glace de veau et autant de demi-glace. Cuisez lentement, la sauce enveloppant les champignons. Puis mettez-y vos foies, liez le tout d'un bon morceau de beurre; servez chaud, entouré de croûtons de pain perdu.

Extrait des *Recettes de cusine inédites par Edouard Mignon*.

(L'Almanach de Cocagne).

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

DYNASTIE, NATION ET INTELLIGENCE

On s'imaginait que sans dynastie, on peut constituer un cerveau permanent à une nation. De là, une fâcheuse diminution de la raison centrale, le « sensorium commune » de la nation se trouva réduit à presque rien.. Avec de précieuses qualités de courage, de générosité, d'amabilité, la mieux douée des nations, pour avoir laissé descendre trop bas son centre de gravité intellectuel et moral, vit ses destinées remises aux caprices d'une moyenne d'opinion inférieure à la portée d'esprit du souverain le plus médiocre appelé au trône par les hasards de l'hérédité.

Ernest RENAN, *Discours à l'Académie* (1889).

L'ARMÉE FRANÇAISE

Composition et Stationnement

INFANTERIE

Infanterie métropolitaine.

RÉGIM.	PORTIONS CENTRALES et PORTIONS PRINCIPALES	RÉG.	RÉGIM.	PORTIONS CENTRALES et PORTIONS PRINCIPALES	RÉG.
1	Cambrai, Avesnes	1	80	Narbonne, Béziers	16
3	Hyères, Sospel	15	81	Montpellier, Béziers	16
4	Auxerre, Sens	8	91	Mézieres, Stenay	2 et 6
5	Paris, Coulommiers	G. M. P.	92	Clermont-Ferrand, Riom	13
8	Cherbourg, Saint-Lô	3	94	Bar-le-Duc, Commercy	6
13	Nevers, Autun	5 et 8	95	Bourges, Cosne	5
14	Toulouse	17	99	Lyon, Modane	14
15	Albi, Rodez	16	106	Reims, Camp de Châlons	6
18	Pau, Bayonne	18	107	Angoulême, Limoges	12
21	Chaumont, Langres	7	110	Dunkerque, Calais	1
23	Haguenau, Wissembourg	20	117	Le Mans, Laval	4
24	Paris, Versailles	G. M. P.	121	Montluçon	13
26	Nancy	20	126	Brive	12
27	Dijon	8	129	Le Havre, Caen	8
32	Tours, Châtellerault	9	131	Orléans, Blois	5
35	Belfort, Giromagny	7	134	Chalon-sur-Saône, Mâcon	8
38	Saint-Etienne, Roanne	13	137	Quimper, Lorient	11
39	Rouen, Dieppe	3	141	Marseille, Nice	15
41	Rennes, Saint-Malo	10	146	Saint-Avold, Forbach	20
43	Lille, Valenciennes	1	150	Verdun	6
46	Paris, Fontainebleau	G. M. P.	151	Metz	6
48	Guingamp, Landerneau	10	152	Colmar	7
51	Beauvais, Amiens	2	153	Bitche, Saint-Avold	20
57	Bordeaux	18	158	Strasbourg	20
60	Besançon, Lons-le-Saunier	7	159	Briançon, Embrun	14
65	Nantes, Vannes	11	168	Thionville, Longuyon	6
67	Soissons, Compiègne	2	170	Remiremont, Gérardmer	20
71	Saint-Brieuc, Dinan	10	173	Bastia, Ajaccio, Corte	15

Bataillons de Chasseurs à pied.

N°	GARNISON	RÉG.	N°	GARNISON	RÉG.
1	Strasbourg	20	16	Metz	6
2	Mulhouse	7	18	Grasse	15
4	Neufbrisach	7	20	Antibes, Peira-Cava	15
6	Grenoble	14	22	Nice, Peira-Cava	15
7	Albertville, Bourg-St-Maurice	14	24	Villefranche	15
8	Metz	6	25	Menton, Gap	14 et 15
9	Antibes	15	27	Annecy, Nice	14 et 15
10	Saverne	20	29	Sélestat, Chambéry	20 et 14
11	Gap, Mont-Dauphin	14	30	Metz	6
13	Chambéry, Lansleboug	14	31	Mulhouse, Strasbourg	7 et 20
15	Barcelonnette, Tournoux-la-Condamine	14			

Régiments de Zouaves.

N°	GARNISON	RÉG.	N°	GARNISON	RÉG.
1	Casablanca, Ouezzan	Maroc	4	Tunis, Le Kef	Tunisie
2	Oudjda, Aknoul	Maroc	8	Oran	Algérie
3	Constantine, Philippeville	Algérie	9	Alger, Fort National	Algérie

Régiments de Tirailleurs nord-africain.

1	Blida, Médéa, Laghouat	Algérie	22	Toul	20
2	Mostaganem. Colomb-Bechar, Tiaret, Mascara	Algérie	23	Morhange.....	20
3	Bône, Souk-Ahras	Algérie	25	Sarrebourg.....	20
4	Sousse, Gafsa, Sfax, Zaghou.	Tunisie	27	Avignon, Tarascon	15
5	Maison-Carrée, Alger. Delli..	Algérie	28	Sathouay, Chambéry, Bonifacio	14 et 15
6	Tlemcen, Marnia, Sebdou....	Algérie			
		Levant		**Régiments marocains**	
7	Constantine, Guelma, Batna.	Algérie	1	Kénitra, Levant.....	Maroc Levant
8	Bizerte, Aïn-Draham	Tunisie	2	Marrakech	Maroc
9	Miliana, Ténès, Boghar	Algérie	3	Taza	Maroc
11	Sétif, Bougie	Algérie	4	Kénitra	Maroc
13	Meknès	Maroc	5	Bourg, Belley.....	14
14	Taza	Maroc	6	Montélimar, Valence, Privas.	14 et 15
15	Fez	Maroc	7	Meknès	Maroc
16	Levant	Levant	8	Fez	Maroc
21	Epinal, Saint-Dié	20			

Bataillons d'Afrique.

1	Tatahouine.....	Tunisie	2	Outat-el-Hadj	Maroc

Régiments Étrangers d'Infanterie.

N°	GARNISON	RÉG.	N°	GARNISON	RÉG.
1	Sidi-Bel-Abbès, Bedeau, Géryville, Aïn-Sefra, Saïda, Kénadsa (Cie montée), Bel-Abbès (Cie de pionniers). Levant. Dap-Cau, Soutay-Tong, Tuyen-Quang.....	Algérie Levant Indo-chine	3	Meknès (E.-M. Cies montées), Fez, (3 Bons, Cie montée), Bou-Denib	Maroc
			4	Marrakech (3 Bons, Compagnie montée), Bou-Denib	Maroc

Compagnies Sahariennes.

En Algérie : Cie de la Saoura (Béni-Abbès), Cie du Touat-Gourara (Adrar), Cie du Tidikelt-Hoggar (In-Salah), Cie des Azdjer (Djanet).

Au Maroc : Cie du Ziz (Erfoud), Cie du Haut-Guir (Bou-Denib).

Chars de Combat.

N°	GARNISON	RÉG.	N°	GARNISON	RÉG.
501	Tours	9	509	Maubeuge.....	1
502	Angoulême	12	510	Nancy	20
503	Versailles.....	G. M. P.		**Bataillons.**	
504	Valence.....	14			
505	Vannes	11	51	Bourges	8
506	Besançon	7	61	Bizerte	Tunisie
507	Metz	6	62	Meknès	Maroc
508	Lunéville	20	63	Levant.....	Levant

Compagnies d'Ouvriers de Chars de Combat.

1	Besançon	7	4	Vannes	11
2	Nancy	20	5	Angoulême	12
3	Metz	6	6	Gien	5

Divers.

Régiment de sapeurs-pompiers : Paris. — Sections spéciales, : Oléron (Ch.-Inf.), Calvi (Corse), Groupe de Sections spéciales du Levant (Rakka). — Dépôts des isolés métropolitains : Bordeaux (18e), Marseille (15e), Port-Vendres (16e). — Dépôts de transition : Casablanca et Oudjda (Maroc), Beyrouth (Levant).

CAVALERIE

Régiments de Cuirassiers.

5	Pontoise	Paris
6	Verdun	6
9	Lyon	14
11	Paris	G. M. P

Régiments de Dragons.

6	Vincennes	G. M. P'
8	Lunéville	20
9	Epernay	6
10	Montauban	17
13	Melun	Paris
18	Reims	6
19	Dinan	10
20	Limoges	12
29	Provins	Paris
30	Metz	6
31	Lunéville	20

Bataillons de dragons portés.

1	Versailles	Paris
2	Paris	Paris
3	Lunéville	20
4	Verdun	6
5	Lyon	14

Régiments de Chasseurs à cheval.

1	Alençon	4
7	Evreux	3
8	Orléans	5
11	Vesoul	7
12	Sedan	2
18	Haguenau, Sarreguemines	20

Régiments de Hussards.

1	Angers	9
2	Tarbes	18
3	Strasbourg	20
4	Rambouillet	G. M. P.

Régiments de Chasseurs d'Afrique.

1	Rabat, Meknès, Fez, Marrakech	Maroc
2	Mascara, Oran	Algérie
3	Constantine, Sétif	Algérie
4	Tunis	Tunisie
5	Alger, Orléansville	Algérie

Régiments de Spahis.

1	Médéa, Djelfa, Bou-Saada, Laghouat, Teniet el Had	Algérie
2	Tlemcen, Bel-Abbès, Colomb-Béchar, Geryville, Tiaret.	
3	Batna, Biskra, Tebessa	Algérie
4	Senlis	2
5	Damas	Levant
6	Compiègne	2
7	Orange	15
8	Taza, Guercif, Fez, Ouezzan	Maroc
9	Vienne	14

Spahis marocains.

1	Alep, Mogador	Levant
2	Marrakeck, Kasba, Tadla, Alemsid	Maroc
3	Mecknès, Fez, Midelt	Maroc
4	Senlis	2

Régiment Étranger de Cavalerie.

1er Sousse (Et.-Maj.. 2 Esc.). — Sidi-El-Hani (1 Esc.), (Tunisie); Maroc, (1 Esc.); Levant, (1 Esc.)

Escadrons d'Auto-Mitrailleuses de cavalerie.

1	Paris	G. M. P.
2	Paris	G. M. P.
3	Lunéville	20
4	Angers	9
5	Lyon	14
6	Tunis	Tunisie
7	Bou-Denib	Maroc
8	Damas	Levant
11	Orléans	5
12	Melun, Paris	Paris
13	Metz	20
14	Reims	6
15	Strasbourg	20
17	Taza	Maroc
18	Beyrouth	A. F. L.
22	Compiègne	2
25	Vienne	14
27	Bou-Denib	Maroc

Esc. Lég. étr. : Colomb-Béchard (Maroc).

Groupes de Cavaliers d'école.

1	Paris (Ec. supre Guerre)	Paris
2	St-Cyr (Ecole spéc. Milit.)	Paris
3	St-Maixent (Ec. Mre d'infie)	9
4	Saumur (Ec. Mre et d'application de la Cavie et du Train)	9
5	Versailles (Ec. Mre et d'appl. du Génie)	Paris

Compagnies de Cavaliers de Remonte.

1	Blida, Miliana	Algérie
2	Mostaganem, Tiaret, Oran	
3	Constantine, Sétif	
4	Tébourba	Tunisie
5	Tamara, Meknès, Oudjda	Maroc
6	Mazagran, Marrakech	
7	Beyrouth, Alep, Dumas	Levant

Dépôt à Hanoï (Indochine).

ARTILLERIE

N°	GARNISON PRINCIPALE	RÉG.	N°	GARNISON PRINCIPALE	RÉG.

Régiments d'Artillerie Divisionnaire.

Régiments Divisionnaires.

1	Auxonne, Dijon	8
2	Grenoble	14
4	Colmar, Mulhouse	7
8	Nancy, Toul	20
10	Rennes	10
12	Haguenau, Sarrebourg	20
15	Douai	1
16	Issoire	13
17	Sedan, Laon	2
19	Nîmes	15
24	Tarbes	18
25	Châlons, Verdun	6
28	Belfort	7
30	Orléans	5
32	Vincennes	G. M. P.
35	Vannes	11
40	Châlons-sur-Marne	6
41	Angoulême, Périgueux	12
43	Caen, Cherbourg	3
54	Lyon	14
56	Montpellier	16
61	Metz	6
62	Tunis, La Manouba, Bizerte, Gabès	Tunisie
64	Casablanca	Maroc
67	Constantine, Batna, Sétif, Aumale	Algérie

Art. des divisions de cavalerie.

71	Fontainebleau	Paris
72	Vincennes	Paris
73	Lunéville	20
74	Verdun	6
75	Lyon	14

Régiments d'Art. de montagne.

93	Grenoble	14
94	Nice	15

Régiments d'Artill. lourde hippomobile.

103	Rouen	3
105	Bourges	5
106	Le Mans	4
107	Chaumont	7
109	Poitiers	9
115	Castres	16
117	Toulouse	17
120	Epinal	20

Régiments d'Artillerie à pied.

151	Thionville, Douai	6 et 1
154	Grenoble, Briançon	14
155	Strasbourg, Belfort	20 et 7
157	Nice	15
163	Metz, Verdun	

Régiments d'Artillerie lourde tracteurs.

181	Vincennes	Paris
182	Valence	14
184	Dijon	8
186	Belfort	7
968	Bordeaux	18

Régiments d'Artillerie portée.

301	La Fère	2
302	Vernon	3
305	Besançon	7
306	Fontainebleau	Paris
309	Strasbourg	20
353	Clermont-Ferrand	13
355	Nantes	11
361	Commercy	6
363	Draguignan	15

Régiments d'A. L. V. F.

372	Châlons-sur-Marne (Et.-Ma., 2 batteries)	6
	Saint-Eulien (1 Brie)	

Régiments de D. C. A.

401	Fort de Romainville, Chartres	Paris et 4
402	Metz	6
408	Toul	20
404	Dijon	8
405	Sathonay	14

Groupes Autonomes.

1	Fontainebleau	Paris
6	Saint-Cloud	Paris

Batterie autonome.

4	Poitiers	9

Batail. d'Ouvriers d'Artillerie.

3	Vernon, Mézidon	3
4	Le Mans, Aubigné, Châteaudun	4
5	Orléans, Salbris, Bourges	5
6	Metz, Camp de Châlons	6
7	Belfort, Besançon	7
8	Dijon, Chomilly, Brienne-le-Château	8
9	Poitiers, Thouars	9
13	Clermont-Ferrand, La Ferté-Hauterive	13
14	Lyon, Grenoble, Leyment	14
15	Nîmes, Nice	15
20	Toul, Strasbourg	20
22	Vincennes, Satory-Versailles, Aubervilliers	G. M. P.
24	Casablanca, Oudjda	Maroc

Compagnies Autonomes d'Ouvriers d'Artillerie.

1	Douai	1	17	Toulouse	17
2	La Fère	2	18	Bordeaux	18
10	Rennes	10	26	Alger	19
11	Vannes	11	27	Oran	19
12	Angoulême	12	28	Constantine	19
16	Castres	16	29	Tunis	Tunis

TRAIN

Escadrons du Train.

19	Paris, Versailles	Paris	29	Beyrouth, Damas	Levant
23	Casablanca, Marrakech, Kasba-Tadla, Meknès	Maroc	120	Ste-Menehould	6
			121	Lure	7
24	Fez, Ouezzan, Taza, Dar-Caïd, Meidboh	Maroc	122	Toul	20
			123	Casablanca, Fez, Meknès, Taza	Maroc
25	Constantine, Tébessa, Batna.	Algérie	124	Epinal	20
26	Tunis, Bizerte, Gabès	Tunisie	125	Dienza, Morhange	20
27	Alger, Orléansville	Algérie			

Compagnies Régionales du Train.

1	Lille	1	11	Nantes	11
2	Amiens	2	12	Limoges, camp de la Courtine	12
3	Rouen	3			
4	Le Mans	4	13	Clermont-Ferrand	13
5	Orléans	5	14	Lyon	14
6	Metz	6	15	Marseille	15
7	Besançon, camp de Valdahon	7	16	Montpellier, camp de Larzac	16
8	Dijon	8	17	Toulouse	17
9	Tours	9	18	Bordeaux, camp de Souge	18
10	Rennes, camp de Coëtquidan	10	20	Nancy, Strasbourg	20

Compagnie d'École.

21	Saumur	9

Compagnies de Camp.

	Camp de Châlons	6		Camp de Mailly	8
6	Camp de Tahure	6			

GÉNIE

Régiments du génie.

1	Strasbourg, Besançon	20 et 7
2	Metz	6
3	Arras	1
4	Grenoble	14
5	Versailles 1 détach. à Chartres *(sapeurs de chemins de fer)*.	G. M. P.
6	Angers	9
7	Avignon	15
8	Versailles, Mont-Valérien	Paris
15	Toul	20
18	Nancy	20
28	Montpellier	16

Bataillons formant corps.

31	Rabat, Marrakech, Meknès Taza, Fez	Maroc
32	Hussein-Dey	Algérie
33	Beyrouth, Alep, Damas	A. F. L.
34	Bizerte	Tunisie
41	Rabat, Meknès, Casablanca, Fez	Maroc
45	Hussein Dey	Algérie
51	Rabat	Maroc

Compagnies autonomes.

2	Amiens	2
4	Le Mans	4
11	Nantes	11

AÉRONAUTIQUE

A. — Régiments d'Aviation.

2	Strasbourg	20	33	Camp de Châlons, Tours, Châteauroux, Nancy	6, 9 et 20
3	Châteauroux	9			
11	Metz	6	34	Le Bourget	Paris
12	Reims	6	35	Bron, près Lyon	14
21	Malzéville, près Nancy	20		Rabat, Fez, Marrakech, Meknès, Assaka	Maroc
22	Chartres	4	37		
31	Tours	9	38	Thionville	6
32	Longvic-les-Dijon	8	39	Beyrouth, Rayack, Muslimie, Rakka, Deir-es-Zor, Damas	A. F. L.

Groupes d'Aviation formant corps.

1	Hussein-Dey	Algérie 18		Escadrille d'aviation	Indochine
2	La Sénia			Esc. d'av. Bammako	A. O. F.
3	Sétif			Esc. d'av. a Tananarive	Madagascar
4	El-Aouina	Tunisie			
36	Pau				

C. — Régiments d'Aérostation.

1	Compiègne	2 et 20	2	Toulouse et Metz	17 et 6
	Épinal				

D. — Ouvriers d'Aéronautique.

1er Groupe d'ouvriers d'aéronautique :

Paris (Et.-Maj.)	G. M. P.
Villacoublay (1re Cie)	G. M. P.
Nanterre (2e Cie)	G. M. P.
Saint-Cyr (3e et 5e Cies)	G. M. P.
Dugny (4e Cie)	G. M. P.
Romorantin (6e Cie)	5
Romilly-sur-Seine (7e Cie)	8
Longvic-les-Dijon (8e Cie)	8

2e Groupe d'ouvriers d'aéronautique :

Istres (Ét.-Maj., 1re et 2e Cies)	15

3e Groupe d'ouvriers d'aéronautique :

Versailles (Ét.-Maj., 1re et 2e Cies)	G. M. P
4e Groupe :	
Cazaux (Ét.-Maj. et 1re Cie)	18
5e Groupe :	
Avord (Ét.-Maj., 1re et 2e Cies)	5
13e Cie d'ouv. d'aéronautique (formant corps) Bordeaux	18
Cie d'ouv. d'aérostation : Chalais Meudon	G. M. P.

E. — Divers.

Compagnie de météorologie militaire. Fort de Saint-Cyr ..... G. M. P.

SECTIONS de COMMIS et OUVRIERS D'ADMINISTRATION

1, Lille ; 2, Amiens ; 3, Rouen ; 4, Le Mans ; 5, Orléans ; 6, Verdun ; 7, Besançon ; 8, Dijon ; 9, Tours ; 10, Rennes ; 11, Nantes ; 12, Limoges ; 13, Clermont-Ferrand ; 14, Lyon ; 15 Marseille ; 16, Montpellier ; 17, Toulouse ; 18, Bordeaux ; 19, Alger ; 20, Oran ; 21, Philippeville ; 22, Paris ; 23, Nancy ; 25, Tunis ; 32 Casablanca ; 33, Beyrouth.

SECTIONS d'INFIRMIERS MILITAIRES

1, Lille ; 2, Amiens ; 3, Rouen ; 4, Le Mans ; 5, Vendôme . 6, Verdun ; 7, Dôle ; 8, Dijon ; 9, Châteauroux ; 10, Rennes ; 11, Nantes ; 12, Limoges ; 13, Clermont-Ferrand ; 14, Lyon ; 15. Marseille ; 16, Lunel ; 17, Toulouse ; 18, Bordeaux ; 19, Alger ; 20, Oran ; 21, Bône ; 22, Paris ; 23, Toul ; 25, Tunis ; 32, Casablanca , 33, Beyrouth.

GENDARMERIE

A. — Gendarmerie départementale (Légions).

1, Lille ; 2, Amiens ; 3, Rouen ; 4, Le Mans ; 5, Orléans ; 6, Châlons-sur-Marne ; 7, Besançon ; 8, Bourges ; 9, Tours , 10, Rennes ; 11, Nantes ; 12, Limoges ; 13, Clermont-Ferrand ; 14. Lyon ; 15, Marseille ; 16, Montpellier ; 17. Toulouse ; 18, Bordeaux ; 19, Alger ; 20, Nancy ; Lég. de Paris : Paris. Garde Républ. : Paris. Lég. d'Alsace-Lorraine : Strasbourg. Lég. du Maroc : Rabat. Cie de Tunisie : Tunis. Cie autonome de la Corse : Bastia.

B. — Garde républicaine mobile.

1re Légion. — Etat-Major à Paris. 6e Cie : Saint-Denis ; 7e Cie : Noisy ; 8e Cie : Melun ; 9e Cie : Rosny ; 14e Cie : Gravelines ; 15e Cie : Beauvais.

2e Legion. — Etat-Major à Joué-les-Tours. 1re Cie : Le Havre ; 2e Cie : Cherbourg ; 3 Cie : Falaise ; 4e Cie : Vitré ; 5e Cie : Brest ; 6e Cie : Joué-les-Tours ; 8e Cie : Nantes ; 9e Cie : Ancenis ; 10e Cie : Mérignac.

3e Légion — Etat-Major à Lyon. 1re Cie : Troyes ; 2e Cie : Beaune ; 3e Cie : St-Etienne ; 4e Cie : Moulins ; 5e Cie : Limoges ; 6e Cie ; Perigueux ; 7e Cie : Marseille ; 8e Cie : Lyon : 9e Cie : Grenoble ; 10e Cie : Rodez.

4e Légion. — Etat-Major à Nancy, 1re Cie : Strasbourg ; 2e Cie : Baccarat ; 3e Cie : Bruyères ; 4e Cie : St-Avold ; 5e Cie : Nancy ; 6e Cie : Verdun ; 7e Cie : Lérouville ; 8e Cie : Bar-le-Duc ; 9e Cie : Belfort ; 10e Cie : Langres.

C. — Détachements divers.

Prévôté de l'Armée du Levant : Beyrouth. Force publique du corps d'occupation de Chine Tien-Tsin ; Détachements : Annam-Tonkin (Hanoï), Cochinchine-Cambodge (Saïgon), la Martinique (Fort-de-France), la Guadeloupe (la Basse-Terre), la Guyane Française (Cayenne), la Réunion (St-Denis), la Nouvelle-Calédonie (Nouméa), Sénegal (Dakar), Océanie (Papeete), St-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre), Cameroun (Douala), Côte des Somalis (Djibouti), Inde-Française (Pondichéry).

TROUPES COLONIALES

Infanterie

N°	DÉSIGNATION	RÉG.
	Rég. d'infanterie coloniale.	
2	Régt : Brest	10
3	— Rochefort, Bordeaux, Marennes	18
9	Régt : Hanoï, Haïphong, Langson	Indochine
11	Régt : Saïgon, Cap-St-Jacques	Indochine
16	Régt : Tien-Tsin, Pékin	Corps d'occup. de Chine
21	— Paris	Paris
22	— Aix	15
23	— Paris, Dreux	Paris et 4
	Régt d'infie col. du Maroc : Rabat, Oued-Zeni Nou-Nizer	Maroc
	Bon d'infie col. de l'A. O F. : Thies, Dakar	A. O. F.
100	Batn de marche d'infie col. : Queng-Yen	Tonkin
103	Batn de marche d'infie col. (mixte) : Shanghaï, Canton, Hankeou	Chine
104	Bon de marche d'infie col. (mixte) : Shanghaï	
	Cie d'infie col. de la Martinique : Fort-de-France	Antilles
	Cie d'infie col. de la Guadeloupe : Camp Jacob	
	Cie mixte de la Guyane : Cayenne	
	Cie mixte de la Nouvelle-Calédonie : Nouméa	
	Tirailleurs coloniaux.	
4	Régt de tirailleurs sénégalais : Toulon, Fréjus	15
5	Régt de tirailleurs sénégalais : Fez, Missour, Bou-Denib	Maroc
6	Régt de tirailleurs sénégalais : Casablanca, Agadir, Marrakech	Maroc
8	Régt de tirailleurs sénégalais : Toulon, Marseille	15
10	Régt de tirailleurs sénégalais : La Goulette, Tunis, Bizerte.	Tunisie
12	Régt de tirailleurs sénégalais : La Rochelle, Saintes	18
18	Régt de tirailleurs sénégalais : Alger, Koléa, Cherchell	Algérie
14	Régt de tirailleurs sénégalais : Mont-de-Marsan, Tarbes	18
15	Régt de tirailleurs sénégalais : Philippeville, Biskra, Djidjelli	Algérie
16	Régt de tirailleurs sénégalais : Montauban, Castelsarrazin, Cahors	17
17	Régt de tirailleurs sénégalais : Beyrouth, Alep, Damas	Levant
18	Régt de tirailleurs sénégalais : Gabès, Médenine, Sfax	Tunisie
24	Régt de tirailleurs sénégalais : Perpignan, Séte	16
41	Régt de tirailleurs malgaches : Fontenay-le-Comte et La Roche-sur-Yon	11
42	Régt de tirailleurs malgaches : Périgueux, Bergerac.	2
51	Régt de tiraill. indochinois : Carcassonne, Pamiers	16 et 17
52	Régt de tiraill. indochinois : Agen, Auch	17
1	Régt de tiraill. tonkinois : Hanoï, Lao-Kay, Phong-Saly	Indochine
2	Régt de tiraill. tonkinois : Haïphong, Kien-An, Sept-Pagodes	
3	Régt de tiraill. tonkinois : Bac-Ninh, Lang-Son, Tao-Bang	
4	Régt de tiraill. tonkinois : Nam-Dinh, Yen-Bay, Ha-Giang	
	Bataillon mixte de l'Annam : Hué, Tourane	
	Régt de tiraill. annamites : Saïgon, Thudaumot, Mytho	
	Bataillon de tiraill. cambodgiens : Pnom-Penh	
1	Régt de tiraill. sénégalais : St-Louis	Afrique Occidentale Française
2	Régt de tiraill. sénégal. : Kati.	
7	— — Dakar, Ouakam, Tiaroye, Rufisque.	
1	Bon de tirail. sénég. : St-Louis.	
2	— — Tombouctou.	
3	— — Zinder	
4	— — Kindia	
5	— — Abidjan	
6	— — Ouagadougou.	
8	— — Ouidah	

Troupes coloniales *(suite)*.

N°	DÉSIGNATION	RÉG.
	Régt de tiraill. sénégalais du Tchad : Fort-Lamy	A. E. F.
	Bon de tiraill. sénégalais de l'A. E. F. : Libreville	A. E. F.
1	Régt mixte de Madagascar : Tananarive, Majunga	Madagascar
2	Régt mixte de Madagascar : Diégo-Suarez, St-Louis	Madagascar
	Régt de tiraill. malgaches : Tamatave	Réun. Madagascar
	Cie de cipaye de l'Inde	Pondichéry
	Cie mixte d'infanterie colon1e.	Nouméa Tahiti

Artillerie.

1	Régt d'artillerie coloniale : Libourne, Bordeaux	18
2	Régt d'artillerie coloniale : Nîmes, Toulon, Corse	15
3	Régt d'artillerie coloniale : Joigny	8
4	Régt d'artillerie coloniale : Hanoï, Lang-Son, Dap-Cau, Tong	Indochine
5	Régt d'artillerie coloniale : Saïgon	Indochine
6	Régt d'artillerie coloniale : Dakar, St-Louis	A. O. F.
10	Régt d'artillerie coloniale : Rueil	Paris
11	Régt d'artillerie coloniale : Lorient	11
12	Régt d'artillerie coloniale : Agen, Auch	17
	Régt d'artillerie coloniale du Maroc : Meknès, Fez, Taza	Maroc
	Régt d'artillerie coloniale du Levant : Damas, Alep, Deir-ez-Zoor, Beyrouth, Souéida	Levant
	Groupe mixte d'artillie colo-niale : Tien-Tsin, Shanghaï	Chine
	Sections d'artillerie de monta-gne : Kati, Ouagadougou	A. O. F.
	Sections d'artillie détachées : Tchad, Brazzaville	A. E. F.
	Groupe d'artillerie coloniale de Diégo-Suarez	Madagascar
	Bies d'artillerie coloniale de l'Emyrne : Tananarive	Madagascar
	Bie d'artillie coloniale de la Martinique : Fort-de-France	Antilles
	Cie d'ouvriers d'artillerie co-loniale malgache indochi-noise : Marseille	15
6	Cie mixte d'ouvr. d'artillerie coloniale : Hanoï	Indochine
7	Cie mixte d'ouvr. d'artillerie coloniale : Saïgon	Indochine
8	Cie mixte d'ouvr. d'artillerie coloniale : Dakar	A. O. F.
10	Cie mixte d'ouvr. d'artillerie coloniale : Tananarive	Madagascar
11	Cie mixte d'ouvr. d'artillerie coloniale : Diégo-Suarez	Madagascar
	Détachemt d'ouvr. d'artillerie coloniale : Fort-de-France	Antilles
	Détachemt d'ouvr. d'artillerie coloniale : Brazzaville	A. E. F.
	Cie de chars de combat : Tien-Tsin, Shanghaï	Chine
	Cie de chars légers : Saïgon	Indochine
	Cie de chars légers : Hanoï, Hué	Indochine
	Cie de chars légers : Tananarive	Madagascar
	Escadron d'autos-mitrailleu-ses : Hanoï, Haïphong	Indochine
	Peloton d'autos-mitrailleu-ses : Haïphong	Indochine
	Cie automobile de transport : Hanoï	Indochine
	Détachemt automobile de transport : Saïgon	Indochine
	Formation automobile de l'A. O. F. : Dakar	A. O. F.
	Groupemt de transport auto-mobile colonial : Istres	15

Divers

N°	DÉSIGNATION	RÉG.
	Cie de Secr. d'E.-M. des trou-pes coloniales : Paris	Paris
	Détachemts de Secr. d'E.-M. des troupes coloniales : Hanoï, Saïgon	Indochine
	Détachemts de Secr. d'E.-M. des troupes coloniales : Dakar	A. O. F.
	Détachemts de Secr. d'E.-M. des troupes coloniales : Braz aville	A. E. F.
	Détachemts de Secr. d'E.-M. des troupes coloniales : Fort-de-France	Antilles
	Section mixte des C. O. A. coloniaux : Marseille	15
	Détachemts des C. O. A. colo-niaux : Dakar	A. O. F.
	Détachemts des C. O. A. colo-niaux : Brazzaville	A. E. F.

Divers *(suite)*.

N°	DÉSIGNATION	RÉG.
	Section mixte d'infirmiers coloniaux : Marseille	15
	Détachemts d'infirmiers coloniaux ; Hanoï, Saïgon	Indochine
	Détachemts d'infirmiers coloniaux : Dakar	A. O. F.
	Détachemts d'infirmiers coloniaux : Brazzaville	A. E. F.
	Détachemts d'infirmiers coloniaux : Tananarive	Madagascar
	Cie de télégraphistes coloniaux : Montauban	17
	Cie mixte de télégraphistes coloniaux : Saïgon	Indochine
	Détachemt de télégraphistes coloniaux : Tien-Tsin	Chine
	Dépôts des isolés des troupes coloniales : Marseille	15
	Annexes : Bordeaux et La Palisse (18), St-Nazaire (11), Le Havre (3)	
	Dépôt des isolés des troupes coloniales : Casablanca (Maroc), Beyrouth (Levant), Dakar (A. O. F.), Haïphong	Indochine
	Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux : Fréjus	15
	Centre de transition des indigènes coloniaux : Fréjus	15
	Dépôts de transition Conakry, Abidjan, Cotonou	A. O. F.
	Dépôts de transition : Brazzaville	A. E. F.
	Dépôts de transition : Tamatave	Madagascar
	Dépôts de transition : Haïphong	Indochine
	Ec. d'application du Service de santé des troupes coloniales : Marseille	15
	Ec. d'enfants de troupes : Viétri-Thudaumot, Pnom-Penh	Indochine
	Ec. d'enfants de troupes : St-Louis, Kati	A. O. F.
	Ec. d'élèves sous-off. indigènes : St-Louis, Kati	
	Ecole d'enfants de troupe : Tananarive	A. E. F.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

LA FINANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FRANCE

Ah ! pauvres de nous ! Nous croyons tout connaître des forces de la planète. Et nous ne connaissions rien des plus redoutables d'entre elles... Elles sont aux mains de sept à huit hommes dont la foule serait bien embarrassée d'épeler les noms et qui, plus puissants que César et que Napoléon, déterminent le sort du globe. Ils dominent les chefs d'Etat, asservissent les gouvernements, pèsent sur le change, font monter et descendre la révolution.

Stéphane LAUZANNE, *Le Matin* (1923).

DECEMBRE

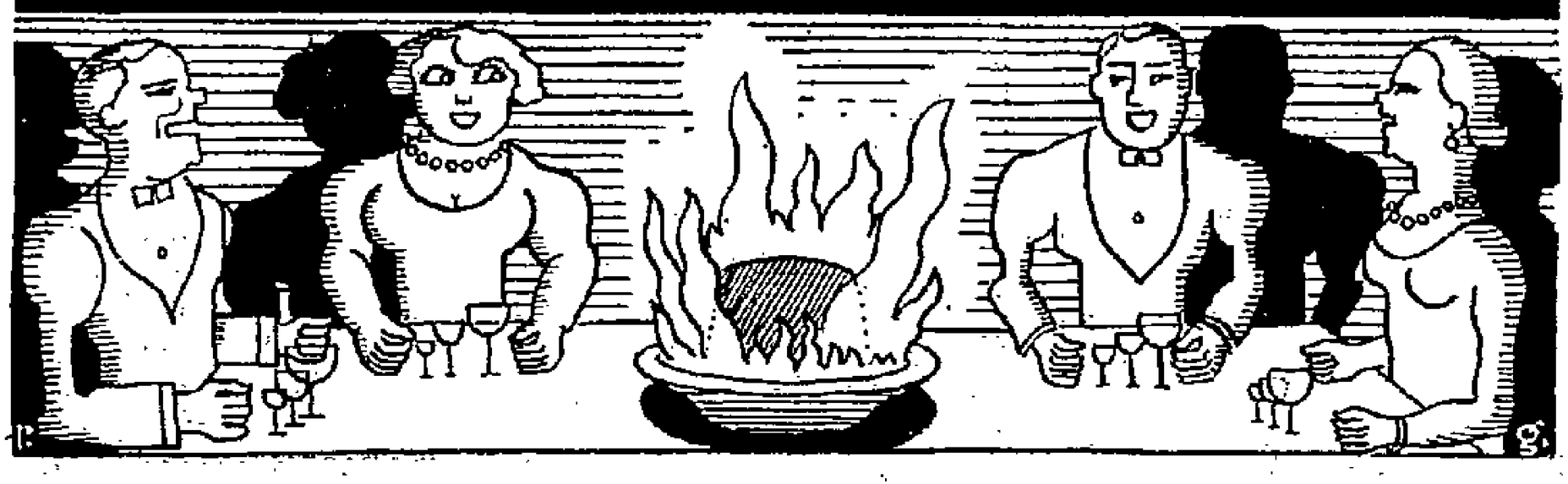

« *Convier quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit.*

BRILLAT-SAVARIN.

Alphorisme XX.

« Il est vrai qu'il n'est de bon beefsteak que fait sur le gril, il est vrai qu'il n'est de bon gigot que rôti à la broche.

EDOUARD POMIANE.

Dinde truffée cuite à la broche

La bête doit être jeune, bien en chair et tendre; (la dinde est préférée au dindon comme étant plus délicate). Achetez-la sans abatis. Nettoyez bien deux douzaines de truffes et les pelez; faites-les cuire dans dans un peu de vin de madère.

Hachez les moins belles truffes et faites-les entrer dans la composition d'une farce bien moelleuse faite de blanc de volaille, de foies gras d'oie et de petit lard, le tout haché et pilé; sel, poivre; un peu de laurier, au goût.

Faites cuire cette farce à petit feu pendant un quart d'heure ; laissez refroidir. Remplissez-en la dinde, non pas trop, et laissez-la mortifier et se parfumer pendant deux ou trois jours ; on peut aussi, avec un peu d'adresse, faire pénétrer sous la peau, quelques rondelles de ruces coupées très minces.

Les pelures de truffes (qu'il faut toujours utiliser) seront hachées, puis mêlées à une partie du foie gras, qu'on a dû réserver et qu'on écrase; après quoi on mouille cette pâte avec le madère de cuisson et on laisse mariner aussi longtemps que la dinde se parfume.

Quand on veut rôtir la dinde, on joint la farce de l'intérieur au foie mélangé aux pelures de truffes et au madère ; on mélange bien le tout et on en farçit la dinde.

Puis on la barde et on la fait cuire à la broche en l'enveloppant d'un papier beurré.

La cuisson dure environ deux heures. On enlève le papier beurré vers la fin pour que le rôti prenne couleur.

On envoie le jus de cuisson dans une saucière.

NOTIONS sur le SERVICE des POSTES

(Régime Intérieur et Régime International)

Réglementation en vigueur au 1er Juin 1930. — Tenir compte éventuellement des modifications susceptibles d'être apportées par des lois ou règlements postérieurs à cette date.

RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES

Sur les lettres pour Paris et pour Lyon, indiquez le numéro de l'arrondissement ; leur acheminement rapide s'en trouvera facilité.

Sur les lettres à destination de la province, indiquez le département.

Si vous voulez que votre courrier parte sans retard, portez-le à la boîte aux lettres dès qu'il est prêt, n'attendez pas la dernière heure.

Collez le timbre en haut et à droite de l'enveloppe, du côté de l'adresse, et jamais au verso.

Indiquez vos nom et adresse sur vos envois soit, au recto, en haut et à gauche de l'enveloppe, soit, au verso, dans la partie supérieure.

L'expéditeur peut rectifier l'adresse de sa correspondance ou en réclamer le retrait. S'adresser à la poste pour les formalités à remplir.

Pour les maisons importantes, l'affranchissement des correspondances peut être effectué au moyen de « machines à affranchir » ou de timbres-poste oblitérés d'avance.

Les échanges de figurines hors d'usage et des coupons-réponse franco-coloniaux, intercoloniaux et internationaux sont opérés dans tous les bureaux de poste contre des timbres-poste.

L'affranchissement des télégrammes (du régime intérieur, seulement) peut être acquitté en timbres-poste apposés sur la minute ; ces télégrammes peuvent être déposés dans les boîtes aux lettres de toutes catégories, urbaines ou rurales.

Réexpédition des correspondances. — Les demandes de réexpéditions des correspondances et les avis de changements de domicile doivent être adressés aux Receveurs des bureaux intéressés.

Boîtes de commerce. — Les particuliers peuvent être autorisés, sur leur demande, à retirer leur correspondance au guichet du bureau, moyennant le paiement d'une taxe spéciale d'abonnement. Dans les stations de villégiature il est accordé des abonnements dits de saison.

Boîtes aux lettres particulières. — Des boîtes aux lettres privées peuvent être concédées à des sociétés ou à des particuliers, moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

Payement des coupons de rente. — Le payement des coupons de la Rente française et des coupons des Obligations de la Défense Nationale a lieu sans frais pour le porteur. Sont également payés dans les bureaux de poste, les coupons des Obligations 5 % et 4 % émises par les P.T.T.

Payement des pensions à la charge du Trésor. — Se renseigner dans les Bureaux de Poste.

REGIME INTERIEUR

France, Algérie, Tunisie, Maroc français (y compris Tanger) et colonies françaises,

Lettres ordinaires et paquets clos, papiers de commerce et d'affaires. — Jusqu'à 20 gr. **50 c.** ; au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. **75 c.** ; au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. **1 fr.** ; au-dessus de 100 gr. augmentation de **40** c. par 100 gr.

Poids maximum : 1 kil. 500. Dimension maxima : 45 c/m sur chaque côté. Sous forme de rouleau, 75 c/m. de long sur 10 c/m de diamètre.

Factures, relevés de comptes ou de factures, bordereaux d'expédition, notes d'honoraires, certificats de vie et quittances de retraites ouvrières et paysannes. — Jusqu'à 20 gr. **40 c.** ; au-dessus de 20 gr. tarif des lettres. Sous bande, sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert.

Cartes postales ordinaires. — Simples **40 c.** ; avec réponse payée **80 c.** ; 10 à 15 c/m de largeur, 7 à 10,5 c/m de hauteur.

Cartes postales illustrées. — Tarif général **40 c.**

Tarif réduit à **15 c.** pour les cartes ne portant que la date, la signature et l'adresse de l'expéditeur et 5 mots au plus de correspondance.

Cartes dites « Mignonnettes ». — Ces cartes qui n'ont pas les dimensions des cartes postales sont, au point de vue de la taxe, traitées comme suit : Tarif des imprimés quand elles ne portent que les mentions imprimées ou manuscrites admises sur les imprimés ; tarif des lettres dans tous les autres cas.

Cartes de visite. — 1° Cartes de visite ne contenant que les indications imprimées ou manuscrites autorisées sur les imprimés, **15 c.** ; 2° cartes de visite portant, manuscrits, des souhaits, félicitations, remerciements, compliments de condoléances ou autres formules de politesse exprimés en 5 mots ou au moyen de 5 initiales au maximum, **25 c.** ; 3° cartes de visite portant des indications autres que celles visées ci-dessus **50 c.**

Avertissements des régies financières. — La taxe applicable aux avertissements et avis envoyés aux contribuables par les administrations financières est uniformément fixée à **20** c. jusqu'à 50 gr., avec majoration de **70** c. pour les plis recommandés avec accusé de réception.

Echantillons. — Jusqu'à 50 gr. **15** c. ; de 50 à 100 gr. **25** c. ; au delà de 100 gr. augmentation de **20** c. par 100 gr.
Poids maximum : 500 gr. Dimension maxima : 30 c/m sur tous les côtés, ou 45 c/m en longueur si les deux autres dimensions ne dépassent pas 15 c/m (1).

Imprimés ordinaires (2) (3). — Jusqu'à 50 gr. **15** c. ; au delà de 50 gr. jusqu'à 100 gr. **25** c. ; au delà de 100 gr., augmentation de **20** c. par 100 gr.
Poids maximum : 3 kil. Même limites de dimensions que pour les lettres.

Taxe réduite à **10** c. jusqu'à 20 gr. pour les imprimés présentés à l'affranchissement en numéraire ou affranchis au moyen de timbres oblitérés d'avance ou revêtus d'empreintes de machines à affranchir, déposés en nombre au moins égal à 1.000, triés et enliassés par département et par bureaux de distribution.

Sont taxés comme imprimés ordinaires : a) Les feuilles d'annonces, les prospectus, les catalogues, les almanachs, les ouvrages publiés par livraisons et dont la publication embrasse une période limitée ; **b)** Les journaux ou écrits ou leurs suppléments lorsque plus des deux tiers des uns et des autres sont consacrés à des réclames ou annonces.

Imprimés urgents. — Avec les lettres sont acheminés : les prix courants, mercuriales, cotes de Bourse ou d'offices de publicité et de vente, lettres de convocation et d'invitation, avis de passage des voyageurs de commerce, avis de naissance, de mariage ou de décès, affiches, épreuves d'imprimerie et copies destinées à l'impression dans les journaux, s'ils portent la mention **Urgent** et une taxe additionnelle de **10** c. par objet en plus de la taxe des imprimés ordinaires.

Journaux (4). — Par exemplaire, jusqu'à 60 gr. **2** c., de

---

(1) Pour les échantillons d'étoffe collés sur carte mince, les dimensions peuvent atteindre 0 m. 45.
(2) Bulletins de vote, circulaires et cartes électorales, 1 c. par 25 gr.
(3) Sont autorisées moyennant le paiement d'une taxe supplémentaire de 0 fr. 40 les annotations sur les épreuves d'imprimerie corrigées ou sur les fiches ou étiquettes qui les accompagnent et les indications, sur les catalogues ou nomenclature imprimés, de la quantité et du prix des marchandises demandées.
(4) Les journaux expédiés isolément ou en nombre peuvent être placés sous bande mobile, sous enveloppe ouverte ou retenus par une ficelle ou tout autre procédé d'attache qui en permet la vérification prompte et rapide.

60 gr. à 75 gr. 3 c. ; au-dessus de 75 gr. 1 c. en plus par 25 gr. ; journaux routés : 1 c. jusqu'à 60 gr., 2 c. de 60 à 75 gr., puis 1 c. par 25 gr.

Poids maximum 3 kil. Mêmes limites de dimensions que pour les lettres.

Tarif réduit de moitié pour les journaux circulant dans le département où ils sont imprimés ou dans les départements limitrophes.

Ces tarifs sont réservés aux journaux et écrits périodiques publiés dans un but d'intérêt général, pour l'instruction, l'éducation, l'information du public. Ces publications doivent remplir les conditions ci-après : a) Paraître au moins une fois par trimestre ; b) Satisfaire aux obligations de la loi sur la Presse ; c) Etre préalablement enregistrées à la Direction des Postes dont relèvent le ou les bureaux désignés par l'éditeur pour effectuer le dépôt de ses envois. Cet enregistrement est gratuit.

Impressions en relief à l'usage des aveugles. — Jusqu'à 20 gr. 2 c. ; de 20 gr. à 100 gr. 3 c. ; de 100 gr. à 500 gr. 5 c. puis augmentation de 5 c. par 500 gr

Poids maximum : 3 kil. Dimension maxima : comme les lettres ; sous bande ou sous enveloppe ouverte.

Envois exprès. — Taxe fixe de 2 fr. 50 à percevoir sur l'expéditeur pour tout objet distribuable dans une commune siège d'un établissement de poste comportant un service de distribution ; la taxe est de 6 fr. par objet distribuable dans tout autre commune.

Objets adressés poste restante. — Surtaxe par objet perçue en sus de la taxe ordinaire d'affranchissement ; journaux et publications périodiques 10 c. ; autres objets 30 c.
Quand la surtaxe n'a pas été payée par l'expéditeur, elle est perçue sur le destinataire à moins que celui-ci ne soit titulaire d'une carte d'abonnement.

Abonnement à la poste restante. — Voyageurs de commerce 15 fr. par an ; autres personnes 30 fr. par an.
Cartes d'identité postales. — Prix 5 fr. ; durée de validité 3 ans ; valables dans les régimes intérieur et international.

Coupons-réponse franco-coloniaux. — Sont vendus 60 c. et échangés contre un timbre-poste de 50 c.

Correspondances non affranchies ou insuffisamment affranchies. — La taxe à percevoir sur le destinataire est égale au double de l'affranchissement non acquitté ou de l'insuffisance d'affranchissement. Elle ne peut être inférieure à 10 c. pour les journaux et écrits périodiques ou à 30 c. pour les autres objets.

Les correspondances relatives au service public expédiées par certains fonctionnaires désignés par décret, adressés à des personnes vis-à-vis desquelles les expéditeurs n'ont pas la franchise, donnent lieu seulement à la perception sur le destinataire de la simple taxe non acquittée au départ.

ENVOIS CHARGES ET RECOMMANDES

Droits de recommandation (1). — 1 fr. pour les lettres et paquets clos, les papiers de commerce ou d'affaires et les cartes postales ordinaires et illustrées affranchies à **40** c. ainsi que pour les enveloppes de valeurs à recouvrer ; **60** c. pour les objets affranchis à prix réduit (factures, bordereaux ou avis d'expédition, échantillons, journaux et imprimés.

Lettres, boîtes et paquets clos avec valeurs déclarées.

Maximum 20.000 fr. (2). — 1° Taxe des lettres ; 2° Droit de recommandation 1 fr. ; 3° Droit d'assurance 40 c. jusqu'à **1.000** fr., avec augmentation de **25** c. par **1.000** fr. ou fraction de **1.000** fr. excédant

Conditions d'admission (3) :

1° **Lettres.** — Poids et dimensions des lettres ordinaires. Les lettres chargées doivent être présentées close d'avance, elles doivent être mises sous enveloppes scellée de cachets de cire fine, de bonne qualité et de même couleur (4). L'empreinte en relief ou en creux de tous les cachets doit être uniforme et reproduire un signe particulier à l'expéditeur, la partie du cachet présentant l'empreinte doit porter sur les plis. Le nombre des cachets, qui ne doit pas être inférieur à deux, peut être porté à cinq et même au delà si le préposé juge ce nombre nécessaire. L'empreinte d'un cachet comprend outre la marque particulière de l'expéditeur toutes les autres parties de ce cachet, y compris le cordon ou le bord extrême.

2° Boîtes. — Longueur 30 c/m ; largeur et hauteur 10 c/m ;

---

(1) Indemnité en cas de perte et sauf le cas de force majeure · 50 fr. pour les lettres, paquets clos, cartes postales et envois de valeurs à recouvrer ; 25 fr. pour les objets affranchis à prix réduit.

(2) Maximum limité à 1.000 fr. pour les documents dépourvus de valeur intrinsèque et pour les paquets-poste avec valeur déclarée.

(3) La déclaration doit être portée d'avance sur la partie supérieure de la suscription, en toutes lettres et en francs et centimes, sans rature ni surcharge même approuvée. — Maximum de l'indemnité en cas de perte : montant de la valeur déclarée.

(4) Il est interdit pour les envois de lettres avec valeur déclarée de faire usage d'enveloppes à fenêtre transparente ou entièrement transparentes ou à bords coloriés, de cachets métalliques ou de procédés de fermeture autres que la cire, et de coller des étiquettes sur les enveloppes elles-mêmes. Les timbres-poste doivent être espacés les uns des autres et ne peuvent être repliés sur les deux côtés de l'enveloppe.

épaisseur des parois des boîtes en bois 8 m/m au minimum. Le poids n'est pas limité.

Les boîtes chargées doivent être présentées closes d'avance ; papier blanc dessus et dessous, croisé de ficelle, cachets en cire fine avec empreinte uniforme particulière à l'expéditeur sur les quatre faces latérales. Nœud de la ficelle pris sous un cachet.

3° Paquets clos. — Tous objets de valeur, à l'exception des objets en métaux précieux, des billets de banque et des valeurs papiers de toute nature. Mêmes taxes que pour les lettres V. D. Maximum de la déclaration : **1.000** fr. L'emballage, muni de cachets ou de plombs à sceller, doit être suffisant pour protéger l'envoi.

Valeurs à recouvrer. — Maximum illimité (sauf relations avec les bureaux de la zone française du Maroc : **10.000** fr. ; avec Colonies : **500** fr. à **5.000** fr. suivant la Colonie).

A l'expédition, taxe des lettres ordinaires augmentée d'un droit de recommandation de 1 fr.

Au règlement de compte, prélèvement sur les fonds recouvrés :

1° D'un droit d'encaissement calculé comme suit : Jusqu'à **100** fr. **25** c. par 20 fr. ou fraction de 20 fr. ; de 100 fr. 01 à 500 fr. **1** fr. **75** ; au-dessus de 500 fr. **1** fr. **75** pour les premiers 500 fr. plus **50** c. par 500 fr. ou fraction de 500 fr. excédant.

2° D'un droit de **60** c. par valeur impayée.

3° Du droit ordinaire des mandats-poste, sauf dans le cas où le bénéficiaire a demandé que la somme recouvrée soit inscrite à son compte courant postal. Il est alors perçu une taxe de **50** c.

Les enveloppes contenant les règlements de compte ne sont soumises à aucune taxe d'affranchissement.

Les valeurs à recouvrer soumises à la formalité du protêt sont passibles d'une taxe de 5 fr. quel que soit le montant des effets.

Envois contre remboursement. — Maximum **5.000** fr. (**500** fr. à **5.000** fr. dans les relations avec les Colonies).

Le droit d'encaissement, le droit de commission et le droit de présentation dont sont passibles les valeurs à recouvrer (voir ci-dessus) sont applicables aux envois contre remboursement du régime intérieur français.

Les cartes remboursement du service des chèques postaux et celles du service alsacien et lorrain sont assujetties à ces mêmes droits.

Avis de réception des objets chargés ou recommandés. — **75** c. si l'avis de réception est demandé au moment du dépôt de l'objet, **1** fr. **50** si l'avis de réception est demandé postérieurement au dépôt de l'objet.

Correspondances des Militaires. — La franchise pour

l'expédition des deux lettres simples par mois est acquise aux sous-officiers et soldats en activité de service des armées de terre et de mer et de l'armée coloniale.

Les lettres ne dépassant pas 20 gr. et non recommandées provenant ou à l'adresse des troupes en opérations hors de France (armée du Rhin, d'Orient, de Chine et du Maroc), sont admises à circuler en franchise.

Mandats-poste (1). — Le montant des mandats est actuellement illimité pour la France, l'Algérie et la Tunisie. Il est de 10.000 fr. pour les bureaux de la zone française du Maroc et de 500 à 5.000 fr. dans les relations avec les Colonies françaises.

Le droit de commission à percevoir se compose : 1° d'une taxe fixe de 40 c. applicable à tous les mandats ; 2° d'un droit calculé comme suit : jusqu'à 100 fr., 5 c. par 5 fr. ou fraction de 5 fr. ; de 100 fr. 01 à 500 fr. 1 fr. pour les premiers 100 fr., pour le surplus 50 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr. ; de 500 fr. 01 à 1.000 fr., 3 fr. pour les premiers 500 fr., pour le surplus 25 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr. ; au-dessus de 1.000 fr., 4 fr. 25 pour les premiers 1.000 fr., pour le surplus 25 c. par 250 fr. ou fraction de 250 fr.

Dans le régime intérieur et dans les relations franco-coloniales, les mandats-poste ordinaires dont le montant ne dépasse pas 20 fr. sont délivrés, sans autres indications que la date d'émission et le montant de la somme à payer.

Les mandats d'abonnement aux journaux, revues, etc..., sont passibles d'un droit additionnel de 50 c. par abonnement, indépendamment du droit fixé pour les mandats ordinaires.

Mandats coloniaux. — Les mandats échangés entre la France et l'Algérie d'une part, et les Colonies françaises d'autre part, sont soumis aux mêmes droits que ceux du régime intérieur français.

Dans les relations entre la France l'Algérie et les Colonies françaises, d'une part, et les bureaux français d'Alexandrie et de Port-Saï : tarif spécial (se renseigner à la Poste).

Le tarif intérieur est applicable aux mandats à destination des bureaux de la Tunisie et de la zone française du Maroc. Sont maintenues les dispositions antérieures, relatives à l'établissement d'une taxe supplémentaire de change entre la France et l'Algérie d'une part, et les colonies françaises d'autre part.

Mandats payables à domicile (1). — Les mandats-cartes et les mandats-lettres n'excédant pas 5.000 fr. sont payables à domicile. Ils sont soumis, en plus du droit fixé pour les mandats ordinaires, à une taxe de factage de 50 c. et

---

(1) Délai de prescription du mandat : 2 ans.

à une surtaxe de 30 c., si les mandats sont adressés poste restante. Ils sont munis d'un coupon de correspondance destiné à être remis au destinataire.

Mandats-Contributions. — Ils sont applicables aux contributions directes, à l'impôt sur le chiffre d'affaires et à certaines contributions indirectes. — La taxe est de 25 c. jusqu'à 10 fr., 50 c. de 100 fr. 01 à 1.000 fr. et 1 fr. au-dessus de 1.000 fr — Les demandes d'avis de payement ne sont pas admises

Mandats télégraphiques. — Maximum (France, Algérie et Tunisie) : 5.000 fr. pour les bureaux de plein exercice, pour les établissements de facteur-receveur, ainsi que pour la plupart des agences postales. (Pour les quelques exceptions, se renseigner à la Poste) ; — 2.000 fr. pour les recettes auxiliaires spécialement autorisées. — Taxe à percevoir : 1° Droit postal des mandats ordinaires. — 2° Taxe télégraphique correspondant au texte du mandat. — 3° Frais accessoires afférents aux indications éventuelles. Ces mandats peuvent également être payés à domicile sur la demande de l'expéditeur ou du destinataire, moyennant une taxe de factage de 50 c.

Mandats de recouvrement. — Droits à prélever sur chaque valeur recouvrée : 1° Droit d'encaissement (voir valeurs à recouvrer). — 2° Droit ordinaire des mandats-poste. Les enveloppes contenant les règlements de compte ne sont soumises à aucune taxe d'affranchissement.

CHEQUES POSTAUX

Un compte courant postal est ouvert, moyennant le versement d'un dépôt de garantie de 5 fr., à toute personne, association, société, maison de commerce, groupement de fait, etc., dont la demande a été agréée. Les sommes en compte courant ne sont pas productives d'intérêt.

Versements. — Les versements effectués par le titulaire ou par des tiers, au moyen du mandat-carte de versement, du mandat-lettre ou du mandat ordinaire sont assujettis à une taxe fixe de 50 c. quel qu'en soit le montant. Le montant des versements est illimité.

Les titulaires de comptes courants peuvent, s'ils expédient des valeurs à recouvrer ou des envois contre remboursement, demander, au moyen d'une mention portée sur le bordereau ou la déclaration d'expédition, que le montant du recouvrement soit porté au crédit de leur compte. La taxe applicable aux mandats de recouvrement est de 50 c. ; il est perçu, en outre, le droit ordinaire d'encaissement (voir valeur à recouvrer).

Retraits. a). — Effectués par le titulaire à son profit au

moyen de chèques nominatifs : **10 c.** par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr., avec minimum de perception de **50 c.**

b) Paiements en espèces par chèques d'assignation ou chèque au porteur : 1° Au profit de tiers résidant en France ou en Algérie : jusqu'à 20 fr. : **45 c.** ; de 20 fr. 01 à 100 fr. : **45 c.** pour les premiers 20 fr. et pour le surplus **5 c.** par 5 fr. ou fraction de 5 fr. Au dessus de 100 fr. :

Jusqu'à 200 fr. : **1** fr. 65 ; 300 fr. : 2 fr. **15** ; 400 fr. : **2** fr. **65** ; 500 fr. : **3** fr. **15** ; 600 fr. : **3** fr. **40** ; 700 fr. : **3** fr. **65** ; 800 fr. : **3** fr. **90** ; 900 fr. : **4** fr. **15** ; 1.250 fr. : **4** fr. **40** ; au-dessus **25** c. par 250 fr.

En sus, taxe d'expédition et de factage de **50** c. applicable seulement aux chèques d'assignation ayant fait l'objet d'un transport postal.

2° Au profit de personnes se trouvant dans les pays de protectorat et les colonies françaises (droits ordinaires des mandats).

3° Au profit de personnes se trouvant à l'étranger (droits ordinaires des mandats à destination de ces pays).

Les chèques de paiement sont transformés en mandats-cartes payables à domicile jusqu'à concurrence de 5.000 fr. Au-dessus de cette somme, ils sont payables au guichet. Leur montant est illimité.

Virements. — Les chèques de virement permettent de transférer une somme quelconque d'un compte au crédit d'un autre compte. Il est perçu pour chacun d'eux une taxe uniforme de **25 c.** prélevée uniquement sur le compte débité. Toutefois, les chèques de virement tirés sur les comptes particuliers locaux au profit des Receveurs des Postes, et dont le montant doit être remis en espèces au tireur acquittent la taxe des chèques nominatifs indiqués ci-dessus.

Les mandats-cartes de versement et de paiement ainsi que les chèques de virement peuvent, sans taxe supplémentaire, recevoir au verso du coupon une correspondance à l'adresse du bénéficiaire.

Relevé journalier d'opérations. — Les titulaires de comptes courants sont informés gratuitement, chaque jour, des opérations de crédit et de débit affectant leur compte courant.

Compte particulier local, lettres de crédit, carte-remboursement, virements internationaux. — Demander à l'Administration l'instruction à l'usage des titulaires de comptes courants postaux.

Changement d'intitulé de compte courant. — Tout changement de l'espèce donne lieu à la perception d'une taxe fixe de **1 fr. 50** prélevée d'office sur l'avoir du compte.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

Versement de **1** franc à **12.000** francs.

Le maximum est porté à 50.000 fr. pour les sociétés de secours mutuels et les institutions autorisées. — L'intérêt annuel de **3** fr. **25** pour 100 part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le versement. — Un livret national est délivré gratuitement au déposant.

Les remboursements peuvent être demandés et autorisés par poste ou télégraphe. En outre, tout titulaire de livret peut obtenir, sur sa demande, des remboursements à vue dans un bureau de poste ou établissement de facteur-receveur de son choix.

REGIME INTERNATIONAL

Lettres ordinaires (1). — Jusqu'à 20 gr. **1** fr. **50** ; au-dessus de 20 gr., augmentation de **90** c. par 20 gr.

Poids maximum : 2 kil. Dimensions maxima : 45 c/m sur chaque côté, ou, sous forme de rouleau, 75 c/m de longueur sur 10 c/m de diamètre.

Papiers d'affaires. — Par 50 gr. ou fraction de 50 gr. : **30** c. avec minimum de perception de **1** fr. **50.**

Poids maximum et dimensions maxima : comme pour les lettres.

Cartes postales (1). — Simples **90** c. ; avec réponse payée **1** fr. **80.**

Cartes dites « Mignonnettes ». — Les cartes de l'espèce, dites de Noël et de Nouvel An, sont classées dans la catégorie des imprimés à la condition de ne pas porter d'autres mentions manuscrites que celles prévues au renvoi **2.**

Echantillons. — Jusqu'à 100 gr., **60** c. Puis **30** c. par 50 gr.

Poids maximum : 500 gr. Dimensions 45 c/m de long sur 20 de large et 10 d'épaisseur. Sous forme de rouleau : 45 c/m de long sur 15 de diamètre.

Petits paquets. — **90** c. par 50 gr. ; minimum de perception 3 fr.

Poids maximum : 1 kil. Dimensions, comme les échantillons.

Nota. — Admis seulement pour certains pays. (Se renseigner dans les bureaux de poste).

---

(1) Entre les bureaux français et les bureaux belges, suisses et espagnols distants les uns des autres de 30 kilomètres au maximum : 60 c. par 20 gr. pour les lettres et pour les cartes postales.

Canada et Luxembourg. — *Lettres :* jusqu'à 20 gr. 75 c., au-dessus de 2 rg. augment. de 50 c. par 20 gr. ou fract. — Poids maximum : 2 kgs. — *Cartes-postales :* simples 50 c. ; avec réponse payée 1 fr. — *Papiers d'affaires :* Par 50 gr. 30 c. avec minimum de perception de 75 c.

Journaux et imprimés ordinaires (1). — **30** c. par 50 gr. Mêmes conditions de poids et de dimensions que pour les lettres. Les volumes imprimés expédiés isolément peuvent atteindre 3 kilos.

Impressions en relief à l'usage des aveugles. — Par 1.000 gr. ou fraction de 1.000 gr. : **30** c.

Poids maximum : 3 kilos. Dimensions maxima comme pour les lettres.

Objets non affranchis ou insuffisamment affranchis. — En cas de non affranchissement ou d'insuffisance d'affranchissement, taxe double de l'affranchissement manquant, avec minimum de perception de **60** c.

Coupons-réponse. — Sont vendus **2 fr. 25** pour être échangés à destination, contre les timbres-poste représentant l'affranchissement d'une lettre simple pour l'étranger. Les coupons étrangers présentés à l'échange donnent lieu à la délivrance de **1** fr. **50** de timbre-poste.

Objets recommandés de toute nature et envois contre remboursement. — Droit fixe de recommandation **1 fr. 50** en plus de la taxe applicable à un objet de correspondance ordinaire de même nature.

Avis de réception demandé au moment du dépôt de l'objet **1** fr. **50,** demandé postérieurement au dépôt **3** fr.

Les envois grevés de remboursement sont assujettis aux tarifs et conditions applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ils sont passibles, en outre, des taxes suivantes perçues sur l'expéditeur : 1° Droit fixe de remboursement de **2** fr. **50** ; 2° Droit proportionnel de **25** c., par **50** fr. calculé sur le montant du remboursement.

Indemnité en cas de perte **246** fr. quelle que soit la catégorie de l'objet.

Lettres avec valeur déclarée. — 1° Taxe d'affranchissement d'une lettre ordinaire de même poids ; 2° **1** fr. **50** de droit fixe de recommandation ; 3° **50** c. de droit d'assurance par 300 fr. ou fraction. Maximum de déclaration variable suivant les pays de destination.

Boîtes avec valeur déclarée. — 1° **1** fr. **20** par 50 gr. de taxe d'affranchissement, avec minimum de **6** fr. ; 2° **1** fr. **50**

Abonnements poste : Admis seulement dans certaines de droit fixe de recommandation ; 3° Droits d'assurance égaux à ceux des lettres avec valeur déclarée. — Maximum de déclaration variable suivant les pays. Maximum de poids 1 kilo ; dimensions maxima : 30 c/m sur 20 et 10.

---

(1) Il est permis, dans le service international, d'ajouter à la main, sur les cartes de visite imprimées, ainsi que sur les cartes illustrées, l'adresse de l'expéditeur, son titre et ses souhaits, félicitations, remerciements, ou autres formules de politesse exprimées en *cinq mots* ou initiales conventionnelles au maximum.

Valeurs à recouvrer. — Maximum : Variable suivant pays.

Taxe d'une lettre recommandée de même poids. Au moment du règlement de compte, prélèvement de **1** fr. **80** par valeur recouvrée, de **1** fr. **25** par valeur impayée et du droit ordinaire des mandats destinés au pays d'origine des valeurs.

Envois exprès. — Taxe fixe de **3** fr. àpercevoir sur l'expéditeur ; admis seulement par certains pays.

Demande de renseignements concernant des objets ordinaires ou recommandés : Taxe fixe de 3 fr. sauf le cas, pour les objets recommandés, où l'expéditeur aurait acquitté au moment du dépôt la taxe d'avis de réception.

POSTE AERIENNE

N.-B. — Utilisez la poste aérienne : vous gagnerez du temps et vous contribuerez au développement de l'Aéronautique.

Conditions d'admission. — Sont admis : les objets de correspondance de toute nature, ordinaires ou recommandés, grevés ou non de remboursement ; les valeurs à recouvrer et sur demande expresse des expéditeurs, les mandats-cartes et les mandats-lettres. — Sont exclus : les envois avec valeur déclarée et les colis postaux ainsi que les correspondances non affranchies.

Remarque importante. — Tout objet à expédier doit être revêtu de l'étiquette spéciale bleue « Par avion », la réclamer au guichet.

Affranchissement. — Toujours obligatoire et se décomposant comme suit : 1° Les taxes postales ordinaires de toute nature ; 2° La surtaxe aérienne correspondant aux pays de destination ; dans le service intérieur français, y compris la Corse, ces surtaxes sont : jusqu'à 20 gr., **35** c. ; — jusqu'à 50 gr., **70** c. ; — jusqu'à 100 gr., **1** fr. **40** ; — ensuite, **1** fr. **40** par 100 gr. — Pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc (1), les lettres, cartes postales et paquets clos : **1** fr. par 10 gr. ; — autres objets **1** fr. **25** par 50 gr. — Pour les autres destinations, se renseigner à la Poste ; — 3° Pour certaines destinations (Colombie, Equateur) les objets recommandés acquittent en outre, une surtaxe spéciale de **5** fr. par objet.

Dépôts. — Guichets, boîtes spéciales, boîtes aux lettres des bureaux.

---

(1) Pour le Maroc, taxe spéciale pour les corresp. militaires : 80 c. jusqu'à 10 gr.

Distribution. — Comme pour les lettres ordinaires. Pour obtenir une distribution plus rapide, acquitter les taxes d'exprès ou, le cas échéant, de pneumatique.

Heures de dépôt. — Consulter l'affiche spéciale dans les bureaux de poste.

Principaux pays sur lesquels peuvent être acheminés des correspondances-avion. — France (métropole et colonies), Afghanistan, Alaska, Allemagne, Antilles, Arabie, Argentine, Autriche, Belgique, Béloutchistan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Ceylan, Chili, Cilicie, Colombie, Congo, Costa-Rica, Crète, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Italie, Lettonie, Liberia, Lithuanie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Perse, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Syrie, Turquie d'Europe, Uruguay, Vénézuela, Yougoslavie.

NOTIONS SUR LE SERVICE TÉLEGRAPHIQUE ET TELEPHONIQUE

Règlementation en vigueur au 1er juin 1930.
Tenir compte éventuellement des modifications susceptibles d'avoir été apportées par des lois ou règlements postérieurs à cette date.

TELEGRAPHES (France, Algérie, Tunisie).

Télégrammes ordinaires. — 1° Télégr. à destination du département d'origine ou des départements limitrophes 20 c. par mot, avec minimum de perception de 2 fr., plus une surtaxe fixe de 1 fr. par télégramme.

N.-B. — Pour l'application de cette taxe, les départements de la Seine et de Seine-et-Oise sont considérés comme formant un seul département.

2° Télégrammes à destination des autres départements : 25 c. par mot, avec minimum de perception de 2 fr. 50, plus une surtaxe fixe de 1 fr. par télégramme.

TELEGRAMMES SPECIAUX :

Télégrammes-mandats. — 1° Taxe télégraphique sur le texte du mandat et la correspondance ; 2° droits applicables aux mandats ordinaires ; 3° frais accessoires afférents aux indications de service taxées.

Télégrammes à remettre en mains propres ou contre reçu. — Taxe supplémentaire : 50 c.

Télégrammes multiples. — 1° Taxe principale par mot, surtaxe fixe et taxes accessoires, s'il y a lieu ; 2° Droit de copie de **1** fr. **50** par copie au delà du premier télégramme et par série indivisible de 50 mots.

Accusé de réception télégraphique : a) télégraphique ordinaire, taxe supplémentaire égale à celle d'un télégramme ordinaire de 10 mots (**3** fr. ou **3** fr. **50** suivant le cas) — b) télégraphique urgent, taxe télégraphique égale à celle d'un télégramme urgent de 10 mots (**7** fr. ou **8** fr. **50** suivant le cas).

Accusé de réception par poste : 75 c.

Télégrammes urgents jouissant de la priorité de transmission et de remise : Taxe et minim. de perception triples de la taxe des télégrammes privés ordinaires, plus une surtaxe fixe de **1** fr. par télégramme.

Télégramme avec réponse payée. — Pour la réponse : taxe perçue d'après le nombre de mots payés pour la réponse avec minimum de perception de **3** fr. ou de **3** fr. **50** suivant le cas.

Télégrammes avec collationnement. — Taxe supplémentaire égale à la moitié de la taxe principale non compris la surtaxe fixe.

Télégr. téléphonés. — Par 50 mots ou fraction de 50 mots en excédent : a) télégrammes rédigés en langage clair français, départ **50** c., arrivée, pour les 50 premiers mots, gratuit, à partir du 51e mot **15** c. ; b) télégrammes rédigés en langue étrangère ou en langage convenu, départ **60** c., arrivée **30** c.

Télégrammes par exprès. — Taxe fixe de **4** fr. jusqu'à 4 kil. à partir du bureau télégraphique d'arrivée, et de **8** fr. au-dessus de 4 kilomètres.

Télégraphie sans fil. — Se renseigner **au guichet.**

Télégrammes en compte. — Sur leur demande les particuliers sont autorisés à n'acquitter que mensuellement les taxes des télégrammes qu'ils expédient, moyennant la constitution préalable d'un dépôt de garantie au bureau de dépôt.

MAROC. — Les télégr. pour la zone française du Maroc et pour Tanger, transitant exclusivement par les voies françaises, sont soumis aux tarifs et aux règles du régime intérieur. Pour les télégrammes transitant par les voies étrangères, se renseigner dans les bureaux de poste.

COLONIES ET ETRANGER

La voie Dakar est la plus directe pour correspondre avec l'Amérique du Sud et la Côte Occidentale d'Afrique. Dans les relations avec les Colonies, autres que celles de la Côte

Occidentale d'Afrique, se servir de la T.S.F. — Sûreté. — Economie. — Rapidité.

Pour les télégrammes du régime international, se renseigner dans les bureaux de poste

CORRESPONDANCES PNEUMATIQUES

(Paris et certaines localités de la Seine et de Seine-et-Oise)

Jusqu'à 7 grammes	1 50
Au-dessus de 7 gr. et jusqu'à 15 grammes	2 »
— 15 — 30 grammes	3 »
Avec réponse payée	3 »
Accusé de réception pneumatique	1 50

Dimensions maximum : 148 m/m × 115 m/m.

TELEPHONES

TAXES DES CONVERSATIONS :

1° **Locales.** — **50** c. à partir des postes publics dans tous les réseaux. **30** c. à partir des postes d'abonnés dans le réseau de Paris et dans les réseaux faisant partie de la zone suburbaine de Paris. **25** c. à partir des postes d'abonnés dans les autres réseaux.

2° **Suburbaines.** — Taxe double de la taxe locale.

3° **De voisinage** 1re zone (25 kilom. environ :

A partir des postes d'abonnés	1 »
A partir des cabines publiques	1 50

2e zone (50 kilom. environ) :

A partir des postes d'abonnés	1 50
A partir des cabines publiques	2 »

4° **Départementales** (pour les communications non visées aux paragraphes 1 et 2). — Taxe commune à partir de tous les postes ..... 2 »

5° **Interdépartementales** (pour les communications non visées au paragraphe 2). — Taxe commune à partir de tous les postes : Par 40 kil. de distance, mesurée à vol d'oiseau de chef-lieu de département à chef-lieu de département (minimum de perception **2** fr.). ..... 1 »

Conversations avec avis d'appel ou avec préavis. — Il peut être demandé des communications avec avis d'appel ou avec préavis. Ces communications donnent lieu à une taxe supplémentaire spéciale fixée à : **2** fr. pour les conversations dont l'unité de taxe de jour est inférieure ou égale à **6** fr. ; **2** fr. **50** pour les conversations dont l'unité de taxe de jour est supérieure à **10** fr. La taxe spéciale est seule perçue quand la communication n'a pu être établie.

Messages téléphonés. — Communications transmises directement au bureau chargé d'en assurer la remise : **2** fr. **50** par trois minutes. — Remis dans les mêmes condi-

tions que les télégrammes, mais admis seulement dans l'intérieur d'un même réseau ou entre 2 réseaux autorisés à communiquer pour 1 fr. 50 (tarif des cabines publiques).

Dépôt de garantie. — L'abonné qui désire échanger à partir de son poste des communications donnant lieu à perception de taxe verse un dépôt de garantie en rapport avec le trafic envisagé. Minimum : 25 fr. Toutefois, ce dépôt n'est pas exigé des titulaires de comptes courants postaux qui ont la faculté de demander, une fois pour toutes, que leurs redevances soient prélevées sur leur compte courant sans autre intervention de leur part. — Demande à faire transiter par les bureaux téléphoniques auxquels les abonnés sont **reliés.**

ABONNEMENT S A CONVERSATIONS TAXÉES	REDEVANCE ANNUELLE	TAXE CORRESPONDANT AU MINIMUM DE CONVERSATIONS
Réseaux de plus de 20.000 abonnés Paris.	600 fr. »	450 fr. »
Réseaux de 2.000 à 20.000 abonnés.	400 »	125 fr. » ou 175 fr. »
Réseaux de 1.000 à 2.000 abon.	250 »	125 fr. »
— de 200 à 1.000 —	250 »	75 »
— de 50 à 200 —	250 »	50 »
— de moins de 50 —	250 »	Néant

Traitez et soignez vos vins et vos cidres pour les faire meilleurs : vous les vendrez plus chers !

Traitez et soignez vos vignobles, vos vergers, vos jardins et potagers pour avoir des produits meilleurs et supérieurs !

POUR VOS { VINS / VENDANGES / CIDRES

Suivez les conseils de notre notice et employez les spécialités légales qu'elle recommande.

— Vous aurez des VINS brillants, de bonne tonne, moelleux et exempts de toutes maladies. Vos cidres auront ces mêmes qualités et ne noirciront pas.

Notice gratis sur demande.

POUR VOS { VIGNOBLES / VERGERS / JARDINS / POTAGERS

Employez :
la Bouillie " MIDOL "
l'Arséniate " VERDOL "

Verdol, spécifique de la pomme de terre (Doryphora).

Vous aurez des fruits superbes vous assurant le meilleur revenu.

Notice gratis sur demande.

Etablissement R. FAGE, Bordeaux, 17, rue Camille-Godard

Téléph. : 81822-80436 — Inter. 35 — Télégr. MADOL — R. C. Bordeaux 862 A

LA MAISON & LE JARDIN

Les doses d'engrais potassiques à utiliser

Les agronomes considéraient autrefois comme riche un sol dont l'analyse chimique révélait une teneur en potasse totale de 2 pour 1.000 et concluaient que l'emploi des engrais potassiques y était inutile. La richesse naturelle du sol, la nature des cultures doivent entrer en ligne de compte pour la détermination des doses d'engrais à utiliser, mais d'autres conditions interviennent aussi. D'après les résultats des recherches modernes une partie de l'engrais potassique épandu est employée à saturer le pouvoir absorbant du sol, cette quantité est difficilement assimilable par la plante. En conséquence, dans les sols à pouvoir absorbant élevé (sols argileux ou humiques) les quantité d'engrais potassiques capables d'influer sur la récolte sont plus élevées que dans les autres. D'autre part, les besoins d'une plante en potasse sont extrêmement variables au cours de sa végétation ; c'est ainsi que la betterave absorbe pendant les trois derniers mois de son développement 90 % de la potasses totale qui lui est nécessaire. Pendant cette courte période, la vitesse d'absorption pour cet élément doit être considérable, et il ne peut en être ainsi que si la plante trouve en abondance dans le sol de la potasse assimilable. Autrement, la croissance de la plante ralentit et s'arrête. Une avance d'éléments fertilisants est donc obligatoire pour répondre aux besoins du végétal.

L'analyse chimique des sols, insuffisante pour déterminer la dose d'engrais à employer, doit être complétée par l'expérimentation qui permet en quelque sorte l'analyse du sol par la plante. Des essais bien conduits permettent de déterminer la meilleure dose de potasse à employer c'est-à-dire celle qui peut fournir un surcroît de récolte payant le plus largement possible la dépense supplémentaire d'engrais.

Ainsi, les viticulteurs de l'Hérault ont remarqué depuis longtemps que les engrais potassiques poussent à la production et améliorent la qualité des produits. Sans tenir compte de la richesse naturelle du sol, les praticiens expérimentés apportent couramment dans leur vignoble 1.600 à 2.000 kilos de sylvinite riche à l'hectare. Les Hollandais, les Belges emploient très souvent pour les betteraves ou pour les pommes de terre 1.500 kilos de sylvinite riche: quantité supérieure à celle exportée par une forte récolte. Les apports de doses aussi élevées donnent dans la plupart des cas des résultats surprenants.

On sait que, d'une manière générale, la consommation d'engrais chimiques par hectare est en France nettement inférieure à celle d'autres pays tels que la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, le Danemark. Nos rendements moyens pour la plupart des cultures, sont aussi plus faibles que ceux des pays précités.

Les engrais phosphatés et azotés connus depuis déjà longtemps sont trop peu employés, mais les engrais potassiques, derniers venus sur le marché, sont encore en retard sur les autres. Leur progression est rapide, mais on les ignore encore dans certaines communes et, dans beaucoup d'autres, on les emploie mal: doses trop faibles pour marquer un effet, application trop tardive (jusqu'à la veille des semailles même), application sur des sols privés de calcaire ou manquant des quantités de phosphate et d'azote nécessaires.

La France ne consomme actuellement, en moyenne, que 4 kilos 200 de potasse pure par hectare de terre cultivée, alors que l'Allemagne en consomme 23 et la Hollande 29. Il n'est pas douteux que l'excellence des rendements obtenus dans ces deux pays tient du large emploi que les agriculteurs y font des engrais chimiques et notamment de la potasse.

Seuls des grands rendements peuvent ajourd'hui supporter les frais généraux élevés de l'exploitation agricole et laisser une rétribution légitime au cultivateur : les terres mal fumées ne paÿent pas mieux que les animaux mal nourris.

En résumé, nous pouvons conseiller d'appliquer des fumures potassiques modérées mais fréquentes dans les terres sableuses ou légères qui ont un faible pouvoir absorbant : des fumures à hautes doses pour les terres franches ou fortes, surtout quand elles doivent porter des

plantes sarclées, des vignes ou des légumineuses. Pour que ces fortes doses donnent leur maximum d'effet, il faut que la potasse trouve dans le sol une quantité suffisante de chaux. Dans les terres fortes et décalcifiées, il convient d'apporter 1.000 à 1.500 kilos de chaux tous les trois ans ; dans les terres légères on fera bien de diminuer la dose, mais de répéter plus souvent les chaulages.

Naturellement, les sels de potasse ne seront pas employés seuls: il convient de les associer en proportion convenable aux engrais azotés et phosphatés, en se rappelant que, pour obtenir les meilleurs résultats, toute fumure doit comporter au moins autant de potasse que d'acide phosphorique.

ARBORICULTURE

Pour les arbres

Dans le plus grand nombre de jardins d'amateurs, les arbres sont, après leur plantation, abandonnés au caprice de la nature; beaucoup de planteurs se figurent, bien à tort, qu'il ne leur reste plus rien à faire après la plantation achevée. Grave erreur et grosse de conséquences. Les moins mal traités subissent des tailles expéditives et non raisonnées, mais qui ne sont pas accompagnées de soins de toilette indispensables à la vie normale de tout être organisé et vivant. C'est en somme, un abandon des arbres, qui périclitent à bref délai, sans avoir produit les satisfactions attendues; en un mot, c'est un capital placé sur de mauvaises bases. Aucune lutte contre la multitude des insectes, pas plus que contre le fléau des maladies crypto-

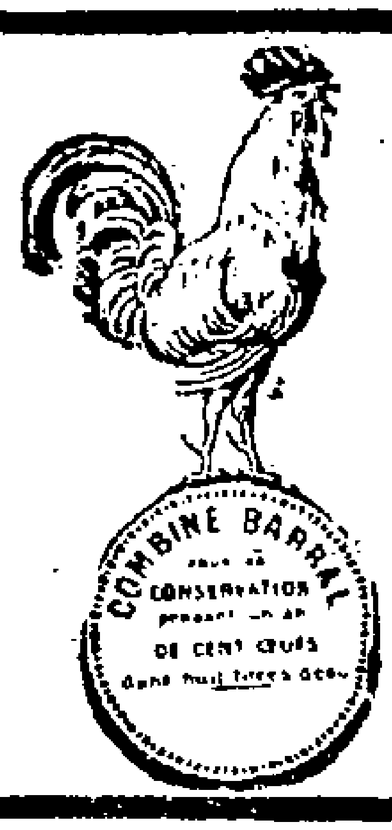

CONSERVATION PARFAITE DES OEUFS

PAR LES

"COMBINÉS BARRAL"

(PROCÉDÉ RECONNU LE PLUS SIMPLE ET LE PLUS EFFICACE PAR DES MILLIERS DE CLIENTS)

5 "COMBINES BARRAL" pour conserver 500 œufs, franco à domicile : ***11 francs***

Adresser les Commandes avec un mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. Pierre RIVIER, Directeur de la Société des "COMBINES BARRAL", 8, villa d'Alésia, Paris.

Registre du Commerce : Seine 49.658

gamiques ou parasitaires, d'où un résultat négatif de production de beaux et bons fruits.

En effet, les arbres fruitiers ne recevant pas les soins d'hygiène indispensables à leur bon entretien, sont malheureusement recouverts de toute la faune des parasites qui empoisonnent la culture fruitière.

Les arrêtés préfectoraux n'étant pas observés, les *chenilles* pullulent partout et se propagent dans les vergers comme dans les jardins; les écorces sont recouvertes de plusieurs générations de *kermès*, qui paralysent la végétation; la *tavelure*, cette terrible maladie qui empoisonne les arbres à fruits à pépins, règne en maîtresse absolue; en un mot les arbres déclinent à grands pas et, si le cultivateur et l'amateur n'y prennent garde, de douloureuses et coûteuses déceptions les surprendront à brève échéance.

Il faut donc que le planteur ne continue plus à laisser ses arbres fruitiers à l'état d'abandon, qu'il leur accorde les soins que réclament les végétaux, le jardin fruitier et le verger, devant être, avant tout un milieu propre et exempt des nombreux ennemis qui peuvent les détruire ou en diminuer les rendements en qualité comme en quantité.

Nettoyage des écorces

Si on se rendait bien compte du rôle que jouent la propreté et la netteté des écorces dans la végétation et si on réfléchissait bien que c'est par son intermédiaire que l'air pénètre dans toutes les parties d'un végétal quelconque, pour déterminer tous les phénomènes vitaux qui concourent à l'accroissement des arbres, en modifiant et en transformant les principes solides et liquides renfermés à l'intérieur, on comprendrait alors très facilement combien il est nécessaire, sinon indispensable de faciliter cette fonction, ce à quoi on parvient en maintenant les écorces dans un état de propreté parfaite, en les dégarnissant de tous les corps étrangers et des insectes qu'ils abritent.

Lorsqu'il ne gèle pas, on pourra profiter du temps doux pour débarrasser les arbres, troncs, tiges et branches, des mousses et lichens qui gênent considérablement le développement des parties vivantes sous-jacentes et qui, en outre, servent d'abris à des myriades d'insectes, pour lesquels ces matières constituent le meilleur milieu de conservation et de reproduction.

Pour effectuer ce travail, on se servira d'un grattoir ou,

mieux encore, d'un gant spécial en fil d'acier, qu'on trouvera chez le quincailler horticole. Il existe aussi des brosses en crin de fil de fer de formes diverses qui permettent d'effectuer le travail dans les parties coudées des arbres. Tous les mousses et lichens seront reçus sur une toile tendue au pied de l'arbre et seront incinérés.

Ce travail achevé, lessiver ensuite toutes les parties avec une solution de:

Eau de pluie	100 litres
Sulfate de fer	5 kilos

Pour rendre ce travail plus complet, partant plus efficace, badigeonner ensuite avec la solution:

Eau	100 litres
Sulfate de cuivre	5 kilos
Chaux	3 kilos

Cette dernière formule peut être remplacée par le lysol en poudre, spécialement composé à cet usage.

En hiver, il n'y a aucun danger à badigeonner les rameaux et les boutons, mais dès que ces derniers grossissent, il y a lieu de prendre des précautions pour ne pas casser les boutons à fruits qui se détachent d'autant plus facilement qu'ils sont prêts à s'épanouir.

Destruction des chenilles

Le moment est absolument propice pour la destruction des nombreux nids de chenilles, dont les différentes espèces se présentent sur les arbres sous différents aspects et dont les plus répandues sont:

Le *Bombix disparate.* — La chenille s'attaque aux feuil-

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Il importe à la communauté humaine que la France garde l'autorité morale exercée par elle au cours des siècles précédents. Les intérêts matériels menacent d'étouffer la vie morale. Jamais la puissance de l'argent, vieille comme le monde, n'a été plus forte et plus redoutable qu'aujourd'hui. La finance internationale cherche par tous les moyens la satisfaction de ses appétits.

Ernest LAVISSE, Conclusion de
l'Histoire contemporaine de la France.

les de tous les arbres fruitiers et ses œufs, pondus au cours de l'été, dans les anfractuosités des écorces des vieux arbres éclosent en mai, époque à laquelle ils commencent à exercer leurs ravages; il n'est pas rare de voir, en juin et juillet, des arbres fruitiers dont les rameaux sont totalement dépourvus de feuilles, ce qui cause une perturbation telle dans la circulation de la sève que parfois la mortalité en est la conséquence

Le moyen de destruction ne consiste pas à attendre l'éclosion des œufs, mais bien, en saison d'hiver, à procéder à une visite attentive des troncs d'arbres, à brosser les écorces, à recueillir les œufs groupés en une sorte de coussin de couleur blanc crème, qui révèle leur présence et à les brûler.

Le *Bombix processionnaire.* — La femelle dépose ses œufs, au cours de l'été, à l'extrémité des rameaux; l'ensemble de ces œufs forme de grosses boules soyeuses qui les rendent très apparentes et conséquemment faciles à détruire. En procédant à la taille, couper toutes les branches porteuses de ces nids et les brûler, cette méthode de destruction est rapide et sur les grands arbres le travail devra être fait à l'échenilloir. Si on néglige de pratiquer cet échenillage d'hiver, on risque fort d'avoir à souffrir d'une invasion de ces chenilles qui sont très dangereuses et qui, en raison du grand nombre que renferment les nids, causent des dégâts très rapides; ces chenilles s'attaquent aux feuilles, aux fruits et au bois des jeunes rameaux.

Le *Bombix neustrien ou Bombix Livrée.* — Ses œufs sont disposés en forme de bague formant un anneau très serré au pourtour du rameau sur lequel la ponte a eu lieu; ces œufs résistent au froid des hivers les plus rigoureux et ne peuvent être découverts et détruits en hiver que par les connaisseurs d'entomologie car ils sont peu visibles, les bagues ayant l'aspect luisant et la couleur des écorces des arbres. Ces nids seront détachés en pratiquant une entaille dans la bague qui se détache très facilement de l'écorce après cette section; les recueillir soigneusement et les brûler.

Gui

On profitera de cette toilette pour supprimer le gui, plante caulicole parasitaire, qui ruine la santé des pommiers. Il se propage avec une rapidité étonnante par les merles et les grives qui font, en hiver, une grande consommation des baies de gui. Les graines renfermées

dans ces fruits absorbés par ces oiseaux sont rendues sur les arbres sans avoir perdu leurs facultés germinatives et c'est ainsi qu'elles germent entre les branches et donnent naissance à une infinité de ces plantes parasites qui s'enracinent dans les écorces, pour pénétrer plus tard dans l'aubier et le bois parfait des arbres fruitiers. Dès leur apparition, on devra les extirper, en levant même, autant que faire se pourra, l'empâtement formé par la racine principale, afin qu'il ne donne pas, à sa base, naissance à de nouveaux rejetons.

Alimentation

Les arbres ayant reçu ces soins d'hygiène devront, en outre, s'ils sont âgés ou s'ils étaient quelque peu atteints dans leur vigueur, recevoir une alimentation spéciale selon la situation où ils sont placés et aussi en raison de leur âge plus ou moins avancé.

Ici, nous conseillerons aux intéressés de fumer fortement au fumier gras, fortement décomposé, fond de fosse à fumier, pour les arbres cultivés au jardin et une forte distribution de purin d'étable pour ceux cultivés en vergers pâturés. Ce purinage peut être fait jusqu'à la fin de mars, queques jours avant la mise au pâturage des animaux. Au jardin, le fumier sera distribué sur le sol et enfoui à la fourche à dents plates. Il faudra éviter d'employer la bêche, car avec cet outil l'opérateur coupe trop de racines d'arbres. Le pied des arbres cultivés en espaliers sur murs pourra avantageusement être garni d'une bonne couche de ce fumier, 10 centimètres d'épaisseur; ce paillis protégera les racines de la sécheresse et entretiendra la fertilité du sol.

Les amateurs ne disposant pas de fumier pourront le remplacer par un mélange de nitrate de soude, superphosphate d'os et de kaïnite. Ce mélange doit être distribué sur le sol à la fin de l'hiver; on enterre à la fourche à dents plates par un petit labour superficiel; ceci dit pour les arbres cultivés au jardin. Quant aux vergers en pâtures, le semis de ce mélange se fera en février, suivi d'un coup de herse dans les deux sens. Ce hersage aura encore pour excellent résultat l'arrachage des mousses, parfois si nombreuses dans les pâturages très humides. Il aérera aussi le sol.

Il est bien entendu que les doses à employer varieront selon le milieu de culture, verger cultivé, verger pâturé

ou jardin fruitier et aussi en raison même de l'âge des arbres, toutes considérations qui justifient les variations des formules ci-après que nous conseillons vivement car elles émanent d'expériences sérieuses et concluantes.

1° *Arbres fruitiers en pâtures:*

Superphosphate d'os: 600 kilos, nitrate de soude: 200 kilos, kaïnite: 300 kilos, à l'hectare.

2° *Arbres fruitiers en vergers cultivés:*

Superphosphates d'os: 500 kilos; nitrate de soude: 300 kilos, kaïnite: 300 kilos à l'hectare.

3° *Arbres fruitiers en jardins potagers:*

a) *Arbres de 2 à 5 ans.* — Superphosphate d'os: 500 grammes, nitrate de soude: 200 grammes, kaïnite: 100 grammes, à l'are.

b) *Arbres de 6 à 10 ans.* — Superphosphate d'os: 800 grammes, nitrate de soude: 400 grammes, kaïnite: 250 grammes à l'are.

c) *Arbres de 11 à 20 ans.* — Superphosphate d'os: 1 kg 500, nitrate de soude: 1 kg, kaïnite, 600 grammes à l'are.

d) *Arbres de 20 ans et au-dessus.* — Ici, le dosage doit être augmenté avec les bases ci-dessus, en tenant compte surtout de la façon dont se comportent les sujets.

Les arbres ainsi soignés conserveront leur vigueur, ceux miséreux reviendront à une vie plus active, les fruits seront plus beaux, partant, de vente plus rémunératrice et les jardins et vergers prendront et conserveront un aspect de propreté qu'il est nécessaire de leur accorder.

Il faut que le propriétaire se pénètre bien de cette idée que l'arbre fruitier est un capital qui sera d'autant plus productif d'intérêts qu'il recevra de soins attentifs, que les fruits très appréciés seront toujours les bienvenus à la table familiale, comme sur les marchés, et que leur vente sera assurée pour longtemps.

Le Figuier

Le figuier est un arbre essentiellement rustique, qui croît très bien sous le climat de Paris et qui s'accommode des sols pauvres, même ceux qui sont pierreux. Mais lorsque l'on envisage une production de choix, il est bon de prendre certaines garanties quant à la nature du sol

et à l'exposition. On choisira, de préférence, les terres saines, ni trop argileuses, ni trop légères, et on recherchera une position bien abritée.

Les variétés cultivées sont assez nombreuses; dans le Nord et le Centre de la France, on cultive surtout les variétés Blanche hâtive d'Argenteuil, Barbillonne, Rouge de la Frette, Violette du Dauphiné, Rouge de Bordeaux. Pour ces régions, la cépée est la seule forme à adopter et son écartement doit être de trois mètres au moins. Elle sera toujours constituée par deux ou trois marcottes que l'on plantera obliquement, dans un trou circulaire de 0 m. 50 de profondeur et que l'on recouvrira seulement de 0 m. 30 de terre afin de laisser au-dessus des marcottes une cuvette de 0 m. 20 de profondeur, cette excavation devant subsister pendant toute la durée de la plantation pour mieux localiser les eaux de surface qui sont indispensables à la végétation de la plantation. Ce mode de plantation en creux facilite, en outre, à l'automne les couchages annuels que l'on doit faire pour l'hiver. Dans le **Midi**, on cultive toujours les figues à l'air libre, et en haute ou demi-tige, sans autres soins de culture que ceux relatifs à la récolte des fruits.

Taille formation: à la plantation, les extrémités libres des rameaux de la marcotte sont redressées verticalement et taillées à deux ou trois yeux. La deuxième année, on laisse encore croître les rameaux qui se sont développés en toute liberté et, à la troisième, au contraire, on rabat toutes les branches au ras du sol pour faire développer les bourgeons souterrains des marcottes qui constitueront alors et par la suite la cépée. Sur le développement de cette végétation souterraine, on garde 6 ou 8 rameaux, les plus beaux et les mieux distancés, qui sont taillés de façon qu'ils se bifurquent et trifurquent au besoin et cela au fur et à mesure de leur accroissement; il faut avoir soin, dans les tailles, de bien distancer les branches pour éviter la ocnfusion et permettre ainsi une parfaite aération de toute la ramure. Généralement les branches doivent être distantes de 30 centimètres les unes des autres.

A chaque automne, après la chute des feuilles, on enlève les regains non récoltés et on enfouit toutes branches de la cépée sous 20 ou 25 centimètres de terre exempte de feuilles et d'herbes pour supprimer toute cause de pourriture. Les figuiers cultivés dans les jardins, à la base des murs, peuvent être adossés à ceux-ci et empaillés ou recouverts de paillassons, suivant la clémence de la tempéra-

ture; en fin mars-avril, on déterre et on relève les branches, ou on supprime les abris pailleux et on enlève le bois mort.

Taille de fructification: Au printemps, lorsque les bourgeons se développent sur les jeunes rameaux de l'année précédente, on supprime totalement le bourgeon terminal sur chacun d'eux (figue blanche) et on pince à une ou deux feuilles les mêmes rameaux (figues violettes et figues rouges), mais ici on ne laisse jamais développer le bourgeon qui est à leur aisselle; là où les feuilles servent seules de tire-sève.

Puis, lorsque les yeux latéraux bourgeonnent, on les éborgne tous à l'exception des deux situés à la base du rameau et qui sont gardés comme remplacement.

Ces pincements et ébourgeonnements activent le développement des remplacements tout en procurant à la récolte de plus belles et de meilleures figues.

Après récolte des figues-fleurs (juillet-août), on supprime le rameau qui a produit 4 ou 6 figues, jamais plus, pour mieux aérer les remplacements et faciliter également la maturité des fruits de deuxième récolte (regains) qu'il est facile de hâter encore en pinçant le remplacement le plus élevé à 6 ou 7 feuilles.

Lorsque les rameaux sont trop longs ou trop rigides pour être couchés sans inconvénients, il convient de les rajeunir par recépage.

Caprification: En juillet pour les figues-fleurs et en septembre-octobre pour les regains, on peut de part et d'autre avancer d'une huitaine de jours la maturation des fruits. Il faut pour cela, lorsque l'épiderme de la figue tend à devenir lisse et quelques heures avant le coucher du soleil, le piquer avec une épingle non oxydable préalablement trempée dans de l'huile d'olive fine.

P. C.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

Il n'y a, il ne peut y avoir qu'un pacifisme réel, agissant, décisif, c'est celui des forts. Toute tentative de fraternisation inspirée par le sentiment — difficile à cacher — d'une présente ou prochaine infériorité de puissance est non pas une assurance contre le risque, mais, au contraire, une aggravation de ce risque.

Clément VAUTEL, *Le Journal* (1930).

PISCICULTURE

Poissons pour le repeuplement

De tout temps les propriétaires désireux de mettre en valeur des étangs ou autres pièces d'eau se sont heurtés à des difficultés dans la réalisation de leur projet, par suite du manque de connaissance dans l'aménagement convenable pour transporter les œufs de poisson et les adultes.

L'opération est, en effet, assez délicate et, à moins de s'adresser à un établissement de pisciculture faisant le commerce des œufs et des alevins, et employant, pour la livraison, des moyens appropriés, les expéditions d'un domaine à un autre, de propriétaire à propriétaire, même d'un point peu éloigné, subissent souvent des pertes assez importantes, parce que le mode de transport est défectueux.

Voici donc des indications qui, croyons-nous, pourront guider les propriétaires et leurs faciliter ces opérations de transport.

Transport des œufs de poisson

On expédie les œufs pondus et fécondés artificiellement avec plus de facilité que s'il s'agissait de jeunes poissons. Les œufs agglutinés, comme ceux de la carpe, de la perche, etc..., ne se transportent pas aussi facilement que les œufs de truite; on les met dans de grands bocaux, aux trois quarts remplis d'eau, avec quelques végétaux aquatiques. Les œufs adhérents sont renfermés en boîtes avec les objets qui les supportent, en ayant soin d'entourer d'un linge mouillé les petits tas d'herbes, les brindilles sur lesquelles les œufs sont fixés. L'expérience montre que des conditions rationnelles de traitement auxquelles les œufs sont soumis dépendent la bonne préparation et la réussite de l'alevinage.

Transport des alevins

Les alevins nés et élevés dans l'eau courante et à température constante des appareils ne doivent pas être transportés dans des tonneaux ou des arrosoirs, l'eau s'y échauffant trop rapidement.

Afin de fournir aux alevins l'oxygène dissous — qu'ils épuisent si rapidement — on fait usage d'appareils spéciaux comprenant un récipient de forme variable, destiné

à recevoir les jeunes poissons et entouré de glace concassée, dont on a rempli une caisse assez grande. Le fond du récipient est garni, sur une petite étendue, d'un grillage épais et serré, ou mieux, d'une calotte de pomme d'arrosoir par laquelle on insuffle de l'air au moyen d'un soufflet. On peut faire construire par le premier ferblantier venu un appareil de transport agencé comme suit en employant le zinc, qui ne s'oxyde que difficilement: Une caisse destinée à recevoir et la glace et le récipient pour les poissons est munie d'une double paroi et d'un double fond, remplis de copeaux de liège sec et énergiquement foulés. Les parois de la caisse se touchent à la partie supérieure de celle-ci, tandis qu'à la partie inférieure et au fond elles limitent une chambre de 5 centimètres de largeur, remplie d'un corps mauvais conducteur de la chaleur: copeaux de liège, dont le couvercle, qui est double, est garni semblablement. Sur la paroi antérieure, le récipient est muni de deux tubes communiquant avec l'intérieur: l'un sert à insuffler de l'air dans l'appareil, l'autre sert à prendre la température. Les couvercles ouvrent la chambre à glace: un bouton à anneau et à vis ferme le trou de vidange pour l'eau provenant de la fusion de la glace. Le couvercle de l'appareil est à double paroi, corps isolant à l'intérieur (5 centimètres d'épaisseur); enfin au milieu est un grillage métallique. Les jeunes alevins se tenant ordinairement ou fond de l'eau, il convient de donner à l'appareil la forme basse, celle d'une goujonnière pour ne pas transporter de l'eau en plus grande quantité qu'il n'en faut, et on donnera à la base une surface assez grande pour supporter le plus grand nombre possible d'alevins.

L'eau du voyage devra toujours être conservée, après avoir été prise là où auront été recueillis les alevins à transporter jusqu'au moment de les lâcher dans la rivière ou l'étang à peupler. Il serait très imprudent de renouveler l'eau pendant le voyage, et il faut s'abstenir de mettre dans l'appareil un large flotteur en bois ou en liège pour diminuer les oscillations de l'eau.

Toutes les demi-heures, et même plus souvent, quand cela est possible, on insufflera de l'air dans l'appareil au moyen d'un soufflet à main ou même à pédale.

Il faut qu'on puisse manier l'appareil facilement et, quand il est vide, un seul homme doit suffire. Entourer l'appareil d'un couverture mouillée et le recouvrir de paille.

Transport des poissons adultes

Le transport des poissons destinés au peuplement exige plus de précautions que lorsqu'il s'agit de poissons à livrer à la consommation. Dans bien des pays, les propriétaires qui livrent au commerce les poissons vivants, pêchés dans leurs étangs, se bornent à les transporter dans des tonneaux à moitié remplis d'eau. Il faut 100 litres d'eau pour transporter 25 kilos de poissons destinés à la consommation, tandis que cette même quantité d'eau serait nécessaire pour 12 à 13 kilos de poissons destinés au peuplement; en tout cas, il est nécessaire que l'air pénètre dans les récipients. Ne pas renouveler, afin de ne pas modifier le milieu dans lequel vivent les poissons.

Pour aérer l'eau pendant le transport, on peut faire usage d'un soufflet à double poire, semblable à celle des vaporisateurs ordinaires, pour les petites quantités. Lorsqu'il s'agit de quantités assez importantes, garnir de glace un récipient perforé, placé au sommet d'un tonnelet en fer. L'eau froide coulant goutte à goutte suffit à entretenir la température et le degré d'oxygénation de l'eau. Par ces procédés, on peut transporter, même pendant les fortes chaleurs, dans 12 à 15 litres d'eau, une centaine de poissons adultes et 5.000 à 6.000 alevins des poissons les plus fragiles (truite, saumon).

Le procédé qui consiste à transporter les poissons arrimés par lits alternatifs avec des herbes fraîches, dans ces paniers plats fermés arrosés au départ, plusieurs fois en cours de route suivant la durée du trajet et à l'arrivée, est un procédé absolument défectueux, les poissons vivants ne devant être transportés que dans l'eau et en utilisant un appareil insufflateur qui fait passer à travers la couche d'eau de nombreuses bulles d'air.

Un autre système d'appareil, encore préférable, comporte à côté du récipient destiné à recevoir les poissons un réservoir d'acier contenant de l'oxygène sous forte pression et envoyant cet oxygène graduellement dans le récipient.

On peut aussi transporter les poissons dans un récipient clos, contenant de l'oxygène sous pression. L'appareil est un cylindre autoclave en tôle d'acier, de 100 litres de capacité. A l'une des extrémités, il y a une ouverture à capot, pour introduire les poissons. Ce récipient vertical est rempli d'eau aux trois quarts, on y déverse les poissons et on achève de remplir d'eau. On ferme hermétiquement

par un couvercle vissé puis l'oxygène sous pression est introduit au moyen de robinets amenant une quantité d'eau en rapport avec le volume d'oxygène admis. Pour un transport dunant 6 à 8 heures, on met 15 à 20 kilos de poissons avec 25 litres d'oxygène sous pression de 5 kilos. Au lieu de 18 à 20 litres d'eau nécessaires pour transporter 1 kilogramme de truites dans un appareil à air libre, il suffit de 5 litres d'eau dans un récipient clos contenant de l'oxygène comprimé.

On peut utiliser également ces appareils pour le transport des alevins; 900 sujets de 14 mois ont été ainsi enfermés pendant trois heures sans que l'on ait constaté une seule perte. Pour le transport des poissons adultes, on peut encore faire usage du bidon genre dame-jeanne.

Les détails donnés dans cette étude constituent des indications sur les procédés les plus pratiques en usage jusqu'à ce jour.

X. Faucillon.

Assurez la Salubrité, l'Hygiène
par le plus puissant DÉSINFECTANT ANTISEPTIQUE

CRÉSYL-JEYES

Seul « CRÉSYL » véritable, authentique, le plus puissant, le plus énergique
" JEYES — DÉSINFECTANT "
Adopté par l'Institut Pasteur, les Écoles nationales Vétérinaires, les Services départementaux et municipaux d'Hygiène, les Services Agricoles, etc., etc.
DÉSINFECTION & ASSAINISSEMENT
des Habitations, Écuries, Étables, Porcheries, Chenils, Poulaillers, Colombiers
INDISPENSABLE dans tous les ménages
pour la désinfection des Water-closets, Éviers, Boîtes à ordures, l'assainissement des Chambres de malades.
EXIGER RIGOUREUSEMENT LE **" JEYES "**
Envoi franco sur demande de la **Brochure** *avec Prix-Courant*
Société Française de Produits Sanitaires et Antiseptiques
35, Rue des Francs-Bourgeois, PARIS (4e)

BASSE-COUR

Les badigeons adhésifs

« Le moment est venu de badigeonner les locaux de la basse-cour pour les blanchir et les désinfecter. Or, les badigeons à la chaux ne tiennent pas; les badigeons à la colle (blanc de Meudon) n'ont pas des propriétés aseptiques bien marquées, car la colle, substance organique, favorise le développement des moisissures appelées pénicilles ce qui nuit à la salubrité des lieux. Que conseillez-vous ? »

Je préconise carrément les badigeons à la chaux, mais en leur associant de *l'alun*, qui augmente leurs propriétés adhésives, de manière qu'ils ne tombent pas au moindre frottement. Voici, d'ailleurs, la manière de les préparer:

Première couche: délayer un kilogramme de chaux éteinte dans 10 litres d'eau. Appliquez à la brosse.

Deuxième couche: délayer 2 kilogrammes de chaux éteinte dans 10 litres d'eau. Ajoutez 650 grammes d'alun dissous dans 10 autres litres d'eau. Mélanger les deux solutions et appliquer comme il a été dit, mais seulement lorsque la première couche est bien sèche.

Un badigeon plus solide encore est celui de Bachelier, un fin lettré. On le prépare ainsi qu'il suit. Mélanger ensemble, comme pour faire de la pâtée, 6 kilogrammes de chaux éteinte, 2 kilogrammes de plâtre fin, 1 kg 500 de céruse et 500 grammes de fromage frais, dit à la pie. Pour la première couche, on délaie 1 kilogramme de la préparation dans 10 litres d'eau. A la deuxième, on augmente la proportion de pâte, en la portant à 1.250 grammes.

Appréciation de la fraîcheur des œufs

On donne la qualification d'œufs *frais* à ceux qui ont été pondus depuis deux jours en été et depuis six jours en hiver. Pour reconnaître qu'un œuf est frais, il y a plusieurs procédés habituellement usités. Ils reposent tous sur ce principe que l'air contenu dans la chambre à air augmente à mesure que l'œuf vieillit, par suite de l'évaporation des parties aqueuses. Cette évaporation est, en moyenne, de 3 ou 4 centigrammes par jour, pendant les premiers jours.

Les procédés sont les suivants:

1° *Succussion.* — En agitant doucement l'œuf saisi entre le pouce et l'index et en lui imprimant une légère secous-

se, on perçoit un ballottement s'il est vieux; il n'y en a pas s'il est frais.

Or, le ballottement est produit par le jaune, qui est mobile quand il y a une certaine quantité d'air dans la chambre et que les chalazes sont relâchées.

2° *Mirage.* — Lorsque, placé dans un lieu obscur, on examine à la lumière l'œuf tenu entre le pouce et l'index, on voit ainsi le vide formé par l'évaporation dans la chambre à air .

3° *Docimasie.* — Ce procédé consiste en l'emploi d'un liquide ayant la même densité qu'un œuf récemment pondu, c'est-à-dire un liquide tel qu'un œuf mis dans celui-ci gagnera lentement le fond. Si l'œuf est vieux, l'évaporation aqueuse ayant été plus considérable, l'œuf sera plus léger et surnagera.

Ce liquide est ainsi composé:

Sel de cuisine	10 grammes
Eau froide	100 grammes

L'eau que l'œuf perd par évaporation est remplacée par de l'air.

LE CHAUFFAGE DES POULAILLERS

Ce qu'il faut en penser

La question du chauffage, ainsi que celle de l'éclairage des poulaillers, a déjà fait couler des flots d'encre sur les revues avicoles et il ne semble pas que le sujet soit épuisé. En ce qui concerne le chauffage d'hiver, il est indéniable qu'il peut donner des résultats appréciables, au double point de vue de la précocité de la ponte et du rendement en œufs, à condition de marcher de pair avec l'éclairage et, surtout, avec la nourriture, celle-ci devant être équilibrée en *protéine*, et soutenue par des principes énergétiques, stimulant la grappe ovarienne des poules.

Nombreux sont d'ailleurs les amateurs et les éleveurs qui ont imaginé, notamment en Angleterre et en Amérique, des appareils pour le chauffage des poulaillers, et qui en ont obtenu des résultats assez satisfaisants.

Malheureusement, pour maintenir les locaux à 18°, température reconnue comme étant la meilleure pour la ponte, il faut des installations adéquates, avec un système de distribution relativemen onéreux, et c'est la principale raison pour laquelle la méthode ne s'est pas encore beau-

coup propagée, du moins chez les professionnels qui ont le souci de produire économiquement des œufs et des poules.

Evidemment, les amateurs fortunés qui ne regardent pas à la dépense peuvent ne pas s'arrêter à ces considérations. Mais ils doivent néanmoins ne pas vicier l'atmosphère des poulaillers, en faisant usage d'appareils défectueux, s'ils veulent éviter des résultats désastreux qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

Les types à rejeter

M. Adrien Malcombet nous signale avoir installé un « therm » à l'intérieur de ses deux pavillons juxtaposés, servant de logement à 50 poules, et cubant 60 ^{m3}/ environ chacun, l'un d'eux à usage de dortoir, l'autre servant de réfectoire pour les jours de mauvais temps. La température intérieure, qui tombait auparavant à 4 ou 5°, a pu être relevée à 15°. Mais l'appareil, chauffé à l'essence, occasionne une dépense de 7 à 8 francs par jour, soit à peu près 15 centimes par tête. Notre correspondant demande si une telle installation peut fournir de bons résultats, au point de vue ponte, et s'il ne se dégage pas de gaz nocifs pour les volailles.

Bien qu'il puisse paraître un peu osé de formuler une opinion sur les avantages et les inconvénients d'une installation dont le rendement comparatif n'a pas été contrôlé, on peut admettre *a priori* que, au point de vue pratique, les dépenses sont hors de proportion avec le profit réalisable, car les poules auront toutes les peines du monde à fournir pour 15 centimes d'œufs en plus de la normale. On peut donc en conclure que l'installation et l'entretien d'un chauffage spécial, pour 50 poules, ne doit pas être économique, quel que soit le système. Il faudrait opérer sur un plus grand nombre de volailles, afin de réduire le montant des dépenses par tête.

D'autre part, la combustion de 3 à 4 litres d'essence dans un local clos doit produire des quantités élevées d'acide carbonique et d'oxyde de carbone, de quoi incommoder sûrement les pensionnaires durant la nuit. Aussi, ce que l'on peut gagner du côté du réchauffement, on le perd sous le rapport de la salubrité, car l'intoxication est non seulement nuisible à l'hématose, mais par répercussion au bon fonctionnement de la grappe ovarienne.

Les installations rationnelles

Le chauffage des poulaillers est d'autant plus économique que ceux-ci sont peuplés, car les dépenses de combustibles sont proportionnellement moindres pour 500 volailles que pour 50.

D'autre part, dans les propriétés où il y a des serres demandant un chauffage d'hiver, on peut utiliser une partie de la chaleur produite, qu'il s'agisse de vapeur ou d'eau chaude, pour chauffer les poulaillers. Les frais sont ainsi réduits au minimum, et la dépense supplémentaire ne doit guère dépasser 2 ou 3 centimes par tête et par jour.

Dans tous les cas, même si l'installation est exclusivement réservée au chauffage des poulaillers, il ne faut jamais placer l'appareil à l'intérieur, mais toujours dans un local contigu et indépendant, afin que les gaz produits par la combustion n'incommodent pas les poules dans leur dortoir. Seule, la canalisation qui transporte l'eau ou la vapeur, doit pénétrer dans les logements, la chaleur étant transmise soit par des tuyaux à ailettes, soit par des poêles superposés, également à ailettes, soit par des radiateurs ordinaires.

Si on adopte la vapeur, on se procurera une chaudière à basse pression, avec manomètre, dont il existe un grand nombre de modèles, capables de fournir 12.000 à 30.000 calories et plus, ce qui correspond à des surfaces de chauffe allant de 1 mètre à 3 mètres carrés. Ces appareils conviennent aux situations qui comportent le chauffage simultané des serres et des poulaillers .

Pour les petits élevages, on préférera les chaudières à circulation d'eau chaude, dite à thermo-siphon. Ce modèle à feu continu se chauffe au coke, et il n'exige que deux chargements par 24 heures. Il en existe de toutes tailles: les plus petits mesurent 52 centimètres de diamètre à la base et 70 centimètres de hauteur. Leur surface de chauffe est de 58 centimètres carrés, et la surface de radiation de 15 mètres carrés, pour 7.500 calories. Ils coûtent environ 600 francs. D'autres modèles, établis de la même manière, peuvent fournir plus de 30.000 calories, sur une surface de 60 mètres carrés. Leur prix est d'environ 1.800 francs.

Chauffage des locaux

Lorsque l'installation a été bien comprise, on doit pouvoir maintenir, par un système de réglage *ad hoc*, une température voisine de 18°, de laquelle on s'écartera le moins possible, dans le poulailler proprement dit. Dans la pièce annexée, à usage de réfectoire, 10 à 12° suffisent. Les volailles n'ont pas ainsi à subir une transition aussi brusque lorsqu'elles sortent à l'extérieur pour se dégourdir les pattes.

Dans tous les cas, après le lever des poules on ventilera le dortoir pour renouveler l'air vicié, produit par la respiration, condition *sine qua non* à observer pour soutenir la ponte. Enfin, les locaux seront tenus en parfait état de propreté, en recueillant les fientes tous les jours, et on pratiquera de fréquentes désinfections, en pulvérisant une solution d'eau crésylée à 4 %.

Autres conditions à observer

La température à elle seule ne suffit pas pour soutenir et accentuer la ponte, car d'autres facteurs jouent aussi en l'occurrence. C'est d'abord la nourriture qui doit être bien équilibrée en albumine et en matières minérales.

On doit en outre incorporer dans la ration, en grande partie représentée par de la pâtée, les principes radioactifs favorables à la maturation et au détachement des

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

MIEUX VALENT GAGES QUE SERMENTS

Ni la religion des traités ni la foi des paroles données ne sont pas assez fortes pour retenir ceux qui naturellement sont de mauvaise foi. Dans l'exécution de nos desseins nous ne devons faire de fondement que sur la connaissance de nos propres forces.

Encore qu'il soit de la probité d'un prince d'observer indispensablement ses paroles, il n'est pas de sa prudence de se fier absolument à celles d'autrui. Il faut même savoir que, sur ce sujet, les plus fortes précautions sont inutiles. Il n'est point de clause si nette qui ne souffre quelque interprétation.

LOUIS XIV, *Mémoires.*

ovules, notamment de la *poudre à faire pondre*, contenant des matières digestives, désinfectantes, stimulantes et énergétiques. On peut confectionner soi-même cette poudre à assez bon compte, en mélangeant intimement les matières suivantes:

Coquilles d'huîtres	2	kilogr.
Sel marin	2	—
Os râpés ou poudre d'os	2	—
Charbon de bois pilé	2	—
Quinquina gris	1	—
Sulfate de fer	1	—

On donne 8 grammes de cette poudre par tête et par jour. Ajouter en outre des verdures hachées, à la dose de 15 à 20 grammes, de préférence choux, oseille, salade, orties, etc., lesquelles apportent les *vitamines*, si utiles à la nutrition.

CONSERVATION DES OEUFS

Nous ne parlerons pas ici de la conservation des œufs par les procédés industriels, basés sur l'emploi du froid, et qui permettent la resserre de stocks importants, en vue de la régularisation des marchés. Nous envisagerons simplement les procédés familiaux, qui ont simplement pour objet la conservation d'une quantité d'œufs suffisante pour la consommation familiale. Ces procédés, facilement applicables et peu coûteux, sont à l'heure actuelle bien au point et permettent d'obtenir des œufs de conserve ayant, sinon toutes les qualités digestives de l'œuf frais pondu, du moins qui se prêtent à toutes les préparations culinaires. En principe, le procédé employé, dérive d'un même but, qui est de supprimer la porosité de la coquille de l'œuf et d'empêcher de cette manière, aussi bien l'évaporation des milieux internes, que l'introduction d'air, amenant avec lui les germes, agents de la putréfaction.

Quel que soit le procédé utilisé, il n'est pas indifférent, pour la bonne réussite de l'opération, de mettre des œufs quelconques en conserve. C'est le printemps qui est la période la plus favorable à la récolte des œufs de conserve; c'est, en effet, à cette époque de l'année que les œufs sont abondants et qu'ils possèdent le maximum de qualité;

que la température aussi est la plus favorable, toutes conditions qui se prêtent à une conservation de longue durée.

Il est indispensable de ne mettre en conserve que des œufs fraîchement pondus, cinq à six jours au maximum, dont la coquille est d'une propreté parfaite, et dont les milieux internes sont absolument sains, exempts de moisissures et de corps étrangers, n'ayant pas subi un commencement de crevaison, ce dont on s'assurera par un mirage préalable. Lorsque la coquille a été souillée par des déjections dans le nid de ponte, il est indispensable de la nettoyer en la frottant à l'aide d'un fin chiffon humecté d'eau tiède et d'alcool. Il faut savoir, en effet, que la présence, dans le liquide conservateur, d'un seul œuf gâté peut entraîner la corruption d'un plus ou moins grand nombre d'autres œufs et compromettre ainsi le résultat de l'opération.

On a prétendu que les œufs non fécondés se prêtaient mieux à la conservation, et dans beaucoup d'élevages, on sépare les coqs des poules pendant l'époque de la récolte des œufs destinés à la conservation. Bien que cette pratique n'ait pu être démontrée scientifiquement, il semble bien que l'on doive en tenir compte, mais ce n'est pas à vrai dire une opération absolument indispensable.

Ajoutons enfin, que, quel que soit le procédé de conservation utilisé, les récipients renfermant les œufs de conserve doivent être placés dans un local aussi frais que possible, de manière à être soustraits à l'action des changements de température qui favorisent la putréfaction; ces récipients doivent en outre être recouverts pour empêcher que le liquide conservateur ne soit souillé par des poussières ou des corps étrangers. On peut conserver les œufs en les plaçant simplement dans des caisses en bois, par couches superposées, dont les vides sont remplis par des cendres de bois, du son, de la tourbe tamisée, du sel gemme fin. On empêche bien ainsi, au moins partiellement, l'accès de l'air et l'évaporation des milieux de l'œuf, mais il s'agit là de procédés de conservation assez imparfaits qui exposent à bien des mécomptes.

De plus en plus, ce sont les bains conservateurs qui sont utilisés, ils sont à la base de silicate de potasse ou d'eau de chaux.

Le silicate de potasse, encore appelé verre soluble, est employé en dissolution dans l'eau, à raison de dix parties en poids de silicate de potasse, pour cent parties d'eau

froide, préalablement bouillie, afin d'être débarrassée des germes qu'elle pourrait renfermer. La solution doit avoir une réaction acide, sous peine de communiquer aux œufs un goût désagréable d'eau de savon.

Pour s'en assurer, acheter chez un marchand de couleurs du papier de tournesol bleu, le tremper dans la solution, si elle n'est franchement acide, on voit le papier prendre une teinte rouge.

Suivant la quantité d'œufs dont on dispose, on les place, par lits régulièrement étagés, soit dans des pots en grès à large ouverture, soit dans des caisses en bois, à la condition qu'elles soient bien étanches et à parois très épaisses. Les récipients métalliques ou en ciment ne conviennent pas en raison de la réaction acide de la solution. Les œufs étant ainsi régulièrement disposés dans le récipient, on verse sur eux la solution silicatée froide, de manière que les œufs soient complètement immergés et l'on recouvre le récipient.

Lorsque la récolte des œufs n'est pas suffisante pour remplir entièrement le récipient, on peut ultérieurement ajouter, au fur et à mesure, d'autres œufs, mais à la condition qu'il existe toujours au-dessus de la dernière couche d'œufs, une épaisseur suffisante de solution silicatée de manière qu'ils soient parfaitement immergés. Il peut se faire qu'au moment où ils sont plongés dans le liquide conservateur, certains œufs surnagent; ces œufs doivent être retirés et immédiatement consommés, car ils ne se conserveraient pas.

Le silicate de potasse permet d'assurer une parfaite conservation des œufs, à la condition, répétons-le, que ces œufs aient été placés parfaitement sains dans la solution conservatrice. Même après plusieurs mois, ces œufs peuvent être consommés à la coque ayant gardé toutes leurs facultés gustatives. Les œufs ne doivent être retirés du liquide conservateur que très peu de temps avant leur préparation culinaire. Comme en se touchant ils font masse dans le récipient, il ne faut les retirer qu'avec de grandes précautions pour éviter qu'ils se brisent; en outre, quand on veut les faire cuire à la coque, il faut, avant de les plonger dans l'eau bouillante, avoir soin de perforer la coquille, vers le gros bout, au moyen d'une aiguille, sans quoi, les pores étant bouchés par le silicate la dilatation de l'air que renferme l'œuf ferait éclater la coquille.

Le procédé de conservation à l'eau de chaux est plus économique, mais il donne aussi des résultats moins constants que celui au silicate de potasse. Les œufs sont disposés dans un récipient analogue à ceux du premier procédé ; ils sont recouverts par une solution obtenue en faisant dissoudre une partie de chaux, fraîchement éteinte, dans trois parties d'eau (eau de pluie ou eau préalablement bouillie) additionnée d'une demi-partie de gros sel.

Cette solution alcaline préserve les œufs du contact de l'air et le liquide lui-même est isolé par la couche de chaux ou « glace » qui se forme à la surface. Lorsqu'on utilise le procédé de conservation à l'eau de chaux, il est indispensable de n'employer que des récipients de capacité restreinte, afin d'éviter que l'éclatement ou la putréfaction d'un œuf, entraînant la corruption des autres, ne se traduise par une lourde perte. Les œufs conservés à la chaux se reconnaissent assez facilement, leur coquille étant rendue plus ou moins rugueuse par la chaux qui se dépose à la surface. En principe, le procédé à l'eau de chaux n'est guère à recommander pour une assez longue conservation; d'ailleurs il vaut mieux les réserver à la confection des pâtisseries, plutôt qu'à la consommation directe..

Pour vérifier si des œufs conservés, soit par l'un ou l'autre des procédés indiqués ci-dessus, sont bons, il suffit de les plonger dans une solution saline (10 grammes de sel pour 100 grammes d'eau) ; les œufs qui surnagent doivent être considérés comme impropres à la consommation, et rejetés.

A. T.

AU JARDIN D'AGRÉMENT

Les Pélargoniums

C'est souvent (mais par erreur) sous le nom de géranium que l'on cultive les pélargoniums. Cependant il y a une importante différence entre les deux genres. Les fleurs de géraniums sont régulières et celles des pélargoniums irrégulières. Les géraniums sont des herbes vivaces rustiques, et les pélargoniums des sous-abrisseaux qui ne peuvent point passer l'hiver sans être abrités.

Sur plus de cinq cents espèces connues on ne cultive que quatre ou cinq pélargoniums. Le plus populaire de tous est le pélargonium zoné, ainsi appelé à cause de ses feuil-

les, un peu en forme de rein, et qui sont ornées d'une zone brune parallèle à leurs bords. Les fleurs du pélargonium zoné, irrégulières, éperonnées, mais à éperon soudé au pédicelle, sont groupées en une sorte d'ombelle à l'extrémité de supports dressés et élevés. La corolle est à cinq pétales partagés, comme dans la pensée, en deux groupes, un de trois pièces, l'autre de deux.

Originaire du Cap, le pélargonium zoné est cultivé en Europe depuis le commencement du XVIII^e^ siècle. En le croisant avec une autre espèce (le *P. Fétide*), les horticulteurs en ont obtenu un nombre considérable d'hybrides à fleurs blanches, roses, rouges de tons variés, simples ou doubles, à feuillage vert plus ou moins marqué de la zone décrite tout à l'heure. Ce feuillage est, parfois, franchement doré, ou encore panaché de blanc.

Ce sont ces pélargoniums-là qui, pendant les deux siècles derniers, ont tenu la première place dans la décoration des jardins. A partir du 15 mai, on en fait des corbeilles entières sur lesquelles la floraison se poursuit depuis juin jusqu'en octobre, c'est-à-dire pendant cinq mois.

Cependant, deux circonstances peuvent ralentir cette floraison; primo: une plantation des pélargoniums dans une situation mal ensoleillée (la plantation à l'ombre); secondo: une année pluvieuse. Dans ces deux cas, le pouvoir florifère laisse à désirer. Mais en plein soleil et par un été sec la floraison des pélargoniums est d'une abondance, d'une continuité surprenantes.

Nous venons de voir quelles conditions météorologiques sont les meilleures pour la culture de ces plantes. Le sol qui leur convient le mieux est une terre saine, argilo-sableuse, se laissant traverser facilement par les pluies et ayant reçu comme fumure:

1° Les engrais chimiques suivants:

Chlorure de potassium	0 kg 800
Superphosphate minéral	0 kg 200
Nitrate de soude	0 kg 500
Le tout pour une are	2 kg 500

2° Un paillis épais de deux ou trois centimètres qui protège le sol contre la sécheresse et apporte, en même temps, quelques éléments fertilisants.

La multiplication par bouturage est très facile; elle

se fait le plus souvent à l'air libre, soit en pleine terre, soit dans des pots qui seront rentrés, tels que, pour l'hivernage en serre tempérée. On pratique ce bouturage de la fin de juin jusqu'au 15 août ; chaque bouture est une portion terminale de rameau, portion longue d'environ 8 à 12 centimètres démunie seulement de ses deux feuilles de base et de ses hampes florales.

Les boutures sont plantées au plantoir à 8 ou 10 centimètres en tous sens ou piquées à deux ou trois par pot de 9 centimètres de diamètre. Le sol est fortement serré autour de chaque bouton. Après la mise en terre on arrose avec un arrosoir à pomme fine et le sol est maintenu frais par des bassinages renouvelés deux fois par jour environ.

Les boutures s'enracinent en quinze ou vingt jours ; au bout de ce temps, si elles ont été faites en pleine terre, on doit les arracher et les mettre en pots pour l'hivernage. On emploie à cet usage des pots de 9 centimètres de diamètre. Dans chaque pot, on loge deux ou trois boutures. Le compost employé est un mélange de 2/5 de terre franche, 2/5 de terre de jardin et 1/5 de terreau de fumier.

Les boutures dans leurs pots demeurent dehors jusqu'au commencement d'octobre puis on les rentre en serre ou dans les parties les mieux éclairées de l'orangerie pour l'hivernage.

Quand on ne possède que quelques pieds de pélargoniums, il est possible de les hiverner dans un appartement, un vestibule, un sous-sol, en les tenant le plus près possible des baies vitrées de ces locaux, et en prenant soin de n'arroser que très modérément les plantes conservées dans ces conditions.

Une des causes de la perte de nos pélargoniums en hiver est l'habitude que nous avons souvent de les tailler dans l'instant même qui précède leur rentrée en serre ou dans tout autre local d'hivernage. Les plaies qui en résultent sont vite envahies par les moississures et la gangrène

---

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

J'appréhende qu'il n'y ait parmi nous des gens plus attachés au genre humain qu'à leur patrie.

MERLIN DE DOUAI (1795).

se se déclare s'étendant peu à peu, mettant les plantes en danger de mort.

En principe, ne taillez les pélargoniums qu'après leur mise à l'air libre, au soleil, c'est-à-dire dans les conditions les meilleures pour la cicatrisation des plaies.

On cultive quelques autres espèèces: le *P. des fleuristes*, le *P. à feuilles de lierre*, ce dernier à branches rampantes ou retombantes, et le *P. à la rose*, dont les parties aériennes dégagent, quand on les froisse, une suave odeur ; leur culture ne diffère pas de celle du P. zoné.

AU JARDIN POTAGER

Les salades de printemps

De la fin de mars à la fin de juin (printemps), les salades que nous consommons sont presque toutes des laitues.

La première est cette laitue rustique (laitue de la passion) que nous avons semée en fin d'août, repiquée en septembre et plantée sur côtière au commencement de novembre ; elle est bonne à consommer à partir de la fin de mars, jusqu'en avril.

A partir du 15 mars, semez chaque mois de la laitue pommée et de la romaine un peu plus tard. Préférez toujours les variétés qui peuvent rester un certain temps pommées sans monter à graine (*laitue blonde du Cazard, la grosse blonde paresseuse, la Palatine*).

Si vous voulez n'adopter qu'une seule variété pour toute l'année, cultivez la *laitue du Trocadéro* (L. Lorthois) ou la *laitue des quatre saisons;* elles viennent bien en toutes saisons.

Les deux romaines les plus cultivées sont la *romaine blonde* et la *romaine verte maraîchère.* La première est plus grosse, la seconde plus précoce.

C'est parce qu'elle exige beaucoup d'eau que la laitue se plaît en culture printanière; les pluies abondantes de cette saison lui conviennent tout à fait.

Si vous n'avez pas de cloches, pas de châssis, exécutez vos premières plantations avec du plant que vous achèterez chez un maraîcher.

Faites ces premières plantations sur côtière, de fin

février au 15 mars, par un temps doux. Prenez soin de ne pas enterrer le collet du plant qui doit rester libre pour que la pomme se forme bien et prenne plus de volume.

En plein carré, plantez à la fin de mars ou au début d'avril. Le sol comme toujours doit être bien meuble et recouvert préalablement d'une couche de terreau épaisse de 2 centimètres.

La récolte a lieu vers le ilieu de mai sur côtière et un peu plus tard, fin mai, commencement de juin, en plein carré.

Pour faire suite à ces récoltes, faites un semis de laitue grosse blonde paresseuse en plein air à partir du milieu de mars; comme emplacement pour cette opération, une côtière exposée au Midi fera l'affaire. Semez clair afin de ne pas avoir besoin de faire un repiquage en pépinière; un mois après plantez en planche; vous récolterez du 15 au 30 juin, c'est-à-dire pendant la fin du printemps. Il faut prolonger la durée de la récolte en ne cueillant tout d'abord que les laitues les plus fortes, les mieux pommées.

Sous le nom de *laitue à couper*, on cultive une des laitues précédentes mais en la récoltant où on l'a semée, parmi d'autres légumes, des oignons le plus souvent, ou des carottes; elle est coupée avant d'avoir pommé; de là lui vient son nom: laitue à couper.

Une autre salade de printemps est fort appréciée autant à cause de ses qualités culinaires qu'en raison de ses propriétés médicinales, c'est le pissenlit qui croît spontanément dans les champs et dont on cultive des variétés améliorées dans nos jardins; la plus intéressante d'entre ces variétés est le *pissenlit à cœur plein* dont chaque touffe est tellement pourvue de feuilles qu'on la prendrait pour une chicorée frisée.

Semez le pissenlit à cœur plein à partir d'avril jusqu'à fin mai, en pépinière; quand les plants ont chacun trois ou quatre feuilles et, au plus tard, du 5 au 15 juillet, arrachez-les; coupez leurs feuilles à deux centimètres du collet au point d'attache et repiquez-les en rayons largement espacés (0 m. 35 à 0 m. 40 de l'un à l'autre). Pendant la végétation, donnez quelques binages. Les arrosages ne sont utiles que pendant les trois ou quatre jours qui suivent la plantation et pour assurer une prompte émission de racines nouvelles: mais il est très important d'empêcher l'envahissement du sol par les mauvaises herbes.

Sur les rayons, plantez les pissenlits au plantoir et à 6 ou 8 centimètres entre eux.

Si vous ne voulez pas occuper une planche entière à cette culture, plantez le pissenlit en bordure d'une allée.

En août, vous pouvez déjà, sur ces plantes, faire une coupe de feuilles vertes pour les consommer soit en salade, soit à l'état cuit. Ne faites pas une seconde coupe qui pourrait affaiblir le plant et diminuer, par cela même, la récolte du printemps.

Pour faire blanchir le pissenlit sur place, le moyen le plus simple consiste à le butter avec de la terre prise sur les côtés des rayons. Si cette terre est trop compacte, vous pourrez recourir à du terreau ou bien employer deux planches s'appuyant l'une contre l'autre et formant toiture au-dessus du rang de pissenlit à protéger de la lumière.

Dans un tout petit jardin, les pots à fleurs peuvent aussi être utilisés; on les emploie comme avec les chicorées frisées, posés en cloche et un par pied de pissenlit à faire blanchir. Dans ce cas, une série de six ou huit pots peut servir pendant toute la saison et pour toute la culture; il suffit de déplacer la série au fur et à mesure des cueillettes et de la faire passer sur d'autres pieds de pissenlit à blanchir.

J'ajoute que les pieds de pissenlit, en hiver, peuvent se traiter en cave, comme la chicorée sauvage pour la production de la barbe de capucin.

Comment avoir des laitues à consommer en toute saison?

A toute époque de l'année, on aime à consommer la laitue, salade tendre par excellence. Aussi est-il intéressant de savoir orienter sa culture de façon à en avoir à peu près constamment.

Il faut, pour arriver à ce résultat, savoir combiner habilement les semis et les plantations et faire choix des variétés qui conviennent pour chaque époque. Il faut aussi, en hiver, utiliser la chaleur artificielle d'une couche, ce qui ne présente pas, même pour l'amateur, de difficultés insurmontables.

Il existe des varités suffisamment robustes pour supporter les rigueurs de nos hivers ordinaires lorsqu'elles sont plantées en terrain léger et sain. D'autres variétés ont

une résistance très grande à la chaleur et sont tout indiquées pour la culture en vue de la production au cœur de l'été. Il en est d'autres encore qui, ne prenant pas un grand développement, sont très rapidement bonnes à consommer et se recommandent pour la culture de primeur.

Ces considérations ont servi de base pour établir une distinction entre les laitues de printemps, les laitues d'été et les laitues d'hiver.

Laitues de printemps. — On désigne ainsi celles qui, semées de bonne heure, soit sur couche, soit sur une plate-bande bien exposée ou *costière*, sont récoltées au printemps.

Se sont: la laitue *crêpe à graine noire*, ou *petite noire*, qui vient fort bien à l'étouffée sous des cloches ou sous des châssis. On peut la semer fin août, sur une vieille couche et la repiquer sous cloches, à raison de 30 plants par cloche, sur une costière en pente vers le midi, dès le 20 septembre. On en mettra une partie en place, vers le 10 octobre, soit sous châssis à froid, près du verre, à raison de 50 plants par châssis, soit sous cloche à raison de 4 plants par cloche.

En ne donnant jamais d'air, on pourra récolter vers la Toussaint si le temps est assez clément, quelques jours plus tard s'il fait froid. La production s'échelonnera jusqu'en fin novembre si l'on prend le soin d'abriter avec un peu de fumier placé entre les cloches.

Les autres plants, conservés sous cloches, seront plantés sur couche dès le 15 novembre. On fera, pour cela, une bonne couche tiède, de 35 centimètres d'épaisseur. On récoltera au bout de 35 à 40 jours et la récolte se prolongera jusqu'en février si l'on fait plusieurs saisons à trois semaines d'intervalle.

La laitue *Gotte à graine blanche*, un peu moins hâtive que la précédente, mais pouvant grossir davantage et se cultiver sous châssis avec un peu d'air.

On la sème dans le début de la deuxième quinzaine d'octobre, sous cloche ou sous châssis, sur une vieille couche en ados au Midi. On en repique 30 par cloche ou 200 par châssis de 1 mètre sur 1 m. 30.

C'est cette laitue qui convient le mieux pour faire des plantation sur couche chaude à partir de janvier. On en met seulement 3 par cloche ou 27 par châssis de 1 mètre

sur 1 m. 30. On donne un peu d'air quand le temps est convenable.

On fait plusieurs saisons et, en février, on endurcit les plants qui restent sous cloches et châssis; pour récolter un mois et demi ou deux mois après plantation.

Après le 15 mars, on peut planter en pleine terre, sur costière, une variété un peu moins précoce, mais plus grosse et plus robuste que les deux précédentes, la laitue *Georges*, qu'on aura semée, dans la première quinzaine de novembre, sous châssis et sur vieille couche, repiquée sous cloche, à raison de 25 plants par cloche, dans la premire quinzaine de décembre pour y être conservée tout l'hiver. La laitue Georges, ainsi cultivée, sera récoltée vers le 15 mai.

On obtiendrait le même résultat avec la laitue *Cordon rouge*, semée fin août et conservée sous cloche l'hiver.

Laitues d'été et d'automne. — Celles-ci sont beaucoup plus volumineuses que les laitues de printemps.

On emploie beaucoup de variétés parmi lesquelles certaines, relativement précoces s'accommodent bien de la culture en vue de la récolte au début de l'été, tandis que d'autres, plus résistantes, plus lentes à monter à graine, ne paraissent pas trop souffrir de la forte chaleur du milieu de l'été.

Parmi les premières, la laitue *Sans Rivale* est l'une des meilleures. La pomme n'en est pas très grosse, mais a l'avantage de se former vite. On la sème vers le 10 mars; sous-châssis, sur couche, pour la repiquer directement en place dans le courant d'avril et la récolter en fin mai, aussitôt que les laitues de printemps cessent de donner.

Semée à peu près à la même époque, la laitue *Lorthois* donnera immédiatement après la Sans-Rivale. Sa pomme est plus serrée, légèrement bordée de rouge, et elle ne monte pas très vite. Elle est indiquée pour la production de juin.

Mais deux laitues remarquables, au point de vue de la résistance à la sécheresse et surtout de la lenteur à monter, sont les laitues *blonde de Chavigné et blonde du Cazard*. En semant, par exemple clair, une saison vers le 20 mars, sur costière bien exposée, et une autre vers le 5 avril, on peut se dispenser de repiquer et mettre en place vers la fin d'avril pour récolter, à partir des premiers jours de juillet et successivement, d'abord la première saison,

puis, une quinzaine de jours plus tard, la deuxième saison dont la consommation se prolongera jusqu'à la fin de juillet.

La laitue *Batavia blonde* succèdera aux précédentes. Semée courant d'avril ou mai, mise en place à grande distance: 0 m. 50 sur 0 m. 35, elle sera récoltée deux mois et demi après la plantation et on pourra en avoir pendant la fin de l'été et l'automne et jusqu'en septembre.

Laitues d'hiver. — Quand on n'a ni châssis, ni cloches à sa disposition, et qu'on veut avoir de la laitue à consommer dès avril, il est nécessaire de faire choix de variétés passant l'hiver en pleine terre sans abri, à moins de froid exceptionnellement rigoureux pendant lesquels il est bon d'étendre, sur les salades, un peu de longue paille.

On sème alors, en fin août, soit avec des mâches, soit dans une planche à part, les variétés *brune d'hiver* et *grosse blonde d'hiver*, cette dernière un peu moins hâtive.

On peut se dispenser de repiquer et mettre en place, soit en costière bien exposée, dans un carré un peu abrité, dans la deuxième quinzaine d'octobre. Il vaut mieux, pour réussir, que le plant ne soit pas trop fort: il passe d'autant mieux l'hiver.

En février, un binage profond et un terreautage réveillent la végétation. On remplace les pieds manquants en puisant dans les plants que l'on a dû mettre en réserve, en pépinière, dans un endroit bien abrité et qu'on a spécialement protégés en temps utile.

E. DELAPLACE.
Professeur spécial d'horticulture.

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

On vous parle de la neutralité scolaire. Mais il est temps de dire que la neutralité scolaire n'a jamais été qu'un mensonge diplomatique et une tartuferie de circonstance. Nous l'invoquions pour endormir les scrupuleux ou les timorés.

Mais maintenant, il ne s'agit plus de cela, jouons franc jeu. Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une université antireligieuse d'une façon active, militante, belliqueuse.

René VIVIANI, *Questions actuelles* (1908).

La culture des pois

Le pois, de la famille des légumineuses, est une plante annuelle aux tiges grêles, atteignant de 0 m. 25 à 2 mètres de hauteur. Les feuilles composées ont leur nervure principale terminée en vrille, ce qui leur permet de s'accrocher à des supports (rames). Les feuilles, blanches et papilonacées, naissent solitaires, ou réunies par deux à l'aisselle des feuilles. Des gousses de 4 à 11 centimètres succèdent aux fleurs et renferment des graines au nombre de cinq à dix. La multiplication du pois se fait toujours par semis de graines; celles-ci sont rondes, petites, à peau lisse ou ridée, suivant les variétés, la couleur va du blond jaunâtre au vert pâle, en passant par tous les intermédiaires. La durée germinative est pratiquement de trois ans, et la levée a lieu généralement de 10 à 15 jours après le semis, mais avec des semis précoces (en février), elle ne s'effectue souvent qu'au bout d'un mois. Il faut, par are, 0 litre 25 à 0 litre 275. Le pois vient partout en France, mais les régions tempérées et humides sont celles qui lui conviennent le mieux. Il redoute surtout la sécheresse, c'est pourquoi l'hiver est la meilleure saison dans le Midi. Il faut à cette plante de l'air et de la lumière en grande quantité; c'est pourquoi ses cultures à l'ombre ou bien dans un jardin trop resserré ne réussissent pas; ou tout au moins sont fort médiocres.

Les terres légères, fraîches, de consistance moyenne, lui conviennent tout spécialement. Seuls les sols trop calcaires ou trop humides favorisent les maladies, provoquent fréquemment une chlorose générale et sont à rejeter pour cette culture.

Le pois étant une légumineuse, assimile l'azote de l'air grâce aux nodosités de ses racines. C'est donc une plante peu exigeante en engrais. Il est recommandable d'enfouir, quelque temps avant le semis, 2 kilos 500 de superphosphate d'os et 1 kilo 200 de chlorure de potassium.

Quant aux variétés, leur nombre est considérable, et la plupart d'entre elles fournissent les pois à écosser, c'est-à-dire dont on consomme les graines seules; quelques variétés, dites pois mange-tout ou « sans parchemin », donnent des gousses bonnes à consommer entières, et par conséquent ne s'écossent pas. Pour obtenir des pois à écosser (à manger verts) vous avez le choix entre les variétés à rames, qui exigent l'emploi de tuteurs, mais qui sont très productives, ou bien des variétés demi-naines qui,

à la rigueur, peuvent se passer de rames, surtout si vous en pincez l'extrémité des tiges; et enfin les variétés naines, qui donnent de moindres récoltes, mais qui peuvent se passer de tuteurs.

Au mois de février, vous pouvez semer les variétés hâtives ou demi-hâtives, comme Prince-Albert, Caractus, Orgueil du Marché et Merveille d'Amérique.

En mars-avril, vous accorderez la préférence aux variétés suivantes: Pois Michaux de Hollande, Ridé de Knight, et Plein le Panier, Duc d'Albany et Bishop. Mais évidemment, les régions considérées ont une grande influence et il faut, avant tout, consulter les maisons sérieuses où vous achetez vos semences.

Quelle que soit la date du semis, celui-ci se fait en rayons ou en paquets. Quand il fait froid, vous placez vos graines assez profondément en terre, 6 centimètres en février et 4 ou 5 en été. En règle générale, il ne faut pas craindre d'écarter les touffes et les planches entre elles.

Si vous semez en lignes, adoptez, pour les pois nains, des séries de trois lignes, que vous espacerez les unes des autres de 35 centimètres et laissez 60 centimètres entre chaque planche. Ouvrez les rayons à la serfouette, à la profondeur que nous avons indiquée, et déposez les graines au fond, tous les 2 centimètres pour les variétés naines, et tous les 3 ou 4 centimètres pour les variétés à rames. En février, il convient de recouvrir les graines en les butant ; huit à dix jours après le semis, pratiquez un binage qui hâtera la végétation ; trois semaines après, faites encore un second binage en butant légèrement les pieds des tiges. Dès que celles-ci atteignent 15 centimètres, placez les rames, s'il y a lieu, en dehors de la ligne des pois et les extrémités se touchant, de manière à former une voûte. En procédant de cette façon, les gousess qui se forment à l'extrémité des rames se trouveront disposées à l'extérieur et la cueillette sera facilitée.

Pour la culture en février, on sèmera sous couche froide sous châssis; on aérera progressivement; on bine et on arrose et on retire les châssis vers le 10 avril, quand les plants ont 15 centimètres. En opérant de cette manière, vous avancerez beaucoup la récolte au point d'avoir d'excellents pois dès le mois de mai.

En grande culture surtout, il est d'usage de supprimer l'extrémité des tiges avec les ongles ou bien une faucille légère, ceci dans le but de hâter la formation des gousses.

Vous pouvez également écimer, dans votre jardin, au-dessus de la 5e fleur, vos pois de pleine terre les plus précoces, et au-dessus de la 7e ou 8e fleur les pois de pleine saison. Non seulement vous obtiendrez des produits plus beaux et plus précoces, mais vous donnerez de la consistance aux tiges que vous pourrez vous dispenser de ramer s'il s'agit d'une variété demi-naine. En règle générale, ne pincez jamais les variétés s'élevant au-dessus de 1 m. 20 et surtout celles qui s'accommodent le mieux de la chaleur.

A. T.

La roulle des céleris-raves

La maladie qui attaque nos céleris-raves et aussi les céleris à côtes est la rouille, due à un champignon microscopique, qui se propage rapidement dans les cultures. En quelques jours, toutes les feuilles noircissent et sèchent comme si elles étaient brûlées. Il est difficile de lutter efficacement contre cette rouille, cependant, des expériences entreprises au Centre expérimental de cultures maraîchères du Val-de-Blois, et chez plusieurs maraîchers du Val-de-Loire, nous permettent de dire que son développement coïncide toujours avec des rosées abondantes et surtout des nuits froides. On aurait parfaitement réussi, plusieurs années de suite, à préserver les céleris-raves de la maladie en opérant de la manière suivante:

1° Au début de septembre, pulvériser, sur le feuillage encore sain à cette époque, une solution de permanganate de potasse, à raison de 1 gr. 25 par litre d'eau.

2° A la même époque, ou mieux vers la mi-août, faire entre les pieds de céleris une dépression en forme de petite cuvette, et arroser dans cette cuvette avec le goulot de l'arrosoir en évitant soigneusement de mouiller le feuillage des plants, surtout le soir. A partir de cette époque, il faut d'ailleurs préférer l'arrosage du matin.

3° Un peu plus tard, vers le 20 septembre, établir au-dessus des céleris un léger bâti de gaulettes pour placer un écran de protection pour la nuit, par exemple une toile d'emballage, de manière à éviter les rosées froides sur les feuilles. Ce dernier moyen est un complément dont il semble qu'on pourrait d'ailleurs se passer.

CONSEILS ET RECETTES

Fabrication des fromages à la maison

Une bonne pâte sèche: le port-salut. — La fabrication des fromages à pâte pressée ou cuite, dans le genre du gruyère, de l'emmenthal, du hollande et du port-salut est certainement moins capricieuse que celle des pâtes molles affinées, telles que le camembert, par exemple. Mais leur fabrication n'est pas toujours aussi avantageuse. Dans tous les cas, si l'on opte pour les pâtes sèches, en admettant que l'on ne dispose que de quantités relativement minimes de lait, on fabriquera de préférence du port-salut, qui est d'assez petit format, et d'une vente courante quand il est bien réussi.

Voici les grandes lignes de sa fabrication.

Emprésurer le lait à la température de 35°, avec une dose de présure telle que la coagulation ait lieu au bout d'une demi-heure. Diviser le caillé finement à la lyre; le réchauffer ensuite à 40° et brasser pendant 40 à 45 minutes. Dresser dans des formes de 18 centimètres de diamètre et 6 centimètres de hauteur garnies intérieurement d'une étamine. Mettre sous une presse à levier à pression variable, en commençant par 1 kilogramme, que l'on augmente jusqu'à 5 kilogrammes. A chaque changement de pression, on retourne les fromages et on remplace les étamines. Saler au bout de quatre jours, à la dose de 30 grammes par spécimen, en procédant par frottis et en deux fois, avec du sel fin. Descendre ensuite les fromages à la cave où on effectue les retournements, accompagnés de lavages à l'eau tiède pendant l'hiver, et à l'eau froide pendant l'été, jusqu'à ce que la pâte soit devenue plastique et caséifiée dans toute son épaisseur. Le traitement à la cave varie entre 2 et 3 mois. Le rendement du lait en port-salut est d'environ un kilogramme par 9 litres de lait.

Pâtes molles. — Le rendement des pâtes molles, dans le genre du brie, du camembert, du marolles et analogues, qui ne sont pas soumis à a des pressions variables, que l'on coagule à plus basse température et moins rapidement, est beaucoup plus élevé. On peut, avec ces spécialités, obtenir un kilogramme de fromage avec 7 litres et demi de lait, 8 litres au plus. Comme leur vente est aussi facile, sinon plus, que celles des pâtes sèches, on a intérêt à les substituer à ces dernières pendant l'hiver, époque où les

accidents de fabrication sont peu à craindre avec les pâtes molles. Mais il faut un haloir et une cave bien aménagés, de façon à pouvoir empêcher l'emballement du *penicillium* qui, invariablement, vire au bleu foncé, au vert et au noir, quand il se trouve dans un milieu humide et chaud et que l'égouttage n'a pas été assez poussé. L'anomalie se produit aussi lorsque le lait mis en œuvre ne contient pas de ferments lactiques actifs. Dans ce cas, on ne doit pas hésiter à incorporer dans le lait des ferments lactiques sélectionnés.

Ne jetez pas le marc de café

Des verres et des carafes contenant durant deux ou trois jours du marc de café recouvert d'eau se nettoient entièrement et facilement, et, après rinçage et essuyage, avec un linge propre et fin, deviennent nets et étincelants.

Ne jetez pas le lait aigri

Si la lame de vos couteaux est rouillée, trempez-la tout une nuit dans du lait aigre. Leur nettoyage sera parfait le lendemain.

Lait frais pendant les chaleurs

Si vous préférez ne pas faire bouillir votre lait, vous pouvez le conserver frais en y ajoutant dès le matin deux ou trois pincées de magnésie par litre. Ce qui est très efficace aussi, quelques feuilles de raifort sauvage baignées dans votre lait, il se conservera deux ou trois jours.

MADAME,

Vous vous êtes souvent dit : « Ah! si je pouvais, chez moi, teindre à l'eau froide — simplement, rapidement, proprement — combien de robes, corsages, pièces de lingerie, etc..., ne teindrais-je pas?... »
Eh bien! ce souhait, un immense progrès de la science l'a réalisé et voici TINTAFROY, teinture à l'eau froide pour tous tissus, qui se présente à vous parée des merveilleuses qualités que vous aurez vainement cherchées jusqu'à ce jour.
Faites-en un essai en en achetant un paquet chez votre marchand de couleurs et vous vous rendrez tout de suite compte des innombrables services que peut vous rendre TINTAFROY.

tintafroy! M D

teint à froid tous tissus.

Les Spécialités P. P. Z., PARIS

OUVRAGES DIVERS

(Nombre limité)

En vente à la

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

BARBIER (Emmanuel).

Histoire du Catholicisme libéral et du Catholicisme social en France. Du concile du Vatican à l'avènement de S. S. Benoît XV (1870-1914). Cinq vol. in-4° **95** fr.

BAUMANN (Emile).

Les Chartreux.

Sur Alfa ..... **52** fr.

Sur vélin pur fil ..... **100** fr.

CHAMBORD (Comte de), **Paris** (Comte de), d'**ORLEANS** (Duc).

La Monarchie Française. Lettres et documents politiques Préface du Duc d'Orléans. Un vol. relié in-8° orné de trois portraits ..... **25** fr.

CHARPENTIER (Henry).

Océan pacifique, poème. Une plaquette in-4° raisin sur vergé de Rives ..... **60** fr.

Odes. Une plaquette in-4° sur Arches ..... **40** fr.

— Edition ordinaire sur bouffant ..... **10** fr.

Signes, poèmes. Portrait gravé sur cuivre par GORVEL. Un volume in-16 raisin, sur Montgolfier, **12** fr.

— Sur Arches, **30** fr. — Sur Vidalon, **40** fr.

Sur Japon ..... **75** fr.

COURCOURAL (Paul).

Le Danger de l'Action Française. En réponse à Monsieur Maritain. Un vol. in-16 ..... **7** fr. **50**

DAUDET (Léon).

Charles Maurras et son Temps. Un beau vol. in-4° illustré d'un portrait de Charles Maurras et de deux lithographies par Jean Marchand, tirage limité, sur vélin d'Arches à la forme pur chiffon .... **125** fr.

Ecrivains et Artistes. Etudes. Série de 8 vol. in-16 illustrés par G. Goor ..... **200** fr.

La France en alarme. Un vol. in-12 relié toile .. **12** fr.

Moloch et Minerve ou l'Après Guerre. Un volume in-16 ..... **12** fr.

Sur vélin pur fil Lafuma ..... **25** fr.

Souvenirs des milieux politiques, littéraires, artistiques et médicaux. Un vol. in-8 carré (tome I épuisé) Tome II broché, **30** fr. — Relié ..... **70** fr.

Léon Daudet par ses contemporains. Un vol. in-4° « Les Contemporains » contenant un inédit : L'enfant et le Divin; sur alfa, **40** fr. — Sur pur fil Lafuma, **60** fr. — Sur Japon impérial ..... **250** fr.

DEREME (Tristan).

Le Zodiaque ou les Etoiles sur Paris. Gravure sur cuivre de Hermine David. Tirage, 225 ex. 19/28, sur Arches ..... **500** fr

DUTRAIT-CROZON (Henri).

Joseph Reinach Historien. Révision de l'Histoire de l'affaire Dreyfus. Préface de Charles Maurras. Un vol. in-8 ..... **20** fr.

La Justice Républicaine. Un vol. in-16 ..... **5** fr.

Précis de l'Affaire Dreyfus. Un vol. in-8 écu, **25** fr. — Relié ..... **65** fr.

ESPINASSE-MONGENET (Louise).

Guirlande de neuf leçons sur douze sonnets de Dante. Avec un sonnet liminaire de CHARLES MAURRAS. Un vol. in-8°, sur vergé blanc ..... **25** fr.

GEOFFROY (Gustave).

Claude Monet, sa vie, son temps, son œuvre. 54 illustrations hors texte en noir et en couleurs. Un vol. in-8° ..... **120** fr

GOZLAN (Léon).

Balzac en pantoufles Avant-propos de J.-Jacques Brousson. Bois de Maximilien Vox. Sur vélin à la forme Montgolfier d'Annonay. Un vol. in-8° .... **190** fr

GRACY (Pierre).

Les Chants de la cité, du foyer et des dieux. Un vol. in-16 ..... **12** fr.

MAUMERE (Lieut.-Colonel Ch.).

Portraits des Rois de France. 1226-1643. Sous cartonnage, tirage 200 ex. sur vélin Lafuma. Un vol. in-4° ..... **300** fr.

HOSOTTE (Louis).

Une nation trahie. L'Internationale contre la France. Un petit vol. in-32 ..... **5** fr.

LOTI (Pierre).

Azyadé. Aquarelles de Henri Farge. Sur vélin de Rives à la forme. Un vol. in-4° ..... **750** fr.

MALEVILLE (Lucien de).

Corps sans âme. Châteaux du Périgord. Préface de Jérôme et Jean Tharaud. Tirage 325 ex. Sur vélin. Un vol. in-4° ..... **80** fr.

MAURRAS (Charles).

Anatole France, politique et poète (à propos d'un jubilé). Sur Hollande Van Gelder. Une plaquette in-16 **45** fr.

De Demos à César. 2 vol. in-16 jésus illustrés par G. Goor. Edition originale sur Madagascar signé par Charles Maurras, **320** fr. — Sur pur fil Lafuma, **200** fr. — Sur alfa ..... **60** fr.

La Démocratie Religieuse. Un fort vol. in-8° carré (broché : épuisé) relié ..... **70** fr.

La Politique. Tome I sur Rives ..... **150** fr.

Le mauvais Traité. Les 2 vol. in-8° sur alfa **60** fr. — Sur vélin de Rives ..... **132** fr.

Les nuits d'épreuve et la mémoire de l'Etat. Un vol. in-8°, **12** fr. — Sur Rives ..... **25** fr.

Le Romantisme féminin. Frontispice, bandeaux et culs-de-lampe par André Székely de Doba. Un vol in-8°. Sur Madagascar, **200** fr. — Sur Japon .. **275** fr.

MAUROIS.

Dialogues sur le commandement. Un vol. in-16 . **15** fr.

Essai sur Dickens. Un vol. in-16, sur pur fil .. **60** fr.

MELLET (Alain).

Le Drame poldève. Préfacé par René Benjamin et suivi de la véridique histoire d'Hégésippe Simon par Paul Mathiex. Une plaquette ..... **3** fr.

MEMINI.

L'effet des lois laïques. Un vol. in-16 ..... **5** fr.

MONTESQUIOU (Léon de).

Sa vie politique, l'Action Française, par Coudekerque-Lambrecht. Un vol. in-8° carré sur vélin Navarre ..... **60** fr.

MOREAS (Jean).

Trois nouveaux contes de la vieille France. Egide de la Folie. Un vol. in-16 sur vélin à la forme .. **12** fr.

PECHKOFF (Zinovi).

La légion étrangère au Maroc. Orné d'un portrait de Zinovi Pechkoff par V. Choukhaeff, très bel ouvrage sur vélin bibliophile. Un vol. in-8° ..... **30** fr.

PEGUES (R.-P. Thomas).

Tome I. — *Traité de Dieu*. 1 vol. 842 pages.
— II. — *Traité de la Trinité*. 1 vol. 608 pages.
— III. — *Traité des Anges*. 1 vol. 610 pages (en réimpression).
— IV. — *Traité de l'Homme*. 1 vol. 806 pages.
— V. — *Traité du Gouvernement divin*. 1 vol. 682 pages.
— VI. — *La Béatitude et les Actes humains*. 1 vol. 655 pages
— VII. — *Les Passions et les Habitus*. 1 vol. 672 p.
— VIII. — *Les Vertus et les Vices*. 1 vol. 832 pages (en réimpression).
La Loi et la Grâce. 1 vol. 780 pages (en réimpression).
— X. — *La Foi, l'Espérance et la Charité*. 1 vol. 905 pages.
— XI. — *La Prudence et la Justice*. 1 vol. 623 p.
— XII. — *La Religion et autres vertus annexes de la Justice*. 1 vol. 786 pages.
— XIII. — *La Force et la Tempérance*. 1 vol. 692 pages (en réimpression).
— XIV. — *Les Etats*. 1 vol. 656 pages (en réimp.)
— XV. — *Le Rédempteur*. 1 vol. 640 pages.
— XVI. — *La Rédemption*. 1 vol. ..... **40** fr.
— XVII. — *Les Sacrements*. 1 vol. ..... **40** fr.

PESQUIDOUX.

Livre de Raison. Sur Hollande ..... **80** fr.

PUJO (Maurice).

Comment Rome est trompée. Un vol. in-18 .. **13** fr. **50**

ROUX (Marquis de).

L'Etat et la Natalité. Un vol. in-16 ..... **12** fr.

ROUZAUD (Henri).

Sous les Lauriers de Languedoc. L'œuvre d'un enraciné. Recueil des principaux écrits d'Henri ROUZAUD. Préface de Charles MAURRAS. Sonnets de Marc LAFARGUE et de Paul MESPLÉ. L'homme, par Armand PRAVIEL. L'Œuvre, par Albert MOREL. Portrait d'Henri ROUZAUD. Un vol. ..... **20** fr.

SILVESTRE DE SACY (Samuel).

L'œuvre de François Mauriac, avec une bibliographie. Sur vélin Lafuma. Un vol. in-8° ..... **25** fr.

STEVENSON (H. L.).

Voyage avec un âne dans les Cévennes. Traduit de l'anglais par F. W. Laparra. Sur papier pur fil. Un vol. in-12 ..... **55** fr.

TAILHEDE (Raymond de la).

Le Poème d'Orphée. Suivi du chœur des Océanides. Orné de trois eaux-fortes O. Courbine. Tirage, 100 ex., p. vergé. Un vol. in-4° ..... **200** fr.

THARAUD (Jérôme et Jean).

Au pays de Samba Diouf. Proverbes africains. Aquarelles du Sénégal et du Soudan par Mary-Morin, sur vélin d'Arches. Tirage 250 ex., sous emboîtage .. **300** fr.

Noël aux Deux-Magots. Bel Alfa bouffant. Un vol. in-8° ..... **100** fr.

THOMAS D'AQUIN (Saint).

Somme Théologique. Texte latin et traduction française. L'ensemble comprendra environ 30 volumes, d'un format élégant, commode (10×17 c.), et d'une typogr. très soignée.

La Création, traduction, notes et appendices par A. D. Sertillanges O. P. — 1 vol. broché, **11** fr. — Relié ..... **15** fr.

Traité de Dieu, traduction, notes et appendices, par le R. P. Sertillanges, O. P. — Trois volumes. Chaque vol., broché, **12** fr. — Relié toile ..... **16** fr.

Traité de la Prudence, traduction, notes et appendices, par le R. P. Noble, O. P. — Un vol. broché, **11** fr. — Relié toile ..... **15** fr.

Traité de la Vie humaine, traduction, notes et appendices, par le R. P. Lemonnyer, O. P. — Un vol. broché, **13**fr. — Relié toile ..... **17** fr.

Les Actes Humains, traduction, notes et appendices, par le R. P. M.-S. Gillet, O. P. — Un vol. broché, **13** fr. — Relié toile ..... **17** fr.

La Force, traduction, notes et appendices, par le R. P. Folghera, O. P. Un volume broché, **11** fr. — Relié ..... **15** fr.

Le Verbe incarné, I, traduction, notes et appendices, par le R. P. Héris, O. P. Un volume broché, **11** fr. — Relié ..... **15** fr.

Vie de Jésus, traduction, notes et appendices par P. Synave O. P. — Un vol. broché, **11** fr. — Relié ..... **15** fr.

TOULET (P.-J.).

Notes de littérature. Un vol. in-12 ..... **25** fr.

VAUGEOIS (Henri).

La fin de l'erreur française. Du nationalisme républicain au nationalisme intégral. Préface du Marquis de Roux. Un vol. in-16 ..... **15** fr.

VERHAEREN (Emile).

Le Cloître. Drame en 4 actes. Compositions originales dessinées et gravées sur bois par René Poitier. Un vol. in-12 ..... **45** fr.

Guirlande de la Maison de France. Un vol. in-16 raisin sur Montgolfier ..... 9 fr.

L'Action Française et le Vatican, avec une lettre, préface de Léon Daudet et Charles Maurras. Un vol. in-16 sur alfa ..... **20** fr.

Expéditions franco de port et d'emballage à partir de **100 fr.** pour la France.

Conditions spéciales pour l'Etranger.

Catalogues franco sur demande.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

EDITIONS ORIGINALES Jacques BAINVILLE

LE CRITIQUE MORT JEUNE. Collection « *Le Jet d'eau* ».
Un volume sur vélin.... **50** fr. Sur Hollande.... **120** fr.

AU SEUIL DU SIECLE. Etudes critiques.
Un vol. sur Madagascar. **116** fr. Le même sur Japon. **200** fr.

LE JARDIN DES LETTRES. Les 2 vol. illustrés par G. Goor.
Sur Alfa..... **50** fr. Sur Lafuma..... **130** fr.

ETUDES INEDITES SUR JACQUES BAINVILLE.
Un vol. sur Alfa. **30** fr. Le même sur Madagascar. **90** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78.

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

L'Institut d'Action Française, fondé en février 1906, a pour objet l'étude de l'histoire vraie, avec celle des grands problèmes politiques et sociaux. Ses cours ont repris régulièrement, après l'interruption de la guerre, en 1919. Complètement réorganisé sous la direction de M. Lucien Dubech depuis trois ans, l'Institut d'Action Française a donné, dans la grande salle de la Maison des Centraux, des cours — suivis par un auditoire toujours nombreux — de MM. Frunck-Brentane, André Bellessort, Pierre Gaxotte, le Colonel Larpent, Lucien Dubech, André Rousseaux, etc., des conférences de MM. le Professeur Perrot, le Professeur Mauriac, Tristan Derème, René Benjamin, Constantin-Weyer, Georges Bernanos, Jean Croué, José Le Boucher, etc.,.

L'année scolaire 1930-1931 a été particulièrement brillante. Commencée par un cours de M. Pierre Gaxotte « *La France avant* 1789 », elle a été illustrée par deux autres cours, l'un de Me de Roux sur « *Les origines de la IIIe République* », l'autre de José Le Boucher sur « *Les Nationalismes nouveaux* » et par des conférences de MM. Xavier de Magallon, Lucien Dubech, Louis Bourgès et Dominique Sordet.

Le programme de l'année 1931 ?1932 comporte déjà des cours de Pierre Gaxotte, René Benjamin et Lucien Dubech ainsi que plusieurs conférences.

Le prix d'entrée pour chaque conférence est fixé à 10 fr. (Etudiants: 1 fr.). Les billets ainsi que les cartes d'abonnements, soit pour un seul cours (40 fr.), soit pour l'ensemble des cours et conférences (150 fr.), sont en vente à la Librairie d'Action Française. On trouve aussi des billets à la Maison des Centraux.

De plus, comme chaque année, des conférences organisées par les Etudiants ont été faites dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, avec le concours des Maîtres les plus aimés du quartier latin. Les Etudiants sont admis gratuitement sur présentation de leur carte de scolarité, ainsi que les abonnés à la série annuelle des Cours et Conférences de l'Institut.

Toute la correspondance concernant l'Institut d'Action Française doit être adressée impersonnellement à l'Administration de la S.L.E.P.A.F., 14 rue de Rome.

(Phot. Eug. Pirou).

Pierre de Cazenove de Pradines

Pierre de Cazenove de Pradines

Pierre de Cazenove de Pradines, Président de la Fédération de Paris et de la banlieue de la Ligue d'Action Française, est né à Nantes, le 14 avril 1894.

Sa famille, originaire du midi de la Guyenne, est toujours restée fidèle à la monarchie et son grand-père, délégué du comte de Chambord, resta député de Nantes jusqu'à sa mort.

Après avoir fait de brillantes études, Pierre de Cazenove, licencié en droit et diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, se préparait à l'Inspection des Finances quand la guerre vint bouleverser ses projets.

Engagé dès le début des hostilités au régiment de dragons de Rennes, Pierre de Cazenove demandait bientôt à passer dans l'aviation. Il devait s'affirmer, dans cette arme, comme un pilote magnifique, plein d'allant, de courage et de sang-froid. A la date du 11 novembre 1918, Pierre de Cazenove, deux fois descendu, dont une fois blessé, au cours de combats aériens qu'il n'avait pas cessé de rechercher, avait officiellement abattu sept avions ennemis. Nombre d'autres appareils allemands étaient encore son actif, mais n'avaient pu être homologués, faute de témoignages suffisants.

Parti soldat de 2e classe, Pierre de Cazenove était, à l'armistice, lieutenant, commandant une escadrille de chasse. Neuf fois cité à l'ordre de l'armée, il avait reçu, au cours des hostilités, la Médaille militaire, la Croix de chevalier, puis la rosette d'officier de la Légion d'honneur, et de nombreux ordres étrangers.

En 1923, Pierre de Cazenove démissionnait pour s'adonner à l'agriculture en Loire-Inférieure. S'occupant d'œuvres sociale, de syndicats agricoles et de caisses rurales, il continuait à s'intéresser aux questions touchant l'aviation, où il avait été nommé capitaine de réserve.

Pierre de Cazenove a bien voulu accepter, en octobre 1930, le poste de Président de la Fédération de Paris et de la banlieue. Depuis qu'il l'occupe, les qualités d'activité, d'organisation et de dévouement qu'il a mises au service de l'Action Française lui ont valu la sympathie de tous les ligueurs.

Le Mauvais Traité. *De la Victoire à Locarno. Chronique d'une Décadence.*. 2 vol. 14,5 × 21, tirage limité.

Les 2 vol. sur alfa : **60** fr. — Sur vélin de Rives : **132** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926.78.

∴

Maurras (Charles). **Enquête sur la Monarchie,** suivie d'**Une campagne royaliste au « Figaro »** et de **Si le coup de force est possible,** et augmentée d'un important **Discours préliminaire** et d'un index des noms cités. Un fort vol. in-8°, avec un dessin de Forain. Broché : **30** fr. ; franco · **32** fr. — Relié demi-chagrin : **70** fr. ; franco : **72** fr.

Le « Contrat social » de la Contre-Révolution.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926.78.

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

La Ligue d'Action Française comprend deux sortes d'adhérents : les Ligueurs et les Alliés.

Pour être Ligueur d'Action Française, il faut :

1° Etre Français *de naissance.*

2° Avoir signé la déclaration connue, être prêt à en remplir les engagements et avoir répondu au questionnaire de la *main-d'œuvre civique.*

3° Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle (10 francs au minimum, membre adhérent; 50 francs au minimum, membre donateur). Le versement annuel est indispensable. Les adhérents qui n'ont pas acquitté le montant de leur cotisation pendant deux années consécutives peuvent être déclarés démissionnaires.

4° Avoir été agréé par la Section locale et par le Siège central de Paris.

Les Alliés d'Action Française ne signent aucune déclaration, ne prennent aucun engagement.

Favorables en fait soit aux principes. soit aux effets de la propagande de l'Action Française et tenant à l'encourager,, ils paient les cotisations diverses attachées aux qualités d'adhérent ou de donateur.

La carte de Membre Allié permet l'entrée à toutes les manifestations ordinaires d'Action Française.

Les Alliés, sincèrement patriotes, doivent être prêts à donner à l'Action Française leur appui pour le rétablissement de l'ordre troublé ou tout autre point concret où les efforts de tous les bons Français seraient utiles.

Pour se faire inscrire à l'Alliance d'Action Française, il suffit de donner son nom et son adresse et de remplir le bulletin de la main-d'œuvre civique.

Partout où des sections d'Action Française sont organisées, les Ligueurs et les Alliés sont mis en relations avec elles. Dans le cas contraire, fort rare aujourd'hui, ils sont rattachés directement et à titre provisoire au Siège Central

Pour recevoir tous renseignements complémentaires, il suffit d'écrire au Secrétariat de la Ligue d'Action Française.

Président d'honneur ..... CHARLES MAURRAS
Vice-Président d'honneur ..... LUCIEN LACOUR.
Président ..... Amiral SCHWERER.
Secrétaire Général ..... M. PAUL ROBAIN.
Adjoint au Président ..... M. DE CAZENOVE DE PRADINES.
Secrétaire ..... M. YVES RÉAL DEL SARTE.

FÉDÉRATION
DE PARIS & DE LA BANLIEUE

Président ..... M. DE CAZENOVE DE PRADINES.
Vice-Président ..... M. MARCEL WIRIATH.
Membres du Comité pour Paris ... M. BAGUENIER DESORMEAUX.
Docteur BREL.
Colonel DILLEMANN.
M. SALLE.
M. JULES PIRAULT.

Membres du Comité pour la Banlieue Parisienne .....
M. E. BERETTA.
M. JACQUES DELAFON.
M. Louis HELEINE.
M. ROGER MAGNIEZ.
M. Guy DE BERNARD.
M. Maurice BISSON.

PARIS

1er et 2e Arrondissements.

Président : M. Albert LEMPEREUR, 1, rue Dussoubs (2e).

3e et 4e Arrondissement.

Président : le Commandant LE CAMUS, 10, rue Etienne-Marcel prolongée (3e).

Quartiers :

ARTS-ET-MÉTIERS. — ST-AVOYE. — *Président* : M. MAKEREEL, 8, passage de la Réunion 176, rue Saint-Martin (3e).

ARSENAL. — *Secrétaire* : M. SIAU, 7, boulevard Beaumarchais (4e).

ENFANTS-ROUGES - ARCHIVES. — *Président* : M. PACCARD, 62, rue de Saintonge.

NOTRE-DAME. — M. André GRANDMOUJIN, 7, rue Jean-du-Bellay (4e).

SAINT-GERVAIS. — *Président* : M. André ALLARD, 56, r. du Temple (4e).

SAINT-MERRI. — *Président* : M. DELAVAULT, 3, rue du Plâtre (4e).

5e Arrondissement.

Président d'honneur : M. Roger DISCHAMPS, 10, rue Quatrefages (5e).
Président : M. Raoul MESURE, 130 bis, boulevard de Clichy (18e).

Lieu de réunions : 33, rue Saint-André-des-Arts.
tous les vendredis de 18 à 20 heures.

6e Arrondissement.

Président : M. Louis GONNET, 72, rue du Cherche-Midi.
Secrétaire Général : M. Marcel GUITTON, 21, rue Vavin.

Lieu de réunions : 33, rue Saint-André-des-Arts.

7e Arrondissement.

Président : M. Emile RUMEAU, 2, rue Gribeauval.

Lieu de réunions : Salle des Jardiniers de France, 84, rue de Grenelle (1er étage. Porte F).

Quartiers :

ECOLE MILITAIRE. — *Président* : Colonel DE LA ROCHERE, 17, rue Duroc.

INVALIDES. — *Président* : M. GALLOO, 47, boul. La Tour-Maubourg.

GROS-CAILLOU. — *Président* : M. Pierre DE MONCHEAUX, 29, avenue de La Bourdonnais.

SAINT-THOMAS-D'AQUIN. — *Président* : M. Emile RUMEAU, 2, rue Gribeauval.

8e Arrondissement.

Président : M. Georges SALLE, notaire honoraire, 133, bd Malesherbe.
Lieu de réunions : 10, rue du Havre.

Quartiers :

EUROPE. — *Président* : M. DE LAVIGERIE, 10, rue de Copenhague.

MADELEINE. — *Président* : M. FOUQUET-LAPAR, 36, rue Laborde.

ST-PHILIPPE-DU-ROULE. — *Président* : Comte de BERTIER DE SAUVIGNY, 33, rue d'Artois.

9e Arrondissement.

Président . Le Colonel DILLEMANN, 54, rue de La Bruyère.
Lieu de réunions : 10 rue du Havre.

10e Arrondissement.

Président : M. WIRIATH.

Quartiers :

HÔPITAL SAINT-LOUIS. — *Président* : M. F. PERRET-GENTIL, 52, r. de Sambre-et-Meuse.

PORTE-SAINT-MARTIN-SAINT-DENIS. — *Président:* M. A. VERGUET. 37, quai de Valmy.

ST-VINCENT-DE-PAUL. — *Président :* M. DUHAUT, 18, rue Demarquay.

11e Arrondissement.

Président : M. Jules PIRAULT, 160, avenue Parmentier (10e)
Lieu de réunions : 16, rue Pétion (1er et 3e vendredi de chaque mois).

12e Arrondissement.

Président d'Honneur : M. Paul TRAHIN, 15, rue Fabre-d'Eglantine.

Président : M. Maurice AUBRUN, 12, r. des Immeubles-Industriels.

Quartiers :

BEL-AIR. — *Président :* baron de GALEMBERT, 48, boulev. Soult.

PICPUS. — *Président :* Docteur BRINGER, 21, rue de Picpus.

QUINZE-VINGTS ET BERCY. — *Président :* Dr BITTERLIN, 25, av. Ledru-Rollin.

13e Arrondissement

Président : M. Maurice BISSON, 12, av. de la République, à *Joinville-le-Pont.*

Quartiers :

GARE. — MAISON BLANCHE. — *Président :* M. Albert CHARPENTIER, 89 *bis*, rue de Tolbiac.

CROULEBARBE. — SALPETRIÈRE. — *Président :* M. A. KUHN, 14, rue Flatters (5e).

14e Arrondissement.

Vice-Président : M. Maurice BRIAN, 50, avenue d'Orléans.
Lieu de réunions : 2, rue Asseline (tous les jeudis, à 20 h. 45).

Centres de Propagande :

SANTÉ. — M. Elie FOURNIER, 15, rue d'Alésia.

MONTPARNASSE. — PETIT-MONTROUGE. — M. André MORTREUX, 24, rue Sarrette.

PLAISANCE. — M. René BUCQUET, 132, rue du Château.

15e Arrondissement.

Président : M. Alfred ROLLAND, 19, boulevard Lefebvre.
Lieu de réunion : 97, rue Blomet, le 1er et 3e lundi de chaque mois.

Quartiers :

GRENELLE. — *Président :* M. Georges DELOCHE, 8, rue Alexandre-Cabanel.

JAVEL. — *Président :* M. René MOREL, 135, rue Saint-Charles.

NECKER. — *Président :* M. Georges DE FLORIS, 10, avenue du Maine.

SAINT-LAMBERT. — *Président :* M. Georges LONG, 196, rue de la Convention.

16e Arrondissement.

Président : M. Henri BAGUENIER DESORMEAUX, 59, rue Boissière.

Quartiers :

AUTEUIL. — *Président :* M. Régis GARNIER, 13, rue de l'Yvette.

CHAILLOT. — *Président :* M. DE PARDIEU, 19, avenue Victor-Hugo.

DAUPHINE. — *Président :* M. COUREAU-DUMESNIL, 98, rue de Longchamp.

LA MUETTE. — *Président :* le Cte de SOLMINIHAC, 6 square Alboni.

17e Arrondissement.

Président : M. Yves SAUVAT, 52, boulevard des Batignolles.

Lieu de réunions : 21, rue Lamandé.

Quartiers :

BATIGNOLLES. — *Président :* M. Yves SAUVAT, 52, bd des Batignolles.

EPINETTES. — *Président :* M. Georges QUERU, 176, rue Legendre.

LES TERNES. — *Président :* M. Edgard DE LAHOGUE, 19 bis, rue Vernier.

PLAINE-MONCEAU. — M. Eugène COSQUER, 131, boulevard Péreire.

18e Arrondissement.

Président : Général DURAND, 148, rue de Vaugirard (15e).

Lieu de réunions : 71, rue du Mont-Cenis (1er et 3e vendredis de chaque mois à 21 heures).

Vice-Président : M. BURGY, 82, boulevard Barbès (18e).

Quartiers :

CLIGNANCOURT. — *Président :* M. BURGY.

GRANDES-CARRIÈRES. — Secrétaire : M. LECLERC, 46, rue Damrémont.

LA CHAPELLE. — GOUTTE-D'OR. — M. Paul KLINGLER, 115, rue de la Chapelle.

19e Arrondissement.

Président : M. Emile MARECHAL, 5, rue Guillaumot, Paris (12e).

Lieu de réunion : 16, rue Cavendisch (19e).

20e Arrondissement.

Président : Le Docteur BREL, 58, avenue de la République (11e).

Quartiers :

BELLEVILLE-MÉNILMONTANT. — *Président :* M. Alfred CHERON, 92, rue de la Mare.

CHARONNE. — *Président :* Jean BLANCHARD, 106, boul. de Charonne.

PÈRE-LACHAISE. — ST-FARGEAU. — *Président :* M. BALESTE, 4, rue Henri-Poincaré.

BANLIEUE

Fédération de la banlieue Nord

BESSANCOURT (Seine-et-Oise). — *Président* : M. CHAUVEAU, 15, avenue de Paris, à *Bessancourt*.

ENGHIEN, EAUBONNE, DEUIL, ERMONT (Seine-et-Oise).
Secrétaire : M. Raymond GATEAU, 20, rue Gambetta à *Enghien*.
Trésorier : M. Pierre DOUAU, 78, bd de Montmorency, à *Deuil*.

EPINAY-SUR-SEINE. — *Président* : M. F. CHAPUZOT, Villa René, rue des Lerris, à *Epinay-sur-Seine*.

LE BOURGET, DRANCY (Seine). — *Secrétaire* : M. DEMELIN, 22, rue Lamartine, à *Drancy*.

LUZARCHES (Seine-et-Oise). — *Correspondant* : M. PLACTEVOET Fils, 32, rue Saint-Damien, à *Luzarches*.

MONTMORENCY, MARGENCY (Seine-et-Oise). — *Président* : M. BERETTA, 48, rue de Groslay, à *Montmorency*.

PONTOISE ET CANTON (Seine-et-Oise). — *Président* : M. Paul PELLISSIER, 2, rue de Rouen, à *Pontoise*.

PANTIN, AUBERVILLIERS (Seine). — *Correspondant* : M. LAPORTE, 5, avenue Alfred-Lesieur, à *Pantin*.

SAINT-DENIS, PLAINE-SAINT-DENIS, PIERREFITTE, VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine).
— *Vice-Président* : M. MORACCHINI, 4, rue du Fort de l'Est, à *Saint-Denis*.

Lieu de réunion : tous les mercredis, 10, impasse Thiers.

SAINT-LEU-TAVERNY (Seine-et-Oise). — *Correspondant* : M. Georges LACHETEAU, 14 *bis*, avenue des Tilleuls, à *Saint-Leu-la-Forêt*.

SAINT-OUEN (Seine). — *Président* : M. Serge PARISOT, 21 *bis*, rue Pasteur, à *Saint-Ouen*.

SARCELLES, VILLIERS-LE-BEL, ECOUEN, GONESSE (Seine-et-Oise). — *Président* : M. BECU, 61, avenue de la Gare, à *Villiers-le-Bel*.

Fédération de la banlieue Ouest

ARGENTEUIL, SANNOIS (Seine-et-Oise). — *Président* : M. Marcel PEROUX, 10, route de Sannois, à *Argenteuil*.

ASNIÈRES et région, GENNEVILLIERS (Seine). — *Président* : M. Aristide NINEUIL, 38, rue de Paris, à *Asnières*.

BÉCON-LES-BRUYÈRES (Seine). — *Président* : le Comte D'ESPLECHIN, 13, rue du 22-Septembre, à *Bécon-les-Bruyères*

BOIS-COLOMBES (Seine). — *Correspondant :* Me WULLENS, Avocat, 70, rue Pierre-Joigneaux, à *Bois-Colombes.*

BOULOGNE-BILLANCOURT (Seine). — *Président :* Baron DE JESSE-LEVAS, 26, rue de Bellevue, à *Boulogne.*

CHATOU, CROISSY, MONTESSON (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Roger LORMEAU, 4 *bis*, rue du Sentier, à *Chatou.*

CLICHY (Seine). — *Président :* M. Auguste BRULE, 104, boulevard Jean-Jaurès, *Clichy.*

COLOMBES, LA GARENNE (Seine). — *Président :* M. R. PAILHE, 188, rue des Aubépines, à *Colombes.*

COURBEVOIE (Seine). — *Président :* M. GRANJEAN, 32, rue Louis-Blanc, à *Courbevoie.*

CHAVILLE, VIROFLAY, VILLACOUBLAY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. LECHANT, 33 *bis*, rue Martial-Boudet, à *Chaville.*

LEVALLOIS-PERRET (Seine). — *Président :* M. Jacques LOISEL, 40, rue Trébois, à *Levallois.*

LE VÉSINET (Seine-et-Oise). — *Président :* M. André KENEUT, 66, rue Thiers, *Le Vésinet.*

MANTES et arrondissement. — *Correspondant :* M. DEGLOS, 9, place de l'Etape, à *Mantes.*

MARLY-LE-ROI, MAREIL-MARLY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. GAUDET, 5, rue de l'Etang, à *Mareil-Marly.*

MEUDON, BELLEVUE (Seine-et-Oise). — *Président :* M. DES FRANCS, 15, boulev. Verd-de-Saint-Julien, à *Bellevue.*

MONTFORT-L'AMAURY et environs. — *Correspondant :* M. Henri HEILIGENSTEN, 5, rue Normande, à *Montfort-l'Amaury.*

NANTERRE (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Hubert PETRY, 145, boulev. Thiers, à *Nanterre.*

NEAUPHLE-LE-CHATEAU (Seine-et-Oise). — *Président :* M. de la LAURENCIE, 57, Grande-Rue, à *Neauphle-le-Château.*

NEUILLY (Seine). — *Président :* M. LE PAN DE LIGNY, 10, rue de Chezy, à *Neuilly.*

POISSY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. L. FONTAINE, 4, rue aux-Moutons, à *Poissy.*

PUTEAUX (Seine). — *Président :* M. LAUNAY, 2, rue de l'Arc-de Triomphe, *Paris* (17e). *Secrétaire :* M. Roger ROLLE, 42, rue Parmentier. à *Puteaux.*

RUEIL, GARCHES, BOUGIVAL, VAUCRESSON. — *Président :* M. FIEGEL, 22, boulevard de la Malmaison, *La Malmaison*, près Rueil (Seine-et-Oise).

SAINT-GERMAIN et environs (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Jacques DU PEUTY, 25, rue de Noailles, à *Saint-Germain.*

SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Auguste AVON, 4, rue Pasteur, à *Saint-Cloud.*

SÈVRES, VILLE-D'AVRAY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Jacques de BERNONVILLE, 73, rue de Brancas, à *Sèvres.*

VERSAILLES et environs, LE CHESNAY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. René MALIBAS, 49, boulevard de la Reine, à *Versailles.* Lieu de réunions : 53, rue du Maréchal-Foch, dimanche : 14 h. à 16 h. ; jeudi : 20 h. 30 à 22 heures. Deux conférences par mois.

Fédération de la banlieue Est

BAGNOLET, LES LILAS, PRÉ-SAINT-GERVAIS, ROMAINVILLE (Seine). — *Président :* Mlle ALBERT, 284, rue de Noisy-le-Sec, à *Bagnolet.*

BRY-SUR-MARNE (Seine). — *Correspondant :* M. Guy DE BERNARD, 66, avenue de Rigny, à *Bry-sur-Marne.*

CHAMPIGNY (Seine). — *Secrétaire :* M. Robert LEMAIRE, 20, avenue de la Marne, à *Champigny*

ESBLY (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. POULAIN, 19, rue de la Mairie, à *Esbly.*

GAGNY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Estève PETIT, 6, rue des Collines, à *Gagny.*

FONTENAY-SOUS-BOIS (Seine). — *Président :* M. MERCIER-BELLEVUE, 42, rue du Chemin de Fer, à *Fontenay-sous-Bois.*

JOINVILLE (Seine). — *Président :* M. PERNOT, 3, rue du Canal, à *Joinville.*

LAGNY, THORIGNY, POMPONNE (Seine-et-Marne). — *Secrétaire :* M. POULAIN, 23, rue de Laval, à *Lagny.*

LE RAINCY (Seine-et-Oise), MONTFERMEIL, VILLEMOMBLE, PAVILLONS-SOUS-BOIS (Seine), GARGAN-LIVRY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. HELEINE, 2, allées Henri IV, à *Gagny.*

MEAUX, LIZY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne). — *Président :* Le Docteur Marcel REGNAULT, 14, rue des Ursulines, à *Meaux.*

MONTREUIL (Seine). — *Président :* M. Robert VUIBERT, 56, rue de la Fédération, à *Montreuil.* — *Secrétaire et correspondance :* M. Maurice TRESSON, 79, rue de la Solidarité, à *Montreuil.*

NOISY-LE-GRAND (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Pierre BOURRAT, 134, Grande-Rue, à *Noisy-le-Grand.*

NOISY-LE-SEC (Seine). — *Correspondant :* M. FRICOTTE, 41, rue Dombasle, à *Noisy-le-Sec.*

LE PERREUX, NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — *Président :* le Docteur MOREAU, 15 *bis*, avenue Montaigne, *Le Perreux* (Seine). *Vice-Présidents :* M. André GIRAUD, 62, Grande-Rue. 7, villa Beauté, à *Nogent-sur-Marne* (Seine) et le Dr André COMET, 2 *bis*, allée de Bagatelle, *Le Perreux.*

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, CHENNEVIÈRES, ORMESSON, BONNEUIL. — *Président :* M. Fernand HARMAND, 26, rue des Cèdres, à *Saint-Maur-des-Fossés.*

PROVINS (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. DALLIER, 4, place Saint-Quiriace, à *Provins.*

ROSNY-SOUS-BOIS (Seine) et NEUILLY-PLAISANCE (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Marcel BESSEZ, 37, rue Paul-Cavaré, à *Rosny-sous-Bois.*

SAINT-MANDÉ (Seine). — *Président :* M. André DELOYE,, 5, rue de l'Alouette, à *Saint-Mandé.*

SAINT-MAUR, PARC-SAINT-MAUR (Seine). — *Président :* M. GORLIN, 11, rue Lucie, à *Saint-Maur-des-Fossés.*

VINCENNES (Seine). — *Président :* M. MAURY, 1, avenue Lamartine, à *Vincennes*

Fédération de la banlieue Sud

ARCUEIL-CACHAN, GENTILLY (Seine). — *Président :* M. MUFFAT, 16, rue des Ecoles, à *Arcueil.*

BOURG-LA-REINE, SCEAUX-ROBINSON, ANTONY, HAY-LES-ROSES, CROIX-DE-BERNY, FRESNES (Seine). — *Président :* M. Alfred HACKSPIL, 58, rue de Chalais, à *L'Hay-les-Roses.*

CHATILLON, FONTENAY-AUX-ROSES (Seine). — M. SALLES, 69, rue de la Côte, à *Plessis-Robinson.*

CHOISY, THIAIS (Seine). — *Vice-Président et correspondance :* M. GOSSELIN, 55, avenue de Paris, à *Thiais.*

CLAMART (Seine). — *Président :* M. MAGNIEZ, 15, rue Thiers, à *Clamart.*

ETAMPES et Arrondissement (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Paul HOUDY, rue au Comte, à *Morigny-Champigny*, pr. Etampes.

ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine). — *Président :* M. PIRLOT, 60, rue Jean-Jacques-Rousseau, à *Issy-les-Moulineaux.*

IVRY, VITRY, KREMLIN-BICÊTRE, VILLEJUIF (Seine). — *Président :* M. Paul DUCLAUX, 65, route de Choisy, au *Petit-Ivry*.

JUVISY *et région* (Seine-et-Oise), SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. — *Correspondant :* M. André GADIN, 25, rue Montenard, à *Juvisy-sur-Orge*.

MALAKOFF (Seine). — *Président :* Dr Pierre DURAUD, 27 *bis*, rue Leplanquais, à *Malakoff*.

MONTROUGE-BAGNEUX (Seine). — *Président :* M. Jean LEGRAND, 6, place de la République, à *Montrouge*.

VANVES (Seine). — *Président :* M. André LEQUESNE Père, 19, rue de Paris, à *Vanves*.

Fédération de la banlieue Sud-Est ou P.-L.-M.

CHARENTON, SAINT-MAURICE, ALFORTVILLE, MAISONS-ALFORT (Seine). — *Président :* Le Docteur FANTON D'ANDON, 1, rue des Ecoles, à *Charenton*.

CORBEIL, ESSONNES (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Georges XEMARD, 3, avenue Darblay, à *Corbeil*.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — *Président :* M. TAVERNIER, 38, rue Royale, à *Fontainebleau*. — *Secrétaire et Correspondance :* M. Emmanuel GUERIN, 36, rue Lagorsse, à *Fontainebleau*.

Correspondants rattachés à la Section de Fontainebleau :

MORET. — M. SUREAU, rue des Fossés, à *Moret*.
CHAMPAGNE. — M. MIALANE, 5, rue du Pas-Rond, à *Champagne*.
MONTEREAU. — M. PERRIN, route de Nemours, à *Varennes-sur-Seine*.

MELUN, CHAILLY-EN-BIÈRE, BRIE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne). — *Président :* M. BEAUMERT, 8, rue Fontaine-la-Reine, à *Melun*.

MONTGERON, BRUNOY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. BARDIN, 6, rue de la Justice, à *Montgeron*.

NEMOURS (Seine-et-Marne). — *Président :* M. Paul MAZIOU, 28, place de la République, à *Nemours*.

RIS-ORANGIS (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Gaston BEDU, 11, rue Nationale, à *Ris-Orangis*.

SAMOREAU (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. J. DELAFON, *Les Charmettes*, par *Samoreau*.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, BOISSY-SAINT-LÉGER, DRAVEIL (Seine-et-Oise). — *Président :* Le Docteur ROBINET, 1, avenue Maurice-Berteaux, à *Villeneuve-Saint-Georges*.

SECRÉTAIRES RÉGIONAUX ET AGENTS DE LIAISON GÉNÉRAUX

Ces organismes ont été créés pour décharger les services centraux de la Ligue, apporter une aide à nos amis des provinces et créer une liaison plus étroite entre eux.

Les secrétaires régionaux remplissent également les fonctions d'inspecteurs et d'organisateurs de la vente du journal quotidien et de La Production Française Industrielle et Agricole.

Les présidents de nos organisations, ainsi que les ligueurs, alliés, lecteurs et amis n'appartenant pas à un groupe constitué, sont instamment priés de se mettre en rapport avec eux et de se servir de leur entremise pour toutes les questions concernant la Ligue, la diffusion et l'inspection du journal quotidien et de l'hebdomadaire, la main-d'œuvre civique et, en général, pour tout ce qui concerne la propagande et le mouvement d'Action Française.

Ire ZONE

(RÉGION NORD)

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne.

Secrétaire Régional :

M. MAURICE DUPONT, 7, rue Laurendeau, à AMIENS (Somme).
(C. P. Maurice Dupont, Paris 7-808).

IIe ZONE

(RÉGION NORD-OUEST)

Mayenne, Calvados, Seine-Inférieure, Sarthe, Manche, Orne, Eure.

Sans Secrétaire Régional.

IIIe ZONE

(RÉGION OUEST)

Ire PARTIE : Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

Secrétaire Régional :

Le Commandant ARIES, 4 *bis*, rue de Neptune, à BREST (Finistère).
(C. P. Rennes 6-130).

2e PARTIE : Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire.

Secrétaire Régional :

M. ANDRÉ FEILDEL, 2, rue Frédéric-Cailloux, à NANTES.
(C. P. Nantes 94-97).

IVe ZONE

(ALSACE)

Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Sans Agent de Liaison général actuellement.

(LORRAINE)

Moselle

Sans Agent de Liaison Général actuellement.

pour les Départements des Vosges. Meurthe-et-Moselle, Meuse, Aube, Haute-Marne et le Territoire de Belfort.

Pas d'Agent de Liaison Général.

Ve ZONE

(RÉGION DE LA LOIRE)

Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre, Eure-et-Loir, Yonne, Nièvre.

Sans Agent de Liaison général actuellement.

VIe ZONE

(RÉGION DU SUD-OUEST)

PARTIE NORD : Charente, Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée.

Secrétaire Régional :

M. Jean JAMAIN, 5, rue du Dr-Gaillard, à PARTHENAY (Deux-Sèvres)
(C. P. Bordeaux 9-952).

PARTIE SUD : Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées

Secrétaire Régional :

M. PAUL COURCOURAL, 7, rue Ravez, à BORDEAUX (Gironde).
(C. P. Bordeaux 9-496).

VIIe ZONE

(RÉGION DU MASSIF CENTRAL)

Allier, Corrèze, Creuse, Cantal, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme.

Secrétaire Régional :

M. ÉLIE JACQUET, 114, rue Grange-Garat, à LIMOGES (Haute-Vienne).
(C. P. Limoges 2-541).

VIIIe ZONE

(RÉGION DE LYON)

Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Saône-et-Loire, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Isère, Drôme, Jura.

Secrétaire Régional :

M. LOUIS JASSERON, 26, pl. Bellecour, à LYON (Rhône).

Téléphone : Franklin 06-07. — (C. P. Jasseron Lyon 174-35).

VIIIe ZONE - MIDI

Pour la Lozère, la Haute-Saône, le Doubs, la Côte-d'Or.

pas de secrétaire régional.

IXe ZONE

(RÉGION DE TOULOUSE)

Haute-Garonne, Aveyron, Ariège, Gers, Aude, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Lot, Tarn.

Secrétaire Régional :

M. ALBAN CASTELBERT, 14, rue Saint-Sauveur, à TOULOUSE (Hte-Gar.). (C. P. 53-17 Toulouse.)

Xe ZONE

(RÉGION DU MIDI - CÔTÉ OUEST)

Pour le département du Gard.

Pas de Secrétaire Régional.

Pour le département de l'Hérault.

Pas de Secrétaire Régional.

(RÉGION DU MIDI - CÔTÉ EST)

Alpes-Maritimes, Hautes et Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse.

Pas de Secrétaire Régional.

XIe ZONE - ALGERIE

Alger, Oran, Constantine.

Secrétaire Régional :

M. PAUL SICARD, 30, rue Dumanoir, à Oran.

Souffrez-vous de **migraines habituelles. mensuelles** : avez-vous **mal** à la **tête**, des **douleurs**, des **névralgies** ? Prenez 2-3 comprimés dragéifiés de

KENAPIRINE CHANTEAUD

les avaler sans les dissoudre et vous serez édifié. La **KENAPIRINE ne fait pas mal** à l'**estomac.** Etui FR. **3,75** F. c/mandat **4,60**. Exigez-la de votre pharmacien. Au besoin adressez-vous 54, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

FÉDÉRATION PROVENÇALE DES SECTIONS D'ACTION FRANÇAISE.

Président :

Le Cdt DROMARD, A. F., 60, rue Grignan, à Marseille (B.-du-R.).

Vice-Président :

M. Albert GALLIZIA, A. F., 60, rue Grignan, à Marseille. (B.-du-R.).

Secrétaire Général :

M. Pierre REYNAUD, A. F. 60, rue Grignan, à Marseille.

Secrétaire :

M. Henri LAVALADE, A. F., 60, rue Grignan, Marseille (B.-du-R.).

Permanence : 60, rue Grignan, Marseille (ouverte tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 20 heures.

La Fédération Provençale comprend cinq fédérations départementales: Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du Rhône, Var, Vaucluse.

FÉDÉRATION LORRAINE.

Haute-Marne, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle.

Président :

M. Charles BERLET, 8, rue d'Alliance, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Délégué Général à la Propagande :

M. Charles BARTH, 2, avenue de la Gare, à Jarville (M.-et-M.)

Secrétaire Général :

M. Paul MENESTREY, 8, rue de la Monnaie, à Nancy.

FÉDÉRATION DES SECTIONS D'A. F. DE FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT.

Haute-Saône, Doubs et Territoire de Belfort.

Secrétaire :

Jules DE TREVILLERS, 2, rue Carnot, à Vesoul (Hte-Saône).

FÉDÉRATION DAUPHINOISE

Isère, Drôme, Hautes-Alpes

Président :

Docteur Henri ARBASSIER, 35, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

FÉDÉRATION DE HAUTE-NORMANDIE.

Seine-Inférieure et Eure.

Président :

Marquis DE CHAMBRAY, à Chambray, par Damville (Eure).

Vice-Présidents :

M. Jules LESUEUR, 106, boulevard des Belges, à Rouen (Seine-Inf.).

M. Alfred PESLE, 16, rue Louis Leprévost, à Sanvic (Seine-Inf.).

Secrétaire Général :

M. Jules LESUEUR.

Trésorier-Secrétaire pour la Seine-Inférieure :
M. G. CAUCHOIS, 31, rue de Rouen, à Rouen.

Trésorier pour l'Eure :
Baron DU POUGET, Navarre, Evreux (Eure).

Secrétaire pour l'Eure :
Commandant DUBOIS, 50, rue Saint-Louis, à Evreux (Eure).

Propagande et Presse :
Comte DE BONARDI, rue Charles-Corbeau, à Evreux.
Commandant DUBOIS, 50, rue Saint-Louis, à Evreux.
M. Pierre LE CORGNE, 32, rue Gibert-Biharel, à Rouen.
M. COLLANGE, rue Cotton, à Rouen, Saint-Aignan.
M. H. DU CHAYLA, 7, rue Scudéry, le Havre.

Assurez le confort de votre table
et la santé de votre famille
avec les vins de

1791
Veillon Frères
BORDEAUX
Anciens fournisseurs de Mgr le duc de Montpensier
qui vous ont réservé
LES PREMIÈRES QUALITÉS DES MEILLEURES ANNÉES
Prix courant général sur demande. Remise spéciale aux amis d'*Action Française*

CHARLES MAURRAS

La Politique, Tome I (1926-1927).

Un fort volume sur vélin avec un portrait du Duc d'Orléans par MAXIME RÉAL DEL SARTE . . 60 francs. Sur Rives . . 150 francs.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e)
C. C. P. 926-78.

ORGANISATIONS DÉPARTEMENTALES

AIN

Président départemental : M. Albert BAYLE, Avocat, 2, rue Lalande, à *Bourg*.

Secrétaire départemental : M. Julien COMTET. *Permanence d'A. F.:* 10, rue du Docteur-Ebrard, à *Bourg*.

BOURG. — *Président :* M. Albert BAYLE, avocat. *Permanence:* 10, rue du Docteur Ebrard, le samedi de 17 à 19 heures.

OYONNAX. — *Secrétaire :* M. L. NEYROUD, 85 *bis*, rue Voltaire, à *Oyonnax*. *Permanence :* 93, rue Anatole-France, mardi de 18 à 20 h.

SECTION DE BRESSE ET DOMBES (CHATILLON-DE-CHALARONNE, NEUVILLE-LES-DAMES, THOISSEY, VONNAS). — *Président :* M. R. DE GEVIGNEY, Le Chapitre, à *Neuville-les-Dames*.

AISNE

Président de la Fédération départementale : M. A. CORNU-LANGY, 5 avenue de Compiègne, à *Soissons*.

LAON. — *Président :* Le Commandant LE CAMUS. *Permanence :* 39, rue Chatelaine, à *Laon*.

CHATEAU-THIERRY. — *Délégué à la propagande :* M. Fernand GRASSOT, à *Chierry*, par *Château-Thierry*.

SAINT-QUENTIN. — *Secrétaire :* M. Raymond BIARD, 81, rue Voltaire, à *Saint-Quentin*.

SOISSONS. — *Président :* M. A. CORNU-LANGY. *Permanence :* 24, Grande-Rue.

VERVINS. — *Président :* M. R. PREUX, Epicerie Centrale, à *Vervins*.

ALLIER

Secrétaire départemental : M. Jean MOURAUD, à La Chaume, par *Saint-Pourçain-sur-Sioule* (Allier).

MOULINS. — *Président :* le Docteur FOURNY, 33, rue Ledru-Rollin. *Permanence :* 28, place de la Bibliothèque, à *Moulins*.

LAPALISSE. — *Président :* M. J. BERTUCAT, Industriel, à *Lapalisse*.

MONTLUÇON. — *Président :* M. Louis DUPUY, pharmacien, *Montluçon*.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — *Président* : M. Jean MOURAUD, à *La Chaume*, par *Saint-Pourçain-sur-Sioule*.

VICHY. — *Président* : M. René DOUTRE, 19, rue de Paris. *Permanence:* près de l'Eglise Saint-Louis. à *Vichy*.

DOMPIERRE-SUR-BESBRE — *Correspondant* : le Docteur RENON, à *Dompierre-sur-Besbre*.

ALPES-MARITIMES

SECTION DE NICE. — *Correspondant provisoire* : M. René MATHERION, 10, avenue Frémont, à *Nice*.

SECTION DE CANNES. — *Président* : M. DESCOURNUT, Villa les Anémones, *Le Canet*, près *Cannes*. *Permanence* : tous les jeudis de 17 à 19 h. à la Taverne Royale (entrée par le nº 10 de la rue Buttura), sauf pendant la période du 1er juillet au 1er octobre.

GROUPE D'ANTIBES, JUAN-LES-PINS. — *Correspondant* : M. NICOT, rue Victor-Emmanuel, à *Antibes* (groupe rattaché à Cannes).

SECTION DE BEAUSOLEIL. — *Président* : M. Alphonse GRANIER, 15, boulevard de la République, à *Beausoleil*.

MENTON. — *Correspondant* : M. PASTOR, quincailler, 9, rue de la République, à *Menton*.

GRASSE. — *Correspondant* : M. André BEDOIN, 13, boulevard du Jeu de Paume, à *Grasse*.

BASSES-ALPES
(HAUTE-PROVENCE).

Président de la Fédération Départementale de Haute-Provence :
Comte Jean DE SAPORTA, Château du Rousset, p. *Gréoulx* (B.-Alpes).

SECTION DE MANOSQUE. — *Président* : M. AUBERT, pharmacien, Grande-Rue, à *Manosque*.

SECTION DE SISTERON-LES-MÉES. — *Président* : M. Alphonse DE TAILLAS, Château de la Cazette, par *Sisteron*,

LES MÉES. — *Correspondant* : M. Auguste FOURNEL, à la *Coste*, par *Les Mées* (rattaché à Sisteron).

MONTFURON. — *Correspondant* : M. BAGNIS (Joseph), à *Montfuron*.

SIMIANE. — *Correspondant* : le Docteur ESTELLE, à *Simiane*.

GRÉOULX — Comte Jean DE SAPORTA, Château du Rousset, p. *Gréoulx*.

BANON. — *Correspondant* : M. le Docteur DIVOL, à *Banon*.

LE REVEST-DU-BION. — *Correspondant* : M. Jean BARRUOL, *Le Revest-du-Bion*.

NOYERS-SUR-JABRON. — *Correspondant* : M. Marcel EYSSERIC, à la *Grande-Bastide*, par *Noyers-sur-Jabron*.

LES SALLES (Var). — *Correspondant* : M. Rodolphe ROUX (localité rattachée à la Fédération de Haute-Provence).

HAUTES-ALPES

Département rattaché à la Fédération Dauphinoise.

ARDECHE

Secrétaire général du Comité Départemental : M. MARC VINCENT, *Les Rochers,* par *Davezieux* (Ardèche).

FÉDÉRATION DU HAUT-VIVARAIS.

ANNONAY. — *Président :* M. Charles BERTRAND, 23, boulevard de la République, à *Annonay.*

TOURNON. — *Président :* M. Jean BOZZINI, à *Tournon.*

LAMASTRE. — *Président :* M. le Comte de FRAIX DE FIGON, à *Urbilac.* par *Lamastre.*

FÉDÉRATION DU CENTRE.

LA VOULTE-LE-POUZIN. — *Président :* M. Jean CRUMIERE, *Le Pouzin.*

LE TEIL. — *Président :* M. Gabriel CHARRE, *Le Teil.*

BOURG-SAINT-ANDÉOL. — *Président :* M. Arthur FAVIER, à *Bourg-Saint-Andéol.*

SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. — *Président :* M. Louis TEYSSIER, à *Saint-Marcel-d'Ardèche.*

VILLENEUVE-DE-BERG. — *Président :* M. Xavier DUMAS, à *Villeneuve-de-Berg.*

ST-MAURICE-D'IBIE — *Président :* M. ARSAC, à *St-Maurice-d'Ibie.*

FÉDÉRATION DU BAS-VIVARAIS.

Président : M. Albert MALET, Château de la Tour, p. *Les Vans.*

AUBENAS. — *Président :* M. Georges VERNY, à *Pont-d'Aubenas.*

LAGORCE. — *Président :* M. Georges SERMEAS, à *Lagorce.*

LARGENTIÈRE. — *Président :* M. Louis DEROCLES, agent d'assurances, à *Largentière.*

PRUNET. — *Président :* M. B. FARGIER, à *Prunet,* par *Rocher.*

LES VANS. — *Président :* M. Ernest PORTAL, *Les Vans.*

GRAVIÈRES. — *Président :* M. Léon DAYRE, à *Gravières.*

ARDENNES

Président départemental : M. Ernest DRUY, 15 *ter*, boulevard Fabert, à *Sedan.*

MÉZIÈRES-CHARLEVILLE. — *Président :* M. Jean DEMONCEAU, 26, rue Colette, à *Mézières. Secrétaire :* M. Léon DERVIN, 15, rue Irénée-Carrée, à *Charleville.*

SEDAN. — *Président :* M. Ernest DRUY, 15 *ter*, bd Fabert, à *Sedan.*

RETHEL. — *Président :* M. HEITZ, pharmacien, rue Thiers, à *Rethel.*

TOURTERON. — *Correspondant :* M. A. CHOQUET, à *Tourteron.*

ARIEGE

PAMIERS. — *Président :* M. Bernard DE SEYNES-LARLENQUE, à *Saverdun. Correspondance :* M. Bernard SILVESTRE, 14, rue d'Enrouge, à *Pamiers.*

SAINT-GIRONS. — *Président :* M. Henry DE LINGUA DE SAINT-BLANQUAT, Château de Marveille par *Bordes-sur-Arize. Correspondance:* M. Louis MARSAN, rue Villefranche, à *Saint-Girons. Permanence:* Maison ARIEU rue Pujol, à *Saint-Girons.*

AUCAZEIN. — *Correspondance :* le Baron Paul DE SOLAN-BETMALE, au Château, *Aucazein.*

LA BASTIDE-DE-SÉROU. — *Correspondance :* M. Roger D'AMBOIX DE LARBONT, *Le Val-Larbont,* près *La Bastide-de-Sérou.*

MAZÈRES. — *Correspondance :* M. Henri MOUCHARD, à *Mazères.*

MOULIS. — *Correspondance :* M. Marcel GAUTHIER D'AUNOUS, Château de Las Tronques, par *Moulis.*

AUBE

TROYES. — *Président des sections de l'Aube :* M. Pierre MILLERET, 36, rue des Terrasses, à *Troyes. Secrétaire et correspondance :* au Docteur DESTOUCHES, 1 *bis,* rue Charles-Delaunay, à *Troyes.*

BAR-SUR-AUBE. — *Président :* M. Bernard TASSIN, 1, rue Chenot, à *Bar-sur-Aube.*

NOGENT-SUR-SEINE. — *Président :* Le Docteur MAUVILLE, à *Nogent-sur-Seine.*

LUSIGNY. — *Président :* Le Docteur LOUVET, à Lusigny.

AUDE

Président de la Fédération départementale : M. le Comte Christian DE LORGERIL, Château de Pennautier, à *Pennautier* (Aude).

CARCASSONNE. — *Président :* Dr CAZALS. *Correspondance :* M. Roger DETOURS, 29, route de Montréal. *Permanence :* 17, rue de la Préfecture, à *Carcassonne.*

NARBONNE. — *Président :* M. Jérôme BAISSAS. *Correspondance* à M. Fernand MAITRET, 25 quai Victor-Hugo, à *Narbonne. Permanence :* 12, rue Lapeyrade.

CASTELNAUDARY. — *Président :* M. Henry BRUNET, 63, rue du Port, à *Castelnaudary. Permanence :* chez le Président.

AZILLE. — *Président :* M. Jean LATOUR, à *Azille.*

AIGUES-VIVES. — *Correspondant :* M. Irénée MAYNADIE, à *Aigues-Vives,* par *Peyriac-Minervois.*

BOUTENAC. — *Correspondant :* M. Henri FABRE, à *Gasparrets,* par *Boutenac.*

BRAM. — *Correspondant :* M. Charles THIBAUD, domaine de *Sauzens,* par *Bram.*

BARBAIRA. — *Correspondant :* M. Jacques FABRE, à *Barbaira,* par *Capendu.*

BIZANET. — *Correspondant :* M. Mathieu CASTEL, à *Bizanet.*

COURSAN. — *Président :* M. Léon ESCANDE-JALABERT, 4, rue Roche, à *Coursan.*

CONQUES-SUR-ORBIEL. — *Président :* M. Adolphe FRAISSE, viticulteur, à *Conques-sur-Orbiel.*

CASTELNAU-D'AUDE. — *Correspondant :* M. Fernand BOUTET, à *Castelnau-d'Aude,* par *Lezignan.*

CANET-D'AUDE. — *Correspondant :* M. François Miquel, à *Canet-d'Aude.*

CUXAC-D'AUDE. — *Correspondant :* M. Jules DELAUDE, *Les Glycines,* à *Cuxac-d'Aude.*

ESPERAZA. — *Correspondant :* M. Marcel SENTY, rue de la République, à *Esperaza.*

FENDEILLE. — *Correspondant :* M. Jacques DEMANTE, Château du Canast par *Fendeille.*

FERRALS-DES-CORBIÈRES. — *Correspondant :* M. Charles LIGNERES, à *Ferrals-des-Corbières.*

GINESTAS. — *Correspondant :* M. Augustin BEZIAT, à *Ginestas.*

LIMOUX. — *Président :* M. Antonin AZAIS, place au Bois, à *Limoux.*

LEZIGNAN. — *Président :* Gabriel JOULIA, 52, Cours de la République. à *Lezignan.*

LAURABUC. — *Correspondant :* M. Antoine BOUSQUET, industriel, à *Laurabuc,* par *Pexiora*

LAPALME. — *Correspondant :* M. J.-L. PELISSIER, à *Lapalme.*

MONTRÉAL-D'AUDE. — *Président :* M. Henri DE CALMES, à *Montréal-d'Aude.*

NEVIAN. — *Correspondant :* M. Paul SURBEZY, à *Nevian.*

PEXIORA. — *Correspondant :* M. Raymond TERRIER, négociant, à *Pexiora.*

PENNAUTIER. — *Correspondant :* M. Laurent BERTROU, à *Pennautier.*

SALLÈLES-D'AUDE. — *Président :* M. Germain LAVAL, à *Sallèles-d'Aude,*

SAINT-HILAIRE. — *Correspondant :* M. Marius JEAN, à *Saint-Hilaire.*

SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE. — *Correspondant :* M. Henry MARTY, à *Saint-André-de-Roquelongue.*

SAINT-NAZAIRE. — *Correspondant :* M. Louis FOURNIER, à *St-Nazaire.*

SAINT-PAPOUL. — *Correspondant :* M. Jean-Baptiste GUIPAUD, sandalier, à *Saint-Papoul.*

TRÈBES. — *Correspondant :* Comte René DE GARNIER DES GARETS, Château de *Saint-Julien,* par *Trèbes.*

VAL-DE-DAGNE. — *Correspondant :* M. Joseph PECH, à *Val-de-Dagne.*

VILLEDAIGNE. — *Correspondant :* M. Paul JOULIA, à *Villedaigne.*

OLONZAC (Hérault). — *Correspondant :* M. GERARD DE VEYE, à *Olonzac* (Hérault).

AVEYRON

Président de la Fédération du Rouergue : M. Pierre MARTIN, 29, boulevard de la République, à *Millau.*

MILLAU. — Adresser la correspondance à M. Christian LAPORTE, 9, place de l'Hôtel-de-Ville. *Permanence :* 2, place des Mandarous.

RODEZ. — *Président :* M. Roger MANIERE, à *Rodez. Permanence :* 15, avenue Victor-Hugo, à *Rodez.*

SAINT-AFFRIQUE. — *Président :* M. Joseph BERNARD, 1, rue de l'Industrie. *Permanence :* rue de l'Instruction, à *Saint-Affrique.*

DECAZEVILLE. — *Correspondant :* M. Augustin LATAPIE, 7, place Wilson à *Decazeville.*

FONDAMENTE. — *Correspondant :* M. Joseph HERMILIS, à *Mezerens,* par *Fondamente.*

RECOULES-PRÉVINQUIÈRES. — *Correspondant :* M. Henry BEDEL, Château de Buzareingues, par *Recoules.*

SAINT-GENIEZ-D'OLT. — *Correspondant :* M. Laurent PETIT, à *Saint-Géniez-d'Olt.*

SAINT-VICTOR. — *Correspondant :* M. Camille GASTAL, au Palleyras, *Costes-Gozou,* par *Saint-Victor.*

TERRITOIRE DE BELFORT

BELFORT. — *Secrétaire-Trésorier :* M. Marcel STRIBLEN, 76, Grande-Rue, à *Bavilliers*, par *Belfort*.

BEAUCOURT-AUDINCOURT. — *Président :* M. Louis FISCHESSER, 16, rue de Saint-Dizier, à *Beaucourt*. *Secrétaire :* M. René STRUB, 23, Cité Chatelot, à *Beaucourt*.

BOUCHES-DU-RHONE

Président de la Fédération Départementale: Commandant DROMARD. 60, rue Grignan, à *Marseille*.

Vice-Président de la Fédération : M. Henri LAVALADE, 60, rue Grignan, à *Marseille*.

Secrétaire départemental : M. C. DUNEAU, 60, rue Grignan, à *Marseille*.

SECTIONS :

MARSEILLE. — *Président :* Commandant DROMART. *Permanence :* 60, rue Grignan (ouverte de 10 h. 30 à 12 h. et de 14 h. 30 à 20 h.).

AIX. — *Président :* M. ALLARD THEUS. *Permanence :* 10, rue Mazarine, à *Aix*.

ARLES. — *Président :* M. DOUTRELEAU, Avocat. *Permanence :* 10, rue Giraud.

CENTRES DE PROPAGANDE :

MARTIGUES. — *Président :* M. SALOMON, négociant, route de Port-de-Bouc, à *Martigues*.

ROQUEVAIRE. — *Président :* M. MARIN VERAN, *Campagne Arêne*, par *Roquevaire*.

CHARLEVAL. — *Président :* M. Jules JACQUEMUS, à *Charleval*.

SALON. — *Président :* M. MILHAU, Villa Les Tilleuls, Vieille route de Pelissane, à *Salon*.

CORRESPONDANTS :

MOURIES. — M. Joseph REYNAUD, Coiffeur, à *Mouries*.

MAUSSANE. — M. Adrien MOUCADEL, propriétaire, à *Maussane*.

LAMANON. — M. René SAVOYE, à *Lamanon*.

LAMBESC. — M. Louis WARTEL, à *Lambesc*.

MALLEMORT. — M. Henri REBOUL, à *Mallemort*.

SAINT-CANNAT. — Mlle VARENNE, à *Saint-Cannat*.

SAINT-ZACHARIE (Var). — M. Louis JURAMY, à *Saint-Zacharie* (localité rattachée à la Fédération des Bouches-du-Rhône).

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE. — M. Jacques GIRARD, avenue des Pins, à *Port-Saint-Louis-du-Rhône*.

SECTION CANTONALE DE MOLLEGES (comprend les localités suivantes :

MOLLÈGES EYGALIÈRES CABANNES, ST-ANDIOL, ORGON, PLAN-D'ORGON, SENAS.

Président : M. CLAVEL, ancien secrétaire de Mairie, à *Mollèges*. *Permanence :* chez M. CLAVEL, à *Mollèges*.

Vendée Provençale

La Fédération de la Vendée Provençale comprend les localités suivantes, groupées sous la présidence de M. REGIS D'OLEON, à *Rognonas*.

SECTIONS :

BARBENTANE. — *Président :* M. J.-B. RAOULX, à *Barbentane*. *Permanence :* Café du Midi.

BOULBON. — *Président :* M. Gustave BURAVAN, à *Boulbon*.

CHATEAURENARD. — *Président :* M. Jacques DE BRION, à *Chateaurenard*.

GRAVESON. — *Président :* M. André MILLET, mas Jullian, route de Maillane.

MAILLANE. — *Président :* M. Jean-Marie FASSY, sur le Cours, à *Maillane*.

MOLLÈGES. — *Président :* M. CLAVEL, ancien secrétaire de Mairie, à *Mollèges*.

ORGON. — *Président :* M. Louis REYNE, Conseiller municipal, à *Orgon*.

ROGNONAS. — *Président :* M. Regis D'OLEON, Château d'Oléon, par *Rognonas*.

SAINT-REMY. — *Président :* M. le Marquis DE LAGOY, Château de Lagoy, par *Saint-Remy*.

CORRESPONDANTS :

CABANNES. — *Correspondant :* M. Marius BENOIT, à *Cabannes*.

EYGALIÈRES. — *Correspondant :* M. Henri DELORME, à *Eygalières*.

EYRARGUES. — *Correspondant :* M. MOUNOND, notaire, à *Eyrargues*.

NOVES. — *Correspondant :* M. Louis ALLAZARD, à *Noves*

CALVADOS

Président d'Honneur de la Fédération départementale : le Comte R. DE MAISTRE, à *Saint-Martin*, par *Livarot*.

Président de la Fédération : Comte H. D'AIGNEAUX, à *Saint-Pierre-des-Ifs, par Lisieux*. (Téléph. 2, Saint-Pierre-des-Ifs).

Secrétaire et Trésorier : M. R. JAMES, 38, rue *Hamelin*, à *Pont-l'Evêque* (Téléph. 30).

CAEN. — *Président :* M. DE CORNIERE, 12, rue Pasteur, à *Caen* (Tél. 15-27). *Permanence :* 14, rue Hamon, à *Caen*. *Trésorier :* M. MONCUIT, 7 , rue Guilbert. *Chef de Propagande :* M. PORTIER, 32, rue Saint-Martin, à *Caen*.

LISIEUX. — (en réorganisation). Adresser la correspondance au Comte H. D'AIGNEAUX, à *Saint-Pierre-des-Ifs*, par *Lisieux*.

PONT-L'EVÊQUE. — *Président :* M. R. JAMES, 38, rue Hamelin, à *Pont-l'Evêque*.

HONFLEUR. — *Correspondant :* M. Paul BODENAN, 61, rue Bucaille, à *Honfleur*.

CAMBREMER. — *Correspondant :* M. Léon CHOLLET, à *Montreuil-en-Auge*, par *Cambremer*.

BAYEUX. — (en réorganisation).

FALAISE. — *Président :* M. DES HAMEAUX, Propriétaire agriculteur, à Carabillon, à *Cordey*, par *Falaise*. *Secrétaire :* M. R. JULIEN, Epicier-Grainetier, à *Falaise*.

CONDÉ-SUR-NOIREAU. — (en réorganisation).

LIVAROT-VIMOUTIERS-ORBEC. — *Président :* le Docteur J. BOULLARD, à Vimoutiers (Téléph. 0.52). *Secrétaire :* M. R. LEVEQUE, au Val Rattier, aux *Mouthiers-Hubert*, par *Notre-Dame-de-Courson*. *Correspondant pour Livarot :* M. MAHIEU, place Banaston, à *Livarot*.

CANTAL

Président départemental : Le Comte DE VARAX, Château de Sedaiges, par *Marmanhac*.

AURILLAC. — *Président :* le Comte DE VARAX.

CHARENTE

ANGOULÊME. — *Président :* M. Raoul DE BERCEGOL, 19, rue d'Austellitz, à *Angoulême*. *Permanence :* 20, rue de Beaulieu, *Angoulême*.

COGNAC. — *Président :* M. Ferdinand ROFFIGNAC, Château Chesnel, *Cherves-de-Cognac*. *Permanence :* 8, rue Magdeleine.

RUFFEC. — *Président :* M. Gabriel CORNUT, à *Villefagnan*.

MANSLES. — *Président :* Docteur BARRAUD DE LAGERIE, *à Aunac*.

TARSAC. — *Correspondant :* M. A. MIGNOT, à *Tarsac*, pr. *St-Saturnin*.

ROUILLAC. — *Correspondant :* M. Henri YVON, à *Rouillac*.

CHARENTE-INFERIEURE

Secrétaire départemental : M. Daniel LAFFITTE, Villa Saint-Louis, boulevard Guillet-Maillet, à *Saintes*.

LA ROCHELLE. — *Président :* Le Docteur CHABANEIX, 6, rue des Fonderies, à *La Rochelle*. *Permanence :* 35, rue du Temple, à *La Rochelle*.

L'EGUILLE. — *Président :* M. A. HERMANT, à *l'Eguille*.

ROCHEFORT-SUR-MER. — *Président :* Docteur DEMARQUE, 30, rue de la République, à *Rochefort*.

ROYAN. — *Président :* Capitaine BRUNEAU, à *Royan*. *Permanence :* 31, rue Saint-Pierre.

SAINTES. — *Président :* M. Jacques DE SILVESTRE. *Permanence :* 3, quai de l'Yser.

SAUJON. — *Correspondant :* M. Pierre D'AVIAU DE TERNAY, Château de Chaillonnay, à *Saujon*.

MEURSAC. — *Correspondant :* M. Xavier MORICE, *Les Epeaux-de-Meursac*, par *Meursac*.

BALLANS. — *Correspondant :* M. Maurice DANIAUD, à *Ballans*.

MONTLIEU. — *Correspondant :* M. Joseph DUMAS, pharmacien, à *Montlieu*.

BRIE-SOUS-MORTAGNE. — *Correspondant :* M. Joseph VERGER, *Brie-sous-Mortagne*.

MORTAGNE-SUR-GIRONDE. — *Correspondant :* Le Commandant FETE, à *Mortagne-sur-Gironde* (en liaison avec la section de *Saintes*).

CHER

Secrétaire départemental : M. le Vicomte H. DE LUPPE, à *Belair*, par *Levet*.

BOURGES et Arrondissement. — *Président :* Le Vicomte Hubert DE LUPPE. *Permanence :* 4, rue des Armuriers, à *Bourges*.

VIERZON. — Comte M. DE LESSEPS, à *La Chesnaie*, par *Vatan* (Indre). *Permanence :* chez Mme LADOUCE, rue Alphonse-Hache, à *Vierzon-Ville*.

GROUPES DES SAULDRES. — *Président :* Comte J. D'ASSAY, à *Presly*.

GROUPE DU SANCERROIS. — *Président :* M. G. FRELAT, rue de la Paix, à *Sancerre*.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND. — *Président :* M. Albert LUYLIER, à *Culan*. *Secrétaire-Trésorier*. — M. E. BRODY DE LAMOTTE, à *Saint-Amand-Montrond*.

GROUPES DU NORD. — *Président :* M. MONTIGNY, à *la Saulzay*, par *Saint-Amand*.

GROUPES DU SUD. — *Président :* le Vicomte A. DE LOUBENS DE VERDALLE, à *La Courcelle*, par *Prévéranges*.

GROUPES DE L'EST. — *Président :* M. E. RAYNAUD, rue des Ponts, à *Sancoins*.

CORREZE

TULLE et Arrondissement, UZERCHE. — M. LAGRANDANNE, Château Ponthier, à *Uzerche*.

BRIVE. — *Président :* Le Vicomte DE TISSEUIL, Château de Lissac, par *Larche*.

USSEL. — *Président :* M. Henri MANDRAL, Avoué, à *Ussel*.

CORSE

CORSE. — *Président :* Le Docteur J. DA PASSANO, 25, Cours Napoléon, à *Ajaccio*.

COTE-D'OR

DIJON. — *Président :* M. Charles ABBASSIER, 6, place Grangier, à *Dijon* (Tél. 17-70). *Vice Président :* M. DE JESSE. *Secrétaire :* M. A. BICHOT, 2 bis, rue de Montchapet (C. Ch. P. Dijon 219-03). *Permanence :* 26, rue Chabot-Charny, à *Dijon*, tous les jours de 18 à 19 heures. Les vendredis, réunions à 20 h. 30).

BEAUNE. — *Président :* M. A. CHOPPIN, à *La Creusotte*, par *Beaune*.

NUITS-SAINT-GEORGES. — *Président :* M. Paul GARDEY, à *La Serrée*, par *Nuits-Saint-Georges*.

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC. — *Président :* le Comte DE COUESSIN, Château de la Coste, pr. *Saint-Julien*. *Permanence :* 9, rue Vicairie, *Saint-Brieuc*.

GUINGAMP. — *Correspondant :* M. J. DE SAINT-MAUR, à *La Chesnaie*, *Guingamp*.

LANNION. — *Correspondant* : Le Docteur DE SAGAZAN, rue Jeanne-d'Arc, à *Lannion*.
DINAN. — *Président* : Capitaine DE BLIGNIERES, à la *Cocquenaye*, par *Pleudihen*.

CREUSE

Président départemental : Docteur Alexis DUFOUR, 21 *bis*, faubourg de Toulouse, à *Guéret*.

Secrétaire départemental : M. Jean DE WAILLY, Ingénieur, à *Lavaveix-les-Mines*.

SECTION DE GUÉRET. — *Président* : Docteur Alexis DUFOUR, 21 *bis*, faubourg de Toulouse, à *Guéret*.
CANTON D'AHUN. — *Correspondant* : M. CARRET, rentier, à *Ahun*.
AUBUSSON. — *Président* : M. J. POUDELET, villa Saint-Jean, rue Saint-Jean, à *Aubusson*.
CANTON DE CHÉNÉRAILLES. — *Correspondant* : M. Jean DE WAILLY, à *Lavaveix-les-Mines*.
CANTON DE BELLEGARDE. — *Correspondant* : M. François BELLAT, régisseur, à *Mainsat*.
CANTON DE CROCQ. — *Correspondant* : M. le Comte G. DE FOURNOUX, *Saint-Maurice*, près *Crocq*.
CANTON DE FELLETIN. — *Correspondant* : le Docteur DEGUILLAUME, à *Felletin*.
CANTON DE GENTIOUX. — *Correspondant* : M. Victor BARBIER, à *Banizette*, par *La Nouaille*.

Arrondissement de Bourganeuf :

BOURGANEUF. — *Correspondant* : M. DE LAGRANGE, *Le Bost-Perussé*, par *Bourganeuf*.
BÉNÉVENT-L'ABBAYE. — *Correspondant* : M. Adrien GAZONNAUD, cultivateur, rue de l'Hôpital, à *Bénévent*.
ARRONDISSEMENT DE BOUSSAC. — *Délégué* : M. Pierre SIMOULIN, Assurances, à *Boussac*.
CANTON DE CHATELUS-MALVALEIX. — *Correspondant* : M. René DE BEAUCHESNE, *Le Petit-Freneix*, par *Clugnat*.

DORDOGNE

Président de la Fédération du Périgord :

le Comte G. DE CHOISEUL-PRASLIN, Château de *Septfonds*, par *Périgueux* (Dordogne).

PÉRIGUEUX. — *Président* : le Comte DE CHOISEUL-PRASLIN. *Secrétaire* : M. CHASSAING, 27, rue Victor-Hugo. *Permanence* : rue Victor-Hugo.
BELVÈS. — *Président* : Le Marquis G. DE COMMARQUE, Château de la Bourlie, à *Urval*, par *Le Buisson*
SARLAT. — *Président* : M. DE LA TOUR DU ROCH, au *Roch*, p. *Sarlat*. *Secrétaire* : M. G. MARTIN, pharmacien, à *Sarlat*.
RIBÉRAC. — *Président* : M. GUINARD, La *Meyfrenie*, par *Verteillac*.
THIVIERS — *Président* : M. SAINT-LO, pharmacien, rue Lamy, à *Thiviers*.
MUSSIDAN. — *Président* : M. Henri DE GARDONNE, Château de *La Pouzie*, par *Villamblard*. — *Secrétaire* : M. A. DUSSOL, à *Saint-Médard-de-Mussidan*.

DOUBS

Président : M. Georges BERNARD, 27, Chemin de Trey. à *Besançon-Saint-Claude.*

Permanence : 117, Grande-Rue, à *Besançon* (ouverte tous les mercredis de 18 h. à 19 h 30).

DROME

VALENCE. — *Président :* M. le Commandant DE LA TAILLE, 29, avenue des Balives, à *Valence.*

ROMANS. — M. Pierre JASSOUD, Avocat, 44, avenue de la Gare. *Permanence :* 2, rue des Remparts-Jacquemart (1er étage).

MONTÉLIMAR. — M. Paul BOUVIER, 17, rue Villette, à *Montélimar.* *Permanence :* Café des Négociants, place d'Aygu, le mercredi soir.

NYONS. — *Correspondant.* — M. Urbain RIVAYROL « La Maladrerie », à *Nyons.*

TAIN. — *Président :* M. Régis SAUVAJON, propriétaire, à *Gervans.*

LES BARONNIES. — *Correspondant :* M. André GIRARD, coiffeur, à *Buis-les-Baronnies.*

EURE

Président de la Fédération de Haute-Normandie (Seine-Inf. et Eure) : Le Marquis DE CHAMBRAY, à *Chambray*, par *Damville* (Eure).

EVREUX. — *Président :* Le Marquis DE CHAMBRAY. *Permanence :* 2, rue du Président-Huet, à *Evreux.*

LOUVIERS. — *Président :* Le Baron Roger D'ESNEVAL, Château d'Acquigny, à *Acquigny.*

LES ANDELYS. — *Président :* Pierre LIZOT, à *Cléry-les-Andelys* (Eure). *Permanence :* au domicile du Président.

BERNAY. — *Président :* Baron DE VIGAN, Château de Cernières, par *Montreuil-l'Argilé* (Eure). *Permanence :* Hôtel du Cheval Blanc, 10, rue d'Alençon, à *Bernay.*

PONT-AUDEMER. — *Permanence :* Hôtel du Palais, rue Stanislas-Delaquaize, à *Pont-Audemer.*

VERNON. — Docteur GILLET, à *Vernon. Permanence :* chez le Président, rue de la Station.

CENTRE DE PROPAGANDE DE VERNEUIL-SUR-AVRE. — *Président :* Comte A. DE LUART, *Le Tertre*, pr. *Bourth.*

CENTRE DE PROPAGANDE DE PACY-SUR-EURE. — *Président :* M. René JONCHERAY, rue du Faubourg, à *Pacy-sur-Eure.*

CENTRE DE PROPAGANDE LE NEUBOURG. — *Président :* M. Roland PREVOST, *Rouge Perriers*, par *Le Neubourg.*

NONANCOURT. — *Correspondants :* M. HOUEL, à *Breux*, par *Tillières-sur-Avre.* M. OGHE, directeur d'imprimerie au *Mesnil-sur-L'Estrée.*

SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE. — *Correspondant :* M. LECADIEU, 36, rue Grande, à *Saint-André-de-l'Eure.*

GISORS. — *Correspondant :* M. Charles HALNAY DU FRETAY, à *Chaumont-en-Vexin* (Oise).

ETREPAGNY. — *Correspondant :* M. B. HARMANT, à Puchay, pr. *Les Andelys.*

FLEURY-SUR-ANDELLE. — *Correspondant :* M. Paul DELAGARDE, à *Nuids*, par *Saint-Pierre-de-Vauvray.*

BRIONNE. — *Correspondants :* Lieutenant-Colonel DE VAUGIRARD, à *Saint-Victor*, par *Brionne*; M. I. GAY, à *Brionne.*

THIBERVILLE. — *Correspondant :* M. QUERUEL, à *Giverville.*

EURE-ET-LOIR

Fédération départementale : (adresser la correspondance au Secrétaire, M. René RIGAULT. 13, place Saint-Jean, à *Chartres*).
CHARTRES. — *Président :* M. Gérard SOL. *Secrétaire :* M. René RIGAUT. *Permanence :* 13, place Saint-Jean, à *Chartres*.
DREUX. — *Président :* M. GERBEAUX, 9, rue de Billy, à *Dreux*.
Correspondants :
JANVILLE. — M. MONTOUCHE, marchand de vins, à *Janville*.
COURVILLE. — M. DURAND, Cultivateur, à *Loulappe*, par *St-Luperce*.
CHATEAUDUN. — M. DE PRUNELE, Château de *Moléans*, pr. *Chateaudun*.

FINISTERE

Secrétaire Départemental : M. Alfred PINCHON, à Teir Hervic, à *Penzès-Taulé*.

QUIMPER. — *Président :* M. Y. DE CAMBOURG. *Permanence :* 21, rue Laënnec, à *Quimper*.
CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — *Correspondant :* le Baron DE FOUCAULT, *Kermaunoir*, pr. *Chateauneuf-du-Faou*.
CHATEAULIN. — *Correspondant :* M. Jean KERDRAON, 6, place du Marché, à *Chateaulin*.
CONCARNEAU. — *Président :* M. A. GUILLEMOT, place de la Mairie, à *Concarneau*.
BREST. — *Président :* Le Commandant PERROT, à *Brest*. *Permanence :* 10, rue Colbert.
MORLAIX. — *Président :* M. Alfred PINCHON, à *Penzès-Taulé*.
CARHAIX. — *Correspondant :* Docteur ANDRIEUX, à *Carhaix*.
SAINT-POL-DE-LÉON. — *Correspondant :* Le Vicomte DU HALGOET, 20, rue des Vieilles-Ursulines, à *Saint-Pol-de-Léon*.

GARD

Composition de la Fédération des Sections d'Action Française du Gard:
Président : M. Louis SENTUPERY.
Secrétaire-Trésorier : M. Charles MALMENAYDE.
PERMANENCE. — 6, rue de la Maison-Carrée, à *Nîmes*.
NIMES. — *Président :* M. Alfred MASSE, 64, rue Notre-Dame.

Division en Secteurs :

I. — SECTEUR DE GÉNÉRAC.

Délégué : M. Hervé TRONC, négociant, à *Générac*.

Sections s'y rattachant :

AIGUES-MORTES. — *Président :* M. Félix MARTIN, 7, boulevard Diderot, à *Aigues-Mortes*.
AIMARGUES. — *Président :* M. Joseph CALAZEL, viticulteur, *Aimargues*.
BERNIS. — *Président :* M. Désiré LEOTARD, à *Bernis*.
LE CAILAR. — M. Charles ARNAUD, *Le Caïlar*.
SAINT-GILLES-DU-GARD. — *Président :* M. G. NERMEL, place de la Tête-de-Bœuf, à *Saint-Gilles-du-Gard*.
SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE. — *Président :* M. Jean PUECH, à *Saint-Laurent-d'Aigouze*.

II. — SECTEUR BEAUCAIROIS.

Sections s'y rattachant :

BEAUCAIRE. — *Président :* M. Abel-Henri BRESSON, Négociant, quai du Canal, à *Beaucaire*.

JONQUIÈRES-SAINT-VINCENT. — *Président :* M. Julien SUPPLIEN, à *Jonquières-Saint Vincent.*
MANDUEL. — *Président :* M. Maxime TRONC, à *Manduel.*
REDESSAN. — *Président :* M. Germain VEDEL, à *Redessan.*
VALLABRÈGUES. — *Président :* M. Baptistin LACROIX, dit Dubois, rue Nationale, à *Vallabrègues.*

III. — SECTEUR DE SAINT-CHAPTES.

Délégué : M. Edouard MARTIN, propriétaire, au Château de *Saint-Chaptes.*

Sections s'y rattachant :

DIONS et LA CALMETTE. — *Correspondant :* M. Louis BECHARD, à *La Calmette.*
LA ROUVIÈRE, AUBARNE ET VIC. — *Correspondant :* M. Roger DUCROS, à *La Rouvière*, par *Saint-Geniès-de-Malgoires.*
SAINT-GENIÈS-DE-MALGOIRES. — *Correspondant :* M. Aimé MAYOL, à *Saint-Geniès-de-Malgoires.*
BRIGNON, FONS-OUTRE-GARDON, SAINT-BAUZELY, PARIGNARGUES. — *Correspondant :* M. Louis PASCAL, à *Brignon.*
MONTMIRAT. — *Président :* M. Henri VIEL, à Montmirat, par *Vicq-le-Fesq.*
UZÈS-VILLE. — *Président :* M. Joseph FUSTIER, avenue de la Gare, à *Uzès.*

IV. — SECTEUR D'AUBAIS.

Délégué : M. Fernand JEAN, à *Aubais.*

Sections s'y rattachant :

AUBAIS. — *Président :* M. Albert JEAN, négociant à *Aubais.*
AUJARGUES. — *Correspondant :* M. Edmond BOUCHET, à *Aujargues*, pr. *Sommières.*
CAVEIRAC. — *Correspondant :* M. Louis CALDY, à *Caveirac.*
CONGÉNIÈS. — *Correspondant :* M. A. RESSY, courtier en vins, à *Congéniès.*
JUNAS. — *Correspondant :* M. Armand LANGE, propriétaire, à *Junas.*
LANGLADE. — *Correspondant :* M. Joannin TRINTIGNAN, à *Langlade.*
MONTPEZAT. — *Correspondant :* M. Louis ROBERT, propriétaire, à *Montpezat.*
MUS. — *Correspondant :* M. Raymond LACOMBE, propriétaire, à *Mus.*
SOMMIÈRES. — *Président :* M. Emile JEAN, rue Neuve, à *Sommières.*
SOUVIGNARGUES. — *Correspondant :* M. Albin VERNAZOBRES, à *Souvignargues.*
SAINT-CÔMES. — *Correspondant :* M. David GAUTIER, propriétaire, à *Saint-Côme*, pr. *Clarensac.*
VERGÈZE. — *Correspondant :* M. Paul LYS, négociant, à *Vergèze.*

V. — SECTEUR DE VALLABRIX.

Délégué : M. Jacques BLACHERE, à *Sernhac.*

Sections ou Centres s'y rattachant :

POUZILHAC. — *Président :* M. Charles MARTIN, à *Pouzilhac*, par *Remoulins.*
REMOULINS. — *Correspondant :* M. Ange AUBERY, Commissionnaire en vins, à *Remoulins.*
SERNHAC. — *Correspondant :* M. Gabriel PON, à *Sernhac.*
SAINT-LAURENT-LA-VERNÈDE. — *Correspondant :* M Henri LAVERGNE, à *Saint-Laurent-la-Vernède.*
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET. — *Correspondant :* M. Hippolyte MEGIER, à *Saint-Marcel-de-Careiret.*
SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE. — *Président :* M. Louis ROMAN, à *Saint-Quentin-la-Poterie.*

VI. — SECTEUR DES CÔTES DU RHÔNE.

Délégué : le Comte DE REGIS, Château de Segriès, par *Lirac*.

CANTON DE BAGNOLS-SUR-CÈZE :

BAGNOLS-SUR-CÈZE. — *Président* : M. DROUIN, à *Bagnols-sur-Cèze*.
CHUSCLAN. — *Président* : M. Roger CHINIEU, à *Chusclan*.

CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT. — *Président* : M. Raphaël VIGIER, *à Pont-Saint-Esprit*.

CANTON DE ROQUEMAURE. — *Président* : M. Marcel BOURRET, négociant, à *Roquemaure*.

LAUDUN. — M. André RIBIERE, à *Laudun*.

CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON. — *Président* : M. Alfred BONZON, à *Villeneuve-les-Avignon*.

VII. — SECTEUR D'ALÈS.

Délégué : M. Jean LAUNE, 90, rue Jules-Cazot, à *Alès*.

Sections ou Centres s'y rattachant :

BESSÈGES. — *Président* : M. Louis PAGES, à *Bessèges*.
LEZAN. — *Président* : le Docteur CLERGUE, à *Lezan*.
LA VERNARÈDE. — M. Jules ARGENSON, maître mineur, à *La Vernarède*.
SAINT-AMBROIX. — *Président* : M. Maurice FAURE, négociant à *Saint-Ambroix*. *Secrétaire* : Marcel FAGET, à *Saint-Ambroix*.
CARDET. — *Président* : M. Jacques de CHAPEL, à *Cardet*.
LA GRAND'COMBE. — *Président* : M. Firmin VIALA, Cité des Ribes, à *La Grand'Combe*.
LE MARTINET. — *Président* : M. Albert VENOBRE, *La Baylc*, par *Le Martinet*.
MOLIÈRES-SUR-CÈZE. — *Président* : M. Augustin MALBOS, *Meyrannes*, pr. *Molières-sur-Cèze*.
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS. — *Président* : M. Léon MOULIN, à *Saint-Hilaire-de-Brethmas*.
SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS. — *Président* : M. Alexandre CHAMPETIER, à *Saint-Jean-de-Maruéjols*.

VIII. — SECTEUR CÉVENOL.

LE VIGAN. — *Délégué* : M. Joseph REYNAUD, Pharmacie Chaute, 20, rue Sous-le-Quai, *Le Vigan*. *Secrétaire* : M. André BASTIDE, 2, rue Jeanne-d'Arc, *Le Vigan*.

HAUTE-GARONNE

Président de la Fédération départementale : Le Docteur AVERSENQ, 51, rue d'Alsace, à *Toulouse*.

TOULOUSE. — *Président* : Docteur Jean AVERSENQ. *Permanence* : 20, rue Saint-Antoine-du-T. (ouverte toute la journée (sauf dimanche). *Pour les Etudiants et Lycéens, correspondance* à M. le Président des Etudiants d'A. F., 20, rue Saint-Antoine-du-T., à *Toulouse*.
MONTRÉJEAU. — *Président* : M. D. SALLES, 18, rue du Barry, à *Montréjeau*.
CADOURS. — *Correspondance* : M. Dominique BOSC, à *La Réole*, par ***Cadours***.
COX. — *Correspondance* : M. André BEGUE, biscuiterie, à *Cox*.
MONTESQUIEU-VOLVESTRE. — *Correspondance* : le baron DE BALORRE, château de Palays, par *Montesquieu-Volvestre*.
VILLEMUR. — *Correspondance* : M. Pierre ALLEGRE, *Le Born*, par ***Villemur***.

GERS

Président de la Fédération départementale :
Docteur André DE LA BARRIERE, à *Esbérous*, par *Eauze* (Gers).

Adresser la correspondance à M. Joseph LACASSIN, Hôtel des **Thermes** à *Castéra-Verduzan* (*Gers*).

AUCH. — *Correspondance* au Capitaine SOUCAIL, 14, rue de Florence, à *Auch.*

GIMONT. — *Président* : M. Bernard CARRERE, château Prince, 4, rue Tournante-de-Luppé, à *Toulouse* (Haute-Garonne).

AUBIET. — *Correspondant :* M. Camille LESPINASSE, à *Aubiet.*

EAUZE. — *Correspondant :* Le Docteur DE LA BARRIERE, *Esbérous*, par *Eauze.*

GONDRIN. — *Correspondant :* Docteur CANDELON, à *La Hitte*, par *Gondrin.*

LAUJUZAN. — *Correspondant :* M. Henri DUBOSC, propriétaire à *Laujuzan.*

LUPIAC — *Correspondant :* M. André DE BREZILLAC, Château de *Gignan*, par *Lupiac.*

MASSEUBE. — *Correspondant :* M. Louis LABADENS, à *Masseube.*

MONTESQUIOU-SUR-LOSSE. — *Correspondant :* M. Henri DEFFES, cultivateur, à *Montesquiou-sur-Losse.*

TOUGET. — *Correspondant :* M. René OULE,, à *Touget.*

GIRONDE

Président de la Fédération départementale : M. Nel ARIES, 4, rue de la Chapelle-St-Jean, à *Bordeaux.*

BORDEAUX. — *Président :* M. Louis LAVILLE DE LACOMBE. *Permanence :* 11, allées de Tourny. Téléph. 85-156, de 3 à 7 heures.

ARCACHON. — *Président :* M. G. DAHQVIST, 29, cours de Thury.

AMBARÈS. — *Président :* M. Daniel BERGEY, serrurier à *La Gorp.*

BARSAC. — *Président :* M. Louis BERT, à *Barsac.*

BAZAS - LANGON. — *Président :* M. Gérard DE SIGALAS, *Le Mirail*, pr. *Auros.*

BRANNE. — *Président :* le Marquis DU VAL, à *Grézillac*, pr. *Branne.*

LA RÉOLE. — *Président :* M. Robert FOURNIER, chemin de Peyrefite. *Permanence :* Salle Saint-Henri, place du Turon, à *La Réole.*

LIBOURNE. — *Président :* M. le Baron Gabriel du FOUSSAT. *Permanence :* 117, rue Thiers.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE. — M. MOUTHON, chez M. GUIRAUD, rue de la République, à *Sainte-Foy-la-Grande.*

HERAULT

Président départemental : Lieutenant-colonel DE PORTALON
1, rue Saint-Aphrodise, à *Béziers.*

FÉDÉRATION MONTPELLIER - LODÈVE.

Président : M. R. DE CAMPEAU, Mas René, route de Laverune, à *Montpellier.*

MONTPELLIER. — *Président :* M. Robert DE CAMPEAU. *Permanence :* 5, rue des Augustins.

ASPIRAN. — *Président :* M. Louis BARRAL, à *Aspiran.*

BOISSERON. — *Président :* M. Louis MARCHAT, à *Boissseron.*

BOUZIGUES. — *Président :* M. Louis COSTE, rue Sainte, à *Bouzigues.*

BEAULIEU. — *Président :* M. Maurice TEULON, à *Beaulieu.*

BAILLARGUES. — *Correspondant :* M. Joseph MATTE, à *Baillargues.*

COURNONSEC. — *Président :* M. Gaston ALDEBERT, à *Cournonsec.*
COURNONTERRAL. — *Président :* M. Jean CELLIER, à *Cournonterral.*
CLERMONT-L'HÉRAULT. — *Président :* M. Jean MANUEL, à *Brissac.*
CASTRIES. — *Correspondant :* M. Léopold BERTAUD, à *Castries.*
FABRÈGUES. — *Président :* M. Jean-Marie MICHEL, à *Fabrègues.*
GANGES: — *Président :* M. Alfred POURTALES, à *Ganges.*
GIGEAN. — *Président :* M. Emile AMAT, à *Gigean.*
GIGNAC. — *Président :* M. Victor SAMUEL, à *Gignac.*
LUNEL. — *Vice-Président :* M. Laurent TRINTIGNAN, boulevard de la République, à *Lunel.*
MAUGUIO. — *Président :* M. Marcel BERTRAND, à *Mauguio.*
MONTPEYROUX. — *Président :* M. Emile REVEL, à *Montpeyroux.*
MUDAISON. — *Président :* M. Henri BOURRELLY, à *Mudaison.*
MONTAUD. — *Président :* M. Jean CRES, à *Montaud*, pr. *St-Drezery.*
MÈZE. — *Correspondant :* M. Joseph LACOMBE, 3, rue de la Loge, à *Mèze.*
PETIT-GALARGUES. — *Président :* M. Maurice VASSAL, à *Saint-Jean-de-Cornies*, pr. *Saint-Drezery.*
POUSSAN. — *Président :* M. Paul HERAN, à *Poussan.*
PIGNAN. — *Président :* M. Pierre GROLLIER, Secrétaire de Mairie, à *Pignan.*
PAULHAN. — *Correspondant :* M. Léon BERTRAND, à *Paulhan.*
SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS. — *Président :* M. Henri SERIN, à *Saint-André-de-Sangonis.*
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS. — *Correspondant :* M. Alfred TEISSIER, à *Saint-Jean-de-Védas.*
SÈTE. — *Président :* M. Jules GAUTHIER, 18, quai Aspirant-Herbert, à *Sète.*
SAINT-CHRISTOL. — *Président :* M. Emile SENGLAT, à *Saint-Christol.*
SATURARGUES. — *Président :* M. Eugène ARNAUD, à *Saturargues.*
SAINT-DREZERY. — *Président :* M. Bernard RIBEYROLLES, à *Saint-Drezery.*
SAUSSINES. — *Correspondant :* M. Gabriel THOUZELLIER, *Saussines.*
SAINT-PARGOIRE. — *Président :* M. Denis CREBASSOL, à *St-Pargoire.*
TEYRAN. — *Président :* M. Henri GASC, à *Teyran.*
VILLEVEYRAC. — *Président :* M. Louis PRUNAC, à *Villeveyrac.*
VACQUIÈRES. — *Président :* M. Jean-Marie CAVALLIER, à *Vacquières.*
VENDARGUES. — *Président :* M. Paul SABATIER, à *Vendargues.*
VENDÉMIAN. — *Président :* M. Aimé BARRAL, à *Vendémian.*
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONNE. — *Président :* M. Gustave VASSAS, à *Villeneuve-lès-Maguelonne.*

FÉDÉRATION DU BITERROIS.

Président : Lieutenant-Colonel DE PORTALON, 1, rue Saint-Aphrodise, à *Béziers.*
BÉZIERS. — *Président :* Le lieutenant-colonel DE PORTALON. *Permanence :* 8, rue Montmorency.
ALIGNAN. — *Correspondant :* M. Léon PASTRE, à *Alignan.*
BASSAN. — *Correspondant :* M. Pierre VINAS, à *Bassan.*
BÉDARIEUX. — *Président :* M. Aimé ECHE, 16, rue Ferdinand-Fabre, à *Bédarieux.*
BESSAN. — *Correspondant :* M. Louis REDON, à *Bessan.*
CAZOULS-LES-BÉZIERS. — *Président :* M. Joseph LIGNON, à *Cazouls-les-Béziers.*
FLORENSAC. — *Président :* M. Pierre DELMAS, 24, rue du Général-Simonneau, à *Florensac.*
MARAUSSAN. — *Correspondant :* M. Paul ROBERT, à *Maraussan.*

MARSEILLAN. — *Correspondant :* M. Louis CHAUVET, à *La Rouquette*, par *Marseillan.*
MAUREILHAN. — *Président :* M. Marius GAUCH, à *Maureilhan.*
MONTAGNAC. — *Président :* M. Louis GELLY, à *Montagnac.*
MURVIEL-LES-BÉZIERS. — *Président :* M. Joseph GUY, à *Murviel-les-Béziers.*
NEFFIÈS. — *Correspondant :* M. René CASSOU, à *Neffiès.*
PÉZENAS. — *Secrétaire :* M. Georges ARAOU, 40, av. de Béziers, *Pézenas.*
POMÉROLS. — *Président :* M. Alban COMBES, à *Pomérols.*
PORTIRAGNES. — *Président :* M. Pierre PAU, à *Portiragnes.*
ROUJAN. — M. Louis ESPAGNAC, à *Roujan.*
SAINT-THIBERY. — *Président :* M. Henri COULONDRE, à *Saint-Thibéry.*
SERVIAN. — *Président :* M. Emile BLANC, à *Servian.*
VENDRES. — *Correspondant :* M. Alexandre PLAUZOLLES, à *Vendres.*
VIAS.. — *Président :* M. Charles BOUNIOL, à *Vias.*

ILLE-ET-VILAINE

Président de la Fédératon départementale : Docteur LE PANNETIER DE ROISSAY, 27, rue de Chateaudun, à *Rennes.* Téléph. 30-67. (C. Ch. P. 386-09 Paris).

RENNES. — *Président :* Docteur LE PANNETIER DE ROISSAY. *Permanence :* 15, rue Hoche. tous les jeudis soir de 20 h. 30 à 22 h.
REDON. — *Président :* Le Vicomte Jean du DRESNAY. *Permanence* 2, rue de l'Union, à *Redon.*
SECTION DE FOUGÈRES. — *Président :* M. François BARBIER, Château de la Rouërie, par *Saint-Jean-La-Rouërie. Permanence :* 24, rue de l'Hospice, à *Fougères.*
SAINT-MALO. — *Secrétaire :* M. ROMEUF. *Permanence :* 3, rue de Toulouse, à *Saint-Malo.*
VITRÉ. — *Correspondants :* Comte DE TERNAY, Château des Rochers et M. COCARD, rue de la Meriais, à *Vitré.*
MONTFORT. — *Correspondant :* M. René DE LANGLE, Château de la Morinais, par *Iffendic.*

INDRE

Secrétaire Départemental : M. Jacques DE MONTIGNY, Château de Beauvais, par *Clion* (Indre). Téléph. : Chatillon 36. (C. Ch. P. 538-66 Paris.)

CHATEAUROUX. — *Président :* M. J. DE MONTIGNY. *Secrétaire :* M. Gustave RALLON, 4, rue Jean-Nicot, à *Chateauroux Siège de la Section de l'Indre :* 4, rue Racine, à *Chateauroux* (premier mardi de chaque mois, 20 h. 30).
LE BLANC. — *Président :* M. Jean CLEMENT, *Le Bois-Pictaveau*, par *Belâbre.*
LA CHATRE. — *Président :* M. Emile PALLIENNE, à *La Berthenoux.*
ISSOUDUN. — *Président :* M. Paul GUIGNARD, à *La Ronde*, par *Vatan. Secrétaire :* M. BURGAL, avenue de Chinault, à *Issoudun.*
ARGENTON. — *Correspondant :* M. René CHARASSON, rue d'Orjon, à *Argenton.*

INDRE-ET-LOIRE

TOURS. — *Président :* Le Baron Henry AUVRAY, 21, rue Emile-Zola. *Permanence :* 47, rue Colbert.
BOURGUEIL. — *Correspondant :* M. LASNIER, à *Restigné.*
CHINON. — *Président :* M. GRIGNON, La Chancellerie, par *Huisme.*
LOCHES. — *Correspondant :* M. Louis BARRITAULT, rue Procops, à *Loches.*

ISERE

Président de la Fédération Dauphinoise: le Docteur Henri ARBASSIER, 35, rue Lesdiguières, à *Grenoble.*

GRENOBLE. — *Permanence :* 7, rue Voltaire, le dimanche, de 10 h. à 12 h., le jeudi de 20 h. 30 à 22 heures.

VIENNE. — *Président :* Le Comte DE KERGORLAY. *Permanence :* 12, quai Pajot (le dimanche de 10 h. 30 à 11 h. 30).

VOIRON. — *Président :* M. Michel LATOUD, au *Pansu*, par *La Buisse. Permanence :* 7, rue des Orphelines, 2e et 4e jeudi, à 20 h. 30.

SECTION DE LA GRANDE-CHARTREUSE. — *Président :* M. René SIBILLE. industriel, *Entre-Deux-Guiers.*

CENTRE DE PROPAGANDE DE PONT-DE-BEAUVOISIN. — *Président :* M. Elie VIGNARD, industriel, aux *Abrets-Fitilieu.*

LA TOUR-DU-PIN. — *Correspondant :* M. Antoine BUTTAY, à *La Tour-du-Pin.*

CANTON DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ. — *Correspondant :* M. Henri DE LA TOUR, industriel, à *La Côte Saint-André.*

JURA

Président pour le Département, sauf l'Arrond. de Saint-Claude : Docteur E. CHEVALIER, à *Mouchard.*

DÔLE. — *Correspondant :* M. Georges DARBON, 21, *Le Boichot*, près *Dôle.*

LONS-LE-SAUNIER. — *Correspondant :* M. Georges DURAND, 13, avenue de la Gare, à *Lons-le-Saunier.*

POLIGNY. — M. Lucien GROCHE, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, à *Arbois.*

SAINT-CLAUDE. — *Président :* M. LEMARD, montée de la Cueille, *Saint-Claude de Bienne. Secrétaire :* M. Jean MAIRE, 16, rue du Pré, à *Saint-Claude.*

LANDES

DAX. — *Président :* M. le Docteur RIBEROL, à *Dax.* — *Secrétaire :* M. Joseph DE LATAULADE, avoué à *Dax.*

SABRES. — *Correspondant :* M. Georges DAUBAS, à *Sabres.*

SAINT-SEVER. — *Correspondant :* M. Jehan DE LABORDE-LASSALLE, à *Lafeourère*, par *Saint-Sever.*

MUGRON. — *Correspondant :* M. Louis DANTIN, *Chantilly*, par *Mugron*

LOIRE

Fédération Forezienne. — *Président :* Le Comte DE MAZENOD. château de Saint-Marcellin (Loire).

SAINT-ETIENNE. — *Président :* Le Comte DE MAZENOD. *Permanence :* local de l'U.C.F., 18, rue du Général-Foy, 2e et 4e vendredi, à 20 h. 30.

MONTBRISON. — *Président :* M. Jean COUTURIER, à Estiallet, par *Montbrison. Permanence :* 1, boulevard Chevassieu, 1er jeudi du mois, à 20 h. 30.

SAINT-CHAMOND et RIVE-DE-GIER. — *Président :* M. Paul SOICHEY. *Permanence :* 40, rue de la République, à *Saint-Chamond*, le mercredi à 20 h. 30.

LE CHAMBON-FEUGEROLLES. — *Président :* M. André BRUNON, 12, rue Gambetta. *Permanence :* Hôtel Colombet, place de l'Eglise, 1er et 3e vendredi, de 20 h. à 22 heures.

FIRMINY. — *Président :* M. Léopold GRANGER, ingénieur, *Les Bruneaux*, à *Fraisse.*

Fédération Roannaise, Arrondissement de Roanne (Loire). — ***Président :*** M. le Comte Helen DESVERNAY, à *Régny*. — ***Secrétaire :*** M. Henri LAURENT, 10, rue du Bel-Air, à *Roanne*.

ROANNE. — *Président :* M. Jean TIXIER. *Permanence :* 10, rue du Bel-Air, jeudi et samedi de 14 à 18 h. et de 20 h. à 22 h.

CHARLIEU. — *Président :* M Francisque PEGON, 10, rue Saint-Nicolas, à *Charlieu*.

CUINZIER. — *Correspondant.* .. M. Félicien DEAL, industriel, à *Cuinzier*.

SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX. — *Correspondant :* M. Jacques MARQUET, boucher à *Saint-Martin-d'Estreaux*.

SAINT-JUST-EN-CHEVALET. — *Correspondant :* M. Jean CHALAMEL, négociant, à *Saint-Just-en-Chevalet*.

RENAISON. — *Correspondant :* M. Cl.-M. GERIN, pharmacien, à *Renaison*.

SAINT-GERMAIN-LAVAL. — *Correspondant :* M. Albert PEUVERGNE, industriel, à *Saint-Germain-Laval*.

SAINT-ALBAN-LES-EAUX. — *Correspondant :* M. Antoine ROFFAT, hôtel de la Gare, à *Saint-Alban-les-Eaux*.

SAINT-JUST-LA-PENDUE. — . *Correspondant :* M. Louis BŒUF, tisseur, *aux Cités, Saint-Just-la-Penduc*.

HAUTE-LOIRE

LE PUY et le Département (sauf l'arrondissement d'Yssingeaux). — *Président :* M. Louis VISSAGUET. *Permanence :* 23, boulevard Saint-Louis, *Le Puy*.

YSSINGEAUX. — *Président :* M. Armand MALARTRE, à *Dunières*.

LOIRE-INFERIEURE

NANTES. — *Président :* M. Louis FEILDEL. Permanence : 16, rue Crébillon, à *Nantes*.

CHATEAUBRIANT. — *Président :* M. Armand DE FREMOND DE LA MERVEILLERE, Château de la Galotière, pr. *Lusanger*. *Permanence :* 10, boulevard Victor-Hugo, à *Chateaubriant*.

SAINT-NAZAIRE. — *Président :* M. CHABOT. *Permanence :* 2, rue du Calvaire.

CENTRE D'ANCENIS. — *Président :* M. CHASSERIAU, boulevard Robert, à *Ancenis*.

PAIMBŒUF. — *Correspondant :* M. Louis PETIT, 5, quai Eole, à *Paimbœuf*.

LOIRET

Président de la Fédération départementale : Le Vicomte Patrice O'MAHONY, 22, rue Serenne, à *Orléans*.

Délégué à la Propagande : M. Bernard JARRY, 8, place de l'Etape, à *Orléans* (chargé de la correspondance).

ORLÉANS. — *Président :* Vicomte Patrice O'MAHONY. *Permanence :* 32, boulevard Alexandre-Martin (heures d'ouverture : de 18 à 19 h., tous les jours, sauf dimanche et fêtes et de 17 h. à 19 heures, le samedi).

MONTARGIS. — *Président :* M. Jules CAILLARD, 19, rue du Pont-de-l'Ouche, à *Montargis*, siège de la permanence, ouverte le samedi de 14 à 16 heures.

CHATILLON-COLIGNY. — *Correspondant :* M. Paul FILLEUL, Château de Chatillon-Coligny (centre rattaché à la section de Montargis).

CLÉRY. — *Correspondant :* M. André GUNEAU, Grande-Rue, à *Cléry*.

LORRIS. — *Président :* Docteur Paul BRETON, à *Lorris.*
MAREAU-AUX-PRÉS. — *Correspondant :* M. André HUME, la Perrière, *Mareau-aux-Prés.*
MEUNG-SUR-LOIRE. — *Correspondant :* M. Albert CORNEAU, vétérinaire, 5, rue du Trianon, à *Meung-sur-Loire.*
OLIVET. — *Correspondant :* M. R. AUGER, 31, rue Nationale, à *Olivet.*
SULLY-SUR-LOIRE. — *Correspondant :* M. Louis MARTIN, rue Porte-Berry, à *Sully-sur-Loire.*

LOIR-ET-CHER

Président départemental : Le Marquis de FERRIERE LE VAYER, La Menaudière, par *Montrichard.*
BLOIS. — *Trésorier :* M. MAUVY, 144, rue du Bourg-Neuf, à *Blois. Permanence :* 5, rue Anatole-France, à *Blois.*
MER. — *Président :* M. Gustave RABIER, à *Menars. Permanence :* place de l'Eglise, à *Mer.*
SAINT-AMAND-DE-VENDÔME. — *Président :* le Docteur Edgard JALLET, à *Saint-Amand-de-Vendôme.*
MONTRICHARD. — *Président :* Le Marquis de FERRIERE LE VAYER, La Menaudière, par *Montrichard.*
Correspondant pour Montaux : Lieutenant-Colonel LAMBERT, *La Besneric*, pr. *Monteaux.*

LOT

FIGEAC. — Adresser la correspondance au *Secrétaire :* M. François DE PUYSEGUR, rue de Colomb, à *Figeac. Permanence :* rue Roquefort, à *L'Estang.*
CAHORS. — *Président :* Capitaine BOUSSAC, à *Arcambal.*
CREYSSE. — *Correspondant :* M. Bernard CALMON, à *Creysse.*
FONTANES. — *Correspondant :* M. Robert LEFRANC, à *Castellas*, par *Fontanes.*
ARCAMBAL. — *Correspondant :* Capitaine BOUSSAC, à *Arcambal.*

LOT-ET-GARONNE

Président de la Fédération départementale :
le Comte Adrien DE MONTBRON, château de Marcellus, à *Marcellus.*
AGEN. — *Président :* le Marquis DE SAINT-EXUPERY, Château d'Agasse, près *Agen. Secrétaire :* M. MOURGUES, Villa le Lys, rue Bijon. *Permanence :* Hôtel-Restaurant des Pins, Place du 14-Juillet.
MARMANDE. — *Président :* M. Bernard DE BLAY DE GAIX, Château de Mathias, par *Virazeil.*
NÉRAC. — *Président :* M. J. LALANNE, à *Reaup*, par *Mezin.*
TONNEINS. — M. Georges AUDEBEZ, boulev. de la Gardolle, *Tonneins.*
VILLENEUVE-SUR-LOT. — M. LOUBIERE, rue Jules-Ferry, à *Villeneuve-sur-Lot.*
VERTEUIL-D'AGENAIS. — *Président :* M. Maurice HARLE, château de Roquepiquet, par *Verteuil-d'Agenais.*
MIRAMONT-DE-GUYENNE. — M. J. DE BENTZMANN, *Miramont-de-Guyenne.*

LOZÈRE

Président honoraire fondateur : M. Ulysse MASMEJEAN, avocat. à *Mende.*

Délégué à la Propagande : M. Maurice CLEMENT, banquier, assisté de M. Léon JALBERT, notaire, à *Saint-Chély-d'Apcher.*

ARRONDISSEMENT DE MENDE. — *Président pour le canton de Mende :* M. A. PRIVAT, 5, rue Basse, à *Mende.*

CANTONS DE LANGOGNE, GRANDIEU ET CHATEAUNEUF-DE-RANDON. — *Président :* M. Marius BRUNEL, quincaillier, à *Langogne* (Lozère).

ARRONDISSEMENT DE MARVEJOLS. — *Président pour les cantons de Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher, Malzieu, Saint-Alban, Fournels, etc.* M. Maurice CLEMENT, banquier, à *Saint-Chély-d'Apcher.*

ARRONDISSEMENT DE FLORAC. — *Président pour les cantons de Florac, Meyrueis,* etc., M. DE VALMALETTE, avoué, à *Florac.*

MAINE-ET-LOIRE

Président de la Fédération départementale : Docteur Hebert DE LA ROUSSELIÈRE, 36, rue Lyonnaise, à *Angers.*

ANGERS. — *Président :* Le Docteur Hébert DE LA ROUSSELIERE. *Permanence :* 60, rue du Mail.

CHOLET. — *Président :* Docteur DAVID, 63, rue du Paradis, à *Cholet. Permanence :* 40, rue Nantaise.

SAUMUR. — *Président :* M. H. DE LA VALETTE, place du Roi-René, à *Saumur.*

CENTRE DE SEGRÉ. — *Président :* M. H. BRARD, Château de Bouillé-Menard, par *Combrée.*

RABLAY. — *Correspondant :* Me LEROUX, notaire à *Rablay.*

DURTAL. — *Correspondant :* M. PANONCEAU, Entrepreneur, à *Durtal.*

MONTREUIL-BELFROY. — *Correspondant :* M. Stephane BRIOUD, à *Montreuil-Belfroy,* pr. *Avrillé.*

MURS. — *Correspondant :* M. E. ABELLARD, à *Murs,* par *Ponts-de-Cé.*

MANCHE

Président de la Fédération départementale : Le Vicomte DE TOCQUEVILLE, château de Carneville, par *Saint-Pierre-Eglise.*

Vice-Président de la Fédération départementale : M. Léon DE COUVILLE, château de la Grimonnière, par *Néhou.*

AVRANCHES ET MORTAIN. — Président : le Commandant MILLET, à *Bois-Guérin,* par *Avranches.* — *Vice-Président :* le Colonel DIEULEVEULT, rue du Jardin-des-Plantes, à *Avranches.*

CHERBOURG. — *Président :* Vicomte DE TOCQUEVILLE. *Permanence :* 69, rue Gambetta, à *Cherbourg* (ouverte régulièrement le samedi de 17 à 19 heures).

GRANVILLE. — *Correspondant :* M. DE PONTAUMONT, château de Saint-Pair-sur-Mer, *Saint-Pair-sur-Mer.*

SAINT-LÔ ET COUTANCES. — *Président :* M. Charles THOMAS, *Gourfaleur* par *Saint-Lô. Permanence :* rue de la Barque, à *Saint-Lô.*

VALOGNES. — *Président :* M. Léon DE COUVILLE, château de la Grimonnière, par *Néhou.*

MARNE

Président de la Fédération départementale : M. Ch. ROLAND-BILLECART, à *Mareuil-sur-Ay* (Marne).

CHALONS-SUR-MARNE. — *Président :* M. Yves COLLIN, 8, rue Louis-Grignon, à *Châlons-sur-Marne.*

EPERNAY. — *Président :* M. Ch.-Roland BILLECART, à *Mareuil-s.-Ay.*

MONTMIRAIL. — *Président :* M. Léon DUDOY, 38, place Frerot, à *Montmirail.*

REIMS. — *Président:* M. H. DEBAR, industriel. *Permanence:* 15, place Drouet-d'Erlon, à *Reims.*

SEZANNE. — *Président* : comte DU FOU, Grandes Tuileries, à *Sézanne.*
VITRY-LE-FRANÇOIS, SAINTE-MÉNEHOULD. — *Président* : Le Comte DE LA PORTE, à *Bignicourt. Permanence* : 5, rue du Petit-Denier, à *Vitry-le-François.*

HAUTE-MARNE

Président départemental : Le Docteur Armand CAREL, 8, rue Dutailly à *Chaumont.*

SAINT-DIZIER. — *Président* : M. MORETTE, 41, rue des Alliés, à *Saint-Dizier.*
LANGRES. — *Correspondant* : M. Xavier DE TOYTOT, à *Coublanc* ou 1, rue Darcet, Paris (17e).

MAYENNE

Président de la Fédération départementale : M. DE CROZÉ, la Villaudray (Mayenne), par *Le Pertre* (Ille-et-Vilaine).

LAVAL (Section de Laval et Mayenne). — *Président* : M. GAULTIER DE VAUCENAY. *Permanence* : 69, rue Joinville. à *Laval* (ouverte tous les jours et toute la journée).
CHATEAU-GONTIER. — *Président du centre* : M. R. GUILLIER, 2, rue Dublineau, à *Château-Gontier.*
ERNÉE. — *Correspondant* : M. BARRET, 19, rue Gambetta, à *Ernée.*
EVRON. — *Président du Centre* : M. R. LAIR DE LA MOTTE, Château du Clos-Huet, par *Evron.*

MEURTHE-ET-MOSELLE

Président de la Fédération Lorraine : M. Charles BERLET, 8, rue d'Alliance, à Nancy.

NANCY. — *Permanence* : 3, rue Léopold-Lallement, à *Nancy.*
TOUL. — *Président* : M. Pierre AGERON, 38, rue de Briffoux, *Toul.*
LUNÉVILLE. — *Vice-Président* : M. GOBERT. — *Correspondance au Secrétaire* : M. Georges DOMINIQUE. — *Permanence* : 56, Grande-Rue, à *Lunéville.*
LONGWY. — *Président* : le Docteur JUBECOURT, 25, rue de l'Abbé-Henrion, à *Longwy-Bas.* — *Vice-Président* : M. Marcel MAGROD, 10, rue de Boismont, à *Longwy-Haut.* — *Permanence* : chez le Secrétaire : M. Ernest HIPSCH, 34, rue de Metz, à *Longwy-Haut.*
CONFLANS-JARNY. Groupe.. — *Président* : M. Jean PINAT, Ingénieur, à *Auboué. Permanence* : chez le Secrétaire : M. MORIZOT, avenue de la Gare, à *Jarny.*

MEUSE

Délégué Départemental : M. Marcel SAINT-DIZIER, à *Lérouville* (Meuse).

BAR-LE-DUC. — *Correspondant* : M. Marcel QUITTAT, 1, place Reggio. *Bar-le-Duc.*
SAINT-MIHIEL. — M. Marcel ALBERT, 7, rue Poincaré, *Saint-Mihiel.*
COMMERCY. — *Correspondant* : M. Marcel SAINT-DIZIER, à *Lérouville.*

MORBIHAN

VANNES. — *Président* : Le Colonel F. DE LACOMBE, 34, rue du Port, à *Vannes.*
JOSSELIN. — *Correspondant* : M. Gustave BOUTTEMY, rue Glatini, à *Josselin.*

MALESTROIT. — *Correspondant :* M. MONTFORT, à *Malestroit.*
PLOERMEL. — *Correspondant :* Comte DE PRUNELE, Château de Trécesson, pr. *Campenéac.*
PONTIVY. — *Correspondant :* M. Maurice GONOT, 16, rue Leperdit, à *Pontivy.*
LORIENT. — *Président :* M. Alfred MANGIN. *Permanence :* 10 *bis*, cours des Quais, à *Lorient.*

MOSELLE

Président de la Fédération Mosellane : Colonel GAUGEAT, à *Gorze.*
DIEUZE, CHATEAU-SALINS, MORHANGE. — *Président :* M. Antoine BARTHELEMY, Château d'Alteville, par *Gélucourt* (*Moselle*).
METZ. — *Permanence :* 15 *bis*, rue des Clercs, à *Metz.*
HAGONDANGE. — *Président :* M. le Docteur GIRY, rue de la Gare, à *Hagondange.*
THIONVILLE. — *Président :* M. Emile TOBIAS, 20, place du Marché, à *Thionville.*
SARREBOURG. — *Président :* M. HERTZ, Château de Sarreck, pr. *Bertelming.*
FORBACH, SARREBRUCK, SARREGUEMINES ET SAINT-AVOLD (BLIESBRUCK-HUNDLING, STYRING-WENDEL, EBRING-LIXING-LES-ROULING ET COCHEREN). — *Président:* M. Paul HUILIER, 10 a, avenue Stein, à *Stering-Wendel.*

NIEVRE

Président de la Fédération Nivernaise : M. Léon RIBOUD, à *La Charité-sur-Loire.* (T. 16).
NEVERS. — *Président :* M J. AUBERT, 44, rue Gresset, à *Nevers.* *Permanence :* 3, rue Hoche, à *Nevers.*
DECIZE. — *Président :* M. TRAVARD ,ancien libraire, à *Decize.*
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE. — *Président :* M. Léon RIBOUD, négociant, à *La Charité-sur-Loire.*
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON. — *Président :* M. Pierre SIMONNET, *Moulins-Engilbert*, pr. *Château-Chinon.*
ARRONDISSEMENT DE COSNE. — *Président :* M. J. DE FROHARD, *La Roche* par *Eracy.* — *Correspondants :* M. R. MONMIGNOT, à *Crézan*, par *Donzy;* M LARIVE, clerc de notaire, à *Saint-Saulge;* M. H. BERTHET, *La Joncière*, par *Plagny;* Vicomte DE LESCURE, Château de Pruneveaux, par *Nolay.*

NORD

LILLE. — *Secrétaire :* M. G. DECOBECQ *Permanence :* 4. rue des Débris-Saint-Etienne, à *Lille.* (Tous les jours, sauf les jours fériés de 18 à 20 heures). Téléph. : 31-46.
LA MADELEINE. — *Président :* M. François MASUREL. *Permanence :* 158, rue de Lille, à *La Madeleine.*
LOMME-LAMBERSART. — *Président :* M. J. MINET, architecte. *Permanence :* 433, avenue de Dunkerque, à *Lomme.*
HAUBOURDIN. — *Correspondant* . M. René DEWYNTER, 23, place Carnot,, à *Haubourdin.*
ROUBAIX. — *Secrétaire :* M. E. D'HALLUIN, 23, rue d'Isly.
TOURCOING. — *Permanence :* 9 *bis*, rue Nationale, à *Tourcoing.*
ABSCON-FENAIN. — *Président :* M. le Docteur COLIBERT, à *Abscon.*

ANICHE. — *Correspondant :* M. Augustin BEAUCAMP, cultivateur, à *Aniche.*

BERGUES. — *Correspondant :* M. Pierre MESSAMACKER, à *Bierne*, par *Bergues.*

CAMBRAI. — *Président :* M. Maurice PAGNIEZ, à *Cauroir*, pr. *Cambrai.*

CAUDRY. — *Président :* M. Jules BRACQ. *Permanence :* 77, rue de Saint-Quentin, à *Caudry.*

DOUAI. — *Président :* M. Albert MARTIN DE MEREUIL. *Permanence :* 6, rue François-Cuvelle, à *Douai.*

DUNKERQUE. — *Président :* M. Louis BOULY DE LESDAIN, 18, rue Sainte-Barbe. Permanence : chez M. LACROIX, 32, rue Carnot.

HALLUIN. — *Président :* M. Auguste VANDEWYNCKÈLE, 3, rue de la Gare, à *Tourcoing*. *Permanence* : Café de la Mairie, à *Halluin.*

HAZEBROUCK. — *Président :* M. Ch. WAMBERGUE, à *Lynde.*

HIRSON-FOURMIES. — *Président :* M. Fernand GOUTIERRE. *Permanence :* 29, rue Croizet-Eliet, à *Fourmies.*

LE CATEAU. — *Correspondant :* M. Lucien LESAGE, 38, rue de la Gare, à *Le Cateau.*

MAUBEUGE. — *Secrétaire :* M. Léon LAUDE, 16, rue du Grand-Fort, à *Rousies.*

ORCHIES. — *Président :* M. J. MAISONNEUVE, 18, rue de la Poterne, à *Orchies.*

SAINT-SAULVE. — *Président :* M. VISSE, 120, route de Mons, à *St-Saulve.*

VALENCIENNES. — *Président :* M. Henri MABILLE DE PONCHEVILLE fils, 8, rue Hécart, à *Valenciennes.*

OISE

Président de la Fédération départementale : Commandant CHIVOT, à *Montpeyroux* (Dordogne), ou à *Ansauvillers* (Oise).

Secrétaire : M. DE LA TOUANE, 27, r. d'Amiens, à *Clermont.* Tél. : 1-77.

BEAUVAIS. — *Président :* M. DE LA TOUANNE. *Permanence :* 16, rue de la Manufacture, à *Beauvais.*

CHAUMONT-EN-VEXIN. — *Président :* Capitaine HALNA DU FRETAY, Château de Rilly, par *Gisors* (Eure). *Secrétaire :* M. Roger CAILLEUX, à *Monneville* (Oise).

CLERMONT. — *Président :* M. COLLEMANT, à *La Neuville-en-Hez* (Oise).

COMPIÈGNE. — *Président :* Le Comte D. THANNBERG, 10, boulevard Victor-Hugo, à *Compiègne.*

NOYON. — *Président :* le Baron KIRGENER DE PLANTA, Château d'Estay, par *Appilly.* — *Vice-Président et Trésorier :* Comte Jacques D'ESCAYRAC, au *Mont-Renaud*, par *Noyon.* — *Secrétaire :* M. EGRET, à *Bussy*, par *Grisolles.*

SENLIS. — *Président :* M. Gaston BIED-CHARETON, à *Fleurines*, par *Pont-Saint-Maxence.*

Correspondants à :

CREIL. — M. Marcel DEJARDIN, 86 *bis*, quai d'Amont, à *Creil.*

PONT-SAINTE-MAXENCE. — M. Louis COMOY, *Le Montcel*, par *Pont-Ste-Maxence.*

RESSONS-SUR-MATZ. — M. Raymond ORENS, à *Ressons-sur-Matz.*

ORNE

Président de la Fédération départementale :

Vicomte Guy DAUGER, château du Jardin, par *Putanges* (Orne).

ALENÇON. — *Président :* Docteur COUDER. *Permanence :* 18, rue des Vieilles-Poteries.

ARGENTAN. — *Président :* le Vicomte Guy DAUGER, château du Jardin, par *Putanges.*

DOMFRONT. — *Président :* Commandant DES ORMEAUX, Château de Dompierre, par *Champsecret.*

FLERS-DE-L'ORNE. — *Correspondant :* M. Pierre DUGUEY, 56, rue d'Athis, à *Flers-de-l'Orne.*

MORTAGNE. — *Président :* M. Jacques DES NOES, *Le Val Dieu*, par *Villiers-sous-Mortagne.*

PAS-DE-CALAIS

Président de la Fédération départementale : M. TITELOUZE DE GOURNAY, Château de Clarques, par *Thérouanne.*

ARRAS. — *Président :* M. DEGRAVE, 195, aven. de Bruay, à *Arras.*

BÉTHUNE. — *Président :* M. Emmanuel CLEMENT. *Permanence :* 93, boulevard Victor-Hugo, à *Béthune.*

BOULOGNE-SUR-MER. — *Président :* M. Louis TAQUET, 82, rue du 29-Juillet, à *Calais. Secrétaire-Trésorier :* M TRYSTRAM, 63, Grande-Rue, à *Boulogne-sur-Mer.*

CALAIS. — *Président :* Le Baron FORSTALL, 15, rue de la Victoire, à *Calais.*

COURRIÈRES. — *Président :* M. Emile GAUDEFROY. *Permanence :* rue Pasteur, à *Courrières.*

CARVIN. — *Président :* M. J. DECARME, 58, rue Emile-Zola, à *Carvin.*

HENIN-LIETARD. — *Président :* M. Octave HUGOT, 41, rue de l'Abbaye, à *Hénin-Liétard.*

LENS. — *Président :* M. DUBUS, boucher, à *Bully*, par *Lens.* — *Vice-Président :* M. Nestor LECOMTE, à *Loisons-s.-Lens. Permanence :* Café Hoche, place de la République, à *Lens.*

MONTREUIL-SUR-MER. — *Président :* M. Robert DE FRANCE, château des Préaux, par *Vron* (Somme). *Permanence :* 42, rue du Phare, à *Berck-Plage* (Ouverte tous les samedis de 18 h. 15 à 20 h.). (Téléphone : 336, à *Berck-Plage*).

NŒUX-LES-MINES. — *Président :* M. Hector LEJEUNE, 400, rue Nationale, à *Nœux-les-Mines.* — *Secrétaire :* M. Julien LEMAIRE, Toute les communications doivent être adressées au Président.

SAINT-OMER. — *Président :* M. J. TITELOUZE DE GOURNAY. *Permanence :* « National d'Artois », 13, rue de Valbelle, à *Saint-Omer.*

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND. — *Président :* M. Jean VISSOUZE, 25, rue Gaultier-de-Biauzat, à *Clermont-Ferrand. Permanence :* 3, rue du Lycée.

RIOM. — (Section réunie à la Section de Clermont-Ferrand).

AMBERT. — *Président :* M. Henri BERAUDY, route de Lyon, à *Ambert.*

BASSES-PYRENEES

Fédération Basque :

Président : Le Baron DE COMMAILLE, Villa Berhe Aguilera, *Biarritz.*

BAYONNE. — *Vice-Président :* M. Félix VIOLE, pharmacien, rue Panneçau, à *Bayonne.* — *Secrétaire :* M. ARTIGOU-FISSE, rue du Terné, à *Bayonne.*

BIARRITZ. — *Président :* M. le Baron DE COMMAILLE. — *Secrétaire :* M. LACOMBE, Villa Clémence, à *Biarritz.* — *Permanence :* 8, rue Simon-Etcheverry, à *Biarritz.*

SAINT-JEAN-DE-LUZ. — *Président :* M. Elie DE SEZE, à *Saint-Jean-de-Luz.*
OLORON-SAINTE-MARIE. — M. P. D'ARRIPE, notaire, à *Oloron-Ste-Marie.*
MAULÉON. — *Président :* M. J. GORRE, Villa Jeanne-d'Arc, à *Mauléon.*
PAU. — *Permanence :* 1, rue Montpensier, à *Pau.*

HAUTES-PYRENEES

Fédération de la Bigorre : Président : M. Jean LAPÈZE, avocat, 45, rue Larrey, à *Tarbes.*

TARBES. — *Président :* M. J. LAPÈZE. *Permanence :* 6, rue Péré, à *Tarbes.*
LOURDES. — *Permanence :* 3, rue de Langelle, près de la Poste.
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Président :* Docteur PORTES, place Ramond. *Permanence :* 25, allée des Coustons, à *Bagnères-de-Bigorre.*

PYRENEES-ORIENTALES

Président de la Fédération des Sections Catalanes :
M. Marcel CARBONNELL, 4, boulevard Wilson, à *Perpignan.*
Secrétaire : M. Th. RIPOULL.
Permanence d'A. F. : 9, rue Foy, à *Perpignan.* (La permanence est ouverte toute la journée).

PERPIGNAN. — *Président :* M. René MITJAVILLE. *Permanence d'A. F.:* 9, rue Foy, à *Perpignan.*
AMÉLIE-LES-BAINS, PALALDA. — *Président :* M. Philippe BAXES, Villa des Pyrénées, à *Amélie-les-Bains.*
ARLES-SUR-TECH ET HAUT-VALLESPIR. — *Président :* M. Laurent GALANGAU, à *Arles-sur-Tech.*
BAIXAS. — *Président :* M Emile PASCOT, à Baixas. *Permanence :* Café Roufia.
BAHO ET RÉGION DU RIBERAL. — *Président :* M. Henri DOUREL, à *Baho.*
CÉRET. — *Président :* M. Pierre ERRE Père, agent d'assurances, à *Céret.*
CERBÈRE, PORT-VENDRES, BANYULS-SUR-MER. — *Président :* M. Auguste MASSEY, transitaire, à *Cerbère.* — *Vice-Président :* M. Joseph CANAL, route de la Gare, à *Port-Vendres.*
CLAIRA. — *Président :* M. Joseph CUIN, à *Claira. Permanence :* Café du Midi.
CAUDIÈS-DE-FENOUILLÈDES. — *Président :* M. Félix BENARD. *Correspondance à* M. Pierre RIEUVERNET-LAPOUGE, à *Caudiès-de-Fenouillèdes.*
ELNE. — *Président :* M. Raphaël PAGES, à *Elne.*
FONT-ROMEU. — *Correspondant :* M. Barthélemy ROUS, Hôtel de l'Ermitage, à *Font-Romeu* (Tél. 2).
ILLE-SUR-TÊT. — *Président :* M. Léopold REIG, à *Ille-sur-Têt.*
MAURY. — *Correspondant :* M. Jean BENASSIS, à *Maury.*
MONT-LOUIS. — *Correspondant :* M. François TIXADOR, à *Mont-Louis.*
OPOUL. — *Président :* M. Pierre ESPINET fils, à *Opoul. Permanence:* Café Ferran.
PIA. — *Président :* M. Jean BATAILLE, Maire à *Pia. Correspondance* à M. Joseph SEDES-FILLOLS, à *Pia. Permanence :* Café Panadès.
PRADES. — *Président :* Docteur Xavier DE MASSIA, 3, route Nationale. Tél. 4. *Permanence :* chez le Docteur DE MASSIA.
PRATS-DE-MOLLO. — *Correspondant :* M. Jean WITTWER DE FROUTIGUEN, hameau de *Saint Sauveur,* par *Prats-de-Mollo.*
PALAU-DEL-VIDRE. — *Président :* M. François JONQUÈRES D'ORIOLA, à *Palau-del-Vidre.*

RIVESALTES. — *Président :* M Louis CANTIER, à *Salces. Permanence:* chez M. Casimir TRIBILLAC, à *Rivesaltes.*

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. — *Président :* M. Hyacinthe BALALUD DE SAINT-JEAN, à *Saint-Laurent-de-la-Salanque. Permanence :* Café Lalanne.

SAINT-HIPPOLYTE. — *Président :* M. Joseph HENRIC, Maire de *Saint-Hippolyte. Permanence :* Café de France.

SAINTE-MARIE-DE-LA-MER. — *President :* M. René HOSPITAL, à *Sainte-Marie-de-la-Mer.*

SAINT-FÉLIU-D'AVALL. — *Président :* M. Germain CAMO, à *Saint-Féliu-d'Avall.*

SORÈDE. — *Président :* M. Louis BEDOS, à *Sorède.*

SAINT-ANDRÉ. — *Président :* le Comte de LAMMERVILLE, chateau de Taxo, à *Saint-Andre.*

TORREILLES. — *Président :* M. Fernand BONZOMS, propriétaire, à *Torreilles. Permanence :* Salle Cadillac, à *Torreilles.*

THUIR. — *Président :* M. Jean CAVERIBERE, employé de commerce. *Permanence :* chez le Président.

THEZA. — *Président :* M. Gabriel JONCQUERES D'ORIOLA, Maire, à *Theza.*

VERNET-LES-BAINS. — *Correspondant :* M. Marcel VIDAL, photographe, à *Vernet-les-Bains.*

VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE. — *Président :* M. Etienne DUCASSY, à *Villelongue-de-la-Salanque. Permanence :* Café Rosat.

VINGRAU. — *Président :* M. Lucien BAIXAS, à *Vingrau. Permanence :* Chez le Président.

BAS-RHIN

STRASBOURG. — *Permanence :* 7, avenue d'Alsace, à *Strasbourg.*

SCHILTIGHEIM. — *Président :* M. ESCHBACH, 23, rue de Mundolsheim, à *Schiltigheim.*

HAUT-RHIN

Président de la Fédération du Haut-Rhin : M. Charles MUNCK, 5, rue de l'Espérance, à *Mulhouse.*

MULHOUSE (Arrondissement de Mulhouse et d'Altkirch). — *Président :* M. Charles MUNCK, 5, rue de l'Espérance, à *Mulhouse. Permanence :* Tous les vendredis à 20 h. 30 du soir, Café Roth (1er étage), place de l'Hôtel-de-Ville, à *Mulhouse.*

THANN (Arrondissement de Thann). — *Président :* M. Paul DUNGLER, place des Engagés Volontaires, à *Thann. Permanence :* Café Mura (1er étage), rue Saint-Jacques, à *Thann.* Réunions : tous les mardis à 20 h. 30.

COLMAR (arrond. de COLMAR et cantons RIBEAUVILLÉ et KAYSERSBERG). Sous-Sections et groupes à *Dessenheim, Logelnheim, Ammerschwihr, Kaysersberg, Ribeauvillé.* — *Président :* M. BERGHEAUD, rue de l'Oberkof, à *Colmar. Permanence :* Café Vauban Foch (1er étage), rue Vauban. Réunions : 2e samedi de chaque mois, à 20 h. 30.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES (Canton de SAINTE-MARIE). — *Président :* M. Georges BERRET, 200, rue Clémenceau, à *Sainte-Marie-aux-Mines.*

RHONE

LYON. — *Président :* M. Olivier FAYE. *Permanence :* 26, place Bellecour (la semaine de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.). Téléph. : Franklin 06-07.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. — *Président :* Le Commandant DE COLBERT, 46, rue de Thizy, à *Villefranche-sur-Saône*. Téléph. : 4-88. *Permanence :* 116, rue Nationale, le 1er samedi du mois, à 20 h. 30.
(Les cantons de Tarare, Amplepuis, Thizy et Lamure sont rattachés à la Fédération roannaise, Loire).

COURS. — *Président :* M. Victor AUROUX, à La Villette, à *Cours*. *Permanence :* rue du Nord, mercredi et samedi soir.

TARARE. — *Président:* M. Jean BONASSIEUX, 6, rue E.-Dolet, à *Tarare*.

THIZY. — *Président :* M. Jean LATHUILLIERE, à *Thizy*.

AMPLEPUIS. — *Correspondant :* M. LAURENT-THORAL, vins en gros, rue de Belfort, à *Amplepuis*.

HAUTE-SAONE

AILLEVILLERS. — *Président :* M. Louis DE BUYER,, à *La Chaudeau*, par *Aillevillers*.

GRAY. — *Président :* Le Docteur CHAMPY, 14, rue de l'Eglise, à *Gray*.

LUXEUIL-LES-BAINS. — *Président :* M. Laurent MAGREY, à *Luxeuil-les-Bains*.

VESOUL. — *Secrétaire :* M. Jules DE TREVILLERS, 2, rue Carnot, à *Vesoul*.

SAONE-ET-LOIRE

Président de la Fédération départementale. — M. Jean MICHOUD, Château de Chazoux, par *Hurigny* (Saône-et-Loire).

MACON. — *Président :* M. Jean MICHOUD. *Permanence :* 2, rue du Vieux-Palais, à *Mâcon*.

TOURNUS. — *Correspondant :* M. François BELTJENS, *L'Ormeteau*, par *Tournus*.

AUTUN. — *Président :* Baron Pierre DE MENGIN, château de Montpéroux, par *La Comelle*. — *Vice-Président :* M .Camille POLLIN, 29, rue de l'Arbalète, à *Autun*.

CHALON-SUR-SAONE. — *Président :* Le Vicomte Henri DE MAZENOD, Château de Châtenoy, par *Saint-Marcel-lès-Châlon*.

PARAY-LE-MONIAL et DIGOIN. — *Président :* Le Vicomte J. DE LESCURE, avenue de Charolles, à *Paray-le-Monial*.

LE CREUSOT ET MONTCEAU-LES-MINES. — *Président :* M. Léon CHARMEAUX, 21 *bis*, rue de Melun, *Le Creusot*. — *Vice-Président :* M. Jean-Marie DEGUEURCE, rue de Charolles, à *Montceau*.

ANZY-LE-DUC et MARCIGNY. — *Président :* Le Comte Pierre de VARAX, château des Coteaux, *Chambilly*, par *Marcigny*.

LA CLAYETTE. — *Correspondant :* Henri BOISSON, rue du Pont, à *La Clayette*.

CHAROLLES. — *Président :* Vicomte Guy de MONTESSUS, château de Ballore, par *Saint-Bonnet-de-Joux*.

LOUHANS. — *Correspondant :* Vicomte Guy DE VARAX, château de *Sainte-Croix*.

SARTHE

LE MANS. — *Président :* Comte Raoul DE MATHAN, 12, rue Gougeard, *Le Mans*. *Permanence :* 3 *ter*, rue de Paris.

Centres de Propagande :

MALICORNE. — M. Louis ONFROY, mécanicien, route du Mans, à *Malicorne*.

SILLÉ-LE-GUILLAUME. — M. Edmond RIPAULT, négociant, 1, rue de la Bélinière, à *Sillé-le-Guillaume*.

SAVOIE

CHAMBÉRY. — *Président* : Commandant PICOLET D'HERMILLON, à *Bissy*, par *Chambéry*. *Permanence* : 81, place Saint-Léger (1er et 3e vendredi, de 21 h. à 22 h. 30).

SECTION DE LA MAURIENNE. — *Président* ; M. Charles COTTE, ingénieur, à *Epierre*.

LA TARENTAISE. — *Correspondant* : M. Joseph BADARELLI, bijoutier, Grande-Rue, à *Moutiers*.

HAUTE-SAVOIE

ANNECY. — *Vice-Président* : M. Claude CROZIER, Hôtel de France, à *Annecy*.

RUMILLY. — *Président* : M. Maurice JACQUIER, Château de Couty, par *Rumilly*.

SECTION DU FAUCIGNY. — *Président* : M. Paul RIONDEL, négociant à *Sallanches*.

SOUS-SECTION DE CLUSES. — *Président* : M. Jacques CARTIER, Industriel, Usine Bletton, à *Cluses*.

SOUS-SECTION DU GIFFRE. — *Correspondant* : M. Jean MOGENET, à *Samoens*.

CHAMONIX. — *Correspondant* : M. E. BERNARDET, à *Chamonix*.

CENTRE DE PROPAGANDE DU CHABLAIS. — *Président*: M. le Comte Humbert DE VIRY, à *Amphion*, par Publier.

SECTION DU GENEVOIS. — *Président* : M. Henri TROTTET, 2, avenue Pictet de Rochemont, à *Genève* (Suisse).

SEINE-INFERIEURE

Secrétaire Général de la Fédération de Haute-Normandie (Seine-Inférieure et Eure) : M. Jules LESUEUR, 106, boulevard des Belges, à *Rouen*.

SECTION DE ROUEN. — *Président d'honneur* : le Comte Raoul DE MATHAN. — *Président* : M. Jules LESUEUR, 106, boulevard des Belges, à *Rouen* (Téléph. 46-34). *Permanence* : 139 et 141, rue de la Grosse-Horloge (tous les jours de 16 à 20 heures, sauf le dimanche).

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. — *Correspondant* : M. LANELLE, 22, rue de Cronstadt, à *Sotteville-lès-Rouen*.

CENTRE DE PROPAGANDE D'ELBEUF-SUR-SEINE. — *Président-Secrétaire* : M. André BUQUET, 35, rue de la République, *Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng*.

YVETOT. — *Correspondant* : M. TOUZE, pharmacien, rue du Calvaire, à *Yvetot*.

DOUDEVILLE. — *Correspondants* : MM. Emile et Henri ANGOT, route de Rose-Mare, à *Doudeville*.

LE HAVRE. — *Président* : M. Alfred PESLE, rue Louis-Le-Prevost, à *Sanvic*. — *Secrétaire* : M. André TINEL. — *Trésorier* : M. DU CHAYLA. *Permanence* : 19, rue Jules-Siegfried, au *Havre*.

ECRAINVILLE. — *Correspondant* : M. Fortuné DECULTOT, agriculteur, à *Ecrainville*, par *Goderville*.

CANY. — *Correspondant* : M. A. FIQUET, « Caniel »; *Cany*.

FÉCAMP. — *Correspondant* : M. Robert BRICHARD, 9 rue Théagène-Bouffart, à *Fécamp*.

BOLBEC. — *Correspondant* : M. G. HERBIN, pharmacien, 36, rue de la République.

NEUFCHATEL-EN-BRAY. — *Correspondant* : Marcel JOLY, rue de l'Est, à *Janval*, pr. *Dieppe*.

SECTION DE DIEPPE. — *Président :* M. Claude DELVINCOURT, le Prieuré d'Hacquenouville, route d'Arques, par *Rouxmesnil*, pr. *Dieppe*. — *Secrétaire :* M. DAKIN, à *Neuville-lès-Dieppe*. — *Permanence :* (le dimanche seulement), 8, rue de l'Orangerie.

EU-LE-TRÉPORT. — *Correspondant :* M. LORPHELIN, Grande-Rue, à *Eu*.

GAILLEFONTAINE. — *Correspondant :* le Marquis DES ROYS, Château de *Gaillefontaine*.

BARENTIN. — *Correspondant :* M. Philippe LEPORT, route de Duclair, à *Barentin*.

DEUX-SEVRES

Président Départemental : M. Maurice BRILLAUD, *L'Abbaye, l'Absie* (Deux-Sèvres).

NIORT. — *Président :* M. Jean MONTIGNY, 2, rue Victor-Hugo, *Niort*.

PARTHENAY. — *Président :* M. Raymond DE LA ROCHEBROCHARD. *Permanence :* 55, faubourg Westermann, à Parthenay.

BRESSUIRE. — *Correspondant :* M. Gabriel CHARRIE, Villa «Les Roses», route de Saint-Porchaire, à *Bressuire*.

SAUZÉ-VAUSSAIS. — *Président :* M. Michel THEBAULT, à *Sauzé-Vaussais*.

THOUARS. — *Président :* M. Jean THIERRY, place Saint-Médard, à *Thouars*.

MARIGNY. — *Correspondant :* M. Henri GUERIN, à *Marigny*.

SAINT-MARTIN-DE-SANZAY. — *Correspondant :* M. Ferdinand BERNARDIN, à *Sanzay*, par *Saint-Martin-de-Sanzay*.

SOMME

Président de la Fédération départementale : Le Baron DE FRANCE, Château des Préaux, par *Vron* (Somme).

ABBEVILLE. — *Président :* Le Comte E. DE PAS. *Permanence :* 2, rue Alfred-François à *Abbeville*.

AMIENS. — *Président :* le Docteur FARCY. *Permanence :* 14, rue Frédéric-Petit, à *Amiens*.

DOULLENS. — *Président :* le Comte DE BRANDT DE CALAMETZ, *Havernas*, par *Canaples*.

HAM. — *Président :* Le Docteur DUCHAMP, à *Ham*.

PÉRONNE. — *Président :* M. Joseph PORET, 6 et 8, rue Saint-Fursy, à *Péronne*.

ROYE-MONTDIDIER. — *Délégué à la propagande :* M. Henri DUPRIEZ, 36, rue Saint-Gilles, à *Roye*.

TARN

Président de la Fédération départementale : le Docteur DURAND, oculiste, *Le Boutge*, à *Albi*.

ALBI. — *Président :* Docteur DURAND. — *Correspondance :* M. Roger BLACHE, 19, rue de Toulouse-Lautrec. *Permanence :* 4, rue Roquelaure, à *Albi*.

CASTRES. — *Président :* le Docteur ARIBAT. — *Correspondance :* M. Léon MAFFRE, 3, rue Alquier-Bouffard. *Permanence :* 11, rue du Temple, à *Castres*.

MAZAMET. — *Correspondance :* M. Jean CABROL, 40, rue de la Chevalière. *Permanence :* Café de la Paix, à *Mazamet*.

RABASTENS. — *Président :* M. Etienne EBRARD, notaire honoraire, à *Rabastens*.

SAINT-AMANS-SOULT. — *Président :* M Félix ROUQUIER, négociant, à *Saint-Amans-Soult.*

LAVAUR. — *Président :* Comte DE TOULOUSE-LAUTREC, Château de Saint-Sauveur, pr. *Lavaur*.. *Correspondance* à M. Jean RAYNAUD, banquier à *Lavaur*.

LABRUGUIÈRE. — *Président :* M. Gabriel PALIÈS, à *Embaleux*, par *Labrugutère.*

BRASSAC. — *Président :* le Docteur ESTEVE, à *Brassac.*

GRAULHET. — *Correspondant :* M. Bertrand ABRIAL, à *La Bressolle*, par *Graulhet.*

GAILLAC. — *Correspondant :* M. Emile DURAND-DELGA, château de la Magdeleine, par *Gaillac.*

VALENCE-D'ALBIGEOIS. — *Correspondant :* M. Ludovic PALIES, à *La Fayssette-Sainte Germaine*, pr. *Valence-d'Albigeois.*

SAINT-SULPICE-LA-POINTE. — *Correspondant :* M. Pierre ESCRIBE, aux Rious, par *Saint-Sulpice-la-Pointe.*

TARN-ET-GARONNE

Président de la Fédération départementale :
Commandant SANTOLINI, 6, Grande-Rue Villenouvelle, à *Montauban*.

MONTAUBAN. — *Président :* M. Edouard HERMENT, 45, boulevard Garrisson, à *Montauban.*

BEAUMONT-DE-LOMAGNE. — *Président :* Baron DE RUBLE. *Permanence :* rue Launac, à *Beaumont-de-Lomagne.*

CASTELSARRASIN. — *Correspondant :* le Docteur ANDRIEU, à *Castelsarrasin.*

CAYLUS. — *Correspondant :* M. Emile NÈGRE, « Au Gaspillage », à *Caylus.*

DIEUPENTALE. — *Correspondant :* M. R. DE SOULAGE.

SEPTFONDS. — *Président :* M. Ludovic MIQUEL, industriel, à *Septfonds.*

VAR

Président de la Fédération départementale :
M. DE DAVID-BEAUREGARD, à *Hyères.*

Secrétaire : le Commandt OLLIVIER, 11, rue de Chabannes, à *Toulon.*

SECTION DE TOULON. — *Président :* Le Commandant OLLIVIER. *Permanence :* 3, place de la Liberté (ouverte en semaine, tous les jours de 17 h. à 19 h. et le dimanche de 10 h. à 19 h.).

SECTION DE BRIGNOLES. — *Président :* Colonel DES PORTES DE LA FOSSE, *Le Prieuré*, par *Besse.*

La SECTION DE BRIGNOLES comprend :

La Sous-Section de SAINT-MAXIMIN. — *Président :* M. ROSTAN, *La Rouvière*, par *Saint-Maximin.*

Le Groupe de BESSE. — *Président :* le Colonel DES PORTES DE LA FOSSE, à *Besse* (Var).

Le Groupe de BRIGNOLES. — *Président :* M. Emile FLAYOLS, à *Brignoles.*

Le Groupe de BARJOLS. — *Président :* M. Antoine BARBIER, notaire à *Barjols.*

SECTION DE DRAGUIGNAN. — *Président :* M. le Baron DE LAVAL, château de Sainte Roseline, par *les Arcs.*

SECTION D'HYÈRES. — *Président :* le Commandant DE DAVID-BEAUREGARD, Vieux chemin de Toulon, à *Hyères.*

FRÉJUS-SAINT-RAPHAEL. — *Centre de propagande rattaché à Draguignan.*

CANTON DE SOLLIÈS-PONT. — *Correspondant :* M. SOURD, propriétaire, à *Bellegentier*, par *Solliès-Pont.*

OLLIOULES-SANARY. — *Correspondant :* M. HONORAT, horticulteur, à *Ollioules.*

CANTON DE PUGET-VILLE ET DE CUERS. — *Correspondant :* M. Joseph DE PEYSONNAUX, Château du Puget, à *Puget-Ville.*

LA GARDE, LE PRADET, LA GARONNE. — *Correspondant :* M. André TYRAN, *La Bayette*, par *le Pradet.*

LE LAVANDOU, LE RAYOL, CAVALAIRE, LA CROIX-CASSIN. — *Correspondant :* M. FRANCOU, pharmacien, à *La Croix.*

NANS-LES-PINS. — *Correspondant :* M. Edouard RAGOU, négociant en bois, à *Nans-les-Pins.*

CANTON DE LA SEYNE, SIX-FOURS, REYNIER. — M. GROHANDO, 58, boulevard du 4-Septembre, à *La Seyne.*

LES SALLES. — *Correspondant :* M. Rodolph ROUX, *Les Salles*, par *Draguignan.*

(*Localité rattachée à la Fédération de Haute-Provence, en raison des facilités de communications.*)

SAINT-ZACHARIE. — *Correspondant :* M. Louis JURAMY, à *St-Zacharie.*

(*Localité rattachée à la Fédération des Bouches-du-Rhône, en raison des facilités de communications.*)

VAUCLUSE

Président de la Fédération départementale : M. Joseph AMIC, avocat, 28, rue des Teinturiers, *Avignon.*

Secrétaire départemental : M. Yves BOULANGER, 2, rue Salluces, *Avignon.*

SECTION D'AVIGNON. — *Président* M. Joseph AMIC. *Permanence :* 5, rue Collège-du-Roure (Tous les jeudis soir).

SECTION DE CARPENTRAS. — *Président :* M. Louis CARTOUX, Villa des Tilleuls, *Carpentras.*

SECTION D'AUBIGNAN. — *Président :* M. Félix COLOMBET, Hameau de Serres, par *Carpentras.*

SECTION DE MONTEUX. — *Président :* M. Louis ARNAUD, ébéniste, cours de Verdun, à *Monteux.*

SECTION D'ORANGE. — *Président :* M. le Commandant FRAISSE, à *Cavaillon.*

SECTION D'APT. — *Président :* M. Maurice RAMBAUD, industriel, rue Jardin-de-l'Evêché, *Apt.*

JONQUIÈRES. Centre de Propagande. — *Président :* Le Commandant DE LA FOREST DIVONNE, Château de Malijai, *Jonquières* (rattaché à la Section d'Orange).

CANTON DE L'ISLE-SUR-SORGUES. — *Président :* M. Louis DESCHANEL, Papeteries du Valdor, pr. l'*Isle-sur-Sorgues.*

SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON. — *Correspondant :* M. PASCAL, comptable, Papeteries de Gromel, *Saint-Saturnin.*

VENDEE

Président de la Fédération vendéenne : M. Pierre DE LA BASSETIERE, à *Bois-Renard*, par *Les Moutiers-les-Maufaits* (Vendée).

SECTION INTERCANTONALE DE LA ROCHE-SUR-YON, SAINT-FULGENT, LE POIRÉ, MONTAIGU. — *Président d'honneur :* M. Joseph BAUDRY, 27, boulevard des Alliés, à *La Roche-sur-Yon.* — *Président :* le Colonel ROUSSELOT, à *Chavagne-en-Paillers.* Adresser toute la correspondance chez M. J. BAUDRY, 27 boulevard des Alliés, à *La Roche-sur-Yon. Permanence :* 15, rue des Sables, à *La Roche-sur-Yon.*

LES SABLES-D'OLONNE. — *Président :* M. Henry AUVYNET, Pierre Levée, par *Olonne*. — *Secrétaire-Trésorier :* M. Geoffroy DE LA ROCHE-SAINT-ANDRE, 2, rue Nationale, *Les Sables-d'Olonne*.

FONTENAY-LE-COMTE. — *Président d'honneur :* M. René VALETTE, Logis de Beauregard, par *Mouilleron-en-Pareds*. — *Président :* M. Louis RAMPILLON DE LA LARGERE, La Largère, par *Thouarsais-Bouildroux*.

CHATEAU D'OLONNE. — *Président :* M. Paul COLINS, Le Fenestreau, *Château-d'Olonne*.

LUÇON. — *Correspondant :* M. Loïc DE LA FLEURIAYE, place Belle-Croix.

SAINT-GILLES-SUR-VIE. — *Correspondant :* M. Georges BARBEAU, imprimeur, à *Saint-Gilles*.

LES ESSARTS. — *Correspondant :* Vicomte A. DE ROUGE, *Les Essarts*.

MORTAGNE-SAIND-LAUREND-SUR-SEVRE. — *Correspondant :* M. Charles GUIGNARD, maréchal-expert, à *Saint-Laurent-sur-Sevre*.

VIENNE

POITIERS. — *Président :* M. Guy DE LA GRANGE, Avocat, 12, rue Arsène-Orillard, à *Poitiers*. *Permanence :* rue des Carmélites.

CIVRAY. — *Correspondant :* Le Commandant BIBAULT, à *Romagné*.

HAUTE-VIENNE

Président de la Fédération départementale :

Le Marquis DES MONSTIERS-MERINVILLE, Château du Fraysse, par *Nouic* (Haute-Vienne), ou 7, rue du Colonel-Combes, à *Paris*.

LIMOGES. — *Président :* M. Marcel AUVERT, 6, place Blanqui. *Permanence :* 4, place de l'Ancienne-Comédie, à *Limoges*.

BELLAC. — *Président :* M. FOUQUINON, rue de la Liberté, à *Bellac*.

ROCHECHOUART. — *Président :* M. Charles SOURY-LAVERGNE, à *Rochechouart*

SAINT-JUNIEN. — *Président :* M. GAUDY Père, 14, rue Dubois, à *Saint-Junien*.

SAINT-YRIEIX. — *Président* . M. Henri CROUZILLART, industriel, à *Saint-Yrieix*.

CHALUS. — *Correspondant :* le Docteur Pierre CHABROL, à *Chalus*.

VOSGES

EPINAL. — *Secrétaire :* M. Jules LECUYER, 20, rue Jeanne-d'Arc, à *Epinal*.

SAINT-DIÉ. — *Vice-Président :* M. Aug. ROUSSEAU, 29, rue de Kemberg à *Saint-Dié*. *Permanence :* 5, place Saint-Martin.

MIRECOURT. — *Président :* M. PERNOT DU BREUIL, rue de Germiny, *Mirecourt*. *Permanence :* chez le Secrétaire : M. Joseph MIDON, 55, rue de l'Hôtel-de-Ville, à *Mirecourt*.

REMIREMONT. — *Permanence :* chez le *Vice-Président :* M. A. DUFOUR, 44, rue du Canton, à *Remiremont*.

RAON-L'ETAPE. — *Président :* M. GILLY, à *Raon-l'Etape*. *Permanence:* chez M. Marcel BODARD, industriel, à *Laneuveville-les-Raon*.

GÉRARDMER. Groupe. — *Président :* M. CHRETIEN, boulevard Kelesch, à *Gérardmer*.

NEUFCHATEAU. — *Correspondant :* M. Louis BRENEL, 20, place Jeanne-d'Arc, à *Neufchâteau*.

YONNE

Président de la Fédération départementale : M. Jacques D'HUMIERES. 12, rue du Pont, à *Tonnerre.*

AUXERRE. — *Président :* M. A. BERRARD, 5, rue Thomas-Maure, à *Auxerre.*

SOIGNY-SENS. — *Président :* le Docteur Maurice POTIRON, 8, boulevard du 14-Juillet, à *Sens.*

TONNERRE. — *Président :* M. Jacques D'HUMIERES, agriculteur, 12, rue du Pont, à *Tonnerre.*

ALGERIE

Secrétaire Départemental pour le Département d'Alger : Me Maurice ROURE, avocat, place Lavigerie, à *Blida.*

Président des Sections d'Action Française du département de Constantine : M. Maurice DE LA CHAPELLE, 5, rue Tracy-le-Val. à *Constantine.*

Secrétaire : M. Louis FIGUIERE, 17, rue du Fort-Génois, à *Bône.*

ALGER. — *Président :* M. Louis DE SAINT-QUENTIN, 9, rue Amiral-Coligny, à *Alger. Permanence :* 39, rue Mogador, à *Alger.*

ORAN. — *Président :* M. Paul SICARD, 30, rue Dumanoir, à *Oran.* — *Trésorier :* M. J. BERNARD, 5, rue Baudin, à *Oran.* — *Permanence :* tous les mardi et vendredi à 18 h. 15, 11, rue de la Bastille, à *Oran.*

MOSTAGANEM. — M. Henri RICHERMO, propriétaire viticulteur, *Mostaganem.*

BLIDA. — *Président :* Me Maurice ROURE, avocat, place Lavigerie, à *Blida.*

CONSTANTINE. — M. Maurice DE LA CHAPELLE, 5, rue Tracy-le-Val, à *Constantine.*

TLEMCEN. — *Président :* M. Henri MAURAU, à *Lavayssière*, par *Tlemcen. Secrétaire:* M. Emmanuel BALALUD DE SAINT-JEAN, rue des Ormeaux, à *Tlemcen.* Adresser la correspondance au Secrétaire.

PHILIPPEVILLE. — *Président :* M. Laurent FONDECAVE, cultivateur, rue Allemand, à *Philippeville.*

SIDI-BEL-ABBÈS. — *Président :* M. Lucien MORIN, Jardin Nouzille, à *Sidi-Bel-Abbès.*

BONE. — *Président :* M. FIGUIERE, 17, route du Fort-Génois, à *Bône.*

SAIDA. — *Président :* M. Louis QUINTO, place du Marché, à *Saïda.*

TUNISIE

Correspondant : M. Paul ARMANDO, 1, rue de la Valette, à *Tunis.*

MAROC

RÉGION SUD. — *Président :* Me BUSQUET, Avocat, 54, rue de Bouskoura, à *Casablanca.* — *Secrétaire :* M. Henri DROMARD, 97, boulev. de la Gare, à *Casablanca.*

RÉGION NORD. — *Président :* M. D. BUGUET, 12, rue Tadjoni, à *Rabat.* — *Secrétaire :* M. DALICHAMP, B. P., 99, *Rabat.*

RÉGION OUDJDA ET LA FRONTIÈRE ALGÉRO-MAROCAINE. — Me C. GAYET, Avocat, *Oudjda.*

COTE D'AFRIQUE, GUINEE FRANCAISE

Correspondant : M. R. PINAULT, S.C.A.C.I. Plantation de *Manéan*, par *Goyat*, *Guinée Française*.

INDO-CHINE

SAÏGON. — *Correspondant* : M. Victor BOUDON, 11 place Rigault-de-Genouilly, à *Saïgon*.

COTE-D'IVOIRE

M. Jacques CASTEMALLE, Comptoirs Sénégalais, à *Grand Bassam*.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

LONDRES. — *Correspondant* : Mme THOMPSON, 2 Petersham Terrace Gloucester Road S.W.7, *Londres*.

BELGIQUE

BRUXELLES. — *Président du Groupe des Amis d'A. F. en Belgique* : Comte Pierre DE LA ROCQUE DE SEVERAC, 43, rue des Patriotes, à *Bruxelles*. — *Vice-Président* : M. ANCIAUX, 22, rue Henri-Staquet, à *Bruxelles*. — *Permanence* : 22, rue de Paris, *Bruxelles*.

LIÉGE. — *Correspondant* : M. Fernand PAQUOT, 18, rue Duvivier, à *Liége*.

ESPAGNE

BARCELONE. — *Correspondant* : M. DARYS, Calle Provenza N° 333, à *Barcelone*.

SUISSE

GENÈVE. — *Correspondant* : M. Henri TROTTET, Employé de banque, 2, avenue Pictet de Rochemont, à *Genève*.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Correspondant : M. Jacques TARDIEU fils, 260, Belgrano, à *Buenos-Ayres*.

Maurras (Charles). **Enquête sur la Monarchie,** suivie d'**Une campagne royaliste au « Figaro »** et de **Si le coup de force est possible,** et augmentée d'un important **Discours préliminaire** et d'un index des noms cités. Un fort vol. in-8°, avec un dessin de Forain. Broché : **30** fr. ; franco · **32** fr. — Relié demi-chagrin : **70** fr. ; **franco : 72 fr.** **Librairie d'Action Française,** 12, rue de Rome, Paris (8e). C. C. P. 926.78.

BROCHURES & PUBLICATIONS DIVERSES

Almanach A. F. 1919 à 1921 — 1926 à 1931. . . . . l'un : 9 francs

A. F.	Le Mariage du Dauphin.	6. »
ANDRIAMENA	La France a toujours besoin d'un Roi . . .	1.25
BÉRENGER (Joseph). . . .	L'Action Française et le Vatican	2. »
BRIENNE (Maxime). . . .	Gustave Téry et son « Œuvre »	0.50
DESAINTMARTIN	L'Action Française	0.75
DUBECH (Lucien)	Pourquoi je suis royaliste	6. »
DUBLAIX (Commandant) .	République et Royauté	0.75
— — .	La Condamnation du « Sillon »	1.25
DURMERIN (Me)	La Vérité sur l'assassinat de Philippe Daudet	3. »
DUTRAIT-CROZON (H.) . .	La Justice républicaine	5 »
FESTUGIÈRES (Paul) . . .	L'Acceptation du gouvernement de fait . . .	1.25
GONNET (Louis)	L'Affichage et le colportage devant la loi .	1.75
GRACY (Pierre)	Les Chants de la cité, du foyer et des dieux.	12. »
HAVARD DE LA MONTAGNE	Étude sur la Ralliement	5. »
LARPENT (Colonel). . . .	L'Affaire Philippe Daudet.	2.50
— — . . .	Pour connaître Charles Maurras	2.50
— — . . .	Les Leçons de l'Affaire Dreyfus	2.50
LE PAN DE LIGNY	Régimes et natalité	0.40
— . . .	Qu'est-ce donc que l'Action Française? . .	2.50
MAISTRE (Commandt de) .	Bas les Masques!	1.85
— — .	Une discussion.	1.25
MATHON (E.)	La Corporation	0.70
MAURRAS (Charles) . . .	Libéralisme et libertés	0.75
— — . . .	L'Idée de la Décentralisation	0.60
— — . . .	La Violence et la mesure.	2. »
— — . . .	Pour en sortir.	1.50
MAURRAS (Ch.), PUJO (M.)	L'affaire Demulier.	3. »
MEMINI	L'Effet des lois laïques	5. »
PERROT (Ernest).	La vraie cause de la ruine du monde antique l'étatisme	1. »
PRIEUR (Léon).	Une Chambre de Justice sous Louis XIV .	0.60
RAUVILLE (H. de)	Les États-Unis.	0.60
— — . . .	Jeanne d'Arc chef de guerre	0.60
RICK (Jean)	Mon Préfet sur la Côte d'Argent	5. »
ROGET (J.)	L'Affaire Dreyfus	2. »
TALVART (Henri).	Veuillot, Maurras et les éternels libéraux .	5. »
VAUGEOIS (Henri). . . .	Un Français chez le Duc d'Orléans	0.40

Il est fourni : 12 brochures pour le prix de 10 ; 25 pour le prix de 20, etc..

Les brochures et ouvrages ci-dessus sont envoyés franco contre le prix exceptionnel de **150** francs.

Une prime gratuite de Librairie sera jointe aux commandes qui nous parviendront accompagnées de leur montant avant le **31 Mai 1932.**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE,

12, rue de Rome, Paris (8e). C. C. Postal : 926.78

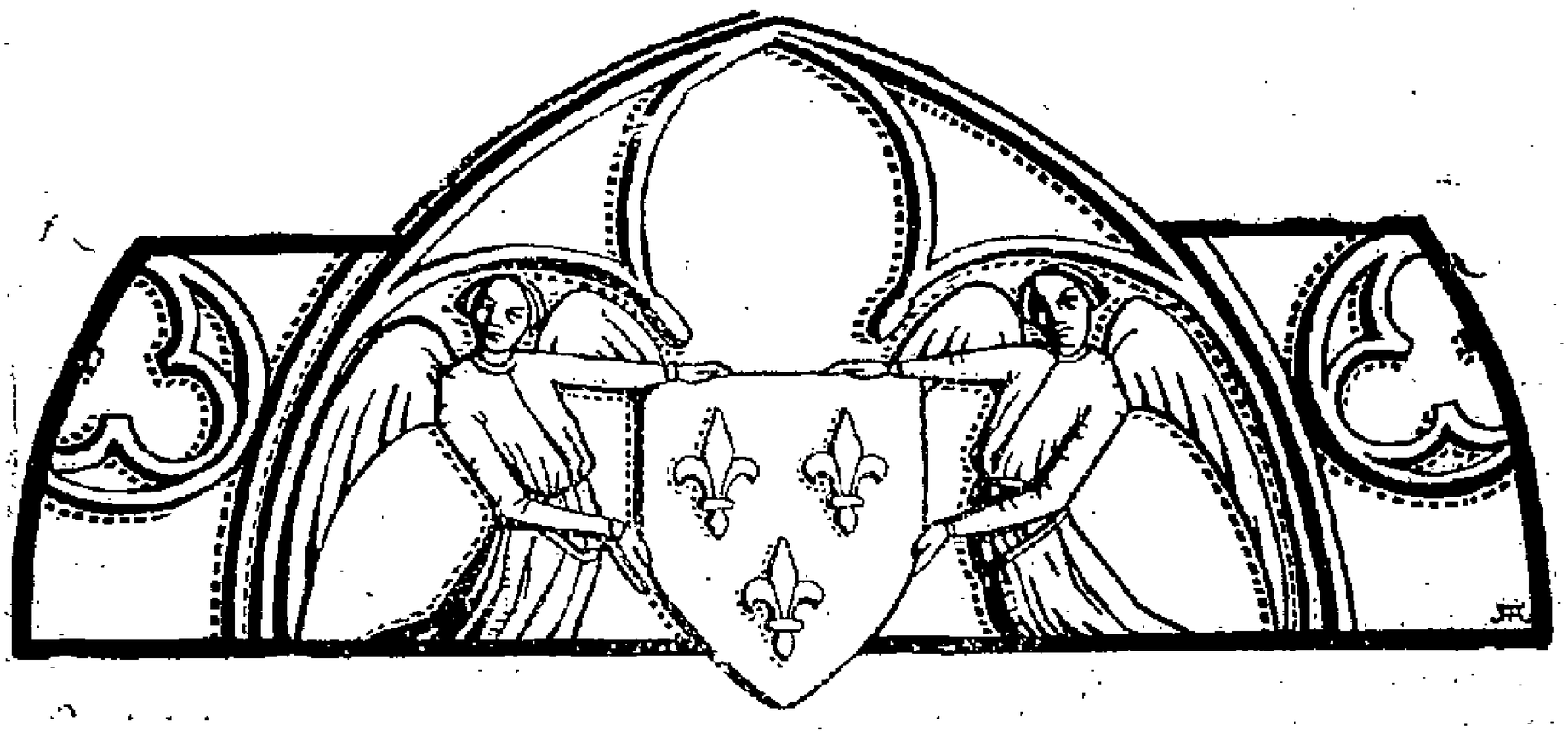

Les Dames royalistes et d'Action Française

Les Dames Royalistes et d'Action Française sous la direction d'une Présidente Générale ont leurs Groupes organisés dans chaque département, à Paris dans chaque quartier et dans les principaux centres de la Banlieue.

Les Dames reçoivent leurs directives et conseils de propagande de leur Bureau central, où la Présidente Générale, la Vice-Présidente et les dix secrétaires collaborent chaque semaine pour le bien de la cause et transmettent à leurs groupes les indications nécessaires.

Le travail et le dévouement des Dames Royalistes et d'Action Française se déploient dans la propagande des idées royalistes qu'elles s'efforcent de faire rayonner, inspirent cette foi vive dans la cause monarchique sans laquelle aucun zèle ne peut exister. Elles diffusent abondamment l'A. F. quotidienne et agricole, les documents nationaux et les organes corporatifs.

Par l'argent rccolté, les Dames aident les Sections dans le paiement des permanences, la fondation des bibliothèques, l'organisation des conférences et les abonnement gratuits ou à demi tarif.

Cette année elles ont pu répandre à milliers d'exemplaires le tableau de la Maison de France qu'il faut faire pénétrer dans chaque foyer français pour donner à tous l'espérance invincible en cette Famille Royale, âme de l'Histoire de France et qui doit reprendre ses destinées glorieuses pour le salut du Pays.

L'Association des Jeunes Filles Royalistes

L'Association des Jeunes Filles royalistes est destinée à grouper toutes les jeunes filles françaises qui désirent coopérer à l'œuvre entreprise par l'A. F. Elle est alliée à l'A. F., lui apportant tous ses efforts et gardant son autonomie de direction et d'organisation. La présidente générale, Mlle Y. de Kerret, est seule chargée de la nomination des présidentes régionales et des présidentes départementales, responsable de leur activité, et aucun groupe ne peut être régulièrement constitué en dehors de son approbation.

Deux secrétaires générales, Mlles H. de Cabrières et Y. de Luynes assurent la direction des groupes de Paris et centralisent les divers services de propagande de l'Association avec la collaboration des chefs de services et des secrétaires d'arrondissements.

Pour faire partie de l'Association, il faut :

1° Etre Française;

2° Adhérer au programme de l'A. F.;

3° S'engager à collaborer à l'œuvre de propagande par la diffusion du journal ou au moins par l'envoi annuel de quelques objets destinés à la vente;

4° Pouvoir se recommander de deux personnes déjà inscrites à l'A. F.

En 1925, un groupe dépendant de l'Association s'est formé sous le nom de Groupement professionnel féminin, dans le but de réunir les jeunes filles occupées, en vue de la diffusion des idées et de la doctrine d'A. F. dans les milieux employés et ouvriers.

Depuis sa fondation, l'Association n'a cessé de se développer et a énergiquement réagi devant l'épreuve depuis laquelle les adhésions nouvelles ont afflué.

L'œuvre propre de l'Association est celle des abonnements de propagande, services de deuxième lecture et services des bouillons

La propagande, momentanément suspendue dans le clergé, s'est développée sur un autre terrain.

Le service des bouillons facilite l'envoi du journal à l'étranger.

Les ressources de plus en plus importantes nécessaires au fonctionnement de ces services sont obtenues par des ventes ou fêtes annuelles organisées à Paris et dans les principales villes de France et pour lesquelles l'Association sollicite la générosité des amis de l'A. F.

Fédération Nationale des Camelots du Roi

et des Commissaires d'Action Française

COMITÉ DIRECTEUR :

Président : Maxime Réal del Sarte.
Vice-Président : Lucien Lacour.
Secrétaire général : Philippe Roulland.
Trésorier : André Guignard.
Commissaire aux Comptes : Gaston Baetz.
Délégué des Comités Directeurs de l'Action Française auprès de la Fédération Nationale des Camelots du Roi : Maurice Pujo.

Les Commissaires d'Action Française.

Les Commissaires d'Action Française constituent une sélection de nos organisations faite *spécialement en vue de l'action*. Les membres de ce corps d'élite s'engagent à participer périodiquement aux services réguliers de garde (garde des personnes et des locaux de l'Action Française), aux services d'ordre des réunions et à prendre part aux manifestations organisées par l'Action Française. Ils n'ont pas à payer de cotisation spéciale.

A titre exceptionnel et en raison de situations particulières qu'ils auront fait connaître d'avance et qu'appréciera le Comité de leur groupe, certains pourront être inscrits aux Commissaires tout en étant dispensés de telle ou telle des obligations indiquées ci-dessus ou en ne les acceptant que de façon limitée. Ils auront alors le titre de « *Commissaires Auxiliaires* ».

Les Commissaires, tant auxiliaires que réguliers, sont tenus de répondre aux convocation qui leur sont adressées. *En cas d'empêchement justifié, ils doivent s'excuser à l'avance*

Les Camelots du Roi.

Les Camelots du Roi s'engagent à vendre régulièrement *l'Action Française* quotidienne, ou *l'Action Française Agricole*, à effectuer les distributions de tracts ou de journaux qui leur seront commandées, en un mot à soutenir par une action continue la propagande de l'Action Française.

Conditions d'admission

Pour être inscrit dans une des organisations de la Fédération Nationale des Camelots du Roi, il faut :

1° Etre Français ;

2° Etre âgé d'au moins 18 ans et être suffisamment doué au point de vue physique ;

3° Avoir des moyens d'existence réguliers ;

4° Avoir fait un stage.

Pendant les six premiers mois au moins, tout nouvel inscrit est considéré comme *stagiaire*. Le stage terminé, il est admis définitivement si ses aptitudes et les garanties qu'il a données sont jugées suffisantes.

Étudiants, Collégiens et Lycéens d'Action Française

Les étudiants, les collégiens et les lycéens d'Action Française, ont pour tâche spéciale d'étudier la doctrine des maîtres de l'Action Française et de la propager parmi leurs camarades. Ils savent mettre à profit l'enseignement qui leur est donné, adoptant ici, critiquant là, rétablissant la vérité politique. Ils savent aussi, lorsque cela est nécessaire, « mettre la violence au service de la raison », ils sont les maîtres incontestés du Quartier Latin.

Demain les étudiants et les lycéens d'aujourd'hui seront officiers, professeurs, juges, médecins, avocats, prêtres, agriculteurs, ingénieurs, membres du haut commerce ou de la grande industrie; c'est un grand signe de la force de l'Action Française et une magnifique promesse pour la Monarchie que l'adhésion de la jeunesse des Ecoles. Par elle l'esprit politique de la nation française sera réformé.

Les étudiants, les collégiens et les lycéens d'Action Française sont rassemblés par villes universitaires, les différents groupes sont rattachés à une Fédération régionale située au siège de chacune des Universités. La Fédération Nationale réunit les Fédérations régionales.

Le président de la Fédération Nationale est Maurice Pujo, membre des Comités directeurs de l'Action Française. Pour tous renseignements et inscription s'adresser à Georges Calzant, vice-président de la Fédération, 33, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (6e).

La Fédération possède un organe bi-mensuel *l'Etudiant Français* qui paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Pour la rédaction, écrire à Georges Calzant, 33, rue Saint-André-des-Arts; pour l'administration à la S. L. E. P. A. F., 14, rue de Rome (8e). Nous ne saurions trop conseiller à nos amis curieux du mouvement de nos idées dans la jeunesse, de s'abonner (8 francs par an), à *l'Etudiant Français*, aujourd'hui le seul journal politique d'étudiants et qui comptera bientôt douze ans d'âge.

Chaque groupe d'étudiants organise des conférences de propagande et des réunions d'étude.

L'activité du groupe de Paris est particulièrement brillante. La réunion de rentrée, depuis plusieurs années déjà a lieu à l'immense salle Bullier, elle fut ces dernières années présidée par MM. Louis Bertrand, de l'Académie Française, Charles Benoist, Funk Brentano. Deux fois par mois de décembre à mai, Charles Maurras vient présider les réunions des cercles d'études, 33, rue Saint-André-des-Arts. Au cours du second trimestre plusieurs conférences sont organisées à la Salle des Sociétés Savantes. Ainsi est poursuivie la grande tâche de l'éducation politique de la jeunesse française.

La permanence du groupe de Paris, située 33, rue Saint-André-des-Arts, en plein Quartier Latin, renferme une bibliothèque, des salles de lecture et de conférences.

Le secrétaire général répond à toutes les demandes de renseignement et d'inscription, au groupe. Le nombre des adhérents, qui augmente chaque année, témoigne de la force de l'Action Française, qui n'a cessé d'être suivie par la jeunesse intellectuelle promise aux hécatombes et à la barbarie si la République dure.

L'Association Marius Plateau

Anciens Combattants d'Action Française

L'Association Marius Plateau a été constituée légalement le 22 janvier 1930 à l'occasion du septième aniversaire de l'assassinat du secrétaire général des Camelots du Roi par Germaine Berton.

Le revolver de la fille de police et d'anarchie avait supprimé un Français d'élite dont le courage civique pendant la paix n'avait d'égal que sa bravoure pendant la guerre.

Mobilisé le 2 août 1914, Marius Plateau entrait aussitôt en campagne avec le 355e d'infanterie. Le 20 septembre, il recevait une terrible blessure, qui nécessitait l'ablation du rocher, et il méritait cette glorieuse citation à l'ordre de l'armée :

Vaillant sous-officier. Le 20 septembre 1914, *à l'attaque de la position de Port-Fontenoy, tous les officiers de la compagnie étant tombés, a fait irruption sur un glacis battu par des feux de mitrailleuses d'une extrême violence pour faire diversion et attirer sur lui l'attention de l'ennemi.*

A enlevé ses hommes par son commandement énergique et entraînant, les enthousiasmant par son ardeur. A été grièvement blessé après voir donné à tous le plus bel exemple d'héroïsme et d'abnégation.

Ce fait d'armes sublime est inscrit au livre d'or du 355e R. I. et lu chaque année aux recrues à la présentation du drapeau.

Aussi, est-ce sous l'égide de Marius Plateau, le « Décius français », que les anciens combattants de l'Action française ont voulu se grouper.

L'Association Marius Plateau a pour but de :

1° Renouer et entretenir entre les anciens combattants français les liens étroits de camaraderie qui les unissaient pendant la guerre 1914-1918;

2° Maintenir et revivifier l'esprit de la victoire;

3° Honorer la mémoire des frères d'armes tombés ou disparus au champ d'honneur;

4° Venir en aide aux camarades dignes d'intérêt en leur facilitant les moyens de trouver un emploi.

Elle se compose de :

1° Membres actifs, appartenant à l'une des organisations de l'Action française et pouvant faire la preuve, soit par leurs citations, soit par leurs bulletins d'hôpitaux ou encore par leur carte de combattant délivrée dans les conditions prévues par la loi, qu'ils ont fait partie d'une unité combattante;

2° Membres honoraires, comprenant les veuves, ascendants et enfants des combattants morts ou disparus au champ d'honneur.

La cotisation annuelle minima, tant pour les membres actifs que pour les membres honoraires, est fixée à 5 francs. Elle peut être rachetée par un versement unique de 300 fr.

L'Association a une section par département, à la tête de laquelle est placé un bureau nommé par le Comité Directeur et comprenant : un président, un trésorier, un secrétaire et deux conseillers.

Le Comité Directeur est ainsi composé :

Président	Georges GAUDY.
Vice-Présidents	Amiral SCHWERER. Maurice PUJO. Maxime REAL DEL SARTE.
Secrétaire général	Pierre HÉRICOURT.
Secrétaire adjoint	Marcel GUITTON.
Membres	Georges BERNANOS. BINET-VALMER. Robert BOURIN. Georges CALZANT. DE CAZENOVE DE PRADINES. Jacques DELEBECQUE. JOSEPH DELEST. Bernard DENISANE. Lucien LACOUR. Colonel Georges LARPENT. Dr Raymond TOURNAY.

Le Comité Directeur a confié les fonctions de trésorier à M. Adolphe Hergès.

Toutes les communications doivent être adressées à Marcel Guitton, secrétaire adjoint, 14, rue de Rome, Paris (8e).

Tous les envois d'argent doivent être faits IMPERSONNELLEMENT *au compte de chèques postaux* 239.00 — *qui est celui de l'administration de l'Action Française* — *avec la mention : Pour l'Association Marius Plateau.*

Union des Corporations Françaises

Les doctrines corporatives et sociales de l'U. C. F. sont celles qui de tous temps ont été préconisées et défendues par l'*Action Française*. Avant que soient réalisées par l'*Action Française* sur le plan politique les conditions qui permettront seules à l'U. C. F. de réaliser dans toute son ampleur son œuvre de restauration sur le plan économique et social, il convient d'amorcer et de développer cette œuvre autant que les institutions actuelles peuvent le permettre.

Outre les avantages immédiats que peuvent trouver dans nos organisations tous les membres de l'U. C. F., il y a pour eux un profit certain à se grouper et à chercher en commun tout ce qui peut « unir » les intérêts au lieu de les « opposer ». De plus, la propagande de l'U. C. F. sur le terrain économique social est un des meilleurs moyens de préparer les esprits qui par suite de préjugés politiques ne peuvent être atteints directement par l'*Action Française*. Nous engageons donc nos amis, non seulement à adhérer à nos organisations, mais à y jouer un rôle « actif » de propagande que la situation actuelle facilite singulièrement. En effet les industriels sont presque tous obligés de limiter leur production, les commerçants voient leur chiffre d'affaires diminuer dangereusement, — les employés et les ouvriers songent avec angoisse au chômage partiel, même total, — la concurrence étrangère, favorisée par les charges excessives qui pèsent sur notre industrie et notre commerce, augmente sans cesse et accentue encore la gène.

Nous disposons actuellement pour notre propagande des trois facteurs suivants :

1° *La Production Française agricole et industrielle;* Rédacteur en Chef, M. Firmin Bacconnier, dont tous les lec-

teurs de l'*Action Française* et de la *Production Française* connaissent la compétence. Ce journal, qui groupe actuellement plusieurs milliers d'abonnés, est à l'avant-garde de notre propagande. Il importe que nos amis le fassent connaître autour d'eux et s'occupent d'en favoriser la diffusion.

Bien des industriels accepteraient de verser quelques subsides pour aider à répandre la « *Production Française* » afin de lutter contre la presse communiste et démagogique qui empoisonne leur personnel. La lecture de la *Production Française* est le meilleur moyen de se documenter sur les questions économiques et sociales et sur nos efforts en tout ce qui se rapporte aux affaires professionnelles.

2° *Le Cercle La Tour du Pin*, présidé et dirigé avec un rare dévouement par notre ami M. Roger Magniez, fournit aux sections d'*Action Française* les conférenciers qui leur sont nécessaires chaque fois qu'elles veulent aborder les questions économiques et sociales, naturellement les orateurs du Cercle La Tour du Pin concluent plus ou moins rapidement suivant le degré de sympathie de l'auditoire à la restauration économique et sociale par la monarchie et par l'*Action Française*.

3° *Les Groupements Professionnels* : constitués en syndicats ou comités d'action qui travaillent énergiquement à appliquer nos idées corporatives qui sont déjà parvenus par une solidarité professionnelle largement comprise à rendre des services très appréciables à tous leurs adhérents. Ils sont les pionniers de la réalisation corporative ; il convient de les féliciter particulièrement de leur action parfois difficile et de les encourager par tous les moyens.

Le Président de l'U C. F.

JACQUES DELAFON.

CONCOURS

des

meilleures Manchettes

Nos lecteurs trouveront, en feuilletant cet almanach, soixante citations signées de soixante auteurs différents. Elles ont toutes été publiées en manchettes, dans l'*Action Française*, en ces dernières années.

Les concurrents n'ont qu'à nous envoyer une liste de *dix* manchettes choisies parmi celles qui seront estimées les meilleures.

Les manchettes se trouvent aux pages 70, 76, 86, 97, 103, 110, 112, 116, 120, 136, 146, 152, 155, 162, 168, 176, 184, 187, 191, 195, 198, 204, 209, 215, 219, 224, 232, 235, 238, 246, 252, 256, 260, 263, 269, 271, 279, 285, 288, 294, 298, 304, 308, 315, 319, 323, 336, 339, 346, 350, 356, 360, 364, 370, 379, 401, 406, 415, 421, 427.

RÈGLEMENT

Ce concours est ouvert à tous les lecteurs de l'Almanach.

Classer les dix manchettes par ordre de préférence. Chacune d'elles recevra un nombre de points, de 10 à 1, suivant le rang qu'elle occupera dans les listes où elle sera donnée.

Le classement se fera d'après la liste ainsi obtenue.

Il n'est pas nécessaire de copier les dix manchettes choisies. On pourra ne nous envoyer que les dix noms d'auteurs.

Chaque liste doit être accompagnée du *Bon de concours* qu'on trouvera ci-après. Un même concurrent peut envoyer plusieurs listes à condition de joindre un bon à chacune d'elles. Il ne peut obtenir plus d'un prix.

Les listes devront parvenir à M. Gaston Legrain, 14 rue de Rome, Paris, avant le 1er mars 1932. Les envois reçus après cette date seront annulés.

Pour la délivrance des prix, s'adresser au service de la publicité d'A. F., sauf pour les livres, qui seront délivrés par la *Librairie d'A. F.* Les prix ne peuvent être ni échangés, ni remboursés. Aucune réclamation ne sera admise au sujet du concours.

Les noms des lauréats seront publiés, comme les années précédentes, dans l'*Action Française* quotidienne, à partir du 15 mars 1932. Ils paraîtront, de plus, dans l'Almanach de 1933.

Prix du Concours des meilleures Manchettes.

1er Prix		Un appareil récepteur de T.S.F. marque C.R.E.O., d'une valeur de 750 francs.
2e	»	Un bon de 500 fr. d'ouvrages de Librairie (1).
3e	»	Un bon de 350 fr. à prendre en marchandises chez l'entomologiste Le Moult.
4e	»	Un bon de 225 fr. d'ouvrages de Librairie.
5e	»	Un bon de 100 fr. d'ouvrages de Librairie.
6e au	11e Prix.	Un bon de 60 fr. d'ouvrages de Librairie.
12e au	20e »	Un bon de 40 fr. d'ouvrages de Librairie.
21e au	31e »	Un abonnement de six mois au *Charivari*.
32e au	39e »	Un colis de savonnettes L'*Abeille*.
40e au	59e »	Un bon de 25 fr. d'ouvrages de Librairie.
60e au	99e »	Un bon de 15 fr. d'ouvrages de Librairie.
100e au	154e »	Un bon de 10 fr. d'ouvrages de Librairie.
155e au	165e Prix.	Un bon de 5 fr. d'ouvrages de Librairie.

(1) Ouvrages à choisir dans la liste donnée aux pages 433 à 438 inclus de l'Almanach d'A. F.

ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE 1931

CONCOURS DES MEILLEURES MANCHETTES

BON DE CONCOURS A DÉTACHER

et à joindre aux réponses envoyées à M. LEGRAIN

Hémaseptic Larra

ARRÊT INSTANTANÉ DES PETITES HÉMORRAGIES

ANTISEPSIE

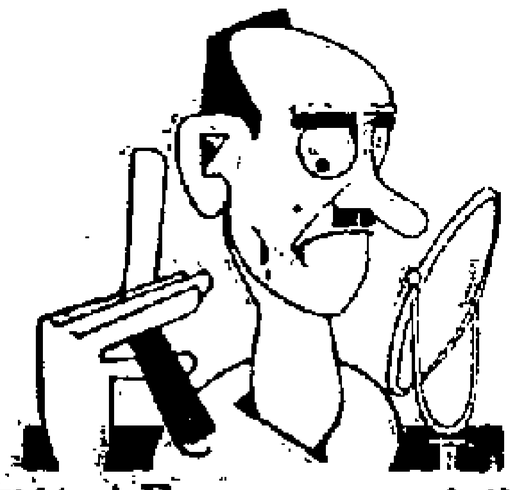

Flûte ! Encore une entaille !

EN VENTE TOUTES PHARMACIES 6.75

Vite, une goutte d'Hémaseptic !

Gros : Pharmacie MERLET, 24, Bd Jean-Jaurès, Boulogne (Seine) et O. C. P.

Concours du Centenaire de l'Algérie

A l'occasion du centenaire de l'Algérie, l'*Action Française* a mis en vente une pochette de dix cartes postales où les principaux faits historiques de la conquête de notre grande colonie sont commémorés. Nous demandons simplement à nos lecteurs de classer ces dix cartes postales par ordre de préférence. Le règlement est le même que pour le *Concours des meilleures manchettes.*

Liste des Prix du Concours du Centenaire de l'Algérie. (1)

1er Prix	Un bon de 375 fr. d'ouvrages de Librairie.
2e »	Un bon de 100 fr. d'ouvrages de Librairie.
3e »	Un bon de 60 fr. d'ouvrages de Librairie.
4e »	Un bon de 40 fr. d'ouvrages de Librairie.
5e au 8e Prix.	Un abonnement de six mois au *Charivari*.
9e au 11e »	Un colis de savonnettes L'*Abeille*.
12e au 15e »	Un bon de 25 fr. d'ouvrages de Librairie.
16e au 25e »	Un bon de 15 fr. d'ouvrages de Librairie.
26e au 35e »	Un bon de 10 fr. d'ouvrages de Librairie.
36e au 50e Prix.	Un bon de 5 fr. d'ouvrages de Librairie.

Les cartes postales de l'Algérie.

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.

La pochette de 10 cartes assorties : 5 francs (franco).

Les 10 pochettes 37 fr. franco ; les 100 poch. 300 fr. franco.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78.

(1) Ouvrages à choisir dans la liste donnée aux pages 433 à 438 inclus de l'Almanach d'A. F.

ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE 1931

CONCOURS DU CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE

BON DE CONCOURS A DÉTACHER

et à joindre aux réponses envoyées à M. LEGRAIN

Concours des Bons Défenseurs Républicains

Le concours des Bons Défenseurs républicains, organisé par *l'Almanach de l'Action Française pour* 1931, a obtenu un grand succès. Voici l'unique question qui était posée:

— *Quels sont les douze députés ou sénateurs, siégeant actuellement à la Chambre ou au Sénat, que vous estimez les plus malfaisants pour la France?*

Les douze noms devaient être classés par ordre de malfaisance. Chaque nom envoyé recevait un nombre de points, de 12 à 1, suivant le rang qu'il occupait dans les listes où il figurait et le classement se faisait d'après la liste ainsi obtenue.

On voit que concours offrait un intérêt particulier puisqu'il permettait de savoir à quel degré d'estime le vaste public d'A. F. tenait nos plus notoires politiciens.

Le participant ne pouvait évidemment prévoir que très imparfaitement les noms que la majorité ferait sortir des deux paniers où grouillent les crabes parlementaires. Concours fort intéressant toutefois car, si l'opinion des lecteurs d'A. F. se conçoit, elle n'a pas coutume de s'affirmer en des scrutins publics.

Le classement était assez difficile. Il fallait choisir entre les politiciens qui pouraient être malfaisants s'ils possédaient les « leviers de commande » et ceux qui, en étant maîtres pour quelques jours, doivent mettre des gants pour les manier. Des crabes qui mettent des gants! Pourquoi pas? Parlant d'une pétaudière où la corruption s'étale impunément, nous pouvons tout nous permettre, même les métaphores les plus saugrenues.

Que fallait-il faire d'un Poincaré, la « couverture du pire », dont la devise pourrait être « *Video meliora proboque, deteriora sequor* »? Il figure sur peu de listes mais en si bonne place qu'il a groupé de nombreux points.

La première place ne pouvait être disputée à l'homme néfaste qui a cédé, un à un, tous les fruits de la victoire. Pour la deuxième, la lutte a été chaude entre les deux condamnés de la Haute Cour.

L'actualité devait être prise en considération. Un nombre considérable de points a marqué le rapide passage au pouvoir de von Steeg.

Notons enfin que de nombreux suffrages se sont égarés sur de petits politiciens dont la malfaisance n'est guère que régionale et que des concurrents, peu avertis, ont désigné quelques blackboulés des dernières élections.

Voici la liste des noms qui ont obtenu le plus grand nombre de points:

1. *BRIAND* (2504 points); 2. *MALVY* (1878); 3. *CAILLAUX* (1844); 4. *STEEG* (1554); 5. *BLUM* (1319); 6. *BARTHOU* (1073); 7. *PAINLEVE* (906); 8. *POINCARE* (632); 9. *HERRIOT* (614); 10. *SCHRAMECK* (513); 11. *CACHIN* (468); 12. *LOUCHEUR* (414).

Viennent ensuite: *Laval*, *Marty*, *Doriot*, *Tardieu*, *Sarraut*, *Jean Hennessy*, *Daladier*, *Chautemps*, *Varenne*, etc...

Liste des gagnants du Concours des Bons Défenseurs Républicains.

1er *Prix*. — Jean Chautard, à Epierre.
2e *Prix*. — Emile Asseau, à Croissy-sur-Seine.
3e *Prix*. — Alexis Croissant, à Paris.
4e *Prix*. — A. Brochot, à Lyon.
5e *Prix*. — Maurice Dalaudière, à Marseille.
6e *et* 7e *Prix*. — Czutowski, à Tarbes, et Louis Gaurier, à Nogent-sur-Marne.
8e *Prix*. — Louis Barral, à Aspiran.
9e *au* 15e *Prix*. — Hervé, à Saint-Nazaire; Commandant de Malval, au Cap d'Ail; André Sirot, à Chauvigny; J. Boutry, à Lambersart; André Guillet, à Nantes; V. Wicart, à Béthune, et Despaigne, à Nantes.
16e *au* 25e *Prix*. — Henry Bonhomme, à Saint-Christol; Gabriel Picavet, à Mazamet; J. Bellangé, à Paris; L.-I. Parsy, à Berck-Plage; Mlle Lallemand, à Loudun; J. Marchet, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; Léon-Escande Jalabert, à Coursan; E. Guignabaudet, à Paris; F. d'Echevannes, à Echevannes, et Mme Mallet-Maze, à Puteaux.
26e au 41e *Prix*. — Mlle L. de Pomereu, A. Mallet, Mme Faurey, L. Rodi, M. Gérard, J. Giraud, R. Sauvageau, C. Batard, Blanchard père, Mme Martrès, J. Michel-Belmont, Bélicard, Mme L. Roger, A. Goetz, E. Gros, Andrée Gastou.
42e *au* 49e *Prix*. — Jeanne Morlat, E. Levrel, Mlle Y. Guintrand, H. Midy, P. Redon, R. Allard, Renée Maze, Mme Parlebas.
50e *au* 61e *Prix*. — A. Parlebas, Mme Maze, S. Rauville, E. Blanchard, G. Collet, L. Treleuchet, C. de Vivès, R. Triau, D. Legrand, P. Virès, P. Fouré, Yvonne Masson.
62e *au* 85 *Prix*. — Mme Blanchard-Voulet, A. Pinquié, P. Pralet, R. Mar, R. Coiffier, P. Mangean, P. Valgalier, J. Labadie, R. Berriaud, G. Lesieur, Mlle Y. de Pascal. A. Lignon, J.-B. Charrier, G. Chabon, Mlle M. Ferrand, F. Leroy, P. Courrière, M. Guérin, L Jasseron, L. Boutleux, T. Denis, J. de La Salle, F. Hanneuse, J. Lejour.

62 *au* 135e *Prix*. — L. Lengrand, Turc Alban, J. Houlbrecque, A. Batail, Mlle de Verdelhan, S.-J. Videau, M. Dupuy, C. Guiguelo, G. David, P. Guérin, P. Darfeuille, G. Chabod, A. Chappuis, L. Peyras, A. Porez, M. le B. Caron, P. Le Corgne, L. Xéridat, Y. Jammes, J. Goutlierre, Geyer d'Eugny, T. Deusy, G. Zadoc, L. Bédry, M. Barbaroux, Mme M.-R. Giraud, Pélacy, P. Boulé, G. Héricault, L. Poulain, Prill, L. Rebellin, G. Bousquié, P. Lafrance, Mme Bernard, P. Bourjade, C. Piquard, L. Bolloré, L. de Buyer, Mme V. Portès, H. Leroy, Mlle Chaufour, A. de Puitesson, G. Chapier, F. Tourillan, Mme P. Leroy, Mme Defontaine, A. Chambon, M. Deschamps, G. Bardin.

136e *au* 200e *Prix*. — J. Ragot, J. Moullé, I. Degehet, Mme V. Kammerlocher, A. Evain, E. Simon, Gillet, A. Jacotet, L. Mordel, L.-J. Batby, Mlle Bisse, E. Barrière, G. de la Villemarqué, F. Ollivier, J. Siboulet, P. Latournerie, France Fossier, Mlle Pilar Roura, Yvonne Massenet, L. Assemat, M. Roussel, H. Lenoble, L. Lemonier, J. Trichet, J. Hermilis, L. Gaudin-Vivien, M.-L. Renard, Sommetête, J. Ravaille, R. Bonin, L. Denat, M. Brisset, Georgette Marnold, F. Cabasse, G. Parpaix, R. Lacomme, P. Reynaud, E. Couderc, C. Givord, P. Eloi, G. Fèvre, J. Midon, P. Allavena, M. Dudouet, J. Renaud, A. d'Anglade, Mme H. Walther, Rémy, R. Grolleau, J. Estève, A. Degehet, E. Caffin, J. Mourot, A. de Penguern, J.-B. Daudin, Daisy-Level, G. d'Amarzit, R. Philip, Mlle Bella.

Concours des dix citations

Citations 1, 2, 3, 8 *et* 10. — *Moloch et Minerve*, pages 105, 57, 163; 99 et 30.

Citations 4 *et* 6. — *Un Français chez le Duc d'Orléans*, pages 2 et 4.

Citations 5, 7 *et* 9. — *La Fin de l'erreur française*, pages 28, 124 et 182.

La Démocratie religieuse, contenant en un vol. in-8° le texte corrigé de : **Le Dilemme de Marc Sangnier ; la Politique religieuse ; l'Action Française et la Religion catholique.** Avec une préface nouvelle et un index. — Broché, épuisé). — Relié : **70** fr. ; franco **72** fr.

Ce livre est indispensable à quiconque veut avoir une idée précise des rapports de la politique et de la Religion dans la France contemporaine et de la position adoptée par l'*Action Française*.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926.78.

Petit manuel de l'Enquête sur la Monarchie, contenant le **Discours préliminaire de 1924,** la **Préface de 1909, Dictateur et Roi** et autres appendices. Un vol. in-12 : **10 fr.**
— Sur Montfourat : **15 fr.** ; franco : **16 fr. 25.**
Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926.78.

Le Mauvais Traité. *De la Victoire à Locarno. Chronique d'une Décadence..* 2 vol. 14,5×21, tirage limité.
Les 2 vol. sur alfa : **60 fr.** — Sur vélin de Rives : **132 fr.**
Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926.78.

BON DE REMBOURSEMENT

Almanach de l'Action Française pour 1932

En échange de ce bon
la **LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE, 12, rue de Rome, PARIS**
remettra *gratuitement*, jusqu'au 1er mai 1932,
UNE PRIME DE LIBRAIRIE D'UNE VALEUR DE 9 FRANCS
Pour les envois, joindre les frais d'expédition :
1 fr. 50 pour la France — 2 fr. 50 pour l'étranger

Chaque prime est constituée par une série d'ouvrages *choisis par la Librairie*. Quatre séries distinctes sont établies, portant respectivement les nos 1, 2, 3, 4.

Aucune série ne comprend d'ouvrages compris dans l'une des trois autres.

Les séries sont attribuées dans l'ordre du numérotage et selon le nombre de *bons* adressés à la Librairie.

POUR LES ENVOIS : Joindre les frais d'expédition

France : 1re série 1 fr. 50 ; chaque série suivante : 1 franc.

Etranger : 1re série 2 fr. 50; chaque série suivante : 1 fr. 50.

PETIT BOTTIN
DE L'ACHETEUR D'ACTION FRANÇAISE

AGRICULTURE

Marc de Colle.

BERTRAND 325

AVICULTURE

COMBINÉS BARRAL (Œufs) 399

ALIMENTATION

Boissons.

EXTRAIT PICARD (Boisson de ménage). . 217

Confiserie • Chocolat.

GOUX (chocolatier)... 25-292
CHABERT et GUILLOT (Nougats) 333

Eaux minérales.

SEL VICHY-ETAT . . . 114

Liqueurs.

CHERRY-ROCHER (*Couverture*).

Truffes.

RICHARD. 83

Vins.

VEILLON FRERES. . . 457
Hanappier, Peyrelongue et Cie. . . . 181
DE VIAL 280

AMEUBLEMENT

A LA GRANDE MAISON DE RUSTIQUES 273
L'ATELIER 75.. 124

BIJOUX

DUSAUSOY. 41

CHASSE

PÉTAVY, armurier . . . 306

CRAYONS

CRAYONS CONTÉ . . . 78
108, 147, 225, 259, 300, 349, 366

ELECTRICITE

T. S. F.

C.R.E.O. (*Couverture*).

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE UNIVERSELLE. 52
INSTITUT DES BÈGUES 328

ENTOMOLOGISTE

LE MOULT 102

FANIONS • DRAPEAUX

PROTON et BRUYÈRE. 84

HABILLEMENT

Chaussures.

CIRAGE KIWI 150
LACET « KIN' KAS' PAH. ». 106
SEMELLES « FORMIC » 368

Fourreurs.

BRAUN 58
CROS 250

Tailleurs pour hommes.

MORÉTEAU 144
RAMLOT 157

Vêtements coloniaux

RAMLOT 2

HABITATION

Construction.

AUSSEUR (*Menuiserie*). 264
DOREAU (*Ferronnerie*). 272

Hôtels.

CENTRAL-HOTEL (*Nantes*) 142

HYGIENE ET TOILETTE

« L'ABEILLE » (*Savon*). . 75

Produits de beauté.

SOCIÉTÉ NIXE. 67

LIBRAIRIE - EDITION IMPRIMERIE

Imprimerie.

POUYÉ 286

Edition.

CHARIVARI 270
LIBRAIRIE D'A. F. (*Couverture*).
LIBRAIRIE D'A.F. . . . 49

Libraires - Graveurs.

HÉNAUT 311

Relieur.

BARAST 346

MEDECINE

Produits pharmaceutiques.

CHANTEAUD, Kénapirine. 143,455
— Arékal . . . 89
— Sulfhydral . . 290
GRAINS DE VALS. . . 211
HÉMASEPTIC LARRA. . . . 261, 503
PHARMACIE VINCENT 138

MOTOCYCLETTES

MONET et GOYON . . . 357

PRODUITS SANITAIRES

CRÉSYL JEYÈS 410

TEINTURES

TINTAFROY 432

VINIFICATION ŒNOLOGIE

FAGE 396

Table des Matières

	Pages
Calendrier pour 1931, illustré par RALPH SOUPAULT	3
La réunion des provinces françaises, par ROBERT ARZACQ	16
Le Mariage de Mgr le Comte de Paris, avec la Princesse Isabelle d'Orléans-Bragance, par RENÉ BRÉCY	33
Ballade pour les noces du Dauphin, par ALBERT PESTOUR...	46
Moralité de l'Affaire Oustric, par LÉON DAUDET	47
Les Colonies françaises, par CHARLES MAURRAS	53
La Chanson royale, par MARCEL GROGNOT	59
Un cours libre à la Sorbonne sur Jeanne d'Arc, par MAURICE PUJO	73
La catastrophe de Lyon,, par LOUIS JASSERON	85
Les costumes de nos provinces, par MAURICE CONSTANTIN-WEYER	91
Réflexions d'aujourd'hui et de toujours, par JACQUES BAINVILLE.	95
L'Exposition Coloniale de Vincennes, par HERVÉ DE RAUVILLE.	101
La Sainte de la Patrie et Notre-Dame-du-Puy, par LOUIS VISSAGUET	115
La prise de Bône, par F. DELEBECQUE.	123
Forain, par HENRI HUGAULT	133
La catastrophe du Saint-Philibert, par L. DE GÉRIN-RICARD.	139
L'armée de la République, par le Général LAVIGNE-DELVILLE.	145
L'Affaire Dreyfus à l'Ambigu, par HUBERT DE LAGARDE	159
L'œuvre d'un grand Roi, par L. DE GÉRIN-RICARD	183
L'année politique, par ABEL MANOUVRIEZ	197
L'Affaire Oustric, chansons de JABON	213
L'Affaire Oustric devant la Commission d'Enquête, par L. DE GÉRIN-RICARD	218
L'Action Française au Palais de Justice, par ABEL MANOUVRIEZ.	231
Les légendes républicaines, par le DOCTEUR BACHELIER	251
L'année radiophonique	265
Le Banquet de Gourdon, par MICHEL TRÉVYSE	275
Fête en Provence, par G. SIGNORET	281
Une année de politique pontificale, par le Commandant DUBLAIX.	285
Ce que disent les timbres, par JACQUES CORBIÈRE	295
Bilan littéraire, par PIERRE CHARDON	303

	Pages
Le phono, par DOMINIQUE SORDET	313
L'année économique et sociale, par FIRMIN BACCONNIER	317
Le coin des enfants, par JEHAN D'ALBE	335
La reliure chez soi, par E. CHEVALIER	341
L'année sportive, par ELIE BOUTEILLE	347
L'activité de l'A. F. en 1931, par PIERRE LECŒUR	359
L'armée Française, Composition et Stationnement	371
Notions sur le Service des Postes	381
La maison et le jardin	397
L'Institut d'Action Française	439
Pierre de Cazenove de Pradines	441
La Ligue d'Action Française	443
Les Dames Royalistes. Les Jeunes Filles Royalistes	494
Les Camelots du Roi	496
Les Etudiants et Lycéens	497
L'Association Marius Plateau	498
L'Union des Corporations Françaises	500
Les Concours de l'Almanach	502

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, 4, rue du Bouloi.

EN VENTE A

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. Postal 926.78

VIENT DE PARAITRE

CHARLES MAURRAS

AU SIGNE DE FLORE

LA FONDATION DE « L'ACTION FRANÇAISE »

(Souvenirs politiques inédits)

Un volume in-16 (orné de 16 hors-texte). 15 fr., franco 16.50

Les Français qui sont attachés à la Monarchie par des liens de fidélité et ceux qu'y a conduits un énergique apostolat de trente ans savent-ils comment est né cet apostolat? Ont-ils idée des origines de leur *Action Française*? Il n'existe pas de livres pour le dire. Les archives de ce mouvement sont éparses, ou plutôt, elles l'étaient hier encore.

Elles viennent d'être réunies sous le titre AU SIGNE DE FLORE, en mémoire du petit restaurant de la rive gauche où l'*Action Française* apparut et grandit. Charles Maurras, qui y eut une part prépondérante, vient de publier des souvenirs politiques capables de satisfaire des curiosités légitimes.

Ses lecteurs, qui sont ses amis dévoués, y verront dans quelles conditions de liberté d'esprit exemplaire et par quelle pure logique de patriotisme, il est, tout le premier, devenu royaliste avant de s'appliquer à entraîner les républicains patriotes du côté du Roi.

Au même titre et sous une autre forme que l'Enquête sur la Monarchie, ce mémorial, cet itinéraire d'une intelligence pourra, devra servir à confirmer nos adhérents, à faire réfléchir les hésitants, enfin à rallier bien des adeptes nouveaux.

Un tel livre constitue donc un instrument de propagande de tout premier ordre.

L'ouvrage est dédié à Monseigneur le Dauphin de France, Comte de Paris.

T. S. F.

Visitez les Établissements

CRÉO

ou demandez leur Catalogue

vous y trouverez un choix complet des Appareils de T. S. F. les plus récents et les plus perfectionnés

ainsi que

Tout ce qui concerne les
Phonographes électriques,
- pick-up et amplificateurs -

LES APPAREILS DE T. S. F.

"STAZODYNE"

Les APPAREILS combinés T. S. F. et PHONO

"POLYEUPHONE"

PRIX SPÉCIAUX AUX AMIS D'A. F.

COMPAGNIE RADIO-ÉLECTRIQUE
DE L'OPÉRA

24, rue du Quatre-Septembre, PARIS